3 1761 04409 6147

215
7097

LE RÉGIME JACOBIN

EN ITALIE

DU MÊME AUTEUR

Mémoires du général Baron Desvernois, publiés d'après les manuscrits originaux, avec une introduction, une carte et des notes. L'EXPÉDITION D'EGYPTE. LE ROYAUME DE NAPLES, 1789-1815. — (Paris, Plon, 1898.) **7.50**

Murat et la question de l'Unité italienne en 1815 (dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole Française de Rome, t. XVIII. — (Rome, Cuggiani, 1898.)

LE RÉGIME JACOBIN EN ITALIE

ÉTUDE SUR LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

1798-1799

(*Avec deux cartes*)

PAR

ALBERT DUFOURCQ

Ancien élève de l'École Normale Supérieure et de l'École Française de Rome
Membre de l'Institut Thiers, Agrégé d'histoire et de géographie

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1900

Tous droits réservés

LIBRARY
JUN 10 1977
UNIVERSITY OF TORONTO

DG
798
.2
D86

A Monsieur ARTHUR CHUQUET,

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE,

DIRECTEUR DE LA *Revue Critique*

HOMMAGE

De mon Respectueux Attachement.

A. D.

PRÉFACE

La découverte de précieux documents ensevelis pendant près d'un siècle dans les archives de Gros Bois[1]; le centième anniversaire d'événements tragiques, complètement oubliés aujourd'hui, m'ont invité à étudier la conquête jacobine en Italie centrale, qui aboutit à la constitution de la République romaine de 1798-1799. L'assurance que nul savant italien ne s'occupait de ce travail m'a déterminé à l'entreprendre; la richesse des trésors conservés à l'*Archivio*[2] de Rome m'a permis de le mener à son terme.

Je suis heureux de pouvoir remercier tout spécialement ici, de l'aimable accueil qu'ils ont bien voulu me faire, M. le commandeur Corvisieri, de l'*Archivio di Stato*, et M. le comte Gnoli, préfet de la Bibliothèque Victor-Emmanuel. Je tiens à remercier de même S. E. le feld-maréchal lieutenant Arnold de Wetzer, directeur du *K. K. Kriegs-Archiv*, à Vienne, qui m'a si courtoisement accueilli, et le Maggiore

1. Nous comptons commencer bientôt la publication des plus importants d'entre eux : ils éclaireront d'une vive lumière l'histoire des campagnes de Rochambeau en Amérique et de Bonaparte en Italie.
2. Cf. *infrà*, p. 573, un court aperçu bibliographique.

Cav. Tristano Fabris (Commando Corpo Stato Maggiore), qui m'a très obligeamment fait les honneurs de la Bibliothèque du ministère de la Guerre à Rome. Je serais bien ingrat si j'oubliais ici, dans l'expression de mes remerciements, mes compatriotes M. Martineau et M. Chevrier, archivistes au Dépôt de la Guerre et au Ministère des Affaires Étrangères ; ils n'ont rien épargné pour faciliter mes recherches.

Je dois une mention spéciale au baron Albert Lumbroso. Durant les deux mois (février-mars 1898) que je suis revenu passer à Rome, j'ai pu apprécier la richesse de sa bibliothèque et la cordialité de son accueil : c'est chez lui que j'ai consulté toutes les brochures et un grand nombre des livres cités au cours de cette étude. M. Giac. Lumbroso, son père, a bien voulu mettre à ma disposition des notes précieuses qu'il avait prises sur Pellisseri, sur Cavagnari et sur Salvati ; le cadre restreint où j'ai dû m'enfermer m'a empêché d'en tirer tout le parti que j'aurais voulu. Je suis heureux de pouvoir leur exprimer ici, très affectueusement, très respectueusement, ma vive et sincère gratitude.

Rome — Les Méris.

A. D.

LE RÉGIME JACOBIN EN ITALIE

ÉTUDE SUR LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

1798-1799

INTRODUCTION

L'ÉTAT ROMAIN A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

A la fin du XVIIIe siècle, Rome était en République. Du 15 février 1798 au 13 novembre 1799, une république indépendante, au moins de nom, réunissait tous les pays de l'Italie centrale, d'Ancône à Terracine et de Cività Vecchia à Fermo, autour de Rome capitale. Le pouvoir des Papes avait disparu; l'Etat romain avait subsisté.

I

Il y avait un peu plus de dix siècles que les Papes en étaient devenus les maîtres. Mais les efforts de leur administration n'avaient pu suppléer à la pauvreté du pays : si bien que, à l'époque qui nous occupe, malgré le bon vouloir de Pie VI et l'éclat de son règne, la situation de l'état ecclésiastique était loin d'être brillante.

Les rudes montagnes de l'Apennin en formaient le noyau résistant. Après avoir déroulé entre l'Emilie et la Toscane, comme un mur monotone, ses arêtes rectilignes, la grande chaîne italique se ramifie et se complique en un chaos de massifs enchevêtrés l'un dans l'autre, à partir du mont Catria, d'où descend le Métaure, jusqu'au soulèvement superbe de la Sibille, qui dresse ses pointes à 2.300 mètres de hauteur. L'importance de de la chaîne tient toute à sa position intermédiaire

entre le nord et le centre de la péninsule : au mont Catria, c'est d'abord la voie Flaminienne, qui, de Nocera tombe sur Fossombrone pour atteindre ensuite Fano; c'est ensuite la grande route dorsale de Serravalle, qui, de Foligno, mène à Tolentino et à Macerata; c'est enfin l'antique voie Salara, qui part de Terni et descend sur Ascoli en suivant la vallée de la Nera, puis du Tronto. Indépendamment de ce système de routes perpendiculaires à l'Apennin, un autre système de vallées latérales s'y insinue du nord au sud : le Tibre, la Chiaggia et le Clitumne, la Naja et le Velino, telles sont les plus importantes. La montagne est ainsi morcelée en une série de petits massifs isolés, de relief âpre, de maigre richesse, de race dure comme la terre où elle vit : ce sont les descendants des Ombriens, des Picénates et des Sabins, dignes alliés des Samnites dans leur lutte contre Rome; défendus par leur situation retirée contre l'invasion des idées nouvelles, gardiens jaloux de la foi antique, ils sont groupés autour des sanctuaires illustres de Lorete, d'Assise, de Cantalice et de Subiaco.

A l'ouest de cette *Montagne* sauvage, dont le dernier massif, drainé par l'Aniene, vient mourir en falaise de Palestrina à Tivoli, s'étendent, plates comme la mer, les nappes volcaniques de la *Campagne* romaine, majestueuse et vide. Elles se déroulent entre les deux massifs qui les ont vomies à l'âge quaternaire, les monts Albains au sud, les monts Ciminiens au nord, avec leur parure de prairies vertes et de lacs riants ou sombres. Au centre, c'est la ville des souvenirs avec sa ceinture de jardins, Rome, avec Frascati et Albano, et, de l'autre côté, un peu plus loin, Bracciano el Caprarola. De leurs « piazzette » coquettes ou de leurs fraîches villas, le regard atteint, par-delà la plaine rayée par les lignes harmonieuses des aqueducs, dominant la ville agenouillée dans un repli du fleuve jaune, le dôme altier de Saint-Pierre. La mer est proche, mais on ne voit point de port; la terre est pauvre, et l'on ne

voit pas de culture ; des ruines s'écroulent dans la plaine déserte ; et la mort, partout empreinte dans cette solitude nue, entoure d'une auréole mystérieuse cette prodigieuse source de vie. Et cette Campagne étrange se prolonge par deux régions qui la rappellent l'une et l'autre. Au sud des monts Albains, les Terres Pontines déroulent au pied d'un haut pays tout peuplé de ruines cyclopéennes leurs champs mal drainés, crevés de mares, chargés de fièvres, enveloppés d'ombre de Tre Ponti à Terracine, sous les ormeaux et les figuiers qui couvrent à la fois le Naviglio Grande et la voie Appienne[1]. Et, par-delà le Sisto, on retrouve les Apennins dans le soulèvement des monts Lépini, et, par-delà le Sacco, dans les vieilles terres herniques de Ferentino et d'Alatri, qui défendent les massifs plus puissants du Viglio (2.156) et du Pizzodetta (2.037). Le même enchevêtrement de plaines et de collines caractérise cette longue bande de terre qui se déroule de Cività Vecchia à Arezzo sur la rive droite du Tibre, et dont les ruines, éparses de Corneto à Chiusi, rappellent l'antique civilisation étrusque. Le massif accidenté de Tolfa domine le port tyrrhénien, l'ancienne Centumcellæ et lui envoie ses eaux minérales par un canal que fit construire Trajan : ce bassin, creusé par Michel-Ange, ne suffit pas aux besoins du port. A l'est, le massif s'abaisse sur la plaine de Viterbe, la « ville des belles fontaines et des belles filles », protégée par le soulèvement volcanique du Cimino ; puis c'est le pays accidenté de Bolsene et d'Orvieto, que la vallée de la Paglia sépare des escarpements du Peglia (835 mètres) et du mont Royal, tandis que le canton montueux du Trasimène, avec Pérouse et Cortone, encadré entre les deux Nestore, se raccorde par le massif du Favalto (1.070 mètres), Monte Santa Maria et Borgo San Sepolcro à la montagne apennine.

C'est un tout autre aspect que présente les *Marches*

1. Cf. V. C. de B., *Campagne des Autrichiens contre Murat*, II, 151.

Adriatiques, longue et mince plaine accidentée, coupée de petites vallées, celle du Métaure, de l'Esino, du Musone, du Chienti, du Tronto, qui, après s'être dégagés des contreforts apennins, courent perpendiculairement à la côte. C'est un longue route ouverte par la nature, du nord au sud et au centre de l'Italie, toujours suivie par les invasions[1] et le commerce; d'où l'importance des places de guerre, telles qu'Ancône[2], base offensive des Français dans leurs projets sur les Balkans et sur l'Orient; d'où l'importance aussi des villes commerçantes comme Senegallia[3], dont la foire était comme celle de Beaucaire, de Leipzig et de Nijni-Novgorod, une des plus célèbres du monde; on y troquait contre les produits de l'Orient les produits de l'Europe entière. Car ceux des environs, ceux mêmes de tout l'arrière-days et de l'état romain, n'eussent pas suffi à faire naître et à entretenir le mouvement commercial. Si l'on excepte les campagnes du Musone ou de l'Ombrie, la terre est partout osseuse et dénudée ou marécageuse et malsaine; le bétail fait défaut[4], la culture ne peut prospérer; la population doit souvent attendre du dehors le blé dont elle vit; la famine ou la misère sont toujours à craindre, en temps de paix comme en temps de guerre[5], il y a cent ans comme aujourd'hui. Seules les châtaignes des montagnes, les oliviers des collines, les vignes des coteaux, les produits de quelques manufactures de rubans, de satins et de velours, à Rome, à Bologne et à Pérouse[6], fournissent quelques ressources aux trois quarts de l'état ecclésiastique. Au rebours de l'Italie du Nord, l'Italie du Centre est un pays naturellement pauvre.

1. Vidal de la Blache. Etats et nations autour de la France, 484.
2. Ancône est actuellement le quartier général du 7e corps d'armée italien. Cf. *infra*.
3. *Importanza...*, XVI, p. 293. *Zecca di Gubbio*, II, 401.
4. Levesque, *Tableau politique de Rome*, p. 310.
5. Dans l'antiquité, pour assurer la prospérité de leurs vignes et de leurs oliviers, les Romains arrachaient les vignes et les oliviers de la Gaule (Cicéron, *République*, III, 6).
6. Levesque, 97 sq.

Et telle est la principale raison des graves désordres qui en troublent souvent l'histoire. Né à la même époque et de la même manière que les principautés italiennes[1], de la nécessité de remplacer le pouvoir impérial qui disparaît en assurant contre les barbares la sécurité du pays et contre les obstacles de toute sorte la paix intérieure, l'Etat romain était devenu l'Etat pontifical, parce qu'aucune de ses villes n'était capable de lutter d'importance avec Rome, et parce qu'aucun personnage de Rome n'était de taille à lutter d'influence avec le Pape. Et l'alliance carolingienne, protégeant, agrandissant l'Etat romain, en avait confirmé la possession aux Papes, par cela seul qu'elle avait accru leur prestige.

Dans le cours des siècles, deux révolutions étaient survenues : la révolution féodale, répartissant toute la Chrétienté dans les cadres d'une hiérarchie immense et faisant de la possession de la terre la mesure de la valeur de l'homme ; et la révolution étatiste, substituant à la Chrétienté unique des Etats rivaux et brisant le monopole de la richesse foncière. La révolution féodale avait couronné l'évolution politique de l'Italie centrale, en sanctionnant la naissance de l'Etat romain ; au fait qui s'était lentement produit de 540 à 754, elle attachait un caractère de *nécessité ;* en l'expliquant, elle le consacrait. Vicaire du Christ, le Pape était le premier dignitaire de la féodalité chrétienne ; était-il admissible que son pouvoir ne reposât pas sur une base territoriale, alors qu'il en allait ainsi de l'autorité du dernier des princes et du moindre des barons ? La révolution étatiste avait affermi l'Etat romain en lui fournissant non plus un principe théorique, ni une explication philosophique de son existence, mais une organisation administrative et militaire ; la captivité de Babylone en avait révélé l'absence et démontré

1. Cf. Duchesne, *les Premiers Temps de l'Etat pontifical.* Paris, Fontemoing, 1898. — Sugenheim, *Geschichte der Ursprung des Kirchenstaats.* Leipzig, 1854.

la nécessité[1]. Cette organisation se créait peu à peu au xve et au xvie siècle, depuis Eugène IV jusqu'à Sixte-Quint, en passant par Jules II et Léon X, par des hommes tels que Vitelleschi, Scarampi, Fortiguerra, Bessarion, Mathieu Schinner et Jean de Médicis, héritiers de l'œuvre commencée par Albornoz. Machiavel put dire avec raison : « Naguère, aucun « baron n'était assez petit pour ne pas mépriser la « puissance papale : aujourd'hui, un roi de France a « du respect pour elle. »

Mais cette puissance ne dura pas. Elle reposait sur des bases fragiles ; les ressources du pays, on l'a vu, étaient très limitées ; et puis les libéralités des Papes, des guerres malheureuses et inutiles[2], entraînaient des dépenses regrettables. Sous l'administration d'Urbain VIII (1613-1644), qui, selon ses ennemis, avait rempli le monde de guerres et Rome d'impôts, les dettes de la Chambre apostolique s'élevaient si haut que les intérêts absorbaient annuellement 1.300 écus d'or, c'est-à-dire près des deux tiers des revenus de l'Etat ; le trésor de Sixte-Quint était dissipé. Au xviiie siècle, le mal empira ; sous le nom de Benoît XIII (1724-1730), le cardinal Coscia, de Bénévent, qui avait accaparé le gouvernement de Rome, diminua, par ses rapines, les revenus de la Chambre apostolique de 120.000 écus romains[3] ; et, si Benoît XIV (février 1741-mai 1758) parvint à mettre quelque ordre dans les finances, si Clément XIV (1759-1774) réussit même à réduire les dettes de l'Etat, celles-ci n'en atteignaient pas moins, à sa mort, la somme de 74.000.000 d'écus ; le revenu annuel n'était que de 2.500.000 écus ; le déficit annuel montait à 300.000 écus[4].

1. J. Guiraud, *l'Etat pontifical après le grand schisme* (Paris, Thorin, 1895), liv. I, 7, 46.
2. Telle la guerre de Castro, 1641.
3. Emeute du 21 février 1730, et procès de Coscia sous Clément XII.
4. La sécurité des personnes était même compromise. De 1758 à 1769, on compte 12.000 meurtres, dont 4.000 à Rome même.

Telle était la situation lorsque, en 1774, le cardinal Braschi devint Pape sous le nom de Pie VI. Trésorier général du Saint-Siège durant quinze années, il avait été à même d'en étudier le système économique et financier ; il avait conçu tout un plan de réformes dont on attendait la réalisation[1]. Il y travailla de toutes ses forces, cherchant à augmenter les revenus de l'Etat sans accroître les charges de ses sujets, améliorant même le sort des ouvriers agricoles et celui des pauvres. Il entendait supprimer le grand nombre des impôts qui atteignaient surtout les petites gens, qui paralysaient la liberté du commerce, contrariaient le développement des manufactures et des industries paysannes ; il comptait les remplacer par quelques contributions peu nombreuses, mais qui auraient atteint tout le monde[2], particulièrement les classes riches : les exemptions qui les dérobaient à l'impôt devaient être supprimées, les abus des fermages réformés[3] ; de fait, il annula toutes les concessions de survivance aux emplois vacants de la Curie[4].

Ces projets de réformes économiques obligeaient le Pape à transformer d'abord le système administratif en vigueur dans ses Etats. Trois *Congrégations* détenaient réellement toute l'autorité : la *Congrégation d'Etat*, qui dirigeait la politique générale ; celle de la *Sacrée Consulte*, qui contrôlait l'administration civile ; celle du *Bon Gouvernement*, qui surveillait la vie économique du pays[5]. La *Chambre apostolique* était plus puissante encore[6] ; elle centralisait tous les services financiers. L'influence du cardinal Camerlingue, son

1. *Il Governo di Roma* (Fiorini, I, 13). *Rendete à Cesare* (Fiorini, I, 54).
2. Comme le Terratico.
3. Fiorini, II, 88.
4. Tavanti, *Fasti del S. P. Pio VI* (Italia, 1804), I, 50, 51.
5. Levesque, *Tableau politique*, ch. II, *passim*.
6. Elle était composée de douze clercs, ayant voix délibérative. La justice était rendue par cinq tribunaux ordinaires : ceux du sénateur de Rome, du cardinal-vicaire, du gouverneur de Rome, des auditeurs de la Chambre et des auditeurs de Rote. Les tribunaux de cassation étaient la *Signature de justice* et la *Signature de grâce* (Levesque, *Tableau*, p. 27 sq. Andrea Tossi, *Lo Stato presente delle Corte di Roma*).

chef, était balancée par celle du trésorier, qu'appuyaient trois substituts et un commissaire. Dans les provinces, les *legats*, qui représentaient le pouvoir central, pouvaient avec peine se mouvoir dans le dédale des privilèges, des conventions et des coutumes octroyés, conclues ou tolérées par les Papes. Pie VI inaugura une politique personnelle nettement accentuée, réduisit à néant l'influence des cardinaux [1], remplaça, quand il fut possible, à la secrétairerie d'Etat, les membres des grandes familles telles que Pallavicini (1774-1785) et Buoncompagni [2] (juin à septembre 1785), par des inconnus tels que les cardinaux Zélada ou Busca, ne laissa aucune liberté à ses ministres et prit l'habitude de tout décider par lui-même [3].

Maître désormais de réaliser ses plans, ayant trouvé, du reste, dans la personne de Mgr Fabrizio Ruffo, qu'il nomma trésorier de la Chambre, un instrument habile et souple, il se mit résolument à l'œuvre. Le dessèchement des marais Pontins, que depuis des siècles la Papauté rêvait d'exécuter, fut commencé et achevé [4]. L'œuvre d'Appius Claudius, de Publius Cornelius Cethegus, d'Auguste, de Claude, de Trajan, de Cecilius Decius sous Théodoric, n'avait été menée à bien ni par Boniface VIII, ni par Léon X, ni par Sixte-Quint. Mettant à profit les études faites par le prince Odescalchi et le cardinal Imperiali, par les ingénieurs Romualdo Bertaglia et Francesco Bamberti, Pie VI régularisa enfin le drainage des terres pontines et ouvrit, suivant le tracé de la voie Appienne, une longue

1. *Relazione dello Zuliani, letta in Senato di Venezia il* 25 *settembre* 1783 : *Tanto diminuita la dignità della porpora cardinalizia* (cité par Franchetti, 12). *Lettera del cardinale Decao al cardinale segretario di stato.* 7 février 1798 : « Mi pareva... che in tale occasione indegno fosse che li più del S. C. mendicar dovessero le nuove della piaza e dovessero ignorar fino all' ultimo la direzione da tenersi... Jo non dissimulo a V. E. che non ho piu forza di resistere a questa indegnità di dover restare ozioso spettatore (Vallicellane à Rome. Falza-Cappa, XII, 44).

2. Cf. Lettre du Pape au cardinal (Vallicellane, Falza-Cappa, LXIV, 128).

3. Zuliano : « tutte le decisioni dispendevano dell' arbitrio del S. Padre », *loco citato.*

4. *Memorie dell antico e presente stato delle paludi pontine rimedi e mezzi per dissecarle a pubblico e privato vantaggio opera di Emerico Bolognini, governatore generale di Marittima e Campania* (Roma, 1759. Apollo).

route de Sezza à Terracine ; c'est la fameuse *Linia Pia*. Cette œuvre particulière ne l'empêchait pas de subvenir aux besoins de l'Etat tout entier. L'édit du 30 avril 1786 établit un règlement douanier[1], dont l'objet était de protéger l'industrie locale, seule ressource des pauvres gens. Il revenait à la politique protectionniste de Clément XI (édit du 9 mai 1735) et de Clément XII (15 mars 1738) ; il se conformait aux résultats de l'enquête que, sur l'ordre de Clément XIII, du 16 mai au 27 novembre 1768, avait conduite un financier milanais[2] ; il réglementait l'exportation des matières premières et prohibait, ou peu s'en faut, l'importation des tissus de soie, de laine, de fil et de chanvre. En même temps il songeait à supprimer les fermes et à établir l'impôt foncier, d'après le cadastre prescrit en 1777[3].

Ces réformes économiques n'absorbaient pas son activité ; il s'occupait encore de promouvoir dans ses Etats le mouvement artistique et scientifique. La sacristie de Saint-Pierre était construite ; le musée qui devait plus tard s'appeler le musée Pio-Clementino était fondé. Il protégeait Canova, qui, imitateur consciencieux de l'antique, réagissait contre le style baroque et demandait, aux applaudissements de Milizia, plus de simplicité dans les mouvements et plus de vérité dans les formes ; au conseil, Canova joignait l'exemple et sculptait pour l'église des Saints-Apôtres le mausolée de Ganganelli. Les hommes de lettres n'étaient pas moins bien accueillis que les artistes[4]. Monti célébrait la gloire du pontife qui aimait à se montrer protecteur des études ; il se liait d'amitié avec Alessandro Verri, qui avait reconnu en lui l'auteur anonyme des *Nuits*, inspirées par la découverte du tombeau des Scipions (1780). Verri lui-même assistait à la représentation

1. Coppi, 1786, p. 182.
2. *Importanza*, 38, 53.
3. Edit du 17 janvier et du 30 avril 1786 (Coppi, p. 152).
4. Cgoni, 237. C'est aussi le moment de Gaetano Marini (1740-1815).

d'*Antigone*, au palais d'Espagne, où Alfieri jouait le rôle de Créon; pour l'amour de sa femme, Alfieri, malgré sa rudesse, dédiait au pape le volume de ses tragédies imprimées à Sienne, quoiqu'il eût dans le corps, comme il l'avouait, le terrible sonnet sur Rome. De leur côté Gherardo de Rossi (1754-1824), Gianni (1759-1823) et Casti (1721-1802) continuaient, non sans élégance, les traditions de Métastase.

L'archéologie était encore plus brillamment représentée que les belles-lettres; tandis que les Piranesi en répandaient partout le goût et l'influence, Ennio Quirino Visconti (1751-1818) recueillait l'héritage de Winckelmann et fondait, à la cour pontificale, cette glorieuse école italienne que devaient illustrer plus tard Borghesi et de Rossi. A ses côtés, travaillait une savante élite : Emanuele Duni, professeur de jurisprudence à Rome, donnait, en 1763, une très curieuse histoire de la Constitution romaine[1]; de Magistris publiait, en 1795, une intéressante étude sur les *Actes des martyrs d'Ostie*[2]. Dans les provinces, les mêmes études n'étaient pas moins consciencieusement cultivées. Carlo Santini, professeur d'éloquence, éditait, en 1789, avec un appendice bourré de documents, une histoire de Tolentino[3]. En 1792, l'infatigable Colucci publiait à Fermo un in-folio sur la *Antichità ascolane*, et achevait, cette même année, l'œuvre considérable qu'il avait commencée en 1786, les quinze volumes in-folio *delle Antichità Picene;* et trois ans après, Catelain reprenait la même question dans les *Origine dei Piceni*. En 1765, Pierre Luigi Galletti étudiait l'histoire religieuse de Viterbe et celle de

1. *Origine e progressi del ittadino e del Governo civile di Roma Libri due..* *Roma*. Bizzarini Komarek, 2 vol. in-12. L'auteur développe cette idée : l' « originaria istituzione dei cittadino romano nacque dalle ragioni degli auspici, che fu il fonte d'ogni dritto pubblico e privato » (I, 31).

2. De Magistris: *Acta Martyrum ad ostia tiberina...*

3. « *Saggio di Memorie della città di Talentino raccolte ed illustrate da don Carlo Santini della medesima città...* » Pesaro-Macerata. Cortesi, 1789, in-4°. La Ire partie s'étend jusqu'au IIe siècle du Christ; la IIe, jusqu'au XIe; la IIIe, jusqu'au XVIIIe siècle.

Riéti[1]; Giannini donnait ses *Memorie istoriche di Pergola;* Lucidi; les *Memorie dell' Antichissimo municipio ora terra dell' Ariccia* (Rome, 1796, in-4°); de Magistris, son *Istoria d'Agnani* (Roma, 1749, in-4°). Les divers ouvrages consacrés aux monnaies, tels que ceux de Rineldo Reposati[2], de Vermiglioli[3], de Menozzi[4], de Compagnoni[5], éclairaient d'une vive lumière l'histoire locale des Etats romains, et l'étude d'Acami sur l'*Origine et Antichità della Zecca pontificia*, parue à Rome en 1752 (in-4°), démontrait que le pape était vraiment et entièrement souverain dans son Etat et que l'effigie de l'Empereur, gravée sur ses monnaies, n'était qu'un hommage honorifique rendu à l'avocat du Saint-Siège[6]. Les circonstances politiques avaient accru encore ce peuple de savants qui travaillaient en silence : une importante colonie de jésuites espagnols s'était réfugiée chez le pape, les PP. Clavigeri (1731-1788), Lampullas (1731-1800), Eximeno (1732-1798), Hervas (1735-1809), Andres (1740-1817), Requeno (1743-1811), Arteaga (1747-1799); quelques jésuites Dalmates y avaient couru aussi, tels le P. Stay (1714-1801) et le fameux Boscovitch (1711-1787); tous ces savants avaient renforcé l'entourage du Maître de la science ecclésiastique, S. E. le cardinal Gerdil (1718-1802), dont l'érudition consciencieuse, connue partout, sauf à Rome peut-être, est trop oubliée aujourd'hui.

Le règne de Pie VI, on le voit, ne manquait point d'éclat; la vie scientifique, littéraire et artistique y était très active, et les réformes économiques dont il avait pris l'initiative promettaient d'y ranimer l'agriculture et l'industrie. Peut-être eut-il le tort de trop entre-

1. *Lettera sopra alcuni vescovi di Viterbo. Memorie di tre chiese di Rieti* (Roma, 1765, in-8°).
2. *Della Zecca di Gubbio e delle Geste de conti e duche di urbino* (Bologna, Lelio delle Volpe, 1772, in-4°).
3. *Della Zecca e delle Monete Perugine. Memorie e documenti inediti* (Pérouse, Baduel, 1796).
4. *Della Zecca di Foligno.*
5. *Delle Zecca di Macerata.*
6. Cf. aussi Zannetti... *delle Monete.*

prendre à la fois; sans parler de ses libéralités à son neveu, le duc Braschi, il est certain que le desséchement des marais Pontins absorba beaucoup d'argent; ce qui décida le Trésor pontifical à émettre des *cédules*, garanties non plus, comme autrefois, et comme tous les billets de banque, par une forte encaisse métallique conservée dans les coffres[1], mais par la seule parole du pape. Aux premiers temps de son règne, l'argent n'était pas trop rare; mais, neuf années après son avènement, les cédules perdaient déjà 5 0/0; on les multipliait chaque jour pour parer à la disparition du numéraire versé en payement aux étrangers. « Je « me rappelle, écrit le P. de Léopardi, que dans le « cours de plusieurs années, je ne vis pas un demi- « paul d'argent. » Afin de soulager le petit commerce, paralysé par cette disparition des espèces, et qui ne trouvait pas dans les cédules la monnaie divisionnaire dont il avait besoin, on recourut à la fabrication de pièces de cuivre (*monete di rame*), qui, intrinsèquement, ne représentaient pas le cinquième de leur valeur nominale. De ce jour on commença de distinguer le *moneta erosa*, véritable cédule métallique n'ayant qu'une valeur fictive de la *moneta fina*, monnaie réelle[2]; survinrent ensuite

1. Les coffres des Monts de Piété. Ils prêtaient sur gages, sans intérêts pour dix-huit mois jusqu'à 9 écus; passé cette somme, ils prenaient 5 0/0; les Monts de Piété rapportaient ainsi environ 4.000 livres par an. Pour juger sainement de cette question des cédules en Italie centrale, il faut se rappeler que sa faible productivité entraîne tout naturellement la raréfaction du numéraire. Aujourd'hui, bien qu'elle soit unie aux pays très riches de l'Italie du Nord, et qu'elle bénéficie de cette union, l'argent est très rare, et le papier monnaie seul à cours; dans l'antiquité, tout ce qu'elle produisait ne suffisait pas à solder le prix des importations qu'elle recevait et qu'il lui fallait payer la différence en numéraire: de sorte que, par l'industrie et le commerce, les provinces reprenaient à Rome ce qu'elles lui avaient donné en tributs. Les seules denrées de la Chine, de l'Inde et de l'Arabie lui coûtaient 200 millions par an (Pline, VI, 206, et XII, 41). Et noter que, sous Pie VI, un fait particulier contrariait cette nécessaire raréfaction des espèces : la présence des jésuites espagnols pensionnés par la cour de Madrid et qui recevaient leurs pensions en piastres d'Espagne: ces piastres étaient, en fait, la seule monnaie courante de l'Etat romain.

2. La *moneta fina* fut ensuite augmentée de 30 0/0, si bien que l'on distingua cette monnaie fine, dite *lunga*, de l'ancienne monnaie non augmentée, dite *curta*. 100 écus *fins* valaient 100 écus *curti* et 130 écus *lungi*. 1 quattrino valait 1 centime; 1 bajoque, 1 sou; 1 sanpietrino, 2 sous et demi; 1 madonnina en cuivre, 5 sous; 1 paolo, en argent, 10 sous; 1 papetto, 20 sous; 1 écu romain assimilé à la piastre d'Espagne valait 5 fr. 38. Pour plus de détails, cf. Leopardi, *Autobiografia*, XLII. Digressione sulla Moneta, p. 97, 99 sq., et *Metodo per ridurre qualunque somma di scudi e bajocchi a franchi e centesimi* (Roma, 1810. Sabrucci,

les invasions françaises[1], qui accrurent encore le désordre fiscal ; en 1797, il était à son comble.

Un curieux mémoire en témoigne[2] et témoigne aussi des efforts qui furent faits à cette date, — quelques mois avant la naissance de la République romaine, — pour y porter remède. « Les 21 millions de cédules en « circulation dans l'Etat romain sont plus que suffi- « sants aux besoins du commerce[3]. Quand même elles « seraient garanties par une encaisse métallique con- « venable, elles feraient fuir l'argent, car l'homme aime « mieux posséder une richesse que le signe de cette « richesse ; elles feraient aussi monter le prix de la vie; « il faut donc les faire disparaître, ou tout au moins « en réduire peu à peu le nombre. Il n'est pas besoin de « les rembourser à leur valeur nominale ; les déten- « teurs actuels ne les ont reçues qu'avec leur valeur « courante ; la réduction est donc juste en même temps « que nécessaire ; elle ne doit pas affecter les petites « cédules, eu égard à l'intérêt des pauvres[4] ; on réduira « de 20 0/0 celles qui dépassent 100 *lire*, de 10 0/0 « celles qui dépassent 50, de 4 à 5 0/0 celles qui « sont inférieures à ce chiffre. La somme nécessaire à « l'opération sera fournie par le domaine, dont la « valeur monte, d'après les estimations du cadastre, « à 138.955.283 lires : une hypothèque sur le septième « de cette somme suffira à couvrir et à consolider les « 19 millions de cédules qu'il convient de garder. »

Ce mémoire éclaire l'origine des deux *édits du* 11 *août et du* 28 *novembre ;* son auteur a certainement travaillé à en fixer les dispositions diverses. L'édit du cardinal camerlingue, Carlo Rezzonico, du 11 août, promulgué

30 pages). *Collezione di tavole monetarie, ossia tarif fa del giusto peso e valore* (Roma, 1809). Indépendamment des cédules, il y avait encore des *luoghi di monte* et des *porzioni vacabili*, rapportant 5 0/0.

1. Cf. *infrà.*

2. *Pensieri sulle circonstanze economiche dello stato ponticifio del anno* 1797 (A la Victor-Emmanuel à Rome. Fonds Gesuitici, 195 (2324, n° 12), 68 pages écrites sur deux colonnes, dont l'une reste vide.

3. Chap. *id.*, chap. II. Cf. Séché, *Origines du Concordat.*

4. Chap. XVI, p. 24.

par le Pape, le 12[1], obligeait tous les ecclésiastiques à présenter dans deux mois, aux chancelleries épiscopales et aux bureaux de la Chambre apostolique, l'indication des taxes auxquelles ils étaient soumis avec l'estimation des capitaux réels et productifs qui composaient leurs possessions actives; il leur enjoignait de prêter à la Chambre le sixième en valeur de leurs propriétés et capitaux actifs, qui rapporteraient 3 0/0 d'intérêt. En outre, l'édit établissait un nouvel impôt de 3, 4 et 8 0/0 sur les legs et les successions collatérales et étrangères, et un autre droit de 25 0/0 sur tous les contrats perpétuels ou temporaires de vente, de cens, d'échange, de donation, de constitution de dot. L'édit du 28 novembre[2], promulgué en exécution d'un *motu proprio* du pape, en date du 25 de ce mois, constatait que l'édit du 11 août n'avait pas produit l'effet qu'on en attendait; que la valeur des cédules s'affaiblissait sans cesse et que les prix montaient toujours. Pour arrêter le mal, on recourait à des mesures radicales : on mettait en vente le cinquième des fonds ruraux du clergé, tant séculier que régulier, des confraternités, des chapelles laïques, de toutes les œuvres pies. Une congrégation de deux ecclésiastiques et de deux laïques devait être avant huit jours nommée dans chaque diocèse; dans un délai de vingt-cinq jours, ces congrégations fractionneraient le cinquième des fonds ci-dessus désignés et le mettrait en vente; deux experts en détermineraient la valeur, et les détenteurs des cédules supérieures à 500 écus pourraient immédiatement les acheter[3]; leur valeur était annulée pour tous autres achats; elles devaient être brûlées aussitôt livrées. Quant à la *moneta erosa*, on la ferait disparaître en

1. *Gazzetta Piemontese*, Mercoledì, 23. Augusto, 1797, nº 34.
2. *Editto... per la venditta dei fondi da destinarsi all' amortizazzione delle cedole* (Aff. étrang. *Correspond.*, Rome). Le 19 brumaire, VI, Joseph écrivait déjà : « Le discrédit public est à son comble; le papier perd plus des 2/3. »
3. A ses fonds ecclésiastiques, on joignait les fondi communitativi, les fonds ecclésiastiques donnés en emphytéose temporaire depuis cinquante ans, les anciens domaines des jésuites et d'autres donnés à bail emphytéotique par la chambre.

créant des cédules divisionnaires de même valeur et en suspendant toute frappe; les droits de douane seraient exigés en monnaie fine[1].

Mais l'édit du 28 novembre 1797 n'eut pas meilleur succès que celui du 11 août ; et l'on s'y attendait. L'ambassadeur de la République à Rome, Joseph Bonaparte, écrivait à Talleyrand, le 29 novembre, que l'on craignait fort, à la cour papale, que la vente du cinquième ne s'effectuât pas. Le désordre financier était donc à son comble, au moment où une république jacobine allait prendre la place du gouvernement pontifical. Les invasions françaises, les réquisitions qu'elles exigeaient, les contributions qu'elles imposaient, avaient évidemment accru le désordre économique, qu'avaient aggravé déjà les initiatives coûteuses de Pie VI. Il faut reconnaître pourtant que le mal, développé depuis deux siècles par la décadence croissante de l'Etat, était préparé par la pauvreté originelle de la terre osseuse où il était établi. Le Pape connaissait sa triste situation ; la conscience de sa faiblesse, telle était la raison de sa politique ; la situation intérieure de son Etat le contraignait à la paix.

La situation internationale de la Papauté ne l'y invitait pas moins nettement. A la fin du XVIIIe siècle, en effet, entre l'époque étatiste dont les derniers jours sont arrivés et l'époque démocratique dont l'aube se lève, la Papauté romaine se trouve affaiblie de tout l'effort dirigé depuis quatre siècles contre elle par les Etats vieillis, sans être encore relevée par l'appui des Démocraties naissantes.

Depuis quatre siècles que la *Chrétienté* est morte et

1. Une congrégation formée par les cardinaux Braschi, Roverella, Rinuccini, était chargée de surveiller l'exécution de l'édit (*Mem. stor.*, 167).

que les *Etats* se sont fondés sur ses ruines, l'Eglise catholique n'a cessé de courir le risque d'être absorbée par eux. C'est sur la Papauté elle-même qu'ils ont d'abord essayé de mettre la main, au temps du grand schisme, en tentant de l'asservir au parlementarisme conciliaire. C'est ensuite dans les Eglises nationales, au temps du Luthéranisme, de l'Anglicanisme et du Gallicanisme qu'ils ont trouvé leurs plus efficaces auxiliaires dans leur œuvre autonomiste et absolutiste. Au XVIIIe siècle, la nationalisation des Eglises se poursuit parallèlement avec la lutte contre la Papauté : on menace son pouvoir temporel ; on affaiblit son action spirituelle, au moment même où l'on pousse avec la plus vive activité le travail d'absorption fonctionnariste.

Les disciples des Centuriateurs de Magdebourg puisent dans le calviniste Goldaste[1] et dans Corringius[2]; ils prétendent que les papes ne sont pas pleinement souverains dans leurs Etats ; ils assurent que c'est à l'Empereur que revient l'*altum dominum;* et ils en donnent pour preuve que son nom figure sur les monnaies papales. Les polémistes romains s'inspirent toujours de Gretserus[3] et répliquent que, dès le VIIIe siècle, le pape battait monnaie et que le nom de l'Empereur, gravé sur les pièces de ce temps, n'atteste que sa situation honorifique d'*avoué* et de défenseur de l'Eglise. Ces controverses ne sont pas mortes au XVIIIe siècle, on en a vu[4] la preuve dans l'étude d'Acami sur l'origine et l'antiquité de la monnaie pontificale. Et l'on devine que, si les pamphlétaires impériaux ripostent, ce n'est pas pour assurer seulement à leurs maîtres le protectorat moral de l'Eglise, mais plutôt pour lui réserver des droits formels sur telle ou telle partie des Etats romains. Derrière les textes vénérables se cachent des intérêts brutaux ; en France et en Italie, on veut

1. Constitut. imp., I, 386.
2. *De finibus imperii*, lib. II, cap. XX, p. 391, 400.
3. *In apolog. Baronii, Defens. in Goldastum*, 203-284.
4. Cf. *suprà*.

donner une seconde et une troisième édition de la tragi-comédie polonaise, — dont on n'a pas encore joué, du reste, le dernier acte. — En 1790, lors de l'affaire des princes possessionnés d'Alsace, les Autrichiens épiloguent sur les textes de 1648 afin de démembrer la province; et le *Pro Memoria* que Thugut adresse à Alvinzi, le 12 novembre 1796, laisse clairement voir que, à ce moment, en défendant le Pape, Sa Majesté Apostolique ne songe qu'à démembrer ses domaines et à s'adjuger au moins le Ferrarais[1]. Et l'on sait qu'au congrès de Vienne et aux congrès suivants l'objectif du cabinet autrichien sera de ranger sous son influence toute la péninsule, en ajoutant à son domaine immédiat les fameuses légations de Bologne, Ferrare et Ravenne. Dès le milieu du XVIIIe siècle, il semble que son objectif soit fixé; l'histoire diplomatique de la Révolution éclaire d'une lumière inattendue l'œuvre des pamphlétaires de 1752.

Sa Majesté Apostolique n'est pas seule à pécher par convoitise à l'occasion des domaines du Saint-Père ; Sa Majesté Catholique n'est pas moins tendre à la tentation. Il ne suffit point à l'Espagne d'avoir établi une branche de sa dynastie sur le trône royal de Naples, une autre sur le trône ducal de Parme ; il lui faut encore les agrandir. Le Pape, aussi bien qu'à Rome, ne pourra-t-il mener à bien sa haute mission religieuse... en Sardaigne? la position en serait-elle moins centrale? En quoi, de ce changement... imprévu, l'Eglise pourrait-elle souffrir? Le Pape se trouverait plus près encore de la bonne protection du cabinet de Madrid, et ses Etats, devenus vacants, pourraient avantageusement passer au duc de Parme : c'est un service que celui-ci aurait assez de foi pour rendre au Père commun des fidèles ; le Prince de la Paix, en 1796, aime, du moins, à en assurer le Directoire[2].

1. Vivenot : Thugut, Clairfait und Würmser. *Doc.*, 210, 230, p. 511, 569. Sybel., *Geschichte*, IV, 326.
2. Pérignon au ministre des Relations extérieures, 6 mars 1796 (*Corr.* Panckouke, II, 477-479. Busca à Albani, 7 janvier 1797 (Franchetti, 224, note 2).

Si telles sont les dispositions de l'Espagne à l'égard du Saint-Siège, celles de Naples ne sont pas plus rassurantes. En voici une preuve, entre mille. Dans une dépêche que le marquis de Gallo adresse, le 17 janvier 1798, à Trouvé, notre chargé d'affaires à Naples, le noble marquis se montre très soucieux de l'*équilibre* politique de la péninsule, et il ajoute expressément : « Sa Majesté... est très disposée à s'accommoder avec « la République française, comme elle l'a ordonné à son « ministre à Paris[1], afin de prévenir (*sic*) et de conser- « ver l'équilibre de l'Italie et d'y assurer la tranquillité « publique. » N'est-ce pas clairement dire à la France, à qui jadis la cour de Naples réservait le seul Comtat Venaissin : « Prenez les Marches, prenez même l'Ombrie ; « mais donnez-moi, au moins, Bénévent ». Ici encore on a l'impression que les cosignataires du pacte de famille voient dans l'Etat pontifical une petite Pologne qui n'est pas mûre encore ; ils en surveillent les intérêts avec un diligent amour.

Ces mines sourdes qui menacent d'éclater lors de l'invasion française, et qui mettent en péril l'existence même de l'Etat papal, n'étaient pas les seuls dangers auxquels Pie VI fût en butte. Comme chef du catholicisme, il était encore engagé dans une lutte redoutable. En septembre 1763, l'un des élèves les plus hardis du fameux professeur de Louvain Bernard von Espen[2] publiait à Francfort son *De statu Ecclesiæ deque legitima protestate romani pontificis, liber singularis ad reuniendos dissidentes in religione christianos*. Il signait Justinus Febronius ; il s'appelait Jean-Nicolas de Hontheim[3]. Né à Trèves, le 27 janvier 1701, il s'était formé à Louvain, où, avec van Espen, Bavens, Hock

1. Gros Bois. Fonds Maréchal, 1798. A. 11 *bis*. Sorel, III, 297-298.
2. Van Espen (1646-1728) enseignait le Droit canon à l'Université de Louvain depuis 1673. Il refusa d'accepter la bulle *Unigenitus* et s'enfuit en Hollande. En 1700, il publia à Louvain son *Jus ecclesiasticum universum*, qui, en 1710, eut une seconde édition à Bruxelles.
3. Cf. *Febronius et le Febronianisme...*, par J. Kuntzinger, professeur à l'Athénée de Liège, 6 mai 1889 (*Acad. roy. de Belgique. Mém.* couronné, t. XLIV).

et Bugenhout, il continuait les traditions gallicanes antiromaines. Après avoir étudié un an, à Leyde, en 1724, il avait dirigé le séminaire de Coblentz de 1738 à 1747. Devenu, en 1748, suffragant de l'archevêque électeur de Trèves et évêque, *in partibus*, de Myriophite, il avait fait enseigner dans le diocèse les quatre articles de 1682. Il s'était mis en conflit avec les Jésuites, jusque-là maîtres absolus de l'Université. Il s'était mêlé à l'administration ecclésiastique d'une importante région de l'Allemagne, toujours indisposée contre Rome[1].

Cette expérience avait confirmé les conclusions auxquelles l'avaient conduit ses études. En 1742, notamment, envoyé par les électeurs à Francfort, il avait examiné, avec Spangenberg, les griefs de l'Allemagne contre Rome, à propos du XIVe article de la capitulation impériale, dont le nonce demandait l'abrogation[2]. Il prétendait que les exigences du Saint-Siège avaient seules amené tous les malheurs de l'Eglise; le gouvernement de celle-ci n'est pas monarchique, disait-il, puisque tous les apôtres ont reçu un pouvoir égal[3]. Si le pape a le devoir de veiller à l'exécution des canons, à la conservation de la foi, à l'administration des sacrements, s'il peut décider de toutes les questions de morale et de foi, il peut aussi être contrôlé par un Concile général[4]; en outre, il n'a nullement le droit qu'il s'est arrogé, en vertu des Décrétales du pseudo-Isidore, de confirmer ou de déposer les évêques; les évêques sont égaux; il exerce à leur égard une primauté d'honneur, non pas une primauté de juridiction. Episcopalistes, ses revendications sont encore et surtout régalistes : « pour (lui), l'usage du placet est un droit « tellement essentiel que (les princes ne peuvent) y

1. Les *Gravamina nationis germanicæ*, rédigés par la diète de Nuremberg, en 1522, et les *Mémoires* des électeurs ecclésiastiques en 1673, en font foi.
2. Kuntzinger, p. 23. L'article 14 portait : ne point laisser violer les concordats, droits et privilèges de la nation et de l'église germaniques.
3. *Id.*, p. 25.
4. *Id.*, p. 38.

« renoncer[1] ». Il leur accorde les pouvoirs les plus étendus, tant pour réformer l'Eglise en général que pour rétablir les évêques dans leurs anciens droits et défendre les Eglises particulières contre les vexations de Rome. « La puissance, leur dit-il, ne vous a pas été « confiée seulement pour gouverner le monde, *mais* « *encore pour défendre l'Eglise...*[2], *en ne souffrant* « *rien qui puisse rendre odieuse notre sainte religion...* » Il dit encore : « *C'est (aux princes) qu'il appartient* « *de contenir dans le* « *devoir les prêtres comme les* « *séculiers, et les meilleurs princes, comme Constantin,* « *Théodose, Justinien, pour ne rien dire des rois de* « *France, se sont toujours servis de leur autorité non* « *seulement à l'égard des fidèles, mais à l'égard des* « *papes eux-mêmes*, lorsqu'ils semblaient machiner « quelque chose contre les canons et la discipline « ecclésiastique... Peut-être dira-t-on que les princes « séculiers, en faisant des règlements touchant l'élec- « tion des évêques, la collation des bénéfices, le gou- « vernement des Réguliers, ont outrepassé leurs pou- « voirs. Mais cette objection est vaine ; car, en agissant « ainsi, ils avaient en vue le bien de l'Eglise ; et « d'ailleurs les papes eux-mêmes les ont souvent priés « de faire des ordonnances touchant le culte divin. »

Le retentissement de ce livre fut énorme, non pas seulement à cause du pseudonyme qui en dérobait l'auteur, mais aussi, mais surtout en raison du long passé dont il résumait l'effort. Aux intérêts des Etats, il fournissait le principe qui pouvait les masquer et préparait l'asservissement de l'épiscopat à l'autorité civile en le coupant d'avec Rome. Le livre surexcita la

1. *De statu ecclesiæ*, cap. IX, sect. VIII (Kuntzinger, 157) : « Non licere regi tale jus a se abdicare in præjudicium regni et subditorum. » Il cite Stockmans, *De jure Belgarum circa bullarum pontificiarum receptionem*, p. 162 ; van Espen, *De promulgatione legum ecclesiasticarum ;* Covarruvias, *Practicar quæstion.*, cap. XXXV, n° 3, p. 495. Le placet royal est nécessaire même pour les bulles dogmatiques : il cite Héricourt, *Lois ecclésiastiques*, I, 15, n° 8, et van Espen, *Opus cit. in* Append. Cf. Lettre de Clément Vinceslas, du 1er juin 1781, à Joseph II (*Zeitschrift für histor. Theol.*, IV, 248).

2. Kuntzinger, *op. cit.*, 158 sq.

grande campagne antiromaine et déchaîna une vive polémique religieuse. Traduit en français, en italien, en espagnol, en portugais, Febronius eut une seconde édition latine, en 1765, et une troisième en 1768. Condamné par l'Index, en 1764, il fut réfuté par de nombreux polémistes, tels que Kleiner[1], Bardt, Zaccaria, qui, en 1767, publiait, à Pesaro, son *Anti-Febronio;* Pierre Balderini, dont le *De potestate ecclesiastica summorum pontificum et Conciliorum* parut à Vérone, en 1768. Pierre Bergier se joignit à eux dans la lettre qu'il adressa au duc Louis-Eugène de Wurtemberg, le 12 octobre 1775. Comme Febronius s'occupait de faire passer ses théories dans la pratique, la cour de Rome demanda aux évêques d'Allemagne de procéder contre lui. Ceux-ci se firent longtemps prier; bien plus, les Electeurs ecclésiastiques rédigèrent un Mémoire où ils articulaient trente griefs contre le Saint-Siège; et la commission de Coblentz, où ce Mémoire fut élaboré, choisit Hontheim pour son président. Celui-ci refusa de se rétracter; il répliqua à ses contradicteurs; si, plus tard, en 1778, après les écrits du P. Mamachi, sur les instances de son archevêque, jointes à celles de Rome, il se décida à retirer son ouvrage, il fit suivre sa rétraction[2] d'un écrit où il maintenait explicitement sa théorie épiscopalo-étatiste, tout en regrettant le ton agressif qu'on lui avait reproché. Et cet écrit, paru à Francfort (1781), était si net qu'il provoqua une réponse du cardinal Gerdil, *Animadversiones in Commentarium Justinii Febronii in suam retractationem*[3].

La controverse ne s'apaisa nullement; en Italie surtout et en Autriche, Hontheim trouva des alliés. Francesco Salfi de Cosenza[4] attaqua vigoureusement le pouvoir papal ainsi que l'évêque de Potenza, Jean-André Serrao (1731-1799). Aux onze questions qui lui avaient

1. Kuntzinger, *op. cit.*, chap. v, vii.
2. Chap. viii, ix, x, p. 98, 119, 139 sq.
3. Gerdil, *Œuvres*, XIII, 177-390.
4. Tivaroni, *Italia durante il dominio franchese*, II, 428.

été posées dans les *Nouvelles ecclésiastiques*[1] du 26 septembre au 3 octobre 1783, celui-ci avait refusé de répondre ; il avait prétendu se faire consacrer évêque, malgré Rome, par d'autres évêques ou par son métropolitain. C'était le moment où paraissait la fameuse brochure de Eybel, doublement curieuse en raison de son origine et de sa franchise[2] : *Quid est papa?* (1782) ; il exprimait les idées du groupe de Vienne que protégeait Kaunitz, Mgr Stock, le théologien Rautenstrauch, van Swieten, directeur des Hautes-Etudes à l'Université ; il montrait, sans réticence, l'intérêt étatiste caché dans la controverse épiscopalienne. L'autorité que le Christ a donnée à saint Pierre, sur ses confrères les apôtres et les évêques leurs successeurs, a progressivement dépassé ses justes limites, en empiétant à la fois sur les évêques et *sur les souverains?* Il faut restaurer l'antique discipline.

C'est sans doute aussi l'antique discipline que le général français Anselme songeait à restaurer en remplaçant le Pape par un simple évêque, égal en pouvoir aux autres, comme l'atteste la lettre d'Aréna à Brissot, à la date du 24 octobre 1792[3] ; c'est sans doute encore l'antique discipline que prétendait défendre le savant canoniste qui publiait à Gênes, en 1798, cette brochure au titre pittoresque : *le Pape en chemise*. « Comme pontife de Rome, dit-il, « le Pape n'a rien de plus que les autres pontifes » (p. 39). Il dit ailleurs explicitement (p. 53) : « La « chrétienté sera heureuse lorsque le Pape sera « réduit à la condition d'abbé de Saint-Pierre » ; il est

1. Comme il était candidat à l'épiscopat, le P. Mamachi, maître du Sacré-Palais, lui avait fait demander des explications sur certains passages de ses écrits : *Commentarius de vita et scriptis Vincentis Gravinæ* (Roma, 1758, in-4°) ; *De claris catechistis*, lib. III (Roma, 1769, in-8). Ses explications, parues dans les *Annales ecclésiastiques* de Florence, n'avaient point paru satisfaisantes.

2. « Les bonnes gens se figurent le pape comme un être supérieur à l'humanité, un demi-dieu, et, au seul mot de pape, Rome, Vatican, tout s'émeut et tremble (d'après la traduction italienne *Cosa è il papa? traduzione... con dispensa della commissione imper. reg. della Censura* [Vienna, 1782, Kurzberk]). Cf. aussi *Damnatio et prohibitio libri germanico idiomate edito cui titulus* was ist Pabst (Romæ, *Propag. fidei*). La condamnation est du 28 novembre 1786.

3. Cité par Sorel, 318.

bien entendu que l'auteur assure (p. 9) « ne rien dire « contre l'Eglise, parce que l'Eglise et le Pape sont des « choses différentes[1] ». Comme les écrits antiromains, des pamphlets pontificaux témoignent que la polémique épiscopalienne, ranimée par Hontheim, est toujours vivante en 1798. Un discours adressé par l'abbé Giuseppe Recco à Pie VI, pour le 20e anniversaire de son couronnement, y fait une allusion transparente[2]. Une curieuse brochure, parue en 1798 (à Giustinopoli) et intitulée : *la Ligue de la théologie moderne avec la philosophie...* dénonce le plan de ces théologiens qui veulent détruire la hiérarchie catholique sans s'apercevoir qu'ils font le jeu des philosophes (p. 29); le 11 septembre 1799, le cardinal Laurenzana se plaint de même que l'on veuille enlever au Pape son autorité de chef de l'Eglise[3]. Enfin, en 1800, dans un opuscule intitulé : *De l'Argent étranger qui vient à Rome...*[4], Giovanni Marchetti démontre qu'il est juste que les autres églises contribuent aux recettes du Pape ; il rappelle que les églises riches doivent secourir les églises pauvres et montre qu'il faut une Eglise mère pour répartir tout l'argent chrétien. A la veille même du Concordat, manifestation solennelle de la puissance pontificale, on voit donc comment son autorité est toujours combattue.

Parallèlement à cette polémique antipapale si violente dans les livres, une politique antipapale s'est développée dans les faits ; les actes ont répondu aux paroles. On a travaillé à désarmer le Pape, — en supprimant les jésuites, — afin de ruiner plus aisément son pouvoir, — en suscitant des schismes nationaux.

La part que les jésuites avaient prise à la Réforme catholique leur assurait la haine de tous les pays de race

1. *Il papa in camiccia.*
2. « Les prêtres eux-mêmes inclinaient à modifier les coutumes antiques. » « *Ne' Vicennali della Incoronazione di Pio Sesto, pontefice ottimo massimo,* felicemente regnante, orazione del conte abate Giuseppe Recco (sans date) 1795 (manuscrit d'Albert Lumbroso).
3. Ricci, *Memorie*, II, 76.
4. *Kel danaro stranero che viene a Roma e che ne va per cause ecclesiastiche calcolo ragionato* del prete dott. Giovanni Marchetti, 1800.

allemande ; l'attitude qu'ils avaient gardée contre Pascal et, plus tard, aux dernières années de Louis XIV, leur attirait la haine de la France ; leur fidélité au Saint-Siège leur méritait la haine de tous ceux qui rêvaient d'empiéter sur ses domaines territoriaux ou sur ses droits religieux : « Une fois que nous aurons détruit les jésuites, « nous aurons beau jeu contre l'Infâme. » C'est du Portugal que partit le coup : le marquis de Pombal, ministre de Joseph Ier, les accusa d'avoir conspiré contre son roi, confisqua leurs biens, les emprisonna ou les exila (1759). La France l'imita bientôt. Le P. La Valette, ex-procureur général des jésuites à la Martinique, s'était vu forcé de suspendre ses payements; quelques négociants de Lyon et de Marseille, compromis par là, tinrent l'ordre pour solidaire. La Société de Jésus venait d'exclure La Valette, qui se livrait à des opérations commerciales ; elle refusa de payer ses dettes (3 millions). Déférée à la grand'-chambre du Parlement de Paris, elle fut sommée, au cours du procès, de produire ses statuts. Un certain abbé Goujet en publia des extraits, qui, perfidement choisis, produisirent un tel effet à Paris que, le 22 août 1762, le Parlement prononça la suppression de l'ordre : arrêt que ratifia Louis XV, en novembre 1764, après deux années d'hésitations et de négociations. Le grand coup était porté ; vainement, par la bulle *Apostolicum pascendi* (7 janvier 1765), Clément XIII confirma-t-il les jésuites ; dans la nuit du 2 au 3 avril 1767, Charles III les expulsait d'Espagne; le 20 novembre 1767, Tanucci les supprimait à Naples ; les ducs de Plaisance et de Parme suivaient son exemple, et quand Clément XIII, pour venger ses défenseurs, excommuniait celui-ci, son vassal, Leurs Majestés Bourbonniennes, signataires du pacte de famille, occupaient Avignon, Bénévent et Ponte-Corvo, projetaient le blocus de Rome [1], exigeaient l'abolition complète de l'ordre (10 décembre 1768) ; et,

1. Projet du marquis d'Aubeterre.

comme le Pape mourait, quelques semaines plus tard, (2 février 1769) sans avoir cédé[1], elles signifiaient pendant le Conclave (15 février-19 mai) jusqu'à vingt-trois arrêts d'exclusion. Le cardinal de Bernis multipliait ses intrigues ; Clément XIV était nommé; le 21 juillet 1773, après de vaines résistances, il signait le Bref *Dominus ac Redemptor;* la célèbre Compagnie disparaissait ; le Pape, comme il le disait lui-même, se coupait la main droite[2].

On pouvait travailler en toute confiance à révolter contre son autorité l'Autriche et l'Italie, l'Allemagne et la France.

La pieuse Marie-Thérèse (1740-1765) a inauguré cette politique antiromaine. Plus soucieuse d'éviter une lutte ouverte que d'obtenir l'assentiment du Pape, elle défendit de multiplier les monastères, limita l'accroissement des biens de mainmorte, interdit la publication des bulles qui ne porteraient pas son impérial placet, remania les diocèses, diminua le nombre des fêtes et travailla à émanciper l'enseignement public de la tutelle religieuse. Elève d'un abbé gallican de Terme[3], Joseph II (1765-1790) alla plus loin : il supprima six cents monastères appartenant aux ordres contemplatifs, remplaça par cinq séminaires généraux[4] et cinq annexes[5] les séminaires diocésains; il ne craignit pas d'abolir les réserves papales au profit des évêques et de conférer à ceux-ci les dispenses de mariage pour cause de parenté aux troisième et quatrième degrés, sans recourir à Rome, dans le même temps qu'il soumettait à son placet leurs mandements et lettres épiscopales. *Emanciper l'épicopat à l'égard de Rome, le soumettre à son propre pouvoir*, tel est le

1. C'est pour cela, sans doute, que Daunou l'appelle un second Benoit XIII, un homme du moyen âge (*Essai historique sur la puissance temporelle des Papes*, I, 373).
2. En 1571, Rome avait déjà supprimé l'ordre des *Humiliés*, en 1668 l'ordre des *Jésuites*. Sur la réforme des *Réguliers* en France (1765, 1768). Cf. Couzaz-Crétet. *l'Eglise et l'Etat* (Paris, Retaux, 1893), p. 257 sq.
3. Picot, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiassique*, II, 181.
4. Vienne, Pesth, Pavie, Fribourg, Louvain.
5. Gratz, Olmutz, Prague, Insbruck, Luxembourg.

double but qu'il poursuit ; c'est à quoi s'oppose Pie VI, qui fait en vain le voyage de Vienne pour le fléchir (1782) ; c'est à quoi l'exhorte formellement Hontheim[1], dans le mémoire qu'il lui adresse par l'intermédiaire de Krufft, lorsque l'archevêque de Trèves, Clément Wenceslas, proteste contre la politique impériale en sa qualité d'évêque d'Augsbourg, en même temps que les deux archevêques de Vienne et de Gran, Migazzi et Bathyani.

Joseph II avait rencontré quelques vives résistances au sein même de l'épiscopat. Son frère Léopold, que poussait le professeur de Padoue, Tamburini, fut moins heureux encore en Toscane : sur dix-huit évêques que comptait le grand-duché, trois seulement se prêtèrent à ses désirs ; il est vrai que l'un d'eux, Scipion Ricci, évêque de Pistoia-Prato, était un ennemi acharné de Rome[2]. Comme le Concile de Pistoie, en 1786, avait accepté les quatre articles de 1682 et promulgué une série de décrets s'en inspirant, le grand-duc fit passer une circulaire aux évêques pour les presser d'accueillir la réforme. La circulaire fut accueillie avec froideur, et finalement repoussée ; une conférence préliminaire convoquée par Léopold, à Florence, en 1787, eut une issue telle qu'il dut renoncer à réunir un Concile national ; ratifiant l'attitude de la majorité des évêques, la bulle *Auctorem fidei* condamna, en 1794, les projets du grand-duc et quatre-vingt-cinq propositions du synode de Pistoie[3].

Le mouvement allemand est plus intéressant encore, non seulement parce qu'il est plus violent, mais aussi parce que ce sont les évêques eux-mêmes, ou plutôt les archevêques, qui prennent l'initiative de la lutte. Pie VI avait érigé une nonciature à Munich, en 1785, à la prière de l'électeur palatin. Grand émoi aussitôt parmi les trois Electeurs ecclésiastiques de Cologne, Trèves et Mayence, l'archiduc Maximilien, propre frère de Léo-

1. Kuntzinger, *op. cit.*, 160, 162.
2. Cf. sa lettre à Grégoire, 17 février 1798 (Sciout, III, 285, note 2). Kuntzinger, *op. cit.*, 174.
3. Daunou, II, 222. Scaduto : *Stato e chiesa sotto Leopoldo*, I, Firenze, 1885. Reumont, *Geschichte Toscanas*, II, 148.

pold et de Joseph II, Clément Wenceslas et Charles-Frédéric d'Erthal. Quand survient à Cologne le nonce Pacca, leur émoi redouble : d'accord avec le prince-archevêque de Saltzbourg, Jérôme de Colloredo, ils nomment des commissaires qui, renouvelant le Congrès de Coblentz de 1769, se rassemblent à Ems, en août 1786. Ce sont Valentin Hermès pour Mayence, Georges-Henri de Kautphaüs pour Cologne, Joseph-Louis Beck pour Trèves, Jean-Michel Bönike pour Salzbourg. La *Punctation d'Ems*, qu'ils rédigent (25 août 1786), est une protestation en vingt-trois articles, destinée à garantir l'indépendance des archevêques vis-à-vis de Rome; il y est interdit de recourir directement au Pape; les bulles et brefs ne deviennent obligatoires pour les fidèles qu'après avoir été acceptés par les évêques; la juridiction des nonces est supprimée, les facultés quinquennales abolies; les appels en troisième instance à Rome remplacées par des appels en Allemagne devant des juges nommés par le Saint-Siège; les religieux allemands sont affranchis de toute dépendance à l'égard de leurs supérieurs étrangers[1]. Nationaliste et antipapal, le Congrès d'Ems échoue devant l'attitude résolue de Pie VI et l'activité de Pacca : l'archevêque de Trèves fléchit le premier en demandant à Rome, en 1787, le renouvellement de ses pouvoirs quinquennaux pour le diocèse d'Augsbourg; l'archevêque de Mayence suit son exemple afin de faire confirmer la nomination de son coadjuteur, le futur duc de Dalberg; enfin, malgré les encouragements de Joseph II et de Hontheim, leurs collègues acceptent avec eux la décision de Pie VI au sujet de la nonciature[2].

Le Pape ne devait pas avoir aussi facilement raison du mouvement français[3] : l'Eglise française, l'Eglise « gal-

1. Cf. le texte dans Funck, *Histoire de l'église*, traduction française, II, 243. Kuntzinger, 174 sq.
2. *Pii Pontificis sexti. Responsio ad metropolitanos Mog. Trev. Coll. et Salisb. super nuntiat apostol.* Roma.
3. Crousaz-Crêté : *l'Eglise et l'Etat au* XVIIIe *siècle*. Paris, Retaux, 1893, in-12. Cf. aussi Debidour.

licane », était, en quelque manière, le type de cette Eglise nationale que Joseph II cherchait à installer dans ses Etats. L'Assemblée générale du clergé de 1765, constatant les graves abus qui troublaient les ordres religieux depuis que, en dépit des canons, de simples séculiers pouvaient devenir abbés commendataires, avait décidé, le 30 septembre, de recourir au Pape pour qu'il nommât une Commission de cardinaux qui restaurât les ordres[1]. L'arrêt royal du 23 mai 1766[2] avait écarté cette intervention du Saint-Siège, réclamée par les évêques de France; il annonçait qu'une Commission se réunirait à Paris pour s'occuper de la question. Dirigée par Loménie de Brienne, composée en grande partie de laïques, cette Commission élabora l'édit du 24 mars 1768; l'édit fixait « l'âge requis à peine de nullité pour la « profession »; selon le chiffre des religieux, il maintenait ou fermait les couvents. « C'était en préparer « la ruine, sous prétexte de les réformer. Semer le « trouble dans certains monastères, en offrant aux « religieux relâchés l'appât de la sécularisation, établir « ailleurs la réforme la plus sévère et persuader ensuite, « par tous les moyens, que la réforme était soit repous- « sée, soit impraticable, telle fut dès lors la tactique « de Brienne. La suppression des ordres de Grammont « et de Sainte-Brigitte, celle des Antonites, des « Célestins, des Servites, etc..., l'ébranlement profond « de l'ordre de la Merci, les divisions de la congré- « gation de Saint-Maur, tels en furent les principaux « résultats[3]. »

Cette œuvre fut reprise pendant la Révolution par le Comité ecclésiastique, nommé par l'Assemblée constituante le 20 août 1789, et accru de quinze nouveaux membres, le 4 février 1790; les hommes qui la composaient, à la différence des amis de Brienne, étaient des croyants sincères; mais ils n'étaient pas moins

1. Procès-verbal, p. 479.
2. Crousaz-Crété, *op. cit.*, 266-267.
3. Krauss, *Histoire de l'Eglise*, traduction française, III, 261.

hostiles au Saint-Siège. Jansénistes pour la plupart, ils poursuivaient en lui l'auteur responsable de la Bulle. Après avoir dépouillé le clergé, comme la noblesse, de ses privilèges religieux, politiques et sociaux, ils entreprirent de réorganiser l'Eglise de leur pays. Si les titres III et IV de la Constitution[1] civile du clergé présentée à la Constituante, le 29 mai 1790, par le député de Paris, Martineau, ne contiennent aucune disposition antiromaine, on n'en saurait dire autant des titres I et II qui traitent des offices ecclésiastiques et de la nomination aux bénéfices. Comme Joseph II, les Constituants remanient les diocèses, imposent à la vie religieuse les cadres de la vie administrative et suppriment les appels à Rome; plus hardis que lui, ils font élire les curés et les évêques et interdisent soigneusement à ceux-ci de demander aucune confirmation au Pape; ils méritent les félicitations de Hontheim, qui meurt à ce moment, en pleine victoire, semble-t-il, le 2 septembre 1790, au château de Montquintin, dans le Luxembourg. Par le détachement de l'épiscopat d'avec Rome, par son rattachement à l'organisme administratif français, c'est, en fin de compte, l'asservissement de l'Eglise à l'Etat, l'absorption, la nationalisation de celle-là par celui-ci. Le mouvement fébronianiste a utilisé les traditions anti-ultramontaines de la France; il a profité des bouleversements révolutionnaires; il s'est épanoui, en France, plus librement que nulle part ailleurs.

Pie VI pourtant hésite à le condamner; la crainte de perdre Avignon, qui, le 11 juin 1790, s'est donné à la France, pèse sur sa politique et l'empêche, sans doute, de proscrire la Constitution civile aussitôt qu'elle est votée, le 12 juillet suivant. Par égard pour l'Assemblée, qui, le 27 août, a ajourné la question du Comtat, il montre la même réserve, lorsque le roi la promulgue le 24 du même mois; mais les catholiques de France ont déjà pris parti. Le Comité ecclésiastique a trop compté

1. Ils réglaient le traitement des ministres et la loi de résidence.

sur leur haine ultramontaine, pas assez sur leur sens chrétien. *L'Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé*, rédigée par l'archevêque d'Aix, Boisgelin, et publiée au mois d'octobre, est approuvée par nombre de curés ; l'obligation du serment auquel on prétend les soumettre accroît de beaucoup le nombre des réfractaires ; une centaine seulement jure avec Grégoire, tandis que deux cents refusent. L'Eglise constitutionnelle naît dans les premiers mois de 1791, et la Vendée s'agite au printemps de cette même année. Puis le mouvement se généralise : le bref solennel du 13 août 1791 déclare hérétique et schismatique la Constitution civile du clergé et annule les élections qui viennent d'être faites ; il marque la rupture entre l'Eglise et la Révolution : c'est une date dans notre histoire.

II

C'est une date plus importante encore, s'il est vrai qu'on y doit rapporter l'alliance de la Papauté avec la Démocratie[1]. Au moment où la Vendée s'agite, la

1. Voici comment Pie VII, encore simple évêque, parlait de la démocratie.

« La forma di governo democratico adottata fa di noi, o diletissimi fratelli, no, non è in opposizione colle massime fin qui esposte nè ripugna a Vangelo ; esige anzi tutte quelle sublimi virtù che non s'imparano che alla scuola di Gesù Christo e lequali, se saranno da voi religiosamente praticate, formeranno la vostra felicità, la gloria e la splendore della vostra repubblica.

Fatto poscia un vivo elogio della virtù degli antichi Romani, il card. passa a dire :

« Se le morali virtù così resero cospicua la latina libertà, con quanta maggior razione dobbiamo noi riputar necessaria la virtù nella presente democrazia, noi che non viviamo invescati dal lezzo e dall' ambizione di rognar Deità, noi che santifico il Verbo di Dio fatto uomo... Le morali virtù, che non sono poi altro che l'amore dell' ordine, ci faranno democratici ; ma di una democrazia retta, e che altro non cura che la commune prosperità, lontana dagli odi, dall' infedeltà, dall' ambizione, dall' arrogarsi gli altrui diritti, e dal mancare ai propri doveri.

Quindi ci conserveranno l'uguaglianza intesa nel suo retto significato, la quale dimostrando che la legge si estende a tutti gl' individui della società e nel dirigerli e nel proteggerli e nel puniri, ci dimostra ancora in faccia alla legge divina ed umana quale proporzione debba tenere ogni individuo nella democrazia, tanto rapporto a Dio, quanto rapporto a se stesso ed a suoi simili. Mai perfetti doveri dell' uomo non possono compire nella sola virtù morale, e l'uguaglianza che fa l'armonia e il bene della società, desidera altre molle per la sua sussistenza e per la sua perfezione. Il Vangelo di Gesù Cristo ci fu fatto come un complesso di leggi onde rendere gli uomini veramente perfetti anche in società, onde sistemare nella uguaglianza che ci faccia felici nel presente giro dei giorni mortali e più felici nell' aspettata eternità. La storia della filosofia ci dimostra la mancanza di tale progetto, la storia del Vangelo ce ne dimostra

Belgique s'insurge, serrée autour de son archevêque, le cardinal de Falkenberg; elle proteste contre l'œuvre religieuse de Joseph II; à ce moment aussi Scipione Ricci, rejeté par les fidèles de son diocèse, abandonne définitivement son siège épiscopal. En Italie, en Belgique, comme en France, l'antipontificalisme suscite une révolte populaire, et la cause chrétienne, meurtrie, s'identifie avec la cause romaine; comme si l'instinct du peuple eût pressenti que toutes les réformes ecclésiastiques, tant prônées par les Etats, ne tendent, en fin de compte, qu'à lui mettre au cou une chaîne de plus, à faire de l'évêque une doublure du préfet et de la religion de Jésus un auxiliaire des gendarmes. La conscience chrétienne s'est soulevée à la fin, et les croyants se sont émus.

En France, pour la première fois, les catholiques se trouvent en présence d'une question de conscience que n'ont point connue leurs pères. Jusqu'alors c'était le roi qui était chargé de veiller à la fois et sur la vie politique et sur les conditions extérieures de la vie religieuse du pays; ses sujets étaient quittes envers lui en lui payant l'impôt du sang et l'impôt d'argent, comme ils étaient quittes envers Dieu en travaillant au salut de leur âme. Mais voici que le roi disparaît; le

l'esecuzione e il compimento..... Decidete quanto conferiscano i precetti del Vangelo, le tradizioni degli Apostoli e dei gran filosofi Padri e Dottori cristiani a conservare la pace, a far risplendere la vera grandezza dello stato democratico, a fare di tanti uomini, dirò così, tanti eroi di umiltà, di prudenza nel governare, di carità nel fraternizzare fra loro stessi e con Gesù Cristo... Il luminoso oggetto della nostra democrazia dev' essere di stabilire la massima possibile unione di sentimenti, di cuori, di forze fisiche e morali, onde ne derivi una soave fratellanza nella società... Eccovi, o dilettissimi frattelli uno sparuto abozzo degli evangelici dettami. Vedete ivi quale possanza, quale influsso risplenda per la massima virtù dell' uomo, per la civile uguaglianza, per la regolata libertà, per quella unione insomma di amore e di tranquillità che fa la sussistenza e l'onore della democrazia. Forse per la durevole felicità degl' altri governi bastera una virtù comune; ma nella democrazia studiatevi di essere della massima possibile virtù, e sarete i veri democratici : studiate ed eseguite il Vangelo, e sarete la gioja della Repubblica... La religione cattolica sia l'oggetto piu prezioso del vostro cuore, della vostra divozione e d'ogni vostro sentimento. Non crediate ch'ella si opponga alla forma del governo democratico. In questo stato vivendo uniti al vostro Divin Salvatore, potete concepire una giusta fiducia dell' eterno salute, potete operare la felicità temporale di voi stessi e dei vostri simili e procurare la gloria della repubblica e delle autorità costituite... Si, miei, cari fratelli, siate buoni cristiani e sarete ottimi democratici ». *Estratto dell' Omelià sulla libertà di religione, pubblicata il* 25 *dicembre* 1797 : *dal cardinale Barnaba Chiaramonti, vescovo d'Imola, poi Pio VII* (*Vallicellana*, F. C. LXIV, 643).

peuple le remplace comme « souverain »; il hérite dès lors, et par là même, de ses devoirs aussi bien que de ses droits; chaque citoyen devient responsable, pour sa part, de la grandeur politique de la patrie; dans la même mesure, il devient responsable de l'intensité ou de la langueur de la vie chrétienne qui s'y développe. Les lois influent sur celle-ci aussi bien que sur celle-là, et c'est lui qui les fait par l'intermédiaire de ses élus. La Révolution a bien pu momentanément servir les entreprises étalistes contre l'Eglise; par le jeu naturel des principes nouveaux qu'elle apporte, elle est prédestinée à lui venir en aide; elle provoque une révolution religieuse dans les âmes en accroissant la responsabilité qui leur incombe; elle double, si j'ose ainsi dire, d'une *conscience sociale* la conscience proprement individuelle de chaque citoyen croyant.

L'influence de ce fait commence déjà de se faire sentir. Du 13 avril 1791 au 27 juillet 1794 (9 thermidor), ce ne sont pas les catholiques qui sauvent la Papauté, car ils sont eux-mêmes traqués de toute part, et c'est au bouleversement de la crise franco-polonaise qu'elle doit de survivre en paix; mais, de 1795 à 1798, comme cette crise s'est apaisée et que la France la menace, c'est aux seuls catholiques français qu'elle doit de subsister encore.

L'agitation catholique qui résulte du bref du 13 avril détermine les premières mesures de rigueur prises contre les prêtres par les assemblées révolutionnaires; le décret du 29 novembre 1791 déclare suspects tous les ecclésiastiques et les soumet à la surveillance de la police. Bientôt après, le décret du 27 mai 1792 porte que les réfractaires seront transportés hors de France, si vingt citoyens en font la demande; enfin le décret du 26 août proclame leur expulsion du territoire français. Si la Convention refuse, le 16 novembre 1792, de supprimer le traitement des prêtres; si même, par le manifeste du 5 décembre, elle cherche à rassurer l'Europe sur ses tendances religieuses et s'occupe, par le

décret du 6, d'organiser en France la liberté des cultes, elle n'en reste pas moins anticatholique dans l'âme. Elle travaille à détruire par une lutte implacable les catholiques romains qui, en Vendée, identifient leur cause avec la cause royaliste; elle s'efforce d'attirer les catholiques plus tièdes dans l'Eglise constitutionnelle, pour les soustraire ainsi à l'influence de Rome; enfin elle acclame le déisme, dans les discours de Robespierre et le consacre, comme la religion officielle de la France, dans la Fête fameuse offerte à l'Etre suprême, le 7 mai 1794.

Proscrits, divisés, débandés, les catholiques ne se trouvent donc pas en posture de retenir les gouvernements révolutionnaires, si ceux-ci s'avisent de s'attaquer vigoureusement à Rome. Le 14 septembre 1791, on proclame l'annexion à la France d'Avignon et du Comtat, où, le 2 mai, ont ét éenvoyés deux commissaires pour s'assurer des vœux réels du pays. En 1792 Anselme pense que la République peut envoyer une armée à Rome, disperser la curie, détruire la Papauté. Biron songe à débarquer 12.000 hommes à Cività Vecchia, sous la protection d'une escadre, que conduira l'amiral Truguet[1]. Mais on ne donne aucune suite à ces deux projets. Et cependant, en 1791, Pie VI a refusé de recevoir M. de Ségur, nommé ambassadeur à Rome, à la place du cardinal de Bernis, qui a refusé de prêter serment. Et cependant, le 30 mai, le Pape a rappelé son nonce de Paris; et il a accueilli, au mois d'août, un Mémoire de l'abbé Maury qui demandait le retour à l'ancien ordre de choses; il l'a nommé archevêque de Nicée en 1792, ambassadeur à Francfort, évêque de Montefiascone, enfin cardinal (1794). Avec l'abbé Maury, Pie VI a encore accueilli les tantes du roi, Mmes Adélaïde et Victoire, ainsi que nombre de prêtres et d'émigrés français.

Un grave incident, survenu en 1793, a fourni un nouveau grief au cabinet de Paris. Comme les consuls fran-

1. Sorel, III, 118, 294.

çais de Rome, d'Ancône et de Cività Vecchia[1] veulent arborer les emblèmes de la République à la place des lys d'or de la monarchie, le Pape adresse au consul de Rome un Mémoire où il proteste qu'il ne reconnaît pas la République française et qu'il ne permettra pas qu'on en arbore les armes dans ses Etats. Le Consul envoie le mémoire à Paris et informe du fait l'ambassadeur de France à Naples, Mackau. La réponse de celui-ci arrive quatre jours après : injonction est signifiée au cardinal Zelada de laisser arborer, dans les vingt-quatre heures, les emblèmes républicains ; on ne lui demande pas la reconnaissance de la République ; on respecte l'autorité spirituelle du Pape ; on affirme seulement qu'il n'a pas à discuter le droit d'un peuple à changer son gouvernement national (12 janvier 1793). Cette sommation est portée au Vatican par l'officier de marine La Flotte, accompagné d'Ugo Basseville, secrétaire de légation qui, malgré son caractère diplomatique, fait une ardente propagande républicaine. Il redouble d'activité et d'audace pendant qu'il attend la réponse du Saint-Père ; il se réunit avec ses amis jacobins chez le banquier Moutte, et il célèbre un sacrifice en l'honneur de la Liberté. Le 13 janvier, la petite bande parcourt le Corso dans des carrosses décorés de cocardes tricolores. Le peuple murmure ; on lance des pierres ; le tumulte grandit, les deux Français se réfugient dans une maison où les assaillants les poursuivent au cri de *Viva San Pietro*. Basseville est frappé à mort, et La Flotte n'échappe que par miracle ; la populace saccage le palais de l'Académie de France et pille quelques boutiques au Ghetto. Mais le Pape est informé de l'émeute ; il envoie aussitôt un piquet occuper le quartier juif ; il mande à Basseville soigné par le jacobin Buzani son médecin Cerucico Flajani et, lorsqu'il meurt, le lendemain 14, il lui fait faire de solennelles funérailles à Saint-Laurent in Lucina. Son gouvernement n'en est pas moins compromis ;

1. *Mem. stor.*, 64 sq.

du reste, il apaise un nouveau mouvement populaire contre les Français, au mois de février : il permet à Monti de célébrer dans la *Basvilliana* l'émeute sanglante du Corso. Au mois de mars, il refuse d'autoriser les prêtres à jurer suivant la nouvelle formule proposée par la Législative, le 15 août 1792, à moins que ce serment soit purement civique. Le 1er avril 1794, il va plus loin et défend de jurer « dans le doute ». Et cependant, malgré ses marques multipliées d'hostilité, malgré le meurtre d'un citoyen français revêtu d'un caractère diplomatique, la Convention reste muette : c'est le moment où elle a sur les bras la moitié de l'Europe et la moitié de la France.

Le relèvement des catholiques coïncide à peu près avec l'invasion de l'Italie par Bonaparte, et c'est à cette coïncidence que le Pape doit son salut. La journée du 9 thermidor (27 juillet 1794), œuvre des terroristes, tourne au profit des modérés ; l'opinion publique force la main aux conventionnels. Si, le 21 décembre 1794, ils refusent à Grégoire les garanties effectives de la liberté des cultes, ils les accordent, le 21 février 1795, à la demande de Boissy-d'Anglas[1]. Le 30 mai, ils vont plus loin, quoique la rentrée en masse des réfractaires indispose l'opinion : sur la proposition de Lanjuinais, la Convention ordonne de restituer aux citoyens, pour les assemblées légales et les exercices du culte, les églises qui n'ont pas été aliénées. En dehors des quinze édifices que le Gouvernement leur a accordés à Paris, constitutionnels et réfractaires en occupent une trentaine d'autres : les premiers, par les *Annales de la religion* et la propagande des *évêques réunis* ont à peu près reconstitué leurs cadres ; les autres, par les *Annales catholiques* et les mille canaux de leur organisation secrète, se groupent, tant bien que mal, autour des vicaires généraux de leurs évêques émigrés[2]. Et

1. Debidour, 144 sq.
2. Séché, I, 13.

les deux partis, soucieux également de l'intérêt de l'Eglise, sont également travaillés du désir de s'entendre : l'abbé Emery, qui ne peut se faire à l'idée d'un peuple sans culte, prête le serment de vendémiaire ; Mgr Couet du Vivier de Lory, évêque réfractaire d'Angers, écrit à Grégoire qu'il désire bien vivement que la religion et le culte reprennent leur pureté et leur ancien éclat, et il ajoute : « J'espère que Dieu « répandra sur ses ministres les dons d'unité, de cha- « rité et de paix, dont ils doivent l'exemple aux « fidèles. » D'autre part, l'évêque métropolitain de la Haute-Garonne, Sermet, déclare catégoriquement à Grégoire, le 15 avril 1795, que, sans le concours du Pape, les constitutionnels n'obtiendront jamais la paix religieuse[1]. Lecoz, l'évêque métropolitain d'Ille-et-Vilaine, songe, au mois d'août de cette année, à s'adresser au cardinal Maury pour obtenir ce concours. Dans les provinces les plus agitées elles-mêmes, les idées conciliatrices font du chemin ; c'est en Vendée et malgré les tracasseries de Letellier, commissaire spécial, que M. de Boutoullic, ex-vicaire général du diocèse de Vannes et naguère encore président du Conseil des chouans du Morbihan, négocie avec le Directoire du département et le général Quantin, afin de demander au Pape l'autorisation de communiquer *in divinis* avec les constitutionnels ; il va jusqu'à déclarer, en juillet 1796, qu'on peut les admettre dans l'Eglise à titre de coadjuteurs[2]. Et c'est à la même époque que le père de Louis de Frotté, le chef des chouans de Normandie, fait l'éloge des constitutionnels au comte d'Artois et propose à l'évêque de Saint-Pol-de-Léon de les réconcilier avec l'Eglise[3].

Au moment donc où, sous la pression de l'opinion publique, la persécution officielle cesse et où les lois rendent possible la renaissance de la vie religieuse, les

1. Gazier, *Hist. relig.*, p. 273.
2. Archives nationales, F., 19, 1013.
3. De la Sicotière de Frotté, II, 599.

divisions entre réfractaires et constitutionnels tendent manifestement à s'apaiser. La situation des catholiques, en France, en est améliorée d'autant ; le souci de les ménager s'impose de plus en plus au gouvernement et à l'opinion. J'en trouve une preuve dans un curieux mémoire adressé au Directoire, le 27 juillet 1796 : on y insiste sur l'idée qu'il ne faut pas dépouiller le pape de son pouvoir temporel, *afin d'avoir la paix à l'intérieur*[1] ; et j'en trouve une autre preuve dans les intentions du Directoire, en août 1796. Comme le comte Pierrachi, ambassadeur que Pie VI vient d'envoyer pour rétablir les rapports diplomatiques entre Paris et Rome, discute avec Delacroix, ministre des Relations extérieures, celui-ci se lance avec véhémence dans une longue digression que le marquis del Campo résume, comme il suit, dans sa lettre du 13 août au chevalier d'Azara : « Il dit qu'en ce qui concernait les pays sou-« mis à sa domination la *République française désirait* « *vivement rétablir la paix et la tranquillité générale* « et *rendre désormais impossibles les troubles dans ces* « *pays, sous prétexte de religion ;* qu'à cette fin, il « était indispensable que le traité entre cette Répu-« blique et la cour de Rome établît, d'une façon claire « et précise, les points relatifs à un objet de cette « importance. » Il est intéressant de noter qu'au même moment, le 25 août, sous l'influence de Portalis, le Conseil des Anciens repousse la proposition Drulhe, votée par les Cinq-Cents, le 23 avril, malgré les efforts de Pastoret ; Drulhe voulait expulser les prêtres qui n'avaient juré ni en 1790, ni en 1792.

Et il n'importe pas ici que la mission de Pierrachi ait échoué[2] ; il suffit de constater qu'en août 1796 les catholiques représentent une force assez considérable pour que le Directoire songe à se la concilier. Et, quoique l'union des catholiques soit

1. Aff. étrang. *Mém. Doc.*, Italie, XII, 55.
2. Cf. *infrà*.

encore bien imparfaite; quoique, au mois de septembre, de vives discussions éclatent entre constitutionnels et réfractaires, lors de la publication du bref du 5 juillet, exhortant les chrétiens en communion avec le Saint-Siège à « s'appliquer de tout leur « cœur et de toutes leurs forces à prouver leur sou- « mission à ceux qui les dirigent »; malgré ces divisions qui diminuent la crainte qu'ils inspirent et les égards qu'ils commandent, leur influence continue de s'accroître. Le 4 décembre 1796, les articles 7, 16 et 10 du décret du 3 brumaire sont abrogés, et Clarke écrit à Bonaparte, en ce même mois, la note suivante : « *Nous avons manqué notre révolution en religion.* On « est redevenu catholique romain en France, et *nous* « *en sommes peut-être au point d'avoir besoin du pape* « *lui-même pour faire seconder chez nous la révolution* « *par les prêtres et, par conséquent, par les campagnes,* « *qu'ils sont parvenus à gouverner de nouveau.* Si on « eût pu anéantir le pape, il y a trois ans, c'eût été « régénérer l'Europe; *le terrasser, au moment actuel,* « *n'est-ce pas s'exposer à séparer à jamais de notre gou-* « *vernement une foule de Français soumis au pape et* « *qu'il peut se rallier*[1]. » Les élections d'avril 1797 (floréal) sont la manifestation éclatante et la consécration provisoire du relèvement catholique, survenu pendant les trois années qui ont suivi le 9 thermidor.

L'histoire de la papauté durant ces trois années reflète cette situation nouvelle. Si c'est à un hasard qu'elle doit de ne point être abattue en mai 1796, c'est au développement du parti catholique qu'elle doit d'être épargnée, à Bologne d'abord (23 juin 1796), et surtout à Tolentino ensuite (19 février 1797). La nouvelle des premières victoires de Bonaparte remplit la curie d'épouvante ; incertain sur la conduite qu'il doit tenir, le cardinal Zélada ordonne aux trois légats de Bologne, Ferrare et Ravenne, de demeurer à leur

1. *Corresp. inédite* (Panckouke, II, 430).

poste, mais il repousse le plan de défense que lui propose le marquis Rondinelli, commandant du fort d'Urbin et refuse d'armer la population, ainsi que le lui proposent le marquis Bevilacqua et le comte Cremona de Ferrare[1]. Le 7 mai, Bonaparte reçoit du Directoire l'ordre de partager son armée en deux corps et de filer sur Rome, puis sur Naples, après avoir laissé Kellermann en Lombardie. Le 9 mai, Pie VI apprend la terrible nouvelle au moment où il arrive « alle « paludi », précédé du prince Auguste d'Angleterre[2]. Il suit le premier conseil qui lui est offert par un certain Bartolucci et dépêche à Milan un marchand, nommé Bottoni, afin d'apaiser les Français ; un marchand de Gênes a laissé entendre à ce dernier que la chose est possible et qu'il n'en coûtera que 5 ou 6 millions. Puis Pie VI se ravise : Zelada, blessé de n'avoir pas été consulté en d'aussi graves conjonctures, a donné sa démission. Avec son nouveau secrétaire, le cardinal Busca, le pape se sent isolé ; il a recours au ministre d'Espagne, le chevalier d'Azara, et lui demande d'interposer la médiation de son maître ; en même temps il rappelle Bottoni et dépêche à sa place, en qualité de ministre plénipotentiaire, le marquis Gnudi.

Toutes ces démarches étaient inutiles. Bonaparte ne pouvait, divisant son armée et abandonnant la lutte contre l'Autrichien, renoncer à la gloire et à l'avenir. Il offrit sa démission au Directoire ; il refusa de suivre l'ordre qui lui avait été donné, et le Directoire céda. Bonaparte garda son armée, instrument de sa fortune, le Pape en fut quitte pour la peur... et les menaces ; on lisait, dans la proclamation de Milan du 21 mai 1796 (2 prairial IV) : « Que ceux qui ont aiguisé les poignards « de la guerre civile, qui ont lâchement assassiné nos « ministres... tremblent... Réveiller le peuple romain

1. *Mem. stor.*, 90.
2. *Id.*, 94. Ainsi que l'a prévu un article secret du traité conclu entre la France et Sa Majesté catholique, le 14 thermidor an III.

« engourdi par plusieurs siècles d'esclavage, tel sera le « fruit de vos victoires[1]. »

Ces menaces ne devaient pas rester vaines. Tandis que Beaulieu reformait son armée en Autriche et que Mantoue fermait ses portes, Bonaparte songeait à donner satisfaction aux prétentions directoriales, tout en assurant et en renforçant sa situation stratégique. Marcher sur Naples eût fort agréé au Directoire. Mais il ne convenait pas au jeune général de faire vingt-cinq jours de marche dans les mois de juillet et d'août « pour chercher la maladie et la mort[2] », tandis que Mantoue n'était pas prise ni Beaulieu détruit; il signa donc, à Brescia, le 5 juin, une trêve avec l'envoyé de Naples, prince de Belmonte-Pignatelli. Occuper les légations, au contraire, c'était donner satisfaction aux politiques de Paris, qui le faisaient surveiller par Salicetti et Garrau, en punissant « l'assassin de Basseville »; c'était surtout occuper une situation stratégique incomparable, d'où l'on domine à la fois la plaine du Pô et la Péninsule, d'où l'on menace à la fois Venise et Milan d'une part, et, de l'autre, Florence, Rome et Naples. Aussi, après avoir passé quatre jours à Tortone à apaiser l'agitation paysanne (13-17 juin), Bonaparte occupa-t-il, sans combat, du reste, Fort d'Urbin et Bologne, Ferrare et Ravenne, Imola et Faenza[3] (18-23 juin).

Plus effrayé encore qu'au mois de mai, le pape recourt immédiatement, cette fois, aux bons offices du chevalier d'Azara. Celui-ci part aussitôt avec le marquis Gnudi pour arrêter Bonaparte, lui portant en présent, de la part de Pie VI, une tête de marbre d'une merveilleuse beauté. Bonaparte feint de n'être point sensible à la flatterie du Souverain Pontife; il accueille les ambas-

1. Séché, I, 7.
2. Bonaparte au Directoire, 7 juin 1798 (*Corresp.*, I, 373).
3. A Bologne, mécontente d'avoir perdu ses privilèges, furieuse de la dureté avec laquelle on avait réprimé le complot de Zamboni (décembre 1794), ses soldats furent accueillis avec enthousiasme, et le Sénat jura fidélité à la République. Le gonfalonnier Ercolani avait promis que ses privilèges seraient rétablis. Cf. *Mem. stor.*, 99.

sadeurs avec une telle dureté que Gnudi ne peut retenir ses larmes et court s'enfermer chez lui. Mais ce n'est que comédie pure. Le jeune Corse n'entend pas marcher sur Rome ni détruire le pouvoir papal; Mantoue tient toujours, et l'on annonce l'arrivée d'une nouvelle armée autrichienne. Et puis Bonaparte se sent aujourd'hui le maître de l'Italie; qui sait s'il ne pourra pas devenir le maître de la France? il importe, en ménageant le Pape, de se ménager les catholiques : « L'influence de Rome est incalculable, écrira-t-il bientôt...; j'ambitionne plus le titre de sauveur que le titre de destructeur du Saint-Siège[1]. » Le 23 juin, il consent donc à rendre la légation de Ravenne avec Faenza et Ancône; il garde seulement Bologne et Ferrare[2]; il exige 15.500.000 livres en argent, 5.000.000 en nature, cinq cents manuscrits et cent œuvres d'art; en outre, des négociations doivent s'ouvrir à Paris pour régler toutes les questions pendantes entre le Directoire et le Saint-Siège[3]. « Enfin, nous respirons », dit le Pape à Mendizabal[4]; il est si heureux d'avoir désarmé Bonaparte que, le 5 juillet, il commande aux catholiques de France de se soumettre au gouvernement républicain[5].

Pourtant, depuis ce moment jusqu'au mois de novembre 1796, il aura la faiblesse de céder souvent aux suggestions du parti qui défend les intérêts de l'Autriche au sein de la Curie romaine et parmi ses familiers[6]; et ses provocations et son impuissance feront

1. Franchetti, 191, note 1, 17 octobre (*Corr.*, II, 41)
2. Il est vrai qu'il mit ce pays à réquisition « avec sa violence habituelle » (Azara au prince Paix, 3 juillet 1796). Cité par Séché, I, 187.
3. *Corresp.*, I, 431. La campagne de juin 1796 rapporta en tout 34 millions, 700.000 francs.
4. Cité par Séché, I, 54.
5. *Ia.*, 20-22.
6. Le cardinal Albani en était le chef. Sur les sentiments de cette coterie et ses procédés de discussion, cf. *Istruzione istorica et dimostrativa quale sia stato per lo più il carattere delle nazione francaise ed in specie de' parigini verso il loro re e verso gli altri popoli d'Europa* (1794, in-12, 98 pages). « Ce qui est le plus surprenant, c'est que cette nation, qui s'est toujours vantée d'être douée de plus d'humanité et de sensibilité que toutes les autres, qu'elle n'a pas rougi d'appeler barbares et cruelles, s'est portée souvent à des excès de fureur capables de remplir de stupeur même des peuples les plus brutaux et les plus sauvages... (p. 3). « La nation française a ensuite comblé la mesure de son déshonneur par ses crimes, par l'enthousiasme d'une liberté mal entendue, dégénérée en une

voir plus clairement que jamais que la seule force qui le soutient, la seule qui retient Bonaparte, ce sont les catholiques français. Le comte Cristoforo Pierrachi, parti le 30 juin de Rome, arrivait à Paris le 22 juillet, assisté du secrétaire de légation Evangelisti et du dominicain Gundi. Présenté le 26 à Delacroix par le marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne, il avait, avec notre ministre, sa première conférence le 12 août; le Directoire exigeait que le Pape révoquât, désavouât et annulât tous les brefs adressés par lui aux fidèles de France depuis la Révolution, et comme le comte Pierrachi voulait en référer à sa cour, le Directoire décidait de transporter les négociations en Italie et de les confier à ses commissaires Salicetti et Garrau ; le 23 août, la légation pontificale se retirait à Lucerne. Le Directoire, si autoritaire pourtant, ne rompait donc pas avec le Pape, encore que tout un parti antichrétien, dirigé par La Réveillère-Lepeaux, n'eût d'autre rêve que de briser la puissance de l'Eglise, et que le Pape, dominé par la coterie autrichienne, ne négligeât rien pour braver la France.

Depuis le traité du 23 juin, on avait appris à Rome que l'Autriche ne renonçait pas à la lutte, que Beaulieu allait être remplacé par le feldmaréchal Würmser, qui avait fait ses preuves sur le Rhin et qui arrivait avec des troupes fraîches. A ces nouvelles, les Romains n'avaient pu contenir leur joie; d'un moment à l'autre, ils attendaient la nouvelle que les Autrichiens avaient débouché en Lombardie et forcé les Français à la retraite. L'effervescence populaire était grande; des miracles survenaient qui surexcitaient la foule; des

licence effrénée et par l'horrible régicide de Louis XVI, le meilleur et le plus honnête de ses monarques... Aucun peuple, dit son profond historien de Thou, n'est plus avide, ni moins capable de liberté que le peuple français, en général. Léger dans sa conduite, inconstant dans ses affections, changeant aisément d'avis d'un moment à l'autre, il hait le présent, et au gré de ses passions impétueuses il attend trop ou trop peu de l'avenir. » Cf. Faipoult, ministre de France à Gênes, à Talleyrand (24 thermidor an IV). « Le Pape est l'homme le moins traître du pays, mais le Sacré-Collège marmotte constamment ses malédictions: jamais il ne nous pardonnera notre philosophie. Le Pape change, et l'esprit des cardinaux romains ne change pas (Aff. étrang. *Mém. et Doc.*, Italie, XII, 69).

missionnaires, au milieu des places publiques, assemblaient le peuple trois et quatre fois par jour et l'exhortaient à la pénitence. Etait-ce bien pour « préparer « la venue des commissaires français[1] », chargés avec Miot de faire exécuter l'armistice[2], n'était-ce pas plutôt une manœuvre du parti autrichien pour réchauffer l'enthousiasme du peuple et l'exciter à la guerre ? Toujours est-il que les Madones, qui par milliers veillent au coin des rues ou dans les chapelles des églises, versaient des larmes[3] et remuaient les yeux, à Ancône et à Tolentino, à Spolète[4] et à Rome. « Les « gens couraient dehors pour voir ces prodiges ; « quelques-uns soutenaient qu'ils les voyaient, et « d'autres que non ; de là résultait la confusion des « confusions. Les prédicateurs, de leur voix, échauf- « faient les têtes de plus en plus. » Ces miracles[5] n'annonçaient-ils pas un autre miracle, le plus grand, le plus désiré, le plus nécessaire : la défaite des Français impies. Et le miracle attendu se produisit : on apprit, un jour, que Würmser avait débouché sur les derrières de Bonaparte, que Mantoue était débloqué et les légations évacuées. L'enthousiasme fut habilement exploité par la coterie allemande d'Albani ; quoique Ferrare, par le traité du 23 juin, fût expressément

1. Azara au prince Paix, 20 juillet 1796 (Séché, I, 191).
2. Sciout, *Rome, le Directoire et Bonaparte en l'an IV et en l'an V* (*Revue des Questions historiques*, t. XXXXI, p. 439 sq.).
3. « Dans les états du Pape, on fait encore pleurer les saintes Vierges. » Lachese à Talleyrand ? 19 thermidor. V (Aff. étrang. *Mém. Doc.*, Italie, XII, 65).
4. Cf. Sansi, V sq. — Cf. *Tribuna*, 14 décembre 1896. *Un centenario.* — A Tolentino, c'était la madone de saint Cyriaque ; à Spolète, la Madone de la Modestie. Voici le texte de l'inscription conservée dans cette ville, sur la porte intérieure de la chapelle de Toni (d'après Sansi, 5, note 1).

D. O. M.
DEIPARAE . VIRGINI . MODESTIA . NVNCVPATAE
QVOD IN DIFFICILLIMA MVNDI AETATE
AD NOS MISERICORDES CONVERTIT OCVLOS
EMILIVS TONIVS AERE SVO DEDICAVIT
FRANSISCVS MARIA LOCATELLIVS EPISCOPVS BENEDIXIT
ANNO DNI 1797
DOMVS HAEC NON GAVDET IMMVNITATE

5. Cf. aussi Antonelli, p. 17. *Corresp. inédite...* Panckoucke, t. I, 470-471. Cacault à Bonaparte, 10 août 1796. Rome nous croit perdus... Deux secrétaires de la Commission des Arts ont été insultés par le peuple ; on sort d'une espèce d'orage. Cf. aussi *Memorie stor.*, 105.

cédé aux Français, Pie VI ordonna au cardinal Mattei de réoccuper cette ville en qualité de légat, et il chargea le vice-légat, La Greca, avec deux auditeurs, d'en reprendre immédiatement possession.

Mais le miracle ne dura pas ; on apprit tout à coup que Bonaparte était vainqueur et Würmser en fuite ; que Mattei était emprisonné et devait être jugé par une Commission militaire et que Cacault qui, le 10 thermidor, avait remplacé Miot, avait reçu l'ordre de quitter Rome, si sa sécurité était compromise ou ses gens insultés. La coterie impériale, gravement atteinte, ne voulait pourtant pas désarmer ; était-il possible que Dieu abandonnât son vicaire et ne ramenât pas Würmser victorieux dans la Lombardie délivrée ? Quoique le savant P. Quimones, général des Dominicains, admît la légitimité du retrait des brefs condamnant la Constitution civile, le Pape ne se montrait pas résolu à suivre ses avis ; voulant résister jusqu'au bout pour le plus grand profit de l'Autriche, sinon de la chrétienté, il confia au ministre d'Espagne qu'il se retirerait à Malte si la paix avec la France n'était pas rétablie, et lui demanda, comme suprême témoignage de dévouement, d'accompagner Mgr Galeppi à Florence (8 septembre) ; c'est là que devaient reprendre les conférences franco-romaines, brusquement interrompues à Paris.

Malgré les efforts de Cacault, qui faisait valoir à Paris la ponctuelle exécution de l'armistice et « bornait sa théologie » à obtenir sur le Pape la même supériorité de « fait que le Grand-Seigneur a sur le patriarche de Constantinople, » le Directoire, entraîné par la Réveillère, refusa de laisser discuter ses propositions. Soumises en bloc à une Congrégation cardinalice, à laquelle Galeppi les avait transmises, elles furent rejetées en bloc, sa Sainteté déclarant « que ni la religion, ni la bonne foi « ne lui permettaient de les accepter et qu'elle serait « obligée de s'y refuser au péril même de sa vie ». Cette réponse fut communiquée aux puissances et aux

évêques de l'Etat romain ; elle fut suivie d'une proclamation solennelle annonçant à ceux-ci la rupture de l'armistice et les chargeant d'organiser la levée en masse, « en faisant sonner le tocsin, comme il a été « ordonné par la notification du 31 janvier 1793[1] ».

Contre tout espoir, soutenu par le parti autrichien qui exploitait habilement ses scrupules religieux, Pie VI continuait donc à espérer la victoire de la coalition ; il se confiait aux promesses d'Acton, que lui portait le marquis del Vasto et traitait avec Naples, le 25 septembre ; il ignorait que cette même cour de Naples négociait en ce moment même, avec Paris, la cession de Bénévent, qu'elle obtenait pour prix de sa neutralité, le 10 octobre. En même temps qu'il croyait s'assurer l'appui de l'armée napolitaine, le Pape levait un homme par cent habitants[2] et réunissait aux troupes de ligne les milices urbaines ainsi renforcées[3]. Le connétable Colonna recrutait un régiment de douze compagnies de fusiliers et de deux de grenadiers ; la marquise Bandini de Camerino et le marquis Paolucci de Forli donnaient chacun un bataillon[4] ; Caëtani offrait les 36 canons du fort de la Sermoneta pour armer Terracine et Nettuno ; le marquis Torlonia, un escadron de 80 chevaux ; le duc Cesarini, 50 cavaliers ; le prince Barberini, 37, comme le prince Giustiniani ; le comte Giraud, 30 ; le prince Chigi, 26 ; le comte Corradori, 120 hommes, et la commune de Viterbe, 3.000 chasseurs.

Bonaparte connaissait tous ces préparatifs ; il y voyait justement une diversion que les Autrichiens préparaient à leur avantage ; il s'efforçait par tous les moyens d'ouvrir les yeux à la curie. Mais Cacault lui écrivait, le 10 octobre, que ses efforts restaient vains. « J'ai voulu, dit-il, me servir de Gundi pour faire « entendre qu'on ne devait pas regarder un accommo-

1. Cf. Séché, I, 76, note 2. Sciout, *Revue des Quest. hist.*, p. 450 sq.
2. Sansi, p. 3.
3. Carocci, 67.
4. *Memorie stor.*, 122.

« dement comme désespéré ; mais Gundi a répondu « que le neveu du pape lui-même avait la tête montée, « comme les autres, et qu'il ne servirait à rien de lui « parler[1]. » Sept jours après, il lui écrivait encore qu'il venait d'avoir une conférence avec le cardinal Busca et que, selon celui-ci, c'était le renvoi du comte Pierrachi et les inacceptables prétentions du Directoire à Florence, qui donnaient au Saint-Siège le droit de se défendre par les armes. A la suite de cette lettre, voulant sauver le pape malgré lui, Bonaparte imagina de faire intervenir le cardinal Mattei, celui-là même qu'il avait menacé de mort à Brescia. « Avant de pouvoir, de « sang-froid, prévoir la ruine et la mort des insensés « qui voudraient faire obstacle aux phalanges républi- « caines, lui écrivait-il, le 21 octobre, je dois à ma « nation, à l'humanité, à moi-même, de faire un der- « nier effort pour amener le pape à des conditions plus « modérées, conformes à ses vrais intérêts, à son carac- « tère et à la raison. Vous connaissez, Monsieur le car- « dinal, les forces et la puissance de l'armée que je « commande. Pour détruire la puissance temporelle du « pape, il ne me faudrait que le vouloir. Allez à Rome, « voyez le Saint-Père, éclairez-le sur ses vrais intérêts ; « arrachez-le aux intrigants qui l'environnent qui « veulent sa perte et celle de la cour de Rome. Le gou- « vernement permet que j'écoute des propositions de « paix. Tout peut s'arranger... Vous savez combien « personnellement, je désire finir par la paix une lutte « que la guerre terminerait pour moi sans gloire et « sans péril[2]. » Le 28 octobre, il écrivait encore à Cacault, qui déjà avait voulu quitter Rome et auquel, le 24, il avait ordonné de rester, de transmettre à Pie VI de nouvelles propositions qui lui étaient très favorables ; on consentait à ne plus parler du retrait des brefs[3].

1. Cf. Séché, I, 79. Et Franchetti, I, 205-206, note.
2. Séché, I, 80-81.
3. *Id.*, I, 83.

Si Bonaparte hésitait à ce point avant de rompre avec Rome, c'est sans doute qu'il attendait le choc de la nouvelle armée qu'organisait Alvinzi; mais n'est-ce pas aussi qu'il craignait de ne point pouvoir épargner le Pape, s'il devait se retourner contre lui; n'est-ce pas aussi qu'il craignait de se mettre à dos les catholiques dont il pouvait avoir besoin un jour? C'est à ce moment qu'il suit, avec une attention jalouse, l'œuvre de Hoche en Vendée, et comprend que rien ne serait plus populaire que le rétablissement du culte catholique[1]; c'est à ce moment que Clarke lui écrit la lettre fameuse : « On est redevenu catho-« lique romain en France, et nous en sommes peut-« être au point d'avoir besoin du pape[2] » ; c'est à ce moment qu'il écrit au même : « J'ambitionne plus le titre « de sauveur que le titre de destructeur du Saint-Siège. »

Le pape ne veut rien entendre; toujours dominé par le parti autrichien[3] que dirigent les cardinaux Caraffa et Altieri, pendant qu'Albani négocie à Vienne une alliance avec l'Empereur, il répond par une fin de non-recevoir aux propositions de Mattei et refuse de négocier avec Cacault, qui, depuis plus de soixante jours, attend une réponse à ses ouvertures. En même temps il pousse ses armements avec vigueur : il organise à Rome une garde civique de 6.000 volontaires, commandés par le marquis de Rezzonico, et projette de la porter à 14.000 hommes. (24 no-

1. Albert Sorel, Bonaparte et Hoche en 1797, 18, 19 sq.
2. Cf. *supra*.
3. A ce moment, vers le mois de décembre 1797, le parti autrichien publie un pamphlet antifrançais intitulé : *Lo Stato pontificio agli altri incliti co-stati d'Italia* (1797, in-8, 68 pages). « Era in pace colla nazione francese, e sono forzato a prender le armi, perché questa pace non mi venga da essa inviolata. Invanzi che le imbrandisca, devo a me stesso, al mio Sovrano, a voi, incliti miei co stati, e all' Europa tutta svelare i motivi urgenti e giusti che mi costringono a questo partito. » Suit un historique de l'affaire d'Avignon (p. 2, 23), de l'insulte au nonce les 5 et 6 octobre (p. 24); de l'émeute du 8 mai 1791 (p. 25); de l'incident de Basseville (p. 29); de la conquête italienne (p. 38-48). La France sème l'anarchie dans le monde, la fureur et l'inhumanité de ses soldats dépasse celle des Huns, des Tartares, des Arabes, des Marcomans, des Scythes et des Sarrasins eux-mêmes (p. 60, 61). En 1792, Philippe, au club des Jacobins, a présenté la tête de ses parents qu'il avait coupée lui-même, et il a été applaudi (p. 63). Cf. d'Allonville : *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état* (Bruxelles, 1838), IV, 147, 148. « Dès le 12 janvier, Cacault lui a présenté comme un manifeste clandestin un pamphlet imprimé à Rome.

vembre 1796). Le baron Ancajani conduit l'avant-garde en Romagne; des renforts s'acheminent sur Ancône, Pérouse et Cività Vecchia, tandis que le comte Pietro Paolo Gaddi est nommé lieutenant-général et que le lieutenant-maréchal baron Colli devient général en chef[1]. A ce moment de bonnes nouvelles arrivent de Vienne : sur les instances d'Albani, l'Empereur promet un matériel considérable[2] et des officiers d'état-major. Les troupes partent pleines d'espoir pour Faenza et Castel-Bolognese, où l'armée se réunit. Le jour des Rois 1797, on bénit à Saint-Pierre, au milieu d'une pompe solennelle[3], les drapeaux qu'elle doit couvrir de lauriers.

Malheureusement on apprend que les Autrichiens, dont la victoire ne fait aucun doute, viennent d'être écrasés à Rivoli (14 janvier 1797), et Colli se plaint que son armée ne soit pas concentrée; il demande immédiatement 20.000 fantassins et 10.000 chevaux au moment même où, avec la permission de Bonaparte (3 pluviôse V), Cacault quitte enfin Rome. Le pape, très ému, institue une *Congrégation militaire* permanente (3 février 1797); il rassemble chez lui, le 5 février, tous les cardinaux présents à sa cour. Pignatelli, Braschi et York refusent la paix; Antonelli, Caraffa, Zelada veulent qu'on proclame la guerre sainte; Gerdil et Mattei demandent qu'on attende en se fortifiant; Livizzani, Busca, Caprara, Borgia, Antici, Carandini, Altieri, insistent pour qu'on tente de renouer les négociations[4]. Mais il est trop tard; Bonaparte a culbuté, à Faenza, les quelques troupes qui gardaient la ville et que Colli essaye vainement ensuite de rallier sous les murs de Spolète[5]; il a profité du répit que lui donnaient les Autrichiens en fuite pour régler la question romaine

1. La venue de Colli à Rome fut le sujet d'une pantomime fameuse jouée à Milan, le 25 février 1797 par le citoyen Lefèvre. Cf. Paglizi — Brozzi : *Theatro Giaccobino*, p. 85.
2. Lettre interceptée de Busca à Albani, 7 janvier 1797 (Sciout, *op. cit.*, 479).
3. D'Azara au prince Paix, 13 janvier 1797.
4. *Mem. stor.*, 134, 135.
5. Sansi, p. 5.

à sa guise avant d'y être invité par le Directoire ou contraint par les circonstances.

C'est qu'il est résolu, plus fermement que jamais, à ménager le Saint-Siège. « Quelque chose qui puisse arri-« ver, écrit-il au cardinal Mattei le 22 janvier 1797, je « vous prie d'assurer Sa Sainteté qu'Elle peut rester à « Rome, sans aucune espèce d'inquiétude. Premier mi-« nistre de la religion, il trouvera, à ce titre, protection « pour lui et son Eglise... Mon soin particulier sera de « ne point souffrir qu'on apporte aucun changement à « la religion de nos pères[1]. » On n'est pas plus explicite. Néanmoins Bonaparte ne s'en tient pas là; il expédie à Pie VI, pour le rassurer, le Général des Camaldulles, Michel-Ange Fumè[2], et il reçoit à Tolentino les ambassadeurs qui lui sont adressés, le cardinal Mattei, le duc Braschi, Mgr Galeppi, le marquis Massimo, et l'ambassadeur de Naples, prince de Belmonte-Pignatelli. S'il les effraye comme à Bologne, comme à Bologne aussi, il les sauve (19 février 1797). Au lieu de détruire l'Etat romain, d'y installer une république ou de le partager entre l'Espagne, Parme, Naples et la France, il en maintient l'existence ; il se contente des trois légations, de la cession définitive du Comtat Venaissin, du droit d'occuper Ancône et d'une contribution de 15 millions.

La vraie raison de cette modération inattendue, qui lui coûte pourtant la gloire d'entrer à Rome, vainqueur, on la saisit sans peine dans la lettre qu'il écrit au Pape et qu'il lui fait porter par Marmont, lettre où il se glorifie d'avoir contribué à son repos et où il manifeste pour sa personne autant de dévouement que de vénération ; ce n'est pas la crainte de l'archiduc Charles qui la lui dicte, mais le souci de ne pas être rangé par l'opinion catholique parmi les ennemis de l'Eglise. Le soir même de Tolentino, il dit au cardinal Mattei : « Si j'étais le maître, nous aurions un concordat

1. Cité par Sorel. Bonaparte et Hoche en 1797, p. 32.
2. *Mem. stor.*, p. 140.

demain[1] »; et il écrit le même soir au ministre des Relations extérieures : « Je n'ai point parlé de religion, « parce qu'il est évident que l'on fera faire à ces gens « là par la persuasion beaucoup de démarches qui pour- « ront être vraiment utiles à notre tranquillité inté- « rieure. Si vous voulez donner vos bases, je travai- « lerai là-dessus et je ferai faire à la Cour de Rome « les démarches que vous pourriez croire nécessaires[2]. »

Quelques semaines après, les élections du mois d'avril 1797 (floréal V) prouvent qu'il apprécie avec exactitude la force des catholiques; ceux-ci obtiennent une majorité formidable, prévue, du reste, dès la fin de la Convention; n'a-t-elle pas cherché, sinon à en prévenir la formation, du moins à en retarder l'avènement; par un coup d'Etat légal, n'a-t-elle pas prorogé dans les conseils nouveaux le tiers de ses membres? Quoi qu'il en soit, l'efficacité de ces précautions est désormais usée; les catholiques persécutés par les républicains, contraints par eux de s'unir aux ennemis de la République, — pour le plus grand malheur de la France, — sont en passe de reconquérir le pouvoir; Pichegru, qui s'est livré aux Bourbons, est président des Cinq-Cents, et Barthélemy est entré au Luxembourg. Ses collègues en sont furieux; ils ne se font pas faute de le montrer par les persécutions qu'ils infligent en France à l'Eglise[3]. Mais ils n'osent pas s'en prendre au Pape; il est même curieux de constater que, s'ils ménagent d'abord la personne du Pape, c'est bientôt la papauté elle-même qu'ils veulent respecter.

Par l'arrêté du 6 prairial V (25 mai 1797), sans doute, ils donnent mission à Bonaparte d' « établir à « Rome une démocratie représentative, en cas que « le Pape vienne à mourir »; mais voici que, le 14 messidor (2 juillet), ils doutent qu'il soit possible

1. Mendizabal au prince de la Paix, 12 mars 1797 (cité dans Séché, I, 116).
2. Séché, I, 117.
3. Sur la persécution décadaire, cf. Debidour, 177-178.

d'établir cette république démocratique ; le 10 et le 19 vendémiaire (1 et 9 octobre), leurs doutes persistent et se précisent ; l'ambassadeur du Directoire reçoit l'ordre de régler sa conduite sur les circonstances, en défendant les intérêts de la République. Dans le courant de 1797, la politique du Directoire vis-à-vis du Saint-Siège est donc temporisatrice et pacifique, et ce caractère s'accentue de jour en jour. C'est que, s'il repousse formellement les formelles ouvertures que lui fait Pie VI en vue de négocier un nouveau Concordat, il cède à l'influence persistante que deux hommes exercent sur lui : c'est à Talleyrand, et, par derrière Talleyrand, c'est à Cacault qu'il faut, sans doute, attribuer sa modération relative.

Diplomates de carrière et de tempérament, tous deux savent reconnaître dans la Papauté romaine une force politique de premier ordre : c'est la préoccupation constante de Cacault, dans ses négociations de Florence et de Rome, que la République persécutrice de 1793 soit substituée dans tous les droits et prérogatives de la Monarchie très chrétienne. Pie VI est très âgé et très souffrant ; le 24 juin, il a eu une attaque d'apoplexie ; d'un moment à l'autre il peut mourir ; attendons au moins sa mort, dit Cacault. Il gagne du temps, ou il escompte un avenir meilleur. Car ses idées sont plus hardies encore ; au lieu de profiter de la mort du Pape pour établir à Rome une sœur rivale de la Cisalpine, ne serait-il pas possible d'adopter un meilleur parti ; au lieu de détruire cette force qui s'appelle la Papauté, n'y aurait-il pas un moyen de l'utiliser, de la domestiquer, de l'enchaîner ? Il semble bien que telle soit son idée ; tel est aussi, sans doute, le plan de Talleyrand[1], beaucoup trop fin pour méconnaître un fait de cette importance. Le 14 messidor (2 juillet), il charge expressément Joseph Bonaparte, qui vient d'arriver à Rome en qualité d'ambassadeur, non pas de

1. *Mémoires... d'un homme d'état* (Paris, 1828), V, 176, 177.

préparer l'établissement d'une république vassale, mais de défendre *au conclave*, — le mot s'y trouve, — les intérêts du Directoire. Et, quoique les circonstances contrarient cette politique; quoique, en France, les antichrétiens fassent le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre), et que leur brutalité contraigne Talleyrand et Joseph à voiler leur jeu; quoique, en Italie, la coterie autrichienne obtienne pour Provera le commandement des troupes papales (19 brumaire — 9 novembre) au moment même où elle met sous les verrous les partisans des Français, Joseph exige sans doute et le renvoi de Provera (21 frimaire — 11 décembre) et l'élargissement des prisonniers : il faut bien jeter quelques os à ronger aux hurleurs de Paris; mais il se garde de rien faire contre Pie VI; bien plus, il défend ses intérêts. Comme le cardinal Doria accourt dans la nuit du 6 décembre et lui annonce que les Cisalpins envahissent l'Italie centrale, occupent San Léo et Pesaro, il dépêche un exprès à Milan afin d'arrêter l'action du Directoire cisalpin. Cette intervention de Joseph précise le caractère de la politique qu'il représente; l'importance internationale de la Papauté a, sans doute, déterminé le gouvernement de Paris, sur les conseils de Cacault et les représentations de Talleyrand, à pratiquer à l'égard de Rome une politique de défensive et de pacifique expectative, même après le 18 fructidor.

Cette politique est également, et pour cause, suivie par Bonaparte[1]; au même titre que Talleyrand et Cacault, on le devine par ce que l'on a vu, il en est l'inspirateur. S'il a fait nommer à Rome son frère Joseph[2], c'est qu'il a reconnu l'importance du poste et qu'il est nécessaire à ses intérêts d'y avoir un homme tout à lui; d'un moment à l'autre, la crise catholique ne peut-elle éclater et hâter pour lui l'heure du triomphe? C'est avec cette pensée qu'il demande au Directoire et

1. L'occupation d'Ancône s'explique par des raisons militaires (14 nov. *Corr.*, III, 586).
2. *Mem. stor.*, 168.

qu'il obtient de lui de s'occuper de la question romaine : les dispositions très explicites de l'arrêté du 6 prairial V, confirmé en maintes circonstances, et notamment le 19 vendémiaire VI[1], lui donnent la haute main dans cette affaire. La lettre qu'il écrit, le 3 août, aux ministres du pape, leur démontre qu'il leur est aisé de se rapprocher de la France et laisse clairement deviner qu'il souhaite ce rapprochement. Une brochure curieuse, parue à Venise à cette époque, atteste le même souci. « Ton armée est aux portes de Rome », lui dit-on, « pourquoi ne daignes-tu pas y entrer ? « Alexandre, en Phrygie, alla pleurer sur le tombeau « d'Achille ; les cendres de Junius Brutus méritaient « bien un hommage de Bonaparte... Bonaparte fait la « guerre aux statues et, dans ses lettres, baise les san- « dales d'un vieil augure... Peuples italiques, ne vous « hâtez pas de proclamer Bonaparte votre libérateur... « Bonaparte ! ou tu ne devais pas commencer le grand « œuvre de la régénération politique de l'Italie, ou tu « devais achever ton ouvrage. » La brochure[2] est datée de l'an VI ; elle est donc postérieure au 21 septembre 1797 ; elle ne contient pas une allusion à Duphot ; elle est donc antérieure au 28 décembre de cette même année ; entre ces deux dates, Bonaparte était aussi « romain » qu'au moment de Tolentino. Et comment s'en étonner : n'est-ce pas alors qu'il dit à Miot, en quittant l'Italie : « Je ne puis plus obéir ; j'ai « goûté du gouvernement, et je ne saurais y renoncer. « Mon parti est pris ; si je ne puis être le maître, je « quitterai la France[3] » ; n'est-ce pas alors qu'il modère les fructidoriens tout enivrés de leur victoire. « De « l'énergie sans fanatisme, dit-il aux Directeurs, des « principes sans démagogie », et il écrit de même à

1. Joseph avait l'ordre de suivre les indications que lui donnerait son frère (*Mémoire au Directoire exéc. sur la conduite des agents politiques du gouvernement français en Italie*. Aff. étrang. *Mém. Doc.*, XII, 171).
2. Elle est intitulée : *Correctif à la gloire de Bonaparte ou lettre à ce général*. Elle est signée P. S. M. l'H., s. d.
3. Cité par Sorel (*Revue des Deux Mondes*, 1897, IV, 245).

Augereau : « Ce n'est qu'avec de la sagesse et une modé-« ration de pensée qu'on peut asseoir d'une manière « stable le bonheur de la patrie[1]. » Quelques semaines auparavant Grégoire lui écrivait : *Au milieu de vos triomphes, il vous reste une gloire nouvelle à recueillir : c'est de concourir à éteindre les divisions religieuses ou plutôt antireligieuses qui déchirent la République*[2].

Le pape était contraint de répondre pacifiquement à la politique pacifique de Bonaparte et du Directoire. L'effort qu'avait fait l'Etat romain n'avait abouti qu'à la défaite de Faenza et à la capitulation de Tolentino; l'expérience était faite, si tant est qu'on eût besoin de la faire; entre Rome et Paris, la lutte armée n'était pas possible[3]. Il se trouvait qu'au même moment il fallait que Rome renonçât encore au concours des catholiques de France et de l'empereur d'Allemagne. Les progrès de ceux-là avaient ranimé leurs adversaires, et la confusion qui mêlait peu à peu les deux idées de catholicisme et de monarchie allait assurer leur ruine. Que des rapports se fussent établis entre les chefs du catholicisme français, c'est-à-dire les députés catholiques des conseils et la Papauté romaine, c'est ce qu'invite à penser le fait de la révolution religieuse, conséquence de la Révolution française : c'est de plus ce qu'obligent à admettre deux documents inédits, qui

1. Cité par Sorel, *Bonaparte et Hoche en* 1797, 172, 173.

2. *Id.*, 168. Ses rapports sont très froids avec les Directeurs fructidoriens. Cf. entre autres sa lettre du 10 octobre 1797 (*Corr.*, III, 494). Sur la pacification religieuse, cf. *Journal du Concile national de France*, tenu à Paris, le 15 août 1797. De ces faits, je crois devoir rapprocher un très curieux passage de Sala (Diario, I, 235, 236, 29 mai 1798). Peu de temps avant l'invasion cisalpine et la mort de Duphot, Bonaparte se trouvant à Milan manifesta son désir à l'envoyé pontifical Gorirossi que Rome reconnût l'Eglise constitutionnelle. L'affaire fut étudiée par la congrégation composée d'Albani, de Gerdil, d'Antonelli et de Mgr di Pietro : les discussions durèrent un mois; on transmit à Bonaparte une réponse négative. Celui-ci pourtant, lors de son passage à Paris, en reparla à Massimi : il demanda qu'un cardinal, moins inflexible qu'Antonelli, s'occupât de la question : le Saint-Siège désirait qu'un négociateur français vînt à Rome, afin de traiter avec Doria, Gerdil et di Pietro. Sur ces *négociations problématiques de novembre* 1797, je n'ai trouvé aucun autre texte : la correspondance diplomatique est muette à cet endroit. Il est pourtant difficile d'admettre que l'information de Sala soit en l'air. Avis aux chercheurs.

3. Rapport de Gilly à Pellegrin, 11 thermidor (*Archivio*, 31) : « Le traité de Tolentino est un frein qu'elle ronge, ne pouvant le briser. » Cf. *le Mémoire de Massimo au Directoire :* « Le soin de sa propre conservation faisait à la Cour de Rome un devoir de maintenir la bonne harmonie entre elle et la France (11 janvier 1798. Aff. étrang. *Cooresp.*, Rome).

se complètent et s'éclairent, et dont j'ai trouvé l'un à Rome et l'autre à Paris.

Le premier est daté du 29 juillet 1797 : c'est une lettre de Camille Jordan, député du Conseil des Cinq Cents au Pape[1]. Il estime, après en avoir conféré avec l'ambassadeur de Sa Sainteté, qu'une grande prudence est nécessaire : « Toute proposition qui attribuerait à la « religion catholique quelque privilège devant la loi « non seulement ne serait pas accueillie, mais serait « très nuisible. J'ai donc modéré mon zèle et celui de « plusieurs de mes collègues. » Quant à l'abolition de la loi qui exige des ministres du culte une promesse de soumission, « nous avons en partie échoué, et le « conseil des Cinq Cents a arrêté à une majorité de « quelques voix qu'une déclaration serait exigée des « ministres du culte ». Si Sa Sainteté autorisait une déclaration de ce genre « pour la religion, les mi- « nistres fidèles ne seraient plus calomniés et per- « sécutés ; ils exerceraient publiquement leur ministère « et verraient les peuples se rallier en foule autour « d'eux... ; enfin, pour le Saint-Siège, nos politiques « ombrageux se défieraient moins de son autorité, « chercheraient moins à ébranler sa puissance lorsqu'ils « verraient les ecclésiastiques qui lui sont demeurés « fidèles se soumettre par autorisation expresse à la « puissance qui nous régit. » « La majorité ne prétend « rien exiger des ecclésiastiques, sinon qu'ils s'engagent « à ne point user de leur ministère pour exciter le peuple « à la révolte contre le gouvernement établi. Le pape « accepterait-il cette formule : « Je promets d'être sou- « mis au gouvernement de la République française » ; « sinon, qu'il la corrige[2]. »

1. *Biblioteca Vallicellana, raccolta Falza-Cappa*, XI, 211. C'est à M. l'abbé Rance-Bourey que je dois l'indication de ce précieux document (les index ne le signalent pas) : qu'il veuille bien recevoir ici mes plus sincères remerciements.

2. Il est très intéressant de noter que, au moment même où Jordan demande au Pape de permettre aux prêtres d'accepter explicitement la République (29 juillet), Bonaparte fait tout de même (2 septembre, *Corr.*, III, 338). Cette coïncidence montre combien Bonaparte comprenait la question catholique. Etait-il en rapports avec Jordan, directement ou indirectement ?

Cette lettre permet d'en supposer d'autres : elle s'explique par cette révolution religieuse dont je parlais tout à l'heure ; elle en illustre les commencements encore obscurs. A la place du roi très chrétien disparu, était-il possible que les catholiques de France ne s'occupassent pas *eux-mêmes* des destinées de leur Eglise et de ses rapports avec l'Etat ; était-il possible qu'ils ne se missent pas ainsi en rapports directs avec la cour de Rome ? Joseph savait le contraire ; dans la lettre qu'il adresse au ministre des Relations extérieures, le 2 vendémiaire VI (23 septembre 1797), il dit que le Pape croit exercer une influence en France par l'intermédiaire du *Parti de la Religion de nos Pères*[1] ; et la même attestation se retrouve dans un mémoire de janvier 1798 sur *les attentats de Rome jugés par les agents des puissances de l'Europe ;* on y lit que « la congré- « gation a... correspondu avec le député Jourdan (*sic*) « lors de l'histoire des cloches[2] ». Le fait est donc bien constaté : des rapports réguliers se sont établis entre Rome et les catholiques français. On comprend mieux alors le coup d'Etat dont ceux-ci sont les victimes, le 4 septembre (18 fructidor) ; les élections sont cassées, Barthélemy et Carnot déportés... « Cette nouvelle a « produit une sensation très forte », écrit Joseph à Talleyrand, le 23... ; le « gouvernement m'a proposé « une conciliation pour les matières de religion et une « exhortation du pape à tous les Français prêtres catho- « liques pour la question de la déclaration que le Corps « législatif pourra exiger d'eux ». Pie VI se ressouvient du conseil de Jordan ; mais il est trop tard ; quoi qu'il continue de faire fond sur eux, les catholiques de France sont brisés.

Un mois et demi après, une autre arme se brise dans ses mains. L'Europe paraît prête à désarmer, à Rastadt, et l'Autriche vaincue pose les armes à Campo-

1. Aff. étrang. *Corresp.*, Rome, 2 vendém. VI.
2. Aff. étrang. *Corresp.*, janvier 1798.

Formio, le 17 octobre 1797. Si elle compte, aussi bien que le Directoire, remanier les clauses du traité, restaurer sa domination en Italie, rétablir sa prépondérance en Allemagne, elle ne peut, avant quelques mois, rouvrir la lutte ; il lui faut quelque temps pour que sa diplomatie noue des alliances, pour que son armée réorganise ses cadres et instruise ses recrues. Du reste, à l'époque même où elle rentrera en scène, comment espérer son appui ; si Cobenzl insiste, à Rastadt, en faveur du pouvoir temporel, il entend « décharger » le pape des légations, pour lui faciliter les moyens de garder le reste ; et l'on devine qu'il se « chargera » de ces provinces ; et c'est précisément l'objet de la mission de Bernadotte de signifier à Vienne que la France ne le permettra pas. Si Pie VI doit aussi peu compter sur la catholique Autriche, il ne peut plus faire aucun fond sur la catholique Espagne ; que ne donnerait-elle pas pour recueillir son héritage ? On sait du reste qu'elle est alliée au cabinet de Paris. Rien à attendre non plus de la Prusse protestante, défiante, avide, ni de l'Angleterre, malgré sa haine contre la France ; en 1795, Pie VI a bien pu, par l'intermédiaire de Hippisley, établir avec elle des relations régulières, accréditer Mgr Erskine à Londres, faire abroger quelques lois dirigées contre les catholiques, assurer le libre exercice du culte et créer quelques séminaires[1], l'Angleterre reste antipapiste dans les moelles, et elle attend, anxieuse, ce que la France tentera contre elle. Reste à Pie VI l'alliance possible de la cour traîtresse de Naples[2] ; mais quelle en est l'efficacité ? les armées de Ferdinand seront-elles plus heureuses que celles de la coalition réunies ?

Pie VI incline donc à la paix, comme le Directoire et comme Bonaparte. La coterie impériale que dirige,

1. *Mem. stor.*, 74.
2. Les armements de Naples donnaient beaucoup à penser à tout le monde, Cf. *infrà*.

sous les ordres du cardinal Albani, Mgr Barberi[1], obtient seulement de faire emprisonner les « amis » remuants que la France entretient à Rome et qui ont trop bruyamment célébré, par une fête au palais Sora, la nouvelle de Campo-Formio[2]. Cette coterie n'est pas assez forte pour faire refuser à Joseph l'élargissement des prisonniers[3] (21 octobre) ni le renvoi de Provera, appelé par défi à Rome[4]. Si ardente que soit sa rage antifrançaise, les circonstances sont plus impérieuses et commandent la paix ; le Pape la veut, et le Directoire le sait[5]. Il entend le surveiller, par crainte d'Albani, ne lui laisser prendre aucune influence en France[6], exercer par contre, sur lui-même, une action efficace. Le 23 décembre 1797, Joseph envoie à Talleyrand des renseignements curieux sur deux *Papabili*, Gerdil et Caprara[7] : n'est-il pas vraisemblable qu'on les lui a demandés ?

Les intentions pacifiques du pape, la prépondérance à sa cour du cardinal Doria et du parti français apparaissent très clairement dans la reconnaissance solennelle de la République Cisalpine par le Saint-Siège et l'envoi par celui-ci, à Milan, d'un ministre plénipotentiaire, le chevalier Bussi (6-7 décembre). Les mêmes dispositions pacifiques de la cour de Rome sont encore attestées par de curieuses brochures, telles que *la Giustizia e la Verità in favore della religione cattolica*, ou encore : *Il Popolo Romano agli altri Popoli dello stato pontificio*,

1. Sparziani, ancien premier commis de Busca, en était l'agent le plus actif.
2. *Mem. stor.*, 170.
3. *Corresp.*, III. 525.
4. 19 brumaire, etc. (Aff. étrang. *Corr.*, Rome) et 16 vendémiaire (*id.*). Cf. aussi *Corr.*, III, 465.
5. Lettre à Joseph, 14 vendémiaire : « Le Pape veut la paix, nous le savons, et sera empressé à tout aplanir » (*id.*) ; et Joseph à Talleyrand, 14 brumaire (*id.*).
6. Talleyrand à Joseph, 26 brumaire. « On s'est mépris si l'on a cru que nous donnions une grande importance aux prêtres, et l'événement a suffisamment prouvé que nous n'avions nul besoin du secours que nous offrait la cour de Rome... » (Aff. étrang. *Corr.*, Rome). Cf. aussi la sévère dépêche de La Réveillère, Merlin et François, du 21 frimaire, et de Bonaparte à Mattei (*Mém...*, V, 199).
7. On s'attendait à la mort du Pape (Cf. lettres du 14, 19 vend.). Thugut à Colloredo, 4 octobre, p. 59 (Vertrauliche Briefe des Fr., von Thugut. *Doc.* DCLXXII, cité par Franchetti, 414). Le 24 septembre, Joseph écrivait à Bonaparte : « Le Pape est en ce moment dans un état presque désespéré... il a reçu le viatique à trois heures de l'après-midi... » (*Mémoires... d'un homme d'état*, Paris, 1828, V, 182).

parue entre le 31 août et le 28 décembre 1797 : c'est une longue et intéressante apologie de la politique suivie par le Saint-Siège vis-à-vis de la France. L'auteur anonyme suppose que le peuple romain prend la parole et s'adresse aux autres peuples qui habitent l'Italie centrale pour défendre leur commun souverain, le pape, contre les attaques de toute sorte auxquelles il est en butte. « Voici, dit-il en terminant..., voici justifiée ma « conduite... Je me flatte que cette grande nation et « son représentant en Italie et son frère, qui réside « comme ambassadeur de sa république auprès du « Saint-Siège, ne voudront pas prendre en mauvaise « part cette riposte ; elle ne tend à rien d'autre qu'à « me préserver de nouveaux et plus graves malheurs[1]. »

Ainsi, à la fin de 1797, Pie VI veut la paix avec le Directoire, comme le Directoire et Bonaparte veulent la paix avec Pie VI. Cette politique pacifique, que semblent imposer à l'Etat romain la pauvreté de son sol et le désordre de ses finances, et que lui conseille, d'autre part, l'isolement de la Papauté affaiblie, envahie, je dirais presque démantelée à la fin du XVIIIe siècle par les attaques et les prétentions des Etats fébronianistes, se trouve confirmée et affermie par la situation respective de la Papauté catholique et de la Révolution française, en décembre 1797 ; des influences plus fortes que celles de la coterie impériale à Rome et de la coterie sectaire de Paris semblent concourir pour assurer la paix entre elles. Et cependant, le 20 janvier 1798, une armée française marche d'Ancône sur Rome, et le général qui la commande a l'ordre d'y instal er une république. Entre la fin de décembre 1797 et la fin de janvier 1798, la situation politique s'est donc radicalement transformée ; entre ces deux dates a été massacré à Rome le général Duphot.

1. *Il Popolo Romano*, p. 64.

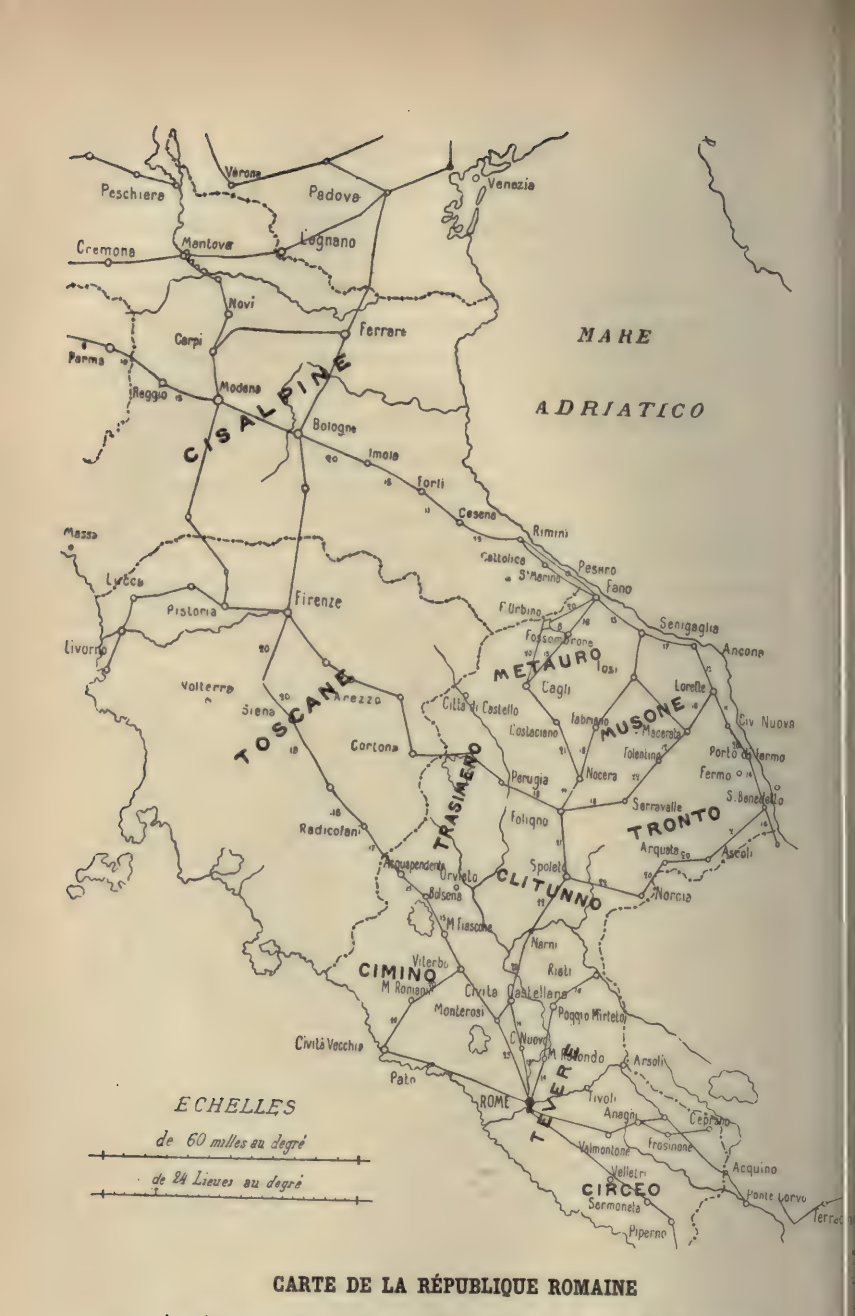

CARTE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

D'APRÈS LA CARTE DE L'ITINÉRAIRE DES ÉTAPES ÉTABLIES EN ITALIE DRESSÉE PAR ORDRE DU GÉNÉRAL SUCHET, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

(*Milan. Bureau topographique de la Guerre. Borviga*)

PREMIÈRE PARTIE

FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

28 *décembre* 1797 — 20 *mars* 1798

CHAPITRE I

LA MORT DE DUPHOT

L'émeute du 28 décembre, où Duphot fut massacré et qui décida de l'invasion française, ne fut provoquée ni par le gouvernement papal, ni par l'ambassadeur du Directoire : ce fut l'œuvre des jacobins de Rome, qui avaient partie liée avec les unitaires de la Cisalpine. Il convient de s'arrêter un instant ici, et même de revenir en arrière, pour comprendre l'action de ces nouveaux venus.

I

Les unitaires italiens, qui ne pouvaient admettre que la mère de la civilisation fût sujette des « barbares[1] », et qui rêvaient pour elle l'indépendance par l'unité, avaient accueilli par un cri de colère[2] la signature du traité de

1. Foscolo, *Il Giardino di Natura* : « *No! pei Barbari non e!* » (Tivaroni, II, 390.)

2. La brochure intitulée *Degl' Interessi della Repubblica francese e di tutte le potenze d'Europa* (Vicenza, 1797, 32 pages) prêchait sans doute la paix : « Ho dimostrato gli interessi della Repubblica francese e il voto suo per una pronta pacificazione ; ho provato che la prosperità e l'indipendenza degli altri popoli sono attacate alla prosperità e all' indipendenza della nazione francese » (p. 31). Mais c'est l'œuvre d'un Français, le major Echasseriaux.

Campo Formio (7 octobre 1797) et l'arrêt de la « démocratisation » en Italie, comme, quelque soixante ans plus tard, ils accueilleront avec rage la retraite de la France[1] et les préliminaires de Villafranca. De cette explosion de colère, bien des écrits portent la trace : Barzoni[2], le chef des nationalistes anti-français, publiait au mois de novembre son pamphlet fameux : *I Romani in Grecia*. En prétendant raconter la conquête de la Grèce par Rome, il retrace la conquête de l'Italie par la France : Romains et Français, poussés par les mêmes mobiles, travaillent sous les mêmes prétextes à atteindre un but semblable ; la soif de la domination se cache sous l'amour de la liberté pour aboutir au pillage systématique ; T. Q. Flamininus, c'est Bonaparte ; la fête de Corinthe est aussi trompeuse que la Fédération Milanaise (9 juillet 1797) ; que les Grecs se révoltent une jour, et le sénat réduit leur patrie en province sujette ; « telle était cette liberté funeste que Flamininus proclamait avec tant d'ostentation ». Le retentissement de cette brochure, qui, en quelques semaines, atteint sa quinzième édition[3] ne s'explique pas seulement par l'exactitude des reproches qu'elle adresse au Directoire[4] ; elle s'explique surtout par la surexcitation du sentiment nationaliste, due aux merveilleux progrès accomplis depuis deux ans[5]. C'est à ce moment que l'Administration générale de la Lombardie met au concours la question suivante : « Quel est le régime qui convient le mieux à l'Italie ? » Et c'est à ce moment

1. Menacée par la Prusse. Le 25 juin 1859, celle-ci demande à la Diète l'envoi d'un corps d'armée sur le Rhin ; le 4 juillet, elle demande le commandement en chef des corps fédéraux mobilisés ; le 7, l'Autriche propose à la Diète de déférer au prince régent de Prusse le commandement des corps fédéraux mobilisés ; les préliminaires de Villafranca sont du 8 de ce même mois de juillet.

2. Consulter l'étude si sympathique que lui consacre le député Papa.

3. Papa, p. 45. Elle fut traduite en outre en français, en allemand, en espagnol et en anglais.

4. Haller écrit à Cavagnari, le 23 décembre 1797 (Cavagnari, p. 6) : « J'ai fait tout ce que j'ai pu pour la (votre cour) libérer du fardeau de la division Masséna, ainsi que vous m'en avez prié. Mais, pour le moment, la chose est difficile. Si vous voulez cependant me prendre des biens de San Benedetto pour 400.000 livres de France, et me les payer dans un mois, je ferai partir la division vingt-quatre heures après votre engagement pris avec moi, et je m'engage à ce que vous n'en ayez pas d'autre. Tout à vous. — Haller. »

5. Cf. Landrieux, I, 272-273.

que Melchior Gioja, qui remporte le prix, propose de réunir toute la péninsule en une république unitaire. C'est le moment aussi où Matteo Gaddi défend la même idée[1] ; où le journal génois *Difensore della Libertà*, fondé cette année même à l'imprimerie Frugoni et Lobero, entreprend une campagne ardente en faveur de l'unification ; le moment enfin où le mathématicien Fontana dit dans un solennel discours : « Je lis à des « signes certains dans le livre obscur de la destinée « que, dans un court espace de quelques années (*nel « breve periodo di pochi anni*), notre République n'étant « plus Cisalpine, mais devenue Italienne, portera ses « frontières et étendra son domaine par toute cette « glorieuse péninsule qui fut un temps l'arbitre et la « maîtresse du monde[2]. »

Les espérances italiennes sont trop violemment surexcitées pour qu'elles puissent se contenir ; et, puisque le Directoire se laisse dominer par les conseils de Talleyrand et les ordres de Bonaparte, puisqu'il ne veut point, dès maintenant, « démocratiser » Rome et « démocratiser » Naples, les unitaires se passeront de lui ; ils lui forceront la main ; ils réaliseront sans lui l'unité rêvée : comme après Villafranca, lorsque l'alliance française leur manquera tout d'un coup, ils se résoudront à poursuivre leur œuvre, sans elle. Et, comme l'attitude des unitaires de 1797 rappelle celle des nationalistes de 1860, pareillement les procédés de ceux-ci reproduisent exactement la tactique de ceux-là : c'est toujours l'alliance du gouvernement officiel, cisalpin ou piémontais, avec les partis révolutionnaires, d'Angelucci ou de Mazzini. En 1797, les Cisalpins comptent ronger, feuille à feuille, « l'artichaut pontifical »,

1. Franchetti, p. 41. — Gioja disait : « Itali, cercate la felicità in una sola repubblica indivisibile... ; tante repubbliche isolate formerebbero tante sfere differenti di patriottismo... ; une repubblica federativa reca seco moli pericoli. — Giuseppe Fantucci proposait la constitution d'une république une et indivisible, divisée en dix petits états (Tivaroni, II, 453 sq.).

2. Tivaroni, II, 415. Et lettre à Bonaparte, 30 juillet 1797 (*Corr. inédite...* Panckouke, III, 99).

comme leur bon voisin de Sardaigne travaillait jadis à ronger, peu à peu, « l'artichaut milanais » : cependant que les Jacobins essayeront à Rome même de renverser le gouvernement du Pape. S'ils ne parviennent pas directement à leurs fins, si le mémoire qu'ils adressent au Directoire reste sans réponse[1], ne peuvent-ils pas nourrir l'espoir d'y atteindre par une voie détournée ? Leurs agressions dans les Marches, leurs complots dans la ville de Rome, ne pousseront-ils pas à une réaction maladroite, peut-être sanglante, les ministres de Pie VI toujours obsédés par la coterie autrichienne ? Ne feront-ils pas naître telles complications de fait qui viendront à bout des conseils de Taylleyrand, des hésitations du Directoire, des irrésolutions de Bonaparte ? qui permettront à La Réveillère-Lépeaux et à Rewbel et aux chefs du parti antichrétien d'entraîner leurs collègues, d'égarer l'opinion publique, de mettre fin à la théocratie papale, « c'est-à-dire le plus ridicule despotisme qui « ait jamais existé[2] ». Dans tous les cas, Jacobins et Cisalpins travaillent de concert : Grisanti, ancien maître d'hôtel du cardinal Visconti, représente ceux-là auprès de ceux-ci[3] ; le « curial » Maggiotti et un certain Benedetto Greco, ancien serviteur des Rezzonico, sont envoyés de Rome à Milan, aux frais du duc Bonelli, l'un des chefs des démocrates romains[4].

Et ils trouvent, à Milan, les esprits tout préparés à une « entente cordiale », à une « action parallèle », pour les raisons générales que l'on a vues plus haut ; et pour d'autres raisons particulières, plus précises. C'est là que réside Henri Michel l'Aurora, animé contre la cour de Rome d'une sorte de haine domestique : il a

1. L'existence de ce mémoire, — que je n'ai pu retrouver, — est attestée par une lettre de Nicola Corona à Berthier, 19 pluviôse an VI (Gros Bois, Maréchal, 1798, B. 20). « Général, vous recevrez ci-joint un mémoire fait au nom de ceux qui ont signé dans le mémoire adressé au Directoire... » ; mais il est possible que ce mémoire soit postérieur au 28 décembre.

2. Béline, *Coup d'œil sur l'influence de nos conquêtes en Italie* (Rome, Pagliarni, an VI, p. 14).

3. *Mem. Stor.*, p. 172.

4. J'ai trouvé à Gros Bois (1798, A. 12) une lettre qu'ils adressent à Berthier le 29 nivôse (18 janvier).

hérité des droits des Farnèse sur Castro et Ronciglione ; il en revendique la souveraineté dans un premier mémoire qu'il adresse, le 3 thermidor an IV, au ministre des Relations extérieures[1] ; il s'élève furieusement, dans un second mémoire, contre l'idée de faire la paix avec la papauté moyennant quelques millions : le Directoire devrait-il être comparé au Sénat de Rome, où Jugurtha « achetait » le droit d'assassiner ses frères ? Et sa haine contre l'Etat papal ne faiblit pas avec le temps : le 2 décembre 1797, il s'écrie au cercle constitutionnel : « La république cisalpine est reconnue « de toute l'Europe ; les grands destins auxquels est « réservée l'Italie vont s'accomplir ; les vertus du corps « législatif... acheminent de nouveau l'Italie dans la « carrière de l'immortalité et de la gloire. Mais ses « ennemis cherchent à la détruire en y fomentant la « discorde[2] ; j'entends par nos ennemis ces fantômes « ecclésiastiques de Rome qui, depuis dix-huit siècles, « causent la ruine de l'espèce humaine. » — Et le texte officiel du discours témoigne que l'orateur est interrompu par d'universelles acclamations[3]. Les unitaires qui l'applaudissent et qu'animent une haine dédaigneuse pour le Pape et un amour ardent pour la patrie veulent devenir les maîtres de Rome. Certainement même quelques-uns nourrissent alors l'espérance d'en faire la capitale de l'Italie ressuscitée. C'est l'idée que développe le rapport de Barzoni sur l'état actuel des peuples libres d'Italie : Charles d'Autriche en sera l'Empereur ; il sera assisté d'un sénat de nobles et de prélats, d'une assemblée de représentants élus, et il résidera à Rome[4].

1. Séché, I, 5.
2. Cette phrase n'est pas extraite textuellement du discours de l'Aurora : elle résume un long développement.
3. Séche, I, p. 3, 12. Le 3 nivôse, dans un autre discours, l'Aurora proteste contre l'idée de donner Rome au duc de Parme : il veut que l'on fasse de Castro, Ronciglione, Civita Vecchia, — sous sa direction, bien entendu, — *une petite république patriote : avec du courage, des mœurs et de la vertu, nous détruirons dans très peu de temps les maisons de Toscane, de Parme et de Naples.*
4. Malamani, *I Francesi a Venezia e la satira*, III, 65. — Marciana, *Miscellan.*,

Le groupe des jacobins que surveille la police de Pie VI n'est pas, ainsi que le groupe milanais, dominé par l'idée nationale : le philosophisme exerce plus d'action sur les hommes qui le composent et les séduit davantage par ses tendances réformistes et son inspiration anti-chrétienne : ce sont des savants, des médecins, de grands seigneurs beaux esprits et mécontents, tous prétentieux et avides, au demeurant peu nombreux. Nicolas Corona prétend que si, après le 15 février, il se découvre sept cents patriotes « martyrs « de la tyranie papale », soixante-huit seulement ont efficacement travaillé à sa ruine[1] : les deux princes Santa Croce, Luigi et Francesco ; le prince Spada, le duc Bonelli, le duc Sforza Cesarini, le marquis Vivaldi ; Ennio Visconti et Canova, les deux frères Piranesi, l'abbé Pezzuti, l'accoucheur Angelucci, le banquier Castelli, quelques autres encore, voilà les plus connus parmi les partisans des idées françaises ; ils s'appuient sur une population misérable, aux yeux de laquelle ils font miroiter l'appas du pillage : « Nobles et riches « commencent à partir, écrit-on, de Rome à Belmonte, « ministre cisalpin en Toscane, le 30 décembre 1797 : « on craint à chaque instant une insurrection popu- « laire *à cause du pillage* » ; et l'on verra, par la suite de cette histoire, combien ces craintes sont justifiées. Si les chefs jacobins n'y paraissent pas sensibles, c'est peut-être qu'ils les mesurent : les longs profits du pouvoir compenseront les dommages d'un jour qu'entraînera la révolution.

On conçoit que l'union se soit établie sans peine entre Milan et Rome[2] ; on constate, en effet, un paral-

1842, fasc. 15. — Franchetti, *Dell' unità italiana nel* 1799 (*Nuova Antologia*, 1 aprile 1890, p. 411).

1. Sala, I, 74.

2. Sala, I, 52 « E arrivato da Mantova in forma di corriere un uffiziale cisalpino con premurosi dispacci... tutto era accordato... li cisalpini sono inquietatissimi per non aver potuto eseguire l'impresa della democratizazzione di Roma. » La relation envoyée par le chevalier Bussi, ministre du Pape à Milan, au citoyen Tosti, ministre des Relations extérieures de la République cisalpine, porte qu'une insurrection devait éclater dans Rome, le 27 décembre au soir, à la nouvelle

lélisme parfait entre les agressions cisalpines dans les Marches et les complots jacobins à Rome.

Dans les Marches, les Cisalpins spéculent sur l'importance stratégique d'Ancône comme base offensive dans l'Adriatique[1] et les mers du Levant, et sur l'intérêt qu'à Bonaparte, en vue de ses projets ultérieurs, à s'y assurer un établissement solide : le 29 septembre[2], il en augmente la garnison d'un bataillon polonais ; le 21 octobre il y fait passer d'autres troupes encore[3] et les fait appuyer par deux autres bataillons polonais[4], envoyés le 15 novembre à Césène et à Rimini.

La présence de ces troupes paralyse les soldats du Pape, elle accroît l'ardeur des patriotes. Depuis le mois de juin, ils ont arraché au gouverneur l'autorité effective ; le 19 novembre, ils organisent une petite émeute et proclament la République Anconitaine[5]. Quelques jours plus tard, comme un détachement polonais traverse Chiaravalle, la même comédie recommence, l'arbre de la liberté est planté ; les autorités pontificales se retirent. Pour la seconde fois, la même comédie se renouvelle, le 1er décembre, à Senigallia : cinq cents Français y passent, allant à Rimini ; quelques Cisalpins, prétextant la peur que les Papalins leur inspirent, prient le commandant d'entrer dans la ville, et le commandant y consent ; les démocrates sont assurés maintenant que les Papalins n'oseront plus se défendre ; au lever du jour, ils plantent un arbre de la liberté. Le

d'une révolte concertée dans les Marches, à Pérouse et peut-être à Viterbe (Aff. étrang. *Correspondance*, Rome).

1. Cf. Bellaire (J.-P.), *Rapport sur la situation et la défense des côtes de la rive droite de l'Adriatique* (Rennes, 1816). — Valussi, *Adriatico in relazione agli interessi nazionali d'Italia* (Udine, 1871, in-8). — Napoléon I, *Correspondance*, III, 409, 432, 440.

2. Napoléon, *Corr.*, III, 465.

3. Napoléon, *Corr.*, III, 526.

4. Chodzko, II, 364. Berthier donne l'ordre à Dombrowski de réunir ses trois bataillons à Rimini ; il aura également sous ses ordres le bataillon vénitien de Mantoue, trois bataillons brescians, la IVe légion cisalpine, les hussards brescians et douze pièces de canon : Lahoz et Lecchi lui seront subordonnés ; l'adjudant général Trivulzi sera son chef d'état-major.

5. La France la traite avec bienveillance, mais refuse de la reconnaître positivement. Cf. Instructions données à Berthier, 12 décembre 1797 (*Corresp.*, III, 606).

piquet accourt, l'officier français survient : il désapprouve hautement l'émeute ; mais on lui assure qu'elle répond à un vœu général de la population, et il rentre dans son poste, tandis que les autorités papales se retirent sur Macerata[1]. Dans cette ville même, au mois de janvier[2], les mêmes événements se répètent : on distingue très nettement le but que poursuivent les Cisalpins, expulser les autorités romaines. Quel que soit le gouvernement provisoire qui les remplace, ils comptent bien lui succéder un jour; et ils feront en sorte que ce jour ne tarde pas à poindre[3].

Le Pape, au contraire de « toute l'Europe[4] », n'a pas reconnu leur république ; ils le somment de réparer sur-le-champ ce qu'ils considèrent comme une injure, espérant, par leurs menaces, le pousser à un éclat, ou trouver dans ses tergiversations un prétexte à rupture. Le 24 novembre (4 frimaire) arrive à Rouen un officier cisalpin porteur d'un *ultimatum :* il fait comprendre au Saint-Siège que, s'il tient à éviter la guerre, il doit reconnaître dans les huit jours la République nouvelle[5]. Mais, le lendemain même, 25 novembre, le Saint-Siège donne satisfaction à ces comminatoires exigences; le cardinal secrétaire d'Etat adresse au citoyen Tosti une lettre solennelle, telle qu'on la lui réclame; les Cisalpins n'ont plus de prétexte.

Ils s'en passeront. Dans la nuit du 5 au 6 décembre, le cardinal Doria est subitement réveillé : on lui remet une lettre du président d'Urbin, datée du 4, qui l'avise

1. Cardinale Antonelli, *Informazioni*, 64, 148.
2. Leopardi, *Autobiografia*, p. 90.
3. Ils sont hommes à aider les événements. Ils intriguent pour provoquer des émeutes à Montignolo (24 ventôse VI), dans la république de Lucques (21 ventôse VI), et dans la république Ligurienne (12 ventôse) [Dépôt de la guerre : Armée d'Italie (14 mars, 11 mars, 2 mars 1798)]. Le 2 mars 1798, le ministre des Relations extérieures de la république ligurienne écrivait à Berthier pour se plaindre des Cisalpins : « Ils veulent, lui dit-il, annexer la Ligurie; nos deux bataillons nous manquent; hier, au Cercle constitutionnel, le ministre cisalpin a fait acclamer la République italienne. » A peine débarrassée de la Cisalpine, la Ligurie se jette avec fureur sur le Piémont, afin de le « démocratiser ». Cf. l'arrêté du Directoire du 1er messidor an VI (Redon de Belleville, II, 38-39) et lettre de Talleyrand à Redon de Belleville à la date du 14 thermidor.
4. Voir plus haut le discours de l'Aurora, p. 5.
5. Lettre de Joseph Bonaparte au ministre des Relations extérieures, 16 frimaire.

que, dans la nuit du 2, les Cisalpins ont occupé Cattolica et San Leo[1], et qu'ils travaillent à soulever le pays de Pesaro. Le cardinal effrayé court incontinent chez Joseph et lui apprend les nouvelles : l'étonnement de l'ambassadeur égale l'étonnement du secrétaire d'Etat : « J'ignore absolument ces mouvements, écrit celui-là à « son ministre ; je n'ai pu calmer monsieur le cardinal « qu'en acquiesçant à la demande qu'il a faite de mon « intervention auprès du gouvernement cisalpin ; mais « j'ai exigé la nomination et le départ instantané d'un « ministre du Pape près la République cisalpine[2]. »

Les Cisalpins ne se découragent pas. Quinze jours après, le 25 décembre, on apprend d'Urbin que, le 22 courant, Mgr Saluzzo, président de Pesaro, a été arrêté chez lui : il a été contraint à signer une déclaration prétendant que la troupe cisalpine a été demandée par les paysans, fatigués de la tyrannie papale[3] ; et il proteste contre la violence qui lui a été faite. Le cardinal Doria, d'accord avec Joseph, envoie l'ordre à Mgr Arezzo, gouverneur de Macerata, d'aller immédiatement requérir du général Polonais des explications convenables. Mais Mgr Arezzo n'obtient que de belles phrases : Dombrowski avance toujours ; il occupe Fano ; il y protège un congrès national, présidé par Pietro Pasolini[4], qui régularise l'insurrection jacobine et recherche s'il convient d'annexer à la Cisalpine ou à l'Anconitaine les pays révoltés, ou s'il est préférable de les constituer en une république métaurienne indépendante. Et, tandis que le congrès délibère, les Polonais poussent en avant : ils menacent Urbin, ils lancent leurs éclaireurs jusque sous les murs de Città di Castello[5] : le banquier Castelli, le médecin espagnol Albitez et le « curial » Pierelli sont venus dire à Ancône

1. Note du prince Massimo au Directoire, en date du 31 décembre.
2. Joseph B... au ministre des Relations extérieures, 16 frimaire.
3. Cardinale Antonelli, *Informazioni sulla rivolta avvenuta*, p. 7 (F. C. LXIV, 148). Lettre de d'Azara du 25 décembre (Séché, I. 329). Sciout, III, 258.
4. Ruggiero Mariotti, *Fano*.
5. Card. Antonelli, p. 8.

qu'il convient de se hâter et d'accélérer la marche des troupes libératrices[1].

A Rome, en effet, les jacobins ne sont parvenus ni à organiser l'émeute décisive qui doit jeter le Pape à terre, ni à l'exaspérer au point qu'il perdît patience, congédiât Doria et rendît sa confiance aux amis de Busca et d'Albani. Dans les mystiques émeutes provoquées par les miracles du mois de juillet 1796, le chevalier d'Azara remarque déjà[2] l'accord des « Zelanti » fanatiques et des patriotes emportés : n'est-ce pas le jeu de ces ennemis d'exciter l'émotion populaire, de provoquer quelque nouveau massacre de Basseville, occasion de troubles, c'est-à-dire de pillage immédiat, prétexte à « démocratisation », c'est-à-dire à pillage systématique, mais aussi prétexte à guerre ouverte contre les révolutionnaires impies avec l'aide escomptée des Napolitains, des Autrichiens et des Anglais ? L'alliance, ou du moins l'action parallèle des deux partis extrêmes, persiste malgré les défaites que leur infligent la sagesse de Doria et la modération de Joseph. Le 28 juin, vigile de la Saint-Pierre, au moment où l'on doit tirer la girandole, une mine fait explosion au château Saint-Ange[3] : mais les murailles n'en sont pas entamées, et la garnison saute sur ses armes. Quelques jours après, la police découvre que les jacobins préparent un mouvement pour la journée du 15 juillet, et elle arrête aussitôt, avec Angelucci, le libraire Bouchard[4]. Leurs compagnons ne se tiennent pourtant pas pour battus : ils rêvent d'accomplir le 1er août ce qu'ils n'ont pu tenter le 15 juillet : le malheur est que la police, encore avertie, occupe militairement la ville et

1. *Mem. Stor.*, p. 172. — Cf. Berthier à Bonaparte : 29 décembre (Panckouke, IV, 478).
2. Lettre au prince de la Paix, en date du 20 juillet 1798 (Séché, I, 190). — Cf. *Mémoires... d'un homme d'état :* « Rome renferma dans son sein deux partis extrêmes et incompatibles. L'un était composé d'ardents novateurs qui avaient soif de révolutions ; l'autre était formé d'affidés aveugles et fanatiques de l'ancien gouvernement papal, qui brûlaient d'écraser les révolutionnaires.
3. *Il Popolo Romano*, p. 54. — Baldassari, 116.
4 Azara à Joseph B..., 7 nivôse. — Sciout, III, 259. — *Mem. Stor.*, 165.

prévient tout mouvement populaire. L'adversaire toujours en éveil qui déjoue les complots patriotes n'est autre que Consalvi, le futur négociateur du Concordat : la bienveillance de Pie VI, la faveur du cardinal d'York, fils de Jacques III Stuart, lui ont donné, au lendemain de la trêve de Bologne, la charge d'assesseur de la congrégation militaire : et, de fait, c'est lui qui en est l'âme, et qui, secondé par le général en chef Santini, découvre les manœuvres jacobines : lorsque, après le 15 février, elles auront abouti enfin, c'est lui que les patriotes voudront promener à travers les rues de Rome, sur un âne, roué de coups par le bourreau[1].

Pour le moment, réduits à l'impuissance, contraints d'attendre leurs libérateurs sans pouvoir courir au devant d'eux, ils satisfont leur haine en relisant les furieux pamphlets qu'ils viennent d'imprimer : l'*Invito Ammonitorio ai Romani*, ou encore *Roma alle sue Provincie*, ou encore *Proclamazione ai Romani*, ou encore l'*Esposizione di Fatti e ragioni del Popolo di Roma*, ou encore le *Manifesto della repubblica d'Italia al generale Bonaparte*, ou enfin la *Relazione sulla condotta tenuta dai Romani verso i Francesi dall' epoca della pace di Tolentino sino al giorno d'oggio continuazione dei torti che hanno ricevuti i Francesi di Roma e che potrebbero di nuovo richiamare contro di lei los degno de i Republicani :* brochure[2] imprimée à Venise (?), entre mai et octobre 1797, sous les auspices du Comité du Salut Public et du Comité de l'Instruction Publique. La nouvelle du 18 fructidor réchauffe leur ardeur et ranime leur audace : au début du mois de novembre, ils organisent une grande fête dans le vieux palais Sora, aux belles fenêtres grillées, aux lignes

1. Consalvi, *Mémoires*, 326, 356.

2. In-12. 13 pages. On y essaye d'y ranimer les vieilles affaires de Basseville et de l'évêque d'Agra : on y invente de toutes pièces des crimes affreux, tel l'assassinat d'un domestique d'un commissaire français le 29 mars, en plein jour (Cf. *il Popolo Romano*, p. 24). On y exagère des incidents où les deux partis doivent s'adresser de graves reproches : l'échauffourée du mardi-gras (10 ventôse, lors de la réception des commissaires au Palais de France) et l'affaire de la place d'Espagne (où des officiers français dégainent, se prétendant insultés).

si pures, au style si simple ; ils lancent des invitations par toute la ville, chargent le sculpteur Cerrachi d'exécuter une statue de la liberté et font tant de bruit de leur projet que les autorités papales croient devoir prendre leurs précautions. Mais il vient peu de monde à leur fête, et quel monde! Si l'on en croit un contemporain, Joseph n'ose pénétrer dans la salle après y avoir jeté un coup d'œil... et Cerrachi s'éclipse, oubliant de rien faire et même de rendre l'argent[1]!

L'arrivée de deux patriotes français, Jorri et Comuneau et de trois adjudants généraux, aussi déterminés jacobins, Arrighi, Duphot et Sherlock, survient à point pour faire oublier la mésaventure des démocrates de Rome et leur rendre l'espérance : le Directoire a toujours peur que Naples n'envahisse l'état papal, et, pour le défendre plus aisément, il a décidé d'y concentrer le plus de patriotes qu'il pourra[2]. Est-il vrai qu'on ait tenté d'assassiner Pie VI ? Nul ne le pourrait affirmer ; ce qui est sûr, c'est que trois Romains sont prévenus de ce crime, arrêtés comme tels et que l'ambassadeur ne tente rien pour les défendre[3] ; ce qui est assuré, aussi, c'est que le parti veut mettre à profit les craintes du Directoire afin de hâter la « démocratisation » de la ville. On se rappelle la mission de Castelli, d'Albitez et de Pierelli, envoyés à Ancône : l'émeute du mercredi 27 décembre permet d'en saisir les raisons cachées comme elle en démasque le véritable objet.

Ce jour-là, on espère déjouer enfin la vigilance de Consalvi : on se réunira dans les allées paisibles de la villa Medici, sous la direction des Granchi, jardiniers de la villa, des Piranesi, des deux Bouchard et de Castelli. Un autre rassemblement se formera sous les berceaux et sur les terrasses du Jardin de Malte : ce n'est plus l'horizon lointain et le majestueux spectacle que l'on découvre du Pincio, Rome couchée au pied de Saint-Pierre ; mais

1. *Mem. Stor.*, p. 170.
2.-3. Talleyrand à Joseph B..., 26 frimaire (Aff. étrang. *Corr.*, Rome).

c'est une vue délicieuse, enchanteresse encore, que celle dont jouiront les conjurés en attendant l'heure d'agir, sur le Trastevere, Saint-Barthélemy et la Regola. Et puis, la position en est admirablement sûre : par les vignes qui couvrent l'Aventin désert, le jardin de l'ordre confine à la campagne, et il est très rapproché de la juridiction suédoise[1]. De fait, le jour convenu, après un grand dîner à la villa, une centaine de personnes en sortent aux premières lueurs de la nuit, par la place de la Trinité-des-Monts; elles en descendent l'escalier monumental, tandis que d'autres se glissent par le Vicolo silencieux de S. Sebastianello; elles arrivent sur la place d'Espagne, se dirigent sur Capo le Case et tentent de soulever le peuple[2]. Mais cette fois-ci encore, Consalvi se tient sur ses gardes, une patrouille de cavalerie accourt, qui dissipe les mutins et les rejette sur la Porta Pinciana ; comme ils n'ont pas de nouvelles des Polonais ni d'une insurrection qu'on annonce à Viterbe et à Pérouse, ils se dispersent aisément, abandonnent quelques drapeaux tricolores, dont ils se sont pourvus, et une grande quantité de cocardes, dont ils comptaient se servir.

Comme au 28 juin, comme au 15 juillet, comme au 1er août, les jacobins ont échoué le 27 décembre. Que vont-ils maintenant devenir ? Joseph les abandonne : la veille, il leur a très expressément conseillé[2] d'ajourner leurs projets[3] ; aujourd'hui, dès qu'il a su que les émeutiers arboraient la cocarde française, il a envoyé au cardinal secrétaire la liste des huit membres de l'ambassade qui ont, seuls, le droit de la porter. Qui sait si, demain, il ne les abandonnera pas à la légitime ven-

1. *Mem. Stor.*, p. 172. Relation de Piranesi au Directoire cisalpin, 30 décembre (Aff. étrang. *Corr.*, Rome).
2. Antonelli, p. 9.
3. *Mémoires... d'un homme d'état*, 205. Joseph refuse même de leur laisser entrevoir le triomphe à la mort de Pie VI : « Le sort des états étant caché dans le sein de l'avenir, il ne m'est pas donné d'y pénétrer. » Un passage obscur de Baldassari (p. 147) laisse entendre que, peu avant le 28 décembre, Bonaparte est presque décidé à rendre Ancône à Pie VI. Desvernois dit même formellement : « L'ambassadeur français exige du secrétaire d'Etat qu'il s'assure de ceux qui, sans être Français, ont pris la cocarde française » (*Mémoires*, p. 84).

geance des autorités papales ? La crainte les trouble : ils décident de faire le lendemain une dernière tentative ; le moindre incident ne peut-il pas, du même coup, assurer leur salut et préparer leur triomphe ?

II

Le lendemain, jeudi 28 décembre, Consalvi avertit Doria, Doria communique à Joseph les dispositions qu'il a prises afin de maintenir l'ordre, et Joseph les approuve expressément, en présence du chevalier d'Azara et du chevalier Angiolini, ministre de Toscane. — Cependant Bouchard fait distribuer les cocardes à tout venant sur la place d'Espagne, sur la place du Peuple et sur le Corso[1] ; dans l'après-midi, c'est au Trastevere qu'Agretti travaille, Agretti, un ancien notaire chassé du tribunal de Rome ; avec les cocardes, il répand de l'argent, il excite le peuple, se promenant sans cesse avec un groupe de fidèles, dans les rues qui avoisinent le pont Sixte sur la rive droite.

Lorsqu'on a franchi ce pont on débouche à droite sur la place San Giovanni della Malva, petite, irrégulière, entourée de maisons insignifiantes, pauvres, garnies de boutiques de toute sorte : nulle fontaine ne l'égaye, nulle église ne la décore, si ce n'est San Giovanni, construction baroque, crépie à la chaux jaunâtre. A droite une ruelle étroite mène à l'ancienne enceinte du Trastevere, percée d'une méchante porte, aux créneaux irréguliers et lourds, posés de travers : c'est la porte Settimania, encadrée aujourd'hui par des maisons. A peine l'a-t-on dépassée que le Palais de France apparaît, — l'ancien palais Corsini : — longue et triste, uniforme et nue, la façade est percée de trois grandes portes qui donnent accès à un vestibule immense divisé en trois portiques par quelques colonnes banales ; à droite et à

1. Antonelli, 9. *Mem. Stor.*, 174.

gauche, deux escaliers conduisent aux appartements de l'ambassadeur, tandis qu'au fond, par une grande baie vitrée, on aperçoit le beau parc du palais qui se prolonge vers le Janicule et forme avec la colline une délicieuse masse de verdure. Et les conjurés en connaissent tous les détours; s'ils ne réussissent à enlever le dépôt d'armes que garde, sur la place della Malva, le comte Jérôme Montani de Fermo[1], ils sauront, au moment opportun, se réfugier sur la juridiction française, — comme ils comptaient s'échapper, la veille, par la juridiction suédoise.

Et, tandis qu'Agretti et ses affiliés travaillent le peuple, viennent à passer deux forçats, conduits par un piquet[2]. « Qui vive ? » leur crie-t-on. — « Liberté ! » répondent-ils, et on les acclame, on bouscule leur garde, on brise leurs fers. Peu à peu, le tumulte s'accroît; les mutins se divisent[3] en deux troupes : l'une, composée de quatre-vingts personnes environ, suit la ruelle qui mène à la porte Settimania et arrive au Palais de France. Ils demandent l'ambassadeur ; ils lui déclarent que le peuple romain veut être libre ; ils lui proposent de « démocratiser » la ville et se mettent à ses ordres. Mais « l'ambassadeur les renvoie avec indignation, leur « ordonnant de sortir à l'instant, car ni son caractère « politique et moral, ni ses instructions ne lui per- « mettent de se faire le fauteur et le chef de la cons- « piration ». Atterrés par cette réponse formelle, les conjurés se dispersent et se cachent dans les jardins et dans les cours. Joseph en informe aussitôt le cardinal secrétaire, à quatre heures et demie du soir : il lui apprend que son palais est cerné et violé : « Ma position est « telle, dit-il, qu'il est instant que Son Eminence Mon- « sieur le cardinal Doria, secrétaire d'Etat, se transporte « chez moi[4]. » Comme Doria lui répond qu'il ne peut, en

1. Baldassari, 129-130.
2. *Mem. Stor.*, p. 196.
3. Relation de Piranesi, et lettre de d'Azara.
4. Joseph B... au cardinal Doria, 8 nivôse, quatre heures et demie du soir (Aff.

ces conjonctures, abandonner son poste, c'est Joseph qui se rend chez lui ; il lui raconte ce qui vient de se passer, il lui demande une protection efficace.

Mais, comme il revient à son palais, voici qu'il entend un violent tumulte et une décharge de mousqueterie. — La seconde colonne de jacobins s'est portée au pont Sixte, pour donner la main au rassemblement de la place d'Espagne, dont Bouchard, le matin même, préparait la formation et pour enlever de vive force le dépôt d'armes qui se trouve auprès. Elle poursuit une patrouille qui passe, conduite par le chef Macchiola ; elle la contraint de se réfugier dans le poste du comte Montani, qu'occupe la compagnie du capitaine Amadei ; mais elle ne parvient pas à l'y forcer. Survient une autre patrouille de quatre dragons ; la multitude la menace, le poste de garde fait une sortie pour en dégager les abords. C'est en vain que le comte Montani a distribué des cartouches aux hommes, pensant intimider les mutins ; ils n'ont pas interrompu leurs quolibets, mais ils fuient maintenant, espérant à leur tour se cacher dans la juridiction française ; Montani les pousse devant ses hommes jusqu'à la porte Settimania, où il laisse une petite troupe, commandée par le caporal Marinelli, avec la consigne d'arrêter tout rassemblement en armes ; puis il revient au poste du pont[1], tandis que les dragons poursuivent la foule du côté du palais de France, et, pour achever de la disperser, tirent quelques coups de fusil.

L'ambassadeur vient de se mettre à table, sans prendre le temps d'ôter son uniforme. Au bruit des balles, il descend, suivi de Duphot, de Beauharnais et de Sherlock ; il entend que la juridiction française soit respectée de tous ; il espère faire comprendre aux mutins qu'ils ne peuvent espérer son appui et qu'ils doivent quitter son palais, dont ils encombrent les portiques et le jardin. A la vue de Joseph, revêtu de ses insignes, la cavalerie

étrang. *Corr.*, Rome, copie n° 1), et lettre du même jour, huit heures et demie du soir.

1. Baldassari, 130. *Mémoires... d'un homme d'état*, V, 207.

papale recule ; les patriotes se reforment naturellement derrière lui ; ils ont vite compris que les soldats du Pape seront gênés dans leur défense, puisqu'ils voient l'ambassadeur devant eux ; et, du coup, leur audace est revenue. Ils refusent d'écouter Beauharnais et Arrighi, qui les engagent à se disperser, tandis que Joseph et Duphot parlementent avec les Papalins et les somment d'évacuer la juridiction française ; à mesure que ceux-ci avancent, poussant devant eux, jusqu'à la porte Settimania, les troupes du Pape impuissantes et frémissantes, ceux-là sont débordés par les conspirateurs jacobins : loin de se disperser, ils suivent Joseph et Duphot, accablant de sarcasmes et de coups les dragons qui se retirent : des bagarres s'engagent que Joseph et Duphot s'efforcent en vain d'apaiser. A la porte Settimania, l'agitation redouble : le caporal Marinelli, fidèle à sa consigne, interdit le passage et fait charger les armes de sa petite troupe. Des fusils partent ; Joseph prononce quelques mots pour apaiser le tumulte : il conseille le calme ; plus impétueux, Duphot, le sabre à la main, prétend l'imposer[1] ; il l'augmente ; les jacobins tirent quelques coups de feu ; les fusiliers de Marinelli ripostent par une décharge générale, Duphot tombe, mortellement atteint ; les émeutiers fuient sous les balles ; en un instant, les alentours du palais sont couverts de cadavres, tachés de sang ; Joseph se sauve par miracle, rentre chez lui par les jardins, tandis que Duphot, transporté sur les petits murs de la porte Settimania, y rend le dernier soupir, au moment où arrive le curé de San Giovanni. Et l'émeute s'évanouit, comme par enchantement : il paraît que le Pape est décidé à se défendre ; à San Carlo, à Catinari, la troupe a également tiré : à onze heures du soir, parmi les rues obscures, encombrées de troupes, tout est calme[2].

1. Il a reconnu parmi les émeutiers des émigrés corses à la solde de l'Angleterre ; un d'eux notamment, qui est borgne, est l'ennemi mortel des Bonaparte (Lettre de d'Azara. Séché, I, 170).
2. Cf. Lettres de Bussi, Pirenesi, Joseph Bonaparte ; le récit d'Antonelli. —

Cependant, Joseph vient d'écrire au cardinal secrétaire pour l'informer de la mort de Duphot; quelques instants après, à huit heures et demie du soir[1], il lui écrit encore pour lui demander de venir lui-même ou d'envoyer le gouverneur, ou quelque autre personne qui ait sa confiance; il est abîmé de douleur; sa belle-sœur, Désiré Clary[2], fait peine à voir: pendant quelques heures, on craint même pour sa raison; le lendemain, 30 décembre, devait être célébré son mariage avec Duphot. Le chevalier d'Azara survient, informé des événements par Piranesi, tenu lui-même au courant par ses amis les patriotes; au Vatican, où il allait aux nouvelles, on n'a rien pu lui dire; aussi, prenant avec lui deux cuirassiers du Pape pour lui frayer la voie[3], a-t-il résolu d'aller trouver Joseph.

Celui-ci est tout perplexe : quelle conduite tenir en d'aussi tragiques circonstances ? Il ne saurait plaindre le sort des patriotes obstinés à précipiter les choses : mais comment oublier Duphot et que, pour la seconde fois en cinq ans, malgré la mission dont ils sont revêtus, des Français trouvent la mort dans les rues de Rome ? Sherlock le pousse à partir ; « S'il est, dit-il, le digne frère du héros Bonaparte, il ne peut rester davantage après la mort de Duphot. » D'Azara, au contraire, lui montre quelles conséquences entraînera infailliblement sa retraite; ne convient-il pas d'envoyer un courrier à Paris et d'attendre des instructions nouvelles ? Le cardinal Doria envoie ses excuses et promet réparation. Joseph hésite; finalement il se rend compte qu'après les malentendus et les

Consulter aussi *Mem. Stor.*, les *Mémoires... d'un homme d'état*, ceux de Joseph et d'Eugène, et les textes publiés par Séché.

1. Joseph à S. E. Mgr le cardinal Doria, 8 nivôse, huit heures et demie du soir (Aff. étrang. *Corresp.*, Rome). « Eminence, je viens de vous écrire en vous prévenant de l'horrible attentat qui a été commis peu d'instants après mon retour du Vatican, où je m'étais rendu d'après votre invitation. Le Palais de France cerné, violé, il est instant que vous, ou le gouverneur, ou quelque autre personne qui ait votre confiance se rende ici. Je ne doute pas que vous ne vous y rendiez vous-même. Vous n'avez à traverser que vos troupes de ligne et civiques. »

2. *Mémoires... d'un homme d'état*. V, 288. Désirée Clary épousa plus tard Bernadotte et devint reine de Suède. — Desvernois, *Mémoires*, 85.

3. Relation de Piranesi.

tiraillements de jadis, étant données les divisions du Directoire, la surexcitation du public, la faiblesse des modérés depuis le coup d'Etat, il sera désavoué par les directeurs s'il reste d'avantage. A dix heures du soir, il envoie demander ses passeports à la secrétairerie d'Etat; comme il ne les tient pas encore à onze heures, il les envoie chercher de nouveau ; et, après avoir fait ses préparatifs en toute hâte, après avoir confié l'expédition des affaires courantes au directeur de la poste, Moltedo, et la protection des intérêts français à l'ambassadeur d'Espagne, il quitte Rome, avec toute l'ambassade, le 29 décembre, à cinq heures du matin.

Tandis qu'il court sur la route de Toscane, d'abord très entouré par le peuple qui craint la guerre, puis insulté, à Viterbe surtout, où les paysans brisent les glaces de son carrosse[1], la terreur règne à Rome : on s'attend à une révolte jacobine, à un pillage effréné des richesses accumulées dans les palais; « nobles et riches com- « mencent à partir[2] » ; Consalvi et Santini, qui ont passé la nuit du 28 au 29 à leur quartier général de la place Colonna[3], postent leurs troupes aux points menacés ; le cardinal Doria, conformément aux édits des 7 et 13 juillet 1796, donne l'ordre de s'assurer même par la force « de toute personne sujette ou étrangère, de quelque « nation qu'elle soit, demeurant dans la ville, qui man- « querait du respect dû à la troupe de ligne comme aux « troupes civiques[4] ». — A ces craintes s'en ajoutent d'autres encore : que fera le Directoire de Paris lorsqu'il apprendra la fatale nouvelle ; que répondre à cette répétition de l'attentat de Basseville ? Le corps diplomatique prend parti pour la France : Piranesi et Angiolini attaquent le Vatican avec vivacité, tandis que Manfredini le condamne et que son protecteur habituel, son médiateur attitré, le chevalier d'Azara, refuse au car-

1. Joseph à Talleyrand, 3 pluviôse (Aff. étrang.).
2. Martelli à Belmonte, 30 décembre.
3. Consalvi, 335.
4. Edit du 29 décembre 1797.

dinal secrétaire de se rendre à Florence afin de fléchir Joseph et déclare tout net[1] qu'il ne se mêlera plus des affaires de Rome ; le soir même, il reçoit chez lui le général Canclaux et, le lendemain, il écrit à sa cour pour demander son rappel « avec toute l'insistance possible[2] ».

Aussi les commentaires vont-ils leur train ; dans les rues écartées on s'assemble, on prédit la chute du gouvernement papal. Le petit cercle des amis de l'Aurora se dit assuré qu'il obtiendra de la justice et de la générosité françaises la restitution de Ronciglione et de Castro, cédés à ses ancêtres par Otton I, en 964[3]. Les gens bien informés sourient : ils dénoncent les intrigues espagnoles, ils craignent « les brigues du duc de Parme, qui « aspire à commander au Capitole[4] ». En voici d'autres qui annoncent avec mystère qu'ils ont trouvé le grand remède : faire proclamer empereur de Rome par la partie saine de la population le roi des Romains, François II : qu'on arbore son pavillon, qu'on lui jure fidélité, qu'on organise une levée en masse, et l'on sauvera de la ruine cette noblesse romaine, aussi impuissante qu'elle est illustre[5]. L'abbé Visconti, le savant directeur du musée du Capitole, se croit plus sage en prêchant partout, chez le prince Chigi notamment, l'adoption d'un parti moyen : remplacer par des hommes nouveaux, choisis d'accord avec le Directoire, les hommes du gouvernement actuel[6].

Le Vatican ne peut songer aux projets de celui-ci, et il est trop sage pour s'abandonner aux folles rêveries des autres. Le 26 décembre, avant midi, s'assemble la Congrégation d'état pour aviser aux mesures à

1. Cf. la lettre de Joseph B..., 29 décembre (*Archives nationales*, A. F. III, 77).
2. Le ministre de Bavière, cardinal Antici, suit l'exemple de ses collègues. L'abbé Ciofani, secrétaire de la légation de Prusse, se fait remarquer par la virulence de ses attaques contre le Vatican (Baldassari, 141-143).
3. Lettre de H.-M. l'Aurora aux citoyens composant le Directoire exécutif de la République française, 8 pluviôse.
4. Abbé Nicolas Corona, secrétaire de la légation de Prusse à Joseph, 10 nivôse (Aff. étr., Naples).
5. Lettre à Massimi du 30 janvier 1798 (Gros Bois, 1798, B. 6).
6. Visconti à Cacault, 15 janvier (cité dans une note de Visconti du 26 pluviôse) (Aff. étrang.). Il avait été souvent question que le Pape abandonnât l'administration de Rome au sénateur Rezzonico.

prendre : le cardinal doyen n'y paraît pas, le cardinal vicaire Mgr della Sommaglia y assiste contre l'usage et Mgr Federici tient l'office de secrétaire[1]. Très abattues par les circonstances, Leurs Eminences décident qu'on célébrera solennellement, le lendemain, à San Giovanni della Malva, les obsèques du général Duphot[2], tandis que Mgr Costantini, l'avocat des pauvres, ouvrira une enquête pour éclaircir l'affaire[3]. Le cardinal secrétaire reçoit la mission d'écrire au marquis Massimo, ambassadeur du Saint-Siège à Paris, pour « exprimer (au Directoire) que le Saint-Père « éprouve la peine la plus sensible à cause de « cet incident et le prier de demander telle satisfac- « tion qu'on voudra : le demander et l'obtenir sera la « même chose[4] ». On espère surtout dans l'intervention du roi de Naples, auquel on expédie Mgr Galeppi et le cardinal Braschi, assisté de son secrétaire l'abbé Gregorio Berni. Même, les esprits sont à ce point abattus que l'on parle d'implorer la médiation de la Cisalpine (à quoi l'on se résoudra une semaine plus tard[5]) et que l'on décide de faire les préparatifs que la prudence commande, en demandant au Très-Haut, par des prières , de ne pas abandonner son Vicaire. Tandis que quelques troupes se rassemblent à Foligno, sous les ordres du colonel Berwick afin de surveiller les débouchés de l'Apennin[6], et que, du 7 au 8 janvier, arrivent à Spolète vingt chariots d'approvisionnements, on y expose solennellement, le 22 du même mois, la Vierge de la sainte Icône[7], ainsi qu'on le fait en d'autres villes, ainsi qu'on le fait à Rome même.

Le 16 janvier, à une heure de la nuit (six heures du soir), la foule se presse, immense, troublée, aux abords

1. Antonelli, 15.
2. *Mem. Stor.*, 181. *Mémoires... d'un homme d'état*, V, 230.
3. L'enquête n'est terminée qu'en fin janvier : Costantini s'est mis d'accord avec les patriotes (Antonelli, 13).
4. *Archives nationales*, A. F. III, 77.
5. Bussi à Testi : 6 janvier (Aff. étrang. *Corr.*, Rome).
6. Note de Visconti, 26 pluviôse (Aff. étrang.).
7. Sansi, 10.

de la *Scala Santa*, l'escalier sacré que, selon la légende, le Christ monta pour aller chez Pilate : on la conserve pieusement dans sa châsse de bois depuis que l'impératrice Hélène l'apporta de Jérusalem (326). On transporte l'image du Sauveur, vénérée dans ce sanctuaire, à la Chiesa Nuova, l'église des Pères de l'Oratoire, où l'on a déposé déjà l'image de Sainte Marie de Campitelli[1], qui fit cesser la peste de 1656, et les chaînes que portait saint Pierre lorsque, fuyant Rome, il rencontra le Christ sur la Voie Appienne. Entourées d'un long cortège de pénitents, couvertes de cagoules blanches, noires et rouges, les reliques saintes sont portées, le 17, à Saint-Pierre, où les reçoit, environné de tous les cardinaux, Son Eminence le cardinal Antonelli, qui récite les prières prescrites au pied de l'autel papal : on y expose les images à la vénération publique, et, le lendemain, on célèbre, au milieu d'un concours immense de peuple, la fête des chaînes de saint Pierre. Lorsque l'octave est terminé, le 25 janvier au soir, on porte les reliques à Sainte-Marie-Majeure, et les rues, noires de monde, sont illuminées par plus de deux mille pénitents portant des torches. « Du 21 janvier jusqu'au 4 février, « dimanche de la Septuagésime, les reliques restent « exposées dans ladite basilique, et, dans la matinée de « ce dimanche, une messe basse ayant été célébrée par « M. le cardinal doyen, on fait une procession solen- « nelle pour les porter à l'autre basilique de Saint- « Jean de Latran, et l'on observe les mêmes rites que « l'on a observés dans l'autre procession de la Chiesa « Nuova à Saint-Pierre : elles y restent de nouveau « exposées au culte public pendant trois jours, et tou- « jours au milieu du même concours de peuple et « parmi les très pieuses processions que conduit M. le « cardinal vicaire ; et, finalement, dans la soirée du « 6 février, tous ces souvenirs sacrés sont reportés « dans leurs églises respectives[1]. »

1. Antonelli. Cf. Joseph à Tayllerand, 3 pluviôse. « Les cardinaux se traînent

III

Pendant que, dans Rome anxieuse de la réponse du ciel, se déroulaient lentement ces solennités saintes, les événements, à Paris, précipitaient leurs cours. Joseph avait deviné juste : la chute du Pape était décidée par le Directoire. La bonté dont la France avait fait preuve après le meurtre de Basseville ne pouvait plus inspirer sa politique après la mort de Duphot : on y eût vu de la faiblesse; était-il permis désormais de garder quelque confiance, sinon dans la loyauté de Pie VI, du moins dans l'efficacité de son action? L'indignation publique était violemment surexcitée; les amis de la Réveillère, les anti-chrétiens sectaires l'attisaient avec amour : le Directoire fit arrêter le marquis Massimi et mettre ses papiers sous scellés[1]; il publia en même temps, dans le *Journal officiel*, une longue note intitulée : *les Attentats de Rome jugés par les agents des puissances de l'Europe*[2].

Mais la situation était délicate. Depuis juillet 1797, Naples négociait afin d'annexer les Marches de Fermo et d'Ancône, et elle accroissait ses effectifs afin d'appuyer ses prétentions[3]; consentirait-elle à perdre subitement l'objet de ses longs désirs et de ses patientes intrigues? Depuis novembre, les pourparlers avec l'Autriche suivaient leur cours et accompagnaient l'exécution progressive des articles secrets du 17 octobre; était-il vraisemblable que cette puissance renonçât à défendre l'œuvre de Campo-Formio et à voir rompre à

stérilement dans la pourpre, les princes, au milieu des trésors légués par les papes, vivent isolés, jaloux, impuissants; et le peuple, misérable, avili, court aux églises artistement illuminées comme aux marionnettes et à l'opéra, et se dispute un pain qu'il attend tous les jours trois heures avant de l'obtenir » (Aff. étrang.) (*Memor. Stor.*, 184-185). Pie VI fit à son confesseur ordinaire (un trinitaire) une confession générale de sa vie (Baldassari, 148).

1. Sala, I, 10.
2. *Mémoires... d'un homme d'état*, V, 223.
3. Baldassari, 146. *Corr.*, II, 223.

son détriment l'équilibre des forces en Italie? Naples et l'Autriche, en un mot, laisseraient-elles la France se venger sans mot dire et s'accroître sans protester? Défendraient-elles le Pape ou voudraient-elles partager ses dépouilles?

C'était cette dernière hypothèse que l'on envisageait à Paris, non sans raison. A la nouvelle du 28 décembre, Thugut et Gallo n'eurent d'autre idée que de s'entendre avec Talleyrand; la catholique Autriche et Naples catholique ne connurent pas d'autre ambition que celle de partager l'état ecclésiastique avec la France révolutionnaire : c'était, toutes proportions gardées, une copie fidèle de la tragi-comédie polonaise de 95 ou de 72. Dans la dépêche qu'il adressait le 16 janvier à Cobenzl, son ministre à Rastadt, le baron Thugut commençait par manifester sa confiance dans la modération de la République et son espérance que l'intégrité de l'Etat papal serait sauvegardée; mais il prenait grand soin d'ordonner à son ministre de se réserver le droit exprès d'exiger des compensations et une réciprocité d'avantages[1]. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il espérait, par cet accident heureux, obtenir les trois légations cédées à Léoben et perdues à Campo-Formio, *en compensation* des avantages que la Cisalpine, prévoyait-il, ne manquerait pas d'obtenir.

Quant à Naples, tandis que son roi assurait le Saint-Père « qu'il garantirait de toutes ses forces tant sa « personne sacrée que le peuple et le patrimoine sacré « de Saint-Pierre[2] », son ministre, le marquis de Gallo, protestait auprès de notre chargé d'affaires Trouvé de son amitié pour la France; il ajoutait ensuite : « Sa « Majesté est fermement décidée..... pour sa part à ne « rien faire qui puisse compromettre la tranquillité sus- « dite et Elle est très disposée à entrer, — ainsi qu'Elle « l'a ordonné à son ministre à Paris (le commandeur

1. Sybel, V. Ap. I — 48 (Cité par Franchetti, p. 305).
2. Franchetti, 305.

« Ruffo), — en accord avec la République française « pour prévenir et conserver l'équilibre de l'Italie[1]. » Et sans en avoir l'air, Gallo entamait les négociations, il envoyait à Milan le chevalier Micheroux, afin de protester, auprès du Directoire, contre les agressions cisalpines.

Les craintes du Directoire sont donc fondées; ses précautions seront légitimes : il veut se prémunir contre tout péril par une double action diplomatique et militaire. A Naples, il décide d'envoyer le général Brune[2] pour faire connaître au roi « l'injustice, l'in- « conséquence et le danger pour lui... d'occuper la « ville de Rome[3] et de s'opposer au juste ressentiment « de la République contre Rome. C'est protéger le « crime que de vouloir s'opposer à la punition des « coupables. Ce serait plus encore : le Directoire serait « fondé à penser que, puisque le roi de Naples déve- « loppe des projets ambitieux sur Rome, il a concerté, « pour arriver à ce but, d'en faire chasser l'ambas- « sadeur français. (Le Directoire) fera la guerre à Naples « s'il ne suffit pas de la faire à Rome... Une flotte est « prête à partir de Toulon et une autre de Corfou. (Le « Directoire éprouve du reste) le désir... de faire, soit « dans le Levant, soit en Italie, quelque chose d'utile « au roi. » Pour contenir Naples, pour réprimer, au besoin, son avidité, le cabinet de Paris use donc tour à tour de la séduction et de la menace; ce sont les mêmes procédés qu'il emploie pour refréner les appétits de l'Autriche. Il songe à envoyer à Vienne un autre général autoritaire en qualité d'ambassadeur : en attendant qu'il ait fait son choix, — qui tombera sur Bernadotte, — il donne l'ordre à ses ministres au Congrès de Rastadt, Bonnier et Treilhard[4], de faire briller aux regards

1. 17 janvier 1798 (Gros Bois, 1798, A. 11 *bis*). — Cf. sa lettre au Directoire du 29 pluviôse (Dépôt, 17 février).
2. *Corr.*, III, 624.
3. On croit, à Paris, qu'au début de janvier c'est déjà chose faite.
4. Bonaparte, venant de Rastadt, est arrivé à Paris le 5 décembre (Brotonne, p. 7, note).

de leurs partenaires le mirage des sécularisations allemandes : mais il reste intraitable sur la question des Légations. Avant d'avoir reçu les instructions nouvelles que lui adresse le Luxembourg, Treilhard pense et laisse croire (18 janvier) à Cobenzl que la République se départira de son intransigeance première et abandonnera à l'Empereur Bologne, Ferrare et Ravenne; mais il reçoit le courrier de Paris, et il apprend au négociateur autrichien que[1], « selon toute apparence, la République n'entrera pas » dans ces idées; quoique, à ce moment même, de graves dissentiments s'élèvent entre Milan et Paris[2]. — Très prudent, du reste, le Directoire ne s'en remet pas à la seule diplomatie du soin de retenir ses rivaux; il travaille aussi à appuyer ses efforts par des mesures militaires énergiques et rapidement menées.

Le jour même où il confie à Brune la mission que l'on sait, 11 janvier 1798, il expédie au général Berthier de longues et minutieuses instructions. « Le « Directoire exécutif, citoyen général, n'a vu qu'avec « la plus vive indignation la conduite que vient de « tenir la cour de Rome envers l'ambassadeur de la « République française. Les meurtriers du brave géné- « ral Duphot ne resteront pas impunis! L'intention du « Directoire exécutif est que vous marchiez sur-le- « champ sur Rome dans le plus grand secret... Vous « disposerez (vos) troupes en quatre divisions : la pre- « mière... à Ancône; la deuxième... occupera Ferrare « et Porto-Legnano; la troisième... occupera la ligne « de Porto-Legnano à Peschiera; la quatrième... gar- « dera la vallée de Sabia. Vous distribuerez toutes les « forces italiennes de manière qu'elles puissent accou- « rir promptement et renforcer vos... divisions. Vous « tiendrez à Rimini les deux légions polonaises avec « trois mille Italiens. Par ces dispositions, la Répu-

1. Sybel (Cité par Franchetti, p. 305).
2. Sorel, *R. D. M.*, 1897, IV, 249, 260.

« blique cisalpine se trouvera préservée d'une inva-
« sion subite, et, dans tous les cas, les principales
« places, telles que Ferrare, Mantoue, Peschiera, Piz-
« zighettone, le château de Brescia et Orzinavi se trou-
« veront suffisamment munis de garnison et à l'abri de
« toute surprise. Vous aurez soin que le Directoire
« exécutif de la République cisalpine maintienne ces
« places approvisionnées autant qu'elles doivent l'être,
« et vous ferez travailler avec la plus grande activité au
« perfectionnement des fortifications de Peschiera et
« surtout à celles de la Rocca d'Anfo. Vous ferez mar-
« cher dans le plus court délai possible, et à grandes
« journées, sur Rome. Si vous n'aviez à craindre que
« les troupes du Pape, la moitié des forces que le Direc-
« toire désire que vous réunissiez à Ancône vous suffi-
« rait. Mais il faut encore que vous soyez dans tous les
« cas dans une position qui puisse en imposer au roi
« de Naples. Vous vous servirez des quatre mille Polo-
« nais et des trois mille Italiens que vous tiendrez à
« Rimini, dans le cas où les dispositions du roi de
« Naples vous feraient penser en avoir besoin. » Il est essentiel que la République cisalpine déclare à Rome et à Vienne qu'elle reste neutre dans cette affaire[1]. « La
« célérité de votre marche sur Rome est de la plus
« grande importance; elle seule peut assurer le suc-
« cès de l'opération »; vous laisserez croire à Naples que, si le Pape contente le gouvernement, l'affaire peut s'arranger; « tout en tenant ces propos, vous chemine-
« rez à marches forcées. L'art, ici, consiste à gagner
« quelques marches, de sorte que, lorsque le roi de
« Naples s'apercevra que votre projet est d'arriver à
« Rome, il ne soit plus temps de vous prévenir. Lorsque
« vous vous trouverez à deux journées de Rome, vous
« menacerez alors le Pape et tous les membres du gou-

1. Muscati, président du Directoire cisalpin à Berthier, 22 pluviôse (Dépôt, 10 février). Il proteste contre la vente des domaines des princes romains situés en Emilie, en arguant de la neutralité que la Cisalpine doit observer.

« vernement... afin de leur inspirer l'épouvante et de « les faire fuir ». Vous organiserez « une république « indépendante dans le pays de Pesaro, Ancône et « Macerata, sans y prendre une part ostensible ». « Arrivé à Rome, vous emploierez toute votre influence « à organiser la République romaine, en évitant cependant tout ce qui, ostensiblement, pourrait prouver « le projet du gouvernement de former cette République[1]. »

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les instructions que Bonaparte a rédigées au nom des Directeurs : elles laissent aisément démêler les craintes qu'ils éprouvent de voir l'expédition de Rome contrariée par la double agression des Autrichiens en Lombardie, et des Napolitains sur le patrimoine de Saint-Pierre ; ils la redoutent[2] d'autant plus que l'organisation de l'armée d'Angleterre laisse peu de troupes disponibles[3] et qu'elle a déjà vidé les caisses du Trésor. Pour échapper aux périls qui les menacent, du moment qu'ils veulent tirer vengeance — et profit — de la mort de Duphot, ils ont grand besoin que celui auquel ils confient cette mission sache marcher vite, voir clair et parler net.

1. *Corresp.*, III, 626. Le 16 janvier, on envoyait à Berthier la liste des livres, des manuscrits et des caractères qu'il devait prendre à Rome (Gros Bois, 1798, A. 10). Ces instructions sont complétées et confirmées par celles qui lui sont encore expédiées le 31 janvier. « Le but du général en chef de l'armée d'Italie, en s'emparant des états du pape, doit être de venger la République française, de consolider cette vengeance par la destruction du gouvernement papal, et surtout d'y substituer un gouvernement libre et représentatif. Il aura soin de faire faire spontanément par le peuple tous les changements qu'il sera possible d'amener par cette voie. Il fera enlever la colonne Trajane et la fera transférer en France » (*Mémoires* de Gouvion S.-Cyr, I, 270).

2. Berthier a l'ordre de paraître agir spontanément, en courant à Rome (*Corr.*, III, 631).

3. On compte sur l'armée de Mayence pour dégager, le cas échéant, les derrières de Berthier (*Corr.*, III, 637).

CHAPITRE II

LA MISSION DE BERTHIER

Le général Berthier, sur qui se reposent les Directeurs et Bonaparte, ne se montre guère sensible à « l'honneur de prendre Rome[1] ». De tous les divisionnaires de celui-ci, c'est le premier qui parvient au rang de général en chef : il l'a remplacé à la tête de l'armée d'Italie, le 9 décembre 1797. Pourtant il ne cesse de se plaindre, il demande chaque jour son changement; il est « très peiné du commandement en chef » que Bonaparte lui a « fait donner[2] » ; il n'a cependant qu'à faire exécuter la convention secrète conclue avec l'Empereur et à surveiller la jeune République cisalpine[3]. Tandis que Masséna, à ce moment même, déclare que, si la France veut encore de ses services, elle doit les payer d'un commandement en chef, tandis qu'à l'époque de fructidor, depuis Augereau jusqu'à Hoche, on voit tous les généraux tendre leur épée et offrir leurs bons offices au Directoire afin de paraître au premier plan et

1. Bonaparte à Berthier, 11 janvier 1798. *Corr.*, III, 631 : « L'honneur de prendre Rome vous est réservé. » — *Mémoires... d'un homme d'état*, V, 219 : « Cette expédition, qui aurait pu flatter l'ambition de tout autre général, ne fut acceptée qu'avec beaucoup de répugnance par Berthier, qui regrettait, avec le second rang, les occupations paisibles et irresponsables de l'état-major. »

2. Berthier à Bonaparte, 1er janvier 1798 (*Mémoires... d'un homme d'état*, V, 220). *Id.*, 6 janvier (*Corr.*, III, 620) ; Bonaparte à Berthier, 6 et 11 janvier (*Corr.*, III, 620 et 631) ; — la plupart des lettres de Berthier, au mois de janvier, publiées dans la collection Panckouke ; et Barras à Berthier, 4 pluviôse (Gros Bois, 1798, B. 2).

3. *Corr.*, III, 604. — Gros Bois, 1797, A. 25. La France n'avait pas d'agent diplomatique en Cisalpine. *Corr.*, III, 606-607. Le 25 décembre (5 nivôse), Berthier signait avec Mack une convention réglant l'évacuation d'Osopo, Palma Nova, Porto Legnano, Vérone et Venise. (Gros Bois, 1797, A. 27) ; le 5 janvier, il était avisé par Wallis que Saint-Julien remplaçait Mack dans ses fonctions de commissaire (Gros Bois, 1798, A. 1 et 2) ; l'avant-veille, il apprenait l'entrée de nos troupes dans Mayence et recevait l'ordre de hâter l'évacuation (Gros Bois, 1798, A. 4).

d'occuper une première place, Berthier demande à plusieurs reprises et avec une insistance croissante qu'on lui épargne ces honneurs — et ces ennuis.

Le fait est curieux : il s'explique par la nature des influences qui ont façonné le général qui fondera la République romaine. Issu d'une famille originaire de la Champagne, fils d'un officier qui tint une large place dans ce groupe si injustement oublié aujourd'hui, et auquel on doit pourtant la réorganisation militaire de la France après 1763, les victoires de la guerre d'Amérique et les triomphes de la Révolution, le général Berthier a hérité des siens cette vigueur physique qui lui fait supporter le labeur de sept nuits consécutives passées aux bureaux de l'état-major, et il doit aux leçons de son père cette solide culture technique, qui, dès 1792, le fait rechercher des généraux en chef et le prédestine en quelque manière au rôle qu'il jouera près de vingt années aux côtés de Napoléon.

Mais, parallèlement à cette influence, une autre s'est exercée sur lui : son adolescence s'est éveillée parmi les courtisans de la Pompadour, l'amie de Choiseul et de Voltaire; jeune homme, il s'est formé dans les salons aux beaux jours de Marie-Antoinette et de Turgot : il a pris part à cette croisade sacrée, à ces dures campagnes, à cette partie de plaisir qu'a été la guerre de l'Indépendance américaine; il s'est lié avec les Ségur, les Biron, les Broglie, les Noailles; la forte nature qu'il tient de sa race s'est affinée peut-être et certainement appauvrie à cette fréquentation d'un monde dont Colonne menait la danse et hâtait la ruine. Comme il en a pris les mœurs, il lui a emprunté ses idées : un épicuréisme sceptique s'est insinué en lui qu'ont fortifié le succès de sa fortune, le spectacle de la Révolution, la pratique des affaires. Après avoir heureusement franchi la Terreur, comme tout le monde, plus que tout le monde, il demande un peu de tranquillité et de calme. Il devine l'ambition

de ce petit général au teint jaune qu'on lui envoie de Paris, un beau matin; il s'attache à Bonaparte, qui sait à la fois goûter son scepticisme politique et utiliser sa science militaire; il reste à la tête de l'état-major; il est heureux d'un poste où tout son passé le prépare et qui lui permet de vivre à sa guise. Quoiqu'il ait quarante-cinq ans déjà[1], il tient encore à jouir de la vie et à ne pas quitter sa maîtresse. Surtout, il déteste la « politique révolutionnaire » : il a consenti, sans doute, à sonder l'opinion publique dans le voyage qu'il vient de faire en France; sans doute encore, tandis que Bonaparte va vérifier son rapport et tâter le terrain, en vue du coup d'état, il consent à lui garder, à ce moment critique, son armée d'Italie toute prête, comme Joseph, au Vatican, lui ménage la possibilité de l'alliance catholique; lorsque éclatent les affaires de Rome, il se soumet enfin à la nécessité et se décide à conduire l'expédition; mais il est convenu qu'on le rappellera aussitôt qu'elle sera finie; il a grand hâte de revenir à l'état-major[2] et retrouver la Visconti.

I

Lorsque lui parvient la dépêche du 11 janvier, il a reçu déjà deux adresses des jacobins : l'une arrive d'Urbin[3], l'autre est envoyée par Gaetano Maggiotti et Benedetto Greco, députés des démocrates de Rome[4] : toutes deux lui dépeignent sous d'horribles couleurs l'oppression papale, les souffrances du peuple, l'assassinat de Duphot; toutes deux lui demandent en grâce

1. Bonaparte n'a pas encore trente ans.
2. Bonaparte lui promettait de l'appeler, aussitôt terminée l'évacuation du Veneto (Lettre du 26 janvier. *Corr.*, III, 619). — Cf. sa lettre du 2 février à B... : « Comme vous paraissez persister dans votre projet de revenir bientôt, Masséna va recevoir l'ordre de se rendre à Rome (*Nouvelle Revue rétrospective*, 10 mai 1896, n° 23, p. 295).
3. Chodzko II, 365. Elle est signée de Vizzoli, président; de Ronconi, Mazzolari, Giorgi, Gioacchino Picchi, Donato, Serra.
4. Grois Bois, 1798, A. 12.

de renverser ce gouvernement tyrannique et perfide. Presque en même temps lui sont parvenues une lettre du chevalier d'Azara[1], lui offrant ses bons offices, et une autre du marquis de Gallo, qui l'accable « de pro-« testations, d'offres et de serments », pour le plus instamment prier d'arrêter la scandaleuse invasion des Cisalpins[2] et lui très vivement recommander le chevalier Micheroux. Berthier, naturellement, s'est abstenu de répondre : il comprend que les circonstances sont délicates et qu'il importe de ne limiter par aucune initiative inopportune la liberté d'action du cabinet de Paris. Seulement, pour être en mesure d'agir au premier signal, il dispose à Rimini, Savignano et San-Arcangelo les trois bataillons de la première légion polonaise[3].

Aussitôt qu'il a reçu la dépêche de Bonaparte, sans doute vers le 20 janvier[4], il court à Ancône, où Dessoles l'attend avec impatience[5]; il organise ses troupes comme le lui enjoint le Directoire, les achemine sur Foligno en deux colonnes, l'une passant par Fossombrone, Cagli et Nocera, l'autre par Macerata, Tolentino et Serravalle[6]; il règle leur marche par un ordre détaillé daté du 10 pluviôse (29 janvier)[7], et il en annonce la venue par une proclamation solennelle, datée d'Ancône, même jour. « Je déclare, dit-il, que ma marche n'a d'autre « motif que la punition des assassins du valeureux « Duphot et de ceux qui ont oublié le respect dû à « l'ambassadeur de la République française. Le peuple « romain, étranger à de pareilles atrocités et à de « pareilles perfidies, trouvera dans l'armée française « protection et amitié » ; avec le même sérieux, il joue la même comédie en parlant à ses soldats et leur tient

1. Gros Bois, 1798, A. 14.
2. Ils menacent Pérouse (Sala, I, 11).
3. Chodzko, II, 62.
4. Parti de Campo-Formio, le 17 octobre au soir, il était arrivé le 26 à Paris. La dépêche est datée du 11 janvier.
5, Dessoles à Berthier, 2 pluviôse (Gros Bois, 1798, B. 6).
6. *Corr.*, IV, 502-507.
7. *Mem. Stor.*, 186-187.

le même langage : « Marchez, braves soldats, à seule « fin de venger un si horrible attentat en punissant le « gouvernement de Rome et ses vils assassins. La ven- « geance est juste ; mais elle doit être sans tache : le « peuple romain est innocent. Il n'a pas pris part à de « si graves erreurs, il trouvera dans l'armée protection « amitié, et il admirera en même temps le courage et « la sagesse du soldat citoyen[1]. »

Ses proclamations lancées, il assure sa marche en avant. Il charge Dessoles de veiller à Ancône sur la sécurité de ses derrières[2] et de se renseigner soigneusement sur ce qui se passe dans les Pouilles ; en même temps, il confie à Vial la mission d'organiser la province de Fermo et de s'y établir[3], tandis que, afin de pourvoir à la sûreté de ses communications, il fait élire des municipalités jacobines à Camerino, San Severnio, Calderola, Colmerano, Sarnano, Sangrunesio, et Amandola, et qu'il organise une administration centrale qui prête à Belliard serment de fidélité[4]. Et peu à peu ses colonnes s'avancent par les routes qu'il leur a choisies ; le 5 février, elles arrivent à Foligno, où il les concentre et les inspecte : elles comprennent trois régiments de cavalerie, le 7e hussards, le 19e chasseurs, le 20e dragons ; quatre demi-brigades de ligne, la 11e, la 39e, la 21e, la 61e ; et quatre demi-brigades légères, la 3e, la 11e, la 12e et la 15e ; elles sont réparties en trois divisions ; l'une, dite d'avant-garde, est conduite par Cervoni (4.296 hommes) ; une autre, dite du centre, est commandée par Dallemagne (5.940 hommes) ; la troisième, dite de réserve, est placée sous les ordres de Rey (4.460 hommes) ; l'effectif total de « l'armée de Rome » est de 16.872 hommes[5].

1. Gros Bois, 1798, B. 5.
2. Berthier à Dessoles, 14 pluviôse (Dépôt, 2 février). Dessoles à Berthier, 19 pluviôse : diviser la République anconitaine en trois départements : Urbino-Pesaro (180.000 hab.), Ancône (200.000 hab.), Macerata (200.000 hab.) ; peut-être former un quatrième département, Ascoli-Camerino (Dépôt, 7 février).
3. Berthier à Vial (Dépôt, 4 février).
4. Procès-verbal de l'installation de l'administration de Pérouse, 4 février. Ordre de Berthier du 4 février (Dépôt, 4 février).
5. Y compris les 2.176 hommes que Dessoles garde à Ancône (Gros Bois, 1798,

Composée de vieux soldats, conduite par ses généraux habituels, la petite troupe peut s'avancer sans crainte à travers l'Apennin central ; pourvu seulement qu'elle ne soit pas obligée de s'éparpiller en minuscules colonnes dans la montagne insurgée. Or voici qu'une insurrection éclate, avec une violence extrême, sur la droite française. A Masaccio, les paysans se révoltent : c'est un petit village, près Jesi, dont les murailles crénelées étonnent le gracieux pays de Gentile da Fabriano et de Giovanni Battista Salvi. La 12e légère heurte les rebelles établis dans la campagne ; elle les pousse sans peine jusqu'à leurs murs, mais tente en vain de les forcer : elle a dédaigné de prendre du canon, elle doit battre en retraite. L'insurrection peut s'étendre : si le coup de main décidé par le Directoire échoue, en quelle posture se trouvera la France? Le général Rey reçoit l'ordre de marcher sur le village et de l'enlever, coûte que coûte, avec la 21e, la 15e légère, quatre pièces d'artillerie légère et deux cents chevaux. Le bruit de l'expédition se répand dans la contrée, les habitants épouvantés évacuent leur petite citadelle : Rey y entre sans combat le 2 février, y frappe une contribution de 20.000 écus romains et y fusille un insurgé ! Puis il poursuit sa marche sur Cingoli, où se sont repliées les bandes rebelles, tandis que la garnison papale, qui ne veut pas se compromettre avec eux se retire sur San Severino. Après un engagement assez vif, — il lui coûte vingt-cinq hommes, dont un chef de bataillon (de la 12e), — il s'empare de la ville et lui impose une contribution de 1 million d'écus, qu'il réduit ensuite à 300.000 : il rassure les habitants et regagne à la hâte la route de Foligno[1].

Berthier veut prévenir le renouvellement d'une

B. 13). Le décret du 3 février (15 pluviôse), exécuté seulement le 20 de ce mois (2 ventôse), créait l'*armée de Rome*. Cette armée, supprimée par l'arrêté du 8 mars (18 ventôse) exécuté le 28 (8 germinal), c'est-à-dire réunie à l'armée d'Italie, fut reconstituée par les arrêtés du 18 octobre et du 5 novembre (27 vendémiaire, 15 brumaire), exécutés le 20 novembre (30 brumaire, Dépôt).

1. Rey à Berthier. — Berthier au Directoire (Dépôt, 5 et 6 février).

pareille affaire. Il écrit à l'archevêque de Pérouse, le 6 février, pour qu'il engage ses prêtres et ses moines à maintenir la tranquillité partout; il lui déclare qu'il les rendra responsables des troubles qui pourront éclater sur son passage; il l'assure, du reste, de son respect pour le culte et de sa déférence pour les ministres de Dieu[1]. En même temps et plus vivement que jamais, il recommande aux chefs de corps de faire observer par leurs hommes une très exacte discipline : comme l'atteste la lettre qu'il envoie à Rey le 4 février et les reproches qu'il adresse à Cervoni l'avant-veille[2]. Puis, sachant que le paysan ne se révolte que parce que le soldat le pille, et que le soldat ne pille que parce qu'il meurt de faim[3], il donne tous ses soins au service des approvisionnements et des subsistances. Par un ordre daté de Camerino, 1er février, il réquisitionne, pour le 4, à Spolète, 40.000 rations de pain, viande et vin, et 10.000 rations de fourrages; et, comme les *priori residenti* Anacleto Sansi, Giuseppe Luparini, Onofrio Leguzi, Filippo Palenca, s'imaginent, épouvantés, que ces provisions ne suffisent qu'à l'avant-garde, Berthier rassure avec bonté les députés qu'ils lui envoient à Foligno, Giuseppe Maria Carocci et Bernadino Leguzi (l'avocat) : c'est pour toute l'armée que la réquisition est commandée, et nulle autre ne doit la suivre[4]. De même qu'à Spolète, il fait préparer à l'avance les subsistances nécessaires à Città Castellana[5]; enfin il s'occupe, dès le 5 février, de l'approvisionnement de Rome[6].

1. Dépôt, 6 février.
2. Dépôt, 2, 4 février.
3. Le soldat n'est pas mieux chaussé qu'il n'est nourri. Berthier écrit à Bonaparte, le 29 janvier : « Les troupes sont pieds nus, je n'ai pas le sou (*Corr.*, Panckouke, IV, 506). Le Directoire a mis à sa disposition les 8 millions de diamants que le pape a donnés à l'armée, et qui sont à Gênes ; puis la terre de Mezzola et tout ce que la République possède en Italie (Instructions du 11 janvier, *Corr.*, III, 630). Sur la fameuse affaire des diamants, consulter surtout Redon de Belleville.
4. Sansi, 5-12.
5. Villemanzy à Berthier, 7 février (Gros Bois, 1798, B. 19 et 19 *bis*).
6. *Collezione*, I, 6-7. Par sa proclamation en date de ce jour, il est défendu, sous peine de mort, d'exporter de Rome, ou des environs, ou des magasins qui doivent la nourrir, aucune denrée alimentaire ; d'intercepter ou seulement de retarder

S'il veille ainsi à réprimer et à prévenir les insurrections, Berthier n'en poursuit pas moins sa marche foudroyante sur Rome. Le 5, on l'a vu, il est à Foligno ; le 6, il arrive à Spolète, où Cervoni l'a précédé la veille avec Valette et Dallemagne[1] ; il y établit de nouvelles autorités provisoires, — que surveille le commandant de la place, capitaine Haguenal, — et il repart le lendemain, pour aller coucher à Narni (7 février).

Avant d'arriver dans cette ville, il rencontre le prince de Belmonte, ambassadeur de Naples auprès du Saint-Siège, qui lui annonce la venue d'une ambassade pontificale, composée du cardinal della Somaglia, du prince Giustiniani et de Mgr Arrigoni[2] ; elle a quitté Rome la veille, quelques heures après lui ; elle prie le général français de suspendre un moment sa marche. Berthier ne se montre pas étonné : ce n'est pas la première tentative du gouvernement de Pie VI ; le 3 février déjà, le cardinal Doria s'est adressé à lui en toute confiance, au nom du Pape et en son nom : « Depuis le « traité de Tolentino, le Pape a-t-il cherché autre chose « qu'à vivre en bon accord avec la République française? « Massimo est chargé d'exprimer à Paris les sincères « regrets de sa cour ; une puissance amie va interposer « sa médiation ; on lui demande de s'arrêter en route[3].» Berthier a continué sa marche, sans même répondre, bien que la dépêche de Son Eminence fût accompagnée d'une lettre de Pignatelli[4] ; bien plus, afin de donner plus de signification au silence qu'il garde vis-à-vis de Doria, il écrit à Gallo et à Belmonte que la France

l'arrivée des grains, provisions et autres objets destinés à l'approvisionnement de la ville, et qui viennent soit des ports, soit de l'intérieur de l'état ecclésiastique ; les personnes qui montreront du zèle dans cette affaire recevront des récompenses et même des gratifications ; ces dispositions sont applicables spécialement aux commerçants de Cività-Vecchia, des autres ports de l'état romain, des provinces de Sabine et d'Ombrie, qui regorgent de grains ; comme par le passé, Pérouse doit envoyer à Rome tous les bœufs qui lui sont nécessaires ; Terni et Narni, toute l'huile dont elle a besoin.

1. Sansi, 13-14.
2. Baldassari, 155.
3. Gros Bois, 1798, B. 11.
4. Dépôt, 3 février. Gros Bois, 1798, B. 12.

désire vivement rester en bonne intelligence avec Naples[1], et il répond fort aimablement au chevalier d'Azara[2], qui lui a demandé des renseignements sur sa juridiction d'ambassadeur et sur la situation des Espagnols. C'est bien là ce qu'on demande au Luxembourg, « inspirer l'épouvante » et « chercher à faire fuir[3] ».

Pour rester fidèle au même programme, il accueille à Terni l'ambassade de Belmonte et l'assure que la France se contentera de solennelles excuses[4]; mais il refuse tout net de recevoir l'ambassade du Pape, se réservant de faire connaître à Rome même les exigences du Directoire. Et, le 8, il pousse sur Cività Castellana, d'où il lance une énigmatique proclamation : l'armée française est l'amie du peuple, qui n'a rien à craindre; elle ne connaît d'autres ennemis que le gouvernement papal[5]. Le 9, il établit son quartier général à la Storta, tout près de la Veïes antique, tandis que son avant-garde, le soir du même jour, s'installe au Monte-Mario et occupe au Ponte-Molle la plaine où Constantin a gagné l'empire, l'Eglise conquis l'empereur et où elle va perdre maintenant son royaume temporel. Berthier mande à son camp le chevalier d'Azara, qui se trouve à Tivoli et qui vient de recevoir de sa cour l'ordre de tout tenter afin de sauver Pie VI et l'état romain[6] : sans rien lui révéler de ses projets ultérieurs, Berthier l'invite à faire savoir à Rome qu'il est disposé aujourd'hui à dicter ses conditions. Le prince Giustiniani et le prince Gabrielli se rendent donc auprès de lui[7], et

1. Dépôt, 5 février.
2. Gros Bois, 1798, B. 16. Dépôt, 6 février.
3. *Corr.*, III, 629.
4. Antonelli, 18. — Note imprimée, Vallicellane, F. C. XII, 49.
5. Gros Bois, 1798, B. 23.
6. C'est le 8 février que d'Azara a reçu la réponse de Madrid à la dépêche qu'il y a expédiée le 28 décembre (Sala, I, 12).
7. La Congrégation d'état tenue le 8 février n'a rien résolu ; le cardinal Albani, chef du parti autrichien, dans une lettre hautaine et pleine de reproches pour le gouvernement pontifical (Vallicellane, F. C. XII, 44), a voulu partir la veille; c'est le Pape qui l'a retenu (Lettre de Doria à Albani, 7 février, Vallicellane, F. C. XII, 46). Voici un passage de la lettre d'Albani à Doria : « Jo non dissimulo à V. E. che non ho più forza di resistere a questa indegnità di dovere restare ozioso spettatore di una tanto desolante minaccia ed in un tempo nel quale parmi colpa non concorrere alla causa commune... Parto dunque per Terracina. »

signent, le lendemain 10 février, à la villa Mellini, où il vient de transporter son quartier général[1], la capitulation qu'il impose[2].

Reddition du château Saint-Ange; remise de huit otages[3]; renouvellement de la Congrégation d'Etat; délivrance des détenus politiques; arrestation de dix ennemis des Français; contribution de 6 millions de piastres et de 3.000 chevaux; approvisionnement de l'armée; désarmement des troupes de ligne et dissolution du régiment des Rossi[4]; érection d'un monument à Basseville et d'un autre à Duphot; envoi d'une ambassade à Paris afin d'exprimer au Directoire les regrets et les excuses du Saint-Siège, telles en sont les principales clauses. Le jour même, vers cinq heures, un trompette et quatre dragons se présentent à la porte *Degli Angeli*, et un détachement occupe le château, qu'évacue le colonel Bervick, tandis qu'une proclamation assure le peuple que le culte sera religieusement respecté, et les ministres étrangers qu'on leur témoignera tous les égards auxquels ils ont droit[5]. Dans la nuit du 10 au 11, les patrouilles françaises circulent dans la ville, et le lendemain matin, — c'est un dimanche, — l'avant-garde, commandée par Cervoni, fait son entrée sur la place Saint-Pierre[6], occupe Monte-Cavallo, la Trinité-des-Monts, le Capitole et l'Ara-Cœli.

Pendant ce temps, Berthier reste toujours au Monte-Mario, où il accepte un cadeau de quarante bouteilles de vin que Pie VI lui envoie et accueille correctement le duc Braschi[7], qui proteste auprès de lui contre la confiscation de ses domaines de Césène. Bien plus,

1. Chez Alessandro Falconieri (Sala, I, 12).
2. Gros Bois, 1798, B. 25.
3. Sala, I, 13.
4. Le Pape ne conservera, outre sa garde habituelle, que 500 hommes de troupe.
5. *Collezione*, I, 5.
6. Sala, I, 14-15. Desvernois, 86 : « Notre première surprise fut la place de Saint-Pierre avec ses chefs-d'œuvre, sa colonnade semi-circulaire, ses deux magnifiques fontaines. »
7. Muscati à Berthier, 10 février (Dépôt).

comme Piranesi a fait planter sur la place d'Espagne un bel arbre de la liberté, coiffé d'un bonnet rouge[1] et qu'un certain Catarini a suivi son exemple place du Peuple, il donne des ordres pour que la garde civique les arrache tous deux, ajoutant qu'en cas de besoin elle doit faire feu et l'appeler à l'aide[2]. — Le même jour, du reste, ainsi qu'il l'a demandé et qu'il a été convenu, l'ancienne congrégation d'état est dissoute; une nouvelle est formée, qui se compose de LL. EE. Antonelli, Antici, Gius. Doria, du prince Spada, de l'avocat consistorial Riganti, avocat du peuple romain, et de Mgr Costantini, avocat des pauvres[3]. L'avant-veille, le 9, le Pape a lancé une proclamation ordonnant d'accueillir partout les Français comme des frères[4].

Il semble que tout soit terminé et la paix rétablie : la convention du 19 février, réglant l'affaire du 28 décembre, n'est pas seulement signée; elle est encore exécutée par les deux parties ; le prince de Belmonte peut se réjouir et le chevalier d'Azara se consoler : l'armée française est venue venger Duphot, mais non renverser le Pape.

II

Cependant, trois jours s'écoulent... Et voici que, le jeudi 15 février, le Pape est chassé et la République romaine solennellement proclamée. Berthier écrit aussitôt au ministre des Relations extérieures[5] : « L'esprit de liberté se développait à Rome depuis l'arrivée de mes troupes ; « j'attendais au milieu de mon armée les « résultats de cette fermentation, laissant aux opinions

1. Sala, I, 15. Cf. *Mem. Stor.*, 200. L'arbre de la place d'Espagne aurait été planté par le Napolitain Caffaro ; celui de la place du Peuple par le « curial romain » Marcello Ercolani ; un troisième aurait été planté aussi au Capitole par le Maltais Elia Pace.
2. Sala, I, 16-17.
3. Sala, I, 19.
4. *Mem. Stor.*, 196-198.
5. Lettre du 27 pluviôse. Aff. étrang. *Corr.*, Rome.

« publiques toute la latitude qu'elles devaient avoir; « enfin, le 27 pluviôse au matin, une population « immense s'est réunie au Campo-Vaccino. Le peuple « a repris ses droits... A midi une députation est venue « me trouver, me présenter l'acte d'indépendance, me « demander protection; je me suis transporté au Capi- « tole... ! »

Il s'y transporta, en effet; mais ce ne fut pas le peuple qui l'y mena; ce fut lui qui finit par entraîner le peuple.

Le même courrier qui porte à Talleyrand la lettre que l'on vient de lire en porte une autre également, adressée aux Directeurs, écrite le même jour, mais d'un autre style. Berthier avoue que la présence du Pape l'a extrêmement embarrassé[1]. On lui a recommandé de ne prendre aucune « part ostensible » à l'établissement de la République! Pour provoquer la crise nécessaire à sa naissance, « j'ai jugé, dit-il, qu'il fallait « avilir le gouvernement de Rome par des demandes « qui puissent indigner le peuple contre les auteurs « des crimes que nous venions venger; d'autant que je « n'avais trouvé, à l'entrée des troupes françaises dans « Rome, que stupeur et nul élan patriotique ». Il a écrit de même à Bonaparte, dès le 10 février[2] : « Je n'ai « trouvé dans ce pays que la plus profonde consterna- « tion et pas une lueur de l'esprit de liberté; un seul « patriote est venu se présenter à moi[3]. » Et voici qui confirme son témoignage : l'un de ceux sur lesquels il compte[4] lui a laissé entrevoir les véritables sentiments de Rome ; Corona lui a écrit, le 7 février[5], que, quoique le Pape soit détesté, les patriotes demandent anxieuse-

1. Le 10 février (22 pluviôse), il écrit au Directoire que le Pape est resté à Rome et que sa présence est extrêmement embarrassante (Registre B. O., p. 32-33, Dépôt). La manœuvre de Napoléon en Portugal en 1807 obtiendra un plus heureux succès : les Bragance partiront le 27 novembre et Junot arrivera le 30.
2. *Corr...* Panckouke, IV, 512.
3. Le même jour, il se plaint au Directoire que le peuple soit passif et qu'il n'y ait à Rome aucun germe de révolution.
4. Pendant sa marche, Berthier s'abouchait avec les jacobins (Consalvi, 342).
5. Gros Bois, 1798, B. 20.

ment s'ils seront efficacement soutenus; malgré les efforts du P. Alfieri, les Trasteverins restent fidèles à Pie VI; la multiplication des patrouilles et la fuite des jacobins rendent très malaisée l'organisation des émeutes.

Le peuple ne fait donc aucun effort pour conquérir la liberté. Mais, comme les ordres du Directoire sont formels, comme il faut absolument qu'une République s'établisse à Rome, Berthier agit en conséquence. « Je « me suis occupé, écrit-il le 15, d'organiser un mouve- « ment populaire dont le but était de me faire deman- « der la liberté. Avant hier, je reçus votre dépêche « du 12 pluviôse, et je pressai le mouvement... »

Ce fut Bassal[1] qui l'organisa. L'ancien curé constitutionnel de Notre-Dame de Paris, l'ancien président de la Société des jacobins, venait de reparaître en scène comme entrepreneur de révolutions : il avait naguère essayé ses talents du côté du Jura, préparant cette république que Carnot imaginait de loger dans la Souabe et le Brisgau; on le retrouve plus tard mettant à profit son expérience pour organiser la République napolitaine; aujourd'hui, c'est la République romaine, qu'il construit, à la plus grande gloire des Directeurs, au plus grand profit de ses héritiers. Il rencontre dans la personne de Cervoni un précieux auxiliaire: celui-ci a vécu plusieurs années à Rome, au Collège romain, où il a même eu l'honneur de recevoir la médaille d'or des mains du cardinal Zélada[2]; il y a trouvé des relations, il y a fait des amis. Avec lui, à côté de lui, s'agitent deux pauvres de la Mère de Dieu, clercs réguliers, voués à l'éducation de la jeunesse, que

1. Bassal (1750-1802). L'amitié de Marat, qu'il recueillit dans son presbytère lorsque La Fayette le traquait en 1790 ; de Berthier, qui l'avait connu à Versailles, desservant de la paroisse Saint-Louis ; de Championnet, avec lequel il se lia durant sa mission dans l'Est (celui-là n'étant encore que chef de bataillon des volontaires de la Drôme); ces trois faits expliquent sa fortune politique. Ce n'était du reste pas un méchant homme; il fit nourrir par sa servante un prêtre réfractaire qu'il ne connaissait pas et qui logeait au-dessus de lui; il fut traduit devant le Tribunal révolutionnaire pour cause de modérantisme.

2. Sala, I, 22.

l'on désigne couramment par le mot de *Scolopi*[1] : ce sont Gagliuffi et Lampredi, rhéteurs intarrissables en vers et en prose. Riganti se joint à eux, ainsi que Costantini, Bonelli, Corona, Benzi : dans les rues, dans les cafés, dans les maisons, ils font une propagande enthousiaste en faveur de la République[2].

Comme Berthier exige une pétition couverte de signatures nombreuses, ils arrêtent les passants, leur persuadent que c'est le Pape lui-même qui a appelé les Français, qu'il n'a d'autre désir que de leur remettre le pouvoir, qu'il obéit ainsi à l'esprit de l'Evangile. Et ils entraînent les indécis, non plus au café de Giorgio Cogilla, où Beschattini a commencé de répandre la bonne parole, mais chez Pierelli et chez Bonelli ; et ils achèvent de les endoctriner, mêlant à des idées aussi vagues que généreuses les mensonges, les séductions et les menaces. Le 14 février, les jacobins forment déjà une petite troupe ; ils vont la passer en revue sous les fenêtres de Berthier, au Casino du prince Poniatowski, où il vient de s'établir. Le médecin napolitain del Monaco se fait introduire auprès de lui, comme il se met à table, et lui demande la liberté au nom du peuple romain[3] : et sa requête est interrompue par les cris répétés de *Liberté!... Liberté!...* Berthier est convaincu : Rome désire être délivrée ; elle le sera.

Il corrige donc un projet d'adresse que les patriotes lui ont soumis et qui servira de manifeste à la nouvelle république[4] ; il met en même temps la dernière main aux préparatifs militaires, grâce auxquels les jacobins pourront, sans péril, accomplir leur coup de main et asseoir leur régime. Le 12 février, les troupes de ligne pontificales sont désarmées par Murat[5] ; la veille, on voyait déjà des groupes de dragons sortir de Rome

1. « Scole pie ». Cette congrégation a été fondée par saint Joseph Calasanz.
2. *Mem. Stor.*, 198.
3. Sala, I, 25.
4. Gros Bois. 1798, B. 28 *quater*.
5. Gros Bois, 1798, B. 35.

par la porte *Pia*, sonnant de la trompette comme s'ils partaient en guerre : ils rentraient dans leurs foyers. Le même jour, on s'assure des hommes dangereux, qui seraient capables de résister à « la volonté du « peuple ». Mgr Crivelli, le gouverneur de Rome, Mgr Consalvi, l'assesseur de la congrégation militaire, le général Gandini, commandant en chef des troupes, sont arrêtés chez eux[1]. En même temps, Cervoni distribue à chacun son poste, en cas de mouvement populaire : Mireur garde les hauteurs du Pincio et de la villa Borghèse depuis le Tibre jusqu'à la voie Salara; il doit tenir en réserve dans la villa, en cas d'imprévu, la 61e demi-brigade, deux escadrons de chasseurs et deux pièces de canon[2]; Viau, remplacé par Belliard le 13[3], occupe les Monti, le Celius et l'Aventin, de la porte Salara jusqu'à la porte Saint-Paul ; et Mouton, enfermé au château avec un bataillon, surveillera la rive droite du Tibre, le Trastevere comme le Borgo ; sur le Quirinal enfin, Murat se tient en permanence à la tête du 7e hussards[4], pour sabrer les mauvaises têtes, comme il fera plus tard, à Madrid, avec les Mameluks de la garde ; et Dallemagne, avec le gros des troupes, occupe le camp de Ponte-Molle.

Le 13 et le 14 se passent dans l'attente; on s'assure si chacun est à son poste, si chacun connaît son devoir. Le 14, on opère une perquisition chez le Dr Massimi, dont on sait les relations avec les Anglais; on en acquiert la preuve[5] sans découvrir toutefois aucun papier important. Il n'importe; on fait croire ainsi que les ennemis de la France préparent quelque complot; aux yeux des naïfs, c'est-à-dire de la foule immense, Berthier paraît user du droit de légitime défense en renversant le 15 le gouvernement qu'il a reconnu le 10;

1. Gros Bois, 1798, B. 29. Sala, I, 21.
2. Gros Bois, 1798, B. 29.
3. Ce jour-là, Viau partait pour Milan. Dépôt, 13 février.
4. Murat est arrivé à l'armée le 7 février, envoyé par le Directoire sur sa demande (Barras à Berthier, 4 pluviôse. Gros Bois, 1798, B. 2. Sala, I, 11-12).
5. Gros Bois, 1798, B. 38, 38 *bis*, 38 *ter*.

le 14 au soir, il écrit au général Cervoni qu' « il s'attend à une nouvelle perfidie du gouvernement papal[1] »; en conséquence, il consigne les troupes dans leurs quartiers pour ce jour et la journée de demain; des patrouilles françaises circuleront dans les rues; au moindre mouvement, Cervoni arrêtera le cardinal Doria et mettra ses papiers sous scellés; il arrêtera de même le prince Rezzonico, sénateur de Rome, commandant de la garde civique, ainsi que tous les agents de la police romaine; il protégera les patriotes, les personnes et les propriétés, les monts-de-piété, les caisses publiques, les ambassades.

Le lendemain matin jeudi, 15 février, revient l'anniversaire de l'exaltation de Pie VI. C'est pour la fêter, sans doute, qu'au milieu de la façade du palais de l'Académie de France on arbore un tableau immense, entouré d'un beau cadre doré, représentant la République française sous la figure d'une femme vêtue en guerrière, coiffée du bonnet rouge, appuyée sur les faisceaux, le sein nu[2]. Et, selon l'antique usage, les cardinaux se réunissent au palais du Vatican pour présenter au Saint-Père leurs hommages et leurs souhaits : leur petit nombre[3], — ils ne sont que six, sans compter celui qui célèbre la messe, — les tristes circonstances où ils se trouvent, la santé chancelante de Pie VI, les difficultés prévues d'un conclave, tout concourt à jeter sur la cérémonie comme un voile de tristesse funèbre. A peine a-t-elle pris fin que le cardinal secrétaire prie Leurs Eminences de se rendre chez lui... Mais un officier français survient qui leur annonce qu'elles sont prisonnières : le peuple romain rentre dans ses droits et reconquiert sa liberté !

A l'autre bout de Rome, en effet, au moment même où la petite troupe des « porporati » chante lente-

1. Gros Bois, 1798, B. 39.
2. Sala, I, 29.
3. Il y avait pourtant alors dix-huit cardinaux à Rome (*Monitore di Roma*, 18 febbrajo 1798). Cité par Baldassari, 167-168.

ment le *Te Deum*, quelques centaines de patriotes se réunissent au Campo-Vaccino : c'est le Forum antique, avec ses gloires encore ensevelies dans les décombres, champ de foire pour les bœufs, digne théâtre des pitreries jacobines. Quatre ou cinq cents personnes s'y rassemblent et plantent en grande cérémonie un arbre de la liberté[1]; Nicolas Corona leur apprend que c'est la plus belle époque de leur histoire : « Le despotisme « féroce qui (nous a) avilis jusqu'à nous faire perdre « le grand nom romain tombe abattu et ruiné à l'érec- « tion de cet arbre, qui se dresse soutenu par vos libres « volontés, orné des emblèmes de la justice et de l'éga- « lité et planté sur les bases sacrées et solides des « droits humains... Les fameuses journées de Pharsale, « de Philippe, d'Actium, sont en ce moment éclipsées... ; « triomphez donc, ô Romains, de la ruine de votre « esclavage et applaudissez à cet arbre emblémа- « tique et à ces étendards de la liberté, qui feront « votre gloire et le bonheur de vos petits-enfants[2] ! » Et les patriotes applaudissent; les cris de « Vive la « liberté ! » éclatent de toutes parts, réveillant les échos endormis du Palatin et du Capitole. Aussitôt s'avancent quatre notaires[3], qui rédigent dans les formes solennelles l'*Acte du Peuple souverain*. « Le peuple romain « déclare détester le meurtre de Duphot; il déclare en « outre qu'il se constitue en souverain libre et indé- « pendant, rappelant à lui tout pouvoir législatif et « exécutif qu'il exercera par le moyen de ses représen- « tants légitimes selon les droits imprescriptibles « de l'homme et les principes les mieux fondés de « vérité, de justice, de liberté et d'égalité; il déclare, « en troisième lieu, qu'il veut que la religion soit sauve « et que la dignité et l'autorité spirituelles du Pape « subsistent intactes : il se réserve de pourvoir conve-

1. Sala, I, 29.
2. *Collezione*, I, 10-11.
3. Voici les noms de trois d'entre eux : Somaini, Lorenzini, Cataldi (*Mem. Stor.*, 203).

« nablement à son entretien et à la garde de sa personne « au moyen d'une garde nationale. »

Cet acte rédigé sous les yeux de Cervoni, qui assiste à la fête, les assistants courent y apposer leurs signatures ; puis ils élisent un gouvernement provisoire de *sept consuls* et envoient huit députés annoncer au général français la décision du peuple : le toscan Giannelli descend à leur tête les degrés du Capitole, agitant un drapeau tricolore. Ils arrivent auprès de Berthier, qui écoute leur requête et défère à leur prière : à la tête de son état-major, d'un bataillon de grenadiers et de 300 chevaux, il fait alors, — pour la première fois, — son entrée dans Rome, « afin de donner la liberté au peuple « romain[1] ». Une seconde députation l'accueille à la Porte du Peuple et lui présente une couronne d'olivier : « C'est aux victoires du général Bonaparte, répondit-« il, c'est à ses citoyens que Rome doit la liberté qu'elle « vient d'acquérir ; j'accepte pour lui cette couronne et « je la lui enverrai en votre nom. » Et il poursuit sa marche, traversant dans toute sa longueur le *Corso* lugubre : à ses yeux, « Rome offre le spectacle impo-« sant et majestueux d'un peuple sage qui reprend sa « dignité et ne conserve que le froid mépris pour ses « oppresseurs[2] ». Arrivé au Capitole, il invoque les ombres de Pompée, de Caton, de Brutus, de Cicéron et d'Hortensius... « Ici, au milieu du Capitole, dont vous « avez fait la gloire, dit-il, où tant de fois vous avez « défendu les droits du peuple, recevez l'hommage de « libres guerriers français !

« Ils viennent, ces fils des Gaulois, avec l'olivier « pacifique, relever les autels de la liberté au lieu même « où les a dressés le premier des Brutus !

« Et toi, peuple romain, tu t'es enfin senti secoué « par le sang qui court dans tes veines ; tu as fixé tes « regards sur les souvenirs de gloire qui t'environnent ;

1. Berthier au Directoire, 27 pluviôse (D pôt).
2. Même lettre.

« tu as revendiqué tes droits, et tout ensemble tu as « reconquis ton antique grandeur et les vertus de tes « aïeux[1] ! »

... Il est un peu plus de deux heures; les cardinaux attendent toujours chez le secrétaire d'Etat. Pour la seconde fois, un officier français se présente et apprend à Leurs Eminences qu'elles sont libres de se retirer. Au même moment, le général Cervoni se fait annoncer chez le Pape, l'informe des événements qui viennent de s'accomplir : « Sa Sainteté lui répond quelques mots, lui recommandant la « Religion, les personnes et les propriétés[2] ». Elle ne se doute pas qu'elle est prisonnière : une compagnie française, arrivée avec Cervoni, a relevé les postes suisses et monte la garde au Vatican[3].

Le programme du 11 janvier a été ponctuellement rempli : le Directoire, du reste, n'a pas attendu d'en être officiellement informé pour adopter la ligne de conduite qu'il veut suivre; ne sait-il pas que la République nouvelle est incapable, au début surtout, de se défendre et de s'organiser elle-même? Il est nécessaire de maintenir là-bas un général et des troupes, comme il est nécessaire aussi d'y envoyer des commissaires et des législateurs. Mais, si les circonstances lui imposent invinciblement l'emploi d'un chef d'armée, son hostilité contre l'esprit militaire est assez forte pour ne pas confier à celui-ci le soin de régir l'état nouveau ; et c'est ainsi que, par la conscience de certains besoins et sous l'influence de certaines idées, il nomme, en remplacement de Berthier, un *général en chef* et une *commission civile*.

1. En même temps, on affiche sur tous les murs une proclamation signée de lui : « Le peuple romain est rentré dans les droits de sa souveraineté en procla- « mant son indépendance, en reprenant le gouvernement de l'antique Rome et « en se constituant en *République romaine*;... le général en chef de l'armée fran- « çaise en Italie déclare, au nom de la République française, qu'il reconnaît la « République romaine indépendante et qu'elle est sous la spéciale protection de « l'armée française (*Collezione*, I, 14).

2. Sala, I, 32. D'après les *Mem. Stor.*, 207-208. Pie VI aurait demandé « se sarebbe salva la sua persona ».

3. Antonelli, 23. Galimberti, 15 février.

Le 3 février 1798, Masséna est nommé général en chef des troupes stationnées à Rome et sur le territoire romain ; ce même jour, le ministre de la Guerre Schérer adresse à Berthier ampliation de cet arrêté, avec copie des instructions que reçoit son remplaçant[1]. Quatre jours auparavant, le 31 janvier, le Directoire a nommé une commission civile « afin de rechercher les véri- « tables auteurs (de la mort de Duphot) et d'empêcher « que de semblables événements ne se renouvellent à « l'avenir[2] ». En fait, la mission qui leur est confiée est beaucoup plus étendue : un brouillon, daté du 23 janvier[3], atteste qu'on a voulu les charger aussi d'installer le gouvernement provisoire, de convoquer le peuple dans ses assemblées primaires afin de lui faire choisir le gouvernement qu'il voudra, enfin de diriger les rapports de la jeune République avec les états étrangers. Monge, Daunou et Florent, tels sont les tuteurs désignés par le cabinet du Luxembourg : Faypoult leur est adjoint pour l'étude des questions financières[4] et Saint-Martin est placé à la tête de leur secrétariat.

On verra plus loin les conséquences de cette organisation défectueuse et comment, prétendant diriger la République naissante, le Directoire du Luxembourg y implante l'anarchie ; il convient d'analyser d'abord les premières suites de la « démocratisation » de Rome, afin de donner une idée complète du rôle de Berthier aux premiers jours de cette histoire et de faire comprendre comment, à l'arrivée de ses successeurs (20-23 février), malgré les apparences contraires, la situation de la République est si grave.

1. Gros Bois, 1798, B. 15 et 15 *bis*. Dès le 12 janvier 1798, Berthier portait le titre de chef d'état-major de l'armée d'Angleterre (*Corr.*, III, 632-631). Bonaparte lui écrivait, le 22 février : « Comme vous paraissez persister dans votre projet de revenir bientôt, Masséna va recevoir l'ordre de se rendre à Rome » (*Nouvelle Revue rétrospective*, 10 mai 1896, n° 23, p. 295).
2. *Archives nationales*, AF³, 177.
3. Aff. étrang. *Corr.*, Rome.
4. Gros Bois, 1798, B. 8 et 9.

III

Pendant que se disperse la haute administration de l'Eglise catholique[1], les autorités nouvelles se constituent rapidement. Le lendemain de la révolution, vendredi 16 février, le général Cervoni se rend au palais de Monte-Citorio, et là, du haut de la loggia[2], il annonce aux citoyens romains[3] les changements qu'ils viennent d'accomplir et la protection qu'ils trouveront auprès de l'armée française ; enfin il leur annonce la composition du gouvernement nouveau. *Sept Consuls provisoires* ont été élus la veille[4], Francesco Riganti, Pio Bonelli, Carlo Luigi Costantini, Antonio Bassi, Gioacchino Pessuti, Angelo Stampa et Domenico Maggi ; au refus de ces deux derniers[5], on nomme Angelucci et un jacobin de ses amis. Ces sept consuls sont assistés de *deux ministres*, Camillo Corona, ministre des Affaires extérieures, et Ennio Quirino Visconti, ministre des Affaires intérieures, et de *huit commissions préfectorales* (dipartementi de Prefetti) pour la police, la justice, la milice, les finances, l'annone, la marine (agriculture et commerce), les affaires édilitaires et les affaires ecclésiastiques. Ces commissions sont composées chacune de trois membres et d'un secrétaire, excepté la commission de justice (civile et criminelle qui en compte cinq.

En même temps qu'on organise à Rome le pouvoir central, on songe à le faire respecter dans les provinces. Celles-ci sont remplacées, jusqu'à l'organisation définitive par *sept territoires* ayant pour chefs-lieux respectifs : Ancône, Fermo, Pérouse, Foligno, Viterbe, Velletri et

1. Cf. *infrà*, Conclusion.
2. Sala, I, 33.
3. *Collezione*, I, 18-19.
4. *Collezione*, I, 12-13. Sala, I, 32-33.
5. Sala, I, 49. Stampa dit à Bonelli : *Cittadino, il vostro fiato puzza.*

Rome. Les municipalités de ces chefs-lieux seront élues au suffrage universel, à raison d'un député par 1.500 habitants; celles des paroisses ordinaires par les dix plus anciens chefs de famille; toutes doivent assumer l'administration du pays et correspondre avec les Consuls. Enfin, à Rome comme dans les provinces, la garde civique est maintenue sous le nom de garde nationale : le citoyen Spada remplace, à sa tête, le prince Abondio Rezzonico, et le général Cervoni, descendant de la loggia de Monte Citorio, la passe en revue sur la place Colonna[1].

La plupart des jacobins en vue trouvaient, dans les différents postes du nouveau gouvernement, des places honorifiques et lucratives. Quelques-uns, cependant, se voyaient frustrés dans leurs espérances : Piranesi voulait se faire nommer ministre à Milan, Pierelli à Gênes, Carradoro à Berne[2]; les commissaires français, au grand profit de la République et au grand déplaisir de ces messieurs, les contraignirent d'y renoncer. Mais ils ne purent empêcher Lampredi, sur qui de vilains bruits couraient depuis son exil de Sienne, d'ouvrir le club des Vétérans dans les salons de la duchesse Lante[3]; dans la nuit du 18 au 19, on donna un grand bal au théâtre Aliberti, dont beaucoup de bonnes âmes eurent la bonté de se plaindre[4]; les cérémonies que l'on célébrait à chaque érection d'un arbre de la liberté donnaient lieu à de fâcheux désordres[5]. Ce n'est pas tout; les patriotes vainqueurs s'occupaient encore de donner une garde d'honneur aux consuls, — ainsi que Berthier le leur avait promis, — et de fixer les détails de leur uniforme : par-dessus leur habit de cérémonie, ils devaient porter une écharpe, avec un panache au

1. *Collezione*, I, 18. Sala, I, 33 (16 février).
2. *Mem. Stor.*, 224.
3. *Mem. Stor.* Bouchard, Jaccouci, Jerpi et Caffaro en étaient les plus brillants orateurs, ainsi que Gambara d'Ancône et Boni de Bologne (Sala, I, 39). Elle prit plus tard le nom de *Société des Emules de Brutus.*
4. Sala, I, 40.
5. On en planta à Monte-Citorio, au Trastevere, à la place Navone.

chapeau; les ministres devaient porter le même costume moins l'écharpe, et le secrétaire du Consulat le même encore, moins le panache. Ils s'occupaient aussi de fixer les couleurs nationales et s'arrêtaient au gris de fer, blanc et rouge[1], après avoir un moment penché pour le noir, blanc, rouge. Ils obligeaient chaque citoyen à porter la cocarde romaine et décidaient de détruire, sur les palais des particuliers comme sur les monuments publics, les armoiries et les emblèmes[2]; ils travaillaient à acquérir une popularité facile en rendant aux propriétaires tous les gages, de moins de quatre écus, déposés au Mont de Piété. Il faut dire aussi, à leur honneur, qu'ils affranchissaient les Juifs de toute sujétion humiliante, qu'ils abolissaient les droits d'asile des églises et les juridictions des ambassadeurs, au moment, du reste, où ils décrétaient l'expulsion des émigrés[3].

Le gouvernement jacobin était donc organisé: autorités officielles, influences occultes étaient déjà en plein exercice et au début de leurs mutuelles batailles: n'était-ce pas justice de rendre grâces à Dieu, comme le firent, en grande pompe, dans la basilique de Saint-Pierre, sur l'ordre des préfets de police, quinze cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, entourant Mgr Passari, archevêque de Larisse et vicegérant de Rome, qui célébrait la messe à l'autel de la Confession[4]? Et n'était-ce pas justice aussi de rendre à Duphot les hommages reconnaissants que l'on devait à sa mémoire? Le vendredi, 23 février, toute l'armée française, conduite par ses chefs, se rencontrait sur la place Saint-Pierre avec les patriotes romains conduits par leurs consuls, pour entendre Faustino Gagliuffi célébrer, dans un harmonieux discours, le héros qui n'était plus. « Duphot, je brûle de le dire à la face d'une

1. Masséna à Bassal. 22 février (4 ventôse). *Archivio*, 40.
2. Masséna aux Consuls, 24 février (6 ventôse). *Archivio*, 40.
3. Sala, I, 36.
4. Le 18 février. Sala, I, 37, 40, 41.

« armée qui connaissait son irrésistible patriotisme, « Duphot renoncerait au bonheur de revivre à de « nouvelles gloires, si sa résurrection pouvait détruire « les heureuses conséquences du coup qui l'a frappé[1]. » Il semblait donc qu'au moment où prenait fin la mission de Berthier la République romaine commençât à fonctionner régulièrement; l'ancienne administration était chassée et la nouvelle était établie; cette ville, que les Papes tenaient depuis plus de huit siècles, perdait en moins de huit jours sa physionomie ecclésiastique et nobiliaire et présentait l'aspect d'une libre cité jacobine; c'est le moment où revenait de Naples le général Belliard[2], qui avait reçu les protestations pacifiques du marquis de Gallo. Berthier ne pouvait-il pas, en toute tranquillité, jouir de sa victoire au Quirinal, où il avait tenu à passer ses derniers jours[3] et accueillir avec satisfaction la lettre de reconnaissance et de regrets que lui adressaient les Consuls pour saluer son départ[4]?

Il n'en était rien toutefois. Berthier était inquiet de la situation de Rome; il l'était d'autant plus que, *général en chef de l'armée d'Italie*, il pouvait seul connaître la nature vraie de sa situation et, seul, mesurer toute l'étendue du péril. Si le gouvernement consulaire s'installait, l'approvisionnement de Rome restait toujours une question délicate; quoiqu'il s'en fût occupé dès Foligno, quoique, le 14 février, il rappelât encore à Haller de veiller « essentiellement à l'arrivée des « subsistances à Rome[5] »; quoique, le 19 du même mois[6], Terziani, l'un des préfets de l'annone, obtînt 18.000 écus afin d'activer ses opérations, — après en avoir obtenu 30.000 l'avant-veille; — enfin quoique

1. F. Gagliuffi, *Discorso* (Sala, I, 235). Après le discours, le cortège se rendit à la porte Settimania, puis au Campo Vaccino, où fut déposée l'urne funéraire. (Gros Bois, 1798, C. 2. Lettre de Gilly aux Consuls. *Archivio*, 40).
2. Dépôt, 19 février. Belliard à Berthier. Il est vrai que les ministres étrangers refusaient de reconnaître la République. Sala, I, 36.
3. Sala, I, 41, 51 (Léopold Berthier à la Municipalité de Rome, 2 ventôse. *Archivio*, 39).
4. 23 février (5 ventôse, Gros Bois, 1798, C. 7).
5. Dépôt, 26 février (registre B. M., f° 63).
6. Sala, I, 44.

l'exportation du blé et autres denrées d'une commune à l'autre eût été réglementée avec soin, la cherté des vivres faisait murmurer le peuple, et rien ne permettait de prévoir qu'elle dût cesser bientôt : le 20 février, une poule se vendait un écu, un poulet trente-trois pauls ; le chevreau valait vingt bajoques la livre ; le pain blanc, une bajoque l'once ; les « broccoli », vingt-cinq bajoques le bouquet[1]. La situation n'était pas rassurante, on le voit ; et Berthier avait bien d'autres soucis.

L'armée n'était pas payée et n'était pas entretenue. Au début de la campagne, il écrivait à Bonaparte qu'en 98 comme en 96 le soldat était pieds nus[2], et le 2 mars[3] il écrivait au Directoire : « La solde de l'armée est « arriérée, et pourtant elle ne reçoit que la moitié de la « solde qu'elle reçoit lorsqu'elle est en France. » Un fait précis accuse la gravité du mal : le 12 février, Rome étant prise et la campagne finie, Berthier est contraint de prendre un arrêté d'urgence : les équipages d'artillerie sont sur le point de se débander : ils n'ont pas touché un sol depuis trois mois[4]. Ces besoins extrêmes de la troupe le livrent, pieds et poings liés, à l'administrateur général de l'armée d'Italie, au fils du célèbre naturaliste, Haller. Haller appartient à cette race des « fournisseurs des guerres », les grands seigneurs de l'époque[5] », les « fermiers généraux » de la Révolution. Banquier à Paris avant 89, il a fait une fortune dans le midi de la France, grâce à l'amitié de Robespierre ; compromis, comme Bonaparte, après le 9 thermidor, il a relevé la tête en même temps que lui ; il a régulièrement organisé cette bande de pirates patentés qui s'appellent les *Agens chargés de l'argenterie*

1. Sala, I, 48.
2. Le 22 février, Masséna ordonne une réquisition de 6.000 paires de souliers et de 6.000 chemises (*Archivio*, 39).
3. Depôt, 2 mars.
4. Gros Bois, 1798, B. 30 (Haller à Berthier, 24 pluviôse). On sait que les équipages d'artillerie ne formaient pas un corps de troupes : c'était une entreprise affermée.
5. Redon de Belleville, p. 8, t. I, préface de G. Bapst.

des églises. Son assurance audacieuse au milieu des difficultés inouïes qui entravent ses efforts, son inépuisable habileté, son esprit fécond en expédients imprévus, tout lui donne une force redoutable. Et voici qu'il vient de l'accroître encore, à Rome même, en contractant alliance avec le plus riche banquier romain, Torlonia[1] : il est venu résider chez lui[2].

En arrivant à Rome, il apportait un plan très nettement arrêté qu'il soumit au général en chef[3]. Il avait à remplir la caisse de l'armée, qui était vide ; à subvenir aux dépenses de toute sorte, qui étaient énormes ; à aligner la solde, qui était en retard de 6 millions : aussi pensait-il s'adresser aux « gouvernants », à « l'Etat romain » et au clergé. Les « gouvernants » avaient gagné des sommes fabuleuses lors de la dernière contribution exigée par la France : ils avaient vendu leur argenterie très cher et acheté les terres très bas ; on pouvait donc en tirer 3 millions de piastres : la somme ne représentait pas un impôt de 10 0/0 sur le capital ; et puis le peuple devait bénir les Français, qui faisaient ainsi rendre gorge aux riches. — « L'Etat romain » pouvait aisément fournir 3 autres millions de piastres : cependant, afin de donner une preuve de modération, on se contenterait de 1.600.000 piastres, dont 1.200.000 en terres. — Quant aux biens du clergé, c'était une ressource énorme : ils permettraient de retirer les cédules et la monnaie mauvaise et, l'opération une fois faite, resteraient encore 20 millions de bénéfice.

Tel était le programme officiel : programme chimérique peut-être, mais qui n'avait rien, toutefois, d'inattendu ni d'exorbitant. Il est probable qu'il était accompagné d' « articles secrets », comme parlent les

1. Ils étaient en relations d'affaires au moins depuis Tolentino (sur les diamants du Pape, cf. Belleville, II, 15, 24. Faypoult à Berthier, 3 ventôse. Dépôt, 21 février 1798).
2. Sala, I, 27.
3. Gros Bois, 1798, B. 31. Haller à Berthier, 24 pluviôse.

diplomates... un peu plus effarouchants peut-être. Ces églises illustres, d'architecture si banale, de décoration si compliquée et de si vilaine couleur, renfermaient de précieux trésors qu'y avaient accumulés depuis des siècles la piété des peuples et l'orgueil des souverains : on y fit des descentes fructueuses : n'est-il pas permis de penser qu'on les organisa par avance ? Toujours est-il que le programme de Haller comprenait certains articles qui furent vivement discutés par Berthier : sans que l'on puisse dire précisément pourquoi, le jour même où celui-ci proclamait la République romaine, il recevait de celui-là une lettre de démission. Maintenant qu'il n'est plus besoin, écrivait Haller, « des opérations « d'industrie que j'ai été forcé d'inventer et d'exécuter « pour sauver l'armée... je vous prie... d'accepter ma « démission[1] ».

Il était sûr de la victoire : plus que jamais en ce moment, afin d'organiser l'exploitation de Rome, Berthier avait besoin de sa science et de son crédit. Berthier capitula[2] : et Haller, sans gêne aucune, exécuta l'un après l'autre tous les articles de son programme.

« L'état romain » dut payer une contribution de 4 millions en espèces, une autre de 2 millions en vivres, et fournir trois mille chevaux[3].

Les « gouvernants » furent soumis à deux contributions spéciales : la première, de 200.000 écus, était imposée, le 13 février, sur les princes Doria, Borghèse, Chigi, Altieri, Colonna, Ruspoli, Rospigliosi et sur les ducs de Sermoneta, Cesarini, Bracciano et Poli[4]; la seconde, de 400.000 écus, annoncée à Cesarini au grand

1. Gros Bois, 1798, B.40. Qui sait s'il n'y a pas un reproche ironique d'Haller à Berthier dans ces mots « opérations d'industrie » ; qui sait si Berthier ne s'est pas emporté jusqu'à qualifier ainsi le système de Haller : on disait à Rome que Berthier reprochait à Bonaparte ses vols (Sala, I, 45). Noter toutefois comment il parle de Lorette : « d'où nous enlevons un petit million, moitié or et argent » (Berthier à Joséphine, 14 février 1797. *Souvenirs et Mémoires*, 15 juillet 1898, p. 65-66).

2. Le 16 février, sans doute. Le 17, il écrit au Directoire : « Haller s'occupe de la partie des finances » (Dépôt, 17 février) : il a donc décidé Haller à revenir sur sa démission du 15.

3. *Mémoires... d'un homme d'Etat*, V, 245.

4. Sala, I, 21. Torlonia paraît avoir été exempté.

banquet du Quirinal le 22, était établie le lendemain[1]; et, cette fois, les « gouvernants » avaient grand mal à payer[2].

Les « biens ecclésiastiques » ne furent pas moins heureusement exploités. Le 16 février[3], une proclamation de Berthier annonce que « la République française, « émue des maux que cause au peuple le papier mon- « naie que l'incurie et la rapacité du gouvernement ont « créé à profusion, fera vendre une partie des biens « ecclésiastiques pour le faire disparaître ». Le surlendemain, 18, paraît, en effet, l'ordre suivant : à dater de la publication du présent édit, cessera toute fabrication de cédules; et les presses, caractères, estampilles... qui servent à cette fabrication seront publiquement brisées et jetées dans le Tibre[4].

L'effet prévu de ces mesures fut de relever le cours du papier et d'en raffermir la circulation : Haller arrivait à faire sortir le numéraire qui se cachait, et assurait par là le payement en espèces des contributions qu'il imposait. Le but qu'il poursuivait, provoquer une hausse sur le papier afin de drainer plus aisément l'argent et l'or, était pleinement atteint; il pouvait être content de lui.

Le pillage systématique qu'il méditait ne fut pas moins fructueux que ces opérations ingénieuses. Les terres appartenant au cardinal Albani, au cardinal Busca, à Pie VI et à son neveu, le duc Braschi, avaient été confisquées dès les premiers jours[5]; les troupeaux de ce dernier avaient subi le même sort[6]. Il en avait été de même des propriétés des Anglais et des autres

1. Sala, I, 52, 54.
2. Lors du premier emprunt, le change du papier était à 400 0/0 lors du second, il dépassait 500 0/0 (Sala, I, 84).
3. Sala, I, 36. *Collezione*, I, 31.
4. *Mem. Stor.*, 210-213. Les cédules préparées dans les ateliers et les cédules retirées de la circulation seront brûlées ; — on mettra immédiatement en vente 20 millions d'écus de biens « camériaux » et 6 millions de biens ecclésiastiques : les quatre cinquièmes des prix seront soldés en cédules, un cinquième en numéraire; on retirera promptement la monnaie de mauvais aloi et la monnaie de cuivre.
5. Berthier au Directoire, 17 février. Dépôt. *Mém. Stor.*, 212.
6. Sala, 23 février, I, 54.

nations en guerre avec la France[1]. On ne s'en tint pas là : on voulait faire argent de tout. Le Vatican fut littéralement mis à sac : Haller, entouré de treize de ses agents, enleva les mobiliers, les argenteries, les ornements sacrés, les chasubles avec les fauteuils, les ciboires avec les carosses ; il entrait dans la chambre particulière du Pape, avisait une cassette sur sa table, l'ouvrait, y trouvait non des diamants, mais des gâteaux et se consolait de sa déconvenue en les mangeant. Le jour où Pie VI partait, le commissaire Rolland lui permettait[2] d'emporter quelque argenterie laissée au palais par mégarde, ainsi que les ornements de sa chapelle : survenaient d'autres agents qui confisquaient tout. La bibliothèque particulière du Pape comptait 40.000 volumes : on en prenait 1.000 pour le gouvernement, et l'on vendait le reste à des Napolitains et à des Juifs[3]. Peut-être les murs silencieux de ce palais étrange cachaient-ils des trésors : Haller faisait venir pour les explorer les maîtres maçons Valenti et Loratti[4]. Après le Vatican, ce fut le tour des Monts-de-Piété, des banques[5] et des églises : d'abord Saint-Antoine, l'église portugaise, à laquelle on faisait, le 20, une fructueuse visite[6] ; puis Saint-Thomas, l'église anglaise[7] ; puis l'église impériale de Santa Maria dell' Anima, tout près de la Pace, dans cet adorable coin de Rome où semble flotter encore l'atmosphère de Sixte IV, de Sangallo et de Raphaël[8] ; enfin les églises de nos alliés, les églises espagnoles du Montserrat et de Saint-Jacques ; et, comme Mgr Strasoldo, prévoyant la visite des agents français, avait emporté quelque argenterie dans sa demeure, il était contraint de la rendre[9].

1. *Collezione*, I, 9. Sala, I, 26.
2. Sala, I, 46. Baldassari, 213.
3. *Mem. Stor.*, 211.
4. Sala, I, 37-38.
5. Sala, I, 39.
6. Sala, I, 47.
7. Sala, I, 54.
8. Sala, I, 54.
9. *Mem. Stor.*, 230 231.

Le plan de Haller était exécuté sur tous les points.

Si Berthier n'avait rien fait pour en régulariser l'accomplissement ; s'il était à ce point obligé de souscrire aux opérations plus fructueuses qu'honnêtes de l'administrateur général des finances, c'est que, sans aucun doute, il en avait besoin pour son armée de Rome ; c'est aussi qu'en commandant cette armée il n'avait pas cessé de commander l'armée d'Italie ; c'est que c'était au profit de celle-ci qu'avait été organisée l'expédition de celle-là : « *La solde arriérée de l'armée* « *d'Italie*, écrit Berthier le 19 février[1], *doit être payée* « *sur l'argent que l'on tire de Rome.* »

Le 4 mars, en route de Rome à Parme, il écrivait à Bassal[2] : « Ma présence était bien nécessaire à l'armée « d'Italie ; l'....tion[3] était complète ; mais je réponds « de tout. » On connaissait, du reste, cette situation à Paris, et l'on se reposait sur Berthier : « Restez où vous « êtes jusqu'à l'arrivée de votre successeur », lui écrivait Schérer, le 8 mars[4]. La question militaire était alors compliquée d'une question politique, et surtout d'une terrible crise fiscale : Berthier avait à maîtriser à la fois l'Autriche, la Cisalpine et ses propres troupes. Le congrès de Rastadt venait de s'ouvrir : c'est dire que les équivoques se perpétuaient entre France et Autriche, celle-ci voulant acquérir l'Italie en compensation de la Belgique, celle-là ne voulant céder, pour le prix de la Belgique et du Rhin, que les princes sécularisés. Une rupture était toujours à prévoir : pour qu'elle ne fût pas à craindre, il fallait que l'on se tînt prêt, sur l'Adige comme sur le Rhin. Or, sur l'Adige du moins, on n'était plus en mesure de combattre, l'armée d'Italie se trouvant dispersée maintenant de Mantoue à Toulon et à Rome ; on le savait si bien à Paris que, le 6 février, on

1. Berthier à Masséna, 1 ventôse. Dépôt. 19 février. De même, sur 1.500 chevaux réquisitionnés à Rome, il y en a 1.500 pour l'armée d'Italie.
2. Lettre du 14 ventôse. *Archivio*, 39.
3. Mot illisible.
4. 18 ventôse. Gros Bois, 1798, C. 25.

la renforçait de trois régiments d'infanterie et d'un régiment de cavalerie[1].

Ce n'est pas tout : la question cisalpine n'était pas moins grave que le péril autrichien. Berthier avait hérité de tous les pouvoirs de Bonaparte sur la République nouvelle : il devait faire ratifier par le gouvernement de Milan le traité d'alliance négocié à Paris[2]. Mais les difficultés de toute sorte qu'avait dû vaincre Talleyrand pour l'imposer à Serbelloni, Rangoni et Visconti présageaient celles dont il devrait triompher pour le faire ratifier par les Conseils. Lorsque le Directoire cisalpin envoya à ceux-ci le texte du traité, le 4 mars, il eut soin de rappeler que le Corps législatif seul avait autorité pour en juger, et il conclut en disant : « Le génie de la liberté qui vous enflamme, l'amour et « la reconnaissance que vous nourrissez pour les libé- « rateurs de l'Italie sauront combiner dans vos délibé- « rations ce que vous devez à la patrie et ce que vous « devez à la plus magnanime et à la plus glorieuse de « toutes les nations[3]. » Présenté le 7 mars aux *Giuniori*, ce fut le 14 seulement qu'il fut accepté par eux, au reçu d'une lettre menaçante du général en chef. Les Anciens furent plus tenaces encore : ils luttèrent jusqu'au mois de mai et ne se soumirent qu'après avoir été décimés de leurs chefs les plus illustres et contraints par un coup d'état[4]. L'agitation était profonde dans les premiers mois de 1798 : le *Cercle constitutionnel*, fermé par Bonaparte, avait rouvert ses salons à la fin de décembre 97[5]; dans le courant de mars, l'autorité française suspendait après le treizième numéro le *Compilatore Cisalpino*, journal de Monti et de Pietro Custodi ; au mois de février, à Bologne, on jetait bas l'arbre de la liberté et des bandes de « bri-

1. Le Directoire à Berthier. Gros Bois, 1798, B. 18. *Corr.*, III, 652.
2. La Cisalpine devait entretenir 25.000 Français, fournir 30.000 auxiliaires et 18 millions de lire.
3. Zanolini, I, 300, 305.
4. *Corr.*, IV, 26.
5 *Corr. inédite.* Panckouke, IV, 462. Zanolini, I, 95. Coppi, II, 235.

« gands[1] » se formaient sur la frontière autrichienne, tandis que l'on agitait dans les clubs l'abolition du mariage, l'impôt progressif, et la proscription du latin[2].

Telle est la situation en Italie[3]. Pour faire face au péril autrichien, comme pour comprimer l'agitation cisalpine, Berthier n'a qu'une arme en son pouvoir, ses troupes : et voici qu'à ce moment précis cette arme se brise dans ses mains. Le gouvernement de Paris n'a jamais d'argent ; la cessation de la guerre avec l'Autriche a fait cesser les réquisitions régulières ; la convention du 16 octobre 1797, négociée entre Melzi et Haller[4], a mis fin au pillage organisé, — en limitant à des cas précis l'intervention des autorités françaises dans l'administration italienne ; — depuis lors, l'armée d'Italie n'est plus payée. La fureur de ces soldats, qui ont conquis l'un des plus riches pays du monde et qui meurent de faim au milieu de leur conquête, s'accroît lentement, sourdement, jusqu'au jour où elle éclate, toute-puissante, parce qu'elle est légitime ; toute-puissante, parce qu'elle est raisonnée. Le 7 février, au moment où Berthier traverse l'Apennin, la 4e légère refuse de s'embarquer pour la Corse, avant d'avoir touché sa paye[5] ; et ce n'est qu'un signe avant-coureur de l'orage. Quelques jours après, il éclate.

Nous sommes à Mantoue, place frontière, et l'on sait nos rapports avec l'Autriche et que des bandes suspectes tiennent la campagne. Le 11 février (23 pluviôse), sans qu'aucun ordre ait été donné, au milieu du plus grand calme, comme s'il s'agissait de quelque revue, les troupes de la garnison se réunissent ; les officiers, les généraux accourent ; elles leur reprochent leur misère ; elles

1. Berthier à Wallis, 14 février. Dépôt.
2. Melzi, *Mémoire*, I, 207, 475, 496, 490. Sybel, V, 41. Zanolini, I, 95. 102. 110. Bonfadini : *la Repubblica Cisalpina e il primo regno italico* (Politecnico, 1re série, IV, 172).
3. Noter que Berthier était encore chargé de « répandre l'esprit de liberté » en Suisse (lettre du Directoire du 18 pluviôse. Gros Bois, 1798, B. 18, 18 *bis*) et de maintenir le bon accord entre la Ligurie et la Cisalpine, ce qui n'était point commode (Berthier à l'ambassadeur cisalpin en Ligurie. Gros Bois, 1778, C. 6).
4. Franchetti, p. 294.
5. Faypoult à Berthier. Dépôt, 7 février.

accusent ceux qui ont volé les trésors de l'Italie; elles ne se soumettront que le jour où la solde sera acquittée jusqu'au 2 nivôse. Baraguay-d'Hilliers est aux abois ; il extorque 200.000 francs à la Cisalpine, contrairement au traité Melzi-Haller; mais les 200.000 francs ne suffisent pas; les troupes exigent tout l'arriéré, jusqu'au 2 nivôse. « D'après les divers rapports que le « général Miollis et les chefs de corps de la garnison « m'ont fait de l'obstination froide et réfléchie avec « laquelle les soldats mutinés ont constamment per- « sisté, pendant la révolte, à demander préalablement « l'obtention de ce point principal et l'engagement « tacite qu'ils ont pris à cet égard pour prévénir les « désertions en masse et en armes, les faire rentrer « dans leurs quartiers et rétablir l'ordre public, — il « m'a paru que les choses étaient tellement avancées à « mon arrivée que toute espèce de délai ou de composi- « tion devenait inadmissible... Je n'ai trouvé d'autre « ressource que de m'adresser au trésor de la Répu- « blique cisalpine une seconde fois... pour acquitter « la solde des soldats de toute la division jusqu'au « 1er ventôse et celle des officiers pendant un mois « (900.000 francs)... J'ai cédé à l'empire des circons- « tances que je n'étais plus le maître de commander, « puisque, privé des moyens énergiques de force et de « répression, après avoir épuisé tous ceux de sévérité, « de menace, de conciliation, de raisonnement, de « prières, d'orgueil national, de sentiments patrio- « tiques, le général Miollis n'avait obtenu le retour à « l'ordre qu'à ce prix... Il fallait éviter de grands « crimes, de grands événements, le pillage du pays et « l'abandon de la frontière, l'évacuation de Mantoue et « la désorganisation totale de la moitié de l'armée « d'Italie, en assurant ainsi le prêt de ma division[1]. »

1. Dépôt. Cf. aussi Serrurier à Berthier, 16 février. Baraguay-d'Hiliers à Berthier, 20 février. Dépôt. — Le 25 février, la 33e brigade refuse d'occuper ses quartiers à Mantoue (Miollis à Baraguay-d'Hilliers. Dépôt, 13 février).

Baraguay-d'Hilliers disait plus vrai qu'il ne croyait peut-être. Au même moment, la division Guieu et la division Fiorella[1] et la division Delmas menaçaient de suivre l'exemple de la division de Mantoue. — Et voilà pourquoi, le 19 février, Berthier, général en chef de l'armée d'Italie, écrivait à Masséna[2] : « La solde arriérée de l'armée d'Italie doit être payée sur l'argent de « Rome; envoyez les fonds sans faute pour cet objet « principal. » Le sac de Rome n'était-il pas le seul moyen d'apaiser l'armée, de tenir la Cisalpine, de brider les Autrichiens[3], de conjurer en un mot le péril italien qui devenait si grave, tandis que naissait à la vie la jeune République romaine ; quel autre moyen de sortir des inextricables embarras qui apparaissent tout d'un coup après le renversement du gouvernement papal ?

1. Serrurier à Berthier, 21 pluviôse. Dépôt, 13 février.
2. Dépôt, registre B. M., f. 65.
3. Berthier le dit explicitement dans sa lettre du 23 février aux Directeurs. Il leur annonce l'insurrection de Mantoue, et ajoute : *il ne reste de ressource qu'en tirant de l'argent de ce pays*. Cf. encore Villemanzy à Berthier, 12 ventôse : « Les envois de fonds recommencent pour Milan et Mantoue : 120.000 francs sont envoyés à Ferrare pour Delmas » (Dépôt, 2 mars).

CHAPITRE III

LA RÉVOLTE DE L'ARMÉE DE ROME

Berthier comptait, comme son état-major, sans les troupes de l'armée de Rome : leur révolte allait singulièrement troubler les premiers jours de la République romaine.

I

Le lendemain même de la cérémonie célébrée en l'honneur de Duphot samedi, 24 février [6 ventôse], la garnison de Rome était passée en revue sur la place Colonna, écrasée alors entre le palais de Piombino et les maisons que décore aujourd'hui l'exquise colonnade de Véïes. Les demi-brigades révolutionnaires défilaient devant leur nouveau général en chef et devant les commissaires civils, arrivés, ceux-ci la veille et celui-là trois jours avant[1] : elles défilaient, superbes et sombres, dans leurs tuniques en loques et leurs souliers percés, aux regards étonnés des Marcomans qui montent autour de la colonne de Marc-Aurèle, comme pour déposer leurs armes aux pieds de Saint-Paul ; et le peuple de Rome, indifférent, les regardait passer.

1. Masséna était arrivé à Rome, le mardi 20 février. Vial aux consuls, 2 ventôse (*Archivio*, 39). Berthier à Tayllerand, 2 ventôse. « J'ai remis le commandement au général Masséna (Aff. étrang. *Corr.*, Rome). Cervoni avise le peuple et l'armée de l'arrivée de Masséna, le 18 février (*Collezione*, I, 38). Le 22, Vial, commandant de la place de Rome, demandait pour lui au gouvernement provisoire des ordonnances ou domestiques (*Archivio*, 40).

Comme la parole prend fin, les officiers se forment par groupes et descendent au Panthéon d'Agrippa, consacré depuis douze siècles à Sainte-Marie-des-Martyrs[1] ; ce sont des sous-lieutenants, des lieutenants, des capitaines : aucun officier supérieur parmi eux; ils appartiennent à tous les corps de la garnison; ils paraissent se presser surtout autour du capitaine Pion, de la 61e, et du capitaine Dutoya, de la 30e[2]. Arrivés dans l'église, ils font ôter le Saint-Sacrement avant de se mettre à délibérer; ils se plaignent des pillages qui se commettent chaque jour dans la ville et qui les déshonorent; ils sont outrés du luxe que déploient certains généraux, — tel le général Rey, qui donnait une grande fête au palais Sciarra, dans la nuit du 19 au 20, — et qui insulte à leur misère : depuis combien de mois ont-ils touché leur solde? Nul besoin de demander où va l'argent qu'on recueille dans les palais, qu'on arrache jusque dans les églises des alliés de la France[3] : il va payer les folies que font tous les « chapeaux brodés[4] ». Et le pillage s'accroît; sans doute, il va s'accroître encore : voici venir le dévastateur de Padoue. Masséna vient d'arriver; chacun admire le coup d'œil et la fermeté du héros de Rivoli, de celui qui s'illustrera bientôt à Zürich et à Gênes, et aussi, quelques années plus tard, à Essling et à Fuentès d'Oñoro. Mais aussi chacun déplore les faiblesses de son caractère : c'est déjà l'homme qui disait un jour au général Lamarque[5] :

1. Vers 609. Le Panthéon était alors, comme aujourd'hui, appelé communément la Rotonde, en raison de sa forme ronde, qu'il doit à une reconstruction partielle de l'époque d'Adrien.
2. Observations confidentielles de Rivaud (Dépôt, 25 mars).
3. Cf. Desvernois, *Mémoires*, 190.
4. Desvernois, *Mémoires*, 89.
5. « La tombe modeste de Pérignon est auprès du superbe mausolée, élevé au maréchal Masséna, que j'ai aussi beaucoup connu à Naples. C'est sous ses ordres que j'ai fait le siège de Gaëte, et, après le siège, le roi Joseph me chargea auprès de lui d'une commission bien désagréable. Le roi me fit appeler un soir à onze heures, et me dit : « Le maréchal déteste mon chef d'état-major Berthier, et je vous ai choisi pour lui annoncer que l'empereur a fait saisir et confisquer 3 millions que Masséna avait déposés chez un banquier de Gênes ; ces 3 millions proviennent d'échanges de monnaies faits dans les provinces vénitiennes, et le vice roi s'en est plaint comme d'une exaction. » Cette commission était délicate, je priai en vain le roi de la confier à un autre ; il insista, je dus obéir. Me voilà donc à minuit au palais d'Acton, errant à la faible lueur d'une

« Tous les guerriers, depuis Romulus, ont fait leur « fortune en versant leur sang pour leur pays. L'empe- « reur croit donc que nous ne nous battons que pour « l'assurer sur le trône... »

A la honte que ces scandaleux pillages font rejaillir sur les officiers, s'ajoute peut-être le regret de n'en profiter point. Et la discussion s'anime, les esprits s'échauffent, les orateurs s'enflamment, sans crainte de troubler le repos de tous les morts illustres qui dorment auprès d'eux, Balthazar Peruzzi, Perrin del Vaga, Jean d'Udine, Annibal Carrache, cour silencieuse réunie autour du tombeau de Raphaël. Comme l'on discute avec chaleur les termes d'une pétition qu'on adressera au nouveau commandant en chef et qu'on affichera aussi sur les murs de Rome, le général Valette se fait annoncer[1] : au nom de Masséna, qu'il a prévénu de ce qui se passait à la Rotonde, il somme les officiers de se dissoudre. Mais les officiers refusent, sans phrases, « disant qu'ils ont une pétition à faire au « général en chef et que ce ne sera qu'alors qu'ils se « sépareront ».

Valette retourne porter cette réponse à Masséna, qui

lampe à moitié éteinte, dans une grande salle qui servait d'antichambre à la chambre à coucher du maréchal. Je frappe trois fois à sa porte d'une main timide, je me nomme à demi-voix, et il vint m'ouvrir, coiffé d'un bonnet de coton et enveloppé dans une grande robe de taffetas vert. — Monsieur le maréchal, je suis chargé par le roi de vous annoncer une bien mauvaise nouvelle. — Qu'est-ce ? parle ? — C'est bien malgré moi que j'ai accepté une mission aussi désagréable. — Parle donc, viens-tu m'arrêter ? — Ah ! monsieur le maréchal, je me serais plutôt brûlé la cervelle devant votre palais que d'exécuter un pareil ordre. — Qu'as-tu donc à me dire ? parle ; je suis résigné à tout. » Je lui expliquai alors les ordres de l'empereur ; ses yeux étincelèrent de fureur ; il se maîtrisa pourtant et me dit ces mots que je n'ai jamais oubliés : « Tous les guerriers, depuis Romulus, ont fait leur fortune en versant leur sang pour le pays. L'empereur croit donc que nous ne nous battons que pour l'assurer sur le trône et donner un royaume à ce freluquet de vice-roi d'Italie ? Ce n'est pas pour moi que je veux de l'argent ; Masséna n'a pas oublié qu'il fut soldat et qu'il vécut avec cinq sous par jour ; je saurais vivre encore avec une solde ; mais le luxe nous a envahis : l'empereur nous a donné des titres, un rang à soutenir, et mes enfants ont été élevés dans le faste qui sera un besoin pour eux. ». Je cherchai à le consoler par des lieux communs ; je lui dis que les grands hommes de tous les temps avaient été persécutés ; je l'engageai à lire Plutarque, à peu près comme le valet du jour engage son maître à lire Sénèque. « Je le lirai, me dit-il d'une voix forte ; mais je lirai aussi Tacite, entends-tu ? Tacite » ; et, en prononçant ces mots, il me serra la main, et je lus dans son âme qu'il trouva cet acte de despotisme aussi cruel que ceux des empereurs qui opprimèrent Rome » (*Souvenirs et Mémoires* du général Maximilien Lamarque, publiés par sa famille [Paris, Fournier, 1835, in-8, 3 vol.], t. I, p. 320-322).

1. Masséna aux Directeurs. Ponte Molle, 8 ventôse (Dépôt, 26 février).

est descendu au palais Ruspoli, sur le Corso. Masséna est furieux : et comment ne le serait-il pas? Il arrive à peine ; il s'est enquis des besoins de l'armée ; il travaille à y pourvoir : il veille à ce que les réquisitions se fassent avec régularité, et voici que, sans lui faire crédit d'une semaine, l'armée méconnaît ses devoirs et s'insurge contre lui ! Il ne peut accepter ses ordres : la discipline le lui défend ; il ne veut pas écouter les commissaires civils : arrivés d'hier, que peuvent-ils connaître à la situation de Rome? C'est en vain qu'ils lui proposent deux arrêtés, afin de faire cesser « toute « déprédation, toute spoliation des propriétés publiques « et particulières » ; quoique Berthier les ait ratifiés[1], il les rejette ; il entend agir à sa guise ; et, comme il n'a nul besoin des lumières de Florent, de Daunou ni de Monge, il n'a que faire, non plus, des « pétitions » qu'on lui prépare à la Rotonde. Il y envoie cette fois-ci l'adjudant général Léopold Berthier, chef de l'état-major général provisoire ; par deux fois, celui-ci donne aux officiers l'ordre de se dissoudre ; et ceux-ci lui répondent à deux reprises « qu'ils n'en feront rien, qu'ils « vont rédiger leurs réclamations et qu'ils ne désem- « pareront pas qu'on ait fait droit à leurs demandes[2] ». La colère de Masséna redouble à cette nouvelle, mais il déclare qu'il ne cédera pas. Puisqu'il ne peut, par la persuasion, venir à bout des mutins, il les dispersera par la force ; il appelle ses généraux et ses officiers supérieurs : il leur demande s'ils sont sûrs de leurs hommes. — Tous répondent négativement ; un troisième effort tenté par les chefs de corps auprès de leurs officiers demeure sans résultat : l'assemblée de la Rotonde poursuit sa discussion ; et l'armée de Rome tout entière est prête à la soutenir.

Le soir, tandis que l'état-major délibère sur l'extraor-

1. Lettre des Commissaires au Directoire, 9 ventôse. Aff. étrang. *Corr.*, Rome. Noter que Masséna refuse aussi de donner aux consuls la garde d'honneur que Berthier leur a promise.
2. Léopold Berthier à Masséna, 6 ventôse. Dépôt, 24 février.

dinaire gravité de ces événements, une députation d'officiers se présente au palais Ruspoli, — ils sont deux ou trois cents[1], — et demande Masséna afin de lui lire une adresse. Masséna refuse de l'entendre : il n'accueillera jamais que des pétitions individuelles; les officiers protestent[2]; Masséna riposte, les officiers de son entourage s'échauffent : la scène devient « scandaleuse[3] ». Sans avoir rien obtenu, la députation quitte alors le palais Ruspoli; et, par la place Colonna et la fontaine de Trève, elle se rend à Monte Cavallo et se présente chez Berthier, au Quirinal. « Les têtes étaient « très échauffées; on demandait compte des réquisi- « tions, des impositions soi-disant frappées, écrit Ber- « thier[4] aux directeurs; on portait plainte de l'argent « que j'avais envoyé à Mantoue[5]... ; ils me parlaient « de dilapidations; mais ils ne pouvaient citer per- « sonne... » j'employai tous les moyens : « tous « furent méconnus. »

Les officiers, en effet, sont plus résolus que jamais à ne pas se séparer. Ils reviennent à la Rotonde; ils écrivent à l'adjudant général Rivaud qu'ils ont été indignés des propos qu'il a tenus au palais Ruspoli : « Ce « n'est point une poignée de fâcheux que vous avez « insultée, mais un corps respectable. Vous voudrez « bien de suite vous rendre à la Rotonde pour vous « convaincre de l'indignité de vos propos[6]. » En même temps, ils font afficher dans Rome l'adresse qu'ils voulaient lire à Masséna; ils protestent qu'ils sont venus venger Duphot, non piller la ville; ils désavouent ceux

1. Berthier dit deux cents, lettre au directoire, 7 ventôse (Dépôt, 25 février). Masséna, dans sa première lettre (8 ventôse) parle de deux députations, l'une de douze, l'autre de trois ou quatre officiers; dans sa seconde lettre (1er mars, Dépôt), il ne parle que d'une seule députation de cinq cents membres. Il est probable que Masséna a menti dans sa première lettre, voulant dire aux Directeurs, — sous le couvert des officiers, — ce qu'il reprochait à Berthier.

2. Notamment l'adjudant général Rivaud (lettre des membres du bureau général à Rivaud. Dépôt, 24 février). Les adjudants généraux étaient détestés par les officiers des corps de troupes.

3. Berthier aux Directeurs, 25 février. Dépôt.

4. Berthier aux Directeurs, 25 février. Dépôt.

5. Ce même jour, 24 février, Berthier envoyait à Milan, par les soins de Villemanzy 60.666 fr. 13 cent. 4 (Dépôt, 24 février).

6. Dépôt, 24 février

qui pénètrent dans les maisons et les dépouillent, sans donner aucun reçu[1] ; ils savent que de pareils crimes déshonorent le nom français. Et, pendant qu'on abuse ainsi de leur courage, « soldats et officiers souffrent « dans la plus profonde misère de l'absence de la solde » ; ils demandent qu'elle leur soit payée dans les vingt-quatre heures, jusqu'au mois de pratile prochain ; que les effets enlevés aux maisons et aux églises appartenant aux puissances étrangères avec lesquelles nous sommes en paix soient restitués sur-le-champ ; que l'on tire vengeance enfin « des vols commis à « Rome par des monstres gradés et des administrations « dévastatrices[2] ».

Et la soirée s'achève au milieu d'une émotion profonde ; Berthier interdit aux imprimeurs de rien publier qui émane de la réunion de la Rotonde ; s'ils promettent, c'est pour ne pas tenir. Il essaie de ramener la 12e légère, la 14e et la 64e de ligne[3] ; mais c'est en vain qu'il s'engage à aligner la solde jusqu'à ce jour : on ne se fie pas à ses promesses. Les officiers sont résolus à se faire justice eux-mêmes, à venger leur honneur, à soulager leurs misères ; ils se donnent rendez-vous le lendemain, dans la même église. Et la foule, surprise de cette rébellion soudaine des maîtres de l'Italie et des conquérants de Rome, se presse sur les places minuscules qui étoilent en tous sens l'antique cité des papes ; tandis que les moines, qui voient dans la discorde des vainqueurs la vengeance des vaincus, se glissent à la nuit tombante, derrière les vieilles maisons du Trastevere, y raniment les courages et y soufflent la révolte.

Le lendemain est un dimanche (25 février-7 ventôse). Les officiers se réunissent à la Rotonde, comme il est convenu ; décidés à aller jusqu'au bout dans la voie où

1. « Senza voler darme alcuna ricevuta. » Sala dit de même (I, 56) : « Senza dar alcun riscontro ai padroni. »
2. *Collezione*, I, 50-51.
3. Dépôt, 24 février (Registre B. N., f. 60 et 61). Allocution de Berthier.

les poussent à la fois leur honneur et leur intérêt, ils envoient deux des leurs[1] à l'état-major : et ceux-ci déclarent en propres termes *au général en chef qu'il les a taxés la veille d'être en insurrection* [sic] *et qu'ils ne l'étaient pas; mais qu'aujourd'hui ils déclarent, au nom de l'armée entière, qu'ils y sont complètement*[2].

Entre le palais Ruspoli et la Rotonde, c'est la guerre ouverte. Il est neuf heures du matin.

A la Rotonde, l'assemblée un peu tumultueuse de la veille s'organise en comités distincts[3] : elle procédera elle-même aux enquêtes qu'elle priait ses chefs de vouloir bien ouvrir; avant de se venger elle-même, elle vengera Rome. Elle requiert de Masséna l'arrestation de Haller et de Mireur; elle fait surveiller Berthier chez lui[4]; elle mande à sa barre l'adjudant général le Turc « pour rendre compte d'une lettre qu'il a écrite « à un agent, dans laquelle il le prie d'emprunter « 500 écus pour acheter cinq cents camées[5] » ; elle fait compulser tous les registres des réquisitions et demande compte à Masséna de celles qu'il a ordonnées[6]. En même temps, elle s'adresse aux Romains eux-mêmes afin de contrôler les chiffres donnés par les documents officiels; sur une affiche, en tête de laquelle elle a fait imprimer en grands caractères le mot « Onore », elle dit aux « citoyens romains... » : « La vigoureuse résolu- « tion que nous avons prise hier, tant pour sauver « notre honneur que pour punir les dévastateurs qui « ont voulu le ternir, a dû vous convaincre que ce « n'est pas l'armée qui a exercé dans votre ville les « brigandages qui s'y sont commis... Pour atteindre le « but que nous nous sommes proposé, c'est-à-dire

1. Un officier de la 61e demi-brigade et un officier de canonniers, d'après Berthier; un officier de la 61e et un autre du 7e hussards, d'après Masséna.
2. Déclaration de Léopold Berthier. Dépôt, 25 février.
3. Lettre de Berthier, 25 février. Dépôt.
4. Lettre de Berthier du 25 février. Dépôt.
5. Lettre de Masséna du 1er mars. Dépôt.
6. Lettre des Commissaires au Directoire, 9 ventôse. Aff. étrang. *Corr.*, Rome.

« punir les coupables, déjà diffamés dans l'opinion « publique, nous vous invitons à venir sur-le-champ « déclarer à la Rotonde, combien vous avez remis jus- « qu'à présent d'argent, de meubles, d'effets, de bijoux, « de chevaux, avec ou sans reçu... Vous ne devez rien « craindre d'une déclaration qui a pour objet la ven- « geance du crime ; vous avez pour vous la protection « de l'armée : elle vaut certes beaucoup plus que « celle d'une poignée de brigands qui seront bientôt « punis[1]... »

Au palais Ruspoli, l'énervement croît à toute heure : l'impuissance de l'état-major est complète : devant une députation d'officiers qui demande des ordonnances montées, l'adjudant général Gilly s'emporte jusqu'à dire qu'on fera mitrailler les mutins[2]. Ce sont là de belles paroles, mais ce ne sont que des paroles vaines : l'état-major ne trouverait pas un canonnier pour pointer les pièces. Masséna réunit chez lui un grand conseil, afin d'aviser à la situation ; sans parler des officiers supérieurs et généraux de l'armée, il convoque le général Berthier, les commissaires civils, les consuls romains provisoires, à dix heures du matin ; d'un accord unanime, on décide, — tentative suprême, — de faire battre la générale, de réunir l'armée, de la conduire hors de Rome[3] : les troupes une fois réunies, la discipline reprendra d'elle-même son empire sur elles ; oseraient-elles braver en face les généraux qui les ont si souvent conduites à la victoire ? Mais cet espoir s'envole : Rey, Dallemagne, Léopold Berthier, Cervoni, Jomard, qui se rendent dans les divers quartiers, reviennent tous porteurs des mêmes réponses[4] : les troupes refusent ; elles ne reconnaissent plus que les ordres de l'assemblée générale des officiers, qui, dans l'après-

1. *Collezione*, I, 53 : « Gli offiziali dell' Armata di Roma rappresentanti l'armata ai Cittadini Romani. »
2. Desvernois, *Mémoires*, 88. Lettres de Masséna déjà citées. Dépôt.
3. Masséna. Berthier. Desvernois, *l. c.*, *Mem. Stor.*, 231-232.
4. Cf. lettres de chacun d'eux au Dépôt, 25 février.

midi, s'est transportée du Panthéon au Capitole[1]. Et les généraux qui se présentent à la porte du Peuple pour attendre leurs hommes hors de la ville s'aperçoivent que cette déclaration n'est pas une phrase vaine : le poste refuse de leur livrer passage ; ils en sont réduits à se faire ouvrir la porte par leurs aides de camp !

Tandis qu'ils cheminent ainsi, tristement, vers le camp de Ponte Molle, laissant l'assemblée du Capitole victorieuse poursuivre ses recherches, compulser les registres et interroger les habitants, la révolte gronde dans Rome, et le Trastevere s'agite. Déjà, dans la journée du 16 février, on y préparait un mouvement populaire, et Berthier déclarait, par une proclamation en date de ce jour[2], qu'il en rendait personnellement responsables les prêtres du quartier. Les agitateurs dédaignaient ses conseils et méprisaient ses menaces : le 21 février, on signale une petite émeute, au cours de laquelle l'arbre de la liberté est jeté dans le Tibre, non loin de la synagogue juive[3]. Les Trasteverins, les Regolanti, les Montigiani détestent dans les Français non seulement les ennemis du Pape, mais aussi les amis des Juifs, les protecteurs de ce Ghetto abhorré. Ils ne peuvent supporter qu'on leur ait permis de déposer le *sciamanno*[4], marque de leur déchéance ; et voici que l'on assure, dans la soirée du 24, que l'on cessera de les enfermer pendant la nuit[5]. Pour le coup, c'en est trop : le 25 au matin, on s'attend à une révolte dans la soirée : un billet de Masséna en date de ce jour avise les consuls de la situation et leur ordonne de surveiller

1. Vial à Berthier, 8 ventôse, deux heures du matin (Gros Bois, 1798, C. 9).
2. Vial à Berthier, général en chef : proclamation, 28 pluviôse (*Collezione* Nap. Lumbroso, 1798).
3. Sala, I, 50, 39.
4. *Alla sciamanna* est une locution italienne encore usitée signifiant mal accoutré.
5. Masséna aux consuls, 6 ventôse (24 février) : « Je suis étrangement surpris, citoyens, d'apprendre en ce moment que l'on enferme encore les juifs « pendant la nuit ; cette nation est libre comme toutes les autres : la République « française, en donnant la liberté aux Romains, n'a fait exception de personne. « Les juifs doivent donc jouir de tous les avantages dont jouissent les autres « citoyens sans distinction : j'espère que vous ferez cesser sur-le-champ cette « injustice » (*Archivio*, 40). Il est très possible que cette nouvelle divulguée ait précipité la crise.

le peuple[1]; il commande à tout hasard deux piquets d'infanterie qui se réunissent, place Colonna, vers 8 heures du soir, fait fermer les portes du château Saint-Ange et envoie deux détachements de cavalerie camper sur la place Saint-Pierre[2].

Et voici qu'en effet, à la nuit tombante, on voit des prêtres parcourir les rues à cheval, un crucifix à la main : les curés de Santa-Maria et de Saint-Chrysogone exhortent le peuple à se lever; la Madone n'at-elle pas exaucé ses prières; ne livre-t-elle pas à sa vengeance les Français impies? En même temps, le P. Spinelli[3], qui jouit à Capo le Case d'une réputation de sainteté, travaille ce quartier toujours remuant, tandis que l'abbé Marchetti, président du Gesù, s'efforce de ranimer les courages de ce côté de la ville. Une vingtaine de soldats qu'on recontre au Trastevere sont tous massacrés, ainsi qu'un patriote, Cerusio Giusti : on dit qu'ils insultent les femmes, qu'ils blasphèment contre la Madone et qu'ils arrachent les petites croix dont les Romains purifient leurs cocardes[4]. De ce moment, la révolte se répand partout : les Trasteverins passent les ponts, s'emparent des armes de la garde civique et envahissent la ville aux cris de *Viva il Papa* et de *Evviva Maria e quello che la creò;* ils se dirigent, en deux colonnes, sur le Capitole et sur Monte Citorio et cherchent à donner la main aux insurgés des Monti, de la Regola et de Capo le Case. En un instant la ville est en révolte; les passants sont contraints de jeter à terre la cocarde française[5]; les piquets dispersés rejoignent leurs quartiers ; l'assemblée des officiers se déclare en permanence et invite la municipalité patriote à suivre son exemple.

Devant le danger, on songe à s'unir. Deux officiers

1. *Massena ai Consoli*, 25 febbr. (*Archivio*, 40).
2. Sala, I, p. 58-59.
3. Galimberti, 26 février.
4. Galimberti, 25 et 26 février. Sala, I, 59.
5. Sala, I, 59.

du 19e chasseurs et du 24e dragons sont dépêchés à Ponte Molle : ils portent deux circulaires, l'une à Berthier, l'autre à Masséna. Le premier est prié, et, en tant que besoin requis, de reprendre le commandement de l'armée sur-le-champ ; le second est avisé que l'armée, profondément indignée de sa conduite, ne veut de lui sous aucun rapport et qu'elle ne reconnaît plus pour général en chef que le citoyen Alexandre Berthier. Masséna, furieux, part à Ancône, déléguant le commandement à Dallemagne[1], mais c'est Berthier qui l'exerce, après avoir obtenu des officiers la promesse qu'ils se sépareront. Et du Quirinal où il est revenu, il dirige le mouvement des colonnes : près de Saint-Eustache, il repousse les insurgés qui menacent Monte-Citorio ; il dirige sur les quartiers paisibles de nombreuses patrouilles de dragons ; il concentre tous ses efforts sur le Ghetto, où s'acharnent les Regolani de Mazzocchietto[2] et sur le Ponte Sisto, l'unique voie de retraite des Borghigiani et des Trasteverins. Les habitants réveillés écoutent avec stupeur le murmure du combat dominé par instants par une clameur immense poussée en l'honneur de la Madone ; l'obscurité de la nuit ajoute encore aux horreurs de la fusillade. Enfin, après quatre heures de lutte, la rive gauche est reconquise sur les rebelles ; les Montigiani s'apaisent et les Français passent le Tibre à leur tour. L'assemblée du Capitole, fidèle à sa promesse, se dissout alors : elle a prévenu la municipalité de Rome, avant de se séparer, qu'elle ait à s'adresser à Berthier, comme autrefois[3] ;

1. Masséna à Berthier, 7 ventôse (Gros Bois). Peut-être Masséna était-il déjà parti avant que la révolte éclatât, ou du moins que les deux officiers fussent parvenus au Ponte Molle ; je n'ai pu éclaircir ce point.

2. Galimberti, 17 juin. Sala, I, 265.

3. Les officiers députés de l'armée, assemblés au Capitole à la municipalité de Rome, 8 ventôse, deux heures du matin. « Le général en chef Berthier ayant « repris le commandement de l'armée et le général Masséna s'étant retiré, nous « vous prévenons que c'est à lui à qui vous devrez correspondre dorénavant « comme par le passé pour tout ce qui a trait au service de l'armée. Nous « vous invitons, citoyens, d'ordonner la plus active surveillance pour que la « plus parfaite tranquillité se rétablisse dans la ville de Rome. » Signé : Desvernois, sous-lieutenant ; Maussant, sous-lieutenant ; Rosi, capitaine ; Giral, quart.-maître, et deux autres noms (*Archivio*, 39).

elle a commandé les vivres pour la journée du lendemain; enfin elle a envoyé trois officiers au général Vial pour l'instruire de ses décisions et l'informer de sa dissolution[1]. Il est deux heures du matin.

Et Rome s'éveille le lendemain (lundi, 26 février, 8 ventôse) au milieu de la terreur que lui inspire la crainte d'une vengeance française. Tandis qu'une proclamation des consuls[2] invite la population à la paix, un édit du ministre de la Justice Pierelli[3] proclame que tous les conspirateurs seront punis de mort comme coupables de lèse nation; les quarante prisonniers que l'on a faits pendant la nuit sont transférés au château Saint-Ange, où s'assemble pour les juger une commission militaire[4]; on arrête Marchetti, Spinelli, Maccarani, Bonaccorsi, et Vial occupe le Trastevere. Comme, pendant la nuit, les Français ont épargné Rome, en refusant de faire jouer les canons du château Saint-Ange, ils se contentent encore de faire fusiller le lendemain, sur la place du Peuple, dix-neuf insurgés pris les armes à la main : ils en ont perdu près de deux cents durant la nuit. C'est, du moins, le chifire des manquants à la grande revue passée par Berthier, à dix heures, pour se rendre compte de ses pertes et montrer au peuple l'armée pacifiée et victorieuse.

Il s'occupe en même temps de ramener le calme dans les esprits. Il fait faire par le Cardinal-Vicaire une lettre aux Romains, qui les exhorte à la soumission et à la paix. Il travaille aussi à assurer l'approvisionnement de la ville : ce n'est pas en des circonstances aussi délicates qu'il faut rendre la vie difficile aux pauvres gens. Ce même jour il écrit à Jacob, notre chargé d'affaires à Florence, d'expédier à Rome tous

1. Vial à Berthier, 8 ventôse, deux heures du matin (Gros Bois, 1798, C. 9). Noter que, le 25 février, la garde nationale romaine voulait former une assemblée pareille à celle des officiers de l'armée (Brémond à Masséna, 7 ventôse. Dépôt, 25 février) ; Sala dit (I, 62) : « Se le civici gli prestavana ajuto, la tragedia sarebbe stata molto più seria. »
2. Gilly aux Consuls, 8 ventôse (*Archivio*, 40).
3. *Collezione*, I, 54-55.
4. *Collezione*, I, 55.

les grains disponibles en Toscane[1]; et il prend soin, pour faciliter sa tâche, d'écrire à Manfredini[2], le ministre du grand-duc, et de l'assurer de l'amitié française. Il ne songe pas seulement à prévenir la révolte; il s'occupe encore d'organiser la répression au cas où elle deviendrait nécessaire. Masséna a disparu; Berthier, que ses ordres appellent dans le Nord, ne peut davantage demeurer à Rome : il confie provisoirement le commandement en chef au général Dallemagne, qui a la confiance des troupes, comme de Masséna, et qui, du reste, leur promet justice[3]; elles seront formées en deux divisions, aux ordres de Cervoni et de Rey; la cavalerie aura à sa tête Kellermann et Murat; et Vial gardera le commandement de la place de Rome.

Berthier était occupé à prendre ses mesures, lorsque survint son frère Léopold, chef d'état-major de Masséna : Masséna n'était pas parti la veille pour Ancône, comme il l'en avait avisé; — il n'avait nullement renoncé au commandement de son armée: — il transportait son quartier général à Ancône, où il venait cette fois de partir et où il appelait Villemanzy; — il ordonnait au général Dallemagne de prendre sur-le-champ le commandement de toutes les troupes qui se trouvaient à Rome et d'y maintenir la tranquillité[4] (26 février, onze heures matin).

II

La situation de Berthier devenait extrêmement délicate; aussi se hâta-t-il de prendre les diverses dispositions que l'on vient de rappeler dans l'intérêt de la défense, afin de partir aussitôt. Il avait eu déjà le courage d'accepter le commandement d'une armée en

1. Lettre des commissaires à Berthier. Gros Bois, 1798, C. 14.
2. Berthier à Manfredini, 27 février. Dépôt.
3. S'il y a des coupables, dit-il, ils seront découverts : la honte du crime comme du châtiment.
4. Dépôt, 26 février.

révolte, qui chassait son chef légitime : il avait cru pouvoir le faire parce que ce chef disparaissait tout d'un coup, au moment où l'ennemi relevait soudain la tête. Que n'allait-on pas lui reprocher, maintenant que l'ennemi n'existait plus et que l'ancien général reparaissait enfin? Il comprit qu'il devait précipiter son départ; il s'éloigna le soir même, lundi, 26 février, à sept heures.

On verra tout à l'heure les conséquences de cette réapparition inattendue de Masséna sur l'esprit de l'armée de Rome; il convient de remarquer, dès à présent, la mauvaise humeur du soldat de Rivoli contre un collègue qui a été témoin de l'affront qu'il a reçu et qui est sorti vainqueur d'embarras où il a succombé; ce simple fait éclaire d'une vive lumière l'origine des légendes qui déforment les raisons de la révolte en prétendant les expliquer.

Le pillage de Rome, on l'a vu, était commandé par les besoins de l'armée d'Italie, ce qui veut dire aussi l'obligation de surveiller l'Autriche et la nécessité de contenir Milan; le pillage de Rome fut la cause véritable de la révolte de l'armée qui s'en était rendue maîtresse. Que l'arriéré de la solde fût une des raisons des insurgés, c'est ce qu'invite à penser la triste situation des troupes à ce moment[1]; c'est ce qu'obligent à croire les déclarations explicites contenues dans la lettre des officiers[2]; dans celle de Faypoult, écrivant au Directoire le 2 mars[3] : « Le mécontentement de la « troupe a deux principes : l'extrême arriéré de la « solde ainsi que des traitements de l'armée... »; dans celle de Berthier écrivant au Directoire, le 28 février, de Radicofani : « (les officiers) disaient que vous deviez « envoyer de l'argent de France, qu'il ne fallait pas

1. Cf. *suprà*, p. 68.
2. Cf. *suprà*, p. 68. Cf. aussi leur adresse au Directoire (27 février, 9 ventôse. Dépôt): « Trois causes majeures ont décidé ce rassemblement, l'honneur, le *besoin*... »; et ils parlaient de l'affreuse misère dans laquelle ils se trouvaient : il y avait cinq mois qu'ils n'avaient rien reçu.
3. 12 ventôse, *Archives*, AF³, 77 (cité dans Sciout, III, 291).

« avoir tant d'armées lorsqu'on ne voulait pas les « payer ». Et cette misère leur était d'autant plus cruelle qu'on mettait Rome au pillage. Ce sont encore les officiers qui le disent, dans leur lettre[1] à Masséna : « De semblables crimes *déshonorent* le nom français... « Citoyen général... vous pouviez sévir contre ces bri- « gands qui, nous vous le répétons, nous *déshonorent*... ; « si vous n'arrêtez ces excès..., nous rejetons sur vous « le *déshonneur* qui nous menace. » Et ce déshonneur leur était d'autant plus sensible qu'ils logeaient chez les habitants[2], qu'ils tenaient à leur société[3] ; c'était l'inutilité des efforts tentés par ceux-ci qui les avaient décidés à agir eux-mêmes, ainsi que Desvernois le laisse clairement entendre[4], ainsi que le déclarent explicitement Berthier et Masséna[5]. Malgré leurs efforts, les richesses dont on dépouillait les églises et les palais continuaient de s'entasser dans les fourgons de l'état-major général : le 24 février, Villemanzy expédiait 60.666 francs dans la Haute Italie[6] ; le 25, au moment le plus critique, Berthier s'occupait de réunir 500.000 francs pour les envoyer dans le Nord. Et veut-on savoir pourquoi ? Ce jour-là même, il recevait une dépêche du général Serrurier[7], datée du 21, lui annonçant que les divisions Guieu et Fiorella allaient suivre l'exemple de la division Baraguay-d'Hilliers : à l'instigation des Romains, les officiers pouvaient donc se plaindre « de l'argent envoyé à Mantoue[8] ».

Le *fait* de la révolte s'explique donc aisément : il n'est guère plus difficile de rendre raison du *moment*

1. 24 février, *Collezione*, I. 50-51. Cf. aussi l'adresse au Directoire (Dépôt, 27 février) : « Trois causes majeures ont décidé ce rassemblement, l'*honneur*... une « poignée de brigands... se sont répandus dans les maisons les plus riches de « Rome... ont volé impunément.
2. Arrêt du 28 pluviôse, 16 février. *Collezione*, I, 20.
3. Sala, I, 26. 14 février.
4. « Les propriétaires s'en plaignirent au général en chef, qui les accueillit fort mal. Cette conduite indigna les Romains qui nous étaient les plus dévoués. C'est alors que... » *Mémoires* (p. 87).
5. Berthier au Directoire, 25 février, 28 février. Masséna au Directoire, 1er mars.
6. Dépôt, 24 février.
7. Serrurier à Berthier. Dépôt, 21 février.
8 Berthier aux directeurs. Dépôt, 28 février.

où elle éclata. Le pillage de Rome a été organisé par Berthier; pour quoi donc l'armée ne s'est-elle pas révoltée contre Berthier[1]? Il est antérieur à l'arrivée de Masséna ; et c'est pourtant à l'arrivée de Masséna qu'éclate la rébellion. Pourquoi ?

L'armée détestait Masséna et n'en voulait à aucun prix pour général : elle redoutait sa sévérité, elle accusait son avidité. « On annonce que le général Masséna « est appelé à être commandant en chef. Tous s'en « attristent, y compris les officiers français, qui semblent « résolus à lui faire des représentations, afin qu'il « modère sa rigueur et son despotisme et qu'il ne se « conduise pas comme il s'est conduit à Padoue[2]. » — « Trois causes majeures, écrivent les officiers au « Directoire[3], ont décidé ce rassemblement, l'honneur, « le besoin et l'*apparition inattendue du général Mas-* « *séna* pour prendre le commandement en chef de « cette armée ; ... elle ne peut encore oublier les bri- « gandages et les violences qu'il a exercées sur les « habitants des pays soumis à sa domination. L'état « de la ci-devant république de Venise est un champ « fertile où l'on pourra recueillir des preuves certaines « de son immoralité, principalement à Padova[4]. » « L'arrivée de Masséna, écrit Berthier aux Directeurs[5], « a causé de la fermentation dans l'armée, sous le pré- « texte des dilapidations soit-disant commises par lui « pendant les campagnes dernières; on faisait même « circuler une adresse de sa division par laquelle elle « déclare qu'elle est fâchée d'avoir servi sous ses « ordres et que, s'il revient à l'armée, elle ne le recevra « pas. » Berthier et les officiers sont peut-être partiaux, lorsqu'ils écrivent ainsi ; voici des témoignages qu'on

1. Laugier, 167 : « Si le mal s'était fait... »
2. Sala, I, 50.
3. Le 9 ventôse. Dépôt, 27 février.
4. Le Comité du Capitole envoya à cet effet une mission en Vénétie (Gouvion Saint-Cyr, I, 36). Cf. Kilmaine à Bonaparte (*Corr...* Panckouke, VI, 468) et Lamarque, I, 320.
5. 7 ventôse. Dépôt, 25 février.

ne pourra récuser : ils émanent des Commissaires civils. Le 27 février, Daunou, Florent et Monge écrivent au Directoire : « Nous avons entendu dire d'un côté « que l'armée ne voulait pas du général Masséna, d'un « autre que Naples intriguait ; mais nous ne voyons « aucun fondement à cette nouvelle assertion[1]. » Le même jour, ils écrivent à Berthier[2] : « Nous gémis- « sons comme vous des procédés illégaux qui ont « déterminé la démission du général Masséna; mais, « puisque cette démission a été donnée et que, par sa « nature, *comme par les circonstances*, elle est *irrévo-* « *cable*... » Enfin voici Masséna lui-même qui atteste la haine dont il est l'objet, puisqu'il prend soin de l'expliquer. Il écrit le 1er mars à Bonaparte : « La vraie « cause de l'insurrection est *la haine de la division Ber-* « *nadotte pour ma division*[3] » ; c'est ce qu'il disait déjà à la fin de la lettre qu'il adressait le 26 février[4] ; c'est ce qu'expliquent les « observations confidentielles » envoyées au Directoire par l'adjudant général Rivaud[5] : les 30e, 61e et 88e demi-brigades, écrit-il, qui font partie de l'armée de Rome, composaient autrefois la division Bernadotte : elles estimaient ce dernier et l'aimaient pour sa valeur et sa moralité ; elles avaient eu, à Gorizia, une querelle sanglante avec la division de Masséna, à propos des appellations de *Monsieur* et de *Citoyen*[6].

Ainsi trois demi-brigades redoutaient la vengeance de Masséna; une autre lui reprochait l'affront qu'elle en avait reçu; toutes se souvenaient des rapines de Padoue et le traitaient facilement de voleur[7]. Le hasard voulut que son arrivée concordât avec le pillage qui

1. Aff. étrang. *Corr.*, Rome.
2. Dépôt, 27 février. Cf. aussi leur lettre du 26 à Berthier (Gros Bois, 1798, C. 14).
3. 11 ventôse. Dépôt, 1er mars.
4. Dépôt. D'après Panckouke. Il ajoutait qu'il était également mal vu de la 11e demi-brigade, chassée par lui de sa division après la bataille de Bassano.
5. Le 5 germinal. Dépôt, 25 mars.
6. Les soldats du Rhin avaient conservé le vieux langage républicain de 92 et de 93.
7. Cf. Thiébault, II, 178, et Rivaud : « Sa moralité est accusée chaque jour. »

souleva le plus vivement l'indignation de Rome : celui des églises espagnole et impériale auquel on procédait, méthodiquement, le 23 février, tandis qu'on célébrait la cérémonie funèbre en l'honneur de Duphot. Le sac du Vatican, qui avait occupé les premier jours de Haller, avait eu, naturellement, un retentissement moindre : le Vatican était au bout de la ville; nul ne l'habitait plus que les Français; et puis c'était le Pape, ennemi de la France, que l'on dépouillait. Le 23, au contraire, c'est au cœur de Rome qu'opèrent les agents des finances; dans les églises que chacun connaît, où chacun a coutume de prier chaque jour; et ce sont des neutres que l'on dépouille, bien plus, des alliés du Directoire. Le scandale est immense; ancun doute n'est possible : c'est le brigand de Padoue qui annonce sa venue! Et, le lendemain même, pour couper court à de pareilles scènes, les officiers se mettent en révolte[1]!

On s'explique donc que la révolte de l'armée ait coïncidé avec l'arrivée de Masséna. On s'explique aussi aisément le dépit qu'il en éprouva et ses efforts pour trouver une explication du fait moins fâcheuse pour sa réputation. Le pillage du 23, dont, à cause de son passé, tout l'odieux rejaillissait sur lui, Berthier l'avait autorisé de concert avec lui, comme il avait autorisé, sans lui, le sac du Vatican. « J'ai autorisé, de concert « avec Masséna, écrivait Berthier aux Directeurs, « le 5 ventôse[2], qu'on s'emparât de l'argenterie des « églises à Rome »; nous savons pourquoi; il le dit, du reste : « Je reste ici pour tâcher de rassembler « une somme de 500.000 livres que je ferai partir, « devant moi, en poste, pour Mantoue. J'ai dit au « général Masséna que Rome seule pourrait solder les

1. Les officiers font une allusion très explicite au pillage du 23, dans leur lettre à Masséna (*Collezione*, I, 51); ils demandent la restitution immédiate des effets « aux églises appartenant aux puissances étrangères, *avec lesquelles nous sommes en paix* ». La France est en guerre avec l'Angleterre et le Portugal, dont les églises ont été pillées le 20 (Sala, I, 47) : mais elle est en paix avec l'Autriche et l'Espagne, dont ce sont précisément les églises qui ont été pillées le vendredi 23, veille de la révolte.

2. Dépôt, 23 février.

« troupes françaises dans la République Cisalpine, ce « gouvernement n'ayant pas le sol et laissant protester « ses lettres de change. » Masséna n'a donc aucune responsabilité personnelle dans l'affaire des églises; il est tout aussi injuste de lui reprocher les vols individuels[1] qui accompagnent le pillage légal. Le surlendemain de son arrivée, 22 février (4 ventôse), il écrit aux consuls romains : « N'accordez aucune réqui- « sition qui ne porte ma signature ou celle du commis- « saire ordonnateur en chef, Villemanzy[2]. » Il n'y a pas plus de justice encore à l'accuser de la misère où languit l'armée : le même jour où il écrit aux Consuls, il ordonne qu'on réunisse sur-le-champ une commission afin de rechercher : 1° les besoins de l'armée de Rome; — 2° la situation exacte des magasins; — 3° ce qui leur manque afin que les approvisionnements soient assurés pour trois mois; — 4° ce qu'il faut faire pour y pourvoir[3]. A ce même moment, enfin, il ordonne au gouvernement provisoire de verser dans les trois jours aux magasins de l'armée 6.000 paires de souliers et 6.000 chemises[4]. Rien n'est plus légitime que sa colère lorsqu'il connaît l'accueil que lui font les troupes.

On s'explique donc sans peine ses efforts, — déloyaux, du reste, — pour faire croire à Paris, en dépit de l'évidence, que c'est contre Berthier que les troupes se

1. Que les agents de Haller, pillant pour le compte de l'armée, aient aussi volé pour leur compte, c'est ce que croient les officiers (Lettre à Masséna. Adresse au Directoire) et Desvernois (*Mém.*, 87) ; c'est ce que prouve la disparition des camées du Pape, attestée par les Commissaires (Cf. leur lettre au Directoire, 27 février (9 ventôse (Aff. étrang. *Corr.*, Rome). Sur l'affaire des camées. Cf. *suprà*, et rapport de Masséna (Dépôt, 1er mars), lettre de Berthier à Haller (Dépôt, 28 mars); il lui réclame l'ordre qu'il lui a donné de prendre dans le Musée du Pape sept camées, dont un pour chaque directeur, un pour Bonaparte, et le plus beau pour le Musée de Paris. Il est vraisemblable que l'imagination des troupes a fort exagéré l'importance des rapines particulières; sans doute, elles savaient qu'on demandait de l'argent à Mantoue; mais elles savaient mieux encore ce qu'elles voyaient chaque jour : des trésors s'engouffrant dans les fourgons. Et cette sensation souvent répétée était beaucoup plus forte sur les esprits que l'idée des besoins de Mantoue; elle suggérait la pensée du vol; et, comme il s'en commettait, elle les amplifiait sans mesure. Devant les généraux, les officiers reconnaissaient qu'on portait de l'argent à Mantoue; au fond ils croyaient tout autre chose. « Ils me parlent de dilapidations, mais ils ne peuvent nommer personne », écrit Berthier au Directoire, le 25 février.

2. *Arch.*, 40.

3. Masséna au Gouvernement provisoire. *Archivio*, 39.

4. *Arch.*, 39.

révoltent. Sa première lettre aux Directeurs, datée de Ponte Molle, 8 ventôse[1], mentionne une députation de trois ou quatre officiers, dont le discours n'est qu'un long réquisitoire contre les vols de Berthier. Son second rapport, daté de Ronciglione, 11 ventôse[2], est plus explicite encore ; non seulement les officiers ne reprochent rien à Masséna, mais c'est lui qu'ils veulent mettre à leur tête et non Berthier : « Quelques-uns « ajoutent même : « Général, on veut creuser votre « tombeau, et nous voulons vous sauver. »

On s'explique sans peine qu'il ait songé, comme cette phrase l'indique, à accuser Berthier d'avoir intrigué parmi les troupes pour les soulever contre lui : il était blessé, du reste, d'avoir à attendre son retour en France pour devenir général en chef de l'armée d'Italie[3]; il ne l'était pas moins de lui être subordonné en cas de guerre[4]. Et son dépit se laissait sentir dès son arrivée : il supprimait la garde consulaire[5] qu'avait établie son rival. On s'explique que Thiébault, qui détestait si fort celui-ci et qui se montre si dévoué à Masséna, ait explicitement déclaré[6] que « l'esprit des « troupes avait été préparé contre Masséna par son pré- « décesseur ». Berthier, du reste, protesta lui-même contre ces calomnies, dans ses lettres du 13 ventôse à Masséna et aux Commissaires[7]. Et les Commissaires garantirent sa protestation, en écrivant aux Directeurs, à la fin de leur rapport du 9 ventôse[8] : « C'est un devoir « pour nous de vous assurer que le général Berthier « a tenu, dans ces circonstances, la conduite la plus

1. Dépôt, 26 février.
2. Dépôt, 1er mars.
3.-4. Instructions du Directoire à Masséna (Gros Bois, 1798, B. 153).
5. Masséna aux Consuls, 4 ventôse (22 février. *Arch.*, 39).
6. *Mémoires*, II, 146. Il ne fait que développer ce qu'insinue Gouvion Saint-Cyr, I, 31 et 35. Saint-Cyr cherche à expliquer la jalousie de Berthier contre Masséna, par le dépit que celui-là aurait ressenti à la nouvelle que sa capitulation avec le Pape était cassée par le Directoire ; or ce fut seulement le 19 février que la capitulation fut cassée ; c'est dire que ce fait était certainement inconnu à Rome les 24 et 25. Je n'ai pas réussi à trouver la dépêche accusatrice dont parle Thiébault, ni la proclamation de Berthier promettant une gratification de deux mois de solde.
7. Dépôt, 3 mars.
8. 27 février. Aff. étrang. *Corr.*, Rome.

« sage et la plus digne d'éloges[1] ». Berthier ne se contentait pas de ces *satisfecit :* il demandait une enquête : à la fin de sa lettre aux Directeurs, en date de Radicofani, 10 ventôse[2], on lit ces mots : « Je désire « que ma conduite, extrêmement délicate dans toutes « ces circonstances, soit scrupuleusement examinée. »

III

Les circonstances devaient bientôt le justifier des accusations que Masséna insinuait et que Thiébault devait plus tard explicitement formuler contre lui : et cette justification devait être plus probante que les lettres des Commissaires et les enquêtes ministérielles. La seconde révolte de l'armée de Rome, qui dura tout le mois de mars, qui redoubla au retour de Masséna, qui ne s'apaisa qu'à son départ, démontre de façon décisive que son attitude, les 24 et 25 février, ne lui a point été dictée par un général jaloux et qu'il n'y faut voir qu'une manifestation d'antipathie et de colère contre le soldat de Rivoli.

La nouvelle que Masséna gardait le commandement arriva à Rome le 26 février (lundi, 8 ventôse), vers onze heures du matin, à la fin de la revue. L'ordre n'y fut pas troublé, parce que Masséna ne précisait pas la date de son retour et parce que c'était à Dallemagne qu'il déléguait ses pouvoirs, Dallemagne qu'avait désigné Berthier, Dallemagne en qui les officiers avaient pleine confiance. Cependant, dans une lettre de ce jour, les Commissaires annoncent à Berthier que l'agitation reparaît[3] et recourent à lui afin qu'il l'apaise. Le len-

1. Cf. Lettre des Commissaires à Berthier (Dépôt, 1er mars) : « Nous avons écrit par diverses voies au Directoire exécutif, et il nous a été impossible de lui laisser ignorer tout ce que, dans ces circonstances difficiles, vous avez montré de délicatesse, de patriotisme et de courage. »

2. Dépôt, 28 février. Il conseillait au Directoire de remplacer à la fois Masséna et lui-même : « Ma santé l'exige, disait-il, indépendamment des circonstances. »

3. Gros Bois, 1798, C. 14.

demain, ils sont plus explicites encore[1] : « Vous nous « manquez de plus en plus, lui écrivent-ils ; nous devons « vous dire que votre absence met ici la chose publique « en péril. Nous gémissons comme vous des procédés « illégaux qui ont déterminé la démission de Masséna; « mais puisque... elle est irrévocable, nous espérons « que vous voudrez bien, en passant ici au moins « quelques jours, redonner aux choses le cours qu'elles « doivent prendre. » C'est ce jour-là, en effet, que les officiers rédigent leur adresse au Directoire, où ils s'expriment si durement sur le compte de celui qui s'obstine à rester à leur tête. Il ne semble pas que, le 1er mars, la situation se soit améliorée : Haller écrit alors à Berthier[2] : l'ordre est rétabli, la décision du Directoire est attendue tranquillement ; si elle oblige à reprendre Masséna, les mouvements recommencent. Le 2 mars, les sentiments des troupes se manifestent plus vivement encore : Dallemagne veut organiser un détachement pour assurer la correspondance de Ronciglione à Rome : le 24e chasseurs, qui est commandé de service, refuse de marcher, parce que Masséna se prétend toujours général en chef[3]. La situation de Dallemagne devient si embarrassante, l'attitude de l'armée si expressive, que les Commissaires, afin de lui donner une éclatante satisfaction, afin d'assurer d'une façon définitive le respect de la discipline et la tranquillité

1. Gros Bois, 1798, C. 16. Dépôt, 27 février.

2. Dépôt, 1er mars. Berthier, quittant Rome le lundi soir 26 février, avait rencontré Masséna à Monterosi : les deux généraux s'étaient quittés tout pénétrés de ce qui venait de se passer. Le surlendemain, 28, à cinq heures du matin, Masséna écrivait à Berthier (Gros Bois, 1798, C. 17) qu'il gardait son commandement et qu'il avait donné ses ordres à Dallemagne comme général en chef ; il lui renvoyait en même temps, les ayant lues, une lettre des commissaires et une lettre de Dallemagne, qui attendaient Berthier à Viterbe. Le même jour, à huit heures du soir, il lui écrivait de nouveau à propos de l'ordre qu'il avait donné à Villemanzy, le 26 ; il lui demandait de l'annuler, puisque lui, Masséna, avait gardé le commandement (Gros Bois, 1798, C. 18). Le lendemain, 1er mars, il recevait une lettre que Berthier lui avait adressée la veille de Radicofani, avec une lettre du Directoire, et la nouvelle que le quartier général de l'armée d'Italie, était établi à Bologne (Dépôt, 28 février). Masséna lui répondait qu'il gardait son commandement, auquel ses longs services lui donnaient droit, et qu'il établissait son quartier général à Ronciglione (Gros Bois, 1798, C. 19). Ce même 1er mars, Berthier écrivait à Barras ses ennuis de toute cette histoire, et demandait encore son rappel (*Collezione* Napol. Lumbroso).

3. Rey à Dallemagne, 12 ventôse (Dépôt, 2 mars).

de Rome, déclarent officiellement, par un arrêté en date de ce jour[1], qu'ils ne reconnaissent plus Masséna pour général en chef, mais Berthier, et Dallemagne, son remplaçant.

L'obstination de Masséna devait provoquer une manifestation éclatante de la haine qu'il inspirait. Le 6 mars, le bruit se répand à Rome qu'il appelle à lui Cisalpins et Polonais afin d'imposer son autorité par la force[2]; et l'agitation renaît si violente dans la ville comme dans l'armée que le général Vial, commandant de la place, écrit ce jour-là aux Consuls[3] : « Envoyez-moi le « ministre de la police ou votre secrétaire général pour « que je puisse conférer avec lui sur des mesures de « salut public à prendre pour cette nuit » ; tandis que le *Comité central des officiers de tous les corps de l'armée de Rome*[4], qui s'est aussitôt réuni, rédige une nouvelle lettre au Directoire afin de ne lui laisser aucun doute sur les sentiments qui l'animent[5]. On y lit que Masséna est l'*objet de l'horreur générale;* que, s'il garde le commandement, on l'incarcérera, et que *l'armée plus que jamais persiste, au péril de sa vie, à n'avoir plus Masséna à sa tête.* Et la 21e légère, détachée à Terni, envoie aussitôt son adhésion à cette adresse.

Ce ne sont pas là de vaines phrases. Le 13 mars (23 ventôse), à cinq heures du soir, Masséna rentre dans Rome au palais Ruspoli[6]. Le lendemain, 14, tandis qu'il fait afficher une proclamation[7], où, après avoir

1. Gros Bois, 1798, C. 21 *bis. Archives*. AF3, 72. Tout s'apaise, quoique le 2 mars Villemanzy envoie 120.000 francs au Nord (Dépôt) et que les pillages continuent à Saint-Pierre, Sainte-Marie-Majeure, aux Stigmates. Sala, I, 84). Faypoult écrit à Berthier le 5 mars (Dépôt) : « Le général Masséna, en butte comme il est dans l'opinion de l'armée et de l'Italie à des inculpations sur lesquelles je suis loin d'avoir un jugement...» Donc les vilains bruits continuaient de courir.
2. Sala, I, 82.
3. *Archivio*, 39. Les officiers se réunissent le 7 mars et demandent que Masséna s'éloigne des environs de Rome (Sala, I, 88).
4. Dépôt.
5. Galimberti, 4 mars.
6. Thiébault, II, 157 Haller à Berthier, 14 mars. Dépôt. Le général Masséna, « arrivé hier, a déjà causé du mouvement... ». « J'ai trouvé que vous nous aviez « cruellement abondonné. »
7. *Collezione*, I, 77.

lancé quelques bravades, il promet de donner satisfaction aux exigences de l'armée, les officiers se réunissent au Capitole. Ce même jour est pour eux un jour de triomphe : le Conseil de guerre, à la date du 14 mars, a condamné à mort le chef de bataillon Charrier, convaincu d'avoir volé au palais du duc del Gesso[1] deux caisses d'argenterie de bijoux et d'effets ; il est sûr qu'ils ne céderont pas. Le lendemain, 15 mars, en effet, ils se réunissent de nouveau[2] et font lacérer la proclamation de leur ennemi : ils lui envoient une députation qui le somme de quitter Rome aussitôt et décident d'envoyer quatre des leurs à Paris exposer leurs griefs au Directoire. Les officiers généraux s'entremettent en vain : les journées du 16 et du 17 s'écoulent sans que la situation se modifie ; on se demande comment l'on sortira de cette lamentable histoire.

Enfin, le 18 mars au matin, les commissaires civils reçoivent, avec les dépêches de Paris, les ordres du Directoire en date du 8 (18 ventôse). Masséna est envoyé à Gênes, où il part sur-le-champ[3] ; Berthier doit arrêter les signataires de la déclaration du 7 ventôse et les rédacteurs de l'adresse au général en chef ; il doit dissoudre les 11e et 12e demi-brigades ; — Gouvion Saint-Cyr est nommé général en chef ; — une proclamation datée du 19 annonce que les commissaires civils feront juger sans délai les commissaires et chasseront tous les agents suspects de vol ; — enfin une loi, datée du 5 mars, déclare que l'armée de Rome a bien mérité de la patrie[4].

Ces nouvelles produisent quelque effervescence parmi les troupes ; mais les commissaires maintiennent le

1. A Monte Citorio. Charrier, adjoint aux adjudants généraux, était attaché à l'état-major de Cervoni ; il avait volé encore les clefs de quatorze caisses déposées au Monastère des « Paolotte » (*Collezione*, I, 278-281). Sala raconte (I, 102-103) que deux commissaires qui avaient volé la moitié de l'argenterie de Saint-Antoine des Portugais furent condamnés par contumace à cinq ans de fer. Charrier aussi s'était enfui. Cf. Sala, III, 241-244, et I, 137.
2. Thiébault II, 158. Masséna au Directoire, 16 mars. Dépôt.
3. *Arch. nation.*, AF3 (18), 10.
4. Procl. de Dallemagne (*Collezione*, I, 98).

calme et interdisent l'impression d'une adresse : *les officiers de la 39e demi-brigade de bataille en garnison a Cività Vecchia aux officiers composant l'armée de Rome*[1]. Le 26 mars arrive Gouvion Saint-Cyr, qui a été nommé le 8 et auquel on a soigneusement caché à Paris la gravité de la situation ; pourtant il se tire heureusement d'affaire par son habileté et son énergie. Dans la nuit du 30 au 31 mars, à dix heures du soir, il fait arrêter les officiers signataires de l'adresse et les confie au chef de bataillon Mouton, au château Saint-Ange ; il refuse d'accueillir, au palais Colonna où il est descendu, deux députations que lui envoie l'assemblée toujours renaissante du Capitole ; et il a le bonheur de recevoir les désaveux que lui envoient ses prisonniers au moment où le château va être attaqué peut-être (31 mars, dix heures du soir). Avec beaucoup d'à-propos, de concert avec les commissaires civils, il saisit l'occasion que le hasard lui offre : il fait battre la générale, il visite les quartiers, il annonce qu'il relâche les prisonniers du château Saint-Ange ; en un instant Rome est illuminée, la révolte est apaisée, la tranquillité rétablie. Le lendemain, 1er avril, comme Desaix arrive prendre le commandement des troupes réunies à Cività Vecchia, les députations des corps d'officiers de l'armée viennent exprimer leurs regrets au général en chef[2], et une proclamation de celui-ci, en date du 2 de ce mois, apaise définitivement la révolte[3].

1. Arrêté des Commissaires du 19 mars (Aff. étrang. *Corr.*, Rome).

2. Saint-Cyr, I, 50-61. Lettre de Saint-Cyr à Brune, 26 germinal (Dépôt, 15 avril). *Mém. Stor.*, 246. Les quatre députés de l'armée de Rome envoyés à Paris le 17 mars (Min. Guerre au Directoire. Dépôt, 12 avril) demandèrent à être traduits devant un conseil de guerre (Min. Guerre au Directoire. Dépôt, 28 mai ; *ils furent acquittés le* 23 *août* (*Moniteur*, XXIX, 352). A Malte, Bonaparte fit arrêter quatre officiers du 7e hussards et quatre autres de la 61e (*Corr.*, IV, 228, 17 juin). — Le Directoire ordonna à Brune de changer la composition de l'armée de Rome (Dépôt, 12 avril, registre B. M., f. 97) et de se rendre lui-même dans cette ville pour y apaiser définitivement les esprits (Min. Guerre à Brune, 21 avril. Dépôt. Brune au Directoire, 22 avril. Dépôt).

3. *Collezione*, I, 234. « La bravoure et la subordination militaire vous ont toujours conduits à la victoire. Vous ne pouvez cesser d'être braves ; comment cesseriez-vous d'être soumis aux lois ?... Fidélité à la Constitution ; haine aux instigateurs des rébellions militaires. Voilà mes serments : ce sont les vôtres. »

CHAPITRE IV

LES PREMIERS JOURS DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

Au milieu de ces tristes agitations dont les hommes du Directoire portent la responsabilité, le gourvernement de la République romaine s'établissait peu à peu, dans les départements comme à Rome, et célébrait son organisation définitive par la fête de la Fédération du 20 mars.

I

Rome gardait sa physionomie de cité papale sous le tumulte des fêtes républicaines qui se multipliaient chaque jour ; c'est en vain que la ville des patriotes « jouait à la capitale » d'un état démocratique : gouvernée et spoliée par les Français, on voyait bien qu'elle restait, même à leurs yeux, la ville vaincue, la ville des Papes. Ç'avait été d'abord la grande curie des jacobins aux dents aiguës, rongeant en conscience les restes de leurs puissants amis. Tandis que la municipalité s'installait au Capitole, à la place du sénateur de Rome[1], le Consulat faisait préparer à la fois le Quirinal et le Vatican, ne sachant lequel choisir : Angelucci s'établissait dans l'appartement du majordome de Pie VI[2], sur la prière de sa femme, qui ne voulait pas dormir dans la chambre du Pape. Autour de lui et de ses collègues, et suivant leur grade, les patriotes éminents pour-

1. Sala, I, 66.
2. Sala, I, 77.

voyaient à la sûreté de la République et à la glorification de leurs personnes : comme les « rioni » venaient d'être remplacés par douze « sections [1] » qui, chacune, armaient un bataillon de 1.000 gardes nationaux[2], ils se faisaient nommer majors, comme Cesarini, Lasegna, Galassi, Lante, Negroni, Vespignani, Bouchard, Cardinali, Decupis, Albertazzi, Polverosi et de Andréis ; — ou adjudants généraux, comme Giannelli, Piranesi, Marescotti, Santa Croce (Francesco), Francesco Borghese et Bernini[3]. Autour d'eux, s'installant dans les clubs, ou se faisant déléguer en qualité de commissaires départementaux, ou pénétrant dans les bureaux, les préfectures, les ministères, s'agitaient plus de sept cents patriotes, qui, tous, avaient lutté comme ils avaient, tous, souffert pour la bonne cause, sous l'odieuse tyrannie papale[4]. Cervoni faisait nommer à la présidence du Gesù l'abbé Gabrielli, son oncle[5], et recommandait impérieusement aux consuls d'employer l'architecte Bongigli[6] ; Laura B... F..., qui avait eu des bontés pour Dallemagne, lui demandait d'employer son mari et de faire rendre gorge à Casellini, qui l'avait persécutée jadis[7] ; on recourait aussi à Berthier, qui, quoique absent de Rome, y était très puissant toujours. Delacroix, par exemple, lui recommandait les citoyens Gérard, Grœn et fils, d'Amsterdam, qui avaient un procès dans l'état romain[8], et Brémond, le ministre des relations extérieures de la jeune République, lui demandait la main de sa nièce[9].

La masse des patriotes entendait partager les ivresses de la victoire ; elle manifestait son orgueil et sa joie dans

1. Capitole, Janicule, Vatican, Pompée, Panthéon. Brutus, Flaminius, Mars, Quirinal, Pincio, Thermes, Suburre (*Estratto de' registri*, 16 ventôse, 6 mars. Dallemagne aux Consuls, 13 ventôse. *Archivio*, 39).
2. Divisé en dix compagnies.
3. Dallemagne à Brémond, 21 ventôse (Coll. Napol. Lumbroso).
4. Cf. *suprà*, p. 6 ce qu'en pensait N. Corona (Sala, I, 70).
5. Sala, I, 77.
6. Cervoni aux Consuls, 14 ventôse (*Archivio*, 40).
7. Laura B... F... à Dallemagne, 23 ventôse (*Archivio*, 30).
8. Delacroix à Berthier, 27 ventôse (*Archivio*, 39).
9. Sala, I, 113-114.

les fêtes clubistes et dans les théâtres. Le 28 février, elle écoute les enseignements, les effusions et les méditations d'Agresti[1] : le 4 mars, elle plante avec enthousiasme, sur le Corso, un bel arbre de la liberté[2], tandis qu'elle se réunit, le soir, à un bal organisé au théâtre Alibert[3]. Le plus souvent, elle se donne rendez-vous à la Société patriotique des Emules de Brutus, dans une grande salle, près de l'église de *Barbieri*[4]; d'autant que les discours qu'elle y entend ne sont pas pour lui déplaire. Le citoyen Marsuzzi propose de supprimer les impôts, tandis que Baccini ne trouve pas d'autre cause à la cherté des vivres que l'avidité des propriétaires : idées que reprennent et développent avec éloquence, en les mêlant à de fougueuses attaques contre le christianisme, Lampredi et Gagliuffi dans le *Monitore di Roma* et l'abbé Michele Mallio dans le *Banditore della verità*[5]. Le 8 mars, nouvelle pompe jacobine ; on plante sur la place d'Espagne un cyprès énorme avec l'inévitable parure du bonnet rouge, des rubans et des drapeaux tricolores ; c'est la fête de la garde nationale ; elle veut rompre le silence qu'elle a gardé jusque-là; par l'organe de l'adjudant général Gianelli, elle proteste de la joie qu'elle éprouve à voir Rome régénérée. Et c'est aussi comme la déclaration officielle de cette régénération tant aimée que fait Gianelli aux étrangers qui se trouvent alors dans « la ville », à tous ceux qui y ont passé, à tous ceux qui y ont vécu : n'est-elle pas alors le centre du quartier qu'ils habitent, cette place d'Espagne[6], avec sa bordure de vieux hôtels et son solennel escalier de la Trinité-des-Monts?

Mais c'est au théâtre que les patriotes se donnent le plus volontiers rendez-vous ; leur enthousiasme

1. Sala, I, 68-69 ; III, 252.
2. Sala, I, 78.
3. Sala, I, 00.
4. Sala, I, 84.
5. Sala, I, 85.
6. Elle prend alors le nom de place de la Liberté.

y éclate avec tant de fracas que la police est même obligée d'intervenir. Tantôt ce sont de furieuses attaques contre les hommes du gouvernement papal, — comme il advint le 10 mars, au soir, où l'on jouait une comédie sanglante dirigée contre le duc de Braschi[1]; — tantôt ce sont des pièces d'Alfieri, comme sa *Virginie* fameuse, qu'on donnait le même soir à l'Argentina[2]; tantôt des farces grossières autant que plates : maintenant que « les prêtres » sont partis, pourquoi ne pas se donner du bon temps[3]? Et, de fait, les théâtres se multiplient[4]; tels le théâtre « della « Pellacordia » et le *Teatrino detto degl' Imperiti*, où jouent les amateurs[5].

Mais ces soirées et ces fêtes ne sont qu'apparence et mensonge : et l'on n'a pas de peine à démêler, sous cette mascarade qui sent trop l'improvisation, la vie persistante de la cité séculaire. Le peuple demeure toujours hostile, car le clergé demeure toujours le maître : de là les perquisitions, les arrestations, les exils. A la place du Peuple et au Campo de' Fiori, devant Santa-Maria du Trastevere et à la place des Charrettes[6], les pelotons français viennent trente et une fois passer par les armes ceux qui ont été condamnés par les commissions militaires. Dans les quartiers qui s'étendent sur les larges croupes des Monti, et dans cet autre qui escalade les pentes raides de Capo le Case, et dans les maisons qui se pressent, à la Regola, au pied des hautes murailles du palais Spada et du palais Farnèse, on procède régulièrement à la réquisition des armes et des munitions cachées : lorsqu'on en trouve qui n'ont pas été apportées aux commissaires français, la maison du coupable est aussitôt livrée aux flammes[7].

1. Sala, I, 91 : *Il matrimonio Democratico.*
2. Galimberti, 10 mars. Sala, I, 92.
3. Sala, I, 110. Saint-Cyr, I, 49-50.
4. Sala, I, 101.
5. Sala, I, 110.
6. Sala, I, 66. *Mem. Stor.*, 239.
7. Sala, I, 84, 91, 70, 65.

On emprisonne les ecclésiastiques suspects : le 2 mars, cinquante d'entre eux sont conduits au château Saint-Ange[1] ; le 5, le curé de Saint-Marcel est arrêté, comme a été arrêté déjà l'abbé Marchetti[2]; trois jours après, les consuls prennent une mesure plus grave encore. Si certains cardinaux et prélats sont partis comme Carafa, Pignatelli et Rinuccini, comme Mgr Federici et Mgr Bottini[3], le plus grand nombre est resté à Rome : qu'ils le veuillent ou non, leur présence est un prétexte d'agitation sinon une cause de trouble : le 8 mars donc, avant l'aurore, on enferme au couvent des Convertite, sur le Corso, les Eminentissimes Roverella, prodataire ; Antonelli, évêque de Palestrina; Carandini, préfet de la congrégation du Bon Gouvernement ; Giuseppe Doria, ex-secrétaire d'Etat; Borgia, préfet de la congrégation de l'Index; della Somaglia, vicaire de Rome; et Mgrs Crivelli, ex-gouverneur de Rome; Giustiniani, ex-gouverneur de Pérouse; Angelo Altieri, ex-auditeur de Rote ; Sperandini, ex-auditeur de la Chambre ; Vergani, ex-assesseur des finances; de Gregori, lieutenant du vicaire[4]. Le 10 mars on les expédie à Cività-Vecchia.

Peu de jours après[5], tous les clercs étrangers au territoire romain reçoivent l'ordre de le quitter, à leur exemple : et l'on pense s'ils sont nombreux, dans la capitale du catholicisme, surtout depuis l'expulsion des jésuites et les persécutions révolutionnaires. Et, au même moment, avec sa parure mouvante de soutanes noires, violettes et rouges, Rome perd sa couronne merveilleuse de stemmes et d'emblèmes sculptés aux corniches des palais et aux frontons des églises : les fleurs de lys des Farnèse et les croissants des Piccolomini, les chênes des della Rovere et les taureaux des Borgia, les griffons des Borghèse, les abeilles des Bar-

1. Sala, I, 73.
2. Sala, I, 80.
3. Sala, I, 86, 79.
4. Sala, I, 90 ; III, 183.
5. Sala, I, 102.

berini, tombent sous la pioche des démolisseurs en vertu de l'édit du 16 février[1].

Et ce ne sont pas les seules violences qui s'exercent sur la cité papale : l'occupation française lui coûte près de 300.000 écus par mois[2]. Le 15 février, on réquisitionne 30.000 paires de souliers et 4.000 paires de bottes et 30.000 chemises le lendemain[3]. Le 1er mars, le 2, le 3, le 6, on continue de « débarrasser » les églises de leurs argenteries *superflues :* Saint-Nicola de' Prefetti, le Gesù, Saint-Lorenzo in Damaso, Saint-Jean, Saint-Carlo in Catinari, Sainte-Anastasie, Saint-Carlo del Corso, Sainte-Marie Majeure, Saint-Pierre, Saint-François-aux-Stigmates ; cependant que l'armée confisque, pour les transformer en casernes, le cloître silencieux de Saint-Bernard-aux-Thermes, Saint-Ambroise, l'Hospice Ecclésiastique et le Collège Germanique, et le Collège de la Propagande et le Collège Irlandais et l'Académie Ecclésiastique[4] : expropriations en masse annonçant les confiscations piémontaises au lendemain du 20 septembre. Mais il est plus facile de se loger que de se nourrir : l'armée et la ville ont besoin de trois cents bœufs par semaine ; et, pour les trouver, force est d'abattre les bêtes de labour. Daure se met en rapport avec le gouvernement provisoire[5], auquel on confie la charge de pourvoir à l'approvisionnement des troupes comme à celui de la ville[6]. Les difficultés se font vite sentir : le 5 mars, Villemanzy communique à Dallemagne les états de situation[7] et se plaint de l'incurie des consuls qui négligent à la fois le service de l'habillement et le service des subsistances. Et les

1. *Collezione*, I, 62. Sala, I, 106. Le travail est suspendu le 5 mars.
2. Sala, I, 93.
3. Sala, I, 58, 67.
4. Sala, I, 70, 75, 76, 83. 84, 98, 99, 102, 106, 111. On songe en même temps à prendre le couvent du Gesù pour y installer la légion romaine, d'après Matera : « il quartiere della Pilota era poco atto per la disciplina e per la salute dei soldati ; quello delle Quattro Fontane è molto ristretto e appena sufficiente per tre companie » (Min. Guerra ai consoli, 19 ventoso. *Archivio*, 30).
5. Daure à Villemanzy, 7 ventôse. Dépôt, 25 février, registre 3.*a*/59 et 3.*a bis*/52.
6. Dallemagne au Gouv. provisoire, 10 ventôse (*Archivio*, 45).
7. Villemanzy à Dallemagne. Dépôt, 5 mars.

embarras redoublent : car Haller, gêné dans ses opérations par la révolte de l'armée, se décide à partir. Le 15 mars, il prie Monge d'en prévenir Bonaparte ; la guerre que l'armée française vient de porter dans son pays ne lui permet plus de servir le Directoire[1] : c'est Guglielmo Terziani qui reste le grand surintendant des subsistances[2].

Et, pour achever ce tableau, le désordre monétaire augmente. Depuis l'occupation de la ville, on a bien brûlé des cédules devant le peuple : c'était celles qui étaient déjà retirées de la circulation ; et on en a frappé beaucoup de nouvelles, d'aucuns disent huit à dix millions[3]. On s'en aperçoit peu à peu : aussi la défiance s'accroit-elle, tandis que les prix montent : une paire de bas de deux écus se paye dix écus en papier[4]. Comme cette hausse atteint aussi les denrées de l'usage le plus courant, on tente de l'enrayer : le 15 mars, on abaisse de 36 à 28 bajoques le prix du bocal d'huile[5]. Mais la hausse continue toujours : d'autant que, depuis le 10, on parle d'un projet de réduction des cédules, attribué à Conghi[6]; d'autant que ce projet est adopté le 14. A cette date, en effet, paraît un édit qui réduit les cédules au quart de leur valeur nominale et qui établit une *Administration des Biens Nationaux et Ecclésiastiques*, chargée de les faire disparaître : chaque détenteur de cédules désignera telle propriété qu'il lui convient d'acquérir, l'estimation en étant faite dans les vingt jours, la vente dans un mois[7]. L'édit soulève des protestations violentes, au point que les consuls l'abrogent le lendemain du jour où il a paru[8]. Néanmoins le coup est porté ; le crédit du papier monnaie est à jamais ruiné, la confiance a disparu et les bou-

1. Dépôt, 15 mars.
2. Décret I du 19 ventôse.
3. Sala, I, 80.
4. Sala, I, 96.
5. Galimberti, 15 mars. Sala, I, 104.
6. Galimberti, 10 mars. Sala, I, 94.
7. *Collezione*, I, 80.
8. *Collezione*, I, 81. Galimberti, 16 mars. Sala, I, 105.

tiques ferment. Si les Jacobins sont en fête, Rome est en deuil[1].

II

Il n'en est pas tout à fait ainsi des divers départements de l'état romain. Sans doute, les commissaires français, d'accord avec les consuls, les ont uniformément traités : ils ont maintenu les départements provisoires établis le 16 février en leur donnant les noms sonores de Cimino, Tevere, Circeo ; Clitunno, Trasimeno ; Tronto, Musone et Metauro[2]. Ils ont envoyé dans chacun d'eux, avec pleins pouvoirs, un commissaire[3] chargé de répandre partout l'*Acte du Peuple Romain*[4] et de substituer à l'anarchie régnante le régime administratif français[5]. Ils ont fait lever une Garde nationale, organisée comme celle de Rome[6] ; de dix-huit à cinquante ans, tous les citoyens en font partie. Enfin ils ont envoyé partout une proclamation solennelle, en date du 24 février[7] : « Le gouvernement « provisoire de la République romaine est déjà organisé, « disent-ils ; la nation française, la grande nation venge- « resse des droits de l'homme, maîtresse et régénératrice

1. Galimberti, 16 mars. Sala, 18 mars, I, 110.
2. Trois seuls changements à signaler. Un huitième département (le Musone) est formé dans les Marches, entre le Métaure (Ancône), au nord, et le Tronto (Fermo) au sud. Anagni remplace Velletri (qui s'est révolté contre les Français) comme chef-lieu du Circeo. Spolète remplace Foligno comme chef-lieu du Clitumne (Sansi. Sala, I, 51-87).
3. Masséna aux Consuls, 22 février (*Archivio*, 40). On avait envoyé aussi un commissaire par commune (Sala, I, 82-83. Dallemagne ai Consoli (*Archivio*, 39).
4. Cervoni ai Consoli, 30 pluviôse (*Archivio*, 39).
5. Sala, I, 57. Cf. Leopardi, *Autobiografia*, 93. « I Curii, i Cincinnati, i Commilli nascerere come funghi. »
6. Ordre de Dallemagne, 2 mars (*Collezione* Napol. Lumbroso). Elle est distribuée en compagnies et en bataillons. Une compagnie compte 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 4 sergents, 8 caporaux, 2 tambours élus. Lorsqu'une commune fournit plus de 150 gardes, elle les forme en deux compagnies. Lorsqu'une commune fournit plus de 2 0 gardes, elle les forme en trois compagnies. Lorsqu'un département met sur pied plus de huit compagnies, il les groupe en deux bataillons. Lorsqu'un département met sur pied plus de seize compagnies, il les groupe en trois bataillons.
7. *Collezione*, I, 43-44.

« des peuples, a opéré ce prodige par ses armées invin-
« cibles. Les maux qui nous opprimaient au dedans et
« qui nous avilisaient au dehors cessent déjà en partie,
« en partie sont près de cesser : c'est la première et la
« plus grande occupation du nouveau gouvernement
« provisoire... L'anarchie organisée sous un joug des-
« potique, sous laquelle nous gémissions depuis tant
« d'années, ne pouvait ni ne voulait accomplir (les)
« devoirs sacrés (de tout gouvernement)... Formez-vous
« tous, peuples de la République romaine, en une
« démocratie ; élisez suivant la règle proposée par le
« sage général, notre bienfaiteur, vos municipalités
« provisoires, afin de vous régulariser et de vous orga-
« niser en une seule et indivisible république, qui
« nous rassemble, vous et nous, sous un commun
« gouvernement central. Héritiers des Brutus, des
« Publicola, des Fabius, des Fabricius, des Scipion,
« des Caton, érigez l'arbre de la liberté ; effacez toute
« trace de notre ancien esclavage et de la vieille
« anarchie. Soyez dignes de vos pères les plus anciens
« et de ces noms qui résonnent toujours avec gloire
« dans l'histoire des nations italiennes ! »

La proclamation des consuls ni les mesures qu'ils avaient prises ne pouvaient partout produire le même effet, ni rencontrer le même accueil ; la conquête française n'était point parvenue partout au même degré de développement. Suivant que les départements romains ont été occupés au mois de mars, — comme les terres littorales de la Méditerranée, — ou que les administrations y fonctionnent depuis le mois de février, — comme c'est le cas pour la Montagne, — ou que les influences cisalpines y ont pénétré dès le mois de janvier, — ainsi qu'il est arrivé pour les Marches Adriatiques, — c'est une œuvre d'occupation militaire, d'organisation administrative ou d'exploitation fiscale qui s'y développe progressivement : la situation géographique de chacune de ces régions explique qu'elles

aient été inégalement atteintes par la pénétration française.

Dans la Campagne, les Français songent d'abord à s'établir, rayonnant de Rome tout autour. Ils courent s'installer à Cività Vecchia, le grand port de l'Etat romain sur la Méditerranée : c'est par là que les nouvelles et les approvisionnements arrivent le plus vite; et puis on assure que l'arsenal en est richement fourni, et Bonaparte songe à en faire partir l'avant-garde de l'armée d'Egypte. Léopold Berthier y arrive en toute hâte le 10 février, avec les troupes de Belliard[1]; il y trouve une belle artillerie, en effet, 203 bouches à feu[2], dont 170 en bronze[3], avec 380 barils de poudre; il y trouve encore 2 galères et 2 felouques; il y trouve enfin, chose infiniment précieuse, 5 polacres chargées de blé que Haller fait immédiatement conduire à Rome[4]. Depuis lors, toute une division s'y concentre, dont Desaix prend le commandement[5]; et les mouvements de troupes qui se produisent constamment de ce côté facilitent l'œuvre d'installation et déjouent les projets de résistance. Quoique le passage du Pape à Viterbe, le 22 février, produise quelque agitation[6], et quoique, sur une population de 14.000 âmes, la petite ville compte seulement, au dire des hommes « bien « pensants », « dix membres infectés et cinquante âmes « faibles[7] », c'est au milieu du plus grand calme qu'on érige un arbre de la liberté et que les autorités provisoires offrent un banquet au général Valette et au commandant Safferno[8]. Il arrive même que certains pays appellent les Français : tels S. Oreste, Tivoli, Marino, Rocca di Papa; soit que les patriotes et les

1. Dépôt, 10 février.
2. Koch., III, 12.
3. Belliard à Berthier. Dépôt, 10 février. Gros Bois, 1798, B. 34, 34², 34³.
4. Koch., III, 12. Heller à Berthier (Gros Bois, 1798, B. 36).
5. Bonaparte à Berthier, 15 mars (Gros Bois, 1798, C. 35). *Corr.*, IV, 12, 26, 31, 53, 55, 58, 60, 62, 82, 112, 123, 162, 163.
6. Fontanet, 9.
7. Fontanet, 7-8.
8. De la Garde nationale. Fontanet, 10-13.

commissaires s'y montrent plus audacieux qu'ailleurs, soit que certaines circonstances leur concilient le gros des habitants.

A Saint-Oreste, le peuple s'est soulevé à l'approche « de nos troupes; et « s'étant délivré des chaînes de « la souveraineté despotique... avec le sentiment « d'une véritable révolution, il (a déclaré) vouloir « toujours reconnaître pour sa libératrice l'invin- « cible nation française et, au prix de son sang, se « maintenir immuablement libre. » Et il a nommé une municipalité de cinq membres, il a délégué à Berthier Antimo Liberati, afin « d'implorer contre les per- « turbateurs de la tranquillité publique sa puissante « protection et amitié[1] ».

Le 13 février, Rocca di Papa s'insurge hardiment et implore son annexion à la République française[2]; et elle invite les habitants de Marino à assister en foule à l'érection d'un arbre de la liberté. « Le peuple de « Marino ayant brisé les chaînes de servitude qui l'en- « chaînaient et ayant recouvré son droit de nature et de « liberté, grâce à la protection de l'armée française », et « le peuple de Rocca di Papa, qui s'est rendu libre « au nom de la République française, grâce à l'assis- « tance du citoyen Bartolomeo Bona qui s'est rendu « ici à cet effet », nomment tous deux des municipalités provisoires afin de veiller au bon ordre et à la sécurité publique. Mais ils ne s'en tiennent pas là : ils s'arment tous deux et se portent sur Castel Gandolfo, dont la population leur est odieuse[3]. Ce sont ici, on le devine sans peine, des haines de clocher qui hâtent la « démocratisation » : dans les prisons d'Albano, on tient enfermé, — sans qu'on puisse dire pourquoi, — un habitant de Marino : or Albano appartient aux Papes, depuis que les Savelli l'ont perdue; Albano s'appuie sur Cas-

1. *Collezione*, I, 40-41.
2. Dépôt, 13 février. Acte du peuple du Rocca di Papa. — Comme Saint-Oreste, la municipalité de Tivoli appelle les troupes françaises (Gros Bois, 1798, B. 27).
3. Sala, I, 28.

tel Gandolfo, où les guelfes ne sont pas moins puissants : c'est là que se trouve le palais fameux que Maderna bâtit pour Urbain VIII et où les Papes ont coutume de passer les chaleurs de l'été; la ville leur est toute acquise; ses ennemis se rangent avec leurs ennemis. Les habitants de Marino courent donc à l'assaut de Castel Gandolfo et enlèvent deux canons dont ils arment leur patrie : ils délivreront bientôt leur concitoyen captif.

Non loin de là, passé l'Ariccia, Genzano et Nemi, parmi les premiers vallonnements des montagnes, Velletri se cache dans les bois et les ravins, échelonnant ses maisons pressées sur ses rues étroites et raides, autour du beau palais Lancelotti. Dans la soirée du 11 février, le bruit se répand que les Français sont entrés à Rome sans résistance; et l'on discute et l'on s'agite, et, pendant que l'on s'agite et que l'on discute, un prêtre de Rome qui, ces jours-ci, revient de Naples, Antonio Pagnoncelli, part pour le quartier général français : il veut obtenir un arbre de la liberté. Il revient avec de belles promesses; et, une semaine plus tard, le 18, dans une réunion tenue au café de Gioacchino Stracca, il décide avec ses amis, Stefano Coluzzi, Giovanni Falconi, Pietro Santini, Candido Angeloni, de proclamer la République et d'arborer les trois couleurs au palais Conservatoral. Aussitôt dit, aussitôt fait; les papelins ne soufflent mot : aussi bien, ils savent qu'il ne servirait de rien de se plaindre. Pagnoncelli retourne à Rome porter l'heureuse nouvelle; il en revient, le 21, avec cinquante dragons; le 22 enfin, pour prix de ses peines, il a le bonheur de bénir l'arbre symbolique. Le 24, les consuls sont nommés : Paolo Toruzzi, Francesco Graziosi, Philippo Torsuna, Francesco Santucci, Pietro Gigli et Giuseppe Coluzzi, « personnes qui, nous dit un contemporain, « n'avaient leur égal, pour l'honnêteté. Leurs mesures « prévoyantes n'obtinrent pas cependant l'effet qu'on

« désirait produire; parce que les dispositions des « Français déconcertaient leurs projets et que le com- « mandant Béronger disposait des revenus des com- « munes. » Le pauvre Pagnoncelli finit par perdre la vie à les défendre : tandis que ses amis « démocratisaient » avec bonheur, Legni Palestrina, Orlandi Anagni, Cascaparna Piperno, Santini Terracine, il réussit bien lui-même à Sermoneta, mais se fit tuer à Cività-Lavinia, d'où il prétendait tirer 2.000 écus en cédules.

La fin précoce de son apostolat jacobin lui épargnait une désillusion pénible : son œuvre ne fut pas aussi durable qu'elle avait été rapide et brillante. Le 26 février arrive, à travers bois, Antonio le chevrier; il apporte de grosses nouvelles : les Trasteverins se sont révoltés, ils ont pris Monte Cavallo et le château Saint-Ange; ils ont arrêté le général français; Albano, Ariccia, Nemi, Genzano ont suivi leur exemple, si bien que la victoire est certaine : du reste, la Madone de Campitelli a parlé et l'a formellement promise[1]. La ville et la campagne prennent aussitôt les armes : on massacre les Français qu'on rencontre; le commandant Béronger ne s'échappe que par hasard, abandonnant quatre dragons du 20e, son secrétaire et un domestique, qu'il croit assassinés[2]. Gian Paolo Borgia, qui survient après sa fuite, parvient à apaiser les esprits et à ramener la tranquillité dans la ville. Mais, le lendemain 27, il est obligé de fuir à son tour; l'insurrection est souveraine maîtresse; le P. Paroni anime les courages; chacun porte au chapeau l'image de la Madone delle Grazie, — qui a une église aussi à Marino; — et l'on fête la délivrance de la ville aux cris répétés de *Evviva Maria*. Un dragon français qui vient de Terracine donne, tête baissée, au milieu de cette foule en délire : il est massacré en un instant. Cependant les insurgés s'organisent sous la conduite de Cesare Borgia, de

1. Pietro Pellisseri (Analyse de Giacomo Lumbroso, p. 1-3).
2. Rapport de Béronger. Gilly aux Consuls, 9 ventôse (*Archivio*, 40).

Domenico Colonnesi, de Francesco Pellicarsi, de Giustiniano Giorgi, de Pierantonio Nardi, de Francesco Tatri : ils arborent l'étendard de la Vierge de Lorette et de saint Antoine et courent se joindre aux révoltés d'Albano, qui se sont établis à Castel Gandolfo.

Il est dix heures du soir lorsqu'ils s'y voient subitement attaqués. C'est une colonne française que Dallemagne a confiée à Murat; elle se compose du 7e hussard, de trois compagnies de carabiniers, de la 11e légère, de trois compagnies de grenadiers de la 11e de bataille et de deux canons; elle est partie à quatre heures du matin, et, malgré sa longue marche, elle attaque l'ennemi, le jette en déroute, emporte le château des Papes, qu'elle met à sac, et poursuit les fuyards sur Albano, où elle saccage encore le couvent des moines de Saint-Paul[1]; elle s'arrête enfin, épuisée de fatigue, à la Croce de' Capuccini et se couche au milieu des vignes, tandis qu'à Velletri les cloches de Santa-Maria et de San-Clemente sonnent lugubrement toute la nuit : terrifiés par le sac de Castel Gandolfo, les habitants fuient éperdus dans la montagne.

Et, le lendemain, après avoir en vain attendu les rebelles qui ne tiennent plus à le joindre, — il a pointé, pour plus de sûreté, ses canons sur la Porta Romana et la route de l'Inviolata, — Murat fait son entrée dans la ville; il rappelle les habitants, il les rassure; à la Casa Borgia, où il est descendu, il accueille le chevalier Gianpaolo, le citoyen Almena, le comte Paolo Toruzzi; il consent à ne pas raser la partie inférieure de Velletri, à ne pas donner à ses troupes six heures de pillage : mais il est entendu qu'on payera sur-le-champ 4.000 écus et qu'avant une demi-journée tous les habitants auront regagné leurs demeures[2]. Et, le 1er mars, il retourne vainqueur à Rome, et le pays se calme. Albano accueille avec docilité les 25 chasseurs

1. Rapport de Murat. Dépôt, 4 mars. Sala, I, 71. Pelliseri, G. Lumbroso, 4, 5
2. Pellisseri, G. Lumbroso, 5.

et les 50 hussards qui s'y établissent ; la compagnie de Velletri, renforcée le 6 mars de 300 fantassins, 50 dragons, 30 hussards, 60 gardes civiques et 200 légionnaires, n'a pas besoin de raviver les souvenirs qu'a laissés dans le pays la marche foudroyante des grenadiers et des hussards de Murat ; le 4 mars, on plante, en grande pompe, trois arbres de la liberté dans la ville, et un quatrième, le 7, place Saint-François ; les 17, 18 et 19 de ce mois, il y a fête dans les galeries du palais municipal et, comme les nobles s'abstiennent, boudeurs, Jacobins et Français les contraignent d'aller chercher leurs femmes ; et, par ordre supérieur, tout le monde danse, confondu [1] !

III

Français et Jacobins dansent aussi dans le Montagne apennine ; mais ils ne dédaignent pas de s'y occuper d'autres affaires. Dès le 4 février, ils ont installé à Pérouse une administration municipale et une administration centrale pour le Trasimène [2], en même temps qu'à Camerino, Colmerano, Sernano, Sanguinesso, Mandola, Fabriano et Foligno ; il paraît même, s'il faut en croire les Commissaires civils, que, à Pérouse au moins, « l'esprit public est très prononcé pour la révo- « lution [3] ». Il en va tout de même à Spolète, l'autre grande ville de la montagne et, sans doute, pour les mêmes raisons : le pays qu'elle domine n'est que la grand'route par laquelle les Français sont venus, par laquelle ils continuent de faire passer sans cesse leurs approvisionnements et leurs troupes ; si le pays en souffre davantage, il lui est plus difficile de remuer qu'à

1. Dallemagne à Berthier, 9 ventôse (Gros Bois, 1798, C. 15). Dallemagne aux Directeurs (Dépôt, 28 février). Les commissaires à Talleyrand, 10 ventôse (Aff. étrang. *Corr.*, Rome). Daure à Colbert, commissaire adjoint (Dépôt, 27 février, registre, 3*a*./59). *Mem. Stor.*, 246. — Fr. Orioli.
2. Procès-verbaux (Dépôt, 4 février).
3. Commissaires au Dir., 27 février (Aff. étrang. *Corr.*, Rome).

tout autre. Dès le 7 février, s'y est établie la centrale du département du Clitumne ; le lendemain 8, elle a nommé une municipalité à laquelle les *Priori* ont aussitôt remis leurs pouvoirs[1]. Dès l'avant veille, il s'y trouve un commandant français pour les surveiller, le capitaine Haguenal. Et l'occasion survient bientôt de stimuler leur zèle : le commissaire des guerres Paillardon, au nom de Villemanzy et au bénéfice de Cività Vecchia, les agents Boulanger et Heim, au nom de Haller et au bénéfice de Rome, prétendent lever chacun une contribution de 1.000 quintaux de grains et de 200 bœufs... sans parler du reste. A la fin du mois est survenu à son tour le citoyen Benedetti[2], commissaire du pouvoir exécutif près la centrale de la province de Spolète ; et les fêtes patriotiques ont commencé : à l'orient de la place, on a planté un arbre de la liberté ; à la femme de Haguenal, on a galamment offert une chaîne d'or, après l'avoir régalée d'abord d'un beau discours de Bernardino Leguzzi ; on s'est occupé avec sollicitude de l'Université et de l'Ecole de peinture[3] ; on a brûlé sur la place publique le livre d'or de la noblesse : spectacle bien doux à des cœurs jacobins, mais qui ne leur fait pas oublier les exigences françaises et les réalités fiscales.

L'organisation administrative, que célèbrent ces réjouissances, tend à une fin positive, réaliste : seconder la mission de Paillardon, — ou celle de Boulanger et Heim : — et voici les instructions que leur adresse Haller : « Vous devez exiger des secours pour faire face « à toutes vos dépenses et à une contribution, s'il vous « en est imposé une. — Vous pouvez à cet effet com- « mencer par demander à chaque couvent qui se trouve « dans votre arrondissement l'avance d'une demi- « année de revenus. — Vous pouvez exiger des évêques,

1. Sansi, 14.
2. Sansi, 21.
3. Berthier à la Centrale, 18 pluviôse (Dépôt, 6 février).

« prélats et chanoines la même offrande au soulage-
« ment de votre commune; bien loin de taxer les curés
« de campagne, vous viendrez au contraire à leur
« secours, car généralement ils sont trop peu payés.
« Vous pourrez imposer les capitalistes et rentiers dans
« une proportion relative à leur fortune : un revenu
« qui n'excédera pas 300 écus ne payera rien. Ceux
« qui, par exemple, auront 400 écus de revenus,
« payeront 40 écus; ceux qui auront 600 écus de revenu
« payeront 75 écus; 900... 150; 1.500... 250; 2.000...
« 300; 3.000... 750; et ainsi de suite. Les contribuables
« auront le droit de retenir les intérêts qu'ils payent à
« leurs créanciers. — Vous pouvez leur accorder la
« faculté de payer moitié en denrées ou marchandises
« et moitié en argent en cours. — Salut et fraternité!
« Haller[1]. »

IV

Dans la Montagne, on le voit, les Jacobins n'ont encore qu'organiser leur administration et dresser le programme du pillage systématique auquel ils procéderont bientôt; tout au contraire, lorsqu'on descend dans les Marches Adriatiques, on entre en pays de plein rapport : on se rappelle qu'avant même que Duphot fût mort les Jacobins ont commencé leur œuvre de « régé-« nération ». Il y a momentanément autant de républiques que de villes dans cette contrée[2]; le congrès de Fano n'est pas arrivé à triompher des rivalités qui les séparent; Gubbio, du reste, n'a pas voulu s'y faire représenter; puis, si Pesaro demande l'annexion à la Cisalpine, Fano et Senegallia préfèrent se réunir à la République anconitaine : ce qui est décidé par un vote solennel, le 29 janvier. Mais voici que le 19 mars tout

1. Circulaire de Haller (Sansi, p. 15, note 1).
2. Leopardi, 93. Crivellucci, 88.

est remis en question : le vote de janvier est annulé; Pesaro est cédé à la Cisalpine, tandis que Fano et Senegallia et la République anconitaine elle-même sont annexées à la République romaine[1].

Du reste, au milieu de ces débats, les administrations se sont établies et ont commencé à fonctionner : c'est dire qu'au mois de mars l'exploitation est régulièrement assurée. « Le gouvernement français, écrit « Monaldo Leopardi[2], avait usurpé ces provinces avec « l'intention principale de les dépouiller; et il n'a pas « manqué le but qu'il s'était marqué, puisqu'il n'y a « pas eu de déprédation, — de quelque espèce que ce « fût, — qui n'ait été exercée en ce temps avec l'impu- « dence la plus éhontée. Je n'ai ni la mémoire ni la « volonté nécessaires pour décrire tout ce qu'il nous « arriva de souffrir. » Haller avait imposé ces pays de 1.950.000 livres[3]; Recanati, pour sa part, était taxée à 80.000 écus; et cependant, l'année précédente, les églises et les particuliers s'étaient déjà appauvris en payant les contributions imposées par le Pape; et cependant, au début de l'invasion française, elles avaient été méthodiquement spoliées. C'est ainsi qu'on avait enlevé à la cathédrale de Recanati un autel d'argent, son orgueil, que venait de lui donner Mgr Ciriaco Vecchioni et dont le seul « espositorio » valait 6.000 écus. Comme Recanati était encore assez prospère, elle put réclamer, envoyer à Rome le marquis Antici, qui obtint qu'on réduisît à 10.500 écus effectifs la contribution imposée par Haller[4]. Mais, tout à côté, Lorette, la ville sainte, Lorette n'est pas assez riche pour se payer le luxe d'un ambassadeur; elle est obligée d'envoyer une simple lettre au général en chef : il n'est pas de texte où se marque en traits plus saisissants et plus précis la situation de cette con-

1. Ruggiero Mariotti : *Fano e la republica francese*, 44-45.
2. *Autobiografia*, 93.
3. Mariotti, 52.
4. Leopardi, 95-96.

trée, après l'invasion française, avant la fédération romaine.

Luigi Sertori expose à Berthier[1], au nom de la municipalité dont il est le chef, que la commune est taxée par son ordre de 125.000 livres tournois; par un effort énergique, elle a payé 3.000 écus romains, soit 16.250 livres; son territoire n'a que 2 milles de superficie; la population, qui est de 9.000 âmes, « est plutôt « misérable, parce qu'elle n'est pas occupée à autre « chose pour assurer sa subsistance qu'à loger les « étrangers, vendre des couronnes et quelques den- « rées de merciaria »; nos charges, continue-t-il, sont telles que la ville a dû s'endetter de 10.638 écus romains et que le déficit annuel est de 900 écus; les domaines de la *Casa Santa* rapportent annuellement 40.879; mais les routes, les fours, les farines données aux pauvres coûtent 45.680, ainsi que l'ont certifié les agents de Haller; ces domaines ont été séquestrés, du reste, pour le compte de la République romaine : la municipalité n'en a retenu que l'administration; il faut la dispenser de ce qu'elle doit encore : « Vos inten- « tions, général... sont d'aider et de soulager ceux qui « sont opprimés[2]. »

La situation politique est sensiblement différente, on le conçoit, dans les Marches du sud, qui forment les départements du Musone et du Tronto; au contraire des pays du Métaure, ils se sont trouvés en dehors de la route suivie par les Français; on en est encore à les occuper comme les plaines de la Campagne. Mais ils

1. Gros Bois, 1798. C. 22.

2. Sertori rappelait encore que le pays ne pouvait vivre que quatre mois sur ses propres ressources : la *Casa Santa*, avec ses revenus ordinaires, doit acheter très cher de quoi alimenter ses fours; et ses revenus se sont diminués par la confiscation des domaines qu'elle possédait à Osimo et à Ancône. Il faut annexer au territoire de Lorette Castelfidardo, Montesanto, Montelupone, Montecassino et Porto di Recanati : lui restituer les biens d'Osimo et d'Ancône. Alors le pays sera prospère et les cédules disparaîtront. Cf. aussi *Spese fatte da me prior Vitali* (*Archivio*, 255). Note de la Centrale du Métaure au ministre des finances, 28 ventôse, VII (*Archivio*, 28). Adjudant gén. Almeras : Commandant prov. de Macerata à Berthier : la municipalité de Sarono refuse de séquester les biens du Pape et des princes romains (Dépôt, 12 février). Sur la foire de Senegallia, cf. *Archivio* 10 et 245.

sont trop éloignés de Rome pour subir le contre-coup des événements du 25 février; et c'est pourquoi, à Fermo comme à Ascoli, à San-Benedetto, à Monte-Prandone, à Acquaviva, la République romaine s'établit au milieu du plus grand calme. Le général Vial avait reçu de Berthier la mission de « démocratiser » ces pays[1]. Quel succès ses agents eurent-ils à Fermo? Nous en sommes réduits aux conjectures, ou du moins aux analogies, faute de documents. A San Benedetto, l'assemblée générale du peuple confirma dans leur charge, à titre provisoire, les résidents Giuseppe Talamonti, Matteo Guidi, Egidio Palanza[2], jusqu'au retour de Giuseppe Voltatorni. Le 7 mars, arrive Maggiotti, « commissaire du pouvoir exécutif de la République « romaine », qui envoie aussitôt Teodore Ercolani et Luigi Vitali à Torre di Palma, Campofillone, Marsignano, Pedaso Marano, Saint-Andrea, Grottamare, Acquaviva : ils doivent y faire élire des municipalités provisoires et former les gardes nationales.

A Ascoli, le commissaire français Cavazzuti n'ose pas démocratiser la ville ; pris de peur, il veut s'enfuir, mais ses allures suspectes ont éveillé les soupçons : conduits par la Saveria et par un voiturier qu'on surnomme Temperino, les habitants se lancent à sa poursuite, peu après qu'il s'est mis en route, l'atteignent à l'ostérie de Campo Lungo et l'obligent à dire qui il est. Mais voici qui le confond : à peine savent-ils ses titres et qualités qu'ils le délivrent; ils lui font mille excuses et envoient des députés à Macerata offrir réparation au général français. Cavazzuti, tout heureux d'en être quitte à si bon compte, ne veut pas être de reste avec cette population docile; il intervient auprès de Vial, il sauve Saveria et Temperino. Et c'est ainsi que, le 28 février, au milieu de la plus grande tranquillité, Ascoli peut élire sa municipalité provisoire composée de deux

1. Dépôt, 4 février.
2. *Archivio municipale, libro de consigli*, 1790-1804, C. 176 (Crivelluci, 89, note 1).

nobles, deux « curiales », deux marchands et deux paysans[1].

Pareille révolution s'accomplit à Acquaviva avec le même calme. Le 18 février, le gouvernement pontifical est régulièrement aboli par un vote solennel du conseil public; l'assemblée a observé toutes les formalités d'usage; elle a délibéré en présence du vicaire, des massiers et de nombreux conseillers[2]; il est vrai qu'elle s'est réunie soit au reçu d'une dépêche fabriquée par les Jacobins et attribuée par eux à Berthier[3], soit à la suite d'une petite émeute provoquée par la présence de Domenico Notari, de Macerata. La nomination de la municipalité provisoire, à laquelle on procède le 23 février, se fait plus régulièrement encore : au reçu d'une lettre de la centrale de Fermo, en date du 21 février, le Conseil public se réunit de nouveau sous la présidence de Notari; les cinq membres de la municipalité sont élus sans grande discussion : dans le procès-verbal[4] qui nous en est parvenu, le mot classique de *signore* a disparu devant le terme jacobin *cittadino;* si l'on conserve encore la clausule *Agimus*, on la fait suivre du récit de l'embrassement fraternel et de la proclamation des élus à la fenêtre du palais municipal; et la consécration de l'arbre de la liberté, célébrée au son de la musique, au milieu des danses et des banquets et des génuflexions dévotes des Jacobins, semble indiquer que la Révolution va s'accomplir dans les mœurs comme elle s'est accomplie déjà dans les faits.

V

Ainsi la situation de chacun des pays qui composent la République mesure l'étendue et même modifie la

1. Crivellucci, 106.
2. Crivellucci, 91-92.
3. A la date du 14 pluviôse (Crivellucci, 92-93). Berthier savait que les patriotes abusaient de son nom.
4. Crivellucci, 96.

nature de l'action que les Français y exercent. Mais, qu'il s'agisse de ceux qui sont proches de la Cisalpine, ou de ceux qui s'échelonnent sur cette grand'route qu'est l'Ombrie, ou de ceux qui se disséminent sur la frontière napolitaine et les rivages de la Méditerranée, d'Ascoli et de Fermo jusqu'à Città Vecchia et Viterbe, qu'on en soit encore à planter les arbres de la liberté en installant des municipalités provisoires, ou qu'on s'occupe déjà d'organiser les administrations en vue d'une exploitation prochaine, ou que l'on ait seulement à poursuivre l'œuvre fiscale commencée, le gouvernement papal a disparu partout; la République romaine s'est partout installée. Si l'on met à part l'insurrection des « Castelli », il faut reconnaître que la révolte de l'armée de Rome n'a pas exercé de fâcheuse influence sur les premiers jours de la République et que la substitution d'un gouvernement à l'autre s'est opérée au milieu du plus grand calme[1].

C'est à ce moment que s'évanouit tout péril sur la frontière napolitaine. On se rappelle les craintes que nourrissait, en janvier, le Directoire de Paris et la mission éventuelle qu'il avait confiée à Brune et les instructions spéciales qu'il avait données à Berthier : la marche rapide de celui-ci déconcerta les espérances ennemies. Le 22 février, l'adjudant général Almeiras, qui surveillait la frontière du côté du Tronto, écrivait au général en chef que les Napolitains ne faisaient aucune démonstration hostile; et, le lendemain, le marquis de Gallo s'adressait au même général pour le remercier de la lettre que Belliard venait de lui remettre en son nom[2]; il se félicitait des sentiments de bonne amitié qui existaient entre les deux pays; il laissait deviner, comme toujours, l'attrait singulier que Bénévent exerçait sur sa cour. Au mois de mars, la situation n'avait pas changé, bien que quelques

1. Dépôt, 22 février.
2. Dépôt, 23 février.

mouvements de troupes l'eussent fait craindre[1] : le 4, Dallemagne envoyait à Berthier un rapport de Belliard l'informant que les préparatifs de Naples étaient plutôt défensifs. Le 7, Trouvé rendait compte à Masséna de l'entretien qu'il venait d'avoir avec le marquis de Gallo : ses assurances avaient été on ne peut plus formelles et pacifiques ; et notre chargé d'affaires ajoutait pour son compte qu'en effet Naples était peu à craindre, puisqu'elle n'avait pas d'argent[2]. L'impuissance de Ferdinand IV faisait supporter plus aisément les bouderies des autres cours : aucune n'avait reconnu la jeune république qui s'en vengeait, le 19 mars, en ordonnant à tous les ministres, chargés d'affaires, consuls et agents diplomatiques des puissances étrangères, de quitter Rome dans vingt-quatre heures et la République dans huit jours[3]. Seule, la République de Saint-Marin était disposée à reconnaître le gouvernement nouveau : encore faut-il remarquer qu'elle posait ses conditions[4], qu'elle avait besoin de l'état romain pour se pourvoir de sel, et qu'elle avait une peur folle des brutalités cisalpines.

C'est à ce moment aussi que s'installaient définitivement les autorités républicaines et que la Constitution était promulguée[5]. Est citoyen romain tout homme né dans la République et y demeurant, qui, ayant vingt et un ans accomplis, s'est fait inscrire sur le registre civique, a demeuré une année en territoire romain et paye une contribution directe, foncière ou personnelle

1. Sur les courses de Pignatelli aux frontières, cf. Trouvé à Dallemagne (Saint-Cyr, I, 276).

2. Dépôt, 7 mars, le papier monnaie perdait 15 0/0. Cf. Les Commissaires au Directoire, 17 ventôse (Aff. étrang. *Corr.*, Rome).

3. Sala, I, 144.

4. Comme Saint-Marin avait été traversé par la colonne cisalpine qui occupa S. Leo, elle députa le citoyen Onofri à Rome afin de demander la protection française et deux traités d'alliance avec nos deux républiques vassales d'Italie. Elle demandait : 1° la liberté du commerce ; 2° la liberté d'exploitation pour ceux de ses citoyens qui étaient propriétaires en Cisalpine ; 3° pleine liberté pour ses citoyens en Cisalpine ; 4° le maintien du prix du sel fixé au temps des Papes ; 5° l'adjudication à Saint-Marin et non à la Cisalpine des dépendances mariniennes du couvent de Rimini ; une indemnité pour la succession des Albani (Les Commissaires au Directeur, 25 ventôse, VI. Aff. étrang. *Corr.*, Rome).

5. Sala, I, 107.

(art. 6)[1]; les jeunes gens ne peuvent être inscrits s'ils ne savent lire et écrire, s'ils ne sont agriculteurs ou s'ils n'exercent un métier mécanique[2]. Les citoyens se forment en *assemblées tribules* pour élire les assemblées centrales et en *comices* pour élire les électeurs chargés de nommer les membres du corps législatif : pour voter dans les comices ou les assemblées tribules, il faut une année de résidence dans la commune ou le canton. Les *électeurs* sont nommés pour une année (art. 33), à raison d'un électeur pour 300 habitants, de deux électeurs lorsque le nombre des habitants inférieur ou égal à 500 est supérieur à 300 (art. 31); aussitôt élus ils réduisent leur nombre de moitié par le tirage au sort (art. 32) : ils doivent avoir vingt-cinq ans accomplis, être propriétaires usufruitiers, ou locataires, ou fermiers d'un bien dont la rente soit équivalente, sur les lieux, à trois journées de travail.

Le *Corps législatif* comprend le Sénat et le Tribunat (art. 43): le mandat impératif est prohibé (art. 49); le renouvellement partiel est admis, tous les deux ans, pour le quart des sénateurs et le tiers des Tribuns (art. 50). Le *Tribunat* comprend 72 membres, âgés de vingt-cinq ans accomplis, ayant trois ans de domicile en territoire romain au moment de leur élection ; ils discutent des « propositions », qui, admises par eux, deviennent des « résolutions » (art. 73 et 76) : votées par le Sénat, elles sont appelées « lois » (art. 89). Le *Sénat*, comprend 32 membres et les anciens consuls non démissionnaires ni destitués qui n'occupent aucune fonction publique (art. 79); les sénateurs sont âgés de trente-cinq ans accomplis, sont mariés ou veufs, ont cinq années de domicile en territoire romain au moment de leur élection. Le pouvoir exécutif est confié à *cinq con-*

1. Noter, comme dans la première constitution française, l'exception des domestiques (art. 11, § 3).
2. Cet article 14 ne devait être mis en vigueur qu'en l'an XV.

suls, nommés pour cinq ans par les sénateurs à raison d'un par an : chacun d'eux est choisi, sur une liste de six noms dressée par le Tribunat et réduite de moitié par le sort (art. 135) ; ils doivent avoir trente-cinq ans, être mariés ou veufs : ils munissent les lois du sceau de l'état et les promulguent, deux jours après qu'ils les ont reçues : en cas d'urgence, le délai est d'un seul jour ; ils pourvoient à la sûreté de l'Etat, nomment les généraux en chef, nomment les ministres et les révoquent, ainsi que les préfets consulaires. Dans les *départements*, les préfets consulaires surveillent les administrations centrales qui s'occupent avant tout de la répartition des contributions directes et les municipalités de canton ; quant aux communes, celles qui ont moins de 10.000 habitants, c'est-à-dire le plus grand nombre, n'ont qu'un adjoint et un édile : c'est précisément la réunions des édiles des communes qui forme la municipalité du canton ; les administrations centrales, composées de trois « administrateurs », sont renouvelables par tiers tous les deux ans.

La *justice* est rendue au civil par un tribunal départemental et des tribunaux d'arrondissement ; au criminel par un autre tribunal départemental et par seize « tribunaux de censure » ; le pouvoir de cassation est exercé par la cour de Haute-Préture » (art. 250). Les *finances* sont administrées dans les départements par les questeurs, sous la haute surveillance de trois grands questeurs (art. 307) et de trois commissaires de la comptabilité nationale (art. 312). Tous les fonctionnaires, avant d'exercer leurs fonctions, doivent prêter serment de haine à la monarchie et à l'anarchie, de fidélité et d'attachement à la République et à la Constitution (art. 367).

Comme on peut s'en convaincre par cette analyse sommaire, la Constitution romaine est une reproduction peu originale de la Constitution de l'an III[1] : à

1. Comme celle-ci, elle est précédée d'une déclaration des droits et des devoirs.

la terminologie française, on a substitué seulement une terminologie archéologique[1] qui doit faire fortune, du reste, passer en France et, de France, se répandre peu à peu dans plusieurs pays constitutionnels. Mais la jeune République ne se trouve point encore suffisamment démocratisée : elle veut adopter le calendrier républicain ; elle inscrit sur ses documents officiels les noms harmonieux de germile, fiorile, pratile; messifero, termifero, fruttifero ; vendemmiale, brumale, frumale; nevoso, piovoso, ventoso. Au même moment on élit les consuls : Angelucci, le meneur jacobin que nous connaissons déjà ; Panazzi et Reppi, deux révolutionnaires d'Ancône; de Mathéis, riche propriétaire des environs de Frosinone ; enfin Ennio Quirino Visconti, l'organisateur du Musée Pio-Clementin. Ils choisissent leurs ministres : Torriglioni, qui s'installe à la Justice ; Corona, à l'Intérieur ; Bufalini[2], aux Finances ; Brémond, aux Relations extérieures et à la Guerre; ils convoquent les sénateurs et les tribuns déjà nommés[3].

La machine administrative est prête à fonctionner : il est naturel, il est, du reste, conforme aux traditions de la grande République de fêter solennellement les débuts de la République sœur : comme la Cisalpine, le 9 juillet 1797, la Romaine celébrera donc la fête de la Fédération. Au début de mars, les gardes nationales, qui partout s'organisent, reçoivent l'ordre de députer des commissaires : on prend des mesures à Rome afin de leur préparer une réception aussi agréable que peu coûteuse ; et, de tous les points du territoire, s'acheminent bientôt les délégués. Fixée d'abord au 18, la Fédération est solennellement célébrée le 20 mars. Ce

Elle fut complétée par douze lois organiques, les 22 et 30 mars (*La Mantia : Legislaz. italiana*, I, 534 (Dallemagne aux Commandants français, 15 ventôse. *Archivio*, 39. *Mem. Stor.*, 255. Sansi, 28, note 1. Sciout, III, 291).

1. Sous l'influence du mouvement archéologique italien. Cf. *Mélanges...* de l'École française de Rome, 1898. Notre étude sur *Murat*.

2. Le premier titulaire du portefeuille des finances fut Mariotti, qui fut bientôt remplacé.

3. Il y avait 26 sénateurs et 51 tribuns nommés par Masséna.

jour-là, le temps est affreux : la pluie qui tombe est coupée parfois par de longues rafales de grêle. Cependant, à quatre heures du matin, le canon annonce la fête nationale; à huit heures, les troupes françaises, réunies sur la place de Venise, s'acheminent vers Saint-Pierre par le pont Saint-Ange, où un arc triomphal a été dressé en leur honneur; elles y trouvent les troupes romaines habillées de neuf, groupées en huit bataillons formés des délégués départementaux (ils se sont formés sur la place du Forum) : entre elles, au pied de l'obélisque, s'élève, splendide, l'autel de la patrie. A neuf heures, le général Dallemagne monte au Capitole entouré de son état-major : il y proclame les sénateurs et les installe sur la vieille colline, couverte de tant de gloire ; il se dirige ensuite vers le palais de la Chancellerie, où il établit le Tribunat; il se rend enfin sur la place Vaticane. Au bruit des décharges de l'artillerie, tandis que la pluie continue à tomber à flots, il y proclame la Constitution de la République romaine, les noms des cinq consuls et de leurs ministres. Ceux-là paraissent alors : ils sortent du Vatican, où a été les prendre une délégation des officiers français; au pied de l'autel de la patrie, ils prêtent le serment requis par la Constitution, et Bassal après eux, — c'est leur secrétaire général, — enfin chacun des ministres : une salve d'artillerie souligne l'engagement qu'ils prennent et que répètent le peuple, et les troupes et fédérés départementaux. Puis le cortège se met en marche, les troupes en tête, françaises et romaines entremêlées; ensuite la musique ; puis Dallemagne et son état-major, les ministres et les consuls qui vont s'installer au Quirinal. La République romaine est définitivement fondée[1].

Ce jour même, on voyait encore sur les murs de Rome une proclamation que le général français y avait

1. *Collezione*, I, 101. Sala, I, 117. Discours de Dallemagne, 30 ventôse (*Archivio*, 39). Lettre de Dallemagne au Directoire, 20 mars (Dépôt).

fait afficher, quelques jours avant[1]. « La République française, lisait-on, renonce au droit de conquête qui « lui appartient sur les états de Rome... » Déclaration de pure forme; car, ce droit auquel la France prétendait renoncer, elle en réglait l'exercice à l'avenir en édictant l'article 369 de la Constitution[2] : « Jusqu'à la « ratification de ce traité (d'alliance entre la Répu- « blique romaine et la République française), aucune « loi émanée des conseils législatifs romains ne pourra « être promulguée et exécutée qu'après *l'approbation* « *préalable du général commandant les troupes fran-* « *çaise dans Rome; lequel pourra aussi, de sa propre* « *autorité, faire les lois qui lui sembleraient urgentes,* « en se conformant aux instructions émanées du « Directoire exécutif de la République française. Le « Consulat devra promulguer ces dernières, comme si « elles émanaient du Pouvoir législatif. » C'est dire nettement que, dans l'état romain, sans la France, les autorités romaines ne peuvent rien, et que, sans elles, la France peut tout. La France, du reste, exerce, dès ce moment, son « droit de conquête » : elle impose à la jeune République la Convention du 26 mars (6 germinal), signée, sinon négociée par Corona et par Haller, ratifiée le 28 par le président du Consulat de Mathéis et par les quatre commissaires civils du Directoire. La République romaine payait 3.000.000 de piastres (15.337.500 livres); elle donnait en outre, pour 600.000 piastres d'effets d'habillement (3.067.500 livres); elle s'engageait à entretenir l'armée française, la solde de celle-ci restant toutefois à la charge de la France; elle abandonnait, en outre, des biens du domaine, certains domaines de l'ancienne Chambre apostolique évalués à 5.512.000 livres.

C'était la copie du traité imposé à la Cisalpine, la rançon de la liberté reçue, la marque de la conquête

1. *Collezione*, I, 102, 16 mars.
2. *Collezione*, I. 142.

subie. Et qui pourrait s'en étonner? Cette mainmise brutale autant qu'hypocrite du Directoire sur Rome n'est-elle pas la suite naturelle de cette invasion soudaine, mensongère, fiscale, qu'a déchaînée la mort de Duphot et dont on a suivi jusqu'à ce jour l'histoire complexe et curieuse. Derrière la façade pompeusement tendue aux yeux naïfs le jour de la Fédération, derrière tous ces fantoches de consuls, de sénateurs et de tribuns, il faut voir ceux qui tirent les ficelles, il faut discerner la réalité vraie. Ce qui constitue la trame de l'histoire où nous entrons, ce n'est pas le jeu naturel de la machine officielle, montée à Rome, le 20 mars ; c'est l'action incessante et la lutte sourde des autorités véritables, établies à Paris, le 31 janvier ; ce n'est pas la rivalité des conseils et des consuls, c'est la guerre des généraux en chef et des commissaires civils.

Et cette guerre ne fait que continuer la querelle qui départageait en deux camps les Français vainqueurs, et à laquelle l'arrivée de Masséna vint donner tout à coup un caractère si grave. D'un côté l'armée unie aux habitants de Rome repousse le pillage légal aussi bien que les rapines invididuelles, où ils voient avec raison, les uns la ruine, l'autre le déshonneur. De l'autre la « gent fiscale », les pilleurs officiels, les voleurs patentés obéissent aveuglément, les uns aux ordres du Directoire, — « senza danaro », comme Maximilien, — les autres aux suggestions de leur avidité propre : et ils pressent en tous sens, et de mille manières, afin d'en faire sortir un peu d'argent cette pauvre terre âpre et rocheuse de l'Italie centrale. En raison de son passé, et quoi qu'il ait voulu, Masséna est apparu aux yeux de tous comme la « raison sociale » de cette bande vorace; lui parti, ce sont les administrateurs civils de toute espèce, et, à leur tête, les commissaires du Directoire qui deviennent les chefs du parti fiscal dans sa lutte contre le parti militaire.

Et cette lutte ne fait encore, si l'on regarde au fond

des choses, qu'annoncer celle qui va éclater en France à la crise du 18 brumaire, celle qui couve depuis que le péril de la patrie a grandi le rôle des armées, celle qui est entrée dans une phase décisive le jour où se rencontrent le Directoire et Bonaparte, celui-là déshonorant le régime civil, celui-ci exaltant le parti militaire. La supériorité du régime militaire, plus expéditif dans la vie de chaque jour, et qui sait, lors d'une crise extérieure, se suffire à lui-même, sur l'administration civile paperassière, formaliste et impuissante à la fois au milieu d'une guerre, a beaucoup de chance de séduire un pays où, — ceci soit dit pour la France, — chacun attend du gouvernement des conditions tranquilles de travail et de vie, où, — ceci soit dit pour Rome, — une crise extérieure reste toujours le plus habituel danger ; — où enfin, — ceci soit dit pour la France comme pour Rome, à l'époque des hontes directoriales, — l'administration civile exagère ses vices au-delà de ce qui est permis. Le long duel de Gouvion Saint-Cyr et des commissaires, comme, plus tard, celui de Garnier et de Bertolio, est tout à fait de même nature, sinon de même portée, que le duel de Bonaparte avec le Directoire, puis avec Siéyès.

DEUXIÈME PARTIE

PREMIER ESSAI, PREMIER ÉCHEC DU GOUVERNEMENT CIVIL

21 *mars* 1798 — 24 *novembre* 1798

CHAPITRE I

FAÇADE LÉGISLATIVE ET RÉALITÉS FISCALES

1 *germile* — 13 *pratile*

21 *mars* — 3 *juin*

Les deux premiers mois s'écoulent sans que se détraque l'organisation compliquée de la République romaine : ce n'est pas que la machine marche sans frottements affreux, sans effroyables grincements; le pauvre contribuable en sait quelque chose. Mais, citoyens et gouvernants, chacun est rempli des illusions nouvelles; chacun est heureux de ces titres magnifiques dont il s'est affublé; et puis, ne serait-ce pas une banqueroute odieuse, un désastre moral si la jeune république jacobine, dès les premières semaines, mourait avant d'avoir vécu? C'est par un inconscient et général effort de bonne volonté, par l'universelle duperie d'illusions encore récentes que l'on réussit à passer les premiers jours sans qu'aucun schisme vienne disjoindre les membres multiples du gouvernement romain. Chacun vaque à ses affaires, en reconnaissance; tandis que les uns ornent avec amour la belle façade républicaine qu'ils ont dressée le 20 mars, les autres s'efforcent de remplir sans bruit les coffres vides du

Directoire ; et le pays malheureux résiste ; et la seule force de l'armée[1] maintient ce monstrueux état de choses.

I

Le 29 avril, les patriotes apprennent avec joie que leur république fait figure en Europe : petite figure sans doute ; mais l'avenir sera certainement plus glorieux que le présent. La République cisalpine et la République ligurienne reconnaissent[2] la République romaine ; la République de Raguse suit leur exemple[3] et accrédite à Rome l'ancien prélat Benadetto Stay. Si les autres puissances européennes hésitent à faire de même[4], c'est qu'elles sont encore sous le joug des despotes : qu'est-il besoin dès lors d'être reconnu par elles ? Le citoyen Vincenzo Giustiniani, envoyé à Paris comme ambassadeur extraordinaire auprès du Directoire[5], en a reçu l'accueil le plus flatteur[6]. Tayllerand a dit, en le présentant, la joie qu'éprouvaient les Français à voir au milieu d'eux un envoyé de la République romaine : Ce beau nom, perdu dans l'histoire, a pu, « après dix-« huit cents années, devenir notre contemporain ; il « n'était donc pas destiné à vivre seulement dans notre « souvenir !... La nouvelle Rome a de nouveau présenté « aux yeux du monde ses consuls, son sénat, ses tri-

1. Voici sa composition d'après l'ordre du jour du 29 mars 1798 (Saint-Cyr, I, 290) : I division Dallemagne ; 1re brigade : Mireur (21e légère ; 61e et 88e de bataille ; 7e hussards ; 20e dragons ; une compagnie d'artilerie légère) ; — 2e brigade : Kellermann (30e et 39e de bataille ; 19e chasseurs ; une compagnie d'artillerie légère) ; — 3e brigade : Dufraisse (3e bataillon de la 11e légère ; 11e de bataille ; détachement du 15e chasseurs). — II division, Rey : 1re brigade : Valette (2e bataillon de la 11e légère ; 15e légère ; 14e de bataille ; 24e chasseurs ; 2 pièces d'artillerie légère) ; — 2e brigade : Dessoles (1er bataillon de la 11e légère ; 12e de bataille ; un bataillon de la 79e de bataille ; 2 bataillons polonais ; 5e bataillon de sapeurs ; les canonniers à pied). Après le départ de la division de Cività-Vecchia, la division se trouva fort affaiblie.

2. Sala, I, 176.

3. Sala, I, 238. Saint-Cyr au Consulat, 5 prairial (*Archivio*, 39). Brémond à Benedetto Stay : 8 pratile (*Archivio*, 30).

4. Salat, I, 176, 238. Le consul romain de Venise était chassé par l'Autriche.

5. Galimberti, 24 mars. Sala, 29 mars.

6. *Collezione*, I, 460, 10 fiorile.

« buns; mais des consuls sans rivalité, un Sénat sans « patriciens, des tribuns sans agitateurs. » Et Giustiniani répondait sur le même ton : « La reconnais- « sance des Romains ne le cède pas à la générosité de « la grande nation ; elle a rajeuni leurs droits, et ils « lui jurent une éternelle reconnaissance. Tels sont les « sentiments des descendants de Camille, des Scipions, « des Brutus!... De quelle merveille Camille ne serait- « il pas surpris s'il voyait que ceux-mêmes qui, d'autres « fois, nous avaient menacés de la servitude, nous « rendent aujourd'hui la liberté!... Scipion oublierait « ses victoires et... monterait au Capitole remercier « les dieux des victoires des Français! Et Brutus..., « Brutus adoucirait la sévérité de son caractère, « s'il voyait un Sénat libre occuper ces sièges où il « transperça un tyran, un César, afin de ranimer un « Sénat avili!... » Et le président du Directoire répondait avec le même accent : « La République « romaine réapparaît sur l'horizon politique après une « éclipse de dix-huit siècles. Elle reparaît pour consoler « une terre qui, depuis de longs siècles, est en proie « aux outrages d'un gouvernement fondé sur le crime, « pour offrir à la raison et à l'humanité une grande « expiation et pour faire revivre ces vertus qui n'ont « été connues que chez des peuples libres. »

Le même ministre Brémond, qui transmettait aux patriotes ces brillantes nouvelles de la politique extérieure, était encore chargé de diriger l'organisation militaire du nouvel état. Dans le même avis, par lequel il annonçait aux concitoyens que « pour ne pas perdre le « temps... il ne donnerait que deux audiences publiques « par décade » (le quartodi et le sestodi), il leur faisait connaître l'organisation de son ministère de la Guerre, divisé en quatre directions[1]. En même temps,

1. Artillerie et génie ; — troupes de ligne ; gendarmerie et garnison ; — législation militaire et topographie ; — revues, comptabilité, subsistances, 6 avril (*Collezione* I, 276-277). Cf. Sala, I, 173.

il régularisait la formation de la Garde nationale[1] ; le 31 mars, elle remplaçait la garde civique, dissoute la veille, et les Romains voyaient avec stupeur monter la garde, « le fusil sur l'épaule et la tristesse sur le visage », les plus illustres d'entre eux[2]. Il s'occupait enfin d'organiser l'armée romaine[3] : elle devait comprendre deux légions de 3.000 hommes chacune[4] et un corps de chasseurs à cheval, fort de 1.000 hommes[5] ; les fantassins porteraient l'habit blanc, avec collet, parements et revers noirs, passepoil rouge, doublure blanche, veste et culotte blanches, boutons jaunes, col et guêtres noirs ; les cavaliers auraient la culotte rouge, avec veste blanche garnie en galons de soie jaune, dolman rouge doublé de blanc, collet et parements noirs, shako noir et blanc, bottes et manteau blancs, portemanteau rouge bordé de noir ; le drapeau devait être rouge, blanc et noir, avec une couronne de chêne sur la partie blanche ; les officiers de service se reconnaîtraient au hausse-col portant gravés les mots : *Repubblica romana.*

Au mois d'avril, Brémond avait déjà près d'un millier d'hommes sur pied[6] et s'occupait d'attirer à lui pour en accroître l'effectif et en affermir les cadres, d'anciens soldats du Pape[7] et quelques officiers français[8]. Malheureusement, il était faiblement secondé : le général en chef Soubeiran s'entendait mal avec le chef de la légion romaine Matera[9]. Matera, du reste, en prenait à son aise avec les règlements sans en référer ni au général en chef ni au ministre ; il laissait donner par les capitaines cent cinquante congés définitifs ; il négligeait de

1. Galimberti. 31 mars. Sala, I, 131, 181-182. *Collezione*, I, 274 (5 avril).
2. Le Tribunal autorisa dans la suite le remplacement pour les riches, les religieux et les religieuses (Sala, I, 181-182).
3. Dépôt, mars 1798. Plan d'organisation proposé pour les troupes de la République romaine par Brémond.
4. Chaque légion comprenait trois bataillons de huit compagnies (dont une de canonniers et une de grenadiers).
5. Divisé en huit compagnies.
6. Ventôse, *Collezione*, I, 366. Bremond ai Consoli : 1 fiorile (*Archivio*, 30).
7. Sala, I, 117.
8. Brémond ai Consoli, fiorile (*Archivio*, 30). Il leur adresse le capitaine Zenardi du 5e sapeurs.
9. Bremond ai Consoli : 18 fiorile (*Archivio*, 30).

rendre compte de cent quarante-trois désertions, les déserteurs emportant d'ordinaire vêtements, armes et bagages ; il nommait lieutenant le sous-lieutenant Pace et sous-lieutenant le lieutenant Illuminati ; il faisait d'Orsini un officier ; il ignorait ou tolérait les malversations du quartier-maître Delbres, dont les feuilles de prêt accusaient soixante-six hommes de plus que n'en portaient les états de situation[1]. Brémond, néanmoins, ne se décourageait pas : il organisait le corps des commissaires des guerres[2], et il achevait son œuvre en partageant la République en deux territoires militaires : le premier, quartier général Rome, comprenait les quatre départements du Circeo, du Tevere, du Cimino, et du Clitunno ; le second, quartier général Ancône, comprenait le Trasimène et les Marches Adriatiques[3].

Aux autres ministères l'activité n'était pas moins grande. On s'occupait aux finances d'exécuter les lois qui réglaient les opérations des grands questeurs et celles des questeurs départementaux[4] : la grande questure devait fournir chaque matin aux ministres l'état des sommes qu'elle avait en caisse ; l'état des caisses des questeurs départementaux ; l'état des recouvrements et payements faits jusqu'au jour précédent ; l'état des ordres envoyés par les ministres, mais non exécutés encore ; elle devait en outre donner aux ministres tous les renseignements qu'ils demanderaient, notamment ceux qui étaient nécessaires pour négocier avec la banque ; elle devait enfin centraliser tous les fonds, ses chefs étant à la fois comptables, trésoriers et payeurs. — Le ministre de la Justice, Pierelli, établissait les tribunaux par l'intermédiaire des préfets consulaires, organisait la Haute Préture, nommait des juges supplémentaires pour juger les procès commencés devant

1. *Rapporto... sulli disordini della legione romana* (*Archivio*, 30).
2. Sala, I, 234.
3. *Collezione*, II, 70 (24 mai, 1er juin).
4. Loi organique du 2 germile VI, art. 5, p. 64, et loi du 20 germile, art. 49, p. 123. *Rapporto ai Consoli* (*Archivio*, 8).

les juridictions anciennes[1]. — Le ministre de l'Intérieur Corona installait les administrations départementales ; réorganisait le service des postes[2], ouvrait l'*Institut National*[3] dans une séance solennelle tenue au Vatican (dans une des « Stanze ») et inaugurait l'*Académie Philotechnique d'Agriculture, du Commerce et des Arts*[4]. Il semblait que tout marchât à merveille : c'est à peine si la démission de Corona remplacé par Torriglioni[5], si certains bruits qui couraient sur le mécontentement de Bufalini et d'Angelucci[6] pouvaient laisser soupçonner quelques tiraillements en haut lieu.

Du reste, la vie de plaisirs s'était peu à peu ranimée dans le monde rallié à la République ; quelques salons avaient rouvert leurs portes pour fêter les officiers français. On donnait encore des bals ; et puis, avec les capricieuses journées d'avril, avec les délicieuses journées de mai, revenaient les fêtes et les promenades, inséparable cortège du printemps romain. Nos officiers n'avaient pas à se plaindre de l'accueil qui leur était fait : les Romaines n'étaient pas farouches. « Après la « seconde entrevue, on était reçu le matin comme le soir, « au théâtre comme au palais, en tête à tête comme en « nombreuse compagnie, avec toutes les marques de « l'intimité et de la bienveillance ; on n'était plus appelé « que par un nom de baptême ou de famille tout court, « ce qui paraissait mettre tout le monde de pair et auto- « risait d'inappréciables réciprocités. A quelque femme « que l'on parlât, on ne l'apostrophait que par son seul « titre ; de quelque femme que l'on causât, absente ou « présente, titrée ou non titrée, on ne la désignait que par « la... une telle, ainsi l'Ottoboni... Mœurs charmantes, « mais dangereuses, grâce auxquelles l'amour ne vieillit

1. Faypoult à Visconti, 13 germile (*Archivio*, 8).
2. Sala, I, 117.
3. *Collezione*, I, 216. Sala, I, 180. L'Institut était divisé en quatre sections.
4. *Mem. Stor.*, 290.
5. Galimberti, 25 avril. Sala, I, 166-167.
6. Galimberti, 8 mai.

« pas, devient le seul Dieu qu'on adore et transforme « Rome la sainte en une des arènes les plus actives de « Cythère[1]. » La marquise Girolama Lepri, femme d'esprit et fort bonne femme, donnait de nombreux dîners, réunissait beaucoup de monde autour d'elle, n'oubliait qu'une chose « malgré tout un esprit, c'est « que les hommes ne désirent que ce qu'on leur refuse et « n'admirent que ce qu'on leur cache ». La princesse Borghèse était une grande dame douée d'une raison supérieure et d'une grande force d'âme et d'esprit. Aucune des familles restées à Rome n'avait fait d'aussi fortes pertes que la sienne ; on lui avait volé quantité de vaisselle, avec peine entassée dans douze armoires immenses ; de soixante chevaux magnifiques qui se trouvaient dans ses écuries, il lui restait « deux rosses » ; un soir que Thiébault lui donnait la main pour la mener à sa voiture et que, pour arriver au pied de l'escalier, ses chevaux passaient péniblement devant elle, « avouez, Thiébault, dit-elle, en éclatant de « rire, qu'il me reste deux jolis chevaux ». A côté d'elle se pressaient des femmes d'autant d'esprit et de plus de grâce : la jeune duchesse Lante, vive et charmante, donnait un premier rendez-vous à un aide de camp de Kellermann dont elle était amoureuse, la nuit qui précéda son mariage ; la duchesse de Ceva, « belle brune aux « yeux bleus, se livrait sans s'engager, se donnait sans « rien garantir, n'exigeait que ce qu'elle accordait » ; Mme Ottoboni, « joueuse forcenée », avait épousé, à dix-sept ans, un banquier qui avait passé la quarantaine et qui, voulant qu'elle fût « heureuse », lui laissait pleine liberté.

La vie politique n'était pas moins active que la vie mondaine. On faisait peu de bruit, sans doute, autour des discussions[2] du Sénat, qui avait tôt fait d'abolir, avec les titres féodaux, les substitutions et les fidéi-

1. Thiébault, II, 275 et sq., *passim*.
2. Sala, I, 148.

commis ; Colli, le chirurgien de Fermo, Benedetti, le musicien de Spolète, Morganti, le médecin de Fano, ne paraissaient pas se douter qu'il pût y avoir de plus intéressantes questions que celle de la suppression des blasons ou de l'abrogation du calendrier grégorien, si ce n'est celle de l'institution d'une garde d'honneur pour le Sénat[1]. Mais on se passionnait davantage autour de l'austère et sobre palais de la Chancellerie : avec plus d'ardeur que leurs collègues du Capitole, les jeunes tribuns avaient plus d'audace. Ils proposaient d'établir un tribunal révolutionnaire[2] ; le libraire Bouchard et Petrini, un prêtre défroqué de Lucques, voulaient interdire les rassemblements dans les églises[3] ; Gagliuffi demandait qu'on proclamât le règne de la religion naturelle. Par malheur pour eux, ils trouvaient des hommes décidés à leur tenir tête ; comme l'abbé della Valle, président du comité ecclésiastique, prétend enlever à monseigneur Passari, vice-gérant de Rome, le droit de nommer les curés, afin de le transférer au peuple, il est mandé à la barre de l'Assemblée : on l'accuse d'excès de pouvoir ; on le renvoie en le condamnant à se dédire ; un tribun même ne craint pas de parler avec chaleur en faveur du Christianisme[4] et, quatre jours après, Cammillo Corona prononce un vigoureux plaidoyer en faveur de la religion et du culte qu'il déclare inviolables ; et son discours, accueilli par les applaudissements les plus vifs, obtient les honneurs de l'affichage. D'autres séances solennelles provoquent le même concours de Jacobins : telles l'*Académie Littéraire* qui se tient dans le grand salon du Collège Romain magnifiquement orné pour entendre, en présence des Consuls, les discours de l'abbé Petrucci, maître de rhétorique et de l'abbé Gasperini, maître de grammaire[5].

1. *Mem. Stor.*, 289.
2. Sala, I, 184.
3. *Mem. Stor.*, 288.
4. Galimberti, 27 avril, 1er mai.
5. Sala, I, 170.

Néanmoins, c'est dans d'autres réunions qu'apparaît toute l'ardeur de la petite cité jacobine qui s'évertue à recouvrir la Ville Eternelle. Elle se presse dans les théâtres : à l'Apollon, à Tor di Nona, où s'est établie la mauvaise troupe de la Burletta[1] ; à l'Argentina, où, le 31 mai au soir, on représente l'entrée des Français à Faënza ; les privilégiés se rencontrent dans la salle que Cesarini vient de faire construire pour 14.000 écus, où il joue avec sa femme, la fille de l'abbé Conti, qu'il a parié d'épouser si les Français arrivent à Rome[2]. — Elle se précipite aux fêtes publiques à Monte Cavallo, le 25 mars, pour fêter l'érection d'un arbre de la liberté[3]; à la place Colonna, le 5 avril[4]; à la place Navone, le 22 de ce mois, et pour la même raison[5], le 8 avril, fidèle aux traditions du passé, elle court à Saint-Pierre entendre les Ténèbres en la lugubre journée du Samedi saint. — Mais c'est dans les clubs qu'elle savoure le plus ardemment l'ivresse du triomphe. *La Société des Emules de Brutus* est éclipsée par le *Cercle Constitutionnel*[6] qui s'ouvre, le 20 avril, dans les salles sombres du palais Altemps. Angelucci, le consul, ne dédaigne pas d'y prendre la parole ; ses orateurs habituels sont les génois Baccini, Viviani, Bartolucci, Benedetti de Spolète, Ferri, Castelli ; ils attaquent les aristocrates, les Papes, la confession comme Ercolani, le christianisme en général comme Ondédei, de Pesaro. Mais, quel que soit leur succès, il pâlit à côté de celui que remportent le napolitain Vincenzo Russo et la citoyenne Suzanne Clotilde Courcelle Labrousse de Périgord.

Russo a vingt-huit ans : il a dû quitter Naples, où il s'est affilié à la *Société Patriottica* et au *Club Revo-*

1. Galimberti, 28 avril. Cf. *Si tengono aperti quasi tutti li teatri della città.* Sala, I, 114. Sur la circulation des voitures devant les théâtres, cf. la curieuse notification des grands édiles en date du 15 pratile (*Collezione* Napol. Lumbroso).
2. Sala, I, 174.
3. Sala, I, 124.
4. Sala, I, 136.
5. Galimberti, 22 avril. Sala, I, 160.
6. Galimberti, 24 avril. Sala, I, 156-196. *Mem. Stor.*, 280.

luzionario; à Genève et à Berne, où il s'est réfugié, il a exercé la médecine, et il se rapproche maintenant de sa patrie, dont les armées françaises semblent lui ouvrir la route. Son séjour en Suisse a exercé sur lui une influence profonde, autant que les idées de Rousseau ou de Mabli. Ce séjour a rafraîchi les premières impressions de son enfance, écoulée dans un village perdu des Apennins, à Palma Campani. Une vie simple et frugale, tel est l'idéal dont il rêve le triomphe : il faut proscrire le luxe, dit-il, il faut détruire le commerce, source de corruption, il faut interdire les testaments et les contrats et ruiner la civilisation des grandes villes, avec ses *besoins factices*. Tout homme a droit à la satifaction de ses *besoins nécessaires*, mais il ne doit rien demander au delà; une propriété modique assurera à chacun l'exercice de ce droit; le surplus auquel renonceront les riches permettra de faire vivre les pauvres : le système établi et chacun pourvu, s'il reste des terres sans possesseurs, elles demeureront telles, éternellement. C'est par la seule puissance de la persuasion, par la seule force de l'éducation que les républiques patriotes doivent travailler à la réalisation de cet idéal : un censeur dénoncera à la réprobation publique ceux qui violeront les principes jacobins; ne recevront de traitement que ceux-là qui en auront besoin pour vivre; tant qu'il sera nécessaire de conserver des impôts, on recourra à une espèce de taxe progressive; et peu à peu, par l'effet des sacrifices individuels, croissant de jour en jour, l'idéal rêvé descendra sur la terre[1]. Et Russo peut croire à sa victoire prochaine quand il en entretient ses auditeurs : un jour qu'il prêche contre le luxe, « son discours est à ce « point « convainquant que le citoyen Baccini, *moderatore*

1. *Pensieri politici di Vincenzo Russo, napolitano...* (Roma, Poggioli, anno I della ristabilita republica romana) (*Monitore di Roma*, n° 56. Cf. Benedetto Croce : *Studi storici sulla rivoluzione napoletana del* 1789 (Roma, Lœscher, 1897, in-12, 101 sq.) : « Mariano d'Ayala : *Sulla vita di Vincenzio Russo.* » Franchetti, 396-397. Cf. aussi les ouvrages de Lomonaco et Cuoco.

« du cercle, s'arrache à l'instant son *cappiola*, invi-
« tant les compagnons à faire de même : et tous à l'envi
« arrachent l'or de leurs chapeaux et de leurs panta-
« lons, et les objets recueillis sont envoyés à la ques-
« ture pour être convertis en monnaie à distribuer aux
« pauvres[1]. »

La citoyenne Labrousse, — qui a tôt fait d'éclipser la Scopettinara, — est originaire de Vannains, dans la Dordogne, où elle a laissé un frère qui s'enquiert avec inquiétude de ce qu'elle a pu devenir[2]. Pauvre illuminée, rêveuse plus folle encore que Russo, admiratrice de Cagliostro et de Mesmer, elle est venue à Rome au début de 1792 : elle veut dire au Pape « d'ôter beau-
« coup de choses qui sont fausses dans l'Eglise, parce
« qu'elles déplaisent à Dieu ». Et Pie VI n'a voulu la voir ni l'entendre; il l'a fait mettre en prison : « Il m'y
« a tenu de la sorte cinq ans et demi, dit-elle ; il a
« fait répandre de moi des calomnies grosses comme
« tout Rome et noires comme de l'encre[3]. » La pauvre fille ne le mérite certes pas : la puissance qu'auraient pu lui donner l'infinie douceur et l'orgueil infini que respirent tous ses discours est à l'avance ruinée par les

1. *Monitore di Roma*, n° 27. B. Croce, 118-119.

2. Témoin la lettre qu'il adressait le 16 ventôse VI au ministre des Relations extérieures (Aff. étrang. *Corr.*, Rome). Voici la lettre curieuse que l'ambassadeur adressait au ministre deux mois auparavant (Aff. étrang. *Corr.*, Rome).

3 nivôse VI.

JOSEPH A TALLEYRAND

Citoyen Ministre,

J'ai reçu votre lettre du 21 brumaire relativement à la citoyenne la Brousse. Je lui ai fait remettre les soixante et douze livres que vous m'aviez chargé de lui faire compter.

Je vous adresse un paquet de lettres qu'elle écrit à sa famille. Elle conserve son bon sens dans la conversation comme dans sa correspondance, excepté sur l'objet de sa prétendue mission. Elle est destinée, dit-elle, à être témoin d'un grand événement qui fera le bonheur du genre humain. Elle ne peut retourner en France qu'à cette époque. Elle est ici pour engager le pape à abdiquer la puissance temporelle, qui est incompatible, dit-elle, avec les maximes de Jésus-Christ. S'il n'abdique point, une catastrophe inévitable le privera du pouvoir temporel. Il parait que ces discours ont été la cause de son arrestation. Du reste, elle ne demande point à sortir du Château Saint-Ange. Elle se trouve à son poste à Rome.

Salut et fraternité.

BONAPARTE.

3. *Discours prononcés par la citoyenne Courcelle Lalrousse au Club de Rome, dans le mois de floréal de l'an VI*, p. 92.

inepties candides qui coulent de ses lèvres. « Ma mère, « dit-elle, m'a raconté que j'étais venue au monde « coiffée, c'est-à-dire dans une poche, aparament que « la sage-femme ne me pétrit pas autant la tête : « aussi on dit dans mon pays que ceux qui venaient de « la sorte sont heureux... Je ne sais si on observe tout « ce que je dis des enfants ci-dessus, si cela ne sera « pas tirer l'homme comme du fond du puid de l'habîme « dont il est parlé dans l'Ecriture, et de ce puid dont « m'écrivait une personne de Paris très considérée par « la force de ses opinions ; qu'elle m'écrivait dont que « les clefs de l'habîme m'avaient été données, que j'étais « encore comme l'autruche qui met couver ses œufs « au soleil, et que de là il en viendrait des pépinières « de saints ; ô à ces paroles, voyant tant de conformité « à ce que je sentais, cela me fit faire des cris jusqu'au « ciel ! » Mais la citoyenne Suzanne ne se répandait pas toujours en effusions aussi touchantes : elle avait une doctrine, et, lorsqu'elle l'exposait, elle ne craignait pas de dire leur fait aux gouvernants. « Puisque chacun « peut monter à cette tribune, démontrer ses opinions « sur les choses de ce temps, me voilà donc aussi, « disait-elle un jour, pour vous dire ma façon de penser « sur tout ce qui pourrait vous intéresser à tous dans « cette nouvelle révolution... » Son exemple fut, sans doute, suivi : ce qui est sûr, c'est que le cercle fut fermé par ordre supérieur : et que, rouvert quelque temps, il fut de nouveau et à jamais dissous.

On voit à quel ton était monté le lyrisme jacobin ; on devine où devait s'emporter la passion antireligieuse. C'est un fait bien connu que, dans les pays latins, où le catholicisme fut longtemps le maître, où partant il s'associa intimement aux régimes politiques qui y furent établis, tout mouvement politique s'accompagne d'un mouvement sectaire et que les partis révolutionnaires sont des partis antichrétiens. A Rome, il en devait être ainsi ; d'autant que, depuis des siècles, ce

n'était pas par des influences indirectes, mais par son origine et par sa nature même que le gouvernement était clérical ; et d'autant que, à ce même moment, le Directoire de Paris organisait en France la persécution religieuse et l'encourageait par-delà ses frontières[1]. Comme le Directoire, le Consulat tient la main au respect du decadi : le 28 avril, le *Moniteur* publie un blâme adressé par le gouvernement au grand questeur Stampa, qui a refusé de faire un payement le dimanche[2]. En même temps, comme on l'a vu déjà, le *Comité ecclésiastique* travaille sous la direction de l'abbé della Valle[3], et l'on se demande ce qui sortira de ses délibérations secrètes.

Au mois de mai, on prend un malin et délicat plaisir à s'acharner sur les religieuses ; on exige d'elles qu'elles se rachètent du service de la garde nationale[4] : le 11 mai, on interdit la profession des vœux religieux, et l'on supprime trente et un couvents à Rome[5] ; Mgr Michele di Pietro, évêque d'Isaurie et délégué apostolique chargé, de pleins pouvoirs par le Pape, est arrêté par deux adjudants de place avec la plupart de ses secrétaires et employés[6] ; le lendemain, 14 mai, on apprend que tous les ecclésiastiques étrangers doivent quitter Rome dans dix jours[7] ; les jours suivants, on accélère l'expulsion des religieux des couvents qui sont déclarés propriétés nationales[8] ; le 17, on arrête le secrétaire de la Propagande et deux autres prélats. On les relâche, il est vrai, mais les Jacobins sont surexcités par ces preuves éclatantes

1. Sala, I, 231-232. L'arrêté du 14 germinal (3 avril) prescrivait la stricte exécution du calendrier républicain, non seulement pour les travaux administratif de tout ordre, mais pour les exercices militaires, les actes des notaires, la fixation des foires et marchés ; la loi du 13 fructidor (30 août) prescrivait aux autorités municipales de réunir les citoyens le décadi pour leur donner connaissance des lois (Debidour, 178-179).
2. Sala, I, 172.
3. Sala, I, 164.
4. 6 mai. Sala, I, 189.
5. *Collezione*, I, 456. Sala, I, 200.
6. 13 mai. Sala, I, 217.
7. Edit du 22 fiorile. Sala, I, 203.
8. Sala, I, 208.

de leur pouvoir souverain, et leur joie se manifeste par des actes d'une brutalité curieuse. Le 24 mai, sur la place de Campitelli, comme deux prêtres parlent entre eux, un patriote survient qui leur reproche de comploter et s'emporte contre eux jusqu'aux coups. Pourtant, le 24 mai, Mgr Passari, vice-gérant, publie un édit qui supprime vingt fêtes religieuses, y compris l'obligation d'assister à la messe[1]; le lendemain même, au Cercle constitutionnel, on lit une longue dissertation contre l'existence de Dieu[2], et les membres de l'Institut proposent d'élever les enfants jusqu'à l'âge de sept ans en dehors de toute idée religieuse et de toute doctrine philosophique, pour enseigner le déisme pur de sept à douze ans[3]. Et c'est le temps où l'on publie contre le Pape un pamphlet infâme *la Profezia*[4]; et c'est le temps aussi où le bruit court qu'on massacrera tous les prêtres au-dessus de soixante ans[5].

Le fait est que deux circonstances récentes enflamment les passions sectaires. La légion polonaise de Dombrowski, levée par la Cisalpine, avait reçu l'ordre de se rendre à Rome avec huit canons (12 avril)[6]; elle y faisait son entrée solennelle, le jeudi 3 mai; mais elle avait ses aumôniers! et les Polonais, aussitôt arrivés, se précipitaient dans les basiliques et baisaient dévotement les reliques, simagrée indigne d'un homme libre! Comme approche la fête de saint Stanislas, leur patron, voici que le scandale redouble : ils envoient un commandant interpeller Gambino, l'administrateur romain de leur église nationale[7]; ils

1. Sala, I, 226.
2. Sala. I, 227.
3. Sala, I, 228.
4. Sala, I, 233.
5. 28 mai. Sala, I, 234.
6. Chodzko, II, 65. Au mois de mars, les trois bataillons de la légion occupaient San-Arcangelo, Pesaro, Fano et Césène. Le 18 avril, ils s'étaient mis en marche pour Rome; le premier bataillon et l'artillerie avec le quartier général s'établissaient au Capitole; les autres au couvent de Saint-Augustin et à la Madonna del Popolo. Dombrowski partit bientôt pour Milan afin d'obtenir de la Cisalpine qu'elle équipât convenablement ses hommes: il laissait le commandement à Kniasewitz.
7. Elle avait été fondée en 1580 par le cardinal Stanislas Hosius, prince-évêque

demandent qu'on célèbre une cérémonie en cet honneur; Gambino réplique que les ornements sacrés sont sous scellés; le commandant ordonne qu'on les fasse sauter aussitôt; et, comme Gambino refuse, il arrive avec ses hommes, il les fait sauter lui-même; et, le lendemain 7 mai, les plus pieux des Romains, sont édifiés par la dévotion de ces blonds soldats qui n'ont d'autre patrie que leur drapeau[1]. Le scandale est immense; les Jacobins crient à la trahison; les Polonais sont antidémocrates; ils ont la sacrilège audace d'acclamer la Vierge Marie, et le Christ et le Pape!!! Ils disent: *Viva il Papa*, « et autres semblables mots sédi- « tieux pour le naissant état de la République romaine », ajoute le rapport adressé le 8 mai au ministre de la Guerre par le chef du poste établi place Navone : ils demandent le Pape, ils vont chaque jour à confesse, ils veulent organiser un jubilé de trois jours au Vatican; ils baisent dévotement le sol, « actions qui peuvent être aussi sédi- « tieuses, car elles rendent plus mauvaises encore les « dispositions de ce peuple aristocratique dont elles « visent à obtenir le suffrage[2] ». Et pourtant le Quiri- « nal doit accorder à ces séditieux », sa seule sauvegarde, l'étendard que Sobieski arracha aux Turcs, qui est déposé à Lorette et que le capitaine Kozakiewicz apporte triomphalement à Rome le 7 juin[3].

Et les Polonais ne sont pas seuls à offenser la joie jacobine : moins bruyamment, mais plus résolument, d'autres la bravent encore. Le serment de haine à la monarchie et à l'anarchie que la Constitution exige, beaucoup hésitent à le prêter; on ne sait s'il est licite. L'abbé Bolgeni penche pour l'affirmative, mais l'on affirme que Terreni incline à l'opinion contraire; et le grand nombre reste indécis[4]. Dans la Cisal-

de Warmie : il y avait joint le SS. Salvatoris et Stanislaï hospitium nationis Polonorum (Chodzko, II, 67).

1. Chodzko, II, 66. Galimberti, 7 mai.
2. Rapporto, 19 fiorile (*Collezione* Napol. Lumbroso). Sala, 8 mai, I, 192.
3. Chodzko, II, 68-69.
4. Sala, I, 147, III, 268; II, 121, 123, 128, 199.

pine, la plupart des ecclésiastiques ont refusé de jurer; le cardinal Mattei préfère l'exil à ce qu'il juge un déshonneur[1], et, dans la République romaine, il est clair que beaucoup l'imitent et l'imiteront.

Cette résistance exaspère les Jacobins; elle explique l'acharnement sectaire qu'ils déploient. Le marquis Massimo, revenant de Paris[2], semble avoir raison lorsqu'il prétend que le but visé par le Directoire est l'entière destruction du christianisme. Comment en douter lorsque l'on constate cette brusque persécution qui trouble le mois de mai, tandis que les Jacobins pérorent dans les clubs, que les officiers s'amusent dans les fêtes, et que les ministres s'agitent dans les bureaux?

II

Quoi qu'il pût paraître, le marquis Massimo se trompait. Il était inexact de dire que le but du gouvernement de Paris fût la destruction de l'Eglise: s'il y avait unité de tendances parmi les hommes qui le composaient, ces tendances communes les poussaient d'abord et surtout *à faire de l'argent*. Ils avaient besoin d'argent pour payer leur armée d'Italie et de Rome[3]; ils en avaient besoin pour alimenter leur budget, si lourdement grevé en ce moment par les préparatifs de l'expédition d'Angleterre : et voilà pourquoi ils imposaient à la République le traité du 26 mars; et voilà pourquoi ils maintenaient une armée sur son territoire afin d'être déchargés du soin de l'entretenir[4]. Indépendamment de ces doubles exigences auxquelles elle devait satisfaire, il fallait encore que la République pourvût à ses propres dépenses : ce

1. *Voto primo. Sul Giuramento* (Vallicellane, F. C. XII, 1).
2. Sala, I, 235-236, 29 mai.
3. Par ce traité (avec la Cisalpine) et celui que nous avons conclu ici, « la caisse de l'armée se trouvera, pensons-nous, munie de fonds suffisants. Cependant les premiers temps seront durs » (Les Commissaires du Directoire, 31 mars. Gros Bois, 1798, D. 5). Cf. *Arch. nat.*, AF³, 77 (Sciout, III, 333).
4. Ce sera le système de Napoléon.

qui n'était pas une petite affaire : les ministères, à peine formés, avaient été assaillis par une foule de demandes d'emplois[1] que leur adressaient des patriotes tous plus méritants les uns que les autres[2]; indépendamment des profits directs — et indirects — qu'un poste rapportait, c'était une façon effective et honorifique de *participer au souverain*. De fait, l'administration romaine coûtait 3.058.945 écus, tandis que l'entretien des troupes, tant romaines que françaises, revenait à 2.500.000 écus[3], et que la contribution de guerre établie le 26 mars atteignait 3.800.000 écus[4]. Et le gouvernement se débattait au milieu de ces triples exigences[5] : pour bien apprécier ses efforts, il faut savoir que le désordre monétaire s'aggravait chaque jour.

L'édit de Masséna portant réduction des cédules avait été retiré, tant il avait soulevé d'émotion dans Rome ; il fallait pourtant y revenir. Dès le 21 mars, on attribuait à Buzi un projet merveilleux, qui devait faire disparaître le papier monnaie, sans causer aucun préjudice ni aux citoyens, ni à l'état : c'était préparer l'opinion. Quatre jours après, le 25, une loi[5] démonétisait les cédules du Mont de Piété et de la banque du Saint-Esprit d'une valeur supérieure à 35 écus[6] : elles devaient être absorbées par la mise en vente des domaines nationaux, payés, pour les trois cinquièmes du prix, en cédules de ce genre, pour un cinquième en monnaie fine, pour un cinquième en cédules ayant cours : les cédules ainsi délivrées en

1. Sala, I, 150-151. *Mem. Stor.*, 267. *Il numero delle persone impiegate del nuovo governo fa paura* (Sala, 13 mai, I, 201).

2. Ils prétendaient tous être des martyrs de la tyrannie papale; témoin « Fonseca, qui réclamait à la République, je ne sais sous quel prétexte, 7.000 écus romains, écus et non pas cédules, que les prêtres romains m'ont forcé à dépenser »; il était recommandé par Mireur (*Archivio*, 39).

3. *Mem. Stor.*, 267.

4. 3.000.000 de piastres étaient payables en espèces, à raison de 500.000 par mois, à partir du 20 germile.

5. Le Directoire savait qu'il ne pouvait y satisfaire (Les Comm. au Directoire, 10 avril. *Arch. nat.*, AF³, 77. Sciout, III, 311).

6. Bufalini aux Comm., 28 mai (*Archivio*, 38). *Collezione*, I, 248. Sala, I, 125. *Mem.. Stor.*, 274.

payement aux questeurs départementaux devaient être annulées en présence de celui qui les apportait, et brûlées ensuite le 30 du mois courant. La monnaie de cuivre était également réduite : les pièces de 4 et de 2 bajoques perdaient le quart de leur valeur[1]. De fait, dès le 30 mars, on brûlait solennellement au Campo di Fiori toutes les cédules au-dessus de 35 écus qui se trouvaient au Mont ou à la Banque[2]; et cependant la confiance ne reparaissait pas[3]; Torriglioni avait beau tenir la main à ce que les cédules maintenues en circulation eussent effectivement cours forcé[4], leur valeur ne paraissait solide à personne : et les spéculateurs entretenaient soigneusement le mal.

Les banques étaient fermées, et c'était à Monte Citorio que se tenait la bourse du change; sous des parapluies de toile, d'un blanc sali, entre toutes ces vieilles maisons qui font à la place un cadre si pittoresquement irrégulier, Romains et Juifs, affairés et fiévreux, coudoyaient grenadiers, fusillers et dragons. Ceux-ci apportaient parfois quelque bribe du précieux métal, qu'ils vendaient sans peine aucune; ils achetaient souvent des bagues, des montres surtout et autres *galanteries* de ce genre; cependant que les agioteurs spéculaient sur les papiers. Et ce trafic donnait à la vieille place une agitation merveilleuse : parfois, comme le 5 avril, l'animation croissait tout d'un coup : c'était les agents qui arrêtaient quelque usurier trop audacieux[5]. Mais, bien que le ministre de la police menaçât souvent d'agir avec la même rigueur, — la notification du 4 fiorile l'atteste[6], — les affaires allaient leur train : « La place « de Monte Citorio était devenue une foire publique de

1. A partir du 20 germile, puis dès le 6 avril (*Collezione*, I, 275).
2. *Collezione*, I, 252. Galimberti, 30 mars. Sala, I, 131.
3. La loi du 25 mars entraîna bien des complications. Tous les créanciers payés le 24 en cédules de plus de 35 écus n'eurent plus en main qu'un papier de valeur restreinte. La compagnie Joubert, chargée de l'habillement de la première légion romaine, réclama, et le ministère dut lui rembourser les 20.000 écus qu'elle avait perdus (Ordre du Consulat, 1 fiorile. *Archivio*, 30).
4. *Mém. Stor.*, 274,
5. Galimberti, 5 avril.
6. 22 avril. *Collezione*, I, 390.

« *bagarini*[1] » ; il n'y avait qu'un moyen de mettre fin à l'agiotage : rouvrir les banques officielles. D'autre part, la monnaie de cuivre se cachait, et le besoin s'en faisait vivement sentir dans la vie quotidienne, au moment où disparaissaient les billets représentant de grosses sommes ; avec les meilleures intentions du monde, on en était arrivé à paralyser à la fois et les grosses transactions et la petite circulation !

Il fallut donc décréter du même coup et la réouverture des banques légales et la révocation de la loi du 25 mars. Le 5 mai[2] deux lois étaient promulguées, dont l'une remonétisait les cédules supérieures à 35 écus, mais en *en les réduisant au tiers de leur valeur nominale*, tandis que l'autre accordait aux deux banques officielles la faculté de couper les cédules de 35 écus et de valeur moindre en coupons de 10 pauls et de 50 bajoques, qui devaient être remboursables en espèces avant trois mois : on les appelait les *resti*. Afin de préparer ce remboursement, on demandait à tous les citoyens de porter au gouvernement le cuivre qu'ils pouvaient avoir[3] ; avec celui dont l'Etat disposait, on devait commencer immédiatement à rembourser les cédules[4]. Si la joie des Romains fut vive de pouvoir enfin changer ce papier maudit contre des espèces sonnantes, elle fut aussi de courte durée. La notification du 9 mai qui fixait au prochain terzidi, 13 mai, l'ouverture des banques, parlait du change de cédules contre les *resti* aussi bien que contre des espèces. Du coup, toutes les illusions tombèrent : c'était toujours du papier qu'on échangerait contre du papier ; pourquoi se déranger dès lors ? Le 13 mai au soir, au lieu d'avoir

1. 23 avril. Sala, I, 157.
2. 17 fiorile. *Collezione*, I, 437-439. Il était entendu que ces coupons ne devaient être délivrés par les banques qu'aux personnes venant faire de la monnaie.
3. Sala, I, 194, 199. 11-12 mai. Bufalini aux commissaires, 28 mai (*Archivio*, 38).
4. Le 8 mai, en effet, paraissait enfin l'arrêté consulaire rouvrant les banques à raison de quatre jours par décade, afin de permettre le change des cédules *corrente* en monnaie de cuivre (*Collezione*, I, 443) ; on devait chaque jour négocier 1.000 cédules, celles de 3 écus d'abord, puis celles de 4, puis de 5, 6, ainsi de suite (Sala, I, 193, 199) jusqu'à celles de 35.

négocié chacune un millier de cédules de 3 écus, ainsi que la loi l'autorisait, la banque de San-Spirito n'en avait changé que 652, la banque du Mont que 641[1]! Le discrédit croissait tous les jours; on craignait même que les cédules au-dessous de 35 écus ne vinssent elles-mêmes à être démonétisées[2], et le ministre des Finances, affolé, offrait à tout instant sa démission.

Il fallait pourtant solder la contribution de guerre, entretenir les troupes, payer les administrations.

Comme il était naturel, et sans préjudice d'autres mesures, — on le verra plus loin — les commissaires et le ministère recoururent d'abord aux impôts réguliers. Les anciens impôts du temps des Papes qui n'avaient pas été explicitement abolis furent effectivement maintenus[3]. En outre, et afin d'acquitter notamment la contribution de guerre, une loi du 30 mars établit un impôt extraordinaire sur les biens fonciers, impôt qui était de 5 0/0 pour les biens ecclésiastiques et de 3 0/0 pour les autres[4]. Peu de temps après, le 8 avril, ainsi que le faisait prévoir la loi précédente[5], on décrétait un emprunt forcé sur les riches[6], à recouvrer dans l'espace de quinze jours : chaque département était taxé à 250.000 écus, — sauf le Tibre, auquel on n'en demandait que 50.000.

Les riches se firent tirer l'oreille : on dut employer la force pour contraindre le prince Doria à payer (10 avril). Le zèle des Jacobins les plus enthousiastes était soudain refroidi : il fallut faire occuper le Ghetto par la troupe, pour en tirer quelque chose. Dans les environs de Rome, les exécutions se multipliaient[7] : on n'avait même pas égard à l'absence des propriétaires[8]. Comme cela ne suf-

1. *Rapporto del Buffalini ai Consoli*, 24 fiorile (*Archivio*, 8). Sala, I, 199.
2. Notification du 1er mai (*Collezione*, I, 418).
3. *Collezione*, I, 284, 398, 24 avril. Sala, I, 165, 25 avril et 284.
4. *Collezione*, I, 255, 287. Sala, I, 164. Proclamation du 10 germile (*Archivio*, 9). Les commissaires annoncent à Berthier, le 31 mars, la contribution sur les biens-fonds et celle de 3 millions de piastres (Gros Bois, 1798, D. 5). Sala, I, 143. *Collezione*, I, 421, 436. *Mem. Stor.*, 287, 271.
5. Article 24.
6. *Collezione*, I, 284. Sala, I, 146.
7.-8. Sala, I, 185. Canori, un *mercante di campagna*, vendu le 4 mai. Le 28 avril,

fisait pas, on recourut aux petits moyens : le 11 mai, on obligea tous les propriétaires qui avaient plus de trois fenêtres sur la rue à entretenir toute la nuit un lampion allumé : chaque contravention se payait trois écus[1]; on devine si les contraventions se multiplièrent[2]. Le 17 mai, cette source ingénieuse de profits commençant à tarir[3], sans doute, on songea de nouveau à pressurer les riches : ce jour-là, tous les habitants de Rome furent invités à déposer la moitié de leur argenterie de table aux deux banques, aux *Convertite* et au Gesù[4]. En même temps, on vendait les monopoles établis au meilleur compte possible : la ferme des sels et des poudres était adjugée à la compagnie Acquaroni-Vescari moyennant une rente annuelle de 58.000 écus[5] : ils devaient pourvoir de sel étranger tout l'état romain et s'engageaient, en outre, à restaurer avant neuf ans les salines d'Ostie. Les mines d'alun étaient cédées à Genovese et Compagni, moyennant 252.000 écus — qu'ils payaient, du reste, en lettres de change tirées sur l'Etat français, achetées avec un rabais de 30 0/0[6]. Enfin un membre de l'Institut, l'ingénieur Armanni, songeait à établir « une fabrique d'acides minéraux et principalement d'acide sulfurique » ; mais il lui fallait du plomb ; il proposait donc aux commissaires du Directoire[7] « comme une ressource pour la République « de s'emparer de tous les cercueils de plomb qui se « trouvaient dans les tombeaux de personnes riches et « lui en vendre la partie qui était nécessaire à un prix « ou à des conditions qui lui permettraient de monter « son établissement avec avantage. » Sur quoi les Commissaires observaient avec prudence : « Nous n'ap-

on avait établi un emprunt de 150.000 écus sur les *Mercanti di campagna*. Sala, I, 173.

1. *Collezione*, I, 453.
2. Galimberti, 20 mai, 25, 29; amende à Altieri. Sala, I, 1918, 218, 221.
3. Galimberti, 29 mai.
4. *Collezione*, I, 492. *Mem. Stor.*, 293.
5. 3 pratile, *Risoluzioni del Consolato registro*, p. 4 (*Archivio*, 28).
6. *Mem. Stor.*, 271.
7. Les Commissaires à Buffalini, 27 fiorile (*Archivio*, 44).

« puyons la proposition du citoyen Armanni que rela-
« tivement aux tombeaux qui peuvent se trouver dans
« les églises des couvents supprimés. »

On pense bien que, si les Commissions en venaient à accueillir de pareils expédients, c'était en désespoir de ressources; ils ne voyaient pas que les impôts ordinaires et extraordinaires fussent suffisants pour payer la contribution de guerre, ni les dépenses de l'état ni l'entretien de l'armée : les trois grandes administrations que, depuis le départ de Haller[1] surveillaient Terziani, Castelli et Périvier criaient leur impuissance: il fallait bien les secourir.

Guglielmo Terziani[2] dirigeait une compagnie chargée d'assurer les subsistances de l'armée de Rome et du convoi de Civita-Vecchia[3] : et sa tâche était d'autant plus lourde que la famine était à peu près générale, les coffres vides, le crédit nul. Il se tirait d'affaire en empruntant... sans jamais rembourser, et en réquisitionnant les denrées dont il avait besoin. C'est ainsi que, le 9 avril, ayant à fournir sous huit jours à l'armée française 10.000 paires de souliers et 10.000 chemises, il réquisitionnait les étoffes et les pièces de toile qu'il découvrait au Ghetto[4] et requérait d'autorité le travail de tous les cordonniers et de toutes les religieuses; au prix de cette collaboration inattendue, les troupes étaient enfin chaussées et quelque peu vêtues. On conçoit que les habitants n'aient pas approuvé toujours des procédés de ce genre : il ne paraît pas, du reste, que les soldats s'en soient mal trouvés, si l'on en juge du moins par l'envie qu'ils excitaient[5].

Nicolas Castelli, ancien caissier de l'Anglais Jenkins[6],

1. Galimberti, 5 avril.
2. Brémond au Préfet consulaire du Tibre, 27 germile VI : « Per ciò che reguarda... »il cittadino Terziani e Comp. è incaricato, contando dal primo fiorile prossimo, di fare in tutto. »
3. Le 27 mai, le convoi prenait la mer. Galimberti, 8 avril.
4. *Collezione*, I, 288. Sala, I, 140, 190. Chaque famille du Ghetto dut fournir une serviette et un drap de lit.
5. 13 mai. Sala, I, 199.
6. On prétendait qu'il avait volé son maître

était devenu administrateur des biens nationaux, dans les trois jours qui avaient suivi la loi du 25 mars[1], ainsi que cette loi l'avait promis depuis lors; il poursuivait parallèlement, pour ne point perdre de temps, et la vente de certains domaines et l'organisation de ses bureaux. C'est ainsi que, le 30 mars, étaient vendus les biens du Saint Office[2], ceux des collèges anglais, écossais et irlandais[3]; le 18 avril[4], la vigne de Macao et les jardins et la maison contiguë à Santa Andrea del Monte Cavallo, propriété des missions; quelques jours après, le 30 avril, c'était le mobilier de l'Académie ecclésiastique[5] et les biens du collège hongrois[6] : ceux-ci étaient achetés par un marchand de Ferrare au prix de 260.000 écus en lettres de change qui perdaient 40 0/0 de leur valeur, et ils valaient près de 640.000 écus[7]. L'administrateur des biens nationaux songeait en même temps à acquérir, — sans bourse délier, — de nouveaux biens au domaine : le 10 mai, une loi supprimait les vœux religieux et, en conséquence, confisquait plus de deux cents couvents[8], dont trente-quatre à Rome. En même temps, dès le 14 avril, elle s'occupait[9] de dresser l'inventaire exact du domaine public, invitant tous ceux qui en étaient locataires, ou fermiers, ou emphytéotes, à faire aussitôt leurs déclarations[10]; à Rome, il instituait douze notaires pour les recevoir[11]. Le 13 mai, ses bureaux étaient complètement organisés et, le 20 de ce mois, une loi réglait d'une façon générale le mode d'administration et les conditions de vente

1. *Collezione*, I, 245.
2. *Mem. Stor.*, 271.
3. Sala, I, 129.
4. Sala, I, 151.
5. Sala, I, 177.
6. *Mem. Stor.*, 271.
7. *Mem. Stor.*, 271.
8. *Mem. Stor.*, 285. Sala, I, 200. Sansi, 30, note 3. La légitimité de cette mesure fut vivement contestée. Le chanoine Bolgeni l'avait défendue, invoquant les extrêmes besoins de l'état (*Schiarimenti sopra l'alienazone dei Beni Ecclesiastici*). Sala, I, 155; III, 282. Galimberti, 15 mai, Michel' Angelo dell' Assuntà, du monastère de la Vittoria.
9. *Collezione*, I, 43.
10. *Collezione*, I, 314. Sala, I, 145.
11. *Collezione*, I, 287. Sala, I, 143.

du domaine : Castelli était chargé d'en dresser au plus tôt le tableau complet, comprenant avec les propriétés de l'état au temps des Papes les biens acquis par les confiscations récentes; il avait sous ses ordres, pour l'aider dans son travail, les administrations départementales et municipales; il gardait la gestion directe des terres qui formaient l'hypothèque spéciale des cédules du Mont-de-Piété et de la Banque : quant aux autres, il devait les affermer aux enchères, dans la ville où se trouvait le tribunal de censure : les contrats étaient passés pour trois ans, mais étaient résiliables en cas de vente. C'était, à vrai dire, une promesse pour l'avenir plutôt qu'une richesse dans le présent : l'exploitation de ce domaine public n'était pas encore commencée, et les ventes s'annonçaient mal : les recettes provenant des biens nationaux étaient jusqu'à présent quasi nulles.

Il n'en était point de même de celles qu'assurait le pillage systématique inauguré par Haller et continué par Périllier, l'administrateur général des finances. Le 31 mars, c'était le mobilier du cardinal Braschi qui était vendu aux enchères, en même temps que les immenses troupeaux de son frère, le duc[1]; le surlendemain, c'était son compagnon de haine et d'infortune, le cardinal Albani, qui était exécuté à son tour : déjà, le 27 mars, on avait fait une fructueuse descente dans cette villa délicieuse et superbe qui dresse ses portiques et étale ses parterres au pied des monts Albains[2]; le 2 avril, le secrétaire de la famille était arrêté et sommé de dire où étaient déposés les argenteries et les joyaux : il indiquait la cachette, et le butin allait s'enfouir dans les caisses de l'administrateur. Le 21 du même mois, tous les reliquaires de la même famille étaient également vendus[3]. Les Braschi et les Albani n'absorbaient

1. Sala, I, 132-139.
2. Sala, I, 126-127.
Sala, I, 155.

point, on peut le croire, l'activité des agents de Périllier : le 20 avril, il faisait vendre les presses, les matrices, les caractères orientaux conservés à la Propagande[1], — tous ceux, du moins, et toutes celles que n'emportait pas avec elle la division Desaix[2]; le 1er mai, c'était la sacristie de Jules II[3]; le 13, c'était une partie du mobilier du château Saint-Ange qu'on adjugeait pour 3 millions[4]; c'était les plombs de la Consulta, les cuivres des cuisines des « lieux pies »; puis, au moment de la suppression des couvents, c'était la superbe collection des camées du monastère de la Trinité-des-Monts et l'ostensoir de Sainte-Agnès[5]; le 30, c'était l'argenterie de San-Carlo à Catinari qui était non pas emportée, cette fois, mais vainement recherchée. Tous les produits du pillage étaient vendus par six commissaires, parmi lesquels le fameux juif de Ferrare, Coen ; peut-être étaient-ils d'accord[6] avec une manière de société formée par les commissaires et quatre généraux : créanciers de la République à des titres divers, pour une somme de 200.000 écus, ils se seraient fait payer leurs dûs en effets de pillage, préalablement estimés à une faible valeur. Ce qui est sûr, c'est que, malgré l'effronterie de ses opérations, Périllier n'était pas en bonne posture. « Cet infâme brigand « de Haller était aussi inique qu'il en avait l'air; mais « il faut dire qu'il avait un grand talent, qu'il donnait « des lumières et qu'il trouvait des moyens pour faci- « liter les contributions. Douvrier et Périllier, qui lui « ont succédé... ne pensent à autre chose qu'à deman- « der et exiger, et les consuls, qui ne valent pas un « zéro, au moins quant aux économies, sont contraints « par la nécessité à recourir aux résolutions les plus

1. Sala, I, 153.
2. Desaix avait embauché à Rome trois protes orientaux, six pressiers et le graveur sur bois Bossi.
3. Sala, I, 180.
4. Galimberti, 13 mai.
5. Sala, I, 128. *Memor. Stor.*, 286. Galimberti, 28 mai.
6. *Mem. Stor.*, 269. Sala, I, 155, 21 avril.

« ruineuses. » Et il semble bien que les efforts de Périllier n'aient pas été aussi heureux que ceux de Haller; il semble que le pillage ait été moins fructueux et les caisses moins pleines : le 13 avril, Périllier demande qu'on lui verse immédiatement 180.000 écus [1]; et le 15 un arrêté des consuls déclare que les lettres de change de l'administrateur général des Finances de l'armée française seront reçues comme comptant dans les caisses publiques [2].

III

Durant ces mêmes mois d'avril et de mai, la Campagne, la Montagne et les Marches sont aussi minutieusement explorées que Rome elle-même par les agents fiscaux de la République vassale et de l'armée conquérante; mais elles ne voient pas, comme celles-ci, se dérouler les pompes démocratiques des patriotes vainqueurs; cette double physionomie que présente Rome, capitale jacobine et ville conquise, ne se retrouve pas dans les départements qui l'entourent : non que des clubs ne s'y fondent aussi et qu'on n'y élève parfois, au milieu de fêtes étranges, des arbres coiffés du bonnet phrygien; mais ces solennités sont trop rares, les Jacobins trop dispersés, la vie politique officielle trop intermittente et les agents français trop cyniquement dominateurs pour que le double aspect de la vie romaine réapparaisse dans les départements. Ici manque la façade officielle, qui marque, aux yeux qui ne veulent pas voir, les opérations ingénieuses ou brutales de Terziani ou de Périllier : dans toute sa crudité franche, c'est ici la lutte désespérée d'un pays souvent très

1. Galimberti, 13 avril.
2. *Collezione*, I, 408. Sala, I, 166. Pour bien juger des embarras de Périllier, le seul auquel tout le monde pût demander du numéraire, il faut savoir qu'on lui renvoyait les créanciers ayant des droits sur les biens devenus Biens nationaux (Cf. Commissaires aux Consuls, 24 floréal an VI [*Archivio*, 38], créance de 43.655 écus de l'Annone de Rome sur les héritiers Albani, réduits à la misère par suite de la confiscation de leurs biens).

pauvre, qui défend ses maigres ressources contre un envahisseur trop avide; contre le Français impie et pillard, le paysan lutte pour défendre la Madone et sauver sa bourse; et, suivant que l'oppresseur est plus ou moins fort et que les circonstances locales favorisent plus ou moins l'opprimé, la lutte est sourde ou franche, légale ou insurrectionnelle; tantôt, — comme il arrive presque toujours dans les plaines ouvertes, — c'est en recourant à l'équivoque, en feignant l'inintelligence, en alléguant les impossibilités que les pays essayent d'échapper à la ruine, les municipalités désobéissent aux centrales, parfois même la centrale désobéissant à Rome; tantôt, — comme il arrive souvent dans la Montagne inaccessible, — la révolte éclate sur un point, embrase en une journée de vastes régions et n'est terrassée à la fin, — et pour un temps, — qu'au prix des plus énergiques efforts : les habitants de Saragosse, les guérillas de Miña obtiendront plus de gloire, ils ne déploieront pas plus d'héroïsme que les défenseurs de Frosinone ou les « Masses » de Tiburzi.

Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à la loi du 15 mars[1], fixant d'une manière définitive l'organisation territoriale, répartissant les communes entre les cantons, et les cantons entre les départements[2] : aussi bien cette loi ne fait que reproduire, en les précisant, les divisions précédemment établies. Il serait oiseux également d'insister sur celle du 4 mai, qui règle la composition des bureaux des administrations centrales, répartis en trois divisions[3]; ou sur l'arrêt du 10[4] qui définit les fonctions de questeur départemental : tous ces actes se bornent à régulariser des dispositions antérieures; ils n'exercent sur la vie locale de ces contrées qu'une influence indirecte. Il en va tout autrement, on va le voir, des quatre

1. *Collezione*, I, 448.
2. La frontière est déterminée du côté de la Cisalpine par le cours supérieur de la Foglier et une ligne aboutissant entre Pesaro et Fano.
3. Finances, contributions, bien nationaux, établissements publics, hôpitaux, police (*Collezione*, I, 426).
4. *Collezione*, I, 448. C. 373.

mesures, dont nous avons étudié déjà les conséquences romaines : la loi du 24 mars imposant la contribution foncière (3 0/0 et 5 0/0) ; l'arrêt du 2 avril ordonnant la confiscation de l'argenterie des églises ; la loi du 8 avril établissant un emprunt forcé de 250.000 écus par département; la loi du 10 mai « nationalisant » plus de deux cents couvents, sous prétexte d'abolir les vœux monastiques.

Dans la campagne, les autorités ont été proclamées de bonne heure : celles du Tibre le 4 mars[1], celles du Circeo le 3 avril[2], celles du Cimino le 12 de ce mois[3] : c'est dire que les exactions de toute nature, les vexations de toute sorte ont aussitôt commencé. Celles qui se font le le plus uniformément sentir accompagnent la formation et la vente des propriétés nationales[4]. Le 18 avril, on a mis aux enchères vingt et une landes ou terres du territoire de Nettuno et plusieurs autres à la Tolfa, près d'Albano, de Castel Gandolfo, de Rocca Priora, de Frascati et de Nepi[5]; le 30, on exigeait de tous les administrateurs et directeurs des hospices, des lieux pies et des établissements civils de toute nature, une déclaration assez détaillée de leur situation financière[6], et cette déclaration indisposait tellement les propriétaires, détenteurs ou administrateurs de ces biens qu'ils n'en tenaient aucun compte et qu'il fallait la renouveler très expressément[7]. Et les mises en vente étaient si mal accueillies, les offres étaient si rares que, pour rassurer et pour attirer les acheteurs, une notification du 19 mai laissait clairement entendre que les biens mis à l'encan étaient libres de toutes hypothèques : elle invitait, du reste, ceux qui prétendaient en avoir quelqu'une à aviser l'administration dans une décade.

1. Les bureaux de la Centrale sont nommés le 14 mai (*Collezione*, I, 405).
2. — — — 2 mai (*Collezione*, I, 410), à Anagni (*Collezione*, I, 262).
3. C. 289. à Viterbe.
4. *Registro per risoluzione d'urgenze*, 26 fiorile. Subiaco (*Archivio*, 28).
5. *Collezione*, I, 347. Sala, I, 223.
6. *Collezione*, I, 416.
7. *Collezione*, I, 464. Sala, I, 207.

Les exigences des troupes françaises contribuaient encore davantage à indisposer l'habitant : le mécontentement fut tel que le ministre de la Guerre, soucieux d'y mettre un terme, adressa une lettre très précise, le 19 avril, à la Centrale du Tibre : les communes, disait-il, ne sont pas tenues de subvenir à l'entretien des troupes, — ce qui est l'office de la compagnie Terziani, — mais seulement de pourvoir aux subsistances des hôpitaux[1]; quant au logement, l'habitant en aura encore la charge comme par le passé ; « mais les militaires de passage auront « seulement droit d'exiger le feu et la lumière auprès de « leurs hôtes[2] ». Le ministre romain peut, dans une certaine mesure, réfréner les exigences des soldats; mais il est sans autorité sur les officiers français : ceux-ci ont coutume de se faire payer, à titre de frais de table, des indemnités copieuses[3] : le 2 mai, le chef de brigade Girardon écrit de Velletri au général Dufresse que les habitants de Segni se plaignent vivement de certains officiers ; « le capitaine Fermont, de la 11e bataille, se fait « servir pour vingt, quoiqu'il n'ait que quatre officiers « avec lui » ; il a fait cesser cet abus, mais ses collègues montrent-ils la même fermeté que lui[4] ?

Ailleurs ce sont d'autres plaintes : mais ce sont toujours des plaintes qui s'élèvent. Paliano est presque saccagée, au début d'avril, par la colonne qui vient lui enlever ses canons[5]. Subiaco, où Paolo Corona demande

1. Voici une lettre de Villemanzy à Aubernon (Dépôt, 24 avril). Les approvisionnements *ordinaires* et les approvisionnements *de position* doivent être assurés par la République romaine : il importe que ceux-ci soient répartis de la manière suivante : Rome, 12.000 hommes, 2.000 chevaux, Foligno, 3.000 hommes et 1.200 chevaux ; Ancône, 6.000 hommes et 300 chevaux ; Cività Vecchia, 3.000 hommes et 500 chevaux. Les approvisionnements *de siège*, à la charge de l'armée française, se formeront au château Saint-Ange, à Cività-Castellana, à Pérouse, à Fermo, à Ancône. Les *grands hôpitaux* doivent contenir 800 lits à Rome, 400 à Spolète, 400 à Ancône, 400 à Cività-Vecchia, 600 à Viterbe ; les *petits hôpitaux*, 100 à Cività-Castellana, 100 à Terni, 50 à Rieti, 200 à Foligno, 100 à Pérouse, 150 à Tolentino, 150 à Macerata, 300 à Senegallia, 50 Jesi ; de par la convention du 1er floréal, la République romaine est chargée du traitement de tous les malades : la France n'a à payer que la solde des troupes, celle des officiers de santé, celle des employés (cette lettre porte qu'il y a alors 700 malades aux hôpitaux, celle du 29 avril donne le chiffre de 1974).
2. *Collezione*, I, 380.
3. Les actes arbitraires n'étaient pas rares non plus. Orioli.
4. Dépôt, 2 mai (carton 3.*a*/87, Reg. Girardon, n° 1).
5. Sala, I, 114, 12 avril.

à installer une papeterie[1], est dépouillée des argenteries précieuses que lui a données Pie VI[2]. Cori est pillé par deux voleurs de Rocca di Papa, Cenni et Carnevale, qui se font passer pour des commissaires français[3] et en profitent pour enlever les femmes. Velletri écoute avec terreur les salves qui fusillent deux de ses chefs insurgés de ventôse[4] et montre, du reste, la mauvaise volonté la plus tenace, lorsqu'il s'agit d'acquitter l'emprunt forcé : pour l'en punir, on élève sa part dans cette contribution de 12.000 à 15.000 écus[5]. Terracine voit avec stupeur les chanoines de sa cathédrale arrêtés au milieu de l'office, le jour de Pâques, et conduits en prison, tout revêtus de leurs chapes brodées : ils n'ont pas acquitté le droit d'exemption de service dans la garde nationale[6]. A Ferentino, plutôt que de se laisser ravir la statue de saint Ambroise, leur protecteur, ces habitants livrent leurs pauvres bijoux, les femmes leurs boucles d'oreilles et leurs cercles d'or. A Alatri, ils se révoltent lorsqu'on veut leur ravir la statue de leur patron, saint Sixte, et ne s'apaisent que lorsqu'on leur promet de le leur laisser, moyennant une somme équivalente. A Sezze, ils dévorent la rage qui les agite depuis qu'ils savent que les 200 livres d'argent qu'ils ont données n'ont été comptées que pour 97 livres 10 onces sur les registres d'Anagni ; c'est là que réside le commissaire du Consulat, un américain nommé Mignard, qui dirige tous les services et organise tous les pillages[7].

Dans la plaine pontine, le mécontentement est aussi violent que sur la ceinture des villes qui la dominent du haut de leurs coteaux sauvages : ce n'est plus la réquisition des argenteries qui le provoque, c'est la misère qui le soulève. « Divers possesseurs de maïs

1. *Registro...*, 23 fiorile (*Archivio*, 28).
2. Sala, I, 162 : deux candélabres fameux par leurs dimensions et leur finesse disparurent alors.
3. *Vial à Angelucci*, 5 germile. Lettre du 10 ventôse (*Archivio*, 39).
4. 5 avril. Sala, II, 137.
5. Décret du 11 fiorile (*Archivio*, 8).
6. Sala, I, 144.
7. Sala, I, 161-162.

« pontins existant dans cette marine, écrit le 28 mars[1] « la municipalité de Terracine au ministre Bufalini, « nous ont présenté un mémoire sur leur déplorable « situation : ils sont empêchés de récolter et de vendre « à la République romaine à cause des bas prix qu'elle « offre ; ils nous ont fait observer que le grain va « bientôt pâtir à cause de la chaleur qui vient et que, « la vente leur étant déjà interdite, les propriétaires « ne peuvent cultiver les semences en grains déjà « faites et qu'ils sont absolument hors d'état de faire « les semences » ; et elle demande au ministre d'aviser par des mesures plus efficaces que ses vagues proclamations : telle celle du 16 germile[2] invitant les propriétaires qui souffrent de l'absence de bras à exposer leurs besoins à Luigi Doria. La mévente des maïs grève le présent ; le peu de soin que l'on apporte à curer les canaux compromet l'avenir. G. Astolfi, qui a succédé à Rappini en qualité de directeur du service des eaux[3], s'est rendu à Rome lors de l'installation du gouvernement provisoire : il a obtenu de Maffei, la promesse verbale qu'on poursuivra les travaux entrepris sous le précédent gouvernement ; bien plus, il a obtenu une lettre de Bufalini en date du 22 germile, lui confirmant cette promesse. En conséquence, il a consciencieusement visité toutes les parties des grands marais : il a dressé la liste des payements à effectuer et des travaux à continuer ; il est revenu à Rome pour les faire approuver du ministre ; mais il n'a pas même obtenu audience, et voici trois mois que ses ouvriers n'ont été payés[4].

La situation n'est pas plus brillante dans la Montagne. Si la vallée de l'Ombrie, qui la sillonne depuis Orte jusqu'à Pérouse, reste paisible, les hauts pays qui

1. *Archivio*, 213.
2. *Collezione*, I, 275.
3. C'est le chef d'une manière de *Vattersta at* romain.
4. *Astolfi Gaetano ai Consoli*, 5 fiorile, VI (*Archivio*, 213). Min. fin. ai Com. fr., 8 messifero. Min. fin. al Faypoult, 6 pratile (*Archivio*, 38).

la dominent sont en proie à la révolte. Le Clitunno, presque tout en plaine, obéit docilement aux autorités proclamées le 12 avril[1]; mais le Trasimène, âpre et sauvage, se lève à plusieurs reprises contre la Centrale installée le 14 de ce mois[2]. Vittore Gigli, préfet consulaire à Spolète, établit au palais Mortorelli les administrateurs départementaux Antonio Cimarelli, Gianfrancesco Rami et Domenico Bianchi[3]; trois jours après, le 9 mars, ce sont les édiles du canton urbain qu'il présente à la population, tandis que, le 11, arrive le tour des édiles du canton rural. L'organisation de la garde nationale, l'introduction du nouveau calendrier s'accomplissent sans incidents : malgré les pilleries des soldats qui passent et que la misère contraint au vol, malgré les réquisitions qu'ordonne le directeur de l'hôpital établi au couvent de San-Matteo, sous la direction de Vanison, la tranquillité publique n'est pas troublée. Il faut dire qu'on n'applique pas avec rigueur les ordres venus de Rome : si l'on supprime le couvent de San Felice de Giano et si l'on y installe solennellement, sous la présidence de Valerio Zacchi Travaglini, une université de Spolète où sont enseignées les lettres, la philosophie, les mathématiques, la théologie, la médecine et le droit[4], on conserve, malgré la loi, les deux couvents de Saint-Simon et du Crucifix, occupés par les frères mendiants qui ont pieusement recueilli les prêtres français exilés. Il faut dire aussi que le pays est riche et la misère moindre ici qu'ailleurs; il faut ajouter qu'il est sur la route de l'Adriatique à la Tyrrhénienne, que le va-et-vient des troupes est ininterrompu sur cette ligne de communications et que l'on songe d'autant moins à une révolte qu'elle apparaît comme plus difficile. C'est la même raison qui maintient

1. *Collezione*, I, 295.
2. *Collezione*, I, 321. Sansi, 25.
3. Bianchi remplace Camillo Zaparelli, qui, infirme, a refusé; le 21 août, il sera remplacé par Fr. Demarco, de Riéti.
4. Sansi, 23-26, *passim;* en brumaire VII, on doit ouvrir un collège.

le calme à Viterbe; la ville a vu avec douleur l'expulsion du Pape; les menaces faites aux ecclésiastiques étrangers[1], l'injonction adressée aux fonctionnaires de prêter le serment constitutionnel : neuf de ses habitants ont été incarcérés à ce propos[2]; mais elle se contient, elle est sur la route et à proximité de Cività-Vecchia, où s'accumulent peu à peu les troupes de la division Desaix[3].

Le pays d'Orviéto est moins riche; il est à l'écart des grandes routes; la ville perche tout au haut d'un rocher : c'est dire que ses habitants plus pauvres se révolteront plus aisément. Le 11 avril, les commissaires français et romains chargés de confisquer les argenteries des églises se présentent : accueillis avec défiance, ils excitent un mécontentement unanime lorsqu'ils font savoir qu'ils emporteront les reliquaires. Les insolences du commissaire romain Agresti mettent le comble à la colère du peuple : on prétend qu'il a montré peu de respect pour la relique du corporal[4], et deux prêtres excitent les habitants, Francesco Pascucci et Muzio Mazzocchi[5]. En un instant, la ville est en feu, les commissaires arrêtés, Agresti fusillé sur la place de la Liberté, et l'on se met en défense. A Rome, où la nouvelle parvient au soir, le Quirinal est tout en émoi.

L'affaire pourtant devait être bientôt terminée : Mireur, détaché de Cività Vecchia, arrive à Viterbe le 14 et le 16 à Orviéto; il parlemente avec les rebelles. Le désir de sauver les commissaires français gardés par ceux-ci en otages le rend plus traitable, tandis que la crainte d'une lutte inégale et dont l'issue n'est pas douteuse rend ses adversaires plus dociles : sur la promesse d'une amnistie sincère, la ville se soumet et l'arbre de

1. Fontanet, 14.
2. Noter que le médecin de Alessandris fait accepter à Rome une formule proposée par les habitants (Fontanet, 16).
3. Fontanet, 13. Desvernois : *Mémoires*, 90-92.
4. Sur les trésors conservés à Orvieto, Cf. Emile Bertaux : *L'Esposizione di Orvieto e la storia delle Arti* (*Archivio storico dell' arte*, Série II, anno II, fascicolo VI. — Roma, 1896).
5. Sala, I, 229, 25 mai.

la liberté se relève[1]. Mais les autorités jacobines n'ont pas juré comme il a juré : c'est sous ce prétexte, sans doute, qu'elles multiplient les arrestations ; les habitants compromis s'enfuient : en quelques jours, on compte plus de deux cents départs. L'avocat Célestin, préteur urbain, se rend bravement à Rome protester auprès du général en chef contre ce manquement à la parole donnée. Il y arrive le 5 mai, après avoir passé par Viterbe, d'où relève Orviéto, et où il n'a pu obtenir justice ; la vivacité de ses réclamations le fait jeter au château Saint-Ange[2] ; mais il ne se décourage pas, quoiqu'il risque sa tête, quoique le général prétende qu'il importe de faire un exemple ; finalement, il obtient gain de cause et fait délivrer dix-neuf de ses concitoyens arrêtés avant lui. Pascucci et Mazzocchi, seuls, sont condamnés à mort : qu'importe, ils sont en fuite[3]. Et il maintient dès lors la tranquillité dans la ville, malgré les réclamations que provoque la contribution foncière[4], malgré les efforts qu'il tente pour faire acquitter l'emprunt forcé ; malgré la misère profonde du pays attestée, — le témoignage a du poids, — par le préfet consulaire lui-même[5].

Beaucoup plus grave que la révolte d'Orviéto, assez analogue en somme au tumulte de Ferentino, devait être la révolte du Trasimène. La composition des autorités, les réquisitions et les excès des troupes françaises avaient surexcité les farouches populations montagnardes. Le 22 avril, Castel Rigone se soulevait[6] à la nouvelle qu'on voulait lui imposer une fête civique ; Città di Castello se révoltait le 25[7], mécontente de sa municipalité jacobine et assiégeait sa petite garnison.

1. Saint-Cyr, I, 75 sq. Galimberti, 13, 17 avril. Sala, I, 163, 188, 202, 213, 229.
2. 13 mai. Sala, I, 202.
3. 25 mai. Sala, I, 229.
4. *Spada ai Consoli*, 18 maggio (*Archivio*, 189).
5. Lettre au Min. fin., 26 mai (7 pratile) : le canton d'Orvieto est taxé à 8.142 écus. Réponse de Bufalini ; 7 pratile : « Il quadro che mi fate col vro foglio del tre corrente è il più commovente e sensibile. » Lettre du préfet consulaire, 6 messif (*Archivio*, 189).
6. Thiébault, 205.
7. Sala, I, 170.

Bufalini accourait, — il était originaire de la ville, — il apaisait la sédition en remplaçant les édiles[1]; mais il s'apercevait bientôt que la situation politique était beaucoup plus grave qu'on ne le pensait à Rome. Il avisait les consuls, qui ordonnaient à la fois à la 11e légère de remonter vers le nord[2] et aux autorités consulaires de rejoindre aussitôt leurs postes[3] : le général Valette recevait le commandant de la deuxième division, et les troupes que Brune rappelait sur l'Adige étaient requises par les commissaires de rester en Romanie[4].

Ces précautions n'étaient pas inutiles : les éleveurs du Trasimène fomentaient une révolte générale : ils avaient conduit leurs troupeaux à Rome à la fin du mois dernier; on leur avait payé en cédules 340.000 écus; le 25 mars, était survenu la démonétisation, et voici que l'on refusait de les rembourser[5]! Le mécontentement universel prépara le succès de leurs intrigues; on complota de s'emparer de Pérouse par surprise; une fois la ville occupée et le château mis en défense, on pourrait causer avec les Français. Effectivement, à Passignano, à San Feliciano, les habitants s'insurgent; ils se concentrent à Magione, au nombre de 6 à 800, et marchent rapidement sur Pérouse pour l'enlever d'un coup de main.

Mais les autorités sont averties et veillent : les 80 hommes de la garnison française se réunissent à un petit groupe de patriotes; sous la conduite de Breissand, elle court au-devant des insurgés, qui n'ont pas de canon; elle les met en fuite et avise le Quirinal du danger qu'elle court. Tandis que les rebelles du marquis de Monte Santa Maria poussent une colonne sur Gubbio, une autre de 2.000 hommes sur Città di

1. Sala, I, 187.
2. Sala, I, 179. S.-Cyr, I, 71.
3. *Collezione*, I, 416.
4. 13 mai. S.-Cyr, I, 73. Sciout, II, 332. A la suite de l'incident Bernadotte, Brune avait rappelé trois demi-brigades d'infanterie, un régiment de cavalerie et l'artillerie. Il ne voulait laisser en territoire romain que le 30e, le 19e chasseurs et la légion polonaise.
5. *Mem. Stor.*, 281.

Castello, toute frémissante encore de sa récente révolte et qui égorge aussitôt les 130 Français qui la gardent, le général Valette accourt, à marches forcées, avec une partie de la 30e et de la 61e au secours de Pérouse ; et le consulat, dans l'espérance de désarmer les marchands, fauteurs de la révolte, se décide enfin à revenir sur la démonétisation des cédules[1].

Il est trop tard : la 11e, conduite par le chef de brigade Calvin, n'approche de Città di Castello que pour apprendre le massacre de la garnison ; s'il est vainqueur à Montone, il est repoussé de la ville encore ruisselante de sang français ; après avoir eu 17 hommes tués et 27 blessés, il est obligé de rétrograder sur Montone, le 8 mai. Renforcé en route par le capitaine Guiminal, qui lui amène deux canons, il est de retour devant Città le 10, à une heure de l'après-midi ; le 11, il refoule les insurgés dans la place, où il entre le 12 : altérés de vengeance, les soldats n'épargnent rien : un voltigeur, dont le frère a été tué, « ayant jeté son fusil et son fournim ent, son sac et son habit, en chemise, les bras nus, « l'œil hagard, écumant, n'ayant conservé que son sabre, « et bientôt tout couvert de sang... (tue) sans distinction « de sexe ni d'âge tout qui se (trouve) sur son passage[2] ». Après cette affreuse boucherie, Calvin pourchasse les débris des rebelles : il les rejette de l'autre versant de l'Apennin sur Mercatello, San Angelo et Urbania et les livre à demi détruits aux troupes d'Ancône, qui les achèvent près d'Urbin : les derniers insurgés sont chassés de leurs positions au Monte de' Capuccini, à la Croce del Bertuccio et au couvent des « Zoccalanti[3] ». Valette pacifie la région en accordant à tous pardon complet, à condition que chacun soit revenu chez lui avant trois jours[4], et le consulat croit empêcher le

1. *Collezione*, I, 437.
2. Sala, I, 192, 195, 196, 216 ; III, 281. *Mem. Stor.*, 283. S.-Cyr, I, 69-73. Thiébault, II, 206-213.
3. *Mem. Stor.*, 284. Brune au ministre de la Guerre, 25 mai (Dépôt). Galimberti, 2, 13 mai.
4. Evêque de Gubbio à Sala, 14 mai (Sala, III, 290). Pendant ces troubles,

renouvellement de pareilles révoltes en déclarant qu'à l'avenir les prêtres en seront rendus responsables[1].

La situation des Marches n'est pas moins complexe. Suivant qu'on s'éloigne du nord pour descendre au sud, que l'on passe du Metauro par le Musone au Tronto, la domination française devient de moins en moins solide, les chances de révolte plus nombreuses. Dans le pays d'Ancône par exemple, notre base d'opérations dans l'Adriatique comme dans l'Italie centrale, la garnison est toujours en alerte : et nul ne songe à lui résister. Le 2 juin, la grande questure verse docilement, sur un ordre venu de Rome, 10.000 écus dans la caisse de l'armée[2]; l'organisation des domaines nationaux s'y poursuit plus vivement qu'ailleurs[3]. Dans le canton de Fossombrone, qui est pourtant assez éloigné dans l'intérieur, « le peuple de Saint-Hippolyte » réclame respectueusement auprès de Bufalini, lorsque la centrale d'Ancône lui adresse des réquisitions trop fortes : « Cette invitation, ô sage ministre, produit « dans notre peuple tant de douleur et d'émotion qu'il « m'est impossible d'y répondre. » Saint-Hippolyte réclame ; mais lorsque, dans quelques jours, les rebelles paraissent tout près, à Urbin, le village ne bouge pas[4]. Il en va tout de même à Fossombrone : Valaperta réclame à la commune 5.604 écus et 71 bajoques sur les biens des Albani qu'elle a confisqués; et, lorsqu'elle répond qu'elle ne peut payer, il riposte qu'elle est à ses yeux l'administrateur légal des biens confisqués, qu'elle doit payer à ce titre : ce qu'elle fit[5]. Il en est encore ainsi à Senegallia. La municipalité se plaint au général Saint-Cyr « des déplorables circonstances de sa malheu- « reuse patrie » : le terrain est médiocre, il ne rapporte

naturellement, la contribution foncière n'a pas été perçue (Pref. Cons. di Peruggia al Torriglioni, 20 fiorile : « Ad onta delle mie continue premure, i ruoli... ancora non se ne vede il principio ». *Archivio*, 293).

1. 11 mai. *Collezione*, I, 456. Sala, I, 216).
2. 14 pratile (*Archivio*, 38).
3. *Centrale Metauro al Pref. Consolare*, 14 fiorile (*Archivio*, 133).
4. 2 mai. Réclamation (*Archivio*, 133).
5. Nota, 1 germile (*Archivio*, 238).

que 3 0/0; « les propriétaires, sous le gouvernement « précédent, ont remis à Rome les joyaux et les argen- « teries qu'ils avaient »; ils ne peuvent payer maintenant. Mais la réponse qu'elle reçoit est plus exacte qu'encourageante : la crise malheureuse des circons- « tances qui pèsent sur votre commune se voit à peu « près également dans tous les états de la République[1] ». Et cependant la tranquillité n'est pas compromise; et il continue d'en être ainsi, bien que la proclamation du 16 mai, qui annonce l'ouverture de la foire[2], proscrive le commerce des marchandisees anglaises, portugaises et russes[3] et que le décret du 28 mai annule la délibération du 8 ventôse, par laquelle la municipalité a aboli les droits d'entrée[4]. Dieu sait pourtant si ce pauvre pays est pressuré, comme celui de Fano et de Pergola[5], d'Urbin et de Recanati[6] : Monaldo Leopardi, le père du poète, raconte que, si les impôts ordinaires étaient modérés, les contributions extraordinaires étaient écrasantes : il paya, durant le temps du régime jacobin, 1.000 écus en cédules, 100 en assignats, 260 en monnaie de bas aloi, 600 en monnaie « courte », 1.100 à titre de *plus fort imposé*, 1.000 le jour du sac de Recanati... Ce n'est pas tout : il dut fournir un carrosse, quatre chevaux, 100 pièces de bois, 200 mesures d'huile, de notables quantités de grains, foin, paille, sacs, souliers, chemises, capotes, couvertures : les dix-sept mois de la république romaine lui coûtèrent 6.000 livres[7] (en argent).

Il en est tout autrement dans la vallée du Tronto. Quoique l'administration centrale ait été installée le même jour que celle du Métaure, l'exploitation fiscale est beaucoup moins précise et rigoureuse et paisible.

1. *Mun. Sinig. al Gen.*, S.-Cyr, 9 aprile (*Archivio*, 245).
2. Annoncée par Berthier, le 30 pluviôse.
3. *Collezione*, I, 489.
4. *Collezione*, II, 68.
5. Brémond à Birago (*Archivio*, 30).
6. *Autobiografia*, 102, XLIII. « Rapacità e stravaganze del governo repubblicano. »
7. *Autobiografia*, 103-104.

Les difficultés auxquelles se heurte Valaperta sont celles-là mêmes que rencontre Lantelme : seulement, ce n'est pas, comme à Fossombrone, la municipalité qui se met en travers des exigences françaises[1] : c'est le commissaire du gouvernement central. Maggiotti se plaint à Bafalini[2] que les municipalités puisent aux caisses nationales sur les ordres et au profit des Français : celle de Fermo a recueilli 15.000 écus environ, elle n'en a plus que 12.000 en caisse : « Avertissez-les, « demande-t-il, que ce que recueillent les trésoriers « revient à la République romaine, que c'est à elle qu'on « doit rendre compte de toutes les recettes enregistrées « depuis la formation de notre République jusqu'à nouvel « ordre ». Il est probable que Lantelme se heurte à de mauvais vouloirs efficacement soutenus, la centrale de Fermo ayant déclaré que toutes les impositions continueront d'être recouvrées par les mêmes agents qui en avaient la charge sous le gouvernement papal[3]. Un conflit se produit entre Silvestri, préfet consulaire près la municipalité de Fermo et Domenico Giri, commissaire central : ils se disputent le soin d'organiser la contribution foncière[4] et les domaines nationaux formés des anciens domaines des jésuites[5]. Les habitants sentent flotter, incertaine, l'action de l'Etat : ils essayent de se soulever.

Si Ascoli reste immobile, bien qu'il déteste les Français, les pays qui l'entourent se révoltent, lors de la réquisition des argenteries d'églises : Ancarano, Castorano, Appignano, Maltignano, Monte San Paolo, Offida, quelques bourgs du canton d'Amandola s'insurgent dès les premiers jours d'avril[6]. Le 7 de ce mois, un détachement part de Fermo, mais il est obligé d'y rentrer le 8 ; on doit faire partir d'Ascoli une colonne

1. Crivellucci, 136. La Centrale du Tronto a été proclamée le 14 avril, celle du Musone, le 3 (*Collezione*, I, 315-267).
2. 22 fiorile (*Archivio*, 295).
3. Centrale à la Mun. d'Ascoli, 8 pratile (*Archivio*, 298).
4. *Giri al Bufalini*, 9 pratile (*Archivio*, 301).
5. Sala, I, 134 ; III, 188.
6. Crivellucci, 120-121. Thiébault, II, 225.

forte d'un demi-bataillon, avec deux pièces d'artillerie, qui reçoit la soumission des insurgés : ils viennent d'être battus à Maltignano par les gardes nationaux ascolans du capitaine Camillo Merli. Mais l'agitation persiste, les arrestations se multiplient [1] ; le chef de brigade Lahure, qui commande le département, fait incarcérer tous les prêtres d'Offida et songe à s'assurer de ceux de Monte Prandone. Il est clair que, sur la frontière napolitaine, le régime nouveau n'est pas aussi solidement établi que dans la Métaure.

IV

Ainsi, que les opérations fiscales des Français s'exécutent en pleine lumière, comme dans les départements, ou qu'elles se dissimulent sous les apparences d'une République jacobine, comme à Rome, elles n'en constituent pas moins la trame de cette histoire : elles sont la cause première de ce désordre qui règne partout, accompagné de violences plus ou moins grandes suivant les circonstances locales. Il est une autre cause à cette anarchie lamentable [2] : les lois jacobines l'organisent, tandis qu'elles prétendent la dompter. Elles considèrent « les populations et les cités comme des « agrégats fortuits de simples unités numériques qu'on « peut former et détruire, comme si elles relevaient « seulement de la raison mathématique. On ne tient « aucun compte non seulement des raisons histo- « riques, mais encore des raisons naturelles. Une cité « n'est pas un organisme dont les divers membres « forment un seul corps, un même tout qui vit de sa « vie naturelle et a besoin, pour subsister, de garder « son unité de mouvement et de vie... : une ville de « plus de 100.000 habitants, comme Rome, ne formera

1. Crivellucci, 122.
2. Crivellucci, 122.

« plus une seule commune avec une seule adminis-
« tration, mais elle en formera trois, avec trois admi-
« nistrations diverses[1]... Tandis que les grandes com-
« munes sont divisées en plusieurs municipalités[2], les
« petites sont réunies en une seule : autant dire qu'en
« fait elles disparaissent ». *L'article* 180 *de la constitution a décidé que celles qui n'ont pas* 10.000 *âmes n'auront pas chacune leur municipalité;* comme l'état romain compte beaucoup de petits hameaux de trente ou de vingt familles, c'est un massacre universel, « un « vrai massacre des innocents ». Pour former une commune, on en réunit huit ou dix, ou quinze, que l'on dépouille de toute la pompe de leurs institutions séculaires pour mettre à leur tête un édile omnipotent : c'est lui qui représente ses compatriotes; lui qui, au nom de la centrale, doit répartir et percevoir les impositions directes, surveiller l'instruction publique, les établissements ecclésiastiques, les travaux publics, les hôpitaux, les subsistances. Ainsi l'on défère à l'assemblée *cantonale* des édiles les affaires qui intéressent étroitement chaque *commune* et qui, auparavant, étaient de la compétence du conseil communal[3]; elles sont réglées soit au hasard, soit au gré du seul qui les connaisse. Le système des municipalités cantonales établit donc le despotisme des édiles dans leurs villages; la République, qui prétend apporter la liberté au peuple romain, l'enchaîne sous mille tyrannies particulières.

Est-il étonnant qu'avec une organisation aussi surprenante la situation du gouvernement consulaire ne soit pas brillante au mois de mai? Est-il étonnant que le découragement se fasse sentir dans les lettres des commissaires ou des généraux ou des consuls eux-mêmes? Pour comble de malheur, la situation euro-

1. L'article 186 devait adoucir les conséquences de cette absurdité ; il établissait, pour l'expédition des affaires communes, un bureau de trois grands Ediles, nommés par le Tribunat.
2. De même que Spolète était coupée en deux.
3. Comme la nomination des salariés, du secrétaire, du maire, du médecin et de l'horloger.

péenne devient de jour en jour plus obscure : le congrès de Rastadt n'aboutit pas ; la bataille diplomatique qui s'y livre depuis le mois de décembre, peut conduire d'un moment à l'autre, non pas à une pacification générale, mais à une coalition nouvelle. La France veut toujours obtenir la rive gauche du Rhin, mais elle n'entend pas céder à Thugut un pouce de territoire italien : Bernadotte est parti à Vienne pour le lui signifier, et son attitude provocante a soulevé des incidents très graves : on a insulté le drapeau tricolore. Les Romains l'ont appris : Jacobins mécontents de n'être pas casés ou de n'être pas pourvus à leur choix[1], Trasteverins ou Regolanti obsédés du regret de la Papauté perdue vont peut-être s'entendre pour tenter une seconde révolte, comme celle du 25 février. Le 21 mars, on ordonne une première réquisition des armes[2] ; le 13 avril on prescrit de faire la chasse aux vagabonds qui courent les campagnes[3] ; une semaine après, nouvelle recherche des fusils[4] et envoi d'un piquet d'infanterie au Quirinal pour renforcer la garde des consuls. Le 1er mai, on s'attend à une insurrection[5] ; le 4, les craintes sont plus vives encore : on apprend avec émotion les nouvelles du Trasimène ; quelles influences exerceront-elles sur la foule ? Par mesure de précaution, ce même jour, Saint-Cyr lance une proclamation : elle rappelle les articles 354 et 355 : « Tout attroupement armé « est un attentat à la Constitution. Il doit être sur-le-« champ dissipé par la force. » « Tout attroupement non « armé doit être également dissipé, d'abord par ordre « verbal, s'il y a lieu par la force armée » ; inutile d'en reproduire les autres dispositions[6]. On voit quelle

1. Une commission de six membres fut nommée pour examiner le civisme et la capacité des candidats malheureux : elle était formée de Guérini, Jacoucci, Mutarelli, de Cumis, Bouchard et Granchi (*Mem. Stor.*, 268. Sala, I, 150-151. *Collezione*, I, 345).
2. *Collezione*, I, 387.
3. *Collezione*, I, 312.
4. Sala, I, 157.
5. Sala, I, 171.
6. Saint-Cyr aux Consuls, 15 fiorile (*Archivio*, 39). *Collezione*, I, 424. Sala, I. 166. Afin de barrer la route aux Trasteverins et aux Borghigiani, on munit de

confiance règne dans la capitale du nouvel état.

Nul besoin, du reste, d'interpréter des faits : il suffit de citer des textes. Le 4 mai, les commissaires écrivent à Rome que la République romaine est impuissante à acquitter ses engagements, la contrée étant épuisée[1]. Le surlendemain, Saint-Cyr écrit à son tour que les esprits sont agités « le peuple presque partout... est prêt à « s'insurger. Naples a 60.000 hommes ; la retraite sur « Ancône, par une marche de flanc de douze jours, « serait très périlleuse[2] ». Et Brune qui, d'un moment à l'autre, s'attend à ce que les Autrichiens passent l'Adige, est presque résolu, le 29 avril, « à évacuer le « territoire romain pour concentrer tous (ses) moyens « sur la Cisalpine[3] ». Les nouvelles qu'il reçoit ne sont pas pour lui rendre courage : le 15 mai, il écrit, au Directoire, que l'agitation des provinces romaines coïncide avec les efforts antifrançais de la cour de Turin. Les commissaires français, dit-il, sont écœurés ; ils prétendent que les finances sont épuisées et « se « livrent au désespoir[4] ». Le 20, il se plaint qu'ils retiennent les troupes qu'il appelle à lui ; le 21, il déclare que les mouvements des Autrichiens se règlent sur les insurrections romaines ; il regrette qu'on ne sache pas combattre et dompter celles-ci : on « expédie « des détachements quand il faut frapper de grands coups « avec une masse » ; nous avons perdu 200 hommes à la reprise de Città di Castello ; Valette a failli se faire battre ; « mon cœur est navré ». Le 30 mai, c'est le consulat qui se lamente à son tour ; les commissaires, écrit-il, au Directoire[5], exigent 3.600.000 piastres effectives, et les 7.800.000 écus en cédules que nous avons ne valent pas plus de 1.500.000 piastres. De

grilles les ponts jetés sur le Tibre (Sala, I, 190). Consulter aussi Saint-Cyr, I, 73-76 ; projet de complot contre les consuls qu'on assassinerait dans un banquet. Cf. Sala, I, 171, 186, et *passim*. *Collezione*, I, 26 p.

1. Dépôt, 4 mai.
2. Dépôt, 6 mai.
3. Les Commissaires à Brune, 7 mai. Dépôt.
4. — — — —
5. Sciout, II, 333.

toute part, c'est le découragement le plus profond et le mieux fondé, et il semble bien tard pour poser au Directoire le dileme que résumme toutes ces angoisses : « Faut-il considérer la République romaine unique-« ment au point de vue fiscal, ou faut-il s'occuper de « la faire vivre[1]? »

Ce sont les commissaires civils qui parlent ainsi, dans la lettre qu'ils adressent au gouvernement, à la date du 1er juin ; ils sentent la mort toute proche. Deux circonstances l'ont retardée jusqu'à ce jour : la présence des troupes françaises, la concorde des hommes chargée de diriger l'état. Les troupes ne forment plus une *armée de Rome*[2]; elles ne sont désormais qu'une division de l'armée d'Italie, forte de 11.173 hommes[3]. Les hommes qui gouvernent la République se répartissent en trois groupes : les magistrats romains, les agents civils du Directoire, les chefs militaires. Malgré les terribles difficultés avec lesquelles ils se sont trouvés aux prises, c'est leur concorde persistante qui leur a permis de ne pas sombrer dans la tempête ; c'est leur concorde, ou plutôt leur subordination effective au général en chef. De par l'article 369, il est le maître des consuls[4] ; de par le succès qui a couronné son intervention dans la révolte de l'armée, de par les circonstances qui requièrent souvent les soldats pour dompter les révoltes, il est supérieur aux commissaires.

Mais voici que, passée l'insurrection du Trasimène, les rapports se tendent entre Saint-Cyr[5] et ses colla-

1. Les Commissaires au Directoire, 1er juin 1798 (Sciout, III, 332).
2. Berthier à Haller, 21 mars (Dépôt, B. M., 92). Berthier aux Consuls, 24 mars (*Archivio*, 39).
3. Rapport d'Aubernon sur l'armée d'Italie, avril 1798 (Dépôt). La division de Cività-Vecchia, non comprise dans ce total, était forte de 6.270 hommes. L'effectif des troupes, le 16 juillet, était de 13.026 hommes, dont 5.728 sous le commandement de Casabianca (Saint-Cyr, I, 83, note 1).
4. Le 5 germinal, Dallemagne écrivait aux Consuls : « En vertu de l'article 369 de la constitution romaine qui accorde au général des troupes françaises le droit de faire des lois lorsqu'il le croira nécessaire, je vous en adresse ci-joint une relative aux cédules et à la vente des biens nationaux ; je vous invite de la faire publier sur-le-champ et de prendre les mesures les plus urgentes pour en assurer l'exécution » (*Archivio*, 39).
5. Le 10 germile, Marchand avait remplacé Vial comme commandant de la place de Rome (Vial aux Consuls, *Archivio*, 39).

borateurs ; c'est précisément l'heure où Monge part pour l'Egypte, Monge dont l'esprit conciliant a tant de fois maintenu la concorde à Rome. Saint-Cyr se brouille avec les consuls en faisant avorter la Constitution civile que l'abbé della Valle prétend donner à la République[1] ; le 30 mai, il réclame pour son armée les 60.000 écus qu'a produits la réquisition des argenteries de table et s'emporte même jusqu'à la menace[2] ; le 1er juin, il fixe des limites à leur autorité par une loi très expresse, en même temps qu'il fait fermer le cercle Constitutionnel et qu'il prohibe le port des panaches, galons et autres insignes réservés aux militaires. Mais les consuls savent intéresser à leur cause les commissaires civils, choqués des allures dictatoriales du général ; le 30 mai, ils s'attaquent à cette armée dont les intérêts sont si brutalement défendus ; par un arrêté en date de ce jour, ils déclarent qu'aucune contribution, ni réquisition, ni amende ne peut être imposée par les agents ou militaires français, « quels que soient leurs « titres ou grades », en dehors des cas déterminés par les traités et conventions[3] ; et ils complètent cette mesure par une loi qu'ils promulguent le 1er juin ; elle supprime la commission des logements et confie aux grands édiles les soins qui lui incombaient[4].

C'est la riposte à la loi de Saint-Cyr. Entre le général d'une part, les consuls et les commissaires de l'autre, entre le pouvoir militaire et les autorités civiles, la guerre est désormais déclarée. Leur concorde a bien réussi à faire vivre la République romaine depuis la fête de la Fédération jusqu'à ce jour ; que va-t-elle devenir, cette union disparue ?

1. Sala, I, 178.
2. Sala, I, 238.
3. *Collezione*, II, 56-57. Sala, I, 242. Saint-Cyr ne semble pas avoir favorisé les déprédations de ses subordonnés ; le 29 avril, d'après Galimberti, il a fait enfermer au château Saint-Ange un fonctionnaire d'artillerie, qui, en quarante-cinq jours, a dépensé 1.500 écus au monastère de Saint-Calliste et y a dérobé quelques tableaux.
4. Galimberti, 1er juin.

CHAPITRE II

LUTTE ENTRE LE POUVOIR MILITAIRE ET L'AUTORITÉ CIVILE : VICTOIRE DE L'AUTORITÉ CIVILE

3 juin — 10 août

La République ne mourra pas de cette crise. L'union des deux pouvoirs rivaux disparaît sans doute, mais c'est pour faire place à la subordination de l'un à l'autre. L'unité gouvernementale, un moment compromise, reparaît alors ; à une période d'anarchie et d'agitation succède une période de travail et de calme; l'autorité militaire, après une lutte de deux mois, est obligée de s'avouer vaincue : au milieu d'août, l'unité de direction est ainsi rétablie. On va voir que ce ne fut pas sans bataille.

I

La discorde éclatée à la fin de mai entre le général et les commissaires laisse clairement apparaître la situation politique différente des uns et des autres. La politique du général est déterminée par les besoins de son armée, la politique des commissaires par leur instinctive tendance à contrecarrer le général. Celui-ci veut d'abord que ses soldats soient nourris, vêtus, soignés[1] ; ce qui le livre à la discrétion des compagnies de subsistances et des financiers qui ont partie liée avec elles. Il désire ensuite et encore que les habitants ne soient pas froissés et tyrannisés de toute manière ; ce

1. Les troupes étaient mal équipées, négligées : « Le général réclama, on prit de l'humeur ; mais, comme c'était le premier de ses devoirs, il réclama avec plus d'insistance encore, de sorte qu'il aigrit les délégués du Directoire. »

qui s'explique par l'accueil très flatteur que ses officiers et lui reçoivent de la société romaine. C'est dire que, s'il veut *le pillage*, il veut aussi que ce pillage soit décent et, s'il est possible, modéré; il se soucie assez peu, comme son entourage, de toutes les grossièretés jacobines; il désire rencontrer toujours salons ouverts et femmes charmantes.

Les commissaires tiennent surtout à s'émanciper de la tutelle du général; c'est lui qui, par l'autorité qu'il exerce sur ses troupes, est le maître réel de Rome; lui qui, par la terreur de l'article 369, est le tuteur légitime et officiel de la République; lui qui est le mieux accueilli dans « le monde »; en fait comme en droit, les commissaires sont et paraissent ses subordonnés; ils s'efforcent de renverser les rôles et de tenir le premier rang. Comme ce sont les besoins de l'armée qui règlent la politique assez complexe du parti militaire, c'est le désir de *primeggiare* qui dicte à la commission civile l'attitude qu'elle tient.

Entre les deux frères ennemis, le consulat ne tente pas, n'ose pas jouer le rôle d'arbitre; son instinct le pousse à s'allier aux commissaires; la crainte du sabre fait leur union; entre les uns et les autres, il y a communauté de tendances et comme fraternité d'origine; s'il faut subir les violences françaises, mieux vaut qu'elles s'exercent par des « avocats »; ce n'est pas qu'ils soient moins tyranniques ou moins avides, mais ils sont moins expéditifs et moins brutaux. Et c'est pourquoi, sauf deux ou trois crises, l'union ne se dément pas entre commissaires et consuls dans leur lutte contre le général en chef.

Le général fait sa cour aux Romains et se donne le beau rôle de les défendre contre le pillage. Le 11 mai, dona Costanza Braschi, qui avait le tort irrémissible d'être la nièce du Pape[1], était décrétée d'accusation :

1. Les nobles étaient très mal vus. Cf. les aventures de d'Allonville, de Mme de Buffon et de Duport (d'Allonville, *Mémoires secrets*, III, 237, sq.).

ce qui lui valut le plaisir, — car on avait la galanterie de la laisser chez elle, — d'avoir deux gardes nationaux à la porte de sa chambre et deux autres dans son salon[1]. On proteste, on s'agite : le 16, on débarrasse l'ex-duchesse de ses indiscrets gardes du corps : un officier les remplace, qui l'accompagne en carrosse. Le 17 juin, nouveau progrès : on s'est convaincu, sans doute, que l'ex-duchesse n'est pour rien dans l'insurrection du Trasimène : l'officier bat en retraite, sur l'ordre du général ; dans sa lettre au consul de Mattheis, il exprime même le regret qu'on ait manqué d'égards vis-à-vis d'une femme[2].

Le 2 juin, deux agents du fisc font une descente à Saint-Pierre, d'où ils rapportent, avec une croix de Michel-Ange, six candélabres en or[3]. On s'agite encore, on court au palais Colonna, — où Saint-Cyr demeure ; — et, trois jours après, le 5, on rend à la fabrique de Saint-Pierre, avec les six candélabres d'or, la croix de Michel-Ange.

Le 14 et le 16 juin, deux communautés de religieuses sont menacées d'être mises à la porte : le couvent de Sainte-Suzanne, celui des Saints-Dominique et Sixte surtout, tentent vivement les administrateurs : on y établirait aisément un hôpital splendide. Ici encore, on proteste, on implore Saint-Cyr, on fait appel à sa générosité, on lui fait la cour, à ses officiers comme à lui. Comme les religieuses sont prêtes à partir, voici qu'on les invite à rester : décidément, il ne faut jamais désespérer des militaires. Les bonnes sœurs offrent un somptueux dîner à deux aides de camp de Casabianca et de Rusca[4]. Elles en seront, hélas ! pour leurs frais : le 18, il leur faudra vider la place et se réfugier, en pleurant, au couvent de Sainte-Catherine-de-Sienne[5].

1. Sala, I, 211-196.
2. Saint-Cyr à de Mattheis, 29 prairial (*Archivio*, 39).
3. Galimberti, 2 juin. Sala, I, 242.
4. Galimberti, 6 juillet. Sala, II, 9.
5. Sala, II, 37.

La population romaine, — monde religieux et monde aristocratique, — peut garder quelque reconnaissance au général : il fait preuve d'autant de bonne volonté que le lui permettent les exigences de sa position et les besoins de son armée ; et puis il frappe vigoureusement leur ennemi détesté, les Jacobins, briseurs de blasons et blasphémateurs de l'Eglise ; le 22 juin, il ferme le Cercle constitutionnel, qui s'est rouvert le 8 [1] ; et, lorsqu'il reparaît le 26, au palais Montoro, à Montserrat, il l'interdit définitivement le 29, et, avec lui, tous les cercles, clubs et assemblées politiques [2].

Commissaires et consuls voient d'un mauvais œil cette politique du parti militaire ; ils ne se contentent pas toujours d'y résister sourdement : leur lutte indirecte se double et se prolonge par une lutte ouverte, et, celle-là, décisive. C'est d'abord l'affaire Orengo qui la fait éclater en public. Dans la nuit du 23 avril, Joseph Jacoucci et Pierre Guerrini, agents ordinaires des spoliations d'églises, faisaient une descente au couvent des Saints-Apôtres, saisissaient la caisse que gardait l'administrateur, curé Carenzi, apposaient les scellés et emportaient divers objets. Comme ils ne pouvaient présenter aucun ordre écrit à celui-ci, celui-ci protestait et se mettait en rapport avec Joachim Orengo, avocat de l'administration générale des Biens nationaux, qui prenait très vigoureusement sa défense.

Inquiets, Jacoucci et Guerrini s'adressaient au ministre de l'Intérieur, qui rédigeait, le 25, une Commission en règle *leur enjoignant de faire ce qu'ils avaient fait deux jours auparavant :* mais Orengo tenait bon et réclamait la restitution des sommes enlevées à Carenzi. Torriglioni, pour en finir, délivra donc à ses deux agents un certificat en leur faveur et le fit insérer dans le *Moniteur de Rome*, précédé d'un décret d'Angelucci qui l'y autorisait et suivi de la commission donnée *après*

1. Galimberti, 8, 22 juin.
2. Galimberti, 26, 29 juin. *Collezione*, II, 163, 258. Sala, I, 278, 292.

coup à Jacoucci[1]. Puis il se ravisa : Angelucci n'avait pas le droit de le couvrir ainsi ; il s'adressa donc au Consulat, qui consentit à intervenir et publia, dans le numéro 28 du *Moniteur*, un décret régulier, en date du 29 fiorile, autorisant le ministre de l'Intérieur à donner un certificat favorable à Jacoucci et Guerrini dans sa querelle avec Orengo.

Orengo se méfiait : le 21 mai, il avait adressé en vain une requête au ministre, réclamant en faveur de Carenzi et défendant son honneur, qu'il prétendait offensé ; comme Torriglioni n'y avait pas répondu et en avait empêché l'insertion,, — il se croyait hors d'affaire, — Orengo courait au palais Colonna : il avait expliqué l'incident au général et obtenu son appui. Il se rendait ensuite à la secrétairerie du consulat, installée dans la cour du Quirinal, requérait le registre des délibérations, constatait que l'ordre donné à Jacoucci était daté du 25 avril, — alors qu'on avait opéré le 23, — et que le prétendu décret du 29 fiorile (18 mai), publié dans le numéro 28 du *Moniteur*, le 7 pratile (26 mai), n'existait pas sur les registres officiels : il était clair qu'on avait compris quelle faute on avait commise en y insérant le décret du 25 « devancé » le 23, qu'on ne voulait pas la renouveler et qu'on préférait prétexter un oubli.

Tous ces faits bien et dûment constatés par deux témoins, Carlo Cardinali et Domenico Muciolini, le 25 mai, et par un notaire public le 28, — ainsi que le lui avait conseillé le général, — Orengo publia le lendemain, 29 mai, un écrit très violent, mais très probant et très précis, qui dévoilait cette « tragicomédie » : le ministre de l'Intérieur et les consuls eux-mêmes étaient, en fait, convaincus de faux et accusés ouvertement d'avoir violé la loi. L'émotion était grande dans Rome : ce fut bien pis encore le lendemain. Une loi, dite de

1. *Monitore di Roma*, n° 25. Naturellement on ne donnait aucune date.

police constitutionnelle[1], atteignait brutalement Angelucci et ses agents : elle déclarait qu' « un consul pris « individuellement n'exerce aucun genre d'autorité » (art. 3) ; qu'aucun... « consul... ne peut être déposi- « taire d'aucun effet appartenant au trésor public » (art. 6) ; « que les consuls et les ministres ne doivent « employer pour l'exécution des lois... que les autorités « établies par la Constitution » (art. 10). Ce même jour, Saint-Cyr autorisait Orengo à venger son honneur « attaqué par les actes arbitraires, inconstitutionnels « et injustes des citoyens consuls et du ministre de « l'Intérieur[2] » ; et le lendemain, 1er juin, avec l'approbation du général en chef, l'administrateur général des Biens nationaux appelait nominativement à la barre du Tribunat « les citoyens Giacomo de Mattheis, Liborio Angelucci, Panazzi, Reppi, Ennio Visconti, consuls, et Giuseppe Torriglioni, ministre de l'Intérieur, coupables d'un acte arbitraire, inconstitutionnel et d'une calomnie[3] ».

Du coup, le scandale devenait trop fort : ce qui perdit Orengo. Saint-Cyr n'avait pas prévu jusqu'où on l'entraînait : il battit en retraite, abandonna celui qui s'était lancé dans la bagarre, fort de la justice de sa cause et sûr de ses promesses. Le 13 juin, les commissaires écrivaient aux consuls que les principes d'Orengo « sur les « biens possédés par les établissements ecclésiastiques « n'(étaient) pas tels qu'ils (convinssent) à un homme « chargé de la défense des droits et de la défense de la « nation ». Et ils ajoutaient qu' « un fonctionnaire qui « se trouve placé entre ses opinions et les devoirs de « son emploi doit, ou changer d'opinion, ou laisser son « emploi. » Orengo était aussitôt destitué ; afin de prouver son désintéressement, il abandonnait aux pauvres le traitement qu'on lui devait pour le temps qu'il était

1. *Monitore di Roma*, n° 31, 18 pratile. *Notizie del giorno :* « La vigilanza della commissione ha emanata la seguente » (*Collezione*, II, 61).
2. *Rescritto del* 11 pratile.
3. « Al potere legislativo del Tribunato Romano, di più delinquenze... il cittadino Orengo Gioacchino, avvocato dell' amministrazione. »

resté en charge; il se disait disposé, s'il le fallait, à faire le voyage de Paris pour recourir au Directoire[1]; mais Saint-Cyr l'avait abandonné; il n'en fit rien.

On comprend qu'elle colère animait commissaires et consuls contre Gouvion Saint-Cyr : il avait pu s'en apercevoir, du reste, avant même qu'eût paru la lettre sur Orengo. Le 7 juin (19 pratile), un décret des consuls destituait le napolitain Matera, chef de la légion romaine, dont la probité paraissait suspecte et qui avait le très grand tort de n'être pas d'accord avec le ministre de la Guerre Brémond : on lui reprochait de faire sa cour aux grandes familles romaines[2]. Saint-Cyr ne trouvait pas que le cas fût pendable ; il crut l'occasion venue de prendre sa revanche : les consuls avaient précisément maille à partir avec les commissaires, qui le 20 juin, venaient de casser un de leurs décrets[3]. Il forme une commission militaire; présidée par l'adjudant général Partouneaux, elle juge, le 22, « qu'il n'y a pas lieu à destitution contre le citoyen « Matera et que le décret des consuls romains du « 19 pratile dernier doit être regardé comme un acte « arbitraire[4] ». Le 28 juin, les commissaires écrivent aussitôt au Directoire : ils ne veulent pas juger la conduite du général; ils n'ont pas voulu rompre avec lui qui peut compter, ils le savent, sur le concours de son armée[5]; mais ils signalent à Paris, — où l'on est très averti sur la question, — le danger des chefs militaires. A peine leur dépêche est-elle arrivée que le Directoire, en effet, se décide en leur faveur : le 7 juillet, il casse l'arrêté de Saint-Cyr et exile Matera de tous les pays soumis à la France[6].

Pendant ce temps, les affaires se sont envenimées à

1. *Collezione*, II, 128. Sala, I, 263.
2. *Collezione*, II, 275. Sala, I, 258.
3. Ce décret ordonnait à Doria, Bonelli, de s'occuper d'*office* de l'approvisionnement des troupes (Galimberti, 20 juin).
4. *Collezione*, II, 275.
5. Dépôt, 28 juin.
6. *Collezione*, II, 275-276. Saint-Cyr, I, 85-86.

Rome, et une crise aiguë a éclaté enfin. En nommant l'état-major et les officiers de la garde nationale, Saint-Cyr a eu égard à la situation des grandes familles et revêtu de grades importants et de fonctions délicates des personnes qui ne sont pas précisément dévouées à la République, ni agréables aux consuls. Par mesure de transaction, et pour ne pas amener un éclat, il a consenti, le 18 juin, à faire de nouvelles nominations [1] : mais voici que ces nominations nouvelles n'ont pas davantage agréé aux commissaires [2] ! Et une autre affaire survient, qui exaspère les deux partis !

Le 26 juin, Guerrieri et Jacoucci se sont rendus chez le prince Doria à neuf heures du soir et l'ont obligé à leur remettre un célèbre ostensoir orné de magnifiques pierreries dont on se servait à Sainte-Agnès pour l'exposition des Quarante Heures [3]. Le prince s'est plaint à Saint-Cyr : il semble qu'on s'acharne sur lui; il a payé comme les autres tous les emprunts et impôts qu'on a exigés; il demande ce précieux joyau de famille : Haller lui-même le lui a laissé. Au bal du 30 juin, Saint-Cyr se fait répéter la même histoire par la princesse de Santa Croce, et il entend dire autour de lui que, sans la descente de Jaccouci du 26, les deux femmes de consuls qui paradent à ce bal n'étaleraient pas, sans doute, d'aussi somptueux diamants. Le 2 juillet, il écrit au Consulat pour transmettre les plaintes du prince; on lui répond le même jour que « l'osten-« soir étant, par sa nature même, destiné au service du « culte public, le Consulat a dû le regarder comme « une propriété nationale... »; que la maison Doria est fort opulente; que, « sous le rapport de l'origine « de ses richesses, qui sont provenues des dilapidations « et de la munificence des Papes, elle est obligée d'une « manière particulière à venir au secours du trésor

1. *Collezione*, II, 157. Sala, I, 275.
2. Sciout, IV, 45.
3. Sala, 27 juin, I, 282. Galimberti, 26 juin. Brune au Directoire. Dépôt, 14 juillet.

« public[1] ». Le général n'est pas ému par ces raisons, il riposte qu'il a entre les mains un fragment « colla- « tionné avec l'original » par le notaire Jazi, du testament du prince Pamphili, à la date du 8 novembre 1709; on y lit ces mots : « Mon intention est « que ledit ostensoir reste toujours et perpétuelle- « ment dans la famille, dans le même état où il se « trouve présentement[2]. » En conséquence, il ordonne au chef de brigade Marchand et au commmissaire des guerres Gallardon de remettre l'ostensoir au prince après avoir constaté, dans un procès-verbal, l'état où il se trouvait : et ses ordres sont exécutés *manu militari*, bien que les commissaires aient explicitement défendu à Marchand d'obéir à son chef. Les commissaires, vaincus, ne savent plus se contenir : ils déclarent que la restitution est illégale, la conduite de Saint-Cyr inconstitutionnelle; ils le destituent et écrivent à Paris. En même temps, on profère de telles menaces contre Doria que, pour échapper à la ruine, il ne croit pas avoir d'autre ressource que l'abandon de ce joyau de famille qu'il a recouvré enfin : il l'envoie à la grande questure, au milieu de la stupéfaction générale, avec un acte de donation en bonne et due forme : les seules pierrreries valaient 16.000 écus[3].

Pendant tout le mois de juin qu'avait duré la bataille, l'anarchie avait régné, maîtresse souveraine, au gouvernement consulaire. Ce fut bien pis après la rupture ouverte[4] : au ministère, c'était Torriglioni; au consulat, c'était Angelucci qui semaient la discorde et soulevaient des tempêtes. Torriglioni, qui, aussitôt ministre, s'était fait remarquer par la pompe de ses discours et la fermeté de son anticléricalisme, paraît avoir été d'humeur combattive : le 2 juin, il se disputait violem-

1. Saint-Cyr, I, 298.
2. Saint-Cyr, I, 300.
3. Saint-Cyr. I, 87 sq. Sala, I, 282, II, 7. Galimberti, 26 juin. Brune au Directoire (Dépôt, 14 juillet).
4. Ce ne fut que le 26 ou le 27 juillet qu'on apprit à Rome la destitution de Saint-Cyr et de Marchand (Sala, II, 51).

ment avec Bufalini : l'un et l'autre voulaient surveiller et diriger les ventes des biens nationaux[1]. Le 15 juin, c'était pour une affaire plus grave qu'il rompait cette fois avec le ministre de la Justice Pierelli : celui-ci avait permis à Mgr Mercanti, sortant du château Saint-Ange, de reprendre sa charge de substitut de la secrétairie du Mémorial; mais Torriglioni protesta; il prétendit que lui seul pouvait donner une autorisation de ce genre. Comme Mercanti était appuyé par Visconti et Brémond, il ne put l'emporter cette fois[2]; mais il travailla en silence, il excita les patriotes, il accusa Pierelli de ne pas agir avec assez de vigueur et de décision contre les ecclésiastiques : sous la pression de l'opinion jacobine, le consulat renvoyait celui-ci le 5 juillet[3]. Ce n'était pas le dernier incident que devait soulever l'intraitable ministre de l'Intérieur : le 24 avril, à la suite d'une vive discussion provoquée par Pericoli, *maestro di casa* de l'hôpital Saint-Esprit, qui refusa de montrer ses comptes de pharmacie, Torriglioni se fâcha tout rouge, invoquant la loi qu'il disait violée. Les femmes s'en mêlèrent sous prétexte d'apaiser l'incident, elles envenimèrent les rancunes; finalement, Torriglioni voulut se retirer, et il fallut les très vives instances de Florent et de Bassal pour le décider à rester.

Comme Torriglioni au ministère, Angelucci au consulat était le grand artisan de discorde. Ambitieux, avide, il avait d'abord cherché le pouvoir en s'appuyant sur les Jacobins; il travaillait maintenant à en tirer parti en s'alliant aux financiers. Les patriotes qui l'accueillaient jadis au palais Altemps par des ovations enthousiastes y brûlaient solennellement une de ses lettres, le 8 juin[4] : un mois après, presque jour pour jour, ils profitaient de la nuit pour briser les glaces de son carrosse, mettre

1. Galimberti, 2 juin.
2. Sala, I, 260.
3. Galimberti, 5 juillet. Sala, II, 9.
4. Galimberti, 8 juin.

la capote en pièces et saccager le siège du cocher[1]. Et les consuls n'étaient pas plus favorablement disposés à son égard : la loi de police constitutionnelle en était la preuve évidente. Sur qui donc s'appuyait-il ?

Les deux lois contradictoires du 25 mars et du 5 mai, loin de raffermir le cours des cédules, l'avaient ébranlé davantage, et la spéculation s'étant emparée de l'affaire, tout espoir s'était évanoui de leur rendre jamais, avec une valeur stable, la confiance du public. La masse du peuple, du reste, n'en souffrait plus autant que par le passé : comme les paysans et les laboureurs, elle s'était débarrassée de ce papier-monnaie et n'avait plus entre les mains que les *resti* ou assignats. Quant au stock qui avait reflué sur le marché, il avait été accaparé à très bon compte par les financiers : Acquaroni, Torlonia, Piombino, Périllier, s'étaient entendus : ils reprenaient d'une main ce que la République les forçait à donner de l'autre par ses impôts et ses emprunts. Ils avaient pour eux la neutralité bienveillante de Saint-Cyr, qui devait à leur concours le bon entretien de son armée, partant son obéissance ; ils avaient pour eux, — ce qui était nécessaire au succès de leurs desseins, — le concours actif de Bassal, de Bufalini et d'Angelucci[2] ; enfin ils défendaient le crédit public, relevaient les cours et permettaient ainsi à leurs amis de jouer à la hausse. A cette spéculation sur les papiers, ils en avaient joint une autre, qui portait sur les terrains, qui doublait et garantissait la première ; s'ils ne pouvaient raffermir la valeur des cédules, du moins étaient-ils sûrs de les écouler en achetant des biens nationaux.

Le malheur était qu'on avait pénétré leurs desseins : Ennio Visconti avait vite compris quels intérêts d'agioteurs s'abritaient sous le masque des intérêts publics : et il avait ouvert les yeux aux commissaires. Aussi,

1. Sala, II, 11.
2. Cf. la lettre capitale de Visconti à Florent, 3 vendémiaire VII (Sala, III, 309). Le 16 mars, Torlonia offrait un dîner aux officiers français ; le 18 juin, Périllier et Saint-Cyr dînaient ensemble à Frascati.

tandis que les amis d'Acquaroni et de Torlonia travaillaient à relever le cours du papier-monnaie, ceux-ci cherchaient-ils à lui ôter toute valeur et à en débarrasser la République. C'était à la banque de Monte Citorio, on l'a vu, que se tenait le marché des cédules : c'était le champ d'opération des spéculateurs; comme des patrouilles avaient quelquefois l'audace de troubler leur petit commerce, Buffalini fut chargé d'y mettre ordre. Le 18 juin, une proclamation signée de lui annonçait les intentions du consulat : « Les libres contrats d'achat et « de vente, de troc, d'échange et autres semblables qui, « par la volonté du public et à son avantage, se font sur « la place de Monte Citorio et aux alentours, ne doivent « pas être troublés ni empêchés. Les patrouilles qui y « font des rondes n'y sont pas envoyées à autre fin que « celle de veiller aux désaccords et conserver le bon ordre. « De tout ceci, on prévient le public pour la tranquillité « commune[1]. » Mais, tandis qu'il « tranquillise » ainsi le marché, voici que Visconti et les commissaires travaillent à le troubler pour jamais : le 30 juin, ils portent une loi qui ôte aux cédules leur valeur fixe : *elles ne seront plus reçues en payement des biens nationaux estimés désormais en monnaie fine que pour la valeur qu'elles auront dans la circulation au moment du payement*[2].

Les agioteurs sont directement menacés : s'ils ne peuvent plus écouler leurs cédules au taux nominal, même dans des achats de fonds de terre, l'effondrement va se précipiter; dans quelques jours, ils n'auront plus que du papier entre les mains. Bufalini, d'accord avec Torlonia, travaille fiévreusement à parer le coup : mais, le 4 juillet, au moment où il va publier la loi qui raffermira les cours, voici qu'il apprend que les commissaires ne s'en tiennent pas aux mesures prises le 30 juin[3] et qu'ils veulent aller jusqu'au bout. Bufalini négocie avec

1. *Collezione*, II, 147. Sala, II, 3-4.
2. Article 2 (30 pratile) (*Collezione*, II, 267).
3. Galimberti, 4 juillet.

eux; il offre sa démission, qu'on refuse[1]. Le surlendemain, 7 juillet, ils n'en publient pas moins une loi plus radicale encore que la précédente[2] : les *assignats* ou *resti*, qui sont la monnaie du peuple, sont sauvés (art. 11), non seulement parce que la fabrication en est interrompue (art. 12), mais encore et surtout parce qu'ils sont désormais reçus, *au même titre que la monnaie fine*, pour le payement des contributions et pour l'achat des biens nationaux (art. 13). Les *cédules*, richesse escomptée des spéculateurs, sont ruinées : on leur rend, sans doute, une valeur certaine (art. 3), mais si faible qu'elles ne se relèvent plus : elle est fixée au douzième de leur valeur nominale pour les cédules de moins de 35 écus ; au *trente-sixième* pour celles qui représentent une valeur plus haute[3].

Les spéculateurs sont atterrés ; mais ils ne capitulent pas : la corruption, les pétitions, les émeutes, telles sont les trois armes qu'ils manient. Ils offrent 60.000 écus à Torriglioni pour qu'il consente à soutenir, avec Angelucci et Bufalini, la réhabilitation du papier condamné. Le 8 juillet, un dimanche, Riganti s'occupe de faire signer une pétition, demandant qu'on retire l'édit de démonétisation, « banqueroute de la nation[4] » ; le 9, il la porte aux consuls, qui, poussés par les commissaires, la renvoient au Tribunat. Au Tribunat, ils s'occupent d'organiser une opposition légale : le 11, le tribun Bassi y dépeint en termes pathétiques la misère et le mécontentement du peuple ; et il décide l'assemblée à envoyer une députation aux commissaires français qui les supplie de sauvegarder *le crédit national*.

Ce n'est pas tout. Afin d'intéresser le peuple à la cause des spéculateurs, on fait courir le bruit que les cédules de moins de 35 écus, — celles, par conséquent, qui peuvent encore se trouver dans les petites bourses, —

1. Galimberti, 5 juillet.
2. *Collezione*, II, 272-274. La loi est datée du 6.
3. *Collezione*, II, 276.
4. Galimberti, 8-9 juillet.

sont réduites au *trente-sixième* de leur valeur, tout comme celles qui sont supérieures à ce chiffre; et, le 9 juillet, par une notification[1] qui, fait significatif, n'est pas signé de Bufalini, les commissaires font savoir que les cédules de 35 écus et moins ne sont réduites qu'au *douzième*. Mais le peuple est inquiet, les agioteurs de la Bourse deviennent les agitateurs de Rome. Le 7 juillet au soir, on s'attend à un mouvement, les théâtres sont fermés, les portes gardées, les Monti occupés et trois canons braqués sur la place de Monte-Cavallo[2]. La situation est d'autant plus grave que Saint-Cyr proteste aussi contre la loi du 6 et laisse dire qu'en cas de révolution il restera simple spectateur[3]. Le 8, les craintes sont encore très vives; le 9, cependant, Visconti et les commissaires tiennent ferme dans les conférences qu'ils ont avec les consuls, les sénateurs et les tribuns; le 10, le 11, les conférences continuent avec le même insuccès pour la bande des financiers : « Florent répond « aux députés du consulat que la loi est un coup de « sabre, nécessaire pourtant, pour se débarrasser du « papier et qu'il y a besoin de tenir fort et que le peuple, « dans quinze jours, se tiendra tranquille[4]. » Visconti dévoile sans peine le plan de ses adversaires : « Ces « gens-là, dit-il, (sont) aussi persuadés que moi que « ce papier monnaie ne pourra jamais recouvrer son « crédit; ils (désirent) qu'une réhabilitation légale et « temporaire leur donne le moyen et le loisir de se « défaire des sommes immenses qu'ils en ont ramassées « à peu de frais, en les rejetant sur les Biens nationaux « que leur avidité dévore d'avance avec une perte incal- « culable pour la République, dont les revenus et les « contributions sont déjà réduits presque à rien par la « cédule[5]. »

1. *Collezione*, II, 277.
2. Galimberti, 7 juillet.
3. Sala, II, 19, 14, 15, 9. Galimberti, 9 juillet.
4. Sala, II, 15.
5. Sala, III, 311.

Ils obtiennent le même succès en menaçant de déchaîner l'émeute. Le 12 juillet, on interdit de se servir des cédules à la loterie[1], et, le 14, on répète que les assignats (*resti*) doivent être reçus dans les caisses publiques aussi bien que les espèces sonnantes[2]. Le 13 et le 14, comme le 7 et le 8, tout le monde est sur le qui-vive. Mallio, le directeur du *Banditore della Verità*, dénonce un complot patriote; les consuls font renforcer la garde du Quirinal; ils préviennent tous les chefs d'atelier qu'ils les tiennent pour responsables des désordres que pourront provoquer leurs commis. Le 15, comme Bufalini comprend qu'il ne peut rien obtenir et se retire, les commissaires le remplacent par un archéologue doublé d'un lettré charmant, un ami de Visconti, Gherardo de Rossi[3]. Trois jours après ils se débarrassent de Matera, leur ennemi mortel depuis sa première destitution, l'ami de Gouvion Saint-Cyr, le général sauveur sur lequel comptent Acquaroni et ses amis; le même jour ils se débarrassent également de l'opposition des tribuns en les envoyant en vacances; le 21, afin de tenir en échec les Monti toujours suspects, ils fortifient l'Ara-Celi; le 22, toutes les précautions étant prises, ils frappent le dernier coup qui doit assurer leur salut[4].

Ce sont les agioteurs qu'ils visent explicitement (considérant 5, art. 5); c'est leur monnaie qu'ils atteignent, nominativement : à partir du 1er vendémiaire VII, les cédules de 36 écus et au delà ne seront plus d'aucune valeur; jusqu'à cette date, elles seront reçues pour la quatre-vingt-dixième partie de leur valeur nominale[5], en payement de domaines nationaux; encore faudra-t-il aller les changer aussitôt en bons délivrés par la grande questure. Et, comme à chaque mesure dirigée

1. Sala, II, 22.
2. Sala, II, 28.
3. Galimberti, 15 juillet.
4. *Collezione*, II, 326.
5. Le cours, à la bourse, était de 1/100. Le cours des cédules de moins de 35 écus était de 1/25; le rapport légal de ces cédules populaires était toujours cependant de 1/12 (*Collezione*, II, 329).

contre les agioteurs, correspond une mesure équivalente prise en faveur du peuple, le 23 juillet, on décide la frappe d'une monnaie métallique, du type des *Madonnine ;* elle portera au droit les faisceaux consulaires surmontés du bonnet phrygien, encadrés par l'inscription :

REPVBBLICA ROMANA

et, au revers, une couronne de chêne avec ces mots :

DVE BAIOCCHI[1] :

mesure complétée par le décret du 26 ordonnant le remplacement des assignats de 1 écu par des assignats de valeur moindre[2]. Le parti des cédules tenta un dernier effort : on recevait de mauvaises nouvelles d'une insurrection éclatée dans le Circeo ; la fermentation était grande parmi les patriotes ; le pain manquait dans la ville ; le 30, le 31 juillet, on s'attendait à ce qu'ils provoquassent un mouvement révolutionnaire ; ils n'osèrent pas. Les consuls avaient doublé leur garde ; Saint-Cyr n'était plus là depuis le 27, et Macdonald, qui le remplaçait, parlait très haut de son respect pour les commissaires et lançait une proclamation énergique contre les fauteurs de troubles[3].

Par la force, les financiers ne pouvaient rien faire : ils recoururent à l'intrigue, mais sans plus de succès. Le consulat, dont ils avaient gagné la majorité, fut suspendu par les commissaires[4], toujours fidèles au plan de Visconti (2 août) ; Bufalini se retira définitivement le 6 août. Malgré les nouvelles du Circeo, les patriotes se tinrent tranquilles ; malgré la misère et

1. Cf. Vermiglioli : *Della zecca e delle monete perugine*, p. 171. Cf. erreur de Galimberti, 23 juillet.
2. *Collezione*, II, 331.
3. Sala, II, 57. Le 31 juillet, Macdonald écrit à Florent qu'il a reçu ses instructions le 23 messidor et qu'elles lui interdisent de « s'immiscer dans aucun des actes du gouvernement romain » (Dépôt, 31 juillet).
4. Galimberti, 16 août.

les vexations de toute sorte, les Romains ne bougèrent pas. Il était clair que cette longue agitation du mois de juillet avait été soufflée, entretenue par la bande des agioteurs : en dépit de leur habileté et de leur persévérance, ils n'avaient pas pu profiter de l'hostilité ouverte, qui, après avoir couvé tout le mois de juin, avait éclaté brusquement, au début du mois de juillet, entre le pouvoir militaire et les autorités civiles. Habilement et honnêtement conseillés par Visconti, les commissaires étaient venus à bout, par leur énergie vigilante, du complot financier sourdement soutenu par la nécessaire bienveillance du général ; comme ils avaient cassé ses arrêts, ils avaient brisé les consuls. La prise de Malte vint jeter comme un rayon de gloire sur leurs efforts triomphants ; et la fête du 10 août, organisée pour fêter l'heureuse nouvelle et commémorer la chute de la royauté française fut le couronnement de leur œuvre et la glorification de leur politique.

Cette accalmie, survenant après deux mois d'orage, ne devait pas durer. Le malheur de la République voulait que Saint-Cyr eût eu raison dans l'affaire de l'ostensoir ; il fit destituer les commissaires qui l'avaient fait casser. Le 11 août, leurs successeurs arrivaient à Rome ; et, le 16 de ce même mois, on apprenait avec terreur le désastre de la flotte française à Aboukir[1].

II

Pendant que se déroulait cette bataille, que le gouvernement français pouvait prévoir, mais qu'il ne sut pas prévenir, la vie à Rome continuait de suivre son cours. La fièvre de plaisir paraissait s'être apaisée : du moins, beaucoup d'officiers avaient été rappelés au milieu de leurs troupes et envoyés en province pour

1. Galimberti, 16 août.

dompter les révoltes. La chronique scandaleuse du mois de juillet n'avait pas trouvé de plus friante aventure que celle qui était survenue le 7 au soir. On donnait, ce soir-là, deux *festinacci*, l'un au palais Cesarini et l'autre au palais Borghèse. Une bande de jeunes gens, en travesti, veut y pénétrer; la sentinelle de garde refuse, prétextant sa consigne; à la fin, la bande joyeuse s'impatiente; elle veut forcer la porte. La sentinelle fait feu; une patrouille accourt; on emmène au poste tout le monde; on oblige tout le monde, hélas! à baisser les masques et à déposer les dominos. Cesarini était en bonne fortune avec une femme de chambre de la duchesse, et la duchesse, — admirable justice des choses, — la duchesse se consolait avec Matera des infidélités de son époux. Une affaire plus scandaleuse avait soulevé l'opinion au mois d'août : Cohen de Ferrare avait décidé le médecin Albitez à lui donner sa fille en mariage, moyennant 3.000 écus sonnants; il était entendu que, s'il venait à la répudier un jour, pareille somme serait comptée au père; les deux parties contractantes avaient négligé l'hypothèse où la jeune fille intéressée se soustrairait par la fuite à cette vente ignoble : ce qu'elle fit. Albitez et Cohen parvinrent à la reprendre; elle se sauva deux fois encore, et deux fois encore elle fut saisie et réintégrée de force au domicile de son acheteur[1]. — Les lois étaient muettes; les autorités républicaines ignoraient l'affaire.

La vie de plaisirs et de fêtes, si brillante en mars et en avril, s'est calmée maintenant, et, comme elle, la vie jacobine avec ses pompes et ses joies. Le club constitutionnel, on l'a vu, a été fermé par Saint-Cyr, deux semaines après s'être rouvert[2], et il n'a pu reparaître[3]. Les théâtres n'attirent plus grand'foule : c'est tout au plus si la *Prise de Faënza* retrouve, le 4 juin, le même

1. Galimberti, 8 août. Sala, 9 août, II, 73.
2. *Collezione*, II, 163.
3. *Collezione*, II, 258.

succès que jadis. Les fêtes se font plus rares aussi, et l'éloquence des orateurs, — ou la patience des auditoires, — commence, il semble, à tarir : seul, Bona, qui remplace Spada à la tête de la garde nationale, trouve le secret d'enrichir encore le trésor des rodomontades jacobines[1]; Piranesi, qui lui succédera le 12 juillet, sera beaucoup plus sobre. Il n'y a guère que deux, je pourrais même dire qu'une solennité patriotique qui rappelle celles des mois passés. Le 14 juillet, les Français fêtent l'anniversaire de la prise de la Bastille par une revue et des manœuvres exécutées à la villa Borghèse : mais les canons du château Saint-Ange ont beau tonner d'heure en heure pour exciter la population patriote à communier avec les Français dans un enthousiasme humanitaire, la fête du 14 reste une fête française et militaire.

Le 17, au contraire, sur la place d'Espagne, — c'est la place de la Liberté que je veux dire, — quel débordement d'ivresse! Sur trois autels élevés au milieu d'une haute estrade, aux pieds des statues de la Monarchie et de la Religion, dominées elles-mêmes par une statue gigantesque de la Liberté, œuvre du sculpteur milanais Cirnolli, on livre aux flammes, avec nombre barrettes cardinalices, tous les titres de noblesse qu'on peut trouver, les procès-verbaux du Saint-Office, le livre d'or du Capitole; Borghèse et Santa Croce jettent sur l'autel leurs blasons et dansent sur l'estrade; l'architecte Barberi, tirant de sa poche une croix et un diplôme, les brise, les déchire et les jette au feu, et Piranesi en fait autant. Mais Barberi ne pense pas que ce soit pour lui une régénération suffisante : il prend le nom de Tisifonte que lui a donné le poète Gianni de Milan, et, pour se débaptiser, ne trouve pas de plus ingénieux moyen... que de se laver la tête. Cependant, tandis que les parchemins brûlent et que Tisifonte se lave des hontes baptismales, le vent souffle avec rage,

1. Sala, 4 juin, 245.

la pluie tombe avec fureur, ébranle les statues, éteint les brasiers, et les patriotes recueillis écoutent pieusement les discours de Beni et de Rossi, de Jaccouci et de Tostis[1].

Cette ridicule parodie de notre belle nuit du 4 août, par bonheur, n'eut pas de lendemain : la question des cédules tenait trop de place dans les préoccupations du jour; et puis, on ne pouvait indéfiniment et sur toutes les places de Rome planter des arbres de la liberté.

En ces mois troublés par des souffles d'émeute, la capitale jacobine avait donc perdu son air de fête; le monde officiel avait interrompu sa mascarade; la physionomie de la ville chrétienne reparaissait sans être défigurée. Le 2 juin, c'était les cérémonies de l'ordination que Mgr Passari célébrait au Latran; le 7, c'était la solennité du *Corpus Domini*. Comme on avait refusé l'autorisation de traverser la place Saint-Pierre et d'en faire le tour, par la colonnade, ce fut à l'intérieur de la basilique et dans l'atrium que se déroula la procession populaire, escortée de quarante-deux élèves du séminaire romain portant des torches de cire ainsi que de dix-huit chanoines des églises patriarcales[2]. Quinze jours après, une autre cérémonie attirait la foule dévote du côté de l'île du Tibre : on avait décrété « la désaffectation » de l'église Saint-Barthélemy pour en faire une caserne, un théâtre ou un magasin. La conque en cuivre doré, où la légende voulait qu'eût été déposée la peau du saint apôtre après son martyre, avait été mise en vente et achetée avec les marbres par un tailleur de pierres, Alessandro dell' Oste; les autels avaient été démolis, et l'on trans-

1. *Collezione*, II, 309-312. *Mem. Stor.*, 278. Sala, II, 33. Cf. d'Allonville. *Mémoires secrets*, III, 233-234. « Le lendemain de mon arrivée, je suis tiré du sommeil le plus profond par un assez grand bruit; j'ouvre ma fenêtre, qui donnait sur la place d'Espagne, où je vois élever un échafaud : — Quoi, serait-ce l'arrêt d'un supplice, dis-je à mon hôte. — Non, répondit-il, c'est celui d'une fête. — Quel théâtre, bon Dieu ! Mais qui doivent en être les acteurs ? — Nos anciens princes et nos nouveaux rois ! »

2. Sala, I, 250. Galimberti, 7 juin.

portait maintenant à l'Ara Cœli les corps de Barthélemy, de Paulin de Nole et de deux autres saints inconnus, tandis que le chanoine Candido Maria Frattini s'occupait de mettre en sûreté, dans cette basilique, une très antique et très miraculeuse image de la Vierge, peinte sur le mur[1]. Et, le lendemain, c'était une autre fête encore ; on célébrait à Saint-Ignace, le 21 juin, l'anniversaire de Saint-Louis de Gonzague : tous les élèves du séminaire romain faisaient la communion générale ; l'autel, dépouillé de ses argents et de ses lapis-lazuli, était éclairé par des candélabres de métal et de bois[2]. C'était aussi des candélabres de bois qui décoraient la Confession de l'Apôtre, le jour de la Saint-Pierre ; la vieille statue de bronze n'avait pas vêtu ses ornements coutumiers : le tirègne ne couvrait pas sa tête impérieuse et forte ; ni messe, ni vêpres papales, ni robes rouges ! Au pied de l'autel réservé au Pape, en avait été dressé un autre, sur lequel officiait Mgr Boni, au milieu d'un faible concours de peuple, tandis que d'élégantes patriotes, drapées comme des statues de la Liberté, la poitrine moulée dans un maillot de soie couleur chair, regardaient, avec une arrogance curieuse[3].

On en causait encore, lorsqu'une grosse nouvelle s'était répandue dans la ville : le 1er juillet, maître Jean, Tata Giovanni, ainsi qu'on l'appelait, avait rendu son âme à Dieu ! Qu'allaient devenir tous ces orphelins qu'il recueillait avec l'appui du Pape dans un hospice de la Via Giulia, auxquels il apprenait un métier et auxquels il remettait, à leur sortie de l'hospice, la moitié des gains qu'ils avaient faits, gardant l'autre pour soutenir son œuvre ! C'est à peine si l'on se rassura lorsqu'on apprit que l'avocat Cristaldi, désigné pour lui succéder, avait sollicité le concours de fra Bonifaccio de Sezze :

1. Galimberti, 22 juin. Sala, I, 270-271.
2. Sala, I, 271. Cf. *id.*, 260, 266, 290. Galimberti, 29 juin.
3. Sala, I, 290-291.

c'était un tertiaire franciscain qui demeurait à San-Francesco a Ripa, qui avait ouvert aussi un petit hospice pour les enfants et dont on se disait tout bas les prophéties et la sainteté[1]. Et c'est à ce moment, au milieu de la surexcitation produite par tant d'émotions contraires, parmi la famine, parmi l'agitation soufflée par le parti des spéculateurs, que revenait l'anniversaire des *miracles des yeux*[2]! Le 10 juillet, passant sur la place Colonna, une femme qui portait un enfant vit le Bambino de la Madonne *del Carmine* suspendue au pignon du palais Bonaccorsi, remuer doucement les paupières. La foule accourt, un piquet passe qui la disperse et arrête un vieux prêtre, Adami; le soir, on interdit d'allumer les veilleuses, et, la nuit, par précaution, la Madone est déposée à l'intérieur du palais.

Le peuple se contient; mais les Jacobins fulminent:

De par l'état, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu!

La haine des sectaires s'accroît par l'habitude du pouvoir qu'ils prennent peu à peu et la colère que leur inspire l'attachement persistant du peuple à son culte séculaire. La question du serment civique, toujours brûlante, n'est pas pour les calmer : voici justement qu'on l'agite à nouveau[3]. Le 7 juin, est mort le grand prêteur Baldassare Rochetti, originaire de Camerino : après avoir consulté de savants théologiens, il s'est finalement résolu à prêter le serment requis; mais, se sentant en péril de la vie, des doutes ont agité sa conscience, et il s'est solennellement rétracté! L'attitude de l'abbé Michelini, curé de San-Salvatore à Ponte

1. Sala, II, 2. Cristaldi était un ancien auditeur du cardinal Vicaire. — L'hospice de Tata Giovanni, — qui a donné son nom à une rue de Rome (à Catinari), — fut protégé par le gouvernement républicain; on lui fit don du couvent de San Nicolo da Talentino (Sala, II, 44).
2. Sala, II, 13.
3. Galimberti, 7 juin. Sala, I, 254.

Rotto, du chanoine Carboni, curé de San-Angelo in Pescaria, n'a pas apaisé leur colère, quoiqu'ils aient consenti à jurer. La verve enthousiaste d'un frère des Saints-Apôtres, qui montre dans Saint-Antoine le modèle du bon démocrate[1]; le discours du curé de Santa-Maria del Popolo, dont le Directoire se montre si heureux qu'il en ordonne l'impression, ne calment pas non plus leur fureur: le curé de San-Venanzio de Camerinesi a refusé de suivre leur exemple[2] et Mgr di Pietro a demandé au Pape de se prononcer sur la question, en lui envoyant l'abbé Belzer, caudataire du cardinal della Somaglia[3]. Ce seul recours au Pape exaspère les patriotes : ils ne sont donc pas maîtres chez eux. Lorsque la réponse pontificale arrive, c'est bien pis encore. Mgr Carracciolo écrit le 26 à Mgr Passari que l'affaire a été jugée déjà et qu'on ne peut l'examiner une seconde fois: allusion au serment cisalpin interdit par le Saint-Père. Nouvelles colères : on fait grand bruit autour de la réponse, comme lors de la lettre du cardinal Albani aux fidèles de son diocèse de Palestrina[4]; Mgr di Pietro, afin d'apaiser les esprits et de prévenir les incidents, imagine une formule qui exclut la haine à la monarchie et réserve la foi catholique[5].

Les persécutions des Jacobins n'ont donc rien qui doive étonner: le catholicisme n'est pas seulement pour eux le maître haï du passé ; dans le présent, c'est encore un obstacle. On oblige les membres du collège nazaréen à dépouiller l'habit ecclésiastique; les membres du collège Ghislieri comme les pauvres de l'hospice apostolique de San-Michele a Ripa sont tenus de porter les couleurs nationales[6]; on règlemente

1. Galimberti, 27 juin.
2. Galimberti, 15-17 juin. Sala, I, 267.
3. L'abbé Lauri, recteur du séminaire romain, chargeait d'une commission tout identique l'abbé Marotti, tandis que Mgr Passari écrivait à ce même sujet au maître de chambre, Mgr Innico Carracciolo (Sala, I, 268).
4. Sala, I, 253.
5. Sala, I, 293.
6. Sala, I, 243, 244.

le costume épiscopal[1]; on s'occupe de réorganiser le collège romain où l'on fonde une chaire de langue française[2], et les mauvais plaisants ne manquent pas qui proposent d'enfermer tous les ecclésiastiques dans le Ghetto[3]. Comme la suppression des ordres religieux n'a nullement entraîné, ainsi qu'on l'espérait, la désertion des religieux, on travaille à... solliciter leur exode. On le prime : au-dessus de quarante ans, tous les moines qui quitteront toucheront deux cents piastres; et trois cents lorsqu'ils auront passé la cinquantaine. Les religieuses qui les imiteront recevront une rente annuelle calculée sur la valeur de leur dot, de 5 0/0 pour celles qui n'ont pas quarante ans, de 8 0/0 pour celles qui n'ont pas soixante ans, de 10 0/0 passé cet âge[4]. Et, pour beaucoup, la tentation est grande; des couvents ferment chaque jour; ceux qui subsistent ne savent plus comment vivre : les dominicains de la Minerve dînent d'un potage et d'un œuf et les religieuses Ursulines, qui sont toutes nobles, d'une soupe de limaçons et d'un peu d'eau : on espère bien que les belles piastres offertes à ceux et à celles qui rompront le cloître décideront les indécises.

La situation est si grave, le conflit organisé froidement entre les exigences de la conscience et les nécessités de la vie apparaît si redoutable que Mgr di Pietro, après avoir pris l'avis des secrétaires de la Pénitencerie et d'autres personnes, doctes et pieuses, se résoud à accorder la sécularisation à tous individus de l'un et de l'autre sexe qui se trouvent sur le territoire de la République et qui en feront la demande[5]. Et cette mesure qui déjoue la manœuvre des Jacobins accroît encore leur fureur : le matin de la vigile de saint Pierre, — jour de jeûne à Rome, — le docteur Bussani, directeur de Saint-

1. *Collezione*, II, 94. Sala, I, 248.
2. Sala, I, 258. Discours de Tournefort. Cf. séance de l'Institut du 23 juillet : l'Education religieuse. Sala, II, 18, 45.
3. Sala, I, 262, 268 (Confessionnaux place Navone).
4. *Collezione*, II, 155. Sala, I, 272, 260 ; II, 52, 34.
5. Sala, I, 283.

Jacques des Incurables, prétend imposer un repas gras à toutes les personnes attachées à l'hôpital, les chapelains compris[1]; le 6 juillet, on joue au palais Giraud une comédie représentant un conclave : le « papabile » porte les habits du cardinal Giraud[2].

On voit combien est envenimée, au début du mois de juillet, la situation religieuse; on comprend que, dans ces circonstances, le miracle des yeux ait surexcité encore les haines sectaires. Dans la nuit du 10 au 11, du 11 au 12, du 12 au 13, un grand nombre de madones sont complètement démolies. Les patrouilles qu'a multipliées le consulat, sur les plaintes de Cristaldi, n'ont pas fait découvrir les coupables. La population, très surexcitée, monte la garde autour de ses images : les Montigiani ne veulent pas que les propriétaires les déposent à l'intérieur des maisons : le Trastevere s'agite sourdement et veille toute la nuit. Le « parti de la « cédule » entretient l'agitation : qui sait si une nouvelle révolte de Rome n'amènera pas une modification dans ce gouvernement dominé par Visconti. Celui-ci sent le péril : le 14 juillet, au matin, Passari est appelé par le ministre de la Police; il consent, sur les instances qu'on lui adresse, sinon à inviter officiellement les Romains à rentrer leurs images, du moins à engager les curés à les y pousser en secret. Peu à peu l'agitation s'apaise; si, dans la nuit du 22 au 23, la madone de la place Sciarra est brisée comme tant d'autres sur le Corso, ou place Colonna, ou à Monte-Citorio, cet incident clôt la série : les statues de la Vierge qui ornent le palais Massimi de la place du Capitole et le palais Altieri, place de Venise, sont retirées dans les nuits du 26 au 27 et du 27 au 28, par les soins du Quirinal[3].

La politique agressive de celui-ci n'en continue pas moins de se développer : le 21 juillet, les croix

1. Sala, I, 292.
2. Galimberti, 7 juillet.
3. Galimberti, 10, 22, 26 juillet. Sala, II, 13, 18, 25, 27, 28, 30, 44, 51, 52, 54.

sont renversées au haut des obélisques; le mardi 24 juillet, les marchands de la campagne qui ont voulu, suivant l'usage, devancer le marché du mercredi afin de chômer religieusement le jour de Saint-Jacques (25 juillet), se voient refuser l'entrée de la place Navone et sont contraints par le gouverneur d'attendre jusqu'au lendemain pour vendre leurs denrées. Ils s'en consolent, — sans prendre les armes, — en allant dévotement prier la Madone du Carmine, à San-Francesco a Ripa : du 22 juillet au 29, elle est exposée en grande pompe[1].

Ainsi, malgré la malveillance, malgré les tracasseries, malgré les obstacles, le peuple de Rome, si passif et si résigné pourtant, ne cesse de vénérer ses Madones, pendant que l'anarchie divise ses maîtres d'un jour. Comme la vie religieuse locale, l'exploitation française continue, impitoyable et méthodique. On a compris qu'il est vain de chercher à obtenir directement du pays beaucoup de numéraire et beaucoup de ressources en subsistances : tout l'effort s'est reporté sur la mise en valeur des biens nationaux. Depuis que Desaix a emmené en Egypte la division de Cività Vecchia, il y a encore 14.500 hommes sur le territoire romain[2]. Beaucoup, à Rome même, couchent sur la terre; le commandant de la place, Marchand, s'adresse vainement depuis un mois au ministre de la Guerre et aux grands édiles, qui se disputent le droit de fournir la réquisition, mais n'y défèrent ni l'un ni l'autre[3]. Marchand perd patience : le 7 juin, il somme les grands édiles de lui fournir 2.000 matelas et paillasses, menaçant, passé ce terme, de les prendre lui-même chez l'habitant[4]; et l'on s'occupe, cette fois, de satisfaire à ses demandes[5]. —

1. Sala, II, 55. Galimberti, 22 juillet. Cf. aussi Sala, II, 57 (les travaux du ministre de la Justice).
2. *Arch. nat.*, AF³, 149, cité par Sciout, IV, 42 (Cf. Brémond aux Consuls, 22 messifero. *Archivio*, 30).
3. Brémond aux Consuls, 15 pratile (*Archivio*, 30). *Collezione*, II, 108.
4. Sala, I, 252-255.
5. Il accorde un délai de trois jours à la prière des consuls (Marchand aux Consuls, 22 pratile. *Archivio*, 39).

Le 19 juin, c'est à Rome une réquisition de chevaux qu'organisent les municipalités[1], afin de monter les gendarmes ; le 10 juillet, c'est Gouvion Saint-Cyr qui réclame pour ses hommes 10.000 chemises, 10.000 paires de souliers et 9.000 paires de draps[2], on ne voit pas, du reste, qu'il les ait jamais obtenues.

L'exploitation jacobine se relâche donc de sa primitive rigueur, quant aux réquisitions en nature ; elle se montre moins exigeante aussi dans ses requêtes en espèces. La contribution foncière extraordinaire est supprimée et remplacée par un *impôt progressif sur le capital*, en vertu de la loi du 17 juillet[3] : de 2.001 à 5.000 écus, les capitaux sont taxés de 1 0/0 ; de 5.001 à 10.000, de 1 1/2 0/0 ; de 10.001 à 30.000 de 2 0/0 ; à partir de 30.001 de 3 0/0 ; au-dessous de 2.000, ils sont exempts de toute taxe ; ceux des maisons religieuses et établissements ecclésiastiques sont taxés à 5 0/0. Cette loi est complétée par une autre, animée du même esprit tyranniquement démocrate, publiée le 20 juillet : elle établit un *emprunt forcé progressif sur les revenus*[4], du tiers pour ceux qui varient de 3 à 6.000 écus ; des deux tiers pour ceux qui sont inférieurs à 10.000 écus ; de la totalité pour ceux qui dépassent ce chiffre. Il sera remboursé en biens nationaux évalués à raison de trente fois leur revenu annuel, calculé sur dix ans ; les familles papales ne doivent être remboursées que de la moitié de leurs avances ; le consulat est autorisé « à prendre les mesures nécessaires pour la plus « exacte définition du revenu annuel de chaque famille « et de chaque propriétaire » (art. 9).

Mais, comme la contribution foncière n'a rien donné le 3 juin et que l'emprunt forcé n'a produit, à cette même date, que 60.000 écus en cédules[5] ; comme, pen-

1. *Collezione*, II, 152, 154, 160.
2. Brémond aux consuls, 22 messifero (*Archivio*, 30).
3. *Collezione*, II, 303. Aucun moyen d'enquête ou de contrôle n'est indiqué.
4. *Collezione*, II, 324.
5. 15.000 fournis par le Cimino, 45.000 par le Tibre (*Collezione*, II, 90).

dant les deux mois de juin et de juillet, on n'exige aucune réquisition en espèces, non plus que de fortes réquisitions en nature, il est clair que les Jacobins se rattrapent d'un autre côté. Et c'est ce que l'on constate : s'ils respectent à peu près les argenteries des églises et les biens des particuliers, ils multiplient les confiscations de propriétés, meubles et immeubles. On a vu le sort du couvent des Saints Dominique et Sixte : si celui des Carmélites déchaussées, à la Vittoria, échappe à leur atteinte[1], on met en vente le 1er juin[2] les biens du monastère des Minimes, à Saint-François-de-Paule, de la Trinité-des-Monts, le 2 juin, le mobilier de ce monastère et celui du collège Clémentin[3] ; le 3, d'anciens domaines des Jésuites et les biens du couvent des saints Sixte et Clément[4] ; le 6, ceux de l'Hospice de Sainte-Marie in Carenis[5] ; le même jour[6], les religieuses Barberines sont menacées d'être chassées de chez elles ; le 9, la maison annexe du Gesù est occupée[7] ; le 14, le mobilier de onze églises et couvents est mis en vente[8] ; le 25, les commissaires se rendent au monastère des Capucines *delle Sepolte*, aux Monti, et leur demandent si elles sont disposées à abandonner leurs cellules : — « Seulement par la force », répondent-elles. — « Disposez-vous donc, répliquent-ils, à rece-« voir les Capucines de Monte Cavallo : nous prenons « leur cloître[9]. » Le 7, le 10 juillet, nouvelles mises en vente[10] ; le 14, le couvent des Camaldules de Monte Corona, celui de Saint-Léonard, à la Lungara, celui des Mineurs observants à l'Ara, Cœli celui des chanoines réguliers de San-Spirito *in Sassia* sont supprimés[11] ;

1. Sala, I, 240.
2. *Collezione*, II, 71, n° 287.
3. *Collezione*, II, 82, 88, 231, 239, 253.
4. *Collezione*, II, 90.
5. *Collezione*, II, 104.
6. Sala, I, 249.
7. Sala, I, 255.
8. *Collezione*, II, 224.
9. Sala, I, 280.
10. *Collezione*, II, 277, 283.
11. *Collezione*, II, 296-297.

le 20, les religieuses de Sainte-Thérèse, au Quirinal, sont chassées de leur cloître ; Saint-Pierre in Montorio est vendu 2.000 piastres, le 23 ; le 24, c'est le tour de Sainte-Sabine, qu'on paye 3.000 écus !

Les incidents qui marquent alors dans la vie romaine, et qui caractérisent, durant ces deux mois, la physionomie qu'elle présente, ce ne sont plus ni les spoliations d'églises ni les fêtes de la liberté célébrées devant l'arbre symbolique : ce sont les ventes des couvents confisqués et les adorations frémissantes de tout un peuple à genoux, prosterné devant ses Madones.

III

Le spectacle que présente au même moment l'état romain est beaucoup moins complexe : l'agitation religieuse est moins vive qu'à Rome, parce que les tracasseries jacobines s'y font moins vivement sentir, la minorité patriote étant contenue, les autorités intimidées par la force du sentiment populaire. L'exploitation française se transforme comme elle s'est transformée à Rome : avec cette nuance, toutefois, qu'on exige les prestations diverses que Rome a déjà payées et auxquelles les provinces n'ont pas satisfait encore, à l'heure où l'on travaille à créer une nouvelle organisation fiscale.

Le 28 juin étaient promulguées[1], à la date du 20 courant, deux lois importantes pour la vie locale. La première établissait que les manses épiscopales ne pourraient en aucun cas dépasser 2.500 écus romains ; qu'elles devaient être égales ou inférieures à 2.000 écus dans les pays de moins de 10.000 âmes[2] ; les biens qui surpassaient cette somme étaient confisqués au profit de la nation ; les évêchés qui n'y atteignaient pas devaient

1. Sala, I, 286, 289.
2. *Collezione*, II, 358.

être pourvus sur les excédents des autres. L'autre loi était plus importante encore[1], elle ne devait pourtant pas provoquer beaucoup plus d'émotion. Elle supprimait, par tout le territoire de la République, confraternités et universités, oratoires, congrégations et toutes associations laïques[2]; leurs revenus étaient affectés aux hôpitaux existants et aux établissements charitables : la loi, comme le déclarait explicitement l'article 6, avait été conçue et devait être appliquée en vue du soulagement des pauvres. Ce fut cet article qui la fit bien accueillir du petit peuple; il semble pourtant qu'il y perdit beaucoup. Les confraternités[3] étaient des associations de charité et de prières : elles s'occupaient de visiter les malades, de secourir les infirmes, de soutenir les pauvres, d'enterrer les morts, de doter les jeunes filles : elles s'occupaient aussi d'alimenter la piété de leurs membres et de convertir les pécheurs par les exercices spirituels qu'elles organisaient dans les églises ou par les missions qu'elles prêchaient dans les campagnes. Toutes ces œuvres étaient frappées de mort : rien ne remua, quoi qu'elles fussent très populaires; il semble que l'appât de leurs dépouilles ait séduit la foule et maintenu le calme[4].

La même tranquillité subsista, lors de l'organisation de la grande machine fiscale dont on a déjà signalé l'action à Rome et qui devait plus fructueusement fonc-

1. *Collezione*, II, 359.
2. On exceptait les confraternités des pays ruraux attachées au service des paroisses.
3. La plus célèbre était celle de l'Oratoire de la très sainte Communion générale, fondée par le P. Caravita (Sala, I, 287).
4. *Collezione*, II, 255. Dans sa proclamation du 8 messifero, Torriglioni « pro« mettait d'appliquer et de distribuer les effets et revenus des confraternités, congré« gations et autres associations laïques de l'état de la République au bénéfice des « hôpitaux publics et à la fondation et à la dotation d'autres établissements de « secours » ; et l'article 7 de l'instruction qu'il adressait aux autorités départementales et municipales, afin de régler l'occupation des biens confisqués, prescrivait explicitement qu'on recherchât dans quelles communes il convenait de créer des établissements nouveaux (*Collezione*, II, 256). — La formation des compagnies départementales de gendarmerie, groupées deux par deux en escadrons et quatre par quatre en divisions; la levée des recrues destinées à la égion provoquèrent plus d'émotion que la suppression des confraternités. Prendre en main la direction de toutes ces œuvres, afin d'en laïciser l'esprit et d'en *manier* les fonds, tel était, évidemment, le but véritable du Quirinal : ne se proposait-il pas d'appliquer au même objet que par le passé tous les biens qu'il confisquait ?

tionner sur le champ plus large des provinces. Les procédés employés depuis l'occupation française avaient donné d'heureux résultats à Rome ; ils en avaient produit de désastreux partout ailleurs. Les impositions ne rentraient pas, les emprunts forcés n'étaient pas couverts. Veut-on une preuve de la faillite de toutes ces espérances? « Depuis l'établissement de la Constitution, « porte le décret consulaire du 3 juin[1], toutes (nos) « ressources se réduisent aux contributions payées par « la ville de Rome... ; les ministres, et particulièrement celui des Finances, n'ont reçu des préfets consulaires des départements aucun avis de l'état des « déclarations qui devraient être faites par les propriétaires et enregistrées par les municipalités...; le « consulat est absolument déterminé à mettre un terme « à cet état de désorganisation et d'anarchie : il compromet la sécurité publique, retarde l'établissement « de tout espèce d'ordre social, met en péril la fortune « de tous les créanciers de l'Etat, rend impossible « l'approvisionnement de l'armée française et le payement des dettes contractées avec le gouvernement « français par des moyens réguliers; il menace tous « les propriétaires et cultivateurs du péril des réquisitions les plus onéreuses et arbitraires... » ; en conséquence, le consulat destitue tous les préfets consulaires, toutes les administrations départementales, toutes les municipalités ; il décide de traduire devant les tribunaux ceux et celles qui n'auraient pas fait leur devoir, et il fait peser sur les administrations la menace d'un pillage général : « Le ministre des Finances reste « spécialement chargé de demander au général en « chef de l'armée française la force nécessaire pour « faire exécuter dans tous les départements la loi du « 10 germile[2]. »

1. *Collezione*, II, 90.
2. Art. 6. (*Collezione*, II, 92). Cf. proclamation du ministre de l'Intérieur leur reprochant leur conduite despotique et illégale (Sala, I, 261).

Ce n'est pas tout : le 14 juin, les commissaires écrivent dans le même sens que la République romaine ne peut absolument pas payer 500.000 piastres par mois : « L'épuisement où elle se trouve l'empêche « d'exécuter ses engagements[1]. » Aussi Guglielmo Terziani, — qui est chargé, on se le rappelle, de l'approvisionnement de Rome et de l'armée, — crie-t-il famine ; on ne paye pas ses fournisseurs, et ses magasins restent vides. Le 9 mai, il demande de l'argent au Quirinal afin de pouvoir expédier cinquante voitures sur l'Adige par Foligno, Ancône et Modène[2] ; le 28, il menace de se retirer, la caisse nationale ayant protesté une lettre de change de 4.000 écus qu'il lui présentait[3] ; les créanciers qu'il a dans les départements et qu'il ne peut satisfaire murmurent tout haut contre lui : « Depuis que la Compagnie Terziani s'est chargée des « subsistances des armées françaises, le canton d'Orvieto, « écrit le préfet consulaire au ministre des Finances, « le 6 messifero VI, se trouve en retard d'environ « 15.000 écus. » Les réclamations de ce genre deviennent très pressantes ; les créanciers demandent que la caisse nationale suspende ses payements à la Compagnie et les retienne à titre de dépôts pour le compte des départements[4].

Il est clair qu'il faut trouver autre chose. Si les administrations romaines peuvent attendre, l'armée française n'en a pas le loisir : c'est le seul soutien du régime jacobin : qu'adviendrait-il du jour où, mécontentée, on ne pourrait plus compter sur elle ! Les biens nationaux sauvèrent l'état. Comme la République romaine est riche en terres, écrivaient les commissaires dans la lettre même que nous avons citée plus haut, nous lui avons suggéré l'idée d'en faire un utile emploi.

1. Les forêts sont livrées au pillage, en dépit de l'édit du 22 mars 1789, qui régularisait les coupes (Brémond aux Consuls, 26 pratile. *Archivio*, 30).
2. Terziani à de Rossi, 9 mai (*Archivio*, 41).
3. Terziani al Min. fin., 9 pratile (*Archivio*, 41).
4. *Archivio*, 189. Bufalini aux Commissaires, 15 juin (*Archivio*, 38).

« Une Compagnie composée des premières maisons de « banque de cette ville se charge de lui fournir pour « un an tout ce qui concerne la consommation de ses « troupes de terre et de sa petite marine, comme aussi les « subsistances, fourrages, habillements et approvision- « nements de l'armée française, à la condition d'être « payée en fonds de terre dont l'estimation se fera sui- « vant une base déterminée par le marché à dix fois « le revenu de 1793. » La Compagnie Terziani renonce, en effet, à son privilège[1]; elle est remplacée par une autre Compagnie, dite des *Munizionnieri generali* formée par Antonio de Gerando, de Naples; Antonio Thierry, de Paris; Payen Dallonville, de Paris; Charles Popp, de Paris; Cini, de Livourne; Périllier et Pietro Cavagnari, de Plaisance, qui s'est intéressé à l'affaire, sur les instances de don Giovanni Torlania et qui consentit même, de l'aveu de son souverain le duc de Parme[2], à devenir administrateur général de la Compagnie.

La loi 345, promulguée le 21 juin[3], mettait à la disposition du consulat une masse de biens nationaux d'une valeur de 6.500.000 écus afin de payer la Compagnie l'année qu'elle s'engageait. Le traité était daté du 14 termifero VI, 1er août; on négociait l'affaire depuis le mois de juin[4]. Ce n'était que l'extension du système suivi pour payer la Compagnie Sicubert et Valadier, chargée de transporter en France[5] les objets d'art enlevés dans la conquête italienne : on la payait en biens nationaux, en échange desquels elle rendait les ordonnances des payements dont elle était détenteur[6]. Comme il fallait s'y attendre, la Compagnie se fit adju-

1. J'ai trouvé deux lettres de Brémond à Bufalini (15 termifero) et de Castelli au même (17 termifero, *Archivio*, 30), montrant que Terziani reçut alors 30.000 écus pour payer Farfa et d'autres biens nationaux qu'il avait achetés.
2. Lettre du duc de Parme (1798, 10 juillet). La Rév. Lepeaux, III, 304.
3. 3 messifero. *Collezione*, II, 161.
4. Déclaration de Cavagnari et Popp, 5 messifero VI.
5. Le texte adopté le 1er août était déjà arrêté le 29 pratile, 17 juin. Giac. Lumbroso : Ugo Basseville. Notes.
6. *Corr.*, III, 655.

ger des terres à des prix inférieurs à leur valeur[1] : Bufalini protesta en vain; Périllier était d'accord avec Castelli[2]. Schérer fit des difficultés pour admettre ce traité; il prétextait que Périllier était « Juif et très « Juif », qu'il avait obtenu des conditions trop favorables; il prétendait que l'entretien des troupes devait coûter non pas 20 millions, mais 5.100.000 livres[3]; la vérité, c'est qu'il patronait, à la place des Munizionnieri, une autre Compagnie, la Compagnie Bodin[4], qui avait traité avec lui pour l'Italie tout entière et à qui les commissaires refusaient de remettre le service des troupes stationnées dans l'Etat[5]. Malgré sa mauvaise volonté, les commissaires l'emportèrent : Schérer oubliait que la République romaine devait à la France 5.000.000 de piastres et l'entretien des troupes, soit 5.000.000 ; ces deux engagements étaient distincts. Il oubliait en outre que, depuis 1793, les terres avaient perdu beaucoup de leur valeur et que le crédit des maisons de banque avec lesquelles on traitait valait qu'on fît des sacrifices[6]. Bref, les commissaires l'emportèrent, à Paris, en même temps qu'à Rome; ils accroissaient encore le trésor où ils comptaient puiser pour se tirer d'affaire : le 14 juillet, paraissait une loi qui confisquait 187 couvents au profit de la nation[7]. Avec une provision de biens nationaux si largement alimentée, avec la Compagnie des Munitionnaires déjà organisée pour s'en porter acquéreur suivant les besoins du moment, la situation de l'Etat n'était-elle pas assurée à l'avenir?

1. Le quart de la valeur des biens était payé en numéraire on en traites acceptées. Cf. Sciout, IV, 47.
2. « Rapporto sulle cessioni de beni nazionali al C° Perillier, agente in capo delle contribuzioni e finanze d'Italia, 8 messifero, VI, *Archivio*, 24. » Cf. aussi un autre rapport du 6 termifero (24 juillet) : « Castelli non si da verun carico di consultare il ministro delle finanze prima di venire alla stipolazione delli tanti istromenti di cessione di beni nazionali, 25. » Cf. aussi décret du 21 termifero (*Archivio*, 30).
3. Ce traité était accompagné d'un autre passé entre Brémond et Hardy, venu en Italie « pour faire fortune » : il était relatif aux fournitures (Commissaires au Directoire, 13 messifero, VI, dépôt).
4. Sciout, IV, 48, note 1.
5. Bodin au Directoire, 12 juin 1798. Dépôt.
6. Commissaire au Directoire, 2 juillet. Dépôt.
7. *Collezione*, II, 289.

Mais il fallait songer au présent; il fallait vivre en attendant que les résultats de la réorganisation financière de l'Etat se fissent sentir. Le consulat secoua donc, le plus vivement qu'il lui fut possible, l'indolence voulue des autorités, poussé par le désir de « faire de l'argent », retenu par la crainte d'exciter la révolte. Dans la campagne, tout était calme; à Velletri, le 26 juin, on avait même célébré une fête joyeuse devant le palais municipal, sous la direction de Felice Bombacari. Sur une estrade majestueuse élevée entre deux autres plus petites adossées aux deux fontaines qui encadrent la place, était monté avec un petit enfant, Gasparro Advenzi, costumé en « amorino », le vieux Francesco Pianeti, qui portait le livre d'or de la cité. Après quelques compliments très expressifs, l'enfant, s'était approché du vieillard; il lui avait arraché le livre des mains; il en avait déchiré les feuillets, les avait jetés sur l'autel où flambait un brasier : cependant que retentissaient les applaudissements des patriotes et que la petite garnison française était immobile sous les armes. Le cortège s'était ensuite formé, avait traversé la ville, acclamant de ses hourras la démocratie naissante, accablant de ses insultes l'aristocratie décrépite.

In puero alato respublica ficta renidet,
Nobilium regimen monstrat abire senex[1].

A Viterbe même, où les patriotes pourtant étaient moins nombreux et exerçaient moins d'influence qu'à Velletri, une fête générale avait réuni tous les cœurs : le brutal commandant de la garde nationale Safferno, le frénétique Cambrai qui commandait les troupes du Cimino et du Clitunno, avaient pris part à l'allégresse générale; il est vrai qu'au milieu de ce pays très dévoué à l'ordre passé les autorités jacobines avaient

1. Pelisseri... *Note di Giacomo Lumbroso*, p. 6.

l'habitude de ménager le sentiment populaire : le 9 août, c'était la fête de sainte Rose qu'on célébrait, la très illustre patronne de la ville[1].

Et cependant, à Viterbe comme ailleurs, l'exploitation du pays était vigoureusement conduite ; du 26 pluviôse an VI au 1er vendémiaire an VII, la municipalité calculait que les dépenses faites pour entretenir les troupes montaient à 51.864 écus. Le 16 messifero elle avait déjà donné 32.605 écus[2]. Rocati, le préfet consulaire du canton, écrivait à cet égard à son ministre : « Vous « verrez par tout cela à quelles importantes et très « lourdes dépenses a contribué la commune ; elle a « dû reprendre à la caisse du Mont-de-Piété diverses « sommes pour répondre aux urgences et se prévaloir « des dépôts des particuliers qui se trouvaient audit « Mont et qu'il lui faut retirer ; il ne vous échappe pas « (non plus) combien nous pèse l'entretien du comman- « dant de la place et de la troupe ici stationnée... » Il demandait que les autres communes du canton fussent obligées de contribuer aux dépenses auxquelles Viterbe avait été contrainte de satisfaire, ajoutant qu'elle seule avait payé l'emprunt forcé[3].

Un fait fera comprendre combien exigeante s'était montrée l'exploitation. Mgr Gallo Muzio, cardinal archevêque de Viterbe et Toscanella, jouissait depuis treize ans d'une rente annuelle de 6.437 écus 32 1/2 ; au 1er messidor, elle était réduite à 630 écus ; et cependant on lui imposait encore une taxe extraordinaire de 20.000 piastres[4]. Et il est certain qu'il donna quelque chose : le 16 messifero, le préfet consulaire écrivait à Bufalini : « J'ai remis au questeur Pretio Leali ce que le citoyen évêque Gallo avait remis dans mes mains. »

Si Cività Vecchia respirait depuis le départ de la divi-

1. De la Tour de Fontanet, 16-18.
2. Bufalini avait demandé le compte par lettre du 18 pratile. *Archivio*, 194.
3. *Archivio*, 194.
4. Lettre de Magnoni aux consuls, 1 messidor, VI, *Archivio*, 10.

sion Desaix[1], à Bracciano, le préfet consulaire Forbini travaillait à établir les rôles de la contribution extraordinaire, ou, du moins, l'assurait à son ministre[2]. Aux mines d'alun de la Tolfa, un traité était signé le 26 pratile, par lequel Périllier les cédait pour 3.000.000 d'écus à Domenico Lavaggi[3]. Le même Périllier poursuivait la reprise des revenus de l'évêché de Montefiascone contre le cardinal Valetti : « Je vais lui demander « des renseignements là-dessus, écrivait-il à Buffalini[4], « le 24 messifero : le fonds ne peut être confisqué, les « revenus sont à la République française. » Grâce à son activité, — il contrôlait aussi la vente des biens nationaux, — il travaillait efficacement à faire triompher les droits de l'armée des droits rivaux des communes ou des étrangers ; c'est ainsi qu'il luttait contre la municipalité de Tivoli : débitrice des Albani, mais créancière des Braschi, elle voulait opérer la compensation et, abandonnant les revenus des terres de ceux-ci, ne pas restituer les revenus des terres de ceux-là[5] ; c'est ainsi qu'il luttait encore contre la République cisalpine. Comme elle avait absorbé l'Etat du duc de Modène, la jeune République se prétendait héritière de ses droits privés comme de sa souveraineté publique et réclamait, à ce titre, la propriété de la villa d'Este[6]; mais Périllier faisait la sourde oreille et tendait chaque jour les ressorts de sa machine.

Chacun voyait que le calme était trompeur. A de certains moments, on sentait un frémissement sinistre agiter ce peuple, soit que le désordre monétaire l'exaspérât[7] ; au point que l'administrateur du Cimino proposait de rouvrir à son compte la monnaie de Viterbe et rassemblait à cette fin 22.500 livres de cuivre, soit que

1. « Nota per supplemento delle spese fatte dalla, Rep. rom. per le spedizione maritima de C. V. (*Archivio*, 45). La note générale montait à 182.350 écus.
2. Lettre du 20 pratile. *Archivio*, 182.
3. *Archivio*, 182. Sala, I, 257.
4. *Archivio*, 186.
5. *Archivio*, 275.
6. Lettre du min. Rel. ext. à Birago, 2 messifero (*Archivio*, 30).
7. Le préfet du Cimino se plaint des maux qui dérivent du refus du papier.

la suppression des couvents l'irritât encore davantage au point de le pousser à l'émeute, comme il arriva à Montefortino le 21 juillet[1]. On comprend les précautions que prenait Macdonald aussitôt arrivé à Rome, quoique la tranquillité publique ne fût pas matériellement troublée : il travaillait à faire de Viterbe un centre militaire qui surveillât toute la région : il y faisait établir le quartier général du général Cambrai, qui commandait le pays[2]. Il ordonnait au commissaire ordonnateur Bichot d'y fonder un établissement thermal pour les convalescents, en l'invitant du reste à s'occuper avec plus de soin que jamais de distribuer du vinaigre aux troupes, « car les fièvres font des progrès d'une façon effrayante[3] ». En même temps il prescrivait à Cambrai de faire des tournées fréquentes sur la côte[4] où il faisait réparer les vieilles tours qui gardent ce mélancolique rivage contre les incursions des Barbaresques[5] ; il lui ordonnait de surveiller avec le même soin tout l'intérieur du pays[6] et lui dictait les mesures à prendre et la conduite à tenir en cas d'insurrection générale.

Dans la Montagne, Macdonald[7] prenait aussi des mesures de précaution : il ordonnait à Casabianca, qui commandait la 2e division militaire, de surveiller Città di Castello et d'occuper fortement Pérouse et Foligno, afin d'avoir un point d'appui de ce côté et de maîtriser la grande route de communication. Mais ici comme dans le Cimino, la démonétisation des cédules excitait le plus vif mécontentement, et le manque de monnaie divisionnaire provoquait les plus grands embarras : seulement, ici comme sur la côte, c'est aux moyens légaux et pacifiques que l'on voulait recourir. On demandait à Pérouse

1. Le 19, on avait confisqué le couvent de Saint-François et le collège Saint-Martin. — Pellisseri, Note di G. Lumbroso, p. 7.
2. Macdonald à Cambrai, 9 août. Dépôt. *Id.*, 22 août.
3. Macdonald à Bichot, 27 juillet. Dépôt.
4. Macdonald à Cambrai, 30 juillet. Dépôt.
5. « Ordini per gl' Ispettori della spiaggia mediterranea. » Messifero, VI, *Archivio*, 44.
6. Ordre du 30 juillet et 8 septembre Dépôt.
7. Macdonald à Bichot, 25 juillet.

l'ouverture d'une banque nationale pour le change du papier[1]; l'administration départementale décidait la frappe d'une monnaie de cuivre, obtenue en refondant les anciens San-Pietrini, « monnaie la plus scélérate qui « se puisse imaginer », de l'avis du ministre des finances.

On désobéit, on ne se révolte pas; les efforts des populations pour s'adapter au régime nouveau qu'on leur impose se laissent à tout instant saisir ou deviner. Le 21 pratile, l'administration centrale du Trasimène déclare au préfet consulaire, Marotti, que la situation politique de ce département, si longtemps le centre de la dernière insurrection ne permet pas de publier les lois du 10 germile; et pourtant, dès le mois de juin, on voit que l'on travaille à établir les rôles des contributions ordonnées par ces lois. A Città della Pieve, par exemple[3], l'administration des biens nationaux s'organise dès la fin de pratile[4], les ventes mêmes commencent à cette époque; la confiscation des couvents, ordonnée par la loi du 21 messifero, s'opère sans résistance : le préfet consulaire a donné aux religieux un délai de vingt jours pour préparer leur départ; les administrateurs ont pris, sans incident, possession du monastère[5]. Les ventes sont dirigées par l'agent Piazza[6]. Les villes demandent en grâce que le courrier les traverse, Assise comme Pérouse[7]. Les citoyens s'adressent avec confiance aux autorités nouvelles : le 14 pratile, la veuve Vittoria Guardalena de Pérouse[8] écrit au ministre des Finances : elle a été grandement surprise d'apprendre que *le privi-*

1. Rapport aux consuls, 25 messifero, VI, *Archivio*, 301.
2. *Archivio*, 278.
3. *Archivio*, 282. Lettres de la municipalité au ministre des Finances, 5, 20 messifero, 6-12 termifero.
4. Alessandro Gaëtano Andreoli de Gubbio est nommé administrateur consulaire à Bufalini, 14 pratile. *Archivio*, 287.
5. Lettre du préfet, consulaire de Pérouse à Torriglioni, messifero, 278. Procès-verbal de Serafino Silvestrini, chef de la 2e division des bureaux de la centrale à Pérouse, prenant possession du collège des Barnabites de Saint-Paul, 3 termifero. *Archivio*, 293.
6. « Projetto di compra de' beni dell' Abbadia e commende di Malto nel Trassimeno, 21 pratile. *Archivio*, 278. Le sénateur Brizi prévoit que les terres se vendront très bas et conseille à l'Etat de se porter acquéreur.
7. Ministre des Finances aux Commissaires, 2 messifero. *Archivio*, 38.
8. *Archivio*, 293.

lège des douze fils qu'accordait l'ancien pouvoir ne doit plus avoir son effet; d'autant que dans une république démocratique « le grand nombre d'enfant doit être « récompensé, ne serait-ce qu'à l'exemple de l'antique « République romaine ». Les administrations locales ont la même confiance; celle de Pérouse, dont les dépenses ordinaires et extraordinaires montent à 189.770 écus, 50 bajoques[1], fait un tableau touchant des pères de famille se promenant dans les rues de la ville pour demander du pain[2]. Elle n'hésite pas à inviter le ministre des Finances « à mettre à sa disposition la plus grande somme « possible... ; en considérant les seules dépenses ur- « gentes, il faudrait environ 10.000 écus[3]. » Ce sont des âmes blanches et candides qui se résignent à ce qu'elle n'ont pu empêcher ; c'est la vie qui reprend ses droits et qui les pousse à tenter un loyal effort pour s'adapter au régime nouveau.

La meilleure preuve de cet état d'esprit, c'est que, quoiqu'on ait représenté à Foligno une ingénieuse comédie sur la *Démocratisation du Paradis*, — où l'on voyait, par exemple, les démons piquer une cocarde tricolore au Père Eternel[4], — l'idée germa dans l'âme d'un prêtre pieux, l'abbé Paccanali, de fonder à Spolète une maison de missions destinée à reprendre l'œuvre de la Propagande chassée de Rome et de transporter comme à l'ombre des souvenirs sacrés du Poverello d'Assise le séminaire des martyrs[5] : son œuvre, bénie par le Pape, s'appelait la *Congrégation de la Foi de Jésus*. C'est une preuve que les collines ombriennes, par la beauté pure de la lumière, par la splendeur calme des horizons, comme par la magie des souvenirs sont restées de miraculeuses conseillères de recueillement et de sacrifice et qu'elles n'ont rien perdu, depuis saint Fran-

1. *Amin. Trasim. al* Bufalini, 28 pratile. *Archivio*, 293.
2. Rapport du 25 messifero. *Archivio*, 301.
3. Lettre de la municipalité de Pérouse à Bufalini, 3 termifero, VI, *Archivio*, 293.
4. Sala, 10 juin, I, 268.
5. Sala, 12 juillet, II, 24-57.

çois, de leur charme mystérieux; c'est une preuve aussi de la tranquillité qui régnait dans la région.

La situation des Marches est plus complexe. L'importance d'Ancône explique la physionomie que présente le Métaure; tout est sacrifié à assurer la puissance de cette place maritime et militaire. En raison des événements politiques, la foire de Senegallia[1] n'a pas la même importance que les autres années; le 10 juillet, on constitue comme de coutume le tribunal de cinq juges, qui doit régler les contestations[2]; le 14, on déclare la franchise du port[3], mais les marchandises anglaises, portugaises et russes restent prohibées[4]. La mise en circulation d'une monnaie de cuivre, les *Madonnine* refondues, analogues aux sanpietrini refrappés du Trasimène, n'atteste pas l'activité des transactions : c'est une mesure générale que suggère, à peu près partout, aux autorités départementales, la crise des cédules et le défaut des monnaies divisionnaires[5].

Si la foire de Senegallia n'exerce pas un grand rayonnement, Ancône étend sans cesse la zone dont elle draine les richesses. Le 12 pratile, le payeur de la marine française qui y réside invite la Caisse départementale du Métaure à lui fournir 5.000 piastres, et celle-ci allègue en vain les difficultés qu'elle rencontre On convient que ces 5.000 piastres seront déduites de l'indemnité que le Métaure doit encore à la France[6]. Le général Monnier, qui commande la place, exige d'avance les contributions dues à l'Etat : le commissaire envoyé avec cette mission remet au général 43.000 écus, partie en cédules courantes, partie en

1. Sala, II, 17.
2. *Collezione*, II, 265, 1, 2. Lettre aux Consuls, 16 termifero. *Archivio*, 1, 2.
3. Décret du 21 messidor. Lettre du ministre des Finances aux commissaires, 6 thermidor. *Archivio*, 38. On avait saisi les marchandises entrées avant l'occupation française, en vertu de l'ordonnance du 14 février 1798, rendue par le trésorier du Pape, sur l'ordre de Berthier (Minist. Fin. aux Commissaires, 8 messifero *Archivio*, 38).
4. Attesté par lettre de Grais. Bianchelli, préfet consulaire du canton d'Ancône à Bufalini en date du 18 juin (*Archivio*, 234). Il se plaint aussi de l'expansion de la monnaie de cuivre.
5. Rapport du 25 pratile. *Archivio*, 10.
6. Lettre aux consuls, 19 messifero. *Archivio*, 11. Lettre à Bufalini. *Archivio*, 44.

cédules réduites du tiers[1]. Monnier n'agit jamais avec mollesse chaque fois que les intérêts de ses troupes sont en jeu : Fossombrone néglige de payer l'argent et de porter les approvisionnements qu'il exige en compensation des biens ex-caméraux[2] que les Albani détenaient à titre emphytéotique et que la commune a confisqués ; Monnier s'y transporte et arrête le préfet consulaire, le président de la Municipalité et un édile qu'il fait conduire à Senegallia[3]. Torriglioni écrit le 28 pratile au préfet consulaire que le canton d'Ancône n'a pas payé les contributions auxquelles l'a taxé, lorsqu'il s'est séparé de l'Etat papal, l'agent des finances français. Le préfet répond le 7 messifero et démontre, pièces en mains, que les contributions ont été entièrement payées, et par anticipation. Ce n'est pas à Ancône que les Français attendent le mois de juillet pour exiger des contributions établies au mois de janvier.

La situation du reste des Marches rappelle davantage l'état de la Montagne et de la Campagne. Dans le Tronto, par exemple, si la garde civique, si même la compagnie de gendarmerie a été levée sans peine, il n'en est pas de même des recrues que l'on réclame à Rome pour former le légion romaine[4]. Quitter le nid natal ne sourit à personne ; dès le début, voulant échapper à l'odieux de la conscription, poussés aussi par des considérations personnelles, les édiles se sont bornés à dresser une liste informe de tous les hommes de dix-huit à vingt-cinq ans, propres ou non au métier militaire ; et la Centrale se plaignait en vain, le 19 termifero ; elle n'avait encore obtenu aucun homme[5]. Les emprunts forcés continuent toujours, au même titre que les réquisitions. Le 20 messifero et le 2 termifero, Fermo demande aux communes qui dépendent d'elle de payer une taxe extraordinaire

1. Centrale de Métaure à Bufalini, 25 messifero. *Archivio*, 133.
2. Cf. lettre de Tornielli, préfet consulaire.
3. *Rapporto Consuli*, 13 termifero.
4. Loi du 10 pratile.
5. *Mon. di Offida ai Comum.*, 38 pratile VI, 16 term., 16 mess., 19 termifero. *Registres* 50 et 51, cités par Crivellucci, 141, notes.

pour subvenir à l'entretien des troupes françaises. Ce même jour, 2 termifero, le conseil des édiles s'occupe de répartir un emprunt de 10.000 écus, et, le 14 du même mois, le colonel Lahure, commandant du Musone et du Tronto, exige, sous peine d'exécutions militaires, dans les vingt-quatre heures, un certain versement de monnaie de cuivre[1].

Un aussi grave ennui provient, ici comme ailleurs, du manque de monnaie de billon. Le 15 pratile, Romualdo Serafini, préfet de Fabriano, se plaint de l'exode des monnaies de cuivre[2], comme Solari, le préfet de Lorete[3], comme Giuseppe Raimondo Micciani, préfet de Tolentino[4], malgré leurs efforts pour y mettre obstacle[5]. C'est que, dans l'universel discrédit du papier, les municipalités et les Français font la chasse au numéraire[6] Le mécontentement devient tel, le besoin de monnaie divisionnaire est si vif que le Consulat réalise l'idée qui est née ici, comme dans le Métaure, le Trasimène et le Cimino; par décret du 26 novembre, il autorise la réouverture de la Monnaie de Fermo, affermée aux frères Colli. Ceux-ci s'engagent à frapper 120.000 livres de cuivre, mélangées à 27.000 livres de bronze que la République leur remettra[7]. Le citoyen Centi s'occupe déjà, le 16 termifero, de faire descendre les cloches du canton rural d'Ascoli, qui doit procurer 120.000 livres[8]. Et l'on songe à rouvrir de même la monnaie de Macerata. Le 20 termifero, le citoyen

1. *Atti dei Consigli degli Offida*, 20 messifero, 3 termifero, 16 termifero *Cons.*, 1 et 2, *et Lettere di Offida ai Comum*, 14 termifero, VI, Crivellucci, 134. Pendant ce temps, les réquisitions allaient leur train; le 12 messifero, on demandait 12 roubbes de blé à Ascoli; le 7 termifero, 2 bœufs à Monte-Praudone et M. S. Polo, le 13, 1 bœuf au couvent des Augustiniens d'Offida (*Lettere di Offida*, 196, note.)
2. *Archivio*, 252.
3. 19 pratile. *Archivio*, 154.
4. 21 pratile. *Archivio*, 263.
5. Proclamation de Micciani du 11 pratile; instructions du préfet de Murme, 16 pratile. *Archivio*, 248. Lettre de Bufalini au préfet d'Acquasanta. *Archivio*, 296.
6. Préfet consulaire de Musone au ministre des Finances, 26 pratile. *Archivio*, 248.
7. Rapport aux consuls du 25 messifero sur les plaintes du préfet du Tronto lors de la fermeture de la Monnaie de Fermo. *Archivio*, 301. Lettre du ministre des Finances aux consuls, 11 termifero. *Archivio*, 12. *Foglio de rapporti*, 11 termifero. *Archivio*, 12.
8. *Amm. Tronto al Bufalini*, 16 termifero. *Archivio*, 298.

Romani en demande la concession pour y frapper 100.000 livres de cuivre en y ajoutant un quart de métal que lui fournira la République[1].

On ne s'occupe pas avec moins d'activité de faire payer les contributions ; malgré des difficultés de toute sorte[2], la contribution foncière commence à rentrer en fin pratile[3], et l'on s'occupe de répartir l'emprunt forcé[4]. Mais on réclame de tous côtés[5] : on prétend que la répartition a été faite au hasard, ou, du moins, sans justice[6]. Et les cris redoublent lorsqu'on apprend les lois nouvelles[7]. Une lettre adressée le 7 calorifero au ministère de l'Intérieur le dit clairement : la taxe de l'emprunt forcé a mis tous les propriétaires sens dessus dessous (*a posto in elettricità tutti i possidenti*, 248). L'émotion est si vive que la grande questure croit prudent de suspendre les recouvrements[8]. — Et, dans le Tronto, il en va exactement de même, bien que Domenico Giri, le préfet consulaire près la centrale de Fermo, soit un homme actif et hardi, tout dévoué au gouvernement de Rome. Vincendo Mainardi, préfet du canton rural de Camerino, se trouve embarrassé dans mille obstacles, comme ses collègues de Musone[9], comme son collègue du canton urbain d'Ascoli, Giovanelli[10], et Giri se trouve seul à penser que les dernières lois ont aplani toutes les difficultés et que c'est seulement par « malice » que les propriétaires prétextent l'impossibilité de payer[11]. Toujours est-il que, dans le Tronto, comme dans le Musone, la grande questure

1. *Archivio*, 255.
2. Le 9 pratile, Mgr Calcagnini, évêque d'Osimo, a quitté l'Etat romain ; il était complètement dépouillé ; l'administration de la maison de la Vierge à Lorette refusait de paye (13 pratile. *Archivio*, 254).
3. Préfet de Lorette à Bufalini, 22 pratile, *Archivio*, 254. Préfet de Musone à Bufalini, 23 pratile. *Archivio*, 255.
4. Centrale Musone al Bufalini, 39 pratile, *Archivio*, 255.
5. Préfet Musone al Bufalini, 25 messifero. *Archivio*, 263.
6. Lettre de Giuseppe Parrosi, édile de Belforte, canton de Tolentino à Bufalini, 14 messifero. *Archivio*, 263.
7. La Centrale de Musone à Torriglioni, 19 termifero. *Archivio*, 280, 248.
8. Rapport du consulat, 15 messifero. *Archivio*, 11.
9. Sa lettre à Bufalini, 22 pratile. *Archivio*, 299.
10. Sa lettre à Bufalini, 26 pratile. *Archivio*, 298.
11. Sa lettre à Bufalini, 25 termifero.

suspend les recouvrements[1], tandis que Lahure ordonne le désarmement immédiat de tout le pays[2].

Ainsi la tranquillité matérielle n'est troublée nulle part, mais elle est partout menacée. A la fin de massifero, elle devient d'autant plus précaire qu'une très grave révolte éclate alors dans le Circeo. Plus pauvre que les autres départements, dont une irrigation régulière assure la salubrité et la richesse relative; le Circeo souffre naturellement davantage des charges fiscales imposées par le régime nouveau.

« Les autorités constituées dans tout le département, « écrit la Centrale au ministre des Finances, au 26 pra- « tile[3], et chacun de ses représentants publics, « quoique plein de zèle et de patriotisme sincère et ne « désirant rien tant que de pourvoir aux besoins « urgents de la nouvelle République romaine, établie « sous les auspices et sous la protection de l'invincible « et généreuse nation française, ne peuvent néan- « moins dissimuler, par l'exacte connaissance qu'ils ont « des forces générales de tout ledit département, qu'il « n'est pas seulement difficile, mais qu'il est complète- « ment impossible d'y faire couvrir l'important emprunt « forcé de 250.000 écus, tel qu'il lui a été dernière- « ment imposé. Ce département a toujours été le plus « chétif et le moins riche de tous les autres départe- « ments. En cet état de choses, tous les cantons de « Circeo et, pour eux, leurs représentants respectifs « soussignés, persuadés que le but de la nation fran- « çaise est d'apporter au peuple le bonheur et non le « pillage (*felicitare non derubare li popoli*), implorent « unanimement l'équité et la générosité des citoyens « consuls pour qu'ils daignent ordonner que ledit « emprunt imposé au Circeo soit réduit à la somme de « 50.000 écus. »

1. Giri à Bufalini, 9 termifero. *Archivio*, 295.
2. *Lettere di offida ai Commi*, 15, 16, 19 messifero, Offida, Crivellucci, p. 137.
3. *Archivio*, 196.

Une note annexée à cette même pièce porte que le 23 florile la Centrale a été autorisée à n'exiger que 50.000 écus[1]; on s'explique mal, dans ces conditions, qu'un mois après la Centrale demande de ne payer que 50.000 écus, non 250.000. Quoi qu'il en soit, cet emprunt a atteint ici beaucoup plus de petits paysans qu'ailleurs, parce qu'on y compte très peu de familles riches. On a ordonné beaucoup d'emprunts de 40, 30, même 20 écus. Les paysans ont réclamé avec violence : « La majeure partie des citoyens, écrit le 28 pra-« tile, au ministère des Finances, le président de la « Centrale Panici[2], s'est persuadée que les propriétaires seuls doivent être obligés à l'emprunt forcé et « que doivent en être exemptés tous ceux qui vivent « de leur travail (*favoriti dall' industrio*). » Et Panici ajoute : « Le plus souvent les réclamations reposent « non sur l'impossibilité, mais sur un esprit d'égoïsme « qui règne beaucoup dans notre département. » Et, ajoute-t-il dans une lettre du 16 messifero : « Pour « supprimer un pareil obstacle, il faudrait la *force* « *armée*... puisqu'il s'agit de réduire à leurs devoirs « des gens indomptés et scélérats : *far stare a dovere* « *genti indomite e facinorose.* »

Ce que Panici appelle l'esprit d'égoïsme, en bon administrateur qu'il est, c'est aussi le mécontentement politique et la haine religieuse allumée dans les cœurs. La loi qui supprime les confraternités plus pauvres ici qu'ailleurs, moins jalousées par conséquent, réveille les colères sauvages qu'à provoquées, on s'en souvient, le pillage des églises ; les mesures prises contre le clergé ont ici plus de retentissement ; au jugement de ces âmes simples, c'est la religion qui est menacée. Qu'on lise, pour s'en convaincre, cette proclamation

1. J'ai trouvé une autre lettre de Panici à Bufalini, datée du 2 metitore, qui porte ces mots : « Il nostro dipartimento è ..... inferiore alla tassa ripartita di scudi 250. » Quelle que soit donc l'origine de la note datée 23 fiorile, elle est inexacte à moins que, exacte, elle n'ait été rapportée.
2. *Archivio*, 196.

qui circule secrètement parmi les communes enfiévrées de la plaine pontine et parmi les bourgs redoutables qui jalonnent de ruines cyclopéennes la lisière des Apennins.

« Peuple chéri,

« Voilà le temps de se prévaloir dans une circons-
« tance aussi majeure pour le soutien de la religion
« catholique, même au prix de perdre la vie pour sou-
« tenir la foy catholique. Alors, on pourra en acquérir
« une meilleure, qui est la vie éternelle. Jusqu'ici nous
« avons été opprimés dans les choses corporelles ; main-
« tenant c'est dans les spirituelles ! Ainsi, mes chers
« concitoyens, je vous annonce une triste nouvelle : si
« vous ne vous levez pas avec toute la force (possible)
« au soutien de la foy catholique, nous sommes perdus.
« Rappelez-vous que dans les siècles passés Dieu
« donnait la victoire à ceux qui combattaient pour la
« religion. Souvenez-vous du bruit qu'il y eut l'année
« dernière, le jour de la Trinité, à l'occasion des apôtres
« de la fausse loy. Alors pourtant il ne s'agissait que
« de propos, et actuellement qu'il s'agit de faits, vous
« ne vous levez pas ! Courage, soyez vaillants, comme
« il convient à de bons citoyens, à de véritables catho-
« liques, pour entreprendre la défense glorieuse de la
« religion. Ne craignez point ; en combattant en fidèles
« véritables, Dieu vous donnera la récompense, soit en
« ce monde qu'en l'autre à venir. Que le bon Dieu vous
« l'accorde pour toujours[1]. »

C'est donc en vain que les préfets consulaires ont

1. Ces lignes sont la reproduction d'un texte que j'ai trouvé au Dépôt (Armée d'Italie et de Rome, juillet 1798). C'est une copie certifiée par Brune d'une traduction faite par un Italien. La date à laquelle on l'a classée, juillet 1798, ne permet pas de rattacher cette proclamation à l'insurrection du Trasimène, ni à celles qui suivirent l'incursion napolitaine : celle du Circeo est la seule à laquelle il est possible de penser, et elle s'encadre à merveille au milieu de tout ce que nous savons. C'est sans doute la proclamation d'Alatri, dont parle Guardo dans sa lettre du 3 juillet. Macdonald.

fait prêcher par les curés l'obéissance aux lois[1]. Les curés se sont retournés; on les verra conduire les paysans au feu, un crucifix à la main, et les assiégés de Tarracine lutteront au pied de la croix qu'ils ont prise au couvent des Passionistes; ils l'appellent leur arbre de la liberté[2]. Foi religieuse, souffrances causées par le fisc, telles sont les deux grandes causes de l'agitation qui trouble le Circeo à la fin de messidor. Il en est une autre, particulière au pays, qu'on ne doit pas négliger. Les efforts d'Astolff, on l'a vu, sont demeurés vains; les travaux de la *bonification pontine* sont restés suspendus, et tout le monde en souffre : les propriétaires dont les marécages menacent les champs et les ouvriers qui n'ont plus de travail. C'est en vain que, le 8 messifero, le ministre des Finances écrit aux Commissaires pour leur renouveler ses instances au sujet des marais pontins[3]; en vain que, le 2 termifero, la commune de Piperno demande qu'on élargisse l'Amasseno[4]; on ne fait rien pour la contenter. Ces ouvriers n'ayant plus ni travail ni pain, on comprend qu'ils refusent l'impôt.

Et voici que les sbires rejetés de la gendarmerie rejoignent une troupe de 120 forçats échappés[5], au moment où les contrebandiers, toujours en nombre sur la frontière napolitaine[6], se voient condamnés au chômage par l'occupation de cette frontière par les troupes de Ferdinand. C'est un double renfort qui arrive à l'armée fiévreuse et scélérate des travailleurs pontins. Et les déserteurs de l'armée de Naples viennent aussi grossir leur nombre; ils apportent, ils répandent les nouvelles qui circulent dans leur camp : la France est attaquée, envahie, vaincue; d'un moment à l'autre, elle abandonnera à elle-même la République romaine; la victoire

1. Lettre de Carlo Ciceroni, préfet consul. près la municipalité de Frosinone à Bufalini, 22 pratile. VI, *Archivio*, 204.
2. Sala, 6 août, II, 68.
3. *Archivio*, 38.
4. *Foglio de rapporti*, 2 termifero. *Archivio*, 12.
5. Brémond aux consuls, 29 pratile. *Archivio*, 30.
6. Sala, II, 53.

est certaine. Et, pour maîtriser tant d'éléments tout prêts à une révolte sauvage, les forces du gouvernement ne savent même pas s'unir. C'est malgré l'avis contraire de la grande questure que le questeur départemental a accordé des délais pour le paiement de l'emprunt forcé[1]; il y a querelle amère entre l'administrateur départemental Filippo Baffi et le préfet consulaire de Ceprano[2]. On comprend que l'honnête Panici se plaigne de « ne pas trouver auprès des autorités supé-« rieures cette confiance qu'il a méritée[3] ».

L'avidité de l'agent Grigi[4], le scandale des réquisitions qu'ordonne le commissaire Verni et qu'il ne fait jamais signer que par son secrétaire Marini, afin de pouvoir les désavouer[5]; ces deux faits précipitent les événements et provoquent l'explosion de la révolte.

Au cœur du vieux pays hernique, au pied des antiques forteresses qui ont vu jadis les mercenaires d'Hannibal aux prises avec les légions de Métellus, les paysans se lèvent à la voix de leurs curés. A Ferentino, toute fière encore de son enceinte, la population acclame le chanoine Gizzi et le curé Fedele de Angelis; elle s'arme sous la conduite de Louis Prosperi et de Serafino Salla. A Frosinone, c'est le chanoine Vincent Spaziani qui prêche la guerre sainte, tandis que Marducci et J.-B. Trina enrôlent les insurgés. C'est Cedroni et Nicolo Pelegrini, et un officier napolitain, le marquis de Tanni, qui dirigent les défenseurs de Veroli, tandis que Latanzi et Angelo Maria Cataldi organisent leurs hommes au pied de l'acropole superbe d'Alatri. C'est de là qu'on lance publiquement la proclamation de révolte qui circulait déjà parmi les fidèles; c'est de là encore qu'on envoie à Naples l'abbé de Caza Mara demander du secours[6]. En

1. Préfet consulaire de Sermoneta à Bufalini, 25 pratile. *Archivio*, 211.
2. Lettre de la Centrale au ministère des Finances, 9 messifero. *Archivio*, 301.
3. Panici à Bufalini, 2 messifero. *Archivio*, 196.
4. Girardon au ministère de la Justice, 10 août. Dépôt.
5. Girardon à Zaccaleoni, 15 août. Dépôt. Brune écrit le 11 fructidor au Directoire : « J'ai la certitude que les émeutes romaines ont eu pour cause principale l'excessive cupidité des agents employés en finances. »
6. Dépôt, 28 août.

attendant, les insurgés sauront vaincre ou mourir pour la Madone de la Victoire qu'ils brodent sur leurs drapeaux[1] ; sans attendre les Français, ils se préparent à marcher en avant, sur Anagni.

Malgré leur courage, ils ne peuvent s'y établir ; le chef de bataillon polonais Zedelitz, qui commande le pays, se maintient dans les environs de Ferentino et donne aux renforts le temps d'arriver. Prévenu de la révolte le 23 juillet, Macdonald, qui n'en connaît pas encore la violence, expédie, le 26, trois cents Polonais sur Anagni et les fait suivre, le 27, d'un détachement du 19e chasseurs, commandé d'urgence à onze heures du soir[2]. En même temps, il fait partir la chef de brigade Girardon de la 12e demi-brigade de bataille. Le 28, il apprend que l'insurrection s'étend et fait partir 1.200 hommes. Le 30, il en envoie 300 autres ; en même temps, pour parer aux revers, il demande à Casabianca de lui envoyer un bataillon de la 30e ; il fait avertir les troupes de Macerata et d'Ancône d'avoir à se tenir prêtes à partir ; il informe le général Gautier, commandant par intérim de l'armée d'Italie, de la gravité de la situation et le fait requérir par le commissaire Florens d'avoir à envoyer des renforts.

Macdonald remplit son devoir avec décision ; Girardon fait le sien avec énergie et habileté. Il faut dire qu'il a en mains des hommes incomparables, à côté des vétérans de sa 12e de bataille, les vétérans de Kociusko ; les soldats de la Dubienka et de Raslavicze encadrent les vainqueurs d'Arcole et de Rivoli. Avec sa petite troupe, Girardon quitte Valmontone, 28 juillet, au soir, vers minuit. Il arrive à Anagni à sept heures du matin, avec sa cavalerie ; l'infanterie le rejoint à dix heures. A midi, ses hommes sont reposés et ses reconnaissances faites. Il envoie l'ordre aux deux compagnies de grenadiers de Velletri de descendre au pas de course vers

1. Macdonald à Casabianca, 1er août. Dépôt, 22-28 juillet.
2. Macdonald au colonel Humbert, 27 juillet. Dépôt.

Sezze et Piperno, afin de couper de la plaine frémissante le pays hernique et détache 100 hommes au lac Tofano, afin de surveiller les sentiers qui descendent d'Alatri; il dépêche une petite colonne de 120 hommes pour les flanquer sur sa gauche et tourner Ferentino par la villa Tanni; il lance 50 chasseurs polonais dans les bois de Diane et les forêts Mola afin d'éclairer sa droite, et il se met en marche par la grand'route, vers le milieu du jour.

A deux heures, l'avant-garde signale un gros d'insurgés; une décharge qu'ils envoient les premiers fait aussitôt commencer le combat. Malgré leur bravoure, malgré leurs embuscades dans les bois, malgré leur connaissance du pays, ils sont rejetés de position en position jusque sous les murs de Ferentino, dont on reconnaît au loin l'antique enceinte[1] : les blocs polyédriques qui la constituent étoilent les flancs de la colline. Une maison est barricadée sur la route, à onze cents toises des portes; on en déloge les défenseurs en y mettant le feu; l'artillerie jette quelques obus en avant, Girardon fait battre la charge, les grenadiers polonais s'élancent au pas de course par la brèche ouverte; la ville est enlevée de vive force et saccagée. Mais ce n'est pas le moment de chanter victoire; tandis que les défenseurs de Ferentino reculent sur Frosinone en s'éparpillant dans les bois, voici qu'un exprès arrive; une colonne partie d'Alatri fait reculer le détachement du lac Tofano et menace, avec Anagni qui s'agite, la ligne de communication des vainqueurs. Girardon confie au commandant de Zedelitz la place qu'il vient de prendre et recule sur Anagni, qu'il apaise grâce aux efforts de l'évêque et aussi au prestige de sa victoire. En même temps il envoie à Macdonald le rapport de cette belle journée (29 juillet). « Le caractère de l'insurrection est sérieux, « dit-il; c'est le fanatisme qui l'alimente; les nobles « sont à la tête; on croit que nous sommes en guerre

1. *Collezione*, II, 368.

« avec l'empereur; que les Anglais sont à Cività « Vecchia et l'Italie abandonnée par nous... Les Polo- « nais sont aussi braves qu'il est possible, mais nous « ne nous comprenons pas... c'est absolument la « Vendée. »

C'est absolument l'Espagne, peut-on dire aussi; c'est la guerre religieuse soufflée par les prêtres, prêchée au nom du Christ et de la Madone; c'est la guerre de partisans qui ne peuvent pas tenir en ligne, mais qui sont de terribles adversaires derrière des haies ou derrière des murailles. Dans la nuit du 29 au 30, par deux fois, les assiégés tentent en vain de reprendre Ferentino, d'où les a délogés la brusquerie impétueuse de l'attaque. Si, le 31 juillet, Alatri, Torre et Giuliano envoient leur soumission, Frosinone tient toujours[1].

Et voici que la plaine se soulève; la colonne de Velletri est obligée de s'ouvrir un passage, les armes à la main, à Pezzo, près de Sezze, et de revenir sur ses pas. Terracine se révolte et massacre la garnison française et son chef, le commandant Leduc[2]. Macdonald déclare le Circeo en état de siège, nomme une commission militaire de cinq membres pour juger les rebelles[3]. Il faut que Girardon se hâte[4]; il est important, lui écrit Macdonald[5] le 2 août, que les insurgés de Ferentino et de Veroli reçoivent une « horrible leçon ».

Ce jour-là même, 2 août, à trois heures du matin, le bataillon polonais d'Anagni se met en route, après avoir laissé quatre-vingts hommes dans la place; il marche de conserve avec un détachement du 19e chasseurs, que commande le chef d'escadrons Brue[6]. A cinq heures, ils arrivent à Ferentino et en repartent immédiatement

1. Le lieutenant Pizebandoneki, du 2e bataillon de la 1re légion polonaise est nommé commandant de la place (Girardon à Macdonald, 2 avril. Dépôt).
2. 30 juillet.
3. 150 Polonais vont à Rome vendre le butin qu'ils ont fait à Frosinone. Girardon au commissaire des Polonais, 7 août.
4. Correspondance de Macdonald et de Girardon au Dépôt, 25, 5 août. Registre Girardon 3.a/87. Macdonald à Florens, 16 thermidor (*Collezione* Lumbroso).
5. Macdonald, ancien général en chef, 3 août. Macdonald à Girardon, 12 août.
6. *Folio di rapporti*, 18 termifero. *Archivio*, 12.

avec Zedelitz, qui laisse cent hommes dans la ville : Girardon mène lui-même ses troupes.

Vers huit heures, après avoir enlevé le pont de la Cosa, ils arrivent devant Frosinone, où l'on a massacré, l'avant-veille, le fils d'un consul, le jeune de Matheis, où l'on attend deux régiments napolitains et des munitions. Un officier napolitain dirige la défense, et, sur la brèche qu'ouvrent les canons français, un prêtre, le sabre dans une main, un crucifix dans l'autre, attend les colonnes d'attaque à la tête des insurgés. Leur tir est bien ajusté; le lieutenant Perrot, qui commande l'artillerie, est atteint d'une balle; six officiers polonais sont blessés avec lui; enfin on donne le signal de l'assaut. C'est le major Nadoski qui saute le premier dans la place, mais la lutte n'est pas finie; l'enceinte conquise, commence la guerre des maisons et des rues; la résistance est acharnée; les Polonais furieux s'exaspèrent : « On ne « peut les arrêter... ils commettent des horreurs qu'une « plume se refuse à écrire[1]. » L'officier napolitain est tué, le prêtre qu'on voyait sur la brèche est tué d'un coup de baïonnette; enfin la ville est prise et mise à sac. Veroli, effrayée, députe l'évêque Rossi aux Français vainqueurs, tout le pays se soumet avec Casa Mara et M. San Giovanni; le capitaine Laborde, de la 12e, en reçoit le commandement sous la surveillance de Waldocki, nommé gouverneur de Frosinone. Malgré deux nouvelles attaques que tentent encore les bandes éparses dans la montagne, malgré les excès des Polonais et de leurs officiers, le pays est pacifié.

Restent Subiaco et Terracine, écrit Macdonald au général en chef de l'armée d'Italie, le 5 août. C'est le 2 août que Subiaco s'est révolté; le pays de Rieti s'agite, comme celui de Palestrina et de Piglio[2].

Si l'incendie se propage dans ces régions, il peut

1. Girardon à Macdonald, 3 août (Carton 3.a/87, Registre Girardon, n° 81).
2. Odoardi, soutenu par la Centrale, a affermé les biens de Piglio; Domenico Angelotti, d'Anagni, réclame contre lui.

gagner l'Ombrie et le Trasimène toujours suspects; si même il reste localisé dans les gorges sauvages de Subiaco, sur les montagnes altières de Palestrina, Dieu sait comme on pourra en venir à bout. Dans ce pays superbe, les précipices côtoient les sentiers glissants; de vastes cirques s'évasent au pied des montagnes escarpées qui cachent leurs pentes chauves sous une pluie de rochers et de pierres. A voir cette solitude profonde, on dirait un cimetière immense, semé de monuments funèbres et, parfois, un champ de bataille mitraillé par une artillerie de géants. Les canons français ne sauraient s'y aventurer à la suite des colonnes légères; les insurgés pourraient y lutter sans fin. Par bonheur, le capitaine Royer surveille avec fermeté tout le pays de Tivoli et de Rieti, où les sbires sont particulièrement menaçants; le 13 août, il les désarme; le 11, le lieutenant Szayden s'installe à Valmontone; la Sabine, ainsi tenue par ses deux extrémités, se calme peu à peu : Subiaco fait sa soumission, tandis que Palestrina reçoit une garnison de cinquante hommes[1].

Dans la plaine pontine, le succès est le même, mais il coûte plus d'efforts. L'adjudant général Maurice Mathieu part avec une colonne dans la nuit du 4 au 5 août, tandis que le 6 le capitaine Jablonowski, de la 1re légion polonaise, occupe Piperno. Après avoir passé par Velletri, il se met en marche vers Ponte-Maggiore, sur la Lina Pia, à quelque 10 kilomètres de Terracine[2]. Le 9, il rencontre les ennemis et les culbute non sans peine[3]. Le major Podoski est tué à la tête de ses hommes, le capitaine Lacroix blessé; mais la vaillance du capitaine Lebrun, entré le premier dans la ville, entraîne les troupes et décide du succès[4]. Maurice-Mathieu, toutefois, ne se fait pas illusion sur la

1. Girardon à Macdonald, 11 août. Macdonald à Girardon, 12 août. Velletri et Albano sont en même temps désarmés (Macdonald à Maurice Mathieu, 13 août).
2. Sala, II, 73.
3. Macdonald à MM..., 10 août.
4. Galimberti, 11 août. Arrivée des blessés à Rome.

facilité de la campagne; les insurgés ont coupé les digues et, en partie, inondé le pays[1]; une colonne opère dans les marais, sur ses derrières; ses hommes sont rongés par la fièvre, et les distributions de vinaigre se font irrégulièrement, malgré les soins du commissaire Valville; le 19, elle n'est point faite du tout. Et Terracine n'a pu être enlevée d'un coup de main[2]; et les Anglais soutiennent les assiégés; Maurice-Mathieu négocie, il effraye les uns, il séduit les autres, il décourage tout le monde : la place capitule le 14 août[3]; et, quoique le 25 un détachement du 19e chasseurs, conduit par le lieutenant Baptan, soit encore attaqué dans la forêt de Ceprano, tout se calme[4] peu à peu et la confiance reparaît à Sermonetta, à Piperno, à Carpinetto, dans les montagnes et dans la plaine; le village de Posi est le seul qui ne se soit pas révolté.

Pour le bonheur des Français, la prompte pacification du vieux pays hernique a empêché les insurgés des Marais Pontins de communiquer avec la Sabine frémissante. Comme au mois de mai le Trasimène, le Circeo est pacifié au mois d'août. La révolte étouffée, l'agitation qui couve un peu partout montre que, pour conserver la jeune République, il faut la main vigoureuse d'un homme d'action, l'épée d'un soldat. C'est dans ces circonstances que le Directoire de Paris, plus soucieux des théories qui proclament la suprématie du pouvoir civil qu'attentif aux besoins que crée le situation politique, destitue un général qui résiste à ses commissaires et donne l'ordre explicite à son successeur d'être leur serviteur docile. Le beau moment pour subordonner Macdonald à Bertolio, que ces derniers jours du

1. Sala, II, 73.
2. Macdonald, qui est venu au camp de Terracine, le 5 août, en est vite reparti. Il était heureux, sans doute, de partager entre deux hommes, Girardon et MM..., la gloire d'avoir dompté la révolte (Gal., 17 août).
3. 23 termifero, *Collezione*, II, 368.
4. Loi sur un pays en état de siège, Sala, II, 65. Machinfort est chargé de faire une enquête sur les causes de la révolte; depuis Macdonald, le commissaire civil romain, Zaccaleoni, de Piperno, d'ailleurs impopulaire dans le pays, ne s'est occupé que de sauver ses propriétés. Macdonald installe un hôpital pour les blessés à Frascati, dans le palais épiscopal. Sala, II, 64.

mois d'août, alors qu'on est à la veille d'une guerre avec Naples, et que Florens arrive à Paris demander qu'on prenne les mesures nécessaires « pour sauver « la République de la ruine dont elle est menacée[1] ».

1. *Mem. Stor.*, p. 298. Il y a peu à prendre dans Sala, II, 49, 29, 53, 31, 57, 58, 59, 60, 62, 64, 72, 82.

CHAPITRE III

SUBORDINATION DU POUVOIR MILITAIRE A L'AUTORITÉ CIVILE LA SECONDE COMMISSION FRANÇAISE

11 *août* 1798 — 28 *novembre* 1798

I

Le lendemain[1] du jour où, sur la place Saint-Pierre, avaient été solennellement fêtées la prise de Malte et la chute de la royauté, les nouveaux commissaires, nommés par le Directoire le 13 messitero, faisaient leur entrée dans Rome[2]. Les troupes allaient, pour les recevoir, se ranger en bataille devant le palais de l'Académie de France, qui devait être leur demeure, et le drapeau tricolore s'abaissait pour les saluer[3]; c'était la solennelle reconnaissance de leur absolue suprématie.

Ces commissaires étaient deux anciens religieux, juristes de fraîche date. L'un, Bertolio, avait quitté l'ordre des *Rocchettini*[4] à l'époque de la Révolution et était devenu, grâce à de puissants amis, substitut du commissaire près le tribunal civil et militaire de la Seine. Duport du Mont-Blanc, son collègue, venait des *Philippini ;* il avait aussi été substitut du commissaire du Directoire, près le tribunal de cassation[5]. Ignorant tout l'un et l'autre, pouvaient-ils faire autre chose que des sottises?

1. 13 août.
2. Sciout, IV, 48, 11 août.
3. Galimberti, 11 août.
4. *Mem. Stor.*, p. 305.
5. Sciout, IV, 48.

Les circonstances étaient graves. Le 1er août, la flotte française, qui avait escorté en Egypte l'armée de Bonaparte, était anéantie par Nelson, et, quinze jours après, la nouvelle arrivait à Rome par la *Gazette de Venise*[1] qui portait en épigraphe :

Vive nel suo morir Nelson ognora
Bonaparte mori vivendo ancora[2].

La *Gazette de Bologne*[3] avait beau démentir les assertions de la *Gazette de Venise*, Bertolio l'interdire et réfuter « les bruits malveillants répandus contre l'expé-« dition d'Egypte[4] » et rappeler l'heureuse arrivée à Alexandrie[5]; le 22 arrivait une gazette grecque qui confirmait tous les détails donnés par le journal vénitien[6] et ajoutait même que Bonaparte était prisonnier. On devine la surexcitation produite par ce désastre, le premier que les armes françaises eussent essuyé depuis les jours sombres de 93 : on en peut mesurer la force à l'accent de certain sonnet qui célébrait la victoire anglaise[7].

Par malheur pour Bertolio et Duport, s'ils se heurtaient ainsi à des difficultés nouvelles qu'avaient ignorées leurs devanciers, ils rencontraient aussi toutes celles qu'ils avaient eu à vaincre. « J'ai la certitude, « écrivait Brune au Directoire[8], que les émeutes « romaines ont eu pour cause principale l'excessive « cupidité des agents employés aux finances. Des per-« sonnes de tous partis, de toutes opinions, s'ac-« cordent à dire et à écrire que jamais, dans aucun « lieu, l'impudence du vol n'a été poussée aussi loin

1. Galimberti, 16 août.
2. Sala, II, 93; II, 104, 113, 125, 132, 143, 144.
3. II, 104.
4. Lumbroso. *Bibliographie napoléonienne*, VI, 68
5. Lumbroso, 26 fructifero.
6. Galimberti, 22 août.
7. Sala, II, 104,
8. 28 août. Dépôt.

« qu'elle l'est en ce moment dans la République « romaine. Tout se cache, tout se resserre sous la verge « terrible des exacteurs ; les champs sont abandonnés ; « on ne veut ni cultiver, ni récolter pour le fisc... Un « particulier français qui avait un intérêt dans la Compa- « gnie Hardy n'a pu supporter le spectacle de tant de « malheurs... il retourne en France et m'exprime, dans « une lettre datée de Turin, l'indignation dont il est « pénétré. Puisse la prudence des nouveaux commis- « saires que vous avez envoyés ramener les choses en « inspirant quelque confiance aux peuples et en répri- « mant les excès des financiers. »

Les commissaires, en effet, désiraient opérer les réformes nécessaires ; d'autant que ces réformes étaient pour eux le prétexte dont ils avaient besoin pour exercer effectivement le souverain pouvoir, qui sollicitait leur ambition. Le 12 août, par un décret, ils annulaient l'autorité des consuls. Sous couleur d'organiser leur travail, ils se réservaient toutes affaires politiques dans des conférences quotidiennes, qu'ils tiendraient avec les ministres de neuf heures à midi. « Nul ne sera admis « pendant le temps des séances de la Commission, por- « tait l'article 2 du décret, excepté le général ordonna- « teur, l'agent en chef des finances et les ministres de « la République romaine[1]. » Les consuls sont donc exclus. Le 16 août, une nouvelle cérémonie, célébrée à l'Académie de France, révèle au public cette prise de possession du pouvoir souverain par les commissaires du Directoire ; ils apparaissent à cette fête entourés d'une garde nombreuse, tels les proconsuls de la République romaine. Aucun doute n'est plus permis ; les maîtres véritables, ce sont bien eux[2].

Et, en effet, leur arrivée coïncide avec une recrudescence du pillage. Le 15 août, on met en vente les vignes de plusieurs couvents[3] ; le 2 septembre, on

1. *Collezione*, II, 370.
2. Galimberti, 16 août.
3. *Collezione*, II, 406.

commence une nouvelle tournée dans les églises pour enlever les quelques ostensoirs qu'on y a laissés par oubli[1]. Ce sont les préfets consulaires qui dirigent les descentes et qui, après avoir dépouillé les sacristains éplorés, leur recommandent[2] de rentrer soigneusement ce qui leur reste... crainte des Français. Le 10, on met en vente le domaine de l'Acqua Acetosa, propriété des religieuses des saints Dominique et Sixte; deux jours après, c'est le monastère non moins fameux du Convertite dont on vend le mobilier[3]. Le 14, ce sont des couvents plus illustres encore que les commissaires français mettent aux enchères; parmi les gazons verts et les arbres du Celius, c'est l'ancienne maison de Saint-Grégoire, transformée en église; dans les plaines désertes du Tevere, royaume désolé des fièvres, c'est le couvent des Trois-Fontaines, où fut décapité saint Paul; et c'est enfin le couvent de Sainte-Croix de Jérusalem, se détachant sur l'horizon opale qui couvre les monts Albains[4].

Le zèle jacobin des commissaires ne s'en tient pas là; l'orthodoxie républicaine implique la haine des riches et des prêtres. Si les fils du prince Borghèse sont épargnés, en souvenir de leurs danses patriotiques à la journée du 17 juillet, le prince de Piombino ne tarde pas à s'en apercevoir, comme le marquis Giuseppe Ambrogio Lepri. Le 13 août, ils sont enfermés au château Saint-Ange[5], et le prince Chigi n'échappe au même sort qu'en souscrivant les lettres de change qui lui sont présentées[6]. Le 20 août, après de longues négociations, les riches cèdent aux menaces des commissaires; ils ont obtenu de ne payer que la moitié de ce qu'on leur demandait. En même temps, les fêtes

1. Sala, II, 125.
2. Galimberti, 31 août.
3. Sala, II, 148. *Collezione*, II, 457.
4. Sala, 151, 153, II. On a vendu aussi le couvent de Saint-Romuald et celui des religieuses de la Merci.
5. Sala, II, 86, 890-95.
6. 15 août. Sala, II, 86.

républicaines se raniment ; le 17 août, on plante solennellement deux arbres de la liberté sur la place du Peuple [1], l'un grand, l'autre petit, « le père et le fils [2] ». Le 27 août, nouvelle fête ; c'est dans la cour du Collège romain qu'on dresse l'arbre régénérateur ; ce n'est plus le grand prêteur Jaccouci, c'est le maître de grammaire Battistini qui fait le discours de circonstance ; après quoi, on distribue des médailles aux écoliers les plus méritants [3]. Le 9 septembre, autre cérémonie jacobine : sous l'ombrage de l'arbre de la liberté, au palais Fiano, on célèbre, selon les rites, un mariage démocratique.

Ce sont aussi des fêtes jacobines qu'offrent aux patriotes les commissaires en ranimant la persécution languissante. Le 11 août, les prêtres de la Congrégation de Jésus sont arrêtés et conduits au château Saint-Ange [4]. Le 14, l'antique église de Saint-Laurent in Damaso est désaffectée [5], le son des cloches incommodant les oreilles du tribun Petrini. Le même jour, on décide que les étudiants qui suivent le cours de théologie ou d'histoire ecclésiastique ne seront plus admis dans les concours au Séminaire romain [6] ; on tracasse, au sujet de leurs vêtements, les élèves du collège Salviati [7] ; on supprime, le 9 septembre, le Séminaire romain [8]. Trois jours avant [9], on déclare, en bloc, tous les prêtres suspects ; on les charge de maintenir la tranquillité publique afin de pouvoir les rendre responsables de tous les désordres : « Dans le cas d'une « insurrection ou d'un attroupement, soit de jour, soit « de nuit, tous les prêtres, soit séculiers, soit réguliers, « qui se trouveront dans la commune, ou dans une « section de la commune, seront tenus de se porter au

1. Galimberti, 17 août. Sala, II, 72.
2. Sala, II, 92.
3. Sala, II, 115.
4. Sala, II, 82.
5. Sala, II, 86.
6. Sala, II, 87.
7. Sala, II, 106.
8. Galimberti. Sala, II, 141.
9. Sala, II, 133-137. *Collezione*, II, 478.

« centre de l'insurrection ou de l'attroupement, afin de « le calmer ou de le dissiper (art. 2). Ceux d'entre « eux qui ne pourront prouver s'être rendus au lieu « de l'insurrection ou de l'attroupement en seront « regardés comme les auteurs ou les complices; à ce « titre, ceux qui ont le soin des âmes seront punis de « la peine de mort, et ceux qui ne l'auront pas seront « punis de la peine de la déportation[1] » (art. 111).

Ce n'étaient pas les seuls prêtres qui attiraient leur attention; les concussionnaires dont se plaignait Brune étaient aussi en butte à leurs rigueurs. Le 13 août[2], ils faisaient arrêter Barberi, qui avait été l'un des commissaires envoyés à l'Ara Cœli. Ce même jour, ils suspendaient de ses fonctions le préfet consulaire Parnassi, qui l'avait fait nommer; le 23, du reste, ils reconnaissaient son innocence et le réintégraient. Ce même 23[3], Barberi avait un compagnon d'infortune, Cherubini, qui n'était jadis qu'un gueux, qui se vantait ouvertement d'avoir gagné plus de 10.000 écus à la vente de deux palais apostoliques et qui avait maintenant carrosse à quatre chevaux; il était arrêté dans la nuit et envoyé à Saint-Ange[4]; le commissaire Mutarelli ne tardait pas à l'y rejoindre[5].

Ces mesures donnaient peur à tous ceux qui ne se sentaient pas en règle. Piranesi intriguait afin d'esquiver la loi, malgré laquelle il cumulait les deux traitements de commissaire de la comptabilité et de ministre en Cisalpine[6]. Brémond se sentait menacé, et Soubeiran, qui avait peut-être quelques peccadilles sur la conscience, donnait sa démission de généralissime des troupes romaines[7]. Ces rigueurs individuelles n'étaient que le

1. *Collezione*, II, 47. Sala, II, 133-136.
2. Galimberti.
3. Galimberti,
4. Sala, 16 août, 90; 23 août, 102, 24, 103.
5. Le 30 juin, on découvrait dans la maison de Barberi une cachette toute pleine d'argenterie volée (Sala, 120, II).
6. Rapport aux consuls du 15 fruttifero (*Archivio*, 13).
7. Consuls à Soubeiran, 15 fruttifero (*Archivio*, 30). Galimberti, 26 août. Sala, 30 août, II, 119.

prélude de mesures plus générales. Le 21 août (4 fructifero), les commissaires faisaient remarquer qu'une partie des agents députés par les ministres ou les administrations départementales pour administrer ou occuper ou inventorier les biens des établissements publics supprimés n'avaient pas rendu leurs comptes. Ils faisaient décréter par les consuls que les noms de ces agents, leurs qualités, domiciles et commissions seraient envoyés au ministère des Finances dans un délai de quinze jours, avec un état sommaire des opérations faites et des transports effectués; à défaut de quoi « ils « seront aussitôt traduits en jugement comme déten- « teurs de l'argent d'autrui[1]... ». Et peu après, le 8 septembre, les commissaires agissant en leur nom, cette fois, adressaient à tous les administrateurs, préfets consulaires et autres fonctionnaires de la République romaine, une longue proclamation « contre les préva- « ricateurs et les ennemis de la République ».

On voit qu'ils s'acquittaient en conscience de la mission dont on les avait chargés à Paris, ainsi que le demandait Brune. Le malheur fut qu'ils n'agirent pas seulement au nom du Directoire, mais qu'ils prirent position dans les querelles qui divisaient le consulat et les ministres.

Angelucci, Bassal, Corona et le parti de la cédule qui s'abritait derrière eux, avaient vu avec plaisir l'arrivée de ces hommes nouveaux auprès desquels ils n'étaient pas compromis : ils espéraient les enjoler; ils les enjolèrent. Sans doute, la cédule était trop discréditée, surtout au milieu d'août, pour qu'ils pussent la relever tout à fait. Deux lois rendues le 11 de ce mois et le 8 septembre rétablirent pourtant les affaires des agio-

1. *Collezione*. II, 417-419. Sala, II, 101, 102. Comme la « République a lieu « d'être contente de tant de braves et honnêtes citoyens qui ont servi avec « désintéressement dans les emplois publics, de même il est nécessaire qu'elle « connaisse ceux qui ont indignement abusé de la confiance publique. Ensuite « de quoi on invite tout citoyen à dévoiler à son prêteur respectif les manœuvres « secrètes, les fraudes et les dilapidations commises dont ils pourraient avoir « connaissance » (Lumbroso *Bibliografia*, VI, 63).

teurs. La première[1] portait que toutes les cédules non démonétisées seraient échangées contre des lettres de changes tirées sur les familles riches, conformément à la loi du 28 messiero. Assimiler les cédules à un papier qui récemment émis n'était pas encore discrédité, n'était-ce pas les raffermir? La seconde loi était plus audacieuse et plus efficace[2] : toutes les cédules, démonétisées ou non, de quelque espèce et de quelque valeur qu'elles fussent, étaient échangées contre les resti ou assignats en raison du « quinzième de leur valeur nominale ». On se rappelle que la loi du 6 juillet établissait deux catégories parmi les papiers; les uns, de moins de 35 écus, réduits au douzième de leur valeur; les autres représentaient une valeur plus haute, réduits au trente-sixième. La disposition de la loi nouvelle faisait donc perdre 1/2 aux premières et en faisaient gagner aux secondes 7/12, et c'étaient les petites bourses qui détenaient les cédules en baisse et les agioteurs les cédules en hausse! Un marchand, possesseur d'un billet de 24 écus, avait 10 livres en main par la loi du 8 juillet; 8 seulement par la loi du 9 septembre. Un spéculateur, au contraire, pourrait échanger un billet de 360 écus contre un billet de 24 écus de par la loi nouvelle, tandis qu'il n'avait droit qu'à 10 écus d'après le décret du 6 juillet.

Le parti de la cédule avait rétabli ses affaires, mais la victoire était incomplète à ses yeux : il entendait se venger de Visconti et de Panazzi. Par leur décret du 12, les commissaires leur avaient retiré jusqu'à l'apparence du pouvoir, en les excluant des conférences qu'ils tenaient avec les ministres : Brémond poussait l'insolence jusqu'à cesser complètement de les voir[3]. Ce n'est pas tout : Poussé par Bassi, le tribunal avait décidé d'ouvrir une enquête sur les dépenses énormes

1. *Collezione*, II, 369.
2. *Collezione*, II, 498.
3. Sala, II, 95, 19 août.

des consuls; on disait que Visconti exigeait 8 écus 1/2 par jour pour l'entretien de son écurie, que le consulat dépensait par mois 500 écus de charbon, que la cire d'Espagne des secrétaireries était comptée que 800 écus et que, pour le linge, les consuls avaient dépensé 70.000 francs[1]. Le tribunal s'était séparé au moment des vacances avant d'avoir tiré l'affaire au clair. Les commissaires la reprirent à leur compte et mirent à la charge des consuls toutes les dépenses qu'ils faisaient à leur domicile particulier. Une semaine ne s'était pas écoulée que de nouvelles tracasseries venaient assaillir les premiers magistrats de la République ; la Commission française leur demandait de lui rendre leurs comptes[2] et les menaçait de la prison, si dans trois jours ils n'avaient déféré à son ordre. Les consuls cédèrent sans se révolter sous l'outrage : ni Visconti, ni Panazzi, comme on l'espérait sans doute, ne donnèrent leur démission : pour se débarrasser d'eux, on recourut donc aux grands moyens[3].

Le 12 septembre, paraissait un supplément au soixantième numéro du *Moniteur*, il était intitulé : *Litanie*[4]. On y lisait « que Visconti, après avoir volé « les médailles du Musée Bracciano, s'était constitué « une rente annuelle de 800 écus, grâce aux acquisi- « tions qu'il avait faites par deux négociants ; qu'Ange- « lucci avait acheté les jardins immenses de Saint- « Clément, la vigne du collège ecclésiastique et le « palais de Malte; que de Mathéis, auteur de l'Insur- « rection de Frosinone, pour avoir fait débiter des « cédules peu avant leur démonétisation, avait amassé « un gros capital; que Reppi augmentait son patri- « moine et payait ses dettes d'Ancône ; que Panazzi, né « dans la prostitution à Castel-Bolognese, quoiqu'il eût « amassé des trésors, ne montrait que les joyaux du

1. Sala, 20-27 août.
2. Sala, II, 121. Galimberti, 1er septembre.
3. *Mem. Stor.*, 306-307.
4. Le 18, Torriglioni était congédié par une lettre très sèche. Galimberti.

« Bambino d'Ara Cœli et que, finalement, Castelli « résolvait le problème de réduire à zéro les biens « nationaux. »

Le lendemain, les consuls se plaignaient aux commissaires[1] qui, hypocritement, supprimaient les *Litanies;* mais, tandis que Castelli songeait à se défendre et citait devant les tribunaux l'imprimeur du *Monitore*, afin qu'il apportât le manuscrit de l'article, Angelucci donnait sa démission le 15, de Mathéis et Reppi l'imitaient le 16. Visconti et Panazzi s'obstinaient seuls à ne pas tomber. Le mot de l'énigme apparaissait lentement; le 17 septembre, enfin, les voiles furent déchirés : les trois consuls démissionnaires étaient nommés sénateurs, Visconti et Panazzi étaient destitués et défense leur était faite de sortir de Rome jusqu'à nouvel ordre[2]. La revanche de Piombino et d'Acquaroni était complète. Grâce à la sottise des nouveaux commissaires, leur haine était satisfaite comme leurs intérêts rétablis[3].

II

Le même décret qui avait destitué Panazzi et Visconti et envoyé au Sénat leurs trois collègues avait fait connaître les noms de leurs successeurs[4]; c'étaient Zaccaleoni et Brizi, sénateurs; le ministre de la Justice Rey, l'ancien ministre de la Justice Pierelli et Callisti, le président du Tribunal civil du département du Tibre[5]. Zaccaleoni était l'ancien commissaire du Circeo, qui s'occupait avec plus de soin de préserver ses terres

1. *Collezione*, II, 526.
2. *Collezione*, II, 535-536. Sala, II, 150, Galimberti, 12-17 septembre. Lettre de Visconti à Florens, 24 septembre. Sala, III, 305. *Mem. Stor.*, 307.
3. Notes que le chapitre de Saint-Pierre avait eu l'ordre de fournir à Bufalini tous les fruits de son canonicat dans la basilique, y compris les distributions quotidiennes, quoiqu'il n'eût jamais paru au chœur depuis l'arrivée des Français. Sala, II, 109-110.
4. *Collezione*, II, 536, 538, 539. Callisti. Deux jours avant, le 20 septembre, l'Institut avait ouvert ses séances. Galimberti, 20 septembre.
5. *Mem. Stor.*, p. 308. Sala, I, 157-159.

que de nourrir ses troupes ; mais c'était aussi une victime de l'Inquisition, sous le gouvernement passé ; du reste, on le disait honnête homme. Brizi était de Pérouse, aussi honnête que son collègue de Piperno, aussi versé que lui, selon la voix publique, dans les questions philosophiques. Les deux autres noms sont déjà connus : Rey continuait ses intrigues habiles et se dégageait de la protection de Torriglioni et des hommes compromis qui l'avaient lancé, tandis que Pierelli recueillait enfin la récompense dernière de son dévouement à la cause démocratique. On disait beaucoup de bien de Callisti, qui avait publié sur l'agriculture un ouvrage fort estimé. Parmi les ministres, peu de nouveaux venus ; l'avocat Martelli de Fermo, ancien auditeur du cardinal Pignatelli à la légation de Ravenne, était nommé à la Justice, tandis que le romain Zanetti remplaçait Torriglioni au ministère de l'Intérieur ; les autres titulaires restaient à leurs postes. Mais Quérard remplaçait Castelli comme administrateur général et, dans les administrations, beaucoup de changements se préparaient. Les places d'employés aux domaines nationaux étaient ardemment disputées [1] ; les postes les plus humbles étaient également recherchés, témoin la pétition de Roncalli-Andréa, « de sa profes-« sion peintre figuriste à l'huile et dessinateur », qui demandait quelque « emploi, en raison de son patrio-« tisme signalé, des maux qu'il avait soufferts et de « son habileté [2] ».

La proclamation des nouveaux consuls [3] dressait un acte d'accusation contre leurs prédécesseurs : « Tout « languit, disaient-ils, dans une inertie mortelle ; les « lois restent sans exécution, les administrations « publiques sans autorité ; les intérêts publics et pri-« vés sont exposés aux plus grands périls. » Et les

1. Macdonald aux consuls, 6 vendémiaire. *Archivio*, 40.
2. Pétition du 29 fruttifero. *Archivio*, 13. Bertolio le recommande. Cf. *Collezione*, III, 164-165. Nomination d'architectes.
3. Sala, III, 159.

commissaires reconnaissent les mêmes maux, dans la proclamation qu'ils lancent à leur tour[1]; c'est le bien public, disent-ils, qui a exigé le changement des consuls, et le résultat de cette mesure sera la consolidation de la liberté et le relèvement de la République : « C'est « là ce que veut la grande nation, sa volonté sera exé- « cutée. » Et de fait, il semble qu'une ère nouvelle commence, dont la fête du 1er vendémiaire donne le signal[2]. Ce jour-là, consuls et ministres se rendent du Quirinal au Vatican; en tête du cortège, Macdonald caracole en grand uniforme, entouré de Duport et de Bertolio[3]; les Consuls suivent, chacun dans son carrosse particulier, puis viennent les ministres de l'Intérieur, de la Justice et des Finances. Sur la place Saint-Pierre, ils prêtent le serment civique; puis, tandis que le canon tonne, ils retournent au Quirinal; dans la galerie consulaire, on sert un grand banquet de quatre-vingts personnes; ensuite ils se rendent à l'Académie de France et assistent aux courses organisées sur le Corso[4]. Le soir, afin d'amener à ces fêtes civiques tout le peuple de Rome, on illumine la place, la façade et la coupole de Saint-Pierre. Torre Argentina et le théâtre d'Apollon ouvrent leurs portes gratis pour la représentation de la *Mort de Jules César;* la statue colossale de Pompée devant laquelle a été tué le dictateur a été transportée sur la scène ainsi que la louve de bronze du Capitole; n'est-ce pas un moyen de rendre plus saisissante et plus efficace cette exhortation à la défense de la liberté[5]?

Au milieu de ces fêtes, l'œuvre de réorganisation commence, moins politique que financière. Sans doute, on expulse de l'Italie tout Français qui s'y est rendu

1. Sala, II, 158.
2. *Collezione*, II, 540. Sala, II, 167.
3. Florens est parti pour Paris dans la nuit du 26 au 27 août. Sala, II, 114.
4. *Collezione*, III, 5. *Notificazioni del ministero dell' Interno*, 4. *Collezione* Napol. Lumbroso.
5. *P. Consulato al de Rossi*, 15 ou 18 vendémiaire. *Archivio*, 13. Duveyrier aux consuls, 27 fruttifero. *Archivio*, 40. Sala, II, 169, 4. Cette statue de Pompée appartenait alors, comme elle appartient encore, au prince Spada.

sans mission du gouvernement[1]; sans doute aussi, on expulse de même tous les ecclésiastiques suspects[2]; on fixe les jours où fonctionne la Cour d'appel, ceux où reçoivent les présidents de Cour[3] et le général en chef de la garde nationale[4]; on supprime le droit d'annulation des contrats de biens ruraux, prévu par l'article 14 de la loi du 17 termifero[5] VI, et l'on surveille les opérations des notaires qui en prennent à leur aise avec les règlements; on affirme de nouveau l'égalité politique des Juifs et des autres citoyens devant la loi[6]. Mais ce ne sont là que des mesures particulières, d'importance médiocre et qui ne modifient aucun rouage essentiel de la machine politique préexistante. Il n'en va pas de même des réformes fiscales; les caisses publiques sont vides ou à peu près, les malades meurent dans les hôpitaux, faute de médicaments[7]. La situation financière est si lamentable que l'on doit recourir à des initiatives hardies. Sénateurs et tribuns s'efforcent, sans succès, de se faire payer leur traitement du mois de fruttifero[8]. La France réclame 2 millions de piastres qui lui sont encore dûs[9]; les agents de la loterie protestent parce que l'Etat entend payer désormais en papier, au lieu de payer en numéraire[10]. Tels généraux, comme Thiébault, veulent en vain se faire rembourser la valeur des chevaux qu'ils ont perdus en combattant les insurgés, et les consuls diminuent de moitié leurs appointements[11]. Si les caisses sont vides, on doit, ce semble, désespérer de les remplir : les biens nationaux ne se vendent pas[12], et la compagnie des

1. 21 fruttifero. *Collezione*, III, p. 66, 19 vendémiaire, III, 99. Cf. 21 vendémiaire. *Collezione*, VII, 106. Arrêté du Directoire.
2. Sala, II, 104, 15 vendémiaire. *Collezione*, III, 91.
3. *Collezione*, III, 7.
4. 7 vendémiaire. *Collezione*, III, 40-42.
5. *Collezione*, III, 97, 17 vendémiaire.
6. A propos des impositions qui les frappaient au temps des papes, 28 brumale. *Collezione*, III, 244.
7. Macdonald aux munitionnaires, 9, 23 fruttifero. Dépôt, carton 3.*a*/87. Cahier, 4-9 septembre.
8. *Foglio di rapporto*, 20 fruttifero. *Archivio*, 13.
9. Consuls au Directoire, 3 vendémiaire. Sciout, IV, 58.
10. Lettre du 7 vendémiaire. *Archivio*, 15.
11. Brémond aux consuls, 25 et 29 vendémiaire. *Archivio*, 31.
12. Consuls au Directoire, 3 vendémiaire. Sciout, IV, 58.

munitionnaires généraux est obligée de liquider. Dès le mois d'août, ses affaires vont fort mal; on a ajouté à ses obligations statutaires la charge de fournir à l'Etat 200.000 livres de cuivre pour payer la solde de la troupe[1]; ce qui l'a engagée à conclure des traités qui l'obligent à payer en numéraire[2]. Cette difficulté se double d'une : il lui faut vendre les biens nationaux que lui remet la République[3], et l'on ne voit pas qu'elle ait trouvé plus d'acheteurs que l'Etat lui-même. Elle est donc contrainte de liquider : le 6 septembre[4], la compagnie Hardy est déclarée en faillite, quoiqu'elle eût reçu 120.000 écus de domaines; le 29 septembre, la compagnie des munitionnaires est dissoute par le gouvernement pour inexécution des engagements pris[5]. Le 24, Hardy[6] est arrêté, Torlonia menacé, Castelli destitué.

Pour remplacer la compagnie disparue, Brémond réquisitionne les services de quatre anciens actionnaires : Degerando, Cavagnari, Popp et Torlonia. Le 9 octobre, il remplace cette organisation provisoire par une agence dirigée par Pietro Panfili, Giorgi Carlo, Guilelmo Terziani, Giuseppe Cruccia, qui sont à la tête des quatre

1. Brémond à Bufalini, 2 et 29 termifero. *Archivio*, 30.
2. Le 5 termifero, par exemple, ils doivent payer à André Doria 4.800 écus en espèces. Brémond à Bufalini, 2 termifero. *Archivio*, 30.
3. Un décret du 27 termifero autorise les munitionnaires à aliéner des biens nationaux jusqu'à concurrence de 600.000 piastres. Brémond à Bufalini, 27 termifero. *Archivio*, 30.
4. Galimberti, jeudi, 20 fruttifero.
5. Galimberti. *Collezione*, III, 183, 250. Sala, II, 194, 19, 5. Brémond, à de Rossi, 5 compl., 30. J'ai trouvé une lettre du 15 septembre, 28 fruttifero (*Archivio*, 41), dans laquelle les munitionnaires se plaignent des obstacles que rencontre la vente des biens nationaux et du peu d'appui qu'ils trouvent auprès du Gouvernement.
6. Galimberti, 26. Brémond à Pierelli, 4 vendémiaire. *Archivio*, 315. Brémond aux consuls, 4 vendémiaire (*Archivio*, 31). On reprochait à Hardy de n'avoir pas pas payé les actions qu'il avait dans la Compagnie; Cavagnari et Popp attestèrent qu'il avait effectivement payé ce qu'il devait. Etant malade, Hardy avait été laissé en liberté sous la caution de Gabriel Bacquée, 12 vendémiaire an VII (*Archivio*, 315). On se hâte de liquider tant bien que mal le passé, d'organiser le présent le mieux qu'on peut. On apaise les créanciers des munitionnaires qui sont débiteurs des couvents... dont l'état est devenu l'héritier en compensant leurs dettes par leurs créances. Rapport du 7 vendémiaire. *Archivio*, 15. — Ceci est douteux : le mot *debitori* n'est pas net, s'il faut lire *creditori*, le texte signifie simplement que l'Etat fait banqueroute à ses créanciers. Quant aux autres, en les adressant à une commission de trois membres, assistés d'un agent représentant la Commission, ouvriers et employés, ils seront payés dans les huit jours après qu'ils auront fait valoir leurs droits (art. 5), les autres créances vérifiées et liquidées seront payées en biens nationaux (art. 13, 14, 15).

services de la correspondance générale et subsistances[1], — vêtements, logements et casernements, — Hôpitaux, — Comptabilité [2]. Dans chaque département, ils ont un délégué et un magasin général pour les denrées et le casernement. A Rome, ils forment un magasin central, avec un administrateur général qui surveille les hôpitaux. Pour tirer quelque parti des biens nationaux que décidément on ne peut vendre, on décide, non pas de recourir aux chimériques moyens offerts par Sézille de Montarlet, mais d'en organiser la mise en valeur ; en même temps, on en réorganise l'administration, désormais confiée au Français Quénard[3].

Ce n'est pas tout : on tâche de tirer un meilleur parti des ressources dont on dispose. La loi du 13 vendémiaire dresse, avec un soin minutieux, le budget des dépenses fixées à 1.056.277 écus, dette non comprise[4]. On cherche le moyen d'obliger les questeurs cantonaux et municipaux à verser dans les caisses départementales les contributions qu'ils perçoivent, ce qu'ils négligent de faire presque toujours[5]. On décide d'exiger que les comptables verseront à l'Etat les espèces qu'ils ont reçues ou dû recevoir, ainsi que l'a établi la loi du 27 termifero[6]. Enfin on demande au Directoire de Paris d'envoyer à Rome un inspecteur de l'enregistrement qui surveille « l'établissement, la législation, la perception et la comptabilité » de ces mêmes droits dans la République romaine[7].

Pour se procurer de nouvelles ressources, on s'occupe de ranimer la fabrication des poudres et des nitres, confiée alors à Basilio Salvi : l'ingénieur topographe Colli, adjoint à la division de l'artillerie au

1. Sa lettre à de Rossi, 21 septembre, 5 compl. *Archivio*, 30.
2. *Istruzioni generali per tutti li servizi. Archivio*, 42. Brémond aux consuls.
3. Sala, II, 171. Galimberti, 26 septembre. *Collezione*, III, 73, 13 vendémiaire. Tableau des biens nationaux. *Collezione* III, 48. Il offre à la République romaine le moyen d'avoir dans ses coffres la valeur réelle et numérique de ses biens nationaux avant même de les avoir livrés.
4. *Collezione*, III, 76.
5. *Foglio di rapporti* du 26 fruttifero. *Archivio*, 13.
6. Rapport du 18 vendémiaire. *Archivio*, 15.
7. Extrait des registres du Directoire, 15 vendémiaire. *Archivio*, 20.

ministère de la Guerre, présente à Brémond un projet d'après lequel la République tirerait de cette fabrication un produit net de 45.383 écus[1].

On songe à rétablir une gabelle d'une demi-bajoque par livre de sel, ce qui assurerait un produit annuel de 115.000 écus[2].

On établit le 1er octobre un nouvel impôt de 600.000 piastres effectives; chaque département est taxé en raison de ce qu'il a produit lors des emprunts forcés[3]. Les citoyens dont le revenu annuel, quelle qu'en soit l'origine, est inférieur à 300 écus, échappent seuls à la contribution nouvelle. On se décide aussi à remanier encore le système des impôts; tous ceux qui ont été établis jusqu'au 1er vendémiaire sont supprimés et remplacés par une contribution qui frappe les propriétés territoriales à raison de 2 0/0 par livre de terrain, évaluées d'après le dernier cadastre[4]. La contribution doit être payée, un quart en nature, trois quarts en monnaie courante; les communes ou sections de communes sont responsables du payement entier de la contribution; celles qui seront en faute, dénoncées par le questeur municipal, seront contraintes par la force[5].

Si les commissaires recourent à ces moyens extrêmes, c'est qu'ils sont effrayés de l'état lamentable de leurs finances. « Si cela durait quelque temps encore, lit-on « dans les considérants de la loi du 1er octobre, le gou- « vernement ne pourrait plus exister[6]; à sa place, régne- « raient dans toutes les parties des services publics « une horrible confusion, un discrédit total qui ne « laisserait au consulat d'autre moyen d'administration « que l'abandon de tout le territoire de la République et

1. Lettre de Brémond aux consuls. 9 fruttifero. *Archivio*, 30.
2. Rapport du vendémiaire. *Archivio*, 15. Depuis que Cervia ne fait plus partie de la République romaine, les salines de l'Etat ne suffisaient plus à la consommation indigène; on en introduisait beaucoup sans payer aucune taxe.
3. Sala, III, 183.
4. Articles 8, 10, 11.
5. Articles 16, 17, 18, 19. Cf. lettre au consulat du 17 vendémiaire. *Archivio*, 19.
6. Sala, II, 183.

« de toute la fortune de ses citoyens, aux réquisitions « des agents de l'armée[1]. »

III

Pour légitimer leur coup d'Etat, les commissaires tentèrent donc des réformes ; reste à savoir quel en fut le succès?

Le 11 octobre (20 vendémiaire), Macdonald écrivait aux commissaires[2], en leur envoyant deux lettres et certificats de l'ordonnateur en chef Buchot et du garde-magasin ; le pain qu'on donne aux troupes est de qualité détestable : « Voilà le début de l'agence qui, en « entrant en fonctions, a commencé par supprimer « tous les employés français. » Et Pierrelli, le président du consulat, se plaint aux agents généraux, sur les instances des commissaires ; mais on lui répond : « Ce n'est pas notre faute[3]. » A la fin du même mois, le 26 octobre, Brémond écrit aux consuls[4] : « Voici « quelques lettres que j'ai reçues hier ; il y en a d'autres « de même calibre, *di simil calibro...;* elles roulent « toutes sur le manque de subsistances et de fonds « et sur la nécessité d'organiser l'agence. »

Une autre déception a découragé les commissaires ; comme l'armée n'est pas mieux nourrie, les recettes n'ont pas grossi ; la loi du 13 vendémiaire n'a pas mieux rempli les coffres que celle du 10 germile ; le pillage continue ainsi que par le passé. Comme l'agent espagnol Durand revendique les biens des lieux pies supprimés qui dépendent de la couronne d'Espagne, le consulat décide que tous les biens existant sur le terri-

1. Je lis, dans un rapport aux Consuls, en date du 8 vendémiaire : « Diversamente tutto è confusione, l'esigenza delle tasse è nel massimo disordine, poco s'introita, si dispone a capricio dell' incanito ne si sa da chi cercane conto. » *Archivio*, 15.

2. *Archivio*, 40.

3. *Gli Agenti generali del Gov. rom. per le proviste militare al C. Pierelli.* 30 vendémiaire. *Archivio*, 42.

4. 5 brumale. *Archivio*, 32.

toire romain sont propriété de la République ; qu'elle respecte, du reste, les églises des couronnes étrangères, celles de Saint-Jacques et du Montserrat comme les autres, mais qu'elle garde les couvents ainsi qu'elle en a le droit[1]. Le 3 octobre, elle supprime le collège Capranica, dont la vente est indiquée pour le 20[2]. Elle supprime de même l'église et la maison de San Vito des clercs réguliers de Marie, l'église et la maison de Monte Santo del Popolo des pères Carmélites; et, tandis que l'on parle d'autres suppressions encore, des commissaires se présentent dans les églises pour enlever les calices qui restent. A San Lorenzo in Lucina, ils veulent emporter l'ostensoir qui, dans la matinée même, servira à l'exposition des Quarante heures[3]. Si, malgré les consuls, on ne confisque pas le couvent et la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem[4], on adjuge à la République toutes les dépendances du couvent de Saint-Eusèbe[5]. Si, le 9 octobre, le ministre de l'Intérieur proteste de l'intérêt qu'il porte aux séminaires, promet de conserver le séminaire romain et rappelle qu'il a étudié le droit canon[6], le consulat décide, le 28 octobre, de procéder à une « râfle » suprême dans les églises[7], au point que dans beaucoup d'entre elles on est obligé de réduire le nombre habituel des messes ou de renoncer à l'exposition du Saint-Sacrement. Le tombeau de saint Philippe de Néri est ouvert, et le cercueil d'argent où il reposait, emporté. Au Gesù, on enlève mille petits ornements d'argent, quelques-uns ne produisant pas 2 bajoques 1/2, entre autres ceux qui ornent le cartouche *Ad memoriam Dei gloriam*, placé sur l'autel Saint-Ignace. Saint Ignace et sainte Marie Vallicellane sont dépouillés. Les cœurs

1. *Mémoire*... Lettre de Pierelli à Brémond, 9 vendémiaire. *Archivio*, 38.
2. 3 octobre ou 14 vendémiaire. *Collezione*, III, 87.
3. Sala, 3 octobre, 187, II.
4. Sala, III, 188.
5. 4 octobre. Sala, II, 189.
6. Sala, II, 192, 193.
7. Galimberti, 29 octobre. Sala, II, 221-222.

d'argent et autres objets votifs sont généralement enlevés, comme aussi les couronnes, les caveaux, les joyaux et les perles qui couronnent les stations et les images des madones et des saints[1]. D'autres faits ne révèlent pas avec moins d'évidence la pénurie des caisses publiques et l'affolement des commissaires. Le 27 septembre, les ordres mendiants, jusque-là exemptés, sont soumis à la loi du 17 pratile[2]. Voici qui est plus curieux. Le 5 octobre, la municipalité du IIIe arrondissement de Rome prétend contraindre tous ceux qui servaient des pensions aux ecclésiastiques à déclarer dans les quinze jours à leurs municipalités respectives les pensions qu'ils payaient et à verser aux échéances les mêmes sommes à la Caisse nationale[3]. Le 24, le banquier Acquaroni, dont les commissaires savent les gros bénéfices, est taxé d'un emprunt forcé de 6.000 piastres. Comme il refuse de l'acquitter, il est conduit au château Saint-Ange et n'en sort qu'après avoir souscrit deux lettres de change de 2.500 écus chacune. On lui a fait grâce du reste[4], mais on menace Piombino de l'envoyer au château Saint-Ange s'il ne se hâte de payer ce qu'on en attend. Ces réquisitions en argent n'empêchent pas les réquisitions en nature. Le 7 octobre, on exige 20.000 paires de souliers, 500 lits, 1.500 paillasses, 1.500 matelas, 3.000 couvertures et 3.000 paires de draps[5]. Le 8, les évêchés, chapitres et couvents sont taxés de 20.000 chemises et de 10.000 capotes. « En dernière analyse, ce sont les « Français qui absorbent tout. » Le nouvel agent des contributions et finances, qui a remplacé Perillier,

1. Galimberti, 5 novembre. Sala, III, 222. La basilique vaticane est seule respectée. Notez cette curieuse réflexion de Sala (qui écrit quelques lignes plus haut : « Non si possono inferir tali cose senza piangere »). « Ora si che sopra venendo qualche estremo bisogno di carestia, di peste, ecc..., non avremo più dove voltarci perchè nulla affatto ci rimane di cose preziose. »
2. *Collezione*, III, 39.
3. *Collezione*, III, 81.
4. Sur la parole de Torlonia qu'il a payé déjà 12.000 piastres (Galimberti, 15-26 octobre. Sala, 24 octobre, II, 208).
5. Sala, II, 191, 192, 193.

Reboul[1], a trouvé tous les services[2] désorganisés et tous les magasins vides. Responsable devant le général en chef et n'attendant rien de l'impuissance du Consulat, Reboul[3] se fait servir lui-même sans recourir au gouvernement officiel, et il permet qu'on l'imite : « Dans « l'état des dépenses que m'ont présenté les agents « généraux, écrit Brémond aux consuls, le 18 no- « vembre, j'ai trouvé dans plusieurs endroits : *par* « *ordre supérieur*. Quelques militaires français adressent « directement leurs demandes aux agents généraux « sans passer par le canal de leur ordonnateur. »

L'état troublé de Rome témoigne aussi de l'insuccès des réformes. Le gouvernement avait pris toutes les mesures qu'il pouvait et devait prendre pour assurer le crédit des nouveaux assignats, dont le décret du 3 complémentaire avait réglé la forme, et qu'on avait lancés dans la circulation. Le 26 septembre (5 vendémiaire), il avait décidé que ces assignats seraient reçus en payement des droits de douane au même titre que le numéraire[4]. Le 26 octobre[5], une circulaire du ministre des Finances, de Rossi, portait « qu'ils avaient été garantis « par la loi de toutes les manières, afin qu'ils obtinssent « dans la circulation le même crédit qu'on accorderait « à une monnaie effective et qu'ils fussent reçus tels « dans toutes les caisses de la République[6]. »

Malgré ces précautions, la méfiance du peuple, entretenue par la malhonnêteté des agioteurs, avait déprécié

1. Sala, II, 191, 192, 193.
2. Sala, II, 184, 10 octobre.
3. *Progetto di decreto per mettere un ordine da seguirsi nell' amministrazione*, 28 brumale. *Archivio*, 32. Reboul suit les voies légales, le 14 octobre (23 vendémiaire). Le consulat envoie à de Rossi la copie du message adressé à Quénard, l'autorisant à céder à Reboul les biens nationaux des communes de Monte san Vito, de Concaldo, de San Patermano. *Consolato al de Rossi*, 23 vendémiaire. *Archivio*, 15.
4. *Collezione*, III, 13, 104, 27.
5. *Collezione*, III, 109, 119. Mesures prises pour le change des cédules et la destruction des *resti manuscriti*.
6. Le gouvernement ajoutait que l'hypothèque de ces assignats était établie expressément sur des fonds de terre déterminés, d'une valeur de 2 millions et demi, que ces terres étaient séparées de la masse des Biens nationaux ; leur gestion même confiée à trois administrateurs particuliers, Domenico Valdembrini, Luigi Moutte et Filippo Lazari, installés au second étage du palais de Monte-Citorio. Cf. III, 162. Leur proclamation au public.

le nouveau papier presque aussitôt après son apparition[1]. Il était plus facile d'interdire la bourse de Monte-Citorio que de supprimer l'agiotage. Les condamnations nombreuses pour refus d'assignats se multiplient chaque jour, et le prix de la vie s'élève. Le 27 octobre, comme les prix montent et qu'on veut forcer les vendeurs à accepter les assignats à leur valeur nominale, beaucoup de boutiques ferment[2], les grands édiles sont contraints de fixer le prix de la viande[3]. Comme, dans les premiers jours de novembre, la cherté des vivres s'accroît, ils sont amenés à prendre une mesure plus rigoureuse. Le 7 de ce mois, ils décident qu'à l'avenir tous les comestibles auront un prix légal, et, le 9 et le 19, ils publient, en effet, les tarifs qu'ils ont arrêtés[4].

Le mécontentement du peuple n'en est guère adouci ; la vie continue d'être aussi difficile aux petites gens, et puis les vexations continuent de l'aigrir. Le 25 octobre a commencé, dans le IIIe arrondissement de Rome, la vente du mobilier et des effets de toute nature appartenant aux confraternités et congrégations supprimées[5]. Le 8 novembre, a commencé de même le jugement des prêtres qui, sous la direction de l'abbé Paccanari, ont fondé la Compagnie de la Foi de Jésus[6] ; le 22 novembre, on a mis en vente le bois de la machine, qui servait à l'exposition des Quarante Heures dans l'église de Saint-Laurent in Damaso, bien que le chapitre de cette église, transporté à Saint-Andrea della Valle, ait offert de l'acheter lui-même à l'Etat[7]. Durant tout le mois d'octobre, le pillage renaissant des églises a entretenu l'irritation du peuple et mis en lumière son attachement à son culte. Les confraternités du nom de Marie

1. Le 5 novembre, la piastre se vendait 32 francs. Sala, II, 219. Cf. aussi Sala, II, 204, 205, 206, 207, 210, 214, 218. Sur les autres conséquences du crédit des assignats, cf. *Foglio di rapporti nel consolato*, 29 vendémiaire. *Archivio*, 15.
2. *Collezione*, III, 21. Sala, II, 214. Galimberti, 28 octobre.
3. *Collezione*, III, 163, 206.
4. *Collezione*, III, 213, 222, 255.
5. *Collezione*, III, 120-121.
6. *Collezione*, III, 215, 258.
7. Rapport au consulat, 25 fruttifero. *Archivio*, 13.

se sont cotisées pour entretenir Saint-Grégoire in Celio; un créancier de San Maiuto en a acheté tout le mobilier, afin de la maintenir ouverte; le Gesù a trouvé de nombreux fidèles qui subviennent aux frais du culte. Dans cette même église, la fête de la Toussaint a été célébrée avec plus de pompe que de coutume, au milieu de toutes les confraternités accourues sans insignes, mais en foule : les consuls avaient refusé les autorisations nécessaires[1].

Cette surexcitation du peuple ne se trahissait pas toujours par d'aussi tranquilles manifestations : les vols, les brigandages se multipliaient de façon inquiétante[2]. Munis de faux certificats, établis par San Antonio de Gregorio, jadis attaché à San Francisco e Ripa, quelques Trasteverins, exilés à la suite de l'insurrection du 25 février, étaient rentrés dans Rome, et l'on devine que leur présence n'est pas propre à garantir la tranquillité publique. Le 17 octobre, la Commission militaire condamne à six ans de fers le cordonnier Giuseppe Lapuani, pour excitation à la révolte contre les juifs et contre la nation[3]; elle condamne de même Pietro et Giuseppe Andrajani à trois mois de prison pour avoir caché dans le four de Torimpietra cinq fusils, trois pistolets, un stylet, deux sabres, quarante livres de plomb ou balles et cinq livres de poudre. L'agitation croît à ce point que, le 23 octobre, paraît une nouvelle loi punissant de mort les individus coupables d'excitation à la révolte[4], et de l'emprisonnement ou de la déportation les laïques ou ecclésiastiques qui colportent des nouvelles alarmantes[5]. Un certain Zappat[6] est contraint de s'enfuir parce que, ayant porté un toast à la venue des Napolitains libé-

1. Cf. Sala, 11 août, 105; II, 5.
2. *Collezione*, III, 68, 70, 149, 164, 169, 204, 206, 208, 59, 227, 228, 100, 102. 19 vendémiaire.
3. *Collezione*, III, 113-114
4. Art. 2. *Colpevoli di eccitamento alla sedizione.*
5. *Collezione*, III, 143.
6. Galimberti, 28 octobre.

rateurs, il a été dénoncé par une domestique. Le 13 novembre, un arbre de la liberté se trouve arraché à Rome, et l'on enferme au château Saint-Ange, comme coupables de ce crime, Angelo Delmotto et de Angelio[1]. On se croit à la veille d'une nouvelle révolte de février, tant la famine et la persécution ont surexcité le populaire, tant les réformes des commissaires ont été impuissantes à guérir le mal.

C'est à ce moment, pourtant, où l'anarchie est à son comble, qu'ils affichent un luxe qui insulte aux misères de Rome. Leur zèle des premiers jours s'est tôt envolé; ils se sont attribué tout pouvoir, et voici qu'ils veulent en garder le bénéfice, sans en avoir les charges. Le 19 octobre, Bertolio cesse d'accorder des audiences. En revanche, il donne le ton au beau monde, et il éblouit la ville du bruit de ses conquêtes. Le palais de l'Académie de France devient un sérail[2] où se rencontrent les plus jolies femmes. « Sans parler de l'incroyable « indécence du costume, la prostitution en est venue « à un tel point que le matin, de bonne heure, on ren- « contre un grand nombre de filles qui, parfois, sont « conduites par leurs mères aux maisons des officiers[3]. » Le nombre des enfants trouvés monte, cette année-là, de mille trois cents à quatre mille. La fièvre des plaisirs, un moment ralentie par le départ des troupes d'Egypte et l'insurrection de Circeo, si grave et si proche, sévit de plus belle et secoue Rome, réveillée des langueurs de l'été, dans les splendeurs de ses soirées d'automne. C'est le moment[4] qui voit s'ouvrir le Casino Correa, où se réunissent les banquiers les plus riches, le moment où, dans la villa Ferroni, Torlonia offre un somptueux dîner à Macdonald et à Bertolio et où Luigi Magio reçoit les consuls et les ministres dans sa villa de Frascati. C'est aussi le moment où les

1. *Archivio di Stato*, 40. Hocquart al Picrelli, 23 brumale.
2. *Mem. Stor.*, p. 305, 315.
3. Sala, II, 115.
4. *Mem. Stor.*, p. 312. Galimberti, 4, 21. Octobre, 31.

théâtres rouvrent : au théâtre Alibert, une actrice, la Baldinotti fait fureur; mais un ténor, son ancien amant, organise une cabale contre elle, et dès lors ce sont des scènes sans nom que l'on cherche en vain à apaiser. Ici l'on s'amuse; là, on souffre; c'est après avoir ordonné une fusillade sur la place Saint-Pierre que s'ébranlent les caravanes joyeuses en route pour les Castelli, tandis que le peuple, impuissant et révolté, ronge son frein et prépare ses armes[1].

IV

Voilà donc quels sont à Rome les résultats de la politique des commissaires; on va voir qu'ils ne sont guère plus satisfaisants dans la Campagne, dans la Montagne et dans les Marches.

Résistance sourde, misère réelle, tels sont les deux traits les plus généraux de la situation de ces pays. Les Français sont trop puissants pour qu'on ose déjà leur courir sus; on se vengera d'eux par une indomptable désobéissance à leurs ordres. Tandis qu'ils tâchent de tout attirer à Rome et d'y concentrer tout ce que l'Etat peut contenir de richesse, chaque pays, d'instinct, se rebelle et s'acharne, malgré qu'on en ait, à conserver et à consommer sur place ses maigres ressources. « On « demande un remède, lit-on dans les rapports adressés « aux consuls le 26 fruttifero[2], tant par rapport aux « deux questeurs de Foligno et de Terni qui ont négligé « de verser l'argent dans la caisse du questeur départe- « mental, quoi qu'ils y aient été invités, que par rapport

1. J'ai trouvé aux *Archives des Affaires étrangères* (*Corr.*, Rome) une curieuse lettre de Joseph à Talleyrand, à la date du 23 frimaire an VI; il propose d'installer à l'hospice de Liezi l'Académie de France et l'Ambassade au palais de l'Académie. « Ce palais, dit Joseph, se trouve au centre de la ville, dans le « quartier le plus brillant et le plus fréquenté; il est entièrement de représen- « tation et convient par conséquent au représentant du gouvernement, et nul- « lement à des artistes. Les arts aiment le recueillement, la solitude d'un quar- « tier retiré et voisin de la campagne et non le fracas des voitures de tout « Rome et les dissipations de toute espèce qui résultent de cette situation. »

2. *Archivio*, 13.

« aux autres cas de même nature qui se succèdent à la « journée. » Il faut avouer que l'obéissance leur est bien difficile et leur serait bien méritoire. « Les administra- « tions départementales doivent ou bien violer la loi ou « bien négliger les dépenses locales indispensables[1]. « On propose une loi afin que le fruit des biens natio- « naux soit versé dans la caisse de la questure, allégé « des dépenses nécessaires à la culture et à l'entretien « des domaines. »

Comme chaque pays s'efforce de sauver son argent des griffes officielles, il s'évertue de même, malgré la loi encore, à conserver les graines et denrées nécessaires à sa subsistance. La loi du 12 août[2] interdisait à tout propriétaire de vendre la moitié de sa récolte, tant que l'on aurait pas réuni les quantités nécessaires à l'approvisionement de Rome; l'insuffisance des munitionnaires obligeait les commandants de troupes à des réquisitions qui épuisaient les communes et les privaient de toutes les denrées indispensables à leur vie[3]. Elles luttaient donc avec obstination pour échapper à la ruine, et il ne s'en fallait pas de beaucoup qu'elles n'y fussent tout à fait englouties.

La proclamation que les commissaires adressaient le 10 septembre aux administrateurs départementaux et préfets consulaires atteste cette insubordination des diverses autorités vis-à-vis du pouvoir central. Elle porte en substance que lesdits fonctionnaires dirigent tout à leur caprice et que, pour cette raison, beaucoup de départements ont vu s'introduire chez eux l'anarchie, ce monstre qui a détruit les plus antiques républiques naissantes[4]. Et la lettre désespérée que, le 30 septembre, Brémond écrit aux consuls atteste à son tour la désolation de tout l'état romain[5]. « Des lettres que je reçois

1. Rapport du 29 septembre, 8 vend. *Archivio*, 15.
2. Sala, II, 85.
3. Sala, II, 195.
4. Sala, II, 144.
5. 9 vendémiaire. *Archivio*, 31. Il écrit encore : « Vous n'ignorez pas l'état d'appauvrissement et d'impuissance dans lequel se trouve le plus grand nombre

« de tous côtés il résulte qu'on ne peut plus se dissi-
« muler que le service manque quasi complètement. La
« Compagnie des fournisseurs étant désorganisée et,
« ayant par sa dissolution perdu tout crédit, ne conserve
« plus la force, ni l'unité nécessaire pour fonctionner;
« et de fait, elle est dépourvue de moyens et de res-
« sources qui le lui permettent. Les municipalités qui
« se trouvent obligées de fournir elles-mêmes ne savent
« où se tourner et à cause de l'invincible opposition
« qu'opposent les communes à l'exportation des denrées
« et à raison du manque absolu de ressources publiques;
« et celles des particuliers sont complètement épuisées.
« La nouvelle que je leur ai donnée, à la suite d'un
« décret consulaire, qu'elles seraient remboursées, en
« biens nationaux mis à ma disposition, de leurs nom-
« breuses fournitures les avait ranimées et leur avait
« procuré quelques denrées. Maintenant que la suspen-
« sion de cette mesure les a privés de ce regain d'espé-
« rance, elles sont tombées dans la plus grande déso-
« lation; d'ailleurs elles ne savent plus où trouver les
« fournitures qu'elles sont contraintes de donner. Leurs
« lettres ne respirent que le désespoir, que le deuil,
« que la crainte de revoir se renouveler les funestes
« scènes desquelles, se disent-ils, nous avons été si
« malheureusement les témoins. »

Les consuls en réfèrent aux commissaires, qui croient devoir prendre des mesures énergiques. Les remèdes auxquels ils ont eu recours jusque là sont donc impuissants; la loi sur la sûreté publique n'a pas ramené le calme dans les campagnes[1] et la loi qui a accru le pouvoir des grands questeurs[2] n'a rétabli ni la discipline dans l'administration, ni le bon ordre dans les finances[3].

des communes de la République. J'en reçois de toutes parts les plus émouvantes descriptions. »

1. *Collezione*, II, 380.

2. *Collezione*, II, 449. Sala, II, 124.

3. Les grands questeurs avaient reçu l'autorisation de destituer les questeurs municipaux... Une autre loi (*Collezione*, III, 138, 3 compl.) portait, article 13 : « Les questeurs de département ne pourront exécuter aucun payement sans

Et voici que précisément la loi du 29 septembre[1] établit un emprunt de 30.000 écus sur le Circeo et le Cimino, de 40.000 sur le Tronto, de 100.000 sur les autres départements, tandis que la loi du 8 octobre[2] organise la nouvelle imposition foncière par roubbe de terre, et que le décret du 7 de ce même mois annonce une réquisition importante de lits, souliers, chemises et capotes[3]. A moins de se résigner d'avance à ne rien percevoir de ces impôts et réquisitions, il faut aviser : la lettre du 30 septembre le montre clairement, et celle du 8 octobre, adressée par Brémond à de Rossi, le rappelle à propos. Le lendemain, la commission se décide, en effet, à diviser momentanément ses pouvoirs entre ses membres. Tandis que Bertolio restera à Rome, Duport parcourra les départements afin d'en examiner la situation et d'en relever l'esprit public[4].

Le Circeo était loin d'être calmé ; si la tranquillité matérielle était rétablie, les esprits n'étaient pas pacifiés : les rapports de Girardon l'attestent[5]. Le 2, il écrit à Macdonald que les habitants de Ceprano sont peu attachés à la République ; le 6, il demande des fonds au consul de Matheis afin d'organiser un service d'espionnage ; le 7, il reconnaît que Terracine désire l'invasion des Napolitains ; le 18, il fait désarmer Genzano et Nemi, dont l'attitude est suspecte, et il songe à désarmer aussi Albano. Durant tout ce mois, et les deux mois suivants, la commission militaire française[6] recherche et punit avec une rigueur impitoyable tous les promoteurs et les chefs de l'insurrection ; la liste des con-

« ordre de la grande questure... Tous les payements qu'ils feront autrement « resteront à leur compte. »

1. *Collezione*, III, 45-46.
2. *Collezione*, III, 96.
3. 7 octobre. Sala, II, 191.
4. Lettre du consulat à de Rossi, 18 vendémiaire, 8 octobre. *Archivio*, 15. Sala, II, 207-209.
5. Dépôt, 3.*a*/87. Cf. Girardon, 1, 2, 3.
6. Cette commission, établie par l'article 5 de la loi du 13 termifero, était composée ainsi : adjudant-major, Mallare, de la 12e de bataille, président ; capitaine, Guény ; des sous-lieutenants Vergne et la Forge ; maréchal des logis Dupuis, du 19e chasseurs à cheval ; le sous-lieutenant Guiraud, rapporteur. *Collezione*, III, 18.

damnés est longue[1]; tout le pays tremble de haine et de terreur : ce qui ne l'empêche pas de mourir de faim.

Le 11 septembre, Girardon se plaint que le service des vivres n'est fait nulle part et que la Compagnie des munitionnaires est de mauvaise foi dans ses marchés avec les communes; elle achète sans jamais payer; il vaudrait mieux vivre par réquisitions : « On pourrait alors chasser tous les vautours qui ruinent le pays[2]. » Les troupes crient famine; on devine dans quelle misère languissent les habitants. Le 25 termifero, Brémond écrit encore aux consuls qu'il connaît le besoin des subsistances qui se fait sentir dans le département de Circeo[3]. Le 26, la municipalité du canton de Sermoneta, en adressant au ministre des Finances l'état des dépenses qu'elle a faites pour entretenir la colonne Frabault[4] stationnée à Norcia, déclare qu'elle ne peut plus lutter contre la disette[5].

Dans les premiers jours de fruttifero, la situation s'améliore[6], mais les fonctionnaires ont besoin d'être changés et témoignent d'une mauvaise volonté persistante. Avant de les nommer cependant, on s'était occupé de savoir s'ils étaient « pourvus de ces qualités « caractéristiques qui, seules, rendent les citoyens aptes « au service de la République[7] ».

Le 1er vendémiaire le préfet consulaire de Sermoneta se plaint de l'indolence des municipalités, du peu d'empressement que montre chacune à aider son

1. *Collezione*, II, 378, 388, 420, 426, 433, 436, 429, 441, 454, 458, 403; III, 3, 9, 18, 34, 42, 49, 83, 95, 102, 107, 111, 132, 137, 135, 177, 183, 186, 199. 220. — Sala, II, 118, 199, 180. — Balducci fut acquitté par Bialonyeski (8 fruttifero. *Collezione* Napoléon. Lumbroso).

2. Galimberti à Macdonald, 12 septembre.

3. *Archivio*, 30.

4. *Archivio*, 211. Parentino demande à la commission française un secours pour ne pas mourir de faim. 6 fruttifero. *Archivio*, 203.

5. Lettre de Girardon à Bassal, 2 fruttifero. *Archivio*, 30.

6. *Segli siano...* termes d'une lettre adressée le 13 messifero VI (*Archivio*, 211) par le président de la Centrale du Circeo au ministre des Finances, au sujet de Félice, Fontana, qu'on songe à nommer administrateur des Biens nationaux. Il est vrai que les choix de la Centrale ne furent pas toujours heureux, témoin celui qu'elle fit d'Ardovino Fabrizi, au dire de la municipalité de Ceprano. Cf. sa lettre à Bufalini, 6 termifero. *Archivio*, 201.

7. Lettre de Luigi Cerroni, vicaire apostolique de Terracine, Sezze et Piperno au ministre des Finances, 6 brumale. *Archivio*, 213.

secrétaire, pourtant accablé de besogne. Le même jour, le président de cette même municipalité écrit au ministre que tous les habitants se trouvent d'accord pour refuser les assignats.

L'amélioration que signalaît Girardon au début de fruttifero ne s'est donc pas maintenue. On le voit plus clairement encore lorsqu'il s'agit de recouvrer les deux contributions nouvelles décrétées en vendémiaire. Toutes les communes protestent de leur impuissance et rappellent ce qu'elles ont déjà payé[1].

Duport est forcé d'établir un emprunt de 600 écus sur les cinquante familles tenues pour les plus riches du département, afin de se procurer quelque argent. Ces exigences réveillent le mécontentement, comme aussi l'expulsion des ecclésiastiques étrangers. Le 10 octobre, Macdonald écrit aux commissaires que les communes du Circeo sont en fermentation ; qu'on a dû envoyer de la troupe à Montefortino, qu'un chasseur a été blessé vers Prossedi et qu'il ne convient pas encore de lever l'état de siège, malgré les premiers ordres donnés. Les garnisons polonaises sont maintenues ou remplacées par des gardes nationaux sédentaires ; l'état de siège un moment levé, malgré l'avis de Macdonald, est rétabli le 6 novembre, et le lendemain, la fermentation croissant sans cesse, on envoie à Girardon deux pièces d'artillerie de renfort. Bassal et Duport, revenus le 24 octobre à Rome, repartis le 27 et rentrés le 30, ont dû constater cette situation lamentable : ils n'ont pu rien y changer.

Il en va de même dans les plaines volcaniques de la Campagne ; mal administrée, sans argent, presque sans pain, elle cache mal son mécontentement. Si le préfet consulaire d'Orvieto surveille activement les autorités et réussit à dresser avant le 14 octobre (23 vendémiaire) les rôles pour les contributions, les autorités de Città, Vecchia, et en général du Cimino, ne parviennent pas à

1. Lettre de la municipalité de Ceprano au ministre des Finances.

rétablir la concorde entre elles. Les premiers jours de fruttifero sont troublés par la rivalité des deux agents Manzi et Orsini[1]; et par les concussions bien prouvées du questeur départemental Leali et par les actes arbitraires de l'administration centrale: elle arrête les fonds que l'on achemine sur Rome; elle en dispose à son gré, et lorsque, pour la punir, le consulat la suspend, elle a l'audace de contraindre, à main armée, le questeur municipal à lui payer 200 écus.

Ce n'est pas tout. On découvre que le chef de bataillon Jean-Claude Dève, commandant de la place, accusé de concussion par l'administration centrale, est innocent des reproches qu'on a lancés contre lui, s'il est exact, en revanche, qu'Arnaud, Viard, Blanco et Bonnefoi aient volé 25.338 francs en se faisant payer de fausses feuilles de prêt. La situation s'apaise dans le courant du mois d'octobre, mais voici qu'au début de novembre mille difficultés reparaissent. L'agence des subsistances ne parvient pas à s'organiser; ses représentants sont en butte aux vexations des autorités municipales, au point que l'un d'entre eux, Natali, offre, avec insistance, sa démission[2]. Le général Cambrai, loin de pacifier les esprits, achève de détraquer la machine administrative par les mesures qu'il prend[3]. On ne peut même pas réparer *le Turbulent* bien que les Anglais bloquent le port[4].

A lire les lettres vagues et rapides qu'expédient de Rome les autorités centrales, on s'aperçoit, du reste, qu'elles ne s'acquittent de leurs devoirs que pour la forme et à la hâte. « Faites en sorte, cher administra-
« teur, écrit, le 12 novembre, à la Centrale du Tibre, le
« ministre de l'Intérieur Zanotti, que la navigation du
« Tibre soit libre et aisée. Réfléchissez que le com-
« missaire Joseph Mari est obligé d'entretenir les routes

1. Par une rivalité semblable entre l'édile et l'adjoint de Marta.
2. Brémond aux consuls, 12 brumale. *Archivio*, 38.
3. Brémond aux consuls, 1 brumale. *Archivio*, 32.
4. Galimberti, 23 aprile.

« et les ponts latéraux au fleuve, aux termes de l'ins-
« trument stipulé le 6 août 1793[1]. »

Cette anarchie administrative explique les embarras financiers des diverses municipalités. Faute de 5.000 écus, on laisse se perdre les salines d'Ostie, dont Vici et Masone, sous Pie VI, ont préparé le rétablissement[2]. On ne sait que répondre aux créanciers qui ont des hypothèques spéciales sur les domaines confisqués par la nation et qui demandent à être payés[3]. On ne trouve pas 2.700 francs pour satisfaire Clemente Mata, qui, au nom de l'Etat romain, a cédé vingt-sept bœufs à l'armée française[4]. Comme toujours, les ressources sont âprement disputées entre les municipalités et les préfets consulaires : telles les argenteries provenant des chapelles des galériens et que Brémond ordonne de verser à la monnaie[5]; telle encore une terre de la mense épiscopale d'Ostie et une autre de la commende de Saint-Grégoire, dont le cardinal d'Albani était titulaire[6].

La pénurie financière de la campagne n'a d'égale que la disette des subsistances. Le 30 septembre, le préfet consulaire de Cività Castellana, écrit à de Rossi pour lui décrire la misère de la région[7]. Le 7 octobre, Brémond annonce aux consuls[8] qu'il a reçu une députation de Cività Vecchia, l'assurant que la famine était sur le point d'éclater et que la commune était dans l'impossibilité complète de faire vivre la garnison[9].

Le 4 novembre, il les informe que Viterbe, malgré les efforts de Macdonald, ne renferme aucun approvi-

1. Zanolli, 22 brumale. *Archivio*, 265.
2. Rapport au consulat, 9 fruttifero. *Archivio*, 13.
3. Lettre de la Centrale du Tibre au ministère des Finances, 9 fruttifero, *Archivio*, 265.
4. Muncip IV à Bufalini, 11 fruttifero (*Archivio*, 184), et lettre de Brémond aux consuls, 19 brumale. *Archivio*, 32.
5. Bianchi à Brémond, 8 vendémiaire. *Archivio*, 31.
6. Comme il n'en était pas propriétaire, la vente ordonnée par les Français ne put avoir lieu. *Foglio del rapporti*, 16 vendémiaire. *Archivio*, 14.
7. *Archivio*, 31. 9 vendémiaire.
8. *Archivio*, 31. 16 vendémiaire.
9. *Archivio*, 45-46. Albrandi y fut envoyé dans le courant de vendémiaire pour réorganiser les services.

sionnement. C'est que les cultures sont négligées; que propriétaires et journaliers abandonnent leurs terres. La loi du 5 octobre prétend les contraindre à reprendre leurs travaux; mais la proclamation de Zanotti, en date du 31 de ce mois, atteste que cette loi est sans effet : « Quiconque, parmi les *Campagnoli* et les *Bifolchi*, « prendra la liberté d'abandonner les travaux de la « campagne ou de les interrompre sous prétexte qu'il « n'est pas suffisamment rémunéré par sa paye habi- « tuelle, mensuelle ou journalière... sera réputé ennemi « de la patrie et conséquemment puni sévèrement sui- « vant la plus grande rigueur des lois[1]. »

La même proclamation menace des mêmes rigueurs ceux qui refusent les monnaies républicaines ; on devine que le mécontentement de la Campagne est unanime. L'expulsion des ecclésiastiques étrangers[2], ici comme dans le Circeo, la formation du corps de gendarmerie[3], qui se signale partout par ses violences, ajoute encore à l'irritation populaire. La formation du tableau des biens nationaux s'opère partout au milieu de la mauvaise volonté universelle et avec la plus extrême lenteur[4]. « Les municipalités des trois arrondissements de « Rome poursuivent sans interruption l'œuvre des « tableaux des créances et des biens nationaux. Nous « n'avons pas à nous plaindre de la municipalité de « Tivoli, qui, par la dernière poste, nous a transmis « une autre feuille. On procède avec la plus grande « lenteur dans les municipalités de Palestrina, de « Monte-Rotondo et de Frascati. Quant aux autres « municipalités, elles se tiennent toujours dans la

1. *Collezione*, III, 175. Cf. *id.*, 87. Cf. Brémond aux consuls, 14 brumaire (*Archivio*, 32).

2. De la Tour Fontanet : *Prospetto imparziale... di Viterbo*, pp. 18-19; expulsion de Paolo Dracopoli ; de Giov. Batt. Fabrego, de fra Francesco Arundi, du père Vincenzo.

3. Sala, II, 143.

4. Lettre de la Centrale du Cimino au ministre des Finances, vend. VII. *Archivio*, 189. — *Id.*, 14 brumale. *Archivio*, 194. *Rapporto al Consolato*, 5 brumale. 16. Lettre de Centrale du Tibre au ministre des Finances, 12 vend. *Archivio*, 265. Sur les concessions commises dans les ventes des Biens nationaux, cf. rapport au consulat. du 6 novembre. 16 brum. *Archivio*, 16, accusant Quarambotto et Greco ; Galimberti, 16 nov. ; destitution de Doria Mutarelli et Grisanti, admin. du Tibre.

« même inaction[1]. » La même mauvaise volonté apparaît encore lorsque les édiles ont à rendre compte de leur gestion. « Je vous envoie copie des comptes ren-
« dus par l'édile de cette commune, écrit, le 12 no-
« vembre, le préfet consulaire de Tivoli, Pierre-Paul
« Bocanari[2] à de Rossi, le ministre des Finances. Bien
« volontiers je ferais de même pour les édiles des
« autres communes (de canton) si elles n'étaient pas
« réfractaires aux invitations que je leur ai maintes
« fois réitérées à ce sujet et aussi pour d'autres opé-
« rations ; mais toujours sourdes et négligentes, on
« peut vraiment les taxer de désobéissance et d'insu-
« bordination[3]. » Peut-être le gouvernement ferait-il bien de désarmer le Tibre, comme, au début de septembre, il a désarmé le Cimino[4].

Les mêmes précautions sont de mise dans la Montagne. L'anarchie administrative y est aussi grande qu'ailleurs ; en fruttifero, les deux questeurs de Foligno et de Terni refusent de verser leur encaisse dans la caisse du questeur départemental[5]. Le 30 septembre, la Centrale de Trasimène se plaint au ministre des Finances de l'insubordination des municipalités qui s'adressent aux ministères de Rome, sans passer par son intermédiaire[6]. Les embarras financiers y sont aussi pressants ; l'épuration des comptes soulève mille difficultés[7] : les ressources locales provoquent les mêmes rivalités ; le recouvrement des crédits de l'Etat rencontre les mêmes obstacles. Les créanciers des couvents confisqués font entendre les mêmes plaintes et présentent

1. 3 brumale, 24 octobre. *Archivio*, 276. Lettre de la Centrale du Titre au ministère des Finances.
2. *Archivio*, 276.
3. Bocanari propose d'envoyer un commissaire en tournée pour réveiller les édiles de cette léthargie coupable où ils sont, pour les électriser et les rappeler à leur devoir. Cf. mêmes plaintes dans la lettre adressée le 17 novembre au ministre des Finances par le préfet de Viterbe. *Archivio*, 195.
4. Mission donnée à cet effet à Fr. Borghèse. Sala, II, 148.
5. *Nota delle impenze*, 25 juillet, 220. *Foglio de rapporti*, 26 juillet. *Archivio*, 13.
6. *Archivio*, 279.
7. Cf. lettre de Filippo Lippi, caissier de Pérouse à de Rossi et du préfet Clitenseo au ministre des Finances, 27 termifero. *Archivio*, 247. Comptes de municipalité de Pérouse à Bufalini, 27 juillet.

les mêmes réclamations[1]. Les exigences des commissaires du consulat se heurtent aux mêmes impossibilités[2]; les créanciers de l'Etat ne sont pas plus heureux lorsqu'ils prétendent se faire payer[3]; la pénurie d'argent est si grande qu'on en est réduit à détruire l'Hospice des enfants abandonnés de Pérouse, en supprimant la subvention annuelle de trente grains par enfant que lui fournissait l'Etat[4].

Le mécontentement est donc profond dans la Montagne sauvage. Le 29 septembre, la Centrale du Clitumne écrit[5] au ministre des Finances qu'on a trop de raisons de se lamenter et, le 2 octobre[6], elle ajoute : « Les communes de Foligno, Narni, Terni, Spolète, « Rieti se trouvent dans la plus grande désolation. « Elles n'ont plus le moyen d'entretenir les troupes. « Nous avons recouru à tous ceux que peut suggérer « le besoin pour éviter que le désordre complet ne s'y « mît... Hier, nous avons permis à la municipalité de « Foligno de tirer un ordre de 200 écus sur le questeur « municipal. Vous direz que nous avons pris une « grande liberté; mais nous répondrons qu'on ne pou- « vait faire à moins et qu'à nos yeux on doit tout « tenter pour éviter un soulèvement que, dans cer- « taines circonstances, l'on peut craindre[7]. »

1. Le préfet consulaire du Trasimène à Torriglioni, 29 juillet. *Archivio*, 278. La contribution de Ficule, disputée par la Trasimène et la commune d'Orvieto. Lettre de Bianchini, préfet d'Orvieto, au ministre des Finances, 1 vendémiaire. *Archivio*, 189. Girolanno Timotelli, chargé de recouvrer 7.395 écus provenant de la caisse des Dépôts de lieux pies à de Rossi, 5 brumale, 287. Et *Collezione*, III, 55 et 176.

2. Brémond aux consuls, 30 octobre, 9 brumaire. *Archivio*, 32. Le Trasimène se plaint de n'avoir pas de numéraire et de ne pouvoir satisfaire aux demandes de Duport et de Bassal.

3. Casabianca aux consuls, 6 novembre, 16 brumaire. Giacomo Piazza ne continuera plus à faire le service des fournitures si on ne lui paye sur-le-champ au moins 3.000 piastres (établi par Paul III).

4. Centrale Trasimène al de Rossi, 24 brumale, 14 nov. *Archivio*, 293.

5. 8 vendémiaire. *Archivio*, 217.

6. *Archivio*, 31. 11 vendémiaire.

7. Cf. aussi lettre de la municipalité de Foligno à la Centrale, 1er vendémiaire, en lui envoyant le commissaire Cirolani, l'informer de leur détresse et une autre lettre de la même du 10 : « Più voltè... » « Il est impossible d'attendre des « ordres quand il y a une troupe qui doit manger continuellement et que chaque « jour il faut dépenser pour les transports et autres choses nécessaires. Il convient donc que nous ayons la faculté de disposer à l'occasion de quelque somme que ce soit et de pourvoir de notre mieux aux événements. Autrement, nous protestons ne pouvoir conjurer la ruine dont nous sommes mena-

Ici donc, le mécontentement est sur le point de dégénérer en révolte ouverte. Durant les mois d'août et de septembre, la région de Città di Castello est le théâtre d'une agitation suspecte; les principales communes sont devenues les plus misérables; les particuliers n'ont plus rien à donner; le mécontentement est tel que Macdonald a enjoint, le 11 août, à Casabianca de mettre garnison à Foligno[1]. Il est remarquable que la loi sur la suppression des couvents n'y a pas été exécutée. « Les religieux se vantent d'avoir eu l'autorisation « de rester, qui, de la municipalité, qui du préfet con- « sulaire. Les Philippins, gens suspects particuliè- « rement dans l'affaire de la dernière insurrection, « vont partout intriguant pour que leur congrégation « subsiste; ils se fient aux démarches instantes d'un « certain commissaire qui se dit expédié au ministère « des finances par la municipalité[2]. » A la fin du mois d'octobre, la police découvre un complot tramé par les « ex-nobles » à Foligno, Pérouse, Spolète, Castiglione, Fiorentino[3], et l'agitation de Monteleone devient si menaçante que Casabianca y envoie une colonne[4]. La situation est plus tendue ici qu'ailleurs.

Pourtant le second jour complémentaire, à la source du Clitumne, au milieu des ruines d'un temple antique, on a célébré une fête patriotique. Les salves, le concours des citoyens et des citoyennes, un détachement de troupes nationales, des hymnes, des symphonies, des discours, des danses, la foule accourue pour mêler ses cris enthousiates de : *Vive la liberté* autour de l'arbre symbolique, des courses couronnées de récompenses, enfin un banquet patriotique ont répandu la plus vive

« cés. Le département est pauvre; dans sa plus grande étendue, il est situé sur « la route de Rome. » Lettre de Macdonald, du 11 août.

1. Dépôt, 11 août. Cf. aussi lettres du 2, 6, 3 septembre.

2. Cf. commissaire Travin au ministère des Finances, 22 septembre. *Archivio*, 231.

3. Lettre du ministre de la Police à Tornera et Merzzanetri, commissaires de police à Pérouse, 23 vendémiaire. *Archivio*, 40. Casabianca au ministre des Finances, 29 vendémiaire. *Archivio*, 40. *Foglio di rapporti*, 23 oct., 2 brumale IV. *Archivio*, 16.

4. Sansi, p. 25-26.

joie. Il est à noter que cette fête a été célébrée aux frais des patriotes et que le banquet a été très frugal : « Ces- « sons d'insulter à l'indigence et de scandaliser la « démocratie par de somptueux banquets diploma- « tiques ; laissons-la aux esclaves, qui ne connaissent « que ces vils plaisirs. » Ceci à l'adresse des convives de Torlonia et de Mazzi ; le récit du *Moniteur*[1] ne manque pas d'optimisme.

Le gouvernement, qui connaissait les faits, ne le partageait pas ; il envoyait un commissaire dans le Clitumno, spécialement chargé de « régénérer l'esprit « public ». Benedetto Greco, c'était son nom, ne vit pas de plus efficace moyen d'y parvenir que la destitution en masse des fonctionnaires. Le 18 novembre, le préfet consulaire Giov. Plini ouvrait devant les édiles une lettre de ce proconsul remplaçant Leguzi, Carocci et Moscatelli, les administrateurs départementaux, par Benincasa Onofri, Antonio Ancarani, Domenico Belli. Le 20 novembre, Plini disparaissait à son tour pour faire place à Luigi Marchetti ; Franceschi devenait préfet consulaire départemental à la place de Cimarelli ; Francesco Arroni remplaçait Leti à la tête de la garde nationale et Antonio Ancarani, Carlo Zacchei, comme administrateur des biens nationaux[2].

On n'est pas obligé d'en venir à de pareilles extrémités dans la marche d'Ancône ; son importance militaire n'a pas permis aux Français d'en abandonner la direction aux administrations civiles. Bien que, le 29 juillet, Macdonald recommande expressément au général Monnier de respecter celles qui sont établies, en lui rappelant le sort de Saint-Cyr, qui s'est insurgé contre elles[3], c'est le général qui garde en mains le pouvoir et réorganise, par exemple, la division intérieure de la ville, remaniant les quartiers, changeant les noms des rues, effaçant ou enlevant les images des

1. Cité par Sansi, p. 26.
2. Sansi, p. 29-30.
3. Macdonald à Monnier, 11 thermidor. Dépôt.

madones et proclamant l'état de siège[1]. Le sans-gêne avec lequel il tranche ces questions d'ordre municipal laisse deviner avec quelle décision il saura prendre les mesures militaires qu'exige la défense de la ville. Il importune Macdonald afin de pouvoir subvenir aux besoins de la marine[2] et à l'insuffisance de la garnison[3]. Il fait venir et s'occupe de conserver le bétail de la Dalmatie, malgré les croisières anglaises[4]. Il a le tort de ne pas craindre assez les épizooties possibles[5]. Durant le mois d'octobre, en prévision d'une rupture prochaine, il travaille à approvisionner la place en grains et en vins[6] ; toute la banlieue obéit à ses réquisitions, sans mot dire, et les autorités civiles bénéficient de cet esprit de soumission. Le 3 vendémiaire, le préfet consulaire d'Urbin écrit à de Rossi que les rôles pour les contributions sont déjà prêts. Lorsque Bassal traverse le département, il profite de cette circonstance pour faire verser 30.000 piastres dans la caisse du questeur départemental, et il détermine la Centrale[7] à les employer à relever deux hôpitaux militaires à demi ruinés, à Senegallia et à Jesi[8], dans les biens qui dépendent des menses épiscopales confisquées de Senegallia et d'Osimo[9].

Lorsque ce n'est pas le général qui ordonne, on est

1. 11 brumale. Lettre de la Centrale du Métaure. *Archivio*, 32.
2. Macdonald aux commissaires, 17 août. Dépôt.
3. Macdonald à Brône, 29 août.
4. Macdonald à Monnier, 6 septembre. Dépôt, 16 sept.
5. Sur ses démêlés avec le conseil de santé. Cf. les deux lettres de Macdonald ci-dessus mentionnées.
6. Brémond aux consuls, 17 brumale. *Archivio*, 32. Rusca aux commissaires, 17 brumale, 32.
7. Centrale du Métaure. *Archivio*, 32. Vers le milieu de septembre, Macdonald fait partir 20.000 francs pour Corfou sur un bâtiment espagnol qu'il a frété. Lettre de Dubois, du Haut-Rhin, commissaire du Directoire dans les îles du Levant au ministre des Relations extérieures, 12 septembre. Dépôt.
8. Un ordre de Monnier à la Centrale ordonne de faire connaître dans la journée l'état de caisse du questeur municipal 17 brumaire. *Archivio*, 40.
9. Centrale Metaure à Brémond, 4 brumaire. *Archivio*, 32. Rapport, 22 brumaire. *Archivio*, 16. L'importance commerciale d'Ancône-Senegallia explique qu'on s'occupe toujours d'y introduire une monnaie divisionnaire. Le gouvernement papal avait chargé Guitamo Morici d'acheter une cargaison de cuivre arrivée à Venise ; il lui remit à cet effet 25.000 écus en cédules. Certains démêlés suivirent avec Reverdin qui avait transporté le cuivre de Smyrne à Venezia. Pour satisfaire aux demandes de Reverdin, Morini proposait d'établir une monnaie à Ancône. Rapport au consulat. Brumale. *Archivio*, 234.

moins obéissant et moins tranquille aussi. Le rapport présenté aux Consuls le 15 fruttifero demande des mesures sévères afin de châtier « l'insubordination « persistante » de l'Administration départementale du Métaure qui ne veut pas rappeler les commissaires expédiés pour la levée des contributions[1]. Dans la Musone, un grave conflit met aux prises la Centrale et la municipalité de Tolentino[2], qui confisque trois magasins de sel de Girio Corradori afin d'écouler plus aisément le sel qu'elle s'est procuré[3]. Dans le Musone comme dans le Métaure, soit inintelligence, soit mauvaise volonté, les listes des domaines nationaux sont lentement établies; elles se trouvent souvent inexactes[4]. Ici comme là, mille difficultés naissent d'une situation fiscale lamentable : Dallemagne réclame en vain le payement d'un mandat de mille écus que lui a envoyé le ministre *provisoire*[5], et les habitants réclament avec moins de succès encore contre les contributions dont on les charge[6]. La Centrale du Métaure rappelle que, lors de l'emprunt forcé, loin de n'avoir rien payé, ainsi que le prétendent les consuls, le département a versé 165.000 écus sur les 250.000 qu'on lui réclamait[7]; la municipalité de Fossombrone envoie un état détaillé des dépenses faites pour entretenir les troupes françaises depuis leur entrée sur son territoire jusqu'au 28 vendémiaire[8].

1. *Archivio*, 13 et le 5 novembre. Ramaldi, préfet consulaire du département de Musone, informe le ministre des Finances qu'il a prévenu tous les préfets, ses subordonnés, d'avoir à défendre vigoureusement contre les municipalités les droits de la nation. *Archivio*, 248, 15 brumale.

2. Cette municipalité (Tolentino), assez récalcitrante, refusait trente lits au commandant de la place et demandait des secours en numéraire au ministre Brémond. Cf. sa lettre à ce dernier, 4 brumale. *Archivio*, 32.

3. Requête de Corradori au ministre, 6 et 9 vendémiaire, 255-263. *Archivio.*

4. Rapport de Castelli du 29 fruttifero. *Archivio*. 133. Lettre de la Centrale du Métaure aux municipalités centrales, 3 vendémiaire. *Archivio*, 232. Le canton de Lorete, gouverné par le préfet consulaire Solari, par l'agent des contributions Viviani, par le chef de la police Vincenzo Milnia, semble avoir été tranquille alors. Solari à de Rossi, 8 brumale. *Amm. Loreto* à de Rossi, 18 brumale, 254.

5. *Foglio* du 19 fruttifero, 13. *Nota dell' impenze. Archivio*, 234.

6. Podalini, préfet consulaire. Lettre de Polelli au ministre des Finances, 14 brumaire. *Archivio*, 255. Recevati au ministre des Finances, 10 vendémiaire. *Archivio*, 261. Il n'a pas réuni les *assegne dei possidenti*.

7. *Amm. dipartement* del Musone al de Rossi, 17 vendémiaire. *Archivio*, 238.

8. 15.526 écus. *Stato generale*, 28 vendémiaire. *Archivio*, 238.

Le Tronto, assez garni de soldats en raison de sa situation frontière, était grevé de réquisitions[1]. Comme il ne pouvait lutter ouvertement, il résistait sourdement mais avec ténacité, aux oppresseurs[2], dans la question des Biens nationaux notamment. Le 15 vendémiaire, le questeur cantonal Telli déclarait au Conseil des édiles qu'il rejetait la responsabilité que la loi lui attribuait à cet égard sur les autorités constituées qui ne lui prêtaient aucun concours : malgré la loi qui ordonnait de les payer en piastres effectives ou en cédules égalées aux piastres, on en payait le montant en cédules évaluées à leur valeur nominale[3]. La Centrale du Tronto rencontrait sans doute auprès de la municipalité d'Ascoli[4] le même mauvais vouloir que Telli. Malgré les prescriptions du 4 termifero, cette municipalité avait confié l'administration des domaines nationaux au questeur Folchi, propriétaire du canton d'Ascoli[5]. A Fermo, un édile s'était entendu avec un administrateur départemental et avec le préfet consulaire pour acheter sous main et à bas prix les domaines mis en vente : entre deux avis contradictoires, déroutant le public acheteur, ils avaient escamoté la vente[6]. Le pays résistait encore aux contributions qu'on exigeait de lui. La Centrale du Tronto écrivait que peu de questeurs avaient fait leur devoir, lors des réqui-

1. Cf. Crivellucci. 138-139. Contributions imposées du 21 vendémiaire au 28 brumale. L'Etat a tâché de s'attribuer la succession Giurti ; ce qui est sûr, c'est que le testament de ce dernier fut annulé. Mais le sénateur Michele Giovanelli d'Ascoli se porta héritier. Cf. Requête au Consulat, 27 fruttifero. *Archivio*, 298.

2. Malgré les efforts des autorités, les Sampietrini circulaient encore. Giri à Bufalini, 28 fruttifero. *Archivio*, 295.

3. Crivellucci, 128. Rapport aux commissaires français, 13 fruttifero. *Archivio*, 295.

4. L'administration des biens nationaux des deux cantons d'Ascoli défendait aussi avec soin les droits de l'Etat. Luigi Merli avait loué un petit chalet pour y établir deux moulins avec leurs prises d'eau à une fabrique de majolique installée par les Pères Olivetins, sous Pie VI. La fabrique fut naturellement confisquée par l'Etat et affermée par lui à un certain Giacomo Cappelli, moyennant une redevance annuelle de 50 écus. Le 4 fruttifero. Merli voulut dénoncer son bail à Luigi Cappelli, mais l'administration nationale protesta, lettre du 6 frimaire. *Archivio*, 298.

5. Luigi Ferri à de Rossi, 4 vendémiaire. *Archivio*, 298. Giovannelli à Folchi, 23 vendémiaire. *Archivio*, 298.

6. D'après une lettre du préfet municipal à de Rossi, 25 vendémiaire. *Archivio*, 301.

sitions d'argenterie dans les églises[1]. De même la confection des rôles par l'Administration nouvelle avançait très lentement, et au hasard[2]; de même, les propriétaires ne montraient nul empressement à déclarer leurs revenus, peu soucieux de faciliter l'emprunt forcé; leurs réclamations en font foi[3]. En somme, quoique moins triste que dans la Campagne et sur la Montagne, — sans doute parce qu'elles sont plus riches, — la situation des Marches n'est rien moins que prospère : c'est ce que déclare en propres termes, le 8 vendémiaire, le préfet consulaire du Tronto au ministre Brémond[4], et c'est aussi ce que reconnaît le fameux Lampredi, envoyé comme commissaire dans ce même département. « Je puis vous dire en général », écrit-il, le 8 novembre au ministre des Finances, « que si cette « administration va mal... toutes les autres ne vont « guère mieux[5] ». Il ajoute, il est vrai, que le mal n'est pas aussi grand qu'on le croit.

Tel était le spectacle que rencontra Duport dans sa tournée d'inspection, tel le tableau qu'il mit sous les yeux des Consuls à son retour. Durant le peu de temps qu'avait duré son absence, il avait pu tout voir, il n'avait pu rien faire. Au début de novembre comme aux premiers jours d'octobre, la situation des départements[6] était également désespérante; l'œuvre de réorganisation que le Directoire avait confiée à la seconde commission civile avait aussi bien échoué dans les provinces qu'à Rome même. Et sait-on à quelles mesures voulaient recourir les hommes qui la composaient pour mettre fin à cette anarchie lamentable?

1. 23 brumale, Crivitelli. *Archivio*, 127. Il s'agissait de faire le relevé de toutes les argenteries existantes.
2. Préfet consulaire de Camerino au ministère des Finances. 5 complém. *Archivio*, 299. Giri au ministre des Finances, 11 brumale. *Archivio*, 295.
3. Lampredi au ministre des Finances, 21 brumale. *Archivio*, 295.
4. *Archivio*, 31.
5. 8 novembre. *Archivio*, 301. 18 brumale.
6. Le Consulat envoie un commissaire dans chaque département (16 novembre. *Collezione*, 233); il ne fait, sans doute, que généraliser une mesure qu'il a déjà prise quelquefois : au début de novembre, on rencontre au moins cinq commissaires consulaires : Lampredi, dans le Tronto; Polelli, dans le Musone; Amici dans le Metauro; Greco, dans le Clitunno; Breislak, dans le Trasimène.

C'était un nouveau coup d'Etat qu'ils préparaient avec tranquillité ! Après avoir épuré le Consulat, ils s'étaient décidés à épurer les Conseils [1] ! Le Directoire ne le permit pas ; par son arrêté du 9 frimaire, il leur ordonna de surseoir. La veille, du reste, — son opinion étant faite, sans doute, sur l'intelligence politique de ses proconsuls, — il avait purement et simplement supprimé la commission civile [2]. Pouvait-il faire mieux ?

1. Lettre au Directoire, 19 brumaire (Sciout, IV, 64).
2. *Mémoire au Directoire* (Aff. étrang. *Mém. et Docum.*, XII, 173).

TROISIÈME PARTIE

SECOND ESSAI, SECOND ÉCHEC DU GOUVERNEMENT CIVIL

24 novembre 1798 — 12 *mars* 1799

L'arrêté du Directoire en date du 9 frimaire an VII[1] supprimait la commission à laquelle il avait confié le soin de réorganiser la République romaine; comme c'était la seconde fois qu'il était contraint de prendre une pareille mesure et de rappeler les tuteurs qu'il envoyait aux consuls, on pouvait croire qu'il renoncerait à un système suggéré par des théories et condamné par l'expérience; on pouvait penser qu'il chargerait le général en chef d'exercer les droits suzerains de la France sur la jeune République, comme il le chargeait déjà de surveiller et de repousser au besoin les ennemis qui la menaçaient.

Il n'en fut rien cependant. La méfiance qu'il ressentait à l'égard des chefs militaires devait bientôt se marquer plus nettement qu'autrefois : plus vivement qu'autrefois, en effet, c'était des chefs militaires qu'exigeait la situation nouvelle. Tributaire de la République française, la République romaine n'avait de force qu'autant que sa protectrice en avait elle-même, comme un astre ne projette de clarté qu'autant que lui en envoie le soleil. Aussi longtemps que le Directoire, fort du prestige de ses victoires et des divisions de ses rivaux, put en imposer à l'Europe, la petite République jacobine ne connut d'autres ennemis que l'inintelligence et la

1. *Mémoire* au Directoire exécutif (Aff. étrang. *Mém. et Doc.*, XII, 173).

malhonnêteté de ses maîtres, la perpétuelle révolte et la sourde haine du peuple sujet, blessé à la fois dans ses intérêts et dans ses croyances ; c'est à peine si, même alors, elle put non pas vivre une vie normale, mais prolonger son existence à peine éclose à travers une interminable agonie.

Du jour où le retentissement des discordes intérieures surpassa, au jugement de l'Europe, le prestige des victoires françaises, les divisions cessèrent, la coalition se noua : de menaçant qu'il était, le Directoire se sentit à son tour menacé ; sa faiblesse ne lui permit pas d'échapper à la défaite ; c'est dire qu'elle condamna ses protégés à la ruine. Et c'est bien la ruine de la République romaine qu'il nous reste à retracer maintenant : retardée un moment par l'impuissance de Naples, accélérée par l'entrée en scène de l'Autriche, rien ne l'a plus efficacement préparée que l'impuissance du gouvernement civil, rétabli au profit de l'ambassadeur de France.

CHAPITRE I

PRÉLIMINAIRES DIPLOMATIQUES, PRÉPARATIFS MILITAIRES DE « L'INCURSION NAPOLITAINE »

Mai 1798 — *décembre* 1798

Quatre jours avant que la seconde commission eût été supprimée par le Directoire, les troupes du roi de Naples Ferdinand IV franchissaient les frontières de la République romaine : c'était le début de la seconde coalition. Comme c'est elle qui met fin à l'état éphémère dont nous étudions l'histoire, et comme c'est celui-ci, peut-être, qui est la véritable cause de la formation de celle-là, on nous excusera sans doute si nous voulons ici en rechercher l'origine et en esquisser le rôle.

I

Le concours des deux ambitions parallèles et rivales de Bonaparte et de Siéyès, la survivance de traditions séculaires ravivées par l'enivrement de récentes victoires expliquent la nouvelle rébellion de l'Autriche contre la suprématie française et l'alliance que lui offrirent, dans la lutte qu'elle entreprenait, l'Angleterre et la Russie.

Sauvée à Léoben et à Campo-Formio par l'ambition de Bonaparte qui voulait avoir les mains libres afin de mieux profiter des occasions qui devaient naître de l'anarchie française, l'Autriche avait consenti une trêve : elle n'avait pas signé une paix. Bien loin de renoncer à l'Italie et à l'Allemagne, elle entendait restaurer son influence en Allemagne comme en Italie :

et c'était pourtant le contraire qu'elle voyait se réaliser chaque jour. Comme si la France eût hérité de ses ambitions, la France travaillait chaque jour à établir son protectorat dans l'une et l'autre de ces deux contrées. Travaillés par la haine héréditaire qui avait opposé les Bourbons aux Habsbourgs, les Français continuaient de détester ceux-ci, quoiqu'ils eussent rejeté ceux-là; malgré la royauté déchue, l'ancien régime disparu, la Révolution triomphante, les traditions royales persistaient parce qu'elles étaient vraiment les traditions nationales; parce que, pendant des siècles, le Roi, c'avait été vraiment la France. Ce n'est pas tout. Depuis 1791, l'esprit national avait subi en France des transformations profondes : à l'amour de la patrie qui animait seul les volontaires de 1792 s'était joint chez les vainqueurs de 1794 l'esprit de propagande. Et voici qu'en 1798, fière des victoires remportées sur l'ennemi, fière de la Révolution imposée à son roi, la « grande nation » était travaillée d'un ardent désir de gloire et d'un besoin profond de domination : l'hégémonie qu'elle rêvait, n'était-ce pas la consécration de cette mission humaine, dont elle se croyait chargée comme l'Italie au XVIe siècle, l'Allemagne aujourd'hui, la Russie demain, l'Angleterre toujours. Et c'est pourquoi, malgré les reproches qu'elle adressait au Directoire, elle était avec lui, elle était derrière lui, lorsqu'il s'engageait dans une politique d'agression et de conquête, lorsqu'il annexait Rome, confisquait Gênes, agitait le Piémont, révolutionnait la Suisse, réunissait la Hollande. L'orgueil révolutionnaire poussait les Français à entreprendre la conquête du monde : ce qui devait un jour liguer le monde contre eux; et, comme c'était par l'Italie et par l'Allemagne qu'ils entendaient commencer cette conquête, et qu'en Italie comme en Allemagne c'était l'Autriche qui nourrissait les mêmes prétentions et caressait les mêmes espérances, il était inévitable que ce fût à l'Autriche qu'ils se heurtassent tout d'abord.

La Prusse et les princes, jaloux de son hégémonie, s'étaient rapprochés de la France, au congrès de Rastadt. Après lui avoir refusé, le 16 février et le 3 mars, tout agrandissement au-delà de la Nèthe et de la Moselle, la diète germanique avait cédé aux efforts d'Albini et du baron de Weitz et lui avait reconnu la rive gauche du Rhin tout entière (9 et 11 mars) : les sécularisations et l'abaissement de l'Empereur étaient le prix de cette concession. Le 18 mars, le *Moniteur* annonçait que, grâce au concours de la Prusse, la France était rentrée dans ses frontières naturelles ; le 20 mars, comme l'Autriche n'avait pas ratifié les décrets des 9 et 11 mars, la diète déclarait qu'elle interprétait son silence comme une ratification. Et de fait elle n'avait pas protesté, elle n'osait pas, elle ne pouvait pas : contenue par la Prusse et par les princes faisant bloc avec la France, quelle autre espérance pouvait-elle nourrir que celle de prendre part à la curée des sécularisations?

En Italie, au contraire, elle entendait se dédommager. Son appétit italien semblait s'être accru de tout ce que les circonstances lui avaient refusé en Allemagne ; la conquête diplomatique de Venise l'avait mise en goût ; et puis, n'était-ce pas là, plus que partout ailleurs, que les acquisitions françaises avaient rompu l'équilibre, que la justice politique réclamait, pour le cabinet de Vienne, des compensations territoriales, la ligne de l'Oglio par exemple, avec les Romagnes, les Légations et les Iles Ioniennes[1] ? Le Directoire a beau prétendre, par la bouche de son ambassadeur, le général Bernadotte, qu'il n'a pas conquis Rome afin de s'agrandir, mais afin de se venger, Cobenzl ne se déclare nullement satisfait ; et, fort de l'article 7 du traité du 17 octobre, il continue à demander des compensations précises. Le Directoire n'en a cure ; le 28 février, il fait déclarer à Thugut, par son ambassadeur Treilhard, qu'il n'y a pas

1. Sybel, V, 424.

lieu de discuter des échanges territoriaux en Italie. Très instante pourtant, l'Autriche inassouvie poursuit sa campagne diplomatique, puisque son impuissance l'empêche de recourir à la force : elle se décide à tenter un dernier effort.

Du 30 mai au 6 juillet, le comte de Cobenzl et François de Neufchâteau, assistés de Koch et de Geoffroy, se rencontrent assez mystérieusement dans la petite ville de Selz, à la grande inquiétude des plénipotentiaires qui discutent à Rastadt. Le prétexte de ces conférences est l'arrangement de l'incident Bernadotte (13 avril); mais leur objet véritable est tout autre : *il s'agit de la formation et de l'étendue de la nouvelle République romaine*[1]. Le traité de Campo-Formio a partagé entre France et Autriche les plaines fertiles du bassin du Pô; si la France s'est réservée le plus gros morceau par la constitution de la Cisalpine, l'Autriche espère compenser l'infériorité de sa situation territoriale, — elle n'a que la Vénétie, — par la supériorité de sa position diplomatique : les gouvernements de Rome et de Naples ne seront-ils pas pour elle des alliés précieux et dévoués? Entre France et Autriche, les stipulations de Campo-Formio établissent un équilibre certain. La constitution de la République romaine détruit à jamais cet équilibre : elle ruine d'un coup le système politique autrichien tel que l'a conçu Thugut, en signant le 17 octobre. La France, qui a consenti à équilibrer alors les forces des deux Etats, peut-elle refuser aujourd'hui de les équilibrer de nouveau? Le traité de Campo-Formio est rompu en fait; et Cobenzl n'a pas de peine à démontrer au plénipotentiaire français la duperie dont le cabinet de Vienne est victime; il réclame en son nom des indemnités : « Nous saurons », ajoute-t-il dans sa note du 2 juin, « si les Français veulent per-« mettre que nous nous étendions en Italie. »

1. *Mémoires... d'un homme d'Etat*, VI, 151 (d'Allonville). Cf. François de Neufchâteau au Directoire, 1er juin (*Archives*, AF^{3}, 59).

François de Neufchâteau reconnaît les droits de son interlocuteur et la justesse de son argumentation. Il ne désespère pas de le satisfaire, puisqu'il lui parle d'annexer la Toscane à la République Romaine ; seulement c'est sur l'Allemagne qu'il s'efforce d'attirer ses convoitises et de détourner ses espérances : le Directoire refuse absolument de rien abandonner en Italie. C'est alors que l'Autriche fait un effort désespéré : elle essaye à son tour de tenter la France : elle lui offre le Piémont ; elle reconnaît la République Romaine ; elle demande qu'on lui abandonne en retour les Légations et la Romagne. Mais François de Neufchâteau reste inflexible : il est lié par ses instructions (du 7 juin), et Cobenzl s'écrie : « La France ne veut pas revenir sur les faits « accomplis ni étendre nos frontières... Ce n'est pas « Rastadt qui me rend malheureux, c'est l'Adige ; le « bonheur, pour moi, était sur l'Oglio et dans les Léga- « tions. » Dès lors aucun doute n'est plus possible : la France entend exclure l'Autriche de l'Italie, garder la ligne de l'Adige, maintenir la République Romaine. De ce jour, dans l'esprit de Thugut, la guerre est décidée en principe (juin 1798).

Il avait commencé d'y songer dès la déclaration que Treilhard lui avait faite (28 février 1798) et avait manœuvré en conséquence. Au mois de mars et d'avril, il avait sondé la Prusse et tâté la Russie. Mais la Prusse tenait toujours bon pour le *statu quo*, qui la garantissait contre l'ambition de Thugut en Bavière[1] et contre sa prépondérance en Allemagne, qui lui valait la clientèle des petits princes, lui rapportait des évêchés et lui conciliait l'appui de la France. Quant à la Russie, elle voulait la paix. Paul Ier, le nouveau tsar, se ren-

1. Comme les Princes, la Prusse est convaincue que la France a cédé la Bavière à l'Autriche, en même temps que la Vénétie, et que le rêve de Joseph II est enfin réalisé. Le cabinet de Berlin, d'accord avec le cabinet de Pétersbourg, entend soutenir la cour de Munich ; il décide l'électeur de Bavière à installer, en qualité de *co-régent*, le 15 avril, son successeur éventuel, le duc des Deux-Ponts : celui-ci est tout dévoué à la Prusse (*Mémoires... d'un homme d'État*, VI, 95-98). On comprend que l'Autriche refuse les offres que lui fait la France en Allemagne ; ce serait coaliser l'Europe contre elle.

dait nettement compte des besoins intérieurs de son empire et des réformes qu'il y fallait opérer : il tenait à la paix qui, seule, les lui rendait possibles. L'Italie et l'Allemagne, sphères d'influence de la France, ne lui importaient guère ; l'Orient l'intéressait seul, et nul rival n'y paraissait à l'horizon. La seconde coalition ne se serait pas formée, l'Autriche, isolée, eût fini par se résigner à l'existence de la République romaine si nul n'était venu troubler le tsar dans ses rêves orientaux. Le malheur voulut que Siéyès redevînt le maître.

II

Le théoricien malheureux de 1795 était alors l'inspirateur de notre diplomatie, grâce à Rewbel son ami, grâce à Talleyrand, son élève[1]. Il incarnait les passions françaises, il représentait l'orgueil révolutionnaire, il demandait la conquête européenne ; demain rival de Bonaparte, il le devance aujourd'hui. Le protectorat de l'Allemagne ne lui suffit plus ; c'est la conquête de l'Allemagne qu'il médite ; entre le Rhin et la Vistule, il faut échelonner toute une série de républiques vassales, comme celles que l'on a semées depuis les Alpes jusqu'à Garigliano, bientôt sans doute jusqu'au détroit de Sicile ; les républiques italiennes attendent que les républiques allemandes viennent leur faire pendant ; et, comme ça été l'œuvre de Bonaparte de créer les premières, ce sera l'œuvre de Siéyès de construire les secondes. La diplomatie sera son arme, comme la guerre est celle de son émule[2] ; c'est à Berlin qu'il trouvera son champ de bataille et rencontrera sa journée de Rivoli, tandis que les plénipotentiaires officiels continueront à Rastadt de négocier pour la forme et d'occuper le parterre.

1. Il se donne du moins pour tel (Pallain, *Ministère de Talleyrand*, 349, 359).
2. « Dictons la paix dans les cabinets comme nous l'avons fait sur les champs de bataille. » 23 mars 1798.

Le 10 mai, Siéyès est nommé ambassadeur extraordinaire à Berlin, auprès du roi de Prusse. Il compte créer d'abord, en Westphalie, à cheval sur la Weser et l'Elbe, un état comme celui que gouvernera plus tard Jérôme. Il doit encore, il doit surtout pousser la Prusse à l'est, en lui donnant la Pologne; la Prusse fera revivre le traité du 29 mars 1790, elle ressuscitera sa politique d'alliance polonaise, remplira le rôle dont n'a pas su s'acquitter la Saxe et arrêtera la Russie à l'est[1]. La Prusse installée en Pologne, la France s'installe en Allemagne; et, dès lors, la Russie est refoulée en Asie et l'Autriche est contenue sur le Danube. La résurrection de la Pologne au profit de la Prusse, voilà donc l'œuvre première à laquelle il faut travailler; n'est-ce pas assurer l'évacuation de l'Allemagne par celle-ci, préparer, par conséquent, l'occupation de celle-là par la France?

Siéyès rencontre sur sa route et associe à ses efforts des Polonais intrépides qui ont voué leur existence à la restauration de leur patrie, Joseph Wybicki, Jean Lipski, Denis Mineroski, Jean Dembowski, Romuald Gredroye; ils se remuent activement à Paris, surtout depuis l'arrivée de Jean Tremo et de Casimir de la Roche, Français celui-ci, volontaire de Seine-et-Oise en 1789-1790, secrétaire de la légation française à Varsovie en 1792, et depuis intimement mêlé au mouvement polonais. C'est dans ses réceptions et ses dîners qu'il réunit les réfugiés et les conventionnels, puis les membres du Conseil législatif, Chénier, Thibeaudeau, Fréron, La Harpe, Beaumarchais, Tallien, Louvet. C'est là que le traité de Bâle est accueilli avec le plus d'enthousiasme; là que l'alliance prussienne est prônée avec le plus de chaleur; là que sont rédigées les instructions de Caillard, le prédécesseur de Siéyès et la note de septembre 1795, relative à la régénération de la

1. Cf. Instructions du 23 mai 1798. Aff. étrang. *Mém. et Doc.*, IX. L'alliance prussienne était une des idées chères à Siéyès et à tout un parti français, au XVIIIe siècle. Cf. Siéyès à Talleyrand, 20 juillet 1798.

Pologne[1] : là enfin qu'est négociée, avec la France, puis avec la Cisalpine, l'organisation des légions polonaises que l'on voit faire leurs premières armes dans la République Romaine et que leurs chefs espèrent bientôt conduire sous de plus sombres climats[2]. Une correspondance très active est engagée entre Bonneau, le chargé d'affaires du Directoire auprès de la République polonaise et François Barss, l'agent de celle-ci auprès de celui-là ; Audibert-Caillé et Parandier sont envoyés à Berlin afin de seconder Siéyès et d'entraîner la Prusse.

Mais la Prusse s'effarouche de projets aussi grandioses ; elle craint ce remaniement de l'Europe auquel on prétend l'associer. Cependant, lorsqu'on propose formellement de donner au prince Henri la Pologne reconstituée, les pudeurs prussiennes s'humanisent, Alvensleben consent[3]. Quant à l'Autriche, afin de l'apaiser, afin de ne la point pousser à une lutte à mort, en la mutilant au nord, après l'avoir dépouillée à l'ouest et au sud, on lui fait des confidences, on lui fait espérer des compensations brillantes ; on lui ouvre sur l'Orient des horizons indéfinis, d'ébouissantes perspectives...

Thugut saisit l'occasion avec joie ; le 27 avril, il écrit au tsar[4] ; il lui fait part des projets du Directoire ; il lui révèle le péril polonais renaissant ; et le tsar lui promet son appui. A ce moment, Razumonski lui montre qu'à Berlin la situation est favorable à qui voudrait détacher du Directoire la coalition de la Prusse

1. Consulter sur cette question le livre très important de L. Chodzko : *Histoire des Légions polonaises en Italie* (Paris, Barbezat, 1829, 2 vol. in-8). I, p. 95-130, et II, 353-390, et Aff. étrang., Pologne. 323.

2. Comme la Constitution de l'an III ne permettait pas au Directoire de prendre à son service les Polonais (Petiet à Dombrowski, 30 octobre 1796), il les adressa à la Cisalpine. Le 9 janvier 1797, une convention était conclue entre l'Administration générale de Lombardie et Dombrowski (Bonaparte l'avait autorisée le 5 de ce mois) ; le 20 janvier, celui-ci lançait à travers l'Europe une proclamation en quatre langues, appelant ses compatriotes ; le 3 février, l'Administration générale lançait à son tour une proclamation de ce genre ; le 9 février 1797, la 1re légion polonaise était constituée à Milan ; elle comptait ce jour-là 1.127 hommes divisés en deux bataillons ; le 8 mars, elle était conduite à Mantoue, où elle arrivait le 13.

3. Alvensleben (édition Bailleu), I, 201.

4. Sybel, V, 247.

et des princes : le 2 mai, les plénipotentiaires français à Rastadt ont demandé que la navigation du Rhin fût commune aux deux nations, que le transit fût libre sur les deux chemins de hâlage, que toutes les îles du fleuve fussent déclarées françaises et la forteresse d'Ehrenbreitstein complètement démolie. Paul I agit avec décision : en même temps qu'il accueille Louis XVIII à Mittau et prend à sa solde l'armée de Condé, qu'il met sur le pied de guerre son escadre de la Baltique et rappelle à sa cour Souvarow, il envoie à Berlin le prince Nicolas Wassilievtch Repnin. C'est le premier personnage de son empire. Négociateur à Kaïnardji et médiateur à Teschen, commandant en chef de l'armée d'Ukraine, gouverneur général de Livonie puis de Lithuanie, favori de Catherine II, ce mystique[1] étrange qu'est le prince Repnin a détrôné Potemkin et donné de l'ombrage à Souvarow[1]. Il doit arracher la Prusse aux séductions de la France, la réconcilier avec l'Autriche et les lancer toutes deux contre le Directoire. Mais le comte d'Haugwitz, auquel il remet une note rédigée dans ce sens, peu de jours après son arrivée (18 mars), décline nettement ses ouvertures : s'il se méfie de la France, plus vivement encore peut-être, il se méfie du tsar.

A cet échec, Paul Ier contient mal sa fureur ; mais, s'il ne peut entraîner la Prusse, il est assez puissant pour agir sans elle ; il accueille cordialement le prince Ferdinand de Würtemberg, que Thugut lui envoie, aussitôt que sont rompues les conférences de Seltz, et il ordonne à l'amiral Outchakov de franchir les Dardanelles avec la flotte de la Mer Noire (juin). Le 10 juillet, Talleyrand écrit que c'est la Russie qui veut la guerre, non la France ; le 15 juillet, Panine écrit à Tatischeff : « Si l'insolence du gouvernement français va jusqu'à « nous demander la Pologne, nous romprons[2] » ; le

1. Il est affilié à la secte des Martinistes, établie à Moscou.
2. Par sa victoire de Maczym, en juillet 1791 (*Mémoires... d'un homme d'Etat* VI, 111).

7 août, le général russe Rosenberg reçoit l'ordre de filer sur la Galicie : depuis le début de ce mois, Cobenzl est arrivé à Pétersbourg afin de conclure une alliance entre Paul Ier et l'empereur.

III

Les menées de Siéyès ont valu à l'Autriche l'alliance russe ; les menées de Bonaparte lui valent l'alliance anglaise. A la fin de 1797, maître de l'Italie, protecteur du Directoire, Bonaparte s'est arrêté, hésitant : « La poire est-elle mûre ? » La France est-elle prête ? Le jour du triomphe est-il venu ? Après s'être essayé au coup d'Etat, le 18 fructidor, en faisant opérer un de ses hommes, Augereau, lui convient-il d' « opérer » lui-même, de chasser les directeurs, de « sauver la République » ? Il ne sait encore, il hésite, il craint de se tromper ; mais il faut qu'il se décide ; s'il ne veut s'user, il faut qu'il agisse ; s'il ne veut que son prestige décline, il faut qu'il l'accroisse. A Rastadt, où il fait une apparition brusque, il est comme dépaysé, au milieu des lenteurs finaudes des princes allemands ; il serait dupé par eux : la guerre est décidément plus sûre. Du reste, l'opinion publique la réclame ; l'armée la demande ; c'est un moyen de gagner de l'argent, de se concilier des dévouements, de flatter l'orgueil national, d'acquérir de la gloire. La paix sur le continent est à peu près assurée ; c'est contre l'Angleterre que Bonaparte se tournera.

Mais où porter son effort, où diriger son attaque ? Il hésite entre l'Irlande et les Indes, pays des héros et des demi-dieux[1] ; il ne sait encore ; et que lui importe ? Ne trouvera-t-il pas, ici et là, un ennemi à combattre et des batailles à gagner ? Il lui répugne de

1. « Je suis persuadé de l'intention des Français de nous chasser de l'Inde avec l'aide de Tippoo-Sahib (Nelson Disp., III, 36).

s'engager trop loin dans un sillon tracé d'avance ; d'un même regard, il en suit toujours plusieurs qui le mèneront à réaliser son rêve ; il lui suffit de se tenir prêt pour les trois ou quatre occasions possibles. Génie essentiellement réaliste et pratique, mobile et souple, il se garde comme d'une absurdité dangereuse de s'enfermer dans un plan arrêté d'avance ; la pensée ouverte à toutes les idées, l'attention éveillée sur tous les événements, l'ambition à l'affût de toutes les chances, un peu inquiet au début, il s'assure de plus en plus en lui-même ; il prend peu à peu confiance dans son étoile. Mais il reste toujours l'homme des déterminations soudaines ; il scrute avec une attention suraiguë les imperceptibles mouvements qui modifient une situation donnée. A la fin d'avril 1798, lors de l'incident Bernadotte (11 avril), qui peut rouvrir la guerre autrichienne, il hésite ; il est prêt à renoncer à l'expédition d'Egypte, qu'il prépare depuis huit mois ; les directeurs doivent presque recourir à la violence pour le décider à partir ; et, de fait, s'il débarque en Egypte, plutôt qu'en Albanie ou en Asie-Mineure, ou en Irlande, c'est l'habileté de Talleyrand qui l'y conduit, Talleyrand pour qui la politique coloniale est la vraie politique française.

« Je vais vous confier des projets qui m'appar-« tiennent », dit Talleyrand à Sandoz-Rollin, le 28 février 1798 ; « j'ai proposé une entreprise qui pourra « étendre nos colonies, sur l'Egypte » ; et, dès le mois d'août 1797, comme Bonaparte l'entretenait de ses projets sur l'Orient, Talleyrand les approuvait, mais marquait l'Egypte comme but de ses efforts : « Elle peut devenir « d'une grande utilité », disait-il. Dès 1792, Talleyrand défendait cette idée que la France n'a aucun intérêt à s'agrandir sur le continent et que, depuis la perte de l'Inde, ses efforts doivent tendre à acquérir des colonies et à développer son commerce. Lorsqu'il revient d'Amérique en 1796, il présente à l'Institut un mémoire où il étudie les rapports commerciaux de l'Angleterre

et des Etats-Unis (24 mars 1797), tandis qu'il montre dans un autre (13 juillet 1797) que la France, n'ayant recueilli aucun avantage commercial de la guerre américaine, doit chercher ailleurs des débouchés et former des établissements coloniaux, « source de pré-« cieux avantages ». Les idées de Talleyrand ont été longuement mûries; conscient des nécessités auxquelles, de par sa position géographique, ne peut se dérober la France, il a deviné d'un coup d'œil et développé par l'étude la politique qui lui convient. Puissance à la fois continentale et maritime, elle ne peut pas, sous peine de courir à la défaite et à la ruine, être *à la fois* engagée dans des crises maritimes et continentales; les frontières certaines que lui a assignées la nature au Sud et à l'Est, l'anarchie allemande sagement organisée par nos grands politiques du XVIIe siècle, ces deux faits lui commandent de ne pas entreprendre des conquêtes aussi dangereuses qu'inutiles. Et ce désintéressement continental lui permettra d'exploiter fructueusement cette situation unique en Europe qui lui donne accès et sur les mers anciennes de la Méditerranée et sur les nouveaux océans : la vraie rivale de la France, la seule, ce n'est pas la maison d'Autriche, c'est l'Angleterre.

L'Angleterre, voilà donc le pays que menacent à la fois les intérêts nationaux français et les menées ambitieuses de Bonaparte, associés par le génie de Talleyrand. A peine arrivé au ministère (juillet 1797), il profite adroitement du sursaut d'énergie qui secoue les directeurs, après le 18 fructidor (4 septembre), afin de rompre les négociations de Lille : le 8 septembre, il envoie aux nouveaux plénipotentiaires, Treilhard et Bonnier, de très belliqueuses instructions. Il s'agit, à ses yeux, de sauver le cap de Bonne-Espérance, la grande route de l'Inde que les Anglais ont occupée par surprise et qu'ils ne veulent pas céder à la France; « Mieux vaut la guerre, pense Tailleyrand, elle per-« mettra de la leur enlever. » Quant à l'autre route qui

mène aux Indes orientales, il en a deviné l'importance extrême; c'est lui, on l'a vu, qui désigne l'Egypte à Bonaparte : il veut s'en emparer dès à présent, et voilà pourquoi il lance en avant le général ambitieux qui laisse mûrir la France pour le coup d'Etat. Les victoires de 94 et de 96, les traités de Bâles et de Campo-Formio, bientôt couronnés sans doute par la pacification de Rastadt, ont mis fin à la crise continentale; guidée par Talleyrand, servie par Bonaparte, la France s'attaque maintenant à la question maritime, et elle semble prête à y engager toutes ses forces.

L'Angleterre est-elle en état d'affronter la lutte corps à corps à laquelle son ennemie se prépare? La crise financière et la question irlandaise, sans parler de la révolte des matelots, lui laissent peu d'espérance de succès : plus que jamais, elle a besoin d'une diversion continentale. — Le 15 avril 1797, l'équipage du vaisseau de l'amiral Bridport s'insurgeait, comme on lui donnait l'ordre d'appareiller; la flotte de Plymouth, puis celle de la Medway suivait son exemple; les marins révoltés, conduit par Richard Parker, traitaient en ennemis ceux des leurs qui restaient soumis aux officiers, et ils menaçaient de livrer aux Français les onze vaisseaux et les treize frégates dont ils étaient devenus maîtres.

Si la révolte finissait par s'apaiser, la crise financière durait toujours; depuis 1792, la banque de Londres avait fait de si fortes avances au ministère qu'elle se trouva bientôt dans l'impossibilité de rembourser en espèces les billets qu'elle avait émis; et, bien que le commerce de Londres eût, à la fin, décidé de les accepter, — pour parer à la faillite, — la situation était assez grave, au jugement de Pitt, pour qu'il insistât auprès du roi afin d'ouvrir les négociations; le taux de l'emprunt était de 8 0/0.

En Irlande, enfin, subsistait une agitation redoutable. La grande insurrection des Irlandais-Unis, qui

devait éclater le 23 mai, sous la direction de lord Fitzgerald, échoua sans doute par la trahison de Reynolds; mais les Irlandais étaient tout frémissants encore. Bien que désarmés, ils s'étaient soulevés et avaient lutté à Vexford; ils avaient accueilli avec enthousiasme la poignée d'hommes que leur amena, à Killala, le général Humbert; que ne feraient-ils pas le jour où une armée française mettrait le pied dans l'île? L'armée d'Abercromby, qui la gardait, s'était fait détester; son chef disait d'elle qu'elle s'était rendue redoutable à tous, sauf à l'ennemi. Le 11 octobre, il est vrai, l'Angleterre avait reçu une glorieuse et importante nouvelle : l'amiral Duncan avait écrasé, à la bataille de Camperduin, l'escadre hollandaise, qui devait escorter l'expédition d'Irlande. Mais, le 17 de ce même mois, elle avait perdu plus encore qu'elle ne venait de gagner : c'était le 17 octobre qu'était signé le traité de Campo-Formio, qui, rétablissant la paix entre l'Autriche et la France, rendait à celle-ci toute sa liberté d'action.

Au moment même où l'Angleterre était directement menacée par la France, au moment où sa situation intérieure était telle que Pitt songeait à la paix, l'Angleterre était donc abandonnée par le continent; et c'était là ce qui rendait sa position vraiment critique. Comme l'effort de la politique française doit tendre toujours à disjoindre de la question maritime le problème continental, le jeu anglais consiste, au contraire, à compliquer d'une crise continentale toute crise maritime qui survient; il faut obliger la France à diviser ses forces, à faire front de deux côtés à la fois, à défendre en même temps sa frontière de mer et sa frontière de terre. C'est cette politique qui a fait la force de l'Angleterre en 1756 et qui nous a valu les hontes du traité de Paris (1763); c'est elle que l'Angleterre a tenté de suivre en 1779; mais nous avons déjoué ses efforts : ce qui nous a valu le glorieux traité de Ver-

sailles (1783) ; c'est cette politique, encore, qui a fait son salut en 1805, lui a permis de se dérober à l'étreinte de l'armée de Boulogne et lui a donné, finalement, de nous écraser à Waterloo[1] ; c'est cette politique enfin qu'elle a suivie en 1798 en provoquant la guerre entre Naples et le Directoire.

La guerre napolitaine n'est qu'un moyen pour elle de déchaîner la guerre continentale, en y entraînant *de force* l'Autriche. Mais l'Autriche, contre toute attente, fait la sourde oreille ; elle dit ne pas vouloir de la guerre encore ; et, peut-être, espère-t-elle ne pas la faire du tout.

C'est que, malgré la note française du 2 mai, dont les prétentions exagérées inquiètent la Prusse et les princes, l'entente franco-germano-prussienne est toujours vivante. Les marchandages de Rastadt sont loin d'être terminés ; la France peut compter sur le concours de l'Allemagne et la neutralité bienveillante de la Prusse, aussi longtemps qu'on aura besoin d'elle dans l'affaire des sécularisations. Ce n'est pas tout. Sans tirer l'épée, en menaçant seulement de s'en servir, l'Autriche espère recueillir tout le bénéfice d'une guerre heureuse ; maintenant que ses alliés sont lancés dans une guerre contre la France, sans qu'elle y soit engagée elle-même, elle n'a qu'à « laisser venir ». Désarmée de ses meilleures troupes, attaquée par l'Angleterre et demain par la Russie, la France sera trop heureuse de pouvoir la satisfaire pour n'avoir point à lutter contre elle; la conquête diplomatique de la Vénétie hante toujours l'esprit de son ministre : son habileté n'a-t-elle pas été plus efficace que les campagnes d'Alvinzi et de l'Archiduc ?

1. C'est cette politique qu'elle continua de suivre naguère en se ménageant l'alliance de l'Italie, boute-feu de l'Europe, en vue de la guerre qu'elle cherchait à rallumer. Et c'est, pour le dire en passant, la raison du deuil qu'elle porte toujours de la chute de Crispi ; elle trouvera difficilement un autre homme, aussi bien préparé à la servir, en déchaînant la guerre continentale avec autant d'aisance. Je tiens d'un ministre accrédité auprès du Quirinal que l'Allemagne dut intervenir *à trois reprises* auprès de celui-ci pour calmer sa rage antifrançaise : elle lui déclara à trois reprises, expressément, qu'elle le laisserait, en cas de conflit, se débrouiller avec la France comme il pourrait.

Il décide l'empereur à tenter d'intimider le cabinet du Luxembourg ; les troupes autrichiennes se concentrent sur la rive gauche de l'Adige, et les rapports des généraux français au ministre de la Guerre témoignent de l'inquiétude[1] qu'ils en ressentent. Thugut en a escompté l'effet au moment où nos généraux demandent, à Paris, l'autorisation d'évacuer la République romaine : il prévoit la délivrance de l'Italie centrale que les Français abandonneront afin de se concentrer, et la cession des Légations que le Pape restauré lui cèdera en témoignage de reconnaissance. Les chicanes financières et militaires qu'il soulève, chaque fois que Pitt et Paul Ier le pressent d'agir, ne sont qu'un prétexte : l'anarchie intérieure ne peut que s'accroître en France avec le Directoire ; les armées françaises ne peuvent que s'affaiblir durant les campagnes d'Egypte ; la France devra bien, un jour ou l'autre, payer la neutralité autrichienne ; et, s'il faut qu'un jour l'Autriche tire encore l'épée contre elle, ce jour-là, du moins, la France étant plus épuisée, sa besogne sera plus facile.

On voit quel péril menace l'Angleterre : on s'explique l'activité qu'elle déploie pour le conjurer, au nord de l'Europe comme au sud. Sans doute, elle peut compter sur la Russie menacée par les projets de Siéyès : mais nulle part ses frontières ne confinent aux frontières françaises ; il faut que ses troupes soient accueillies par la Prusse ou l'Autriche : et c'est le but que Pitt propose aux efforts de lord Elgin, qu'il envoie, en ce moment même, en mission à Berlin. C'est dire que lord Elgin doit aussi obtenir du jeune roi qu'il se déclare enfin contre la France. La situation est favorable : Siéyès n'a pas gardé longtemps la même attitude si sage qu'il a tenue tout d'abord : avant de souffler mot de la République westphalienne qu'il rêvait de fonder, il avait habilement parlé du royaume polo-

1. Les commissaires au Directoire, 31 juillet (Sciout, III, 550). Gaultier au Directoire, 4 août. — Girardon à Macdonald, de Piperno, 4 septembre. — Macdonald à Brune, 6 septembre. — Girardon à Macdonald, 18 septembre (Dépôt).

nais qu'il voulait rétablir au profit du prince Henri. Mais il laisse maintenant échapper d'imprudentes paroles ; comme s'il avait gagné la bataille et amené d'Haugwitz à son système, il laisse clairement voir qu'il veut prendre le Hanovre et dominer le centre de l'Allemagne. La Prusse est donc menacée au même titre que la Russie et l'Angleterre : la prudence ne lui ordonne-t-elle pas de s'unir à ces deux puissances? Et c'est ce que Elgin s'évertue à expliquer à d'Haugwitz ; il rappelle les visées du Directoire, sur la Hollande, au mois de mars ; il insiste sur les dangers que présente pour la Prusse une entente avec Paris, et il lui laisse entrevoir ce qu'elle a désiré toujours, des agrandissements territoriaux du côté des Pays-Bas. Et la Prusse, soucieuse, revient à ses premières défiances et incline à s'unir avec l'Autriche et la Russie. C'est un premier succès pour Pitt ; mais il ne veut pas s'en contenter. Ce n'est, du reste, qu'une espérance qu'on lui donne ; et puis l'Autriche persiste toujours dans son attitude pacifique : qui sait si la France ne s'entendra pas avec elle et ne lui cédera pas les Légations [1] et ne consentira pas à la restauration du Pape [2] ?... Il faut se méfier de Thugut ; il faut l'engager dans la guerre *malgré lui*.

IV

Or le royaume des Deux-Siciles est lié avec l'empire d'Autriche par un traité d'alliance défensive, conclu le 19 mai 1798 : si le royaume de Naples est attaqué, il est entendu que l'Autriche le soutiendra. La politique agressive de la France donne beau jeu à l'Angleterre ; une tactique très simple lui conseille d'exciter Naples à provoquer le Directoire ; il perdra patience et l'attaquera ;

1. « Une bonne paix vaut mieux qu'une guerre heureuse, dit Thugut à lord Eden ; et je suis prêt à la conclure pour les Légations. »
2. Noter ce que dit Sandoz : « Les Français préféreront la guerre au scrupule de renoncer à la misérable République romaine. »

il sera attaqué par l'empereur ; la guerre sera rouverte, la France prise entre deux feux, l'Egypte dégagée, l'Angleterre sauvée. Le duc de Gallo, alors marquis et ministre des Affaires Etrangères de Naples, dénonce explicitement la tactique anglaise : « Pour déchaîner... « la guerre en Italie... la cour de Londres décida de « compromettre celle de Naples[1]. »

Gallo, très prudent de nature, l'était devenu davantage depuis l'établissement de la République romaine : cette armée française, campée à quelques marches du Garigliano, ne lui disait rien qui vaille. Depuis que Canclaux avait été rappelé, à la suite du 18 fructidor, le chargé d'affaires, Trouvé, gérait l'ambassade ; grâce à lui, peu avant la signature du traité d'alliance avec l'Autriche, les deux gouvernements s'étaient entendus au sujet de Bénévent et de Ponte Corvo, que la France cédait pour 20 millions. Puis était arrivé Garat, le nouveau ministre envoyé par le Directoire (30 avril) ; son zèle « démocra- « tique » l'avait entraîné très loin ; il avait demandé, réclamé, exigé la délivrance de seize « patriotes » napolitains emprisonnés en raison de leurs discours, peut-être de leurs intrigues ; il s'était démené de telle sorte qu'il avait obtenu gain de cause. Mais Gallo s'était déterminé à demander à Paris le rappel de ce diplomate trop cassant ; et l'on avait souscrit à sa requête.

De la part du Directoire, c'était une marque évidente de bonne volonté ; et, à ce moment même, Naples prenait une attitude agressive : c'était une preuve non moins évidente du succès des intrigues anglaises. Le ministre favori, Joseph Acton, avait été congédié ; mais il continuait de mener les affaires dans la coulisse. Il détestait la France, — dont il avait quitté le service, victime d'un passe-droit, — au point qu'il avait refusé d'accueillir, pour ne lui point devoir de reconnaissance, la frégate chargée de blé que Louis XVI avait envoyée aux Calabrais, lors du grand tremblement de terre

1. *Memorie... Archivio per le provincie napoletane*, XIII (1888, 271).

de 1783. Il avait trouvé une alliée puissante dans cette fameuse Emma Hamilton, la plastique déesse du Dr Graham, l'ancêtre de la Loïe-Fuller, « devenue, par « la folie d'un vieux diplomate, ambassadrice du roi « Georges et, de par le caprice de Marie Caroline, confi- « dente et favorite d'une reine »; très belle encore et séduisante, quoique sur le retour; très bonne anglaise, du reste. Elle avait prévenu le cabinet Saint-James des intentions de Charles IV, lorsque celui-ci avait voulu déclarer la guerre aux Anglais; elle poussait en avant la reine, « ennemie à mort de la France, par principe et « par vengeance »; elle l'encourageait sans cesse, elle lui vantait le génie de Nelson, qui accourrait en cas de malheur afin d'arrêter les Français.

Ainsi, après avoir longtemps tremblé, Naples s'enhardit jusqu'à menacer à son tour. Le rapport adressé au Quirinal le 24 juillet (6 termifero) annonce aux consuls que le maître de poste de Frosinone a renvoyé les plis adressés au préfet de Ponte Corvo, parce que, à l'Isola, sur la frontière, on déchire les lettres. Dans une dépêche, datée de Naples, 28 juillet, le vice-consul de France, Couturier, annonce au général en chef de l'armée d'Italie que le ministère vient de prendre des mesures hostiles, à la suite d'un grand conseil de guerre, pour se défendre « ou même pour attaquer[1] ». Le ministre de la Guerre napolitain Ariola a reçu un crédit de 1 million de ducats par mois afin d'accéler ses préparatifs; le major-ingénieur Suzanne a été envoyé au quartier-général autrichien afin de combiner les opérations des deux armées; on a décrété une levée de treize hommes par cent habitants; on a confié au marquis de Castel-Cicala le soin de réorganiser la police, de chasser les Français et de surveiller les patriotes; on a subordonné à l'audacieux Acton le trop docile Gallo, qui ne pourra plus prendre seul aucune mesure.

Couturier n'ajoutait pas, mais nous savons qu'à cette

1. Dépôt, 28 juillet.

heure les insurgés du Circeo recevaient de Naples des munitions et des canons, peut-être des officiers ; il n'ajoutait pas davantage, mois l'on savait très bien à Rome que les partisans du Pape et du *buon governo* parlaient ouvertement de la prochaine entrée de Ferdinand IV. Tandis que, jusqu'à la fin de juillet, ce sont les patriotes romains dont il faut noter vis-à-vis de Naples les excès de langage, à partir de ce moment, c'est au contraire les menaces des papalins à la République qu'il convient de signaler[1].

De ces « discours séditieux » pour lesquels tant de personnes sont alors poursuivies à Rome, on peut prendre une idée exacte en parcourant le « diario » de Mgr Sala; il enregistre avec un plaisir visible toutes les nouvelles fâcheuses pour la France; il se complaît à penser que, dans les combats, les pertes de ses soldats sont beaucoup plus considérables qu'ils ne l'avouent, que leurs effectifs stationnés sur le territoire romain sont moins nombreux qu'on ne pense ; bref, que leur situation est très mauvaise, leur ruine assez aisée et leur expulsion toute proche. Naples, à n'en pas douter, va bientôt régler le compte de ces Jacobins farouches : elle a interdit l'entrée du territoire romain à ceux de ses sujets qui ont coutume d'y aller faire la moisson[2] ; elle a accueilli avec piété les cardinaux qui ont fui Rome découronnée[3]; elle a refusé au gouvernement du Quirinal le palais de la Nonciature, soutenant qu'il appartient au vicaire du Christ, non au chef de l'état romain[4]; elle a rayé les Borghèse, qui se sont « ralliés » aux Jacobins du livre d'or de la noblesse napolitaine[5]; elle a ouvertement violé la neutralité en ordonnant aux gouverneurs d'Augusta et de Syracuse de ravitailler Nelson.

Son attitude est devenue plus agressive encore, à par-

1. Sala, I, 121-130. La *Confidenza al re di Napoli* et l'*Invettiva al re di Napoli*.
2. Sala, II, 31. Les soldats de la légion polonaise en sont réduits à faire la moisson eux-mêmes.
3. Sala, II, 43-44.
4. Sala, II, 75.
5. Sala, II, 82.

tir du 3 septembre. Ce jour-là, on a appris la grande nouvelle : la flotte de Bonaparte, que l'on a craint si longtemps de voir fondre sur Naples, vient d'être détruite dans la rade d'Aboukir. C'est dans tout le royaume une explosion de haine et de joie : ces Français maudits, ces va-nu-pieds toujours vainqueurs, enfin, ils ont donc trouvé leurs maîtres ! La reine exulte; avec non moins d'impatience que lady Hamilton, elle attend Nelson pour fêter le vengeur des rois. Les Anglais, on le devine, ne sont pas hommes à négliger un événement qui peut leur être si précieux. Si Nelson ne veut pas aller Naples[1], lord Saint-Vincent, par un ordre formel, le contraint de s'y rendre; il doit, avec habileté, exploiter sa victoire, achever de compromettre Naples vis-à-vis de la France, « afin que celle-ci lui tombe dessus » (*affinchè questa... le piombasse sopra*)[2]. Et, pour la seconde fois, la cour de Marie-Caroline viole les devoirs que la neutralité impose; la flotte anglaise est reçue en triomphe (23 septembre); l'escadre napolitaine se dépouille de ses voiles, de ses mats et de ses vergues pour la remettre en état de reprendre la mer contre les Français maudits. Et c'est à ce moment que le nouvel ambassadeur de France, Lacombe Saint-Michel, est retenu deux jours à la frontière (25-26 septembre), tandis que les attachés de la légation française sont journellement insultés par les espions de Castel-Cicala; c'est à ce moment enfin, dans l'enivrement du triomphe, que la cour se décide à lancer à la France la suprême injure : le 24 septembre, la frontière romaine est violée par la division napolitaine des Abruzzes[3].

Nelson s'attend à ce que le Directoire déclare la guerre à Ferdinand; mais Macdonald se borne à demander des explications au général napolitain, le

1. Nelson à lord Saint-Vincent, 20 septembre 1798 et à Minto, 29 août (Nelson, *Dispatches*, III, 128).
2. Expression de Gallo.
3. Macdonald au général Napolitain (Dépôt, 27 septembre 1798).

Directoire demeure impassible, il feint de ne pas sentir les insultes qui lui sont prodiguées. Bien plus, guidé par Talleyrand qui voit aussi clair que Thugut et Gallo dans le jeu anglais, il fait tous ses efforts pour éviter la guerre. Fidèle aux ordres qu'il a reçus, Lacombe Saint-Michel fait chaque jour de nouvelles ouvertures à Gallo afin de conserver la paix : il va même jusqu'à lui offrir la République romaine, c'est Gallo qui l'atteste : « Le ministre de France arriva à proposer, conformé-« ment aux instructions du Directoire, que, si le roi « voulait vraiment et de bonne foi conserver la paix « avec la France, celle-ci était disposée non seulement « à reconnaître la neutralité de Naples... mais encore à « remettre entre les mains du roi l'île de Malte, aussi-« tôt après la paix maritime... ; et, quant à Rome (le « Directoire) se montrait heureux de se faire du roi « un ami et consentait pour cela à retirer ses troupes « en Lombardie, *cédant à lui et à ses troupes toute la « République romaine*, pour qu'il en disposât à son « plaisir; car, n'ayant occupé cet état que parce qu'il « ne voulait pas qu'il fût au Pape, il le verrait sans « jalousie passer au pouvoir du roi[1]. » Talleyrand a trouvé un ingénieux moyen de concilier les intérêts de la politique française, c'est-à-dire la paix continentale, avec les prétentions du Directoire, c'est-à-dire l'exclusion de l'Autriche hors de l'Italie : la France, on le voit, est loin de donner dans le piège que lui tend Pitt : elle ne veut pas soulever une guerre en Europe.

Pour le cabinet de Londres, c'est une très amère déconvenue. Mais il ne se décourage pas; il change seulement ses batteries. Naples attaquera, puisqu'il le faut; ses victoires entraîneront l'Autriche; celle-ci pourra-t-elle résister à la pression de l'opinion publique le jour où les armées napolitaines entreront à Bologne? Seulement il faut mettre à leur tête un général qui les mène à la victoire : et c'est pourquoi Acton, auxquels

1. *Memorie del duca di Gallo* (*Archivio...*, XIII, 277).

les généraux napolitains n'inspirent qu'une médiocre confiance, fait demander à Vienne un général et un état-major allemands : les succès de Mack feront cesser les incertitudes de Thugut. Pitt se complaît dans cette pensée : les liens de famille qui unissent les deux cours de Naples et de Vienne, ne présagent-ils pas que celle-ci sera entraînée par celle-là. Le 7 septembre 1798[1], l'impératrice d'Autriche écrivait à la reine : « Vous « attaquée ou vous attaquant, l'empereur agira sûre- « ment tout de suite » ; la reine était mère de l'impératrice; et une vive tendresse unissait les deux souveraines, qu'une haine égale animait contre la France. Ce n'est pas tout : les Deux-Siciles ont d'autres motifs encore de compter sur l'amitié de l'empereur; n'est-ce pas Gallo, l'ambassadeur de Ferninand IV, qui a empêché la rupture des conférences d'Udine en 1797? Libre de tout souci du côté du nord, grâce au succès de lord Elgin à Berlin, l'Autriche pourra-t-elle méconnaître avec les liens de famille les services rendus?

Aussi, durant tout le mois d'octobre, tandis que Lacombe Saint-Michel offre la paix, Nelson, Emma et Acton poussent de toutes leurs forces à la guerre. « Le roi, dit Nelson, n'a d'autre alternative que de « marcher en avant, confiant en Dieu et en sa bonne « cause et de mourir, s'il le faut, l'épée à la main, ou « d'attendre tranquillement qu'on le chasse de son « pays. » Et lorsque Gallo, qui prêche la raison à cette cour insensée, objecte le manque d'argent : « J'ai tou- « jours été d'avis, répond Nelson, que Pitt ne pouvait « pas demander d'argent au Parlement en ce moment; « mais, si l'on met ici tout en œuvre pour se sauver, « l'Angleterre ne restera pas inactive; *jamais encore* « *John Bull n'a laissé un ami dans l'embarras*[2]. »

On voit que la belle Emma n'empêchait pas Nelson de servir très utilement son pays. Elle obtint cause

1. Huffer, II, 139.
2. Nelson à Spencer, 14-15 novembre, cité par Sybel, V, 367-368 (trad. fr.).

gagnée. Le 8 novembre, Nelson allait, avec Mack, passer en revue l'armée réunie à San Germano; Lacombe Saint-Michel était traité en prisonnier; la reine, qui commençait à voir clair comme Mack et à prendre peur, était adroitement réconfortée : on lui présageait un prompt succès, une gloire immense, l'Italie délivrée, la France écrasée, grâce à son initiative glorieuse. Le 22 novembre[1], les ordres suprêmes étaient lancés, et, le 23 au matin, précédés d'une simple déclaration sommant les Français d'évacuer la République romaine, les Napolitains passaient la frontière[2].

V

Les Napolitains, qui, depuis si longtemps, prévoyaient la lutte, mettaient en ligne une armée aussi nombreuse que peu solide. L'avant-garde, commandée par le brigadier Minichini, comprenait 4 bataillons (3e et 2e chasseurs, Calabres) et 4 escadrons. La première division, placée sous les ordres du duc de la Salandra, était formée d'une brigade de cavalerie forte de 4 escadrons, conduite par le brigadier Pineda; d'une brigade d'infanterie de 7 bataillons, commandée par le brigadier Serrano et le maréchal Damas, et d'une autre brigade, aux ordres du brigadier Carillo et du maréchal Metsch, forte de 2 escadrons et de 5 bataillons. La seconde division était confiée au Prince de Hesse-Philippstadt, qui devait s'illustrer plus tard au siège de Gaëte : la brigade de cavalerie (4 escadrons et 1 bataillon) était commandée par le brigadier Penero; la première brigade d'infanterie, forte de 5 bataillons et de 2 escadrons, par le brigadier la Tremoille; la

1. Il n'est pas sûr que la fameuse dépêche de Baptiste ait décidé de l'ouverture des hostilités; celles-ci ont commencé le 23 novembre; or tous les textes portent que c'est le 23 novembre qu'est arrivé le courrier de Baptiste.
2. Le Directoire s'attend à ce que les Autrichiens passent l'Adige. Hüffer, II, 151. Sybel, V, 369.

seconde par le brigadier Cusani (4 bataillons). La réserve, placée sous les ordres du maréchal Bourcard, était formée de 11 bataillons d'infanterie et de 8 escadrons de cavalerie. — Deux divisions indépendantes, comprenant l'une 10 bataillons et 8 escadrons, l'autre 11 bataillons, étaient confiées, celle-ci au maréchal Prince de Saxe, celle-là au maréchal Micheroux. Quant aux deux routes d'invasion qui donnaient accès dans le royaume par la montagne, le passage de Tagliacozzo et le col d'Androdoco, elles étaient gardées chacune par 3 bataillons et 1 escadron, commandés par les colonels Giustini et San Filippo[1].

Il s'en fallait de beaucoup que la République romaine pût mettre en ligne des troupes aussi nombreuses. Ce n'est pas, cependant, qu'elle eût négligé tout préparatif militaire ou maritime : Napolitains, Anglais et Barbaresques même avaient également préoccupé le ministre Brémond : « Notre plage méditerranéenne, écrit-il « aux consuls le 15 vendémiaire[2], est entièrement « sujette aux pirateries; non seulement notre commerce « n'est pas défendu, mais il est encore impossible d'effec- « tuer les transports des denrées nécessaires à la Cen- « trale de Città Vecchia à la bouche de Fiumicino; « c'est pourquoi les précédents consuls se virent con- « traints de me donner l'ordre de me procurer un bâti- « ment armé pour les garantir au moins en partie[3]. »

1. Bonamy. *Coup d'œil rapide sur les opérations de la campagne de Naple* (Paris, Denton, an VIII), 12.

2. *Archivio*, 31.

3. Le 30 vendémiaire, à neuf heures du matin, un brick anglais brûlait un trabacolo romain qui conduisait Gio. Ant. Angeli aux eaux de Maccarese (Perini, commissaire de santé, à Brémond, de Fiumicino. *Archivio*, 33 . Cf. Randaccio : *Storia delle marine militari italiane dal* 1750 *al* 1860 *e della marina militare italiana dal* 1860 *al* 1870 (*Roma*, Forzani, 1888, in-12). I, 77-80. Guglielmotti, *Storia della marina pontificia* (*Roma*, 1856, in-8°). Brémond aux consuls. 17 termifero. *Archivio*, 30). A la même époque, par l'intermédiaire des consuls français, le gouvernement romain s'occupait de délivrer les citoyens romains esclaves à Tunis (Brémond aux consuls, 18 brumaire. Consul général de la République française à Città Vecchia, à Brémond, 15 brumaire. *Archivio*, 3). Devoiz, consul général et chargé d'affaires de France à Tunis au consul général de la République française à Città Vecchia. « Le bey nous a donné de grandes preuves d'attachement pendant la révolution; je ne lui ai pas présenté un grief que je n'en aie obtenu sur-le-champ le redressement »; il vient d'affranchir soixante-six habitants de Malte et trente de Corfou, parce que la République vient de conquérir ces îles » (16 termifero). Noter que les autorités romaines, afin de se

Et Brémond avait acheté une corvette à Livourne, à la maison Cino; mais bien des malheurs lui étaient arrivés. Les agents de Cino avaient fait de grandes difficultés pour s'en dessaisir, parce qu'ils étaient créanciers de la Compagnie des munitionnaires; on les avait décidés enfin à la remettre aux agents romains; et voici que, comme elle venait de sortir du môle de Livourne, le 25 fructidor, une voie d'eau s'était déclarée à bord; une tempête était survenue, et la pauvre corvette avait été tout heureuse de pouvoir rallier le port qu'elle avait quitté[1]. Les Anglais et les Barbaresques, cependant, menaçaient toujours : les Napolitains allaient les renforcer d'un moment à l'autre; en s'ingéniant, Brémond avait préparé une petite flottille de deux corvettes[2] et d'un chebek[3]. Elle devait être appuyée par les forts du littoral, au nombre de 36; c'était les anciennes tours, élevées jadis pour signaler l'approche des pirates, qu'on venait de réparer, d'occuper et d'armer[4]. La côte était à peu près défendue.

Mais la frontière de terre était-elle solidement occupée? l'armée était-elle en état de supporter le choc de l'ennemi? Bien que le gouvernement travaillât à en accroître la force en subvenant à ses besoins, en réorganisant les troupes romaines, en demandant qu'on renforçât les troupes françaises, on pouvait conserver des doutes à cet égard. Le 1er octobre, il réquisitionne 20.000 paires de souliers, 1.500 lits, paillasses, matelas... avec 3.000 couvertures et 3.000 paires de drap[5]; deux jours après, il demande au pays 20.000 chemises

concilier son appui, ont sauvé un corsaire tunisien attaqué par un corsaire napolitain. Cf. Pétition des esclaves romains, Carletti, Scarzelli, Amici, Cesari, Galiazzi, Guido *poveri schiavi*.

1. Procès-verbal des événements arrivés à la corvette *la Sultane*, 1er compl. Brémond aux Consuls, 3, 15 et 18 vendémiaire (*Archivio*, 31).

2. L'une construite à Cività Vecchia, l'autre était *la Sultane*.

3. Brémond aux consuls, 1 brumale (*Archivio*, 32).

4. Orsini à Vinc. Trasimondi, 17 pratile VI (*Archivio*, 44). Brémond à Bufalini, 19 messifero (*Archivio*, 211). « Ordini per gl'Ispettori della spiaggia mediterranea; Ordini per gli capi posti e soldati che garniscuono li forti » (*Archivio*, 44). Brémond aux consuls, 17 fruttifero (*Archivio*, 30). Sur le naufrage de *l'Henriette chérie*, cf. note de Bertollo, 27 ventôse (*Archivio*, 31).

5. *Collezione*, III, 59-60.

et 10.000 capotes[1]; deux jours après, il décide de séparer de la masse des biens nationaux certains domaines d'une valeur de 3 millions de piastres et de les affecter uniquement aux services de l'armée[2]. — A la fin du mois, comme la guerre devient de plus en plus probable, nouvelle série de mesures défensives. On s'occupe de former les approvisionnements dont les troupes auront besoin[3]; on réquisitionne les chevaux nécessaires à la cavalerie[4]; on s'avise de réparer les routes[5]; on songe même à payer les fournisseurs[6]; on travaille à réorganiser l'administration des magasins et des moyens de transport[7]; on transporte 48 milliers de poudre au fort Saint-Ange afin d'y fabriquer deux millions de cartouches, et l'on approvisionne chaque pièce d'artillerie à cinq cents coups[8].

C'était sur les instances réitérées de Macdonald que le Quirinal formait des magasins pour les troupes ; ce fut, sans doute, sur son conseil, qu'il entreprit de refondre l'armée romaine. En vendémiaire an VII (septembre-octobre 1798), elle comprenait exactement 2.909 hommes, répartis entre 2 bataillons d'infanterie[9], 1 bataillon d'artillerie[10], 1 régiment de dragons[11] et 8 compagnies de gendarmes[12]. Elle s'appuyait sur une Garde nationale sédentaire de valeur militaire à peu près nulle : on avait remarqué que beaucoup d'officiers

1. *Collezione*, III, 64.
2. *Id.*. 82, 89, 90. J'ai trouvé une lettre de Brémond aux consuls (15 octobre, 24 vendémiaire. *Archivio*, 31) ordonnant au commissaire ordonnateur Chiorando de visiter sur-le-champ les casernes, en compagnie du commissaire du génie, afin d'établir un état des réparations à faire aux bâtiments et un autre état des effets dont la troupe a besoin.
3. On se rappelle que le quart de la contribution doit être payé en nature. *Collezione*, III, 170, 29 octobre.
4. *Collezione*, III, 172, 31 oct.
5. *Collezione*, III, 145, 171, 202.
6. *Collezione*, III, 173-174.
7 Galimberti, 16 novembre. Arcambal, commissaire ordonnateur au ministre de la Guerre, 10 novembre (*Archivio*, 32). Brémond aux consuls, 21 novembre (*Archivio*, 32).
8. Macdonald à Brémond, 11 novembre (*Archivio*, 40). Il n'y avait en magasin que 180.000 cartouches (Championnet, 118).
9. L'un, dit premier bataillon de la 1re légion romaine, comptait 1.197 hommes; l'autre dit bataillon d'Ancône, 322.
10. De 223 hommes.
11. De 224 hommes.
12. De 942 hommes (d'après un *Stato di bisogni*, vend. *Archivio*, 42).

avaient donné leur démission aux premiers bruits de guerre. « Le général commandant la Garde nationale « sédentaire, disait Piranesi dans une notification datée « du 21 fruttifero[1], est resté grandement surpris du « nombre des démissions qui, journellement, lui sont « demandées par les officiers de la Garde nationale... » ; et il ajoutait, non sans amertume : « Rome, qui devrait « être supérieure en tout aux autres cités républicaines « d'Italie, fera tout ses efforts pour ne pas être au moins « des dernières. »

Dans la seconde quinzaine de novembre, alors que, d'un moment à l'autre, on attendait la nouvelle que la frontière était franchie, les consuls essayèrent donc de réagir. La Garde nationale sédentaire fut organisée en *trois légions*, et l'armée de ligne fut complètement remaniée. On leva 1 bataillon d'infanterie par département; ces 8 bataillons, réunis aux 2 qui existaient déjà, furent groupés en 5 régiments d'infanterie[2], à 2 bataillons de 10 compagnies chacun. — La cavalerie comprit 3 régiments de dragons à 4 escadrons[3] : les deux nouveaux régiments devaient être créés par la gendarmerie, que l'on supprimait[4]. — Le bataillon d'artillerie devenait un régiment fort de 765 hommes. L'état-major devant comprendre un général de division, un général de brigade, un adjudant général et deux adjoints; un aide de camp et deux aides de camp lieutenants; et un chef du génie. Les dépenses de cette réorganisation étaient assignées sur une nouvelle portion de biens nationaux, d'une valeur de 5 millions de piastres, que l'on détachait encore de l'ensemble des domaines[5].

1. *Collezione* Napol. Lumbroso.
2. *Collezione*, III, 232, 16 novembre. L'effectif de chaque régiment devait être de 1.510 hommes. Sur les 10 compagnies du bataillon, il y en avait 6 de fusiliers, 2 de grenadiers, 2 de chasseurs.
3. Formés en 16 pelotons, 32 escouades: l'effectif présumé était de 597 hommes (*Stato delle spese. Archivio*, 35).
4. Chaque division formait un régiment : on se rappelle qu'une division comptait 4 compagnies.
5. 16 novembre. *Collezione*, III, 244, 257. Loi du 20 novembre réquisitionnant toutes les pièces d'étoffe noire afin d'habiller le bataillon du Tibre; réquisitionnant les Juifs et les tailleurs. Cf. aussi le rapport du 16 novembre aux consuls (*Archivio*, 17) : « Si propone di sospendere la vendità del lanificio del conservatorio

Au jour où les Napolitains envahissaient la République, les troupes de celle-ci, on le devine, n'étaient pas encore en état de les repousser; c'était la division française, c'était le général en chef qui devaient assurer son salut. Quoique, sur l'ordre exprès du Directoire, elle se fût affaiblie, au profit de la garnison de Corfou, de 3.000 hommes[1] qui ne devaient pas y parvenir, elle comptait encore environ 13.000 hommes[2], répartis entre 8 demi-brigades d'infanterie de ligne (les 11e, 12e, 17e, 30e, 64e, 73e, 78e, 97e), 2 demi-brigades d'infanterie légère (les 15e et 27e); 6 régiments de cavalerie (les 7e, 19e, 25e chasseurs; les 16e et 19e dragons; le 11e de cavalerie); la légion polonaise et la deuxième légion cisalpine[3]. L'artillerie était peu nombreuse, bien servie, mais mal attelée; le service des approvisionnements mal fait, le service des transports à peine organisé. Et cette armée devait défendre la frontière sur toute la largeur de la péninsule, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Adriatique, depuis Terracine jusqu'à Fermo. La gauche, forte de la 17e et de la 73e, de la légion cisalpine, des 7e et 25e chasseurs et du 19e dragons, occupait la ligne du Tronto, sous le commandement du général Casabianca et de ses deux brigadiers Monnier et Rusca (3.000 hommes environ). Vers Terni et Rieti campait une poignée d'hommes, un bataillon de la 64e soutenu par la 97e, qui était à Spolète : c'était le centre, commandé par Lemoine, secondé par Dufresse (un million d'hommes). Le reste des troupes (8.000 hommes environ), dispersé de Città Vecchia à Rome et à Terracine, formait la droite de l'armée et se concentrait à

Pio per essere stato ora ordinato alla fabricazione de' panni per servizio dell' armata e per altre ragioni. »

1. Ils étaient commandés par le général Cambray.

2. C'est le chiffre que donne Chodzko, II, 88. Le chiffre que donne Saint-Albin (8.000 h.) ne s'applique sans doute qu'aux troupes disséminées dans la campagne et à Rome, p. 118. L'effectif de l'armée sur le papier était de 32.665 hommes (*Championnet*, 117). Les Napolitains jetaient environ 50.080 hommes sur la République romaine (Chodzko, II, 88).

3. La 78e, la plus forte, n'arriva qu'à la fin de la campagne. Les régiments de cavalerie ne comptaient pas plus de 300 sabres, ni les régiments d'infanterie plus de 700 baïonnettes en moyenne.

Velletri[1]. Le danger de cette dissémination des forces françaises sur un front aussi étendu était d'autant plus grave que des montagnes abruptes rendaient les communications très lentes d'une aile à l'autre.

Ce fut le mérite, — et c'est la gloire, — de Championnet de n'avoir pas désespéré d'une situation aussi compromise : le Directoire l'avait placé à la tête de l'armée de Rome reconstituée, en même temps qu'il envoyait Duhesme remplacer Casabianca sur le Tronto. Agé de trente-six ans, le nouveau général en chef avait attiré l'attention sur lui à l'armée du Rhin ; à l'armée de la Moselle, sous les ordres de Hoche, il était devenu général de division ; il avait combattu à Fleurus avec Jourdan ; il avait fait la rude campagne du Mein et combattu à Würtzbourg en 96 ; en 97, il avait retrouvé Hoche et avait partagé ses regrets, quand les préliminaires de Léoben arrêtèrent leur marche. Il avait, à sa mort, de par le vœu des troupes et la décision du Directoire, hérité de son épée. Ce n'est pas seulement par sa bravoure qu'il la mérite, mais encore par son sang-froid : nature extrêmement fougueuse, il sait maîtriser son ardeur ; stratégiste habile, plutôt qu'adroit tacticien, il a le coup d'œil qui discerne le point à attaquer ou à défendre, sur une longue frontière plutôt que sur un champ de bataille. Il a appris la grande guerre dans les campagnes du Nord ; il a puisé surtout, à cette rude école, l'énergie morale qui permet de concevoir et d'accomplir les sacrifices nécessaires à la victoire finale.

Le 18 novembre, jour où il arrive à Rome, Macdonald le présente aux consuls ; le 19, sans plus tarder, il lance la proclamation suivante, adressée aux Romains : « Le Directoire exécutif vient d'organiser l'armée de « Rome, dont le commandement m'est confié pour « faire respecter l'indépendance et la souveraineté de

1. Bonnamy, 6-7. Galimberti, 12 nov. Macdonald avait le commandement de cette division. Rey commandait la cavalerie ; Eblé commandait l'artillerie de l'armée (Ordre du jour du 5 frimaire. *Archivio*, 40).

« la République romaine, fille et alliée de la grande « nation, pour repousser les injustes agressions que « pourraient tenter sur le territoire de cette Répu- « blique naissante les ennemis de la liberté... Nous « pouvons dire avec assurance : Rome, tes fers sont bri- « sés pour toujours; les républicains français te servent « de rempart; du fond de la Pologne asservie, des « milliers de républicains viennent t'offrir le secours de « leurs bras... : dissipe tes craintes. » Puis, s'adressant à ses troupes, dont il connaît le dénuement et dont l'héroïsme est son seul espoir : « Braves cama- « rades, leur dit-il, vous éprouvez de grands besoins, « je le sais; mais, encore quelques jours de patience! « Je m'occupe sans relâche à les faire cesser; je serai « puissamment secondé par les commissaires du gou- « vernement français et par les consuls romains : le « règne des fripons est fini, et les vainqueurs de « l'Europe ne seront pas exposés plus longtemps à un « dénuement humiliant et affreux[1]. »

Et ce ne sont point là de vaines paroles. Le 22 novembre[2], annonçant aux consuls qu'il crée un corps de cavalerie de 200 Polonais et leur demandant d'accroître en conséquence la réquisition de chevaux, il leur dit ensuite : « Vous connaissez, citoyens con- « suls, les pressants besoins de l'armée; vous savez « que la solde est arriérée, que la troupe est nue et « qu'il n'y a point d'habits dans les magasins; il faut « réunir nos efforts pour mettre un terme à notre « détresse; il faut mettre l'armée française en état de « porter des coups terribles au tyran qui veut donner « des fers au Romains. Activez, citoyens consuls, le « zèle de vos ministres; que la fabrication de l'habille- « ment s'accélère; faites réunir dans la caisse de « Rome l'argent qui se trouve dans les caisses des

1. Ordre du jour du 30 brumale (*Archivio*, 40).
2. Le texte est daté du 2 brumale, mais il y a évidemment erreur; c'est le 2 frimale qu'il faut lire. La pièce est intitulée, du reste, Championnet, général en chef au Consulat de Rome, et il n'est arrivé que le 28 brumale (*Archivio*, 40).

« départements. Quand les besoins de la patrie sont « grands, citoyens consuls, il faut employer les grands « moyens pour les faire cesser...; et, s'il est dange- « reux quelquefois de heurter de front le fanatisme « religieux, il ne faut pas non plus, citoyens consuls, « que les dépositaires de l'autorité suprême le ménagent « sans réserve. Nos églises renferment encore beau- « coup d'argenterie; qu'elle soit convertie en monnaie « nationale et utilisez pour la liberté ce qui a servi « pendant des siècles d'aliment au fanatisme et à la « tyrannie; justifiez, citoyens consuls, la confiance « républicaine; faites les plus grands efforts pour ser- « vir votre patrie; vous en êtes les pères; s'il se trou- « vait de mauvais citoyens qui voulussent paralyser « vos travaux et troubler la tranquillité publique, « l'armée française est là... : elle vous servira constam- « ment de bouclier. » Le général en chef, on le voit, assume la charge d'un dictateur; il nomme un commissaire général dans les départements, — c'est Bassal, — chargé de s'occuper avant tout de la levée des troupes et de la rentrée des impôts[1]; il prend tous les pouvoirs en même temps qu'il endosse toutes les responsabilités. Le régime civil qui, mal adapté aux circonstances où s'est formé l'état nouveau, organise l'anarchie, disparaît naturellement devant la dictature militaire à la première crise qui survient[2].

1. Sansi, 31-32. Bassal arrivait à Spolète le 20 ; le 22, après une chaude allocution de Benincasa, il faisait tirer au sort 246 jeunes gens qui formaient le noyau du bataillon du Clitumne ; le 23, il prenait 3.000 écus dans la caisse du questeur.

2. La famine redoublait à ce moment : le 13 novembre, on commençait à faire du pain de maïs ; on était obligé de faire garder les fours par la garde nationale ; on destituait le ministre de l'Intérieur Zanotti afin de le remplacer par le Maltais Pace. En même temps, les Français se hâtaient de déménager la bibliothèque du Vatican : « Nella notte, il capomastro Loratti, secondo gli ordini ricevuti trasportò tutta la biblioteca del Vaticano nell' arsenale di Ripagrande, a cui-eran state chiuse antecedemente tutte le aperture per timore del fuoco » (Galimberti, 13 nov.).

CHAPITRE II

« L'INCURSION NAPOLITAINE »

Novembre-décembre 1798

Le soir du vendredi 23 novembre, le ministre de la Guerre de la République romaine offrait une fête au nouveau général en chef de l'armée française. Vers minuit, chacun se retire, le temps est affreux ; la pluie tombe à flots, le tonnerre gronde ; mais voici que, tout d'un coup, la générale bat dans les rues, pour les Français, les gardes nationaux et les gardes sédentaires ; du château Saint-Ange, on tire le canon d'alarme. Championnet, à peine rentré au quartier général, a reçu la nouvelle que les Napolitains ont passé la frontière[1].

I

D'accord avec Macdonald, mieux au fait de la situation qu'il ne l'est lui-même, il arrête toutes les mesures propres à contenir Rome, où sévit la famine, et à arrêter l'ennemi. Il adresse aux Romains une proclamation sévère afin de prévenir tout mouvement séditieux : « ... L'ennemi marche sur nous », leur dit-il. « Que tous les individus qui ne sont pas appelés pour « être armés restent tranquilles dans leurs demeures. « Qui contreviendra à cet ordre sera sur-le-champ puni « de mort. La loi qui rend les prêtres et les religieux « responsables des attroupements et de tout mouve-

1. *Collezione*, III, 262.

« ment, quel qu'il soit, reste en vigueur : en consé-
« quence, au premier mouvement qui aura lieu dans
« un quartier ou une section, tous les prêtres et reli-
« gieux de cet arrondissement seront arrêtés ; et, si
« l'émeute ne se calme pas, les prêtres et religieux
« seront fusillés au lieu même de l'attroupement. Les
« portes de la ville de Rome seront fermées. Il est
« défendu à tous d'en sortir sans passeport. Tous les
« Français qui sont à Rome s'armeront comme ils le
« pourront et se porteront aux endroits et aux postes
« qui leur seront désignés par le général Macdonald.
« La ville de Rome est déclarée en état de siège[1]. »
En même temps, et pour ôter tout prétexte à une sédition, le prix de la viande est de nouveau fixé ; afin de priver de leurs chefs éventuels des insurgés possibles, on enferme aux « Convertite » quinze personnes des familles princières ; afin de chasser de Rome des agitateurs dangereux, on recherche tous les Napolitains et Siciliens présents dans la ville ; afin de contraindre le clergé à une attitude pacifique, les curés sont tenus de rendre compte de l'état de leurs paroisses toutes les six heures ; ils sont rendus responsables de tout ce qui compromet la tranquillité publique. Il est interdit de sonner les cloches, de jour comme de nuit ; interdit de prêcher dans les églises comme dans les rues, interdit de célébrer aucune cérémonie extraordinaire : ouvertes à l'aube, les églises doivent être fermées à la nuit[2].

Les affaires de Rome réglées, Championnet songe à l'ennemi. Il fait réunir au palais Doria les femmes, les

1. Piranesi tâchait d' « électriser » le zèle (?) de ses officiers et de ses hommes (*Collezione*, III, 260-261), leur rappelant qu'ils étaient les descendants des Brutus et des Scipions. Le commandant de Rome, Valterre, faisait le même usage des souvenirs classiques, — avec le même succès : « qu'un seul jour convainque l'univers entier, que Rome produit encore des Cassius, des Cincinnatus... et que ce n'est jamais impunément qu'on attente à la liberté de Rome » ; il leur montrait la récompense prochaine de leur héroïsme : « Armez-vous... la patrie attendra son triomphe avec votre retour ; les pères seront contents de vous avoir donné l'existence... et vos aimables épouses couronneront de fleurs vos têtes victorieuses et vous offriront un doux repos dans leurs bras amoureux Vive la liberté ! » *Collezione*, III, 265-267.

2. *Collezione*, III, 261.

enfants et les non-combattants[1], en même temps qu'il ordonne une réquisition de voitures pour les évacuer au plus tôt[2]. Les derniers partent dans la nuit du 25 au 26, vers une heure du matin[3]. Le 25, il pousse une reconnaissance sur Frascati et les monts Albains, afin d'avoir des nouvelles de Mack[4]; mais, connaissant tout le péril de sa situation, il a déjà envoyé au général Lemoine l'ordre de tenir coûte que coûte à Terni et à Rieti, où il veut établir son quartier général, afin de couvrir Foligno, Pérouse et l'Ombrie, sa ligne de retraite; il a déjà rappelé à lui la garnison de Cività Vecchia, qui arrive à marches forcées dans la journée du 25, après avoir perdu, en combattant à chaque pas, quatre-vingts hommes, ses équipages et ses effets[5]. Il s'est occupé surtout de réunir, dans cette ville affamée, quelques approvisionnements pour ses troupes; il s'est plaint aux consuls de leur mauvaise administration[6] : « Vous m'épargnerez, leur dit-il, des extrémités « auxquelles le salut de l'armée ne manquerait pas de « me porter... jamais les circonstances n'ont été aussi « urgentes »; il leur donne l'ordre de mettre les hôpitaux en état de verser sur-le-champ aux employés de ces hôpitaux qui, « depuis prairial n'ont absolument rien reçu », les 45.000 livres qui sont à la Monnaie, et il leur enjoint de préparer, pour le lendemain, cent vingt-six mille rations de pain[7].

La reconnaissance de Frascati le rassure entièrement : c'est sur Rome que marchent les principales colonnes du général autrichien; c'est Rome qu'il menace avec cinquante mille hommes environ. Au lieu de

1. Méchin, 18.
2. *Collezione*, III, 259.
3. Galimberti, 26 novembre. Méchin, 20-21.
4. Sala, II, 226. La légion polonaise s'est repliée de Terracine sur Terra Nova et Albano (Chodzko, II, 89).
5. Macdonald à Championnet, de Civ. Castellona, 9 primaire (*Championnet*, 284).
6. Championnet aux consuls, 5 frimaire (*Archivio*, 40).
7. Sala, II, 226. Lettre des agents généraux à Brémond : ils offrent leur démission; lettre de Brémond aux consuls, 5 glaciale (*Archivio*, 33). Les deux reliquaires de Saint-Jean de Latran, qui contiennent les têtes de saint Jean et de saint Paul, sont portés à la grande questure. On en retire 100 livres d'argent.

déboucher des Abruzzes, où, en cas d'insuccès, il pouvait aisément se défendre, au lieu d'enfoncer en son centre la ligne française, de couper Rome d'Ancône, vers Foligno et Spolète et de porter la guerre dans les pays toujours frémissants du Trasimène, Mack dirige sur Rome son principal effort[1] : s'il en chasse les Français, il les pousse devant lui sur leur ligne de communications ; s'il remporte la victoire, sa victoire prépare sa défaite. C'est sur Rome que marche la division du prince de Saxe, longeant la mer ; sur Rome que s'achemine la brigade de Metsch, par la passe de Tagliacozzo, illustrée jadis par la mort héroïque de Conradin ; sur Rome qu'il s'avance lui-même par la vallée du Sacco, avec l'avant-garde du brigadier Minichini et la division du prince de Hesse-Philippstadt, suivie, à quelque distance, par la réserve de Bourcard. Il n'envoie que la petite troupe du colonel San-Filippo[2] sur le point où il aurait dû jeter son armée tout entière, sur Terni et Spolète. La division Micheroux est chargée d'envahir les Marches, et la brigade Damas (de la division la Salandra) d'insurger la Toscane et de couper la retraite des Français : une flotte anglaise doit la débarquer à Livourne.

Dans la pensée de Mack, l'armée française, prise entre les colonnes qui, de tous côtés, l'entourent, doit infailliblement être écrasée entre elles : plan lamentable puisqu'il livre chacune d'elles aux coups d'un adversaire rapide et déterminé, plan conforme à la stratégie classique de l'école autrichienne, dont Mack est le plus bel élève. Le baron Charles Mack de Leiberich a dix ans de plus que Championnet. Né dans un petit village de Bavière, à Neuslingen, il a beaucoup étudié l'histoire militaire sous la direction de son oncle Leiberich : les campagnes d'Hannibal et de César,

1. L'armée de Mack, d'après la *Kurze Geschichte*, conservée au *K. Kriegs Archiv*, à Vienne (*Kriegsgeschichtliche Elaborate*) comprenait 62 bataillons (de 450 hommes environ) et 38 escadrons.

2. S. Filippo a 3 bataillons et 2 escadrons (d'après la *Kurze Geschichte*).

de Turenne et de Gustave Adolphe n'ont pas de secret pour lui; les plans germent dans sa tête, suggérés moins par l'étude des faits que par d'inconscients souvenirs; mais, dans les conseils et dans les camps, où il déploie beaucoup de zèle et une activité très réelle, cette science lui donne figure d'homme de guerre. Le feld-maréchal-lieutenant Kinsky, avec lequel il a fait la guerre bavaroise en 1779, le feld-maréchal Lascy, sous les ordres duquel il prend part à la guerre turque, en 89, l'apprécient et la protègent : avec Haddick et Landon, c'est l'espoir de la jeune armée impériale. A l'état-major de Cobourg en 92-93, puis à Londres, où il est envoyé pour combiner avec les Anglais les opérations des Pays-Bas, on l'écoute comme un oracle; le Portugal le demande, en 96, afin de réorganiser ses troupes; l'empereur le retient, pour fortifier Vienne, et, lorsque la reine de Naples demande à l'Autriche un général dont la renommée garantisse le succès et lui assure la victoire, c'est Mack qu'on envoie.

Nelson, du premier coup d'œil, l'a percé à jour et l'a jugé prétentieux et nul. Championnet, sans doute, l'a jugé de même. Il devine le plan maladroit des Napolitains par ce que ses éclaireurs lui en rapportent. Puisqu'ils lui permettent de se concentrer et de couvrir ses communications, il se décide sagement à évacuer Rome aussitôt et à replier son aile droite sur son centre. Aussi bien, le pays n'est pas sûr : on a vu quels combats a dû livrer la colonne de Cività Vecchia. Voici que le 21 novembre, les consuls ont à s'occuper de remplacer Buccardi, président de la municipalité de Palestrina, en raison de son attitude suspecte[1], et que, le 22, ils doivent envoyer des secours à Tivoli, où la famine croissante menace d'engendrer la révolte[2].

La bravoure des troupes seconde heureusement l'habileté du général en chef. Le 25 novembre, une

1. *Rapporto*, 1 glaciale (*Archivio*, 17).
2. *Agenti generali al Bremond*. 3 glaciale (*Archivio*, 33).

colonne de 3.000 hommes d'infanterie napolitaine, appuyée par 300 chevaux et 7 pièces de canon, descend sur Rieti et le Marmore. C'est la petite division de San Filippo. Lemoine, qui n'a sous ses ordres qu'un bataillon de la 64e, prévient les administrateurs de Terni qu'il devra battre en retraite sur Spolète : à tout hasard, il envoie courriers sur courriers au général Dufresse, qui arrive à marches forcées de Cisalpine et attend crânement l'ennemi. Son audace est récompensée. Dufresse arrive le 26 novembre; de concert avec lui, il attaque les Napolitains aussitôt qu'ils se présentent; il les culbute à quelque distance de Terni, leur enlève leur artillerie, leur prend leur chef, onze officiers et 300 soldats, après en avoir tué à peu près autant. La droite de Championnet est sauvée, sa retraite assurée en cas de malheur[1].

A peu près au même moment, la gauche française n'était pas moins heureuse que le centre. La petite garnison d'Ascoli, composée du 1er bataillon de la 2me légion Cisalpine, se retirait sans encombre devant la division Micheroux, le 24 novembre, à quatre heures du soir. Le surlendemain, 26, malgré la folie de Casabianca, la brigade Rusca, qui occupait la route de la mer, repoussait à la baïonnette les colonnes napolitaines, du côté de Porto di Fermo, grâce à la prudence de Thiébault et à l'intrépidité du lieutenant Wouillemont; tandis que la 17e demi-brigade nettoyait la route de la montagne et rejetait en désordre sur Pescara l'aile gauche du chevalier de Micheroux. Victorieuse malgré l'impéritie de son général, la division de gauche de l'armée de Rome se réorganisait le 1er décembre, à Ascoli, sous l'active impulsion de Monnier et de Rusca; elle avait reconquis la rive gauche du Tronto et se tenait prête à l'offensive, lorsque, le 6 décembre, arriva son nouveau chef, le général Duhesme[2].

1. *Collezione*, III, 529-530. Sansi, 32-33. Bonnamy, 12. Thiébault, II, 275.
2. Le 3 décembre, à midi, Casabianca avait été envoyé à Ancône et Rusca

Mais c'était la droite française, la plus compromise, qui devait combattre avec le plus de bonheur; si Rome fut tumultueusement évacuée, elle fut bientôt reconquise. Dans la nuit du dimanche 25 au lundi 26, vers une heure du matin, commençait à s'écouler le torrent des fuyards, Riganti, la Santa Croce, la Cesarini, Bufalini, les ministres, les consuls, les commissaires, tout un monde d'intrigants et d'intrigantes, d'administrateurs, de patriotes, entassés dans des voitures de toute espèce avec des bagages de toute sorte : comme le jour paraît, les dernières franchissent la porte du Peuple et courent sur la voie Flaminienne; à voir cette terreur panique, à contempler ce départ à la débandade, on se croit revenu à dix-huit siècles en arrière, alors que, sur la route de Brindes, les derniers républicains fuient le retour des triumvirs[1].

C'est la même anarchie; ce sont aussi les mêmes désordres : dans la basilique du Latran, les soldats entrent et dansent. Pour dire la messe, les chanoines doivent se réfugier à la sacristie; et, dans la ville, patriotes et Français, sentant venue leur dernière heure, font en sorte qu'elle soit au moins fructueuse et que le profit qu'on en tire compense l'amertume qu'elle apporte : il y a une bagarre à la grande questure, où l'on assure que 1 demi-million se trouve encore. Cependant, à travers le Corso, passe l'état-major quittant le palais Ruspoli, le général en chef à sa tête : sa dernière parole a été pour promettre aux Romains son retour avant que quinze jours se soient écoulés. C'est donc enfin la délivrance : le peuple salue de ses acclamations ironiques les derniers rangs qui disparaissent dans la poussière; il se rue sur les arbres

avait eu, par intérim, le commandement de la division. Sur cette courte campagne, cf. Thiébault, II, 260, 274. *Collezione*, III, 525-527, 543, 544. *Collezione*, I, 396, 400. Bonnamy, 11-12. Servan, V, 48-49. Crivellucci, 148-149. Monnier à la Centrale du Métaure, 8 glaciale. La Centrale aux patriotes, 9 glaciale (*Collezione* Napoleon. Lumbroso).

1. Galimberti et Sala, 26 novembre. Macdonald à Championnet, 7 frimaire (*Championnet*, 282-283).

de la liberté, il fait découvrir les Madones, et les cloches sonnent à toute volée. Dans les environs du palais Farnèse, au Campo di Fiori, à la Regola, au Trastevere, un jeune homme circule qui enflamme l'ardeur des passants : on le dit commissaire du roi de Naples : le fait est qu'il s'appelle Gennaro Valentino et qu'il crie *Evviva il re di Napoli*. On l'entoure, on l'acclame : deux dragons français qui passent sont massacrés en un instant. Le mouvement gagne de proche à proche, à la place de Venise, sur le Corso, dans les rues voisines, le peuple agenouillé chante les litanies et invoque les images.

Mais voici que s'ouvrent les portes du rouge et massif palais que l'Empereur possède : il y a encore des Français dans Rome : ce sont des dragons qui escortent un convoi de subsistances. Le peuple les hue, le toscin sonne, les gardes sont bousculés, et des charriots s'échappent, qu'on cache dans les cours. Décidément, ces Romains se croient délivrés, comme jadis ils se sont crus libres. Les dragons chargent ; un bataillon se range en bataille sur la place de Venise : le peuple fuit et se disperse dans les rues avoisinantes. Les Polonais, qui ne sont pas encore partis, campent sur la place Navone et occupent les rues qui mènent à la porte du Peuple, tête de leur ligne de retraite ; ils recherchent Valentino, qui se cache à la Chiesa Nuova ; ils saccagent les vignes, ils massacrent les révoltés[1] ; ils renvoient au château Saint-Ange les otages qu'à pris Championnet et qu'on a délivrés la veille. Le moment n'est pas encore venu de chanter les *Te Deum :* Rome se couche dans la terreur.

Et le lendemain (mardi, 27 novembre, 7 glaciale) elle apprend que les massacres ont continué pendant la nuit, ainsi que les réquisitions : le fort Saint-Ange est muni de tout : on y transporte le corps du colonel Humbert, du 19e chasseurs, mort pendant les troubles.

A la porte Saint-Jean.

Cependant, afin de rassurer les habitants et de garantir la tranquillité de sa retraite, Macdonal convoque au Quirinal les huit tribuns restés à Rome. Il leur promet qu'il ne mettra pas la ville à sac; mais il exige qu'elle se contienne tant qu'il ne l'aura pas quittée : devant le palais Ruspoli, deux canons sont chargés à mitraille; une proclamation annonce au peuple que quatre personnes « conversant ensemble seront fusillées sur-le-« champ; toute maison d'où l'on tirera un coup de « feu sera sur-le-champ incendiée; les gardes nationaux « remettront leurs armes, sous peine d'être fusillés, sauf « ceux qui resteront à la disposition des grands Ediles, « chargés de l'approvisionnement et de la police : les « otages retenus au château Saint-Ange répondent sur « leur tête de la sécurité des Français, de ceux notam-« ment qui sont dans les hôpitaux ». Aussi, tandis que l'artillerie française part au grand trot suivie de l'avant-garde (la 12e, un bataillon de la 7e et deux escadrons de dragons), les boutiques ferment, les cloches restent muettes. Le corps de bataille de la division s'ébranle à son tour, conduit par Maurice-Mathieu et Kellermann, afin de rejoindre Girardon, tandis qu'à la tête de sa cavalerie Macdonald traverse Rome au galop : il veut pousser une reconnaissance du côté des Napolitains, dont l'avant-garde est signalée à 2 milles de la place du Latran, où il est vite arrivé. Il aperçoit dans la compagne paisible et muette, cheminant à travers les ruines, au pied des monts Albains, les têtes de colonne du prince de Saxe et de Bourcard[1] : il se replie avec ses dragons et quitte Rome par la porte du Peuple.

Au même moment les Napolitains y pénètrent par la porte Saint-Jean : des applaudissements enthousiastes les accueillent à leur passage; les cloches sonnent à toute volée, et la ville résonne du chant des actions de grâces psalmodiées devant les Madones. Les arbres de la

1. Mack assure qu'il a envoyé Metsch recueillir les fuyards de San Filippo (*Kurze Geschichte*).

liberté sont arrachés, la colonne de Duphot renversée sur la place du Capitole. Cependant le maréchal de Bourcard se dirige vers la place Saint-Pierre, où son logement se prépare au palais Accoramboni; c'est là qu'il accueille le vice-gérant, Mgr Passari; c'est là que, devant la foule et les troupes qui n'hésitent pas à suivre son exemple, celui-ci s'agenouille afin de remercier Dieu de la délivrance de Rome; c'est là qu'il est chargé du gouvernement provisoire de la ville. Mais, tandis qu'il fait préparer une illumination générale, il se voit impuissant à retenir le peuple, qui court à sa vengeance. Si le Ghetto n'est pas mis à sac, on brûle sur la place de la Pescaria le dernier arbre de la liberté; Mutarelli, l'ancien administrateur du Tibre, voit saccager sa maison; l'horloger Averoni, et deux de ses amis jacobins, sont dénoncés aux Napolitains; comme ils passent sur la place du Vatican. — « Qui vive? » leur demande-t-on. — « Vive la liberté », répondent-ils, et ils meurent fusillés.

Les Papalins doivent se hâter de jouir de leur victoire : elle n'est pas sûre. Les soldats de Bourcard paraissent exténués de fatigue; ils se plaignent des marches forcées, du mauvais temps, des mauvaises routes; beaucoup de fantassins vont pieds nus; beaucoup de cavaliers sont démontés; une partie de l'artillerie est restée en route, avec les voitures d'approvisionnement. Et, à la surprise générale, le château Saint-Ange tient toujours : les ponts-levis sont levés, les herses baissées; et le commandant Valterre, afin de bien marquer ses intentions, envoie quelques salves sur les maisons de la rive gauche[1]. Il a raison de tenir ainsi : dans quinze jours, grâce aux belles manœuvres de Championnet, sa petite troupe aura été délivrée.

1. Sala. Galimberti, 27 novembre. Mack protesta contre le tir du château Saint-Ange : il assurait qu'une convention avait été conclue entre un général Poepp ? d'après Galimberti) et lui, interdisant à la garnison du château de combattre. *Collazione*, III, 293. 297. Je n'ai rien trouvé dans les textes qui confirme les assertions de Mack. Valterra avait un bataillon de la 30e, plus Romains : en tout 890 hommes. Chodzko, II, 90.

Des environs d'Orvieto jusqu'à Rome, la vallée du Tibre suit une direction générale Nord-Nord-West — Sud-Sud-Est : à mi-distance de ces deux villes, à peu près, elle sépare deux pays dont la proximité souligne, en quelque sorte, le curieux contraste : c'est là que l'aile droite française doit détruire l'armée ennemie. Sur la rive droite du Tibre, un bassin circulaire adossé au soulèvement volcanique de Bracciano, du Venere et du Cimino, fermé au sud par la masse abrupte du Socrate, tout blanc de neige à ce moment, réunit ses eaux dans mille petites rivières qui ruissellent à sa surface, qui convergent vers Cività Castellana et Nepi dans le gros ruisseau de la Treja et qui, ainsi concentrées, vont grossir le Tibre. C'est un pays d'abord facile auquel les ravins creusés par les commotions volcaniques donnent un très curieux aspect. Sur le rebord occidental, sont assises les vieilles cités gibelines de Sutri et de Ronciglione et le palais de Caprarola, jalonnant la route de Rome à Florence. Sur la rive gauche, au contraire, abrupt et sauvage, s'élève le massif du Buono (San Pancrazio, aujourd'hui) : nettement dessiné par la Farfa au sud et la Nera au nord, le Velino à l'est et à l'ouest par le Tibre, il élève jusqu'à 1.026 mètres sa crête la plus haute ; Rieti, Terni, Poggio, Mirteto, Orte occupent les quatre angles du carré ; au centre, dans la montagne, c'est un pays escarpé, difficilement abordable, où les brigands se sentent chez eux ; c'est la vieille Sabine, bastion avancé de la haute citadelle des Abruzzes.

Avec la division Macdonald divisée en trois corps, la brigade de Kellermann, la brigade de Lahure et la réserve de Maurice Mathieu, Championnet décide de s'établir dans le bassin de la Treja en occupant les trois belles positions de Nepi, de Cività Castellana et de Borghetto : elles sont situées l'une derrière l'autre, échelonnées toutes trois sur la même route, ce qui rend la concentration plus aisée. Ainsi posté, il couvre

la route de Toscane à sa droite, prêt à tomber par Viterbe sur les derrières de l'ennemi assez imprudent pour s'y engager; il est à proximité de son centre, dont deux marches le séparent et qu'il est maître de renforcer comme il veut, franchissant le Tibre à sa gauche, sous le canon de Borghetto, par le Ponte Felice; il défend enfin sa ligne de retraite, par laquelle lui arrivent à la fois les provisions et les renforts, par laquelle, en cas de malheur, il se repliera sur Spolète et Foligno, après avoir rallié la division Lemoine : en même temps, il maîtrise tout le haut pays, et il en interdit l'accès. Son adversaire, aussi maladroit maintenant que tout à l'heure, à l'ouverture de la campagne et que, plus tard, dans la guerre de Souabe, ne songe ni à manœuvrer sur la droite de Macdonald, pour lui faire quitter sa belle postion, ni à aborder sa gauche afin de le couper de Lemoine[1] : sa tactique trop simpliste ne lui suggère d'autre idée que de marcher sur le centre de la ligne qu'il a devant lui : manœuvre qui a le double inconvénient d'aborder de front une position très forte, et, au cas où elle réussirait, de réunir la droite française à son centre.

Arrivé le 29 novembre à Città Castellana, Macdonald se hâte d'assurer sa liaison avec le quartier général, placé au centre de l'armée : il envoie un bataillon occuper Borghetto, Ponte Felice et les marais de Magliano qui maîtrisent le passage du Tibre. Il eût voulu faire davantage; mais, depuis le début de la retraite, « la moitié et plus du bataillon romain a déserté ainsi que beaucoup d'officiers[2] », et il craint, en disséminant trop ses forces, de ne pouvoir plus faire front du côté de l'attaque principale. — Cette prudence exagérée lui coûte assez cher : les paysans insurgés, qui « sont plus braves et qui l'inquiètent plus que les Napolitains[3] », se joignent à une colonne que ceux-ci

1. Par la route de Rome à Cantalupo qui longe la rive gauche du Tibre (Bonnamy, 21-22).
2. 3. Macdonald à Championnet, 9 frimaire, de C. Castellana. *Championnet*, 284.

dirigent de ce côté, afin d'opérer une diversion sur ses derrières : le 30 novembre, notre bataillon est débusqué de Magliano. Macdonald est coupé de Lemoine et de Championnet. Si ç'eût été Mack lui-même avec le gros de ses forces qui eût occupé Borghetto, l'armée française risquait fort d'être coupée pour toujours, successivement battue, et bientôt détruite. Par bonheur pour elle, ce n'était qu'un détachement qui lui portait ce coup dangereux. Macdonald, avec beaucoup de décision replie, sur Città Castellana, son avant-garde, qui occupe Nepi et Rignano ; il passe le Tibre avec le gros de ses forces, se déploie dans la plaine sur la rive gauche, et le 1er décembre, avant même que le jour soit levé, il lance à la baïonnette les Polonais de Kniasevitz sur les Napolitains ahuris[1]. Il réoccupe les marais de Magliano, qui sont vraiment la clé du passage : il y laisse cette fois non plus un bataillon, mais une demi-brigade, qu'il confie à Maurice Mathieu, demande à grands cris au général en chef d'assurer lui-même la défense de cette position capitale ; fait demi-tour et se porte au pas gymnastique sur Città Castellana, où l'attaque napolitaine ne peut tarder.

Il était temps qu'il revînt : les villages qu'il avait évacués s'étaient joints aux rebelles, qui battaient la campagne, et Mack terminait ses dernières dispositions : Kellermann devait enlever Nepi de vive force[2], la légion polonaise prendre d'assaut Fabbrica et San Maria de Fallari avant de s'y établir[3] : Lahure seul réoccupait Rignano sans encombre, au moment où Mack concentrait ses troupes entre Monte Rosi et Baccano, en avant de l'antique cité de Veies. Le 4 décembre, la ligne française est attaquée de grand matin. Lahure, qui en commande le centre, lancé en flèche en avant des ailes, recule lentement, évacue Rignano, se replie sur Città

1. Macdonald à Championnet, de C. Castellana, 11 frimaire (*Championnet*, 236). Chodzko, II, 90-91.
2.-3. Chodzko, II, 93. Macdonald à Championnet. 12 frimaire. de C. Castellana (*Championnet*, 285).

Castellana, dont il défend le pont « comme un nouveau Coclès[1] » ; à sa gauche, Kellermann refoule facilement les colonnes qui l'assaillent dans Nepi; à sa droite, le brave Kniasevitz, avec ses Polonais et les débris de la légion romaine, s'élance sur le centre napolitain du prince de Hesse. Un moment troublé par la brusque attaque du prince de Saxe qui débouche à l'improviste des bois de Fallari sur la gauche napolitaine, il se remet rapidement; il oppose au centre ennemi ses 1er et 3e bataillons, sous les ordres de Bialoweyski; tandis que, avec le 2e et les Romains, il se jette sur la colonne du prince de Saxe, la rejette en désordre dans la plaine, se rabat alors sur le centre du prince de Hesse, que Bialoweyski contient toujours et le met en fuite : comme la nuit tombe, les Napolitains se retirent en désordre, poursuivis par les chasseurs du 19e, que mène le chef d'escadrons Brue. « Le résultat de cette glo-« rieuse affaire est que nous avons pris 23 pièces de « canon de tout calibre, 4.000 fusils, 8 à 900 chevaux « et mulets, nombre de drapeaux et d'étendards, la « caisse de l'armée, 52 officiers, 2.000 prisonniers, tous « les bagages... Nous n'avons eu parmi les nôtres « qu'une trentaine d'hommes de tués et le double « de blessés[2]. » 7.000 Français ont battu plus de 40.000 ennemis; « la journée fait grand honneur à « Macdonald[3] ».

Mack conçoit alors, un peu tard, le plan qu'il aurait dû d'abord choisir : couper Macdonald de Lemoine en occupant fortement le massif de Buono. Tandis que le prince de Saxe réorganisera sa division, si rudement bousculée par les Polonais, et tâchera de joindre la brigade de Damas, débarquée à Livourne, afin d'inquiéter, de concert avec elle, les Français dans Nepi et de les retenir dans leurs positions, lui-même passera

1. Bonnamy, 23.
2. *Collezione*, III, 546-547. Thiébault, II, 277.
3. C'est le jugement de Championnet. Il écrivait à Brémond le 16 frimaire (*Archivio*, 40). « La journée du 4 fait grand honneur à Macdonald. »

le Tibre avec le gros de ses forces au pied du mont Soracte, entre Saint-Oreste et Stimigliano et le plus actif de ses lieutenants, Metsch tâchera de surprendre Borghetto, ou du moins de passer le Tibre de ce côté, afin de se joindre à lui et de couper le centre français de son aile droite. Le 5 décembre, en effet, Metsch tâte nos postes devant Borghetto et Magliano ; Maurice Mathieu le repousse sans peine, mais ne peut l'empêcher de franchir le Tibre et de se jeter sur la route qui relie Borghetto à Narni. Les Napolitains en profitent, poussent rapidement en avant, s'emparent d'Otricoli, qui est situé entre ces deux villes, dans la nuit du 5 au 6, « s'établissent à cheval sur la route, égorgent « tous les détachements français qui s'y trouvent, « brûlent les malades étendus sur la paille et com- « mettent les plus horribles excès[1] ». L'armée française, pour la seconde fois, est coupée en deux.

Mais Mack ne songe pas[2] à tendre aussitôt la main à Metsch, au lieu que Macdonald se dispose sur-le-champ à l'attaquer : le 6, il fait partir Maurice Mathieu avec le 3e bataillon de la 30e demi-brigade, le 2e bataillon de la 12e, le 3e bataillon de la légion polonaise, deux escadrons du 16e dragons et deux pièces d'artillerie légère. La vue des blessés égorgés soulève parmi les Français qui composent la petite troupe une émotion extraordinaire ; entraînée par les chefs de brigade Darnaud (de la 30e) et le Blanc (de la 16e), par les chefs de bataillon Vergès (de la 12e) et la Jeunesse (de la 30e) et par Santa-Croce, adjudant général de la légion romaine qui reçoit un coup de mitraille à la jambe, elle tombe avec furie sur les Napolitains, les déloge du bourg et rouvre ses communications avec le centre : 250 chevaux, 300 prisonniers, 5 canons, les bagages sont les fruits de cette victoire (7 décembre)[3].

1. Bonnamy, 25-26.
2. Championnet au Directoire, 7 décembre (Chodzko, II, 389). Mack s'installe à Cantalupo.
3. Macdonald à Championnet, 17 frimaire (*Championnet*, 289). *Collezione*, III, 550. Thiébault, II, 281.

Comme Metsch se replie au sud, vers Calvi, et tâche de joindre Mack, il est bientôt poursuivi par deux colonnes : l'une est conduite par Maurice Mathieu, qui ne laisse qu'un bataillon sur la rive droite, à Borghetto, afin de pouvoir conduire dans cette expédition nouvelle deux escadrons du 16e dragons et toute la 11e de bataille, avec l'intrépide Calvin qui la commande; l'autre, placée sous les ordres de Kniasevitz, comprend deux bataillons polonais, le 2e bataillon de la 30e demi-brigade et un escadron du 19e chasseurs[1]. Comme elle arrive, le 9 décembre au matin, devant Calvi, un peu gênée par un ravin abrupt qui longe le front d'attaque, elle entend une fusillade nourrie de l'autre côté de la ville : c'est la colonne de Maurice Mathieu qui est arrivée en même temps qu'elle, et qui monte à l'assaut, conduite par Borghèse et Calvin, avec une impétuosité extraordinaire[2]. Les Napolitains sont rejetés dans le bourg après un court engagement : Maurice Mathieu leur donne cinq minutes pour choisir entre la capitulation et la mort : bien qu'ils aient massacré ou laissé massacrer nos malades à Otricoli, il consent à leur accorder les honneurs de la guerre, et Metsch se rend prisonnier avec le brigadier général Emmanuel Carillo, 23 officiers supérieurs, 100 officiers et 4.500 soldats : il livre six drapeaux, 300 chevaux de troupe, 5.000 fusils et gibernes. La capitulation de Calvi fait dignement pendant à la victoire de Città Castellana; la deuxième phase de la campagne est aussi glorieuse pour les Français que la première.

La troisième devait l'être plus encore : sans combattre, cette fois-ci, Mack devait s'avouer vaincu. Son adversaire, le général en chef de l'armée française

1. Macdonald à Championnet, 19 primaire, d'Otricoli (*Championnet*, 290) Chodzko (II, 95) prétend que la colonne de Kniasewitz était formé du 1er et du 2e bataillon de la 20e demi-brigade, de la légion romaine, d'un escadron du 19e chasseurs et d'une pièce de trois.

2. Macdonald à Championnet, 19 frimaire (*Championnet*, 290). Chodzko, II, 95. *Collezione*, III, 549. Le 8 décembre, Mack était arrivé à Cantalupo avec 14 bataillons et 10 escadrons, après avoir franchi le Tibre; le 9 il donnait une journée de repos à ses troupes : ce fut ce qui le perdit (*Kurze Geschichte*).

n'avait pas encore paru, durant cette campagne, sur un seul champ de bataille; mais, sur tous, il était vainqueur. De son quartier général de Terni, où, du premier coup, il avait vu qu'il devait s'établir comme au point le plus important et le plus exposé, il calculait tout, il surveillait tout, il dirigeait tout. Il réprimait avec la plus grande vigueur la mollesse des officiers de santé et des employés militaires[1]; il ne cessait de harceler les consuls et les commissaires pour que les troupes fussent approvisionnées[2]; il faisait payer une décade aux soldats et un mois aux officiers[3]; mais il exigeait avec une sévère énergie qu'on s'abstînt de tout pillage. L'ordre du jour du 1er décembre blâmait Kellermann, dont les troupes avaient saccagé quelques magasins[4]; l'ordre du jour du 5 portait que les officiers et soldats qui se permettraient d'arrêter les voitures et les bestiaux seraient regardés comme voleurs et punis comme tels : les chefs de corps étaient rendus responsables des désordres que commettaient leurs troupes. En même temps, il préparait des renforts pour accroître la division de Lemoine et assurer la sécurité de ses derrières : il organisait une légion franco-romaine[5]; il activait l'organisation de l'armée romaine[6], lui donnait deux canons en récompense de la bravoure qu'elle avait déployée à Otricoli; il faisait lever le bataillon de Trasimène et un corps de volontaires[7]; il mobilisait les gardes nationales de Pérouse, de Foligno et d'Assise afin d'escorter ses prisonniers[8]; enfin il n'hésitait pas à dégarnir sa gauche, que la fuite de Micheroux avait débarrassée de tout ennemi sérieux :

1. Ordre du jour du 29 novembre (*Archivio*, 40).
2. *Collezione*, III, 549. 7 décembre, 528, 529.
3. Ordre du jour du 3 décembre (*Archivio*, 40).
4. Ordre du jour du 1er décembre (*Archivio*, 40). L'ordre du jour du 4 (*Archivio*, 48) ordonnait de conduire au quartier général tous les animaux pris sur l'ennemi, afin de les répartir entre les différents services de transport. Chaque cheval ou mulet devait être payé 74 livres.
5. *Collezione*, III, 526.
6. 7 décembre. *Collezione*, III, 549.
7. *Collezione*, III, 533.
8. *Collezione*, III, 554. 11 décembre.

le général Rey lui amenait du Tronto, à marches forcées, une colonne composée de la 17e de bataille, des 7e et 25e régiments de chasseurs à cheval et d'une compagnie d'artillerie légère[1].

Il attend son arrivée avec impatience : à peine a-t-il appris la capitulation de Calvi qu'il travaille à envelopper Mack, isolé dès lors dans le Buono. Le 10 arrivent enfin les troupes de Rey ; Kellermann, dont une compagnie, commandée par le capitaine Müller, a contenu la brigade Damas, reçoit aussitôt l'ordre de se masser sur Cività Castellana et Borghetto, afin de surveiller le cours du Tibre : cependant Macdonald quittera Calvi et, par l'ostérie de Collo-Vecchio, se dirigera sur Cantalupo, quartier général de Mack : Rey, partant de Terni, s'y rendra de son côté, et Lemoine, qui, depuis sa victoire de Terni, a pris Rieti et occupé Contigliano, Lemoine filera sur Corese pour couper à l'ennemi sa retraite sur Rome.

Mais voici que Mack prend peur; depuis que Metsch a capitulé, il se sent vaincu d'avance[2]; il bat précipitamment en retraite ; il échappe, pour cette fois, aux Français : la capitulation d'Ulm sera la première qu'il signera. L'évacuation de Cantalupo n'en est pas moins un aveu de sa part : il renonce à la lutte. Championnet, pourtant, qui ne veut rien laisser au hasard, combine la fin de cette courte campagne avec autant de méthode qu'il en a organisé les débuts ; et c'est ainsi qu'il pacifie la République avec autant de bonheur qu'il en a chassé l'ennemi.

1. Bonnamy, 26.
2. La division de Metsch a été conduite prisonnière à Foligno (Championnet aux consuls, 20 frimaire. *Archivio*, 40). Mack a donné l'ordre à Burckard de se replier de Cività Castellana sur Rome par la vieille route ; c'est sur Rome qu'il se dirige aussi, et sur Rome qu'il dirige Damas. Mais l'attitude énergique de la garnison du château Saint-Ange ruine ce plan de retraite : le gouverneur napolitain de Rome s'enfuit affolé *sans attendre Mack*, qui longe les murs de la ville, et se replie sur Albano, *sans attendre Damas*, qui est destiné dès lors à être tué ou pris (d'après la *Kurze Geschichte* de Vienne).

II

L'Italie à surveiller, la Campagne romaine à reconquérir, l'ordre public à consolider, telle était la triple tâche qui s'imposait maintenant à lui, avant qu'il s'élançât à la conquête de Naples. Les Autrichiens n'avaient pas voulu que l'aggression de Ferdinand IV les entraînât dans la bagarre ; ils attendaient leur heure pour entrer en campagne. Mais, s'ils ne franchirent pas l'Adige, s'ils restèrent à Coire, immobiles et menaçants ; l'Italie entière s'attendait à les voir sortir de cette mystérieuse réserve, et Championnet devait se tenir sur ses gardes. D'autant que la flotte anglaise, on l'a vu, avait débarqué à Livourne les 7.000 hommes de la brigade renforcée de Damas : s'ils parvenaient à déchaîner une insurrection comme celle du Trasimène et du Circeo, sur les derrières de l'armée, à quels dangers de toute sorte ne serait-elle pas exposée ? C'est pour parer, autant qu'il était en lui, à cette éventualité menaçante que Championnet envoyait à Florence le colonel Broussier, avec la mission de contenir le Grand-Duc et de pénétrer ses desseins ; qu'il établissait à Pérouse deux compagnies de la 17e légère et la moitié de la légion romaine, sous les ordres du commandant Breissand[1] ; qu'il ordonnait à Brémond de former un camp volant à Foligno[2], de pacifier Assise[3], d'occu-

1. Bonnamy, 15, 18. *Collezione*, III, 548.
2. Championnet à Brémond, 16 frimaire (*Archivio*, 40) ; même au même, 14 frimaire (*Archivio*, 40). *Collezione*, III, 534, 537. En même temps le gouvernement consulaire s'enquiert des patriotes qui l'ont suivi (*Collezione*, III, 532), destitue les fonctionnaires qui ne l'ont pas suivi (arrêté du 15 frimaire. *Archivio*, 32), renvoie le ministre des Finances comme suspect de faiblesse vis-à-vis des riches (*Collezione*, III, 527) ; sur ses efforts, afin de trouver de l'argent, cf. Centrale de Trasimène à Quénard, 14 glaciale (*Archivio*, 278) ; même au même (*Archivio*, 293) ; Quénard au consulat, 20 glaciale (*Archivio*, 17) ; l'évêque d'Ancône aux consuls, 30 glaciale (*Archivio*, 233). Le consulat est établi à la Casa Baglioni, à Pérouse, les ex-commissaires à la Casa Domini (*Collezione*, III, 526).
3. Spezzelli, commandant de la garde civique d'Assise fut destitué ; le centre du mouvement était Sainte-Marie-des-Anges, dont le supérieur fut envoyé à Pérouse (d'après un rapport non daté de Merlin qui commandait sans doute le camp volant de Foligno (*Archivio*, 39) ; le rapport comprend trois feuilles doubles in-4°).

per Città della Pieve et la route d'Orvieto, Magliano, Todi, et la route de Narni à Pérouse; et qu'il faisait savoir aux évêques qu'ils eussent à maintenir le peuple dans l'obéissance ; il « jacobinisait » le cléricalisme[1].

Mais, si nul ne remua sur les territoires que les Napolitains n'avaient pas envahis, même sagesse ne régna pas longtemps dans les pays occupés par eux : Viterbe et Rome organisèrent un gouvernement insurrectionnel. Sainte Rose, patronne de Viterbe, était vénérée dans tout le pays alentour, en souvenir de la

1. Sur ses ordres, dans les premiers jours de décembre, le ministre de l'intérieur Elia Pace, envoyait à chaque évêque une belle circulaire, et si curieuse que le lecteur nous pardonnera sans doute d'en donner un long extrait : « Ministre d'un culte de paix et de charité, disait-il, chargé d'enseigner une « morale fondée sur le plus parfait amour des hommes, voici le temps où vous « devez faire entendre votre voix et montrer votre zèle évangélique, afin « d'enflammer les esprits de l'amour le plus sacré pour la République. Vous « savez, citoyen Evêque, que la cause de la démocratie ne diffère en rien de « l'Evangile. Vous savez encore que notre constitution respecte tous les cultes « qui ne sont pas un obstacle à la tranquillité publique. C'est pourquoi, « tandis que la patrie honorera les ministres du culte qui sauront l'honorer, elle « fera sentir le poids de son indignation à tous ces prêtres corrompus qui pros- « titueront la religion aux intérêts de la tyrannie et corrompront l'Évangile « avec les maximes et les erreurs de la servitude. Je vous invite donc, citoyen « Evêque, à manifester de tels sentiments à cette population qui est confiée à « vos soins évangéliques. Instruisez-la dans les principes de la démocratie, « allumez en elle l'amour de la liberté, et surtout préparez-la à développer ces « vertus qui sont présentement nécessaires pour éloigner du peuple la corruption « de la tyrannie. Ecrivez aux curés pour qu'ils vous imitent dans votre zèle... « républicain. Veillez sur tous les ministres de votre culte : vous serez respon- « sable de la conduite de chacun d'eux devant les autorités supérieures. La « Patrie, de son côté, vous rangera parmi les citoyens qui ont bien mérité d'elle, « si vous savez unir la cause de l'Evangile à la cause de la liberté » (*Collezione*, III, 539). Les exhortations ministérielles ne demeurèrent pas sans effet. L'évêque de Pérouse (*Collezione*, III, 540) vantait « la beauté de la paix : pulchritudo « pacis ; filioli, diligite alterutrum..... ecoutez-moi, disait-il, obéissez : le pré- « cepte du Seigneur est : paix, concorde, fraternité. Mais faites bien attention : « que ce « soit bien la paix dans l'ordre, la vraie paix, la paix chrétienne : « quam Christus reliquit discipulis suis ». Et pour l'avoir telle, veillez, vivez « fidèles et obéissants aux lois de notre sacro-sainte *Religion* et à celles de *la* « *République*. Sans une semblable obéissance, vous serez de *mauvais chrétiens* et « de *mauvais citoyens* et, comme tels, vous ne pourrez jamais posséder le beau « trésor de la paix, parce que « non est pax impiis ». Pour jouir donc de la belle « paix, il convient d'être *fidèles à Dieu et obéissants au gouvernement en vigueur*. « Ne tombez pas dans la cupidité, ne vous laissez pas corrompre... par les « divertissements mondains... ; donnez un témoignage public que tout respire « une absolue subordination, une attitude pacifique, un tranquille repos. Mon- « trons-nous toujours des exécuteurs prompts et dévoués des *préceptes évangé- « liques* et des *ordres que les autorités* constituées nous font adresser par nos « différents chefs pour le bien commun ; ingénions-nous autant que possible à « prévenir même leurs désirs par notre exactitude, à les convaincre de notre « loyal et dévoué respect plus que de notre crainte des châtiments auxquels « s'exposerait tout esprit emporté et désobéissant. » Jamais ministre, on le voit, ne fut aussi bien compris que le citoyen Elia Pace ; il faut dire aussi que jamais pastorale ne fut aussi pieusement suivie par les fidèles. Les victoires de Championnet donnaient sans doute plus de prestige à l'éloquence de celui-là ; sans doute aussi rendaient-elles plus aisée la docilité de ceux-ci.

courageuse révolte qu'elle avait soulevée contre Frédéric II, l'empereur impie, et en raison des nombreux miracles dont elle récompensait la piété de ses dévots. Et c'est pourquoi, des environs de Narni, comme de la « selve » de Ronciglione, on venait prier dans son sanctuaire : c'était un centre religieux[1] ; nécessairement aussi, c'était un centre politique. Dans la nuit du 23 au 24 novembre, les cloches avaient sonné dans la campagne ; le peuple avait été sur pied en un instant : fallait-il aller à Viterbe ? A Fianello, petit village situé à 15 milles de Narni, le curé Battaglia l'avait retenu[2] ; mais, dans les autres bourgs, les paysans étaient partis, armés de pistolets, de sabres et de fourches ; d'Attigliano à Toscanella, de Montefiascone à Sutri, des bandes éparses couraient le pays : « Aux « approches de Ronciglione, la route était couverte de « paysans enveloppés dans leurs longs manteaux bruns « et dont le regard farouche, l'attitude menaçante et « le sourire amer[3] » prévenaient les Français en fuite du sort qui les menaçait[4]. L'un d'eux, Alexandre Méchin, commissaire français de l'île de Malte[5], s'était rejeté avec ses compagnons sur la route de Toscane, à la nouvelle que Borghetto était pris et la route d'Ombrie coupée. A cinq heures du matin, le 27 novembre, il arriva avec eux à Viterbe, tout encombrée de ces paysans qu'ils avaient rencontrés la veille.

A peine sont-ils descendus à l'auberge[6] que des cris

1. Viterbe est aujourd'hui le centre de l'œuvre universelle de la première communion.
2. *Rapporto sulla Condotta...* Especo, 19 nivôse (*Archivio di Stato...*, 18).
3. Bataglia, 20-22.
4. Méchin, 21.
5. *Rapporto sulla condotta del.* Especo, 19 nivôse (*Archivio*, 18).
6. Il n'avait pu, malgré ses efforts, rejoindre son poste (Mission, p. 6-14) ; pareille mésaventure était arrivé à Gay-Vernon, chargé d'une mission à Tripoli de Syrie (Championnet aux consuls, 3 nivôse (*Archivio*, 40). Méchin était né en 1776 ; Brune avait voulu le retenir à Milan, comme il avait voulu retenir Dessoles, chargé de relever Vaubois à Malte. Duport et Bertolio l'avaient aussi retenu, et Lacombe Saint-Michel lui avait refusé ses passe-ports. De concert avec M. d'Aymar, ministre de France à Turin, il s'était occupé alors de ravitailler Malte par l'entremise de marchands florentins ; à Ancône, au moment de mettre à la voile, il avait été retenu par le vice-amiral Pléville le Peley, chargé par le Directoire de visiter les ports et vaisseaux d'Italie : celui-ci avait déclaré que les vaisseaux de Méchin étaient incapables de faire le voyage (Mission,

affreux se font entendre : « Tuez les Français ; exter-« minez cette race impie. Vive Dieu ! Vive la Madone ! « Mort aux ennemis de Dieu ! » « On commence à les « maltraiter en paroles ; aux paroles s'ajoutent bientôt « les coups [1] » ; le Génevois Pinon, qu'on envoie quérir du secours à la municipalité, rapporte la nouvelle [2]... que la municipalité a disparu. Cependant le tocsin sonne ; les voitures sont livrées au pillage, les cris de mort redoublent : l'un des fugitifs, Artaud, avise un couvent de cordeliers, de l'autre côté de la place, derrière l'auberge ; mais comment y parvenir ? Pinon se dévoue encore ; il sort sans être reconnu ; il revient avec le supérieur, le P. Martinelli. Afin de mettre d'abord les femmes en sûreté, il est convenu que le Père supérieur fera sonner une messe, elles y viendront déguisées, en traversant la place : elles entreront à la sacristie comme si elles voulaient se confesser et, de là, le Père les conduira chez lui : car il n'a aucune confiance en ses moines, haineux et cruels. La « bonne hôtesse, « tremblante, éplorée, met à la disposition des six Fran-« çaises (qui accompagnent Méchin et ses compagnons « de route) » sa modeste garde-robe ; on s'habille comme on peut, avec des fichus jaunes et des châles rouges ; lorsque la messe sonne, sous la direction de l'Italienne, les six Françaises descendent, traversent la place, arrivent sans encombre, bien que le petit enfant du commissaire Mangourit crie et pleure et se lamente. Les hommes se déguisent à leur tour : ils vont à leur tour tenter de traverser la place..., mais voici Pinon qui paraît, l'air content : le comte Zelli Pazzaglia est nommé gouverneur ; il vient chercher les Français afin de les conduire en prison... chez lui.

Et c'est, de chez lui, que la petite troupe fugitive va

1-15). Cf. aussi Mangourit : *la Journée de Viterbe ou les vingt-sept jours*, la suite du *Mont-Jour* (Paris, an IX, in-8°).

1. Méchin parle de l'Auberge de *la Stufata* : Especo (*Rapporto... Archivio*, 18), de l'Auberge *dell' Angelo* sur la place *dell' Erba*.

2. *Rapporto Especo* (*Archivio*, 18).

surveiller et presque conduire les événements dans Viterbe insurgée. Comme on vient de se mettre à table, le jour même de la révolte, des coups de fusil éclatent tout d'un coup aux portes de la ville : c'est le bataillon de Cività Vecchia, conduit par son chef Sancerno, qui revient sur ses pas afin de dompter les rebelles[1]. Voici le comte Zelli et sa famille qui tremblent à leur tour et implorent la protection de leurs hôtes. Mais le moment n'est pas encore arrivé où elle pourra leur servir : après un combat de quatre heures, le bataillon bat en retraite sur le couvent de Gradi, et, le soir, toute la ville est illuminée en l'honneur de sainte Rose et pour la gloire de la Madone[2]. Un gouvernement provisoire s'organise, dès le lendemain, formé de l'archiprêtre Menicozzi, du marquis Paolo Especo[3] et de Francesco Polidori della Rocca : Giovanni Savini est nommé secrétaire, Francesco Bisenzi lieutenant-criminel, Innocenzo Gaudini chancelier ; mais tous subissent l'influence du comte Zelli et de ses prisonniers, bientôt devenus ses conseillers et ses amis. Le peuple vit dans une surexcitation continuelle : le bonheur de la délivrance, l'espérance de l'extermination complète de ces Français impies entretiennent une agitation dangereuse : le comte Zelli reçoit plusieurs députations qui lui demandent la tête des prisonniers. Il tergiverse, il insiste sur l'intérêt du peuple à les garder comme otages ; et l'on se retire, mécontent ; et son crédit s'use à la longue ; et l'un de ses domestiques apprend un soir, chez le perruquier Petrucci, que, la nuit passée, on avait voulu égorger tout le monde.

Malgré ces circonstances tragiques, la vie avait repris

1. D'après Mangourit, Especo était le chef du parti napolitain.
2. Orioli, 102. Fontanet, 22.
3. Méchin, 22-36. Giovanni Scrofi, l'avocat des pauvres et un abbé qu'on appelait le *Philosophe*, passèrent la nuit avec les Français pour arrêter le peuple au cas où il envahirait la maison. Le cocher de Zelli, Gaetano, faisait d'abord communiquer les prisonniers avec leurs femmes ; le P. Martinelli les conduisit même chez elles, le 29 novembre, à sept heures du soir. L'évêque d'Acquapendente, Paolo Bartholdi, sauva la vie à plusieurs Français : le gouvernement du Quirinal le nomma plus tard tribun...

son cours au palais Pazzaglia : nobles Italiens, émigrés Français, Jacobins des deux pays, réunis par le hasard, également menacés de mort, passaient le temps le plus agréablement qu'il se pouvait faire, comme les prisonniers de l'Abbaye, à la veille de comparaître devant le tribunal révolutionnaire : Mme Méchin et Mme Saint-André chantaient, Mme Mangourit disait des romances, et Mme Fellaporte des chansons languedociennes. Le chevalier Polci, officier au service de Bavière, divertissait la compagnie par ses bons mots ; aussi courtois, du reste, que spirituel, il ne voulait pas porter sa croix de Malte afin de « ne pas choquer les principes républicains de ses hôtes ». Comme la fête de la comtesse Zelli revenait parmi ces jours troublés, ses invités « malgré eux » avaient réuni 12 piastres d'Espagne pour lui offrir un présent : mais elle refusa quoi que ce fût et fit envoyer les 12 piastres à trois soldats français blessés qu'avait recueillis chez lui, au péril de sa vie, un émigré français, l'abbé Salles. Et ceux-ci, le lendemain, « envoyaient, en échange, des remerciements « à la « Française », je veux dire une chanson pleine d'esprit « et de gaieté, sur l'air : *la Bonne Aventure, ô gué!* ».

Le lendemain, c'est une autre surprise. On tirait une tombola, au milieu des conversations et des rires, lorsque l'on entend, tout d'un coup, un grand bruit dans l'antichambre : trente crosses tombent à terre ; « la porte du salon s'ouvre, et (l'on voit) entrer un petit « homme blond, vêtu de bleu, portant des boutons « fleurdelisés et une aiguillette d'or sur l'épaule « gauche ».

— « Où sont les officiers français », dit-il?

— « Il n'y a point ici d'officiers français, répond le « comte, mais des Français : les uns agents politiques, « les autres employés dans les administrations mili- « taires ».

— « Vous êtes tous mes prisonniers ! »

— « Nous nous en félicitons... Monsieur l'officier

« veut-il s'asseoir à la tombola », poursuit, souriant, le comte Zelli. C'était au baron de Redlick, aide de camp de Mack, arrivé à Viterbe avec une colonne de 300 hommes, que la comtesse Zelli devait cette petite scène impromptue[1].

Le petit baron blond, vêtu de bleu, par malheur pour ses prisonniers, ne devait pas longtemps rester dans la ville. Le 10 décembre, Kellermann avait emporté Ronciglione[2], paraissait devant les murs de Viterbe et faisait fuir de peur les Napolitains : Championnet, aussitôt après avoir occupé Cantaluppo, lui avait donné l'ordre de lever le camp de Cività Castellana, de soumettre le Cimino et de venir ensuite attaquer Rome au nord, par le Ponte Molle. Et c'était à cette manœuvre que l'on devait l'émotion extraordinaire qui, depuis le 10 décembre, soulevait Viterbe : voilà donc quelle confiance il fallait avoir dans les Napolitains, qui prétendaient qu'avant deux mois ils seraient à Paris.

Le 19, le peuple, surexcité par la retraite de Kellermann, parti à la poursuite de Damas, et par la promesse qu'il a faite de réduire par la force les insurgés à la raison le peuple se rue avec rage sur le palais Zelli : il lui faut trente têtes, il y a trente personnes dans le palais ! On ferme les portes ; on barricade les entrées, et, comme les émeutiers vont chercher des haches, le comte envoie quérir à sept heures du matin le cardinal-évêque Muzio, âgé de quatre-vingt-deux ans. On habille à la hâte le vieux cardinal : s'il tarde quelques minutes, peut-être sa dignité sera-t-elle méconnue, sa robe rouge tachée de sang et trente personnes assassinées dans la chambre étroite où elles se cachent ; et la porte du palais résonne sous les coups de hache, près de céder. Enfin voici son Eminence. « Soutenu par deux ecclé-« siastiques, il se transporte au balcon, il demande « silence ; il l'obtient, et, à peine a-t-il prononcé

1. Méchin, 58.
2. Sala, II, 257.

« quelques mots que cette multitude perd sa furie, « tombe à genoux, reçoit sa bénédiction et se retire. » Le danger était écarté; il n'avait pas disparu... bien qu'un mandement du cardinal, composé par le commissaire des guerres Mangourit, exhortât le peuple à la paix. Si les bourgeois de Viterbe inclinent à une capitulation, tous les paysans sauvages, qui, de la « selve », ont reflué sur la ville, demandent la lutte à mort[1] : un des boulets de Kellermann est venu tomber sur le tablier de sainte Rose. Afin de venger ce sacrilège outrage, afin d'implorer aussi la protection de la sainte, on organise une procession en son honneur : portée sur les épaules de vigoureux gaillards, aux yeux de brutes féroces, sainte Rose se promène ainsi à travers les rues de Viterbe, « habillée en petite maîtresse parisienne » : on l'a revêtu d'une robe de Mme Mangourit, trouvée par les rebelles lors du pillage des voitures.

On ne peut dire que sainte Rose se soit laissé toucher par cette attention délicate : Kellermann reparut devant les portes. Tandis qu'une moitié de sa brigade, conduite par Lahure, pousse jusqu'à Orbitello la colonne de Damas qu'il a rompue à Montealto[2], il revient avec l'autre moitié, disposé à enlever Viterbe de vive force. La ville est en émoi : le sort de Ronciglione l'effraye ; on s'adresse aux prisonniers français qui ont dû se réfugier dans le palais du cardinal afin d'échapper à la mort, ou tout au moins de gagner quelques jours ; et ceux-ci négocient avec les bourgeois et tâchent de semer la défiance parmi les paysans. Ils promettent, au nom de la France, l'oubli du passé, le respect du culte, le renouvellement des autorités, le paiement des fournitures, la punition des voleurs ; par des flatteries habiles, ils parviennent à se concilier le chef des paysans, Domenicone, « grand-vieillard de cinq pieds

1. Une députation de six bourgeois qui voulait se rendre au camp français a été retenue par les paysans (Méchin, 73).
2. Kellermann à Macdonald, de Montcalto, 29 frimaire (*Championnet*, 295).

« huit pouces, la face pleine, la barbe blanche, un « bonnet de coton sur la tête, un tablier de peau « blanche retroussé à la ceinture, toujours armé d'une « hache énorme »; grâce à lui, ils font porter la capitulation à Kellermann par Orazio Menecozzi et le capitaine napolitain Mellera, resté avec quelques hommes : la rébellion de Viterbe avait duré vingt-six jours (27 novembre-22 décembre)[1].

Celle de Rome fut plus brève (27 novembre-13 décembre). Le jour même de son entrée dans la ville, le chevalier Bourcard avait lancé une proclamation qui ordonnait aux autorités papales de rétablir l'ancien ordre de choses; le lendemain, tandis qu'il organisait une régence provisoire, composée des princes Gabrielli et Aldobrandini, du marquis Massimo et du chevalier Ricci, tandis qu'il faisait élever quelques fortifications aux Prati di Castello afin de brider le château, à Monte-Mario et à Sant'Onofrio, afin de surveiller la campagne, le peuple se livrait tout à son bonheur; on abordait dans les rues les prêtres et les religieux; on leur baisait les mains; on leur disait : « C'est fini, c'est fini; soyez « heureux[2]! » on accourait à Monte Citorio, où un cafetier napolitain, Zi Antonio exposait le portrait de son roi; on se pressait sur les places pour lire la proclamation de San Germano[3] : « Nous avons décidé de faire avancer « notre armée royale dans l'Etat romain jusqu'où besoin « sera, avec la ferme volonté d'y raviver la religion « catholique, d'y faire cesser l'anarchie, les massacres « et les déprédations, d'y ramener la paix et de le pla- « cer sous le gouvernement régulier de son légitime « souverain. »

Le 29 novembre, les Conservateurs prenaient possession du Capitole; on apposait les scellés à la grande questure, aux services de la comptabilité, aux diffé-

1. Kellermann aux habitants de Viterbe, 1 nivôse, prétend ne pas reconnaître la capitulation de Mangourit et Méchin (*Championnet*, 296).
2. Sala, II, 232.
3. *Collezione*, III, 271.

rentes administrations publiques; enfin, vers quatre heures de l'après-midi, le roi de Naples faisait son entrée dans Rome à la tête de dix mille hommes et descendait au palais Farnèse, tandis que les cloches sonnaient à toute volée et que l'on chantait les louanges de la Vierge bienheureuse. Le 30 novembre et les jours suivants, le « bon gouvernement » se réorganisait : les quinze otages retenus au château Saint-Ange étaient délivrés par Valterre, le roi ayant donné sa parole d'honneur qu'on respecterait les huit cents malades français restés dans les hôpitaux. Si le prince Borghèse n'obtenait pas audience au palais Farnèse, le prince Chigi y était reçu avec honneur[1]; le comte Massimo, fils du prince qui avait été, à Paris, le dernier représentant du Pape-Roi, était nommé intendant des Eaux et des Rues; le prince Doria et le prince Bonaccorsi, intendants des Logements; Mgr Giustiniani avait la présidence de la « Grascia »; le comte Carpegna était chargé de l'Annone; Mgr Panizzi devait surveiller l'entretien des routes et la confection des poids. Les avocats Castrica et Corpina avaient le titre de juges ordinaires; Tassoni, celui de juge d'appel; di Pietro, de juge suprême; Rufini et Loreni, de juges criminels. On arrêtait les Jacobins fameux, comme de Rocco et Antizza; la foule acclamait l'insurrection de Viterbe et l'échec que cette ville glorieuse avait infligée aux Français; Bourcard décidait le commandant du fort Saint-Ange à capituler, si, dans les quinze jours, il n'était pas secouru; chaque soir, enfin, on illuminait la ville, en signe de réjouissance publique, et le 2 décembre l'on célébrait à Saint-Pierre purifié un *Te Deum* solennel[2].

Mais voici soudain que le tableau change et que la physionomie des rues se transforme. Le 3 décembre,

1. Galimberti, 30 novembre.
2. Galimberti, 2 decembre. Cf. aussi une allocution de Gennaro Valentino, commandant de la garde civique, ordonnant de dresser un tableau général de tous les hommes solides, de dix-huit à cinquante ans (*Collezione* Napol. Lumbroso, 1798).

des fuyards napolitains arrivent par la porte du Peuple et répandent l'alarme dans la ville; le peuple fuit; les boutiques ferment; la garde civique s'arme, au milieu des prières des enfants et des femmes : « Va, disent-elles, à leurs maris et leurs fils; va et meurs pour la « Religion. » Valentino, avec quatre mille hommes, court occuper Ponte Molle, tandis que des fanatiques insensés se précipitent à l'assaut du château Saint-Ange, dont la garnison proteste; et il faut deux notifications successives du gouvernement provisoire pour ramener un peu de calme dans les esprits et de tranquillité dans les rues : on assure que c'est une estafette et un employé du service des eaux qui ont inventé les mauvaises nouvelles. Pourtant la place Farnèse est mise en état de défense, et l'on s'aperçoit bientôt que la précaution est, sinon efficace, du moins opportune.

Le lendemain même, la porte du Peuple livre passage, cette fois, à des bandes nombreuses de fuyards : il paraît que les Français ont pris Nepi. Et les jours suivants l'alarme redouble[1] : le prince de Hesse-Philippstadt, le prince de Saxe arrivent blessés : ils ont laissé leurs troupes en arrière. Afin d'occuper le peuple, on rouvre les églises fermées par les Français, comme Saint-Laurent in Damaso et comme l'Ara-Cœli; on arrête en masse les Jacobins suspects, tels que Spada, Carlo Barbellini, le P. Solari, Bonaffi, et l'on organise un camp sur la voie Salara, que le roi visite chaque jour. Mais les mauvaises langues ajoutent qu'il ne borne pas là ses soins et qu'il prend 100.000 écus dans les caisses pour se dédommager des dépenses qu'il a faites afin d'approvisionner Rome[2]; et qu'il disperse, avec moins de pudeur encore que les Français, les chefs-d'œuvre du Vatican dans des maisons inconnues afin de les transporter peu à peu dans sa galerie[3]. Car

1. Rome avait été divisée par le Quirinal en trois arrondissements.
2. *Collezione*, III, 283, 292.
3. Galimberti, 5 décembre.

il paraît bien qu'il ne compte pas beaucoup rester à Rome : le 11, il fait conduire à Gaëte deux cents patriotes fameux; le même jour, sous prétexte de pousser une reconnaissance du côté de l'ennemi, il se rend à Albano, d'où il se dirige grand train sur son royaume; et, le lendemain, le commandant de la place de Rome, chevalier Niheel, se hâte d'en faire autant.

Pour la seconde fois en quinze jours, les routes se couvrent de fuyards; mais ce n'est plus par la porte du Peuple qu'ils s'échappent, c'est sur la route de Naples qu'ils courent. Le 13, la consternation redouble, lorsque la garnison napolitaine évacue la ville, où aucune force organisée ne subsiste plus pour maintenir l'ordre : qui sait si Rome ne deviendra pas la proie du pillage? Les membres de la municipalité du premier[1] arrondissement se rassemblent spontanément et s'adressent aux grands édiles, de Romanis, Gorirossi, Crespi; ils les prient de reprendre leur pouvoir et de s'entremettre surtout auprès de la garde civique, qui, n'ayant pas reçu de solde depuis trois jours, refuse tout service. La situation est très critique encore, et l'on ne sait ce qui adviendra quand la nouvelle se répand tout d'un coup que quatre dragons viennent d'arriver : un aide de camp les accompagne, qui annonce le retour des Français.

En même temps que de Cantalupo, Championnet envoyait dans le Cimino Kellermann; il acheminait sur Rome, par Monte Rotondo et la rive gauche du Tibre le reste de sa première division. Le général Rey, qui commandait l'avant-garde, poussait ses partis jusqu'à Tivoli, battait les environs de Rome et envoyait l'aide de camp Romieux au commandant Valterre l'informer du succès de nos manœuvres et de l'heure prochaine de sa venue : c'était l'aide de camp dont on parlait dans la ville. Valterre, rassuré sur l'avenir, ne négligea pas, par bonheur, de se garder avec exacti-

1. Sala, II, 253. *Collezione*, III, 302, 318, 319.

tude : le soir même du jour où Romieux était arrivé (13 décembre), il appenait avec stupéfaction qu'une colonne ennemie refluait sur Rome pour gagner la route de Naples.

C'était la brigade de Damas, qui, profitant du répit que lui avait donné Kellermann, arrêté pour sommer Viterbe le 10, s'était dérobée par deux marches au sud et tâchait d'échapper à ses prises[1]. Sans savoir encore qui la commande, ni quelle en est la force, Valterre décide de lui barrer le passage; il occupe le Ponte Molle et les hauteurs de Monte Mario et fait prévenir son chef par la députation qui va lui demander en grâce de ne point saccager Rome (nuit du 13 au 14 décembre). Bonnamy, le chef d'état-major de Championnet, accourt aussitôt; il prend avec lui les dragons et les chasseurs de Rey, qu'il rencontre sur le Pont Salara, pousse en avant, traverse la Villa Borghèse et rencontre Damas, qui n'a pas encore franchi le Ponte Molle et qui veut parlementer. Bonnamy, qui n'a que de la cavalerie sous la main, s'y prête de bonne grâce ; on cause, on convient d'une suspension d'armes d'une heure... que les Napolitains mettent à profit pour s'enfuir à tire d'aile par la route d'Orbitello. Bonnamy s'élance sur leurs traces, avec ses cavaliers, les sabre jusqu'à la Storta, puis revient, joyeux, souper vers dix heures du soir, dans Rome libre[2]. Une courte alerte que donne, à la porte Saint Jean, un corps napolitain qui tâche de joindre Damas, est bientôt oubliée : c'est la 11e qui est de garde au Latran, tandis que le général Forest surveille les routes d'Albano et de Frascati ; les Français s'endorment tranquilles dans Rome reconquise et inerte (14 décembre).

La tâche de Championnet n'est point terminée encore : l'Italie contenue, l'état romain délivré, il lui

1. Bonnamy, 32, 36, 40.
2. On a vu que Damas fut ensuite battu par Kellermann, à Montealto : il obtint de lui une convention honorable à Orbitello.

faut encore affermir et compléter son œuvre de pacification, et c'est à cette œuvre qu'il travaille par une double série de mesures militaires et politiques. La division du général Lemoine (centre français) se replie de Cantalupo sur Rieti et reçoit l'ordre d'enlever le défilé d'Androdoco, d'envahir les Abruzzes et de donner la main, sous les murs de Pescara, à la division du général Duhesme (gauche française).

Celui-ci venait à peine de prendre le commandement de sa division, confiant à Rusca, sa brigade de droite (un bataillon de la 64e, un bataillon de la 73e et 500 cisalpins[1]); à Monnier sa brigade de gauche (la 27e légère; 200 cavaliers du 11e de cavalerie et une compagnie d'artillerie légère), et gardant en réserve la 73e au quartier général[2], qu'il avait vu une insurrection très dangereuse éclater sur ses derrières[3] et couper ses communications. Il paya d'audace; il continua sa marche en avant, prit Pescara et put alors renforcer la colonne qui opérait contre les rebelles et qui fut victorieuse à Corropoli et Nereto[4].

Affermie par ces victoires, renforcée de la division Lemoine, la gauche de l'armée française de Rome est désormais à l'abri de toute surprise. Championnet doit lui-même en diriger l'aile droite (division Macdonald); et, pour préparer sa marche en avant, il pousse sur Terracine, qui ne fait aucune résistance, les troupes légères du général Rey[5].

Son œuvre politique complète ses préparatifs militaires : avant de se lancer dand le sud, il lui importe d'avoir un peu raffermi l'ordre dans cette informe république qu'il a sauvée de la ruine. Tandis que Bassal,

1. Duhesme à Championnet, 19 frimaire. S. Amero (*Championnet*, 291).
2. Moins le bataillon qu'a Rusca, et qu'il gardera jusqu'à l'arrivée annoncée d'un bataillon de la 78e. *Ibid.*
3. « Lorsque les Napolitains ont envahi une grande partie du département du Tronto, la plus grande partie de ce département était pour eux » (Rusca aux consuls, 24 frimaire. *Archivio*, 40).
4. Thiébault, II, 293, 309. Cf. *infrà*.
5. Il les renforçait de *Compagnies campaniennes* (*Collezione*, III, 342), premier noyau de la future armée napolitaine; il leur faisait délivrer les chevaux dont elles avaient besoin (*Collezione*, III, 307).

puis Bertolio, puis les consuls répandent sur les Romains les flots de leur éloquence[1], il annonce aux « Républicains romains » que « l'armée de Rome a « rempli ses promesses » et « battu sur tous les points « l'armée de Naples[2] »; il réorganise provisoirement l'Administration centrale du département du Tibre[3] et la police de Rome[4]; il fait procéder à un désarmement rigoureux de la ville[5] et surveille de près les agioteurs qui spéculent sur les assignats et font monter les prix[6], et les gros marchands qui gardent leurs produits, espérant les écouler en cachette à meilleur compte[7]. Afin d'assurer la sécurité du Quirinal, il remanie la garde civique, lève trois bataillons romains[8] et nomme, pour en diriger le recrutement, l'équipement et l'armement, un *Comité de guerre* formé de Franceschi, de Greco et de Cicognani[9]; en même temps il assure l'autorité des consuls dans les départements comme à Rome, répartit lui-même les troupes romaines sur le territoire de la République, en interdisant à tous de modifier[10] leurs emplacements respectifs.

Après avoir ainsi pourvu au plus pressé, il permet au gouvernement consulaire de rentrer dans sa capitale où Bertolio l'a précédé, le 18 décembre[11]. Les consuls rentrent la veille de Noël, au bruit des salves que tirent les canons du château Saint-Ange, au milieu d'une tristesse morne : beaucoup pensent, ainsi que l'écrit l'un d'entre eux[12] : « Voilà les ennnemis les plus

1. *Collezione*, III, 314, 339-342. On apprenait à ce moment que le Directoire venait de déclarer solennellement la guerre à Ferdinand IV (16 frimaire, VII. Bulletin des Lois, n° 244).
2. Proclamation du 14 décembre. Sala, II, 235.
3. *Collezione*, III, 312-313.
4. 17 décembre. *Collezione*, III, 314.
5. *Collezione*, III, 315. Sala, II, 248, 329.
6. *Collezione*, III, 325, 336, 337.
7. *Collezione*, III, 324.
8. *Collezione*, III, 331. Sala, II, 264. Il y avait un bataillon par arrondissement.
9. *Collezione*, III, 321-324.
10. Championnet aux consuls, 7 ou 9 nivôse. Veroli (*Archivio*, 40).
11. Galimberti, 18 et 19 décembre. Il écrit aux consuls, le 14 décembre (*Archivio*, 40) : « Je vous invite, citoyens consuls, à ne rentrer dans cette capitale que lorsque le calme y sera rétabli, et que lorsque Rome sera digne de vous. » Il leur écrit le 18 décembre (*Archivio*, 40) : « ... Aujourd'hui, les orages sont écartés, vous pouvez siéger en toute sûreté dans la capitale de la République romaine. »
12. Sala, II, 257.

« implacables de la religion et du bien social »; et tous sont bien près de croire que ce sont, du moins, les plus incapables des législateurs et les plus orgueilleux des tyrans. Championnet leur prodigue en vain les plus sages conseils, en les assurant de Veroli « qu'il ne per-« dra jamais de vue les intérêts et le bonheur des habi-« tants de Rome et de tous ceux de la République « romaine[1] ». Tandis qu'il part, Bertolio reste, avec le titre d'ambassadeur : Macdonald lui est toujours subordonné, comme au temps où il venait de remplacer Saint-Cyr. L'anarchie subsiste, entretenue par la rivalité de deux pouvoirs, dont l'un est imposé par les circonstances, l'autre maintenu par le caprice. Les hommes du Luxembourg n'ont pas plus égard aux faits que jadis; comme jadis, ils sacrifient à leurs théories le repos de la jeune République et la renommée de la France.

1. Cf. note 7.

CHAPITRE III

TENTATIVES DE RÉORGANISATION ET PROGRÈS DE L'ANARCHIE

Janvier 1799 — 12 *mars* 1799

Les victoires de Championnet avaient arrêté la chute de la République romaine, frappée à mort par la renaissance de la coalition et l'affaiblissement de la France. Les hésitations de l'Autriche retardèrent encore, pour le nouvel état, l'heure de la désagrégation définitive : si la Russie s'était engagée avec elle, le 29 décembre 1798, la Prusse continuait d'hésiter entre leur alliance et celle du Directoire, tandis que l'Allemagne princière continuait de s'appuyer sur celui-ci. L'Angleterre donnait à la Russie 25.000 livres sterling pour faciliter l'entrée en campagne des armées du tsar ; elle lui promettait en outre un subside de 75.000 livres par mois et le concours de ses flottes ; les Russes, de leur côté, s'engageaient à envoyer leurs troupes renforcer celles de l'Autriche et de Naples, qui, le 30 décembre, avait naturellement accédé au traité d'alliance ; la Turquie, qui avait déclaré la guerre à la France, le 12 septembre 1798 et s'était alliée le 23 décembre à la Russie, avait suivi leur exemple le 3 janvier 1799 et promis d'envoyer 10.000 Albanais dans les Deux-Siciles et 100.000 hommes contre Bonaparte[1].

Mais le roi de Prusse avait refusé de donner sa signature, ainsi que l'Angleterre l'avait fait espérer au tsar. « On veut, disait Frédéric-Guillaume, que je « prenne part à la guerre actuelle : c'est contraire à

1. Schiffey, II, 239.

« ma conviction intime, et le peuple prussien n'en a « pas besoin »; et lord Granville avait beau insister jusqu'au mois de mai, il ne parvenait pas à ébranler ces résolutions. Rien de plus facile, disaient avec raison les ministres prussiens, que de passer de la neutralité à la guerre; rien de plus malaisé que d'opérer l'évolution inverse[1]. Les princes étaient plus catégoriques encore; ne savaient-ils pas qu'en cas de guerre le Directoire négligerait leurs intérêts et remettrait jusqu'à la paix l'affaire des sécularisations? Et cela seul leur importait: « La Bavière, Deux-Ponts, « Hesse-Cassel cherchent à former une ligne pour « livrer l'Allemagne aux Français moyennant de larges « indemnités », écrit Thugut le 10 janvier[2]. Il n'oublie qu'une chose, lorsqu'il tourne en reproche cette constatation de fait : c'est que lui-même ne connaît pas d'autre politique, c'est qu'il livrerait lui-même l'Allemagne moyennant de « larges indemnités », en Italie par exemple. L'Angleterre ne peut donc encore décider l'Autriche : isolée de la Prusse et de l'Allemagne, compromises avec la France et qui peuvent un jour se prononcer en sa faveur, elle craint de livrer passage aux soldat du tsar; Talleyrand a expressément fait savoir au Congrès que ce passage accordé, c'était la guerre déclarée (2 janvier 1799); l'Autriche hésite donc; tant que durent ses hésitations, la République romaine peut essayer de vivre.

I

Le 9 janvier 1799, Rome étonnée découvrait en haut du château Saint-Ange, coiffé du bonnet rouge, étincelant des trois couleurs nationales, le messager divin qui avait annoncé à saint Grégoire la cessation de la peste,

1. Sybel, V, 401.
2. Sybel, V, 395.

l'archange saint Michel devenu, de par la volonté des consuls et le bariolage d'un peintre décorateur, le *Génie de la France, libérateur de Rome*[1]! On pouvait craindre que ce ne fût la marque grotesque de la servitude où gémissait la ville; on y pouvait voir le signe de sa sujétion.

Il n'en était pas tout à fait ainsi. Le 23 décembre 1798, Championnet écrivait aux consuls[2] : « En rétablissant « votre autorité tout entière sur les bases que la consti- « tution a fixées, je n'ai fait que céder à la bonne opinion « que vous m'avez inspirée vous-mêmes de votre pru- « dence et de votre fermeté; et j'ai en même temps « rempli les vues du gouvernement français, qui veut « que votre autorité soit affermie et entièrement délivrée « de la direction et de l'influence des commissaires « extraordinaires qu'il avait cru nécessaire d'envoyer « pour l'organisation de votre république. » L'arrêté directorial du 29 novembre (9 frimaire) demeurait en vigueur, et la commission civile supprimée[3] ne reparaissait pas; la France renonçait à son droit de tutelle, abandonnait la jeune république à elle-même : un ambassadeur extraordinaire la représentait seul désormais au Quirinal.

Et, en effet, les lois de la République ne sont plus contresignées par le général français, les consuls retrouvent vraiment un peu d'initiative. Le 26 décembre, une proclamation solennelle qu'ils font afficher partout annonce qu'ils reprennent l'exercice du souverain pouvoir. C'est la fin de l'état de siège[4]; c'est la prélude de la réorganisation administrative de l'état; par malheur, c'est aussi l'annonce d'une persécution politique. « Un « moment de crise, disent-ils, était nécessaire à l'éta-

1. Galimberti, 9 janvier. La statue de Verschaffelt datait de 1746.
2. *Archivio*, 40.
3. Chaque fois que les armées républicaines sortaient du territoire français, elles devaient être accompagnées d'un *commissaire civil*, d'un *contrôleur des recettes et des dépenses*, d'un *caissier* chargé du recouvrement et de la garde des fonds.
4. *Collezione*, III, 331. Proclamation de Championnet, du 23 décembre, art. 2.

« blissement de la République romaine. Des traîtres « perfides, des ennemis de la société publique, des « agents secrets des rois coalisés s'étaient introduits sur « tout notre territoire...; il convenait donc de purger « le sol romain de cette peste qui paralysait toutes les « opérations du gouvernement... ; par conséquent il « convenait qu'ils fussent tous démasqués et que l'on « distinguât le bon et le mauvais citoyen. L'audace ou « plutôt la sottise du voisin despote de Naples... nous « a précisément fourni le moyen de reconnaître les vrais « citoyens. On en a vu beaucoup mépriser tous les « dangers... ; on en a vu d'autres émigrer et aban- « donner toute leur fortune par amour pour la liberté, « et d'autres encore rester pour défendre la patrie. Par « contre, avec une imprudence inouïe, se sont montrés « tous ceux qui feignaient d'aimer la République, mais « qui, en secret, en tramaient la ruine. Le gouverne- « ment note leurs noms, prend connaissance de leurs « attentats, et la vindicte nationale les abandonnera au « glaive de la loi et à leurs ignominies[1]. »

Cette proclamation, qui eût réjoui le cœur de Bernardin de Saint-Pierre, — lequel prétendait que le melon avait des côtes afin d'être mangé en famille, — désolait beaucoup de Romains. La loi du 23 décembre, qui l'annonçait, donnait aux Consuls le pouvoir de destituer et de remplacer dans l'espace de deux mois tous les membres des autorités constituées, tous les fonctionnaires publics et tous les agents[2], y compris ceux qu'avaient nommés les Corps législatifs : les députés qui siégeaient dans ces assemblées étaient seuls à l'abri de leurs atteintes. Le ministre des Finances, de Rossi, était définitivement renvoyé comme suspect de faiblesse à l'égard des nobles ; une commission était nommée le 31 décembre afin d'examiner les

1. 26 décembre. *Collezione*, III. 340.
2. C'était la conséquence attendue de la destitution des employés qui n'avaient pas suivi le consulat, prononcée le 3 décembre. Cf. Galimberti, 22 décembre.

raisons qui avaient retenu à Rome les divers employés de l'état, comme aussi d'apprécier leur conduite et leur patriotisme, lors du séjour à Pérouse du consulat romain[1]. Et c'était des jacobins farouches qui la composaient, Jaccouci, Petrucci, Morelli, Ercolani et Baccini[2]; et leurs enquêtes étaient à ce point minutieuses qu'à la fin de janvier ils n'avaient pas encore trouvé cent patriotes tout à fait purs[3]!

Ce n'est pas tout : la méfiance inquiète du Quirinal lui suggérait d'autres mesures encore, aussi impolitiques qu'inefficaces. Afin de rattacher au nouveau régime tous les professeurs de la Sapience et du Collège Romain, il prétendait les obliger à prêter le serment civique. L'émotion était grande : par conviction ou par mollesse beaucoup étaient prêts à le faire. Mais Mgr Boni, qui, depuis l'incursion napolitaine, remplaçait Mgr Passari comme vice-gérant de Rome, décidait plusieurs d'entre eux à repousser la formule consulaire et à en proposer une autre que le Pape avait autorisée. L'abbé Bolgeni, bien connu par son jacobinisme et la part qu'il avait prise dans les débats provoqués à ce sujet, écrivait de son côté une lettre au secrétaire général de l'Intérieur, Valeriani, le priant d'accepter la formule pontificale, qui rassurait les consciences et promettait explicitement à la République obéissance et fidélité. Valeriani répondait quelques mots menaçants et déclarait au pro-vice-gérant que le texte proposé par le Quirinal pouvait seul être admis; les professeurs de la Sapience se réunissaient le 3 janvier et demandaient qu'on leur donnât jusqu'à la fin de nivôse (19 janvier) avant de les obliger à prendre parti. A ce moment enfin, vaincus par les menaces de Valeriani[4], ou par les arguments de Pessuti, leur nouveau recteur[5], ou par les intrigues de l'abbé della Valle,

1. Sala, III, 4.
2. Consolato al Duport, 18 piovoso (*Archivio*, 19). *Collezione*, III, 351.
3. Proclamation de Franceschi, 4 piov. *Collezione*, III, 401.
4. Sala, III, 6.
5. Sala, III, 3-4.

directeur de l'instruction publique au ministère, ils se décidaient à prêter serment, selon la formule requise, sauf l'abbé Androsilla et le lecteur de grec de Dominicis[1].

Les vengeances jacobines s'exerçaient d'autre manière encore sur les nobles et sur l'Eglise. Plusieurs familles, ne sachant comment subvenir aux contributions dont elles étaient chargées, s'étaient décidées à mettre leurs terres en vente : telle la maison princière des Massimi, qui, par une affiche, avait annoncé au public qu'elle allait se défaire de tous ses domaines sur territoire romain. Le consulat en fut fâché : il lui déplaisait que l'on pût croire au dehors que la vie n'était plus possible sous le régime républicain : un décret, en date du 3 janvier, interdit désormais à tout citoyen d'annoncer au public, par affiche imprimée ou manuscrite, la vente de ses terres sans en avoir reçu l'autorisation du ministre de la Justice[2]. Quoique le consul Zaccaleoni eût protesté avec autant d'habileté que d'énergie, on résolut de sévir contre les nobles qui avaient fait partie des gouvernements insurrectionnels protégés par les Napolitains; on mit sous scellés les biens de ceux qui n'étaient pas revenus[3] de Naples; on dressa la liste de ceux qui avaient mal parlé du régime jacobin[4]. Mais la haine engendre souvent des effets contradictoires : quinze jours ne s'étaient pas écoulés que le Quirinal revenait sur sa décision première : il ordonnait à tous les exilés rentrés de quitter Rome dans les vingt-quatre heures et le territoire romain dans les huit jours[5].

Vis-à-vis du clergé, sa politique est aussi complexe, méfiante et tracassière, agressive et dominatrice. Au début de janvier, on expédie un exprès à toutes les municipalités : ordre d'arrêter tous les prêtres, citoyens

1. Galimberti, 21 janvier. Le 26 février, le consulat envoyait prendre chez Mgr Boni l'original du bref pontifical, condamnant le serment constitutionnel (Galimberti, 26 février).
2. *Collezione*, III, 354. Sala, III, 6-7. La première infraction au décret était punie d'une amende de 500 écus ; la seconde d'une année de fers.
3. Galimberti, 29 janvier.
4. Sala, III, 8.
5. Galimberti. 12 février.

de la République, qui ne résident pas dans les villages où ils sont nés : ils sont qualifiés d'émigrés[1]. Le 25, comme le bruit se répand qu'on va exiger d'eux le serment constitutionnel, ils quittent Rome en masse, afin de n'avoir pas à choisir entre les prescriptions de leur conscience et l'intérêt de leurs paroisses. Le 27, le ministre de l'Intérieur interdit les pompes que l'on a préparées pour les funérailles du camerlingue cardinal Rezzonico, mort la veille à Rome[2]. Le 2 février *la chaire d'histoire ecclésiastique* au collège Romain est supprimée; mais on la relève aussitôt sous le nom de *chaire d'histoire de la secte chrétienne*[3]. Le 16, le provice-gérant de Rome reçoit un ordre du ministère de l'Intérieur lui défendant de procéder le lendemain à l'ordination de nouveaux prêtres.

Pourtant, lorsqu'on lève les *Compagnies campaniennes*, on a grand soin d'attacher un chapelain à l'état-major de chacune d'elles[4]; lorsqu'on travaille à rétablir la tranquillité publique, on s'occupe d'utiliser l'influence de cette Eglise que l'on déteste si fort et que l'on persécute avec tant de joie. Il est entendu que le christianisme est une sotte rangaine, dont les philosophes ont percé la vanité à jour; mais l'on n'oublie pas que c'est un moyen d'action très efficace sur la canaille ignorante et grossière : « La République ne con-« naît pas les cultes religieux, mais elle veille à ce qu'ils « s'emploient à favoriser le gouvernement et à affermir « le peuple dans l'attachement à la démocratie et dans « l'observation des lois » : c'est le ministre de l'Intérieur Franceschi qui parle ainsi dans sa circulaire aux évêques, en date du 7 février[5]. On n'est pas plus explicite : il s'agit d'organiser le cléricalisme au profit de la République ; la religion du Christ sera trop hono-

1. Sala, III, 7.
2. Galimberti, 26-27 janvier.
3. Galimberti, 2, 16 février.
4. Sala, III, 6.
5. *Collezione*, III, 463.

rée sans doute et trop heureuse de pouvoir vivre en devenant le porte-parole des autorités du Quirinal. Et, comme c'est des seuls évêques et curés que l'on peut exiger le serment civique, c'est aux seuls curés et évêques que l'on réservera le soin de prêcher. « Le « Christianisme... avec le temps, s'altéra dans sa par- « tie la plus intéressante, qui est la prédication évangé- « lique. Celle-ci, qui, à l'origine, fut confiée aux évêques « et curés, seuls maîtres et instituteurs du peuple chré- « tien, fut usurpée ensuite par des ministre à la parole « vaine, plus soucieux d'éblouir par une pompeuse et « inutile éloquence que d'instruire par une simple « exposition des droits de l'homme et du citoyen ; un « semblable abus s'accrut outre mesure par la variété « des doctrines qu'enseignèrent ces prédicateurs ; et les « magistrats publics ne purent plus diriger les ministres « du culte vers la diffusion de ces maximes qui concilient « le gouvernement avec l'opinion publique. Citoyens « municipalistes, vous ne permettrez plus dorénavant « que la prédication soit confiée à d'autres personnes « que les évêques et les curés... les curés prêcheront « tous les jours où avaient coutume de prêcher les « autres prédicateurs ; les évêques prêcheront deux fois « par décade[1]. »

Le cléricalisme quirinalesque, qui dictait à l'honorable Franceschi cette curieuse circulaire, lui en devait inspirer une autre encore, plus développée, plus intéressante, s'il se peut, une véritable encyclique jacobine : c'est aux évêques, en effet, qu'il s'adresse[2], et voici l'enseignement qu'il leur donne : « Le moyen le « plus efficace que fournira la religion chrétienne pour « favoriser le gouvernement et consolider le peuple « dans l'attachement à la démocratie et dans l'observa- « tion des lois est certainement la prédication évangé- « lique. Celle-ci doit être nécessairement confiée aux

1. *Collezione*, III, 394, janvier, Galimberti, 24 janvier.
2. *Collezione*, III 463, 7 février.

« curés, afin que les autorités constituées en soient « responsables. Si l'on s'écartait de ces maximes, on ne « saurait plus comment diriger la surveillance publique « (*vigilanza pubblica*)... Je vous rappelle ma circulaire « du 29 nivôse... je vous charge en outre d'écrire immé- « diatement une pastorale à votre troupeau, dans « laquelle vous lui exposerez combien les magistrats ont « sagement fait en restreignant le droit de prêcher aux « seuls évêques et curés ; je vous autorise même à « l'imprimer et à la faire afficher. Je voudrais que les « curés vous secondassent aussi sur ce point particulier. « Vous transmettrez copie de votre pastorale à mon « ministère, devant lequel vous serez responsable de « l'exécution totale de la présente. » Voilà qui est net : l'évêque n'est qu'une manière de préfet consulaire, qui fait manœuvrer ses curés comme ses collègues laïques font marcher les édiles ; la seule différence, c'est qu'il prêche l'Evangile, simple exposition des *devoirs* de l'homme et du citoyen, tandis que ceux-ci invoquent la déclaration des *droits* de l'homme : qui donc aurait la mauvaise grâce de prétendre que les deux enseignements ne se complètent pas l'un l'autre ?

Voici, du reste, qui précise encore l'inspiration febronianiste du gouvernement consulaire : la circulaire adressée le 7 février aux autorités municipales laisse clairement voir quelle importance il attache au *Christianisme-moyen de gouvernement* et de quelle haine maladroite il poursuit le *Christianisme-association religieuse des croyants en Jésus*. Il recommande aux autorités de refuser l'*exequatur* aux curés « qui, par leur paroles « ou leurs écrits, ou plus encore par leurs actions, ont « fait du tort à la cause sacrée de la liberté » ; il leur donne le pouvoir de destituer ceux qui se trouveraient dans ce cas. Il avertit « qu'il ne se plaindra jamais « d'être journellement informé de la conduite civile et « politique des curés et des évêques » : « Les hommes « qui, manœuvrant à leur gré les consciences d'autrui,

« peuvent faire tant de bien et tant de mal, comme nous « voyons qu'ils en ont fait, méritent d'attirer l'atten- « tion du gouvernemeut, et je me croirais coupable de « la plus condamnable négligence en me montrant in- « différent à leur égard. Examinez donc leurs démarches « avec exactitude, surveillez leurs prédications, infor- « mez-moi de tout afin d'empêcher de nouveaux « désordres et carnages[1]. »

Mais le ministre ajoute aussi qu'il proscrit l'affichage en dehors des églises et sacristies « des *Inviti Sacri* « et des notifications relatives au jeûne, aux exer- « cices spirituels ou à tout autre institution du culte « chrétien ». Il confie aux préteurs cantonaux le soin d'apaiser les difficultés et de trancher les différends qui surviennent entre les religieux. Il ordonne aux municipalités d'empêcher dans les couvents la tenue des assemblées capitulaires ou provinciales. Il leur ordonne enfin, avec une décision admirable, d'arrêter net le recrutement du clergé. A tous ceux qui demandent les ordres mineurs et majeurs et veulent être promus au sacerdoce, « refusez, dit-il, à tous indistinctement « et avec une franchise républicaine, les ordres sacrés ; « et ne vous faites pas tromper par les mensongers « prétextes des besoins populaires, d'appel du ciel, de « l'indigence extrême de candidats : le sacerdoce, leur « direz-vous, n'est pas un trafic, et quiconque l'ambi- « tionne par intérêt doit en être exclu pour toujours[2] ». Il allègue le nombre prodigieux des prêtres, les charges énormes qui, de leur fait, accablent le trésor public : ce bon bourgeois qui craindrait si fort qu'on « socialisât » sa fortune particulière oublie qu'il a « nationalisé » les biens ecclésiastiques. Il déclare, du reste, que, lorsque les paroisses seront systématisées et que

1. Il est probable, on l'a vu plus haut, que, si l'insurrection de toute la montagne ne vint pas seconder l'influence napolitaine, c'est à l'influence des évêques et des curés qu'en fut redevable la République. Le Quirinal était bien aise de rejeter sur les catholiques la responsabilité de ses fautes.
2. *Collezione*, II, 464-468.

les besoins réels du culte l'exigeront, « on admettra des « promotions ecclésiastiques de quelques sortes », comme l'on ouvre un concours entre professeurs lorsqu'un trop grand nombre de chaires est vacant.

L'Eglise catholique est un service public au même titre que l'Instruction publique, les Travaux publics, la gendarmerie et les services de santé, et elle n'est que cela. Son organisation ecclésiastique est utile, on maintient ; sa discipline morale peut l'être, on l'adopte, et, de l'Evangile, on tire un catéchisme jacobin. Sa vie religieuse est inutile, on l'étouffe ; et, par l'effet d'une stupidité prodigieuse, sous la suggestion d'âneries solennellement proclamées et candidement acceptées, on s'imagine, étouffant celle-ci, pouvoir conserver celle-là ; on s'imagine que l'on dupera la conscience populaire ; on espère qu'elle ne s'apercevra point qu'on prétend lui faire tantôt vénérer et tantôt haïr l'Eglise. Elèves des fébronianistes et des philosophes, les hommes du Quirinal joignent la sottise à la duplicité : tiraillés entre leurs théories et les faits, entre leurs dédains haineux pour le christianisme et la crainte que leur inspire cette force toujours vivante, ils obéissent à la fois aux impulsions de l'une et de l'autre. Mais l'insuccès de leur politique atteste qu'elle n'a pas dupé le peuple, et que le peuple s'est aperçu que c'est toujours la même Eglise dont on lui prêche tantôt le respect, tantôt le mépris.

Les consuls n'employaient pas seulement leur autorité reconquise à se venger de leur fuite à Pérouse sur les amis des Napolitains ; tout naturellement, ils travaillaient encore à remettre un peu d'ordre dans l'état et d'argent dans les caisses. Le ministre de l'Intérieur faisait toujours montre d'un zèle méritoire : « Mes « jours, disait-il, sont tous consacrés à la patrie... ; à « cinq heures du matin, je serai invariablement à mon « bureau... ; le soir, de cinq à sept heures, je serai prêt « à recevoir les instances de tous[1] », et il demandait à

1. *Collezione*, III, 379, 381. 13 janvier.

être compris dans la liste des cent patriotes de Rome les plus décidés[1]. Le ministre de la Justice n'avait pas moins de bonne volonté : à peine revenu à Rome, il invitait les magistrats à retourner à leurs postes : « Que les tribunaux soient comme auparavant le bou- « clier de l'innocence opprimée et le fouet du coupable « légalement convaincu... » ; mais il ajoutait aussi : « Surveillez les alarmistes et les aristocrates cachés, et « ceux-là surtout qui, instigateurs des plus grandes « atrocités, voudraient se masquer aujourd'hui sous le « manteau de la vertu[2]. » Valterre, le commandant de Rome, obéissait aux mêmes préoccupations en réorganisant la police, de concert avec le *Comité de Police générale*[3], et la Garde sédentaire travaillait à la même œuvre. « Il ne nous reste aujourd'hui d'autres ennemis « à combattre, disait Martelli dans sa proclamation du « 3 janvier, que les ennemis intérieurs : c'est à vous de « les découvrir, de les reconnaître, de les dompter. « Vos ennemis cachés existent encore et fomentent « leurs exécrables espérances ; ils voudraient de nou- « veau vous jeter dans les horreurs de l'anarchie... « Organisons une garde nationale[4] ! » Et il est probable que la légion romaine dont on cherchait à armer les bataillons[5] et à enflammer le courage[6] ne devait pas avoir d'autre mission.

1. *Collezione*, III, 401-402. Il réorganisait la poste (Valterre au consulat 27 nivôse. Moroni à Valterre ; Championnet au consulat, 27 nivôse. *Archivio*, 40) *Collezione*, III, 274.

2. *Collezione*, III, 345. 9 nivôse.

3. Valterre aux consuls, 7 nivôse (*Archivio*, 40). Valterre aux grands édiles, 5 nivôse. *Id.*

4. *Collezione*, III, 357.

5. Décret du consulat du 24 janvier ordonnant la mise en vente de 50.000 livres de biens nationaux situés dans les départements, afin de subvenir à l'armement et à l'approvisionnement des troupes. *Collezione*, III, 414. Brémond au ministre des Finances, 10 piovoso (*Archivio*, 34). Championnet au consulat, 28 janvier (9 pluviôse) ; il offre les armes inutiles aux Français (*Archivio*, 40).

6. *Monitore*, 11 nevoso VII (n° 101) ; éloge de Santacroce et de Borghèse. Championnet nomme Santacroce général de brigade (9 pluviôse. *Archivio*, 40) ; la princesse Borghèse obtient la réforme de son second fils, François (Galimberti, 22 décembre). Cf. *Collezione*, III, 437 et Championnet aux consuls, 9 piovoso (*Archivio*, 40). « Il direttorio esecutivo della Repubblica francese, C. C., a cui « ho reso conto della onorevole condotta e della bravura di cui a fatto prova la « Legione romana nel corso di questa campagna, m'incarica di attestarlene « tutta la sua soddisfazione. » Cf. aussi *Collezione*, III, 412 : « Quali erano « questi uomini, questi soldati... Gli uni erano principi ossiano schiavi decorati,

Cette attitude agressive des pouvoirs officiels se reconstituant ne semble pas sensible dans l'œuvre financière du consulat. La question du papier-monnaie était loin encore d'être réglée : le décret du 9 décembre[1], confirmé par celui du 18 janvier[2], ordonnait à leurs propriétaires ou détenteurs de déposer immédiatement dans les caisses des questeurs municipaux ou départementaux les cédules qu'ils avaient encore, et le décret du 17 février annonçait l'organisation des biens destinés à leur servir de garantie[3]. Les travaux du ministère des Finances, où l'on projetait la frappe de monnaie d'argent[4] et le remplacement progressif du papier par les espèces[5], devaient aussi, dans l'esprit des consuls, relever leur crédit. Le malheur était que le consulat, depuis son retour, en frappait chaque jour de nouvelles pour subvenir aux dépenses courantes[6] : elles n'avaient donc nullement regagné la confiance du public[7].

A ce moment, du reste, pressé par les besoins quotidiens, le Quirinal s'était confié à une compagnie de financiers, dont, sans doute, il était le prisonnier : comment expliquer autrement les pouvoirs étendus qu'il conférait à Acquaroni, Torlonia, Doria et Borghèse? La proclamation du 11 janvier[8] portait que « le gouvernement ne demandait aux citoyens aucune « contribution, mais réclamait des consommateurs « aisés une anticipation proportionnée à leurs besoins « de trois mois (*sic*)... Les anticipations que le consu- « lat vous demande, ajoutait la proclamation, seront

« servi titolati da un prete, obligati per dovere sopprimere nel loro seno il « germe delle virtù, etc... »

1. *Collezione*, III, 551.
2. *Collezione*, III, 395.
3. *Collezione*, IV, 25, 23 (?).
4. Avec un alliage de plomb pris dans les magasins de l'administration du Tevere : prés. du consulat à Duport, 11 janvier (*Archivio*, 18). Le reliquaire du Latran porté à la monnaie. Galimberti, 26 janvier.
5. Le projet d'Ambrossini, sans intérêt, du reste, est du 24 pluviôse ; consulat à Duport (*Archivio*, 19). Sur l'affaire de la monnaie de Macerata : rapport du mars (*Archivio*, 20). *Collezione*, III, 436.
6. Sala, III, 6.
7. Proclamation du Comité. Police, 20 et 24 décembre. *Collezione*, III, 323, 336.
8. 12 nivôse. *Collezione*, III, 353.

« administrées par les citoyens Borghèse, Doria, Tor-
« lonia et Acquaroni. Ils sont chargés de les recevoir et
« de vous les restituer. » Tout cela est peu clair; voici qui l'est davantage : « Quoique la proclamation du
« 1er janvier parle d'une anticipation de trois mois à
« donner par chaque consommateur, le consulat ayant
« considéré qu'il doit recourir dans la présente urgence
« à d'autres mesures plus efficaces, il a passé le décret
« suivant par lequel il autorise les administrateurs
« généraux des subsistances, c'est-à-dire les citoyens
« Borghèse, Doria, Torlonia et Acquaroni à *répartir*
« *l'emprunt décrété sur les consommateurs les plus*
« *riches de la commune de Rome pour les sommes et de*
« *la manière qu'ils croiront le plus convenable.* On
« informe... le public que tous les individus que ces
« administrateurs inviteront à payer ledit emprunt, ou
« au comptant ou en lettres de change signées par
« eux, devront se rendre à la banque Acquaroni pour
« payer leurs taxes respectives : autrement on procé-
« dera avec la rigueur des lois contre les contreve-
« nants. — Décret du 14 nivôse VII (3 janvier 1799).
« Article 1er : Lesdits administrateurs sont autorisés à
« répartir l'emprunt décrété par le consulat sur les
« consommateurs les plus riches de la commune pour
« les sommes et de la manière qu'ils croiront la plus
« convenable et opportune, outre l'anticipation pro-
« portionnée à leur consommation de trois mois[1]. »

Ne semble-t-il pas que, si le consulat décide pour la forme de refaire dresser les rôles de l'emprunt forcé sur les revenus[2] et de la contribution foncière sur les terrains[3], le besoin d'argent[4] qui le presse, qui lui fait

1. Notification du 4 janvier, n° 301. *Collezione*, III, 361.
2. Supérieurs à 3.000 écus (*Collezione*, III, 370, 5 janvier).
3. De 2 0/0 (*Collezione*, III, 371, 6 janvier). Cf. décret du 6 janvier (*Collezione*, III, 372) réglant les recours contre les taxations jugées trop fortes par les intéressés. Cf. par exemple la plainte adressée aux consuls par Paolo Benzi en nivôse VII (*Archivio*, 181).
4. Dépenses de toute sorte : rapport du 3 mars, paiement des experts ; — du 12 mars : réclamation des fermiers de la taxe sur les boutiques ; — du 21 février : réunion des douanes de Rome au ministère des Finances.

accroître la frappe des assignats et multiplier les ventes de biens nationaux[1] le livre pieds et poings liés à une compagnie financière, toute-puissante maîtresse du marché? ne semble-t-il pas que le syndicat de spéculateurs qui joua sur les cédules, malgré Visconti, et se vengea, par le coup d'état de septembre, de sa défaite de juillet, se sente aujourd'hui plus fort que jamais avec l'appui de Bertolio et accapare, cette fois enfin, le gouvernement de la République et la direction des affaires? Abandonnant aux Jacobins naïfs, aux patriotes crédules, comme un os à ronger, le soin de persécuter à leur guise nobles et prêtres, quelques spéculateurs positifs auront gardé pour eux la réalité du pouvoir, jouissant, sinon des honneurs qu'il procure, du moins des profits qu'il rapporte.

Ce qui tendrait à le faire croire, c'est le sans-gêne avec lequel le gouvernement consulaire qu'ils soutiennent et qui les soutient traite les naïves assemblées et arrache aux administrations locales les maigres recettes qu'elles ont su recueillir. A l'instigation de la Turquie, les Beys barbaresques ont déclaré la guerre à la République romaine[2]. Le Tribunat prend prétexte de cet incident: et, le 13 janvier, il demande au Quirinal un tableau exact des forces de terre et de mer de l'état romain. Le 14, le consulat répond qu'il a donné des ordres en conséquence. Le 25, le Tribunat demande qu'on lui communique un état exact des sommes qui sont en caisse: le Quirinal demande quinze jours pour répondre — que les tribuns accordent. — Le 12 février, ne voyant rien venir, ils font instance au Quirinal, et voici ce qu'on leur répond par un message : « L'obser-
« vation que vous faites que les quinze jours sont écou-
« lés est minutieuse; la responsabilité que vous rejetez
« sur le ministre est inopportune; nous prenons des
« renseignements. »

1. *Collezione*, IV, 22.
2. Cf. Championnet au consulat, 6 février (*Archivio*, 40).

La commission tribunicienne se fâche de ces impertinences : « Il y a bien, conclut-elle, à une accusation « formelle contre le pouvoir exécutif quand son indo- « lence ou sa malice donne lieu aux dilapidations visées « dans l'article 116 de notre constitution... Représen- « tants du Peuple ! Pitt ne s'est jamais moqué de l'auto- « rité royale comme le ministre de la Guerre se moque « de l'autorité consulaire. Représentants du Peuple ! « George IV n'a jamais écrit sur ce ton à la malheu- « reuse chambre des Communes et à la malheureuse « chambre des milords et des évêques. Représentants « du peuple ! Montrez-vous dignes de la liberté et de « la Constitution qui vous a été confiée par la nation « française. Vous avez deux façons de le faire ; ou bien « vous taire, en effet, et protester devant les hommes « et l'Etre suprême que vous ne pouvez faire aucun « bien ; ou bien parler et réduire au devoir ceux qui « s'éloignent de la voie constitutionnelle et ne font pas « encore goûter au peuple les fruits de notre démo- « cratie[1]. » Et la Commission conclut en proposant au Tribunat un message de blâme, rejetant sur les consuls toutes les responsabilités. — Le Quirinal n'en a cure et riposte par la loi du 3 mars[2] ; il proroge le régime d'exception et refuse de faire procéder aux élections pour remplacer les vingt-quatre tribuns qui doivent sortir le 1er pratile. De même il ne tient aucun compte des plaintes réitérées que ces mêmes tribuns lui adressent au sujet des dilapidations commises par les commissaires départementaux[3] ; il refuse de sanctionner la loi qu'ils ont faite et qui permet d'acheter les biens nationaux avec des assignats[4] ; et il décide de les affermer au profit, sans doute, de ses bailleurs de fonds ou de leurs hommes de paille[5].

1. « Rapporto della commissione delle finanze del Tribunato sul messaggio consolare del 24 piovoso anno VII, relativo alla guerra, marina (*Archivio*, 29).
2. *Collezione*, IV, 44.
3. *Tribunato ai Consoli*, 9 ventôse (27 février. *Archivio*, 29).
4. Galimberti, 5 mars.
5. *Consolato al Duport*, 4 ventôse (22 février. *Archivio*, 20).

On dit à Rome que c'est Bertolio, l'ambassadeur du Directoire, qui soutient l'opposition consulaire contre les attaques du tribunat[1], et ce bruit qui court dans la ville laisse deviner que, si la République romaine a désormais les apparences d'un gouvernement libre, — jusqu'aux conflits classiques de l'Exécutif et du Législatif, — les choses s'y passent, en somme, comme par le passé. Si les Jacobins candides ont l'illusion de la souveraineté parce qu'ils peuvent organiser contre leurs ennemis de cœur une aimable petite persécution, une bande d'hommes avisés et de grand appétit s'attribue tranquillement les réalités du pouvoir : malgré les criailleries des Assemblées, ils se sentent les maîtres, parce qu'ils s'appuient sur les Français[2] et que les Français, comme par le passé, doivent nourrir leurs troupes avec les ressources de l'Etat.

Le Quirinal le sait bien lorsqu'il parle « des dépenses « inévitables que comporte la présence de l'armée fran- « çaise[3] ». Championnet a besoin d'argent. Le 19, il impose donc les ennemis de la République d'une contribution de 100.000 écus[4]; il s'en prend aux édiles et aux consuls de ce qu'on tarde à la payer, et ses agents réclament avec énergie. Le 3 janvier, Arcambal ordonne au gouvernement romain de verser sur-le-champ aux frères Joubert, de Rome, 20.000 piastres pour subvenir à l'habillement, l'équipement, l'armement d'une compagnie de guides[5]. Le 7, le commissaire à la levée des scellés Sieubert exige 12.000 piastres dans la journée : s'il ne les a pas, il préviendra sur-le-champ Cham-

1. Galimberti, 5 mars.
2. Le directoire avait renvoyé l'ambassadeur de la République romaine afin de soulager ses finances. Le 9 pluviôse, le tribunat proposait d'envoyer à Paris un ambassadeur extraordinaire pour féliciter la France de ses victoires, l'assurer de la reconnaissance de la République, et conclure un traité d'alliance (*Archivio*, 29). Le 24 décembre, Piranesi avait été nommé à Paris (Galimberti).
3. *Collezione*, III, 353. Proclam. du 1er janvier (12 nivôse).
4. *Collezione*, III, 320. Championnet à Arcambal, 24 décembre (*Archivio*, 40) ; il se plaint que la contribution qui devait être versée dans les quarante-huit heures ne soit pas encore payée. Championnet au consulat, 24 décembre (*Archivio*, 40) ; il paraît que les édiles ont taxé les particuliers et les indigents : frappez les couvents de moines, les nobles, les amis des Napolitains.
5. Arcambal aux consuls, 14 nivôse. San Germano (*Archivio*, 40).

pionnet[1]. Le 12, le payeur général de l'armée, Legros, qui n'a touché que 140.000 francs sur les 500.000 qu'on lui doit, invite le consulat à faire les derniers efforts[2]. Le 26, Valterre lui envoie en double expédition un état pour subvenir au payement de ses adjudants-majors et des secrétaires employés dans ses bureaux[3]. Le 30, le payeur de la place de Rome, Achard, demande qu'on lui change contre des assignats 502.511 écus[4]. Le 4 février, Arcambal écrit que les frères Sieubert ont seulement reçu, au lieu des 20.000 piastres promises, 2.000 piastres en argent et 10.000 en papier, quoiqu'ils aient fait au Quirinal des avances considérables : « Il « est de la dernière urgence, ajoute-t-il..., qu'ils en « soient remboursés et je suis persuadé que vous allez « prendre toutes les mesures qui sont en votre pouvoir « pour mettre fin à leurs justes réclamations[5]. » Et ces exigences pécuniaires des Français ne sont pas les seules : le 17 janvier, le commissaire civil Reboul, informe le consulat qu'il va prendre possession de l'abbaye de Subiaco, au nom de la France[6]. Le 3 mars, le commissaire ordonnateur des guerres, Buhot, adresse à Brémond « des renseignement clairs et précis » sur l'article par lequel la République romaine s'engage à fournir des effets d'habillement et d'équipement jusqu'à concurrence de 20.000 piastres; il l'informe que ce qu'on a fait pour Cività Vecchia ne compte pas[7], que l'on tiendra compte de ce qu'ont versé les départements et qu'on lui adressera sous peu la note de ce qui leur reste à fournir[8]. Et l'on ne parle pas ici des réquisitions en nature, si pénibles pourtant, car la famine sévissait à Rome[9]...

1. Sieubert aux consuls, 18 nivôse (*Archivio*, 40).
2. Legros ai consoli, 23 nivôse (*Archivio*, 40).
3. Valterre au consulat, 7 piovoso (*Archivio*, 40).
4. Achard aux consuls, 11 piovoso (*Archivio*, 40).
5. Arcambal aux consuls, 16 piovoso (*Archivio*, 40).
6. Zaccaleoni, qui, décidément, paraît avoir eu quelque énergie, proteste aussitôt; l'abbaye de Subiaco appartenait à Pie VI, en tant que Pape, non pas en tant que Braschi (Zaccaleoni al Duport, 28 nivôse, *Archivio*, 18).
7. Buhot à Brémond, 13 ventôse (*Archivio*, 44, 45).
8. Buhot à Brémond, 19 ventôse (*Archivio*, 40).
9. Sala, III, 2.

On ne veut pas non plus parler en détail de toutes les rapines particulières dont s'accompagnent les exigences officielles : on ne saurait pourtant les passer tout à fait sous silence. « Beaucoup d'hommes, écrit Cham-« pionnet au Directoire, le 28 janvier[1], qui arrivent « en foule de la Cisalpine et de la Romagne, où ils « ont fait l'apprentissage du brigandage, viennent avec « des principes opposés ; mais les miens sont inébran-« lables ; et, dussè-je être la victime de leurs intrigues, « je saurai vous prouver que je me suis rendu « digne de votre confiance. » De fait, il semble bien que Championnet, quoiqu'il ait accueilli Bassal, soit demeuré honnête ; son attitude pendant l'invasion napolitaine, sa belle proclamation de Nepi attestent que, s'il y a quelque déclamation dans son attitude, on y doit admirer aussi de la noblesse et de la grandeur.

Il obtient de ses soldats, dont les Napolitains, à Otricoli, ont massacré les compagnons, qu'ils épargnent leurs prisonniers. Il refuse, en leur nom, les 5 millions que le consulat leur a donnés : « Tous les chefs « de corps, lui écrit-il le 19 février[2], au nom de leurs « frères d'armes, viennent me déclarer que leur plus « chère récompense se trouve au fond de leur cœur et « que la liberté qu'ils ont rendue au peuple romain les « paye, avec usure, de toutes leurs peines et de leurs « souffrances. » On ne saurait donc s'étonner qu'il ait mené une guerre implacable contre ces bandits qui suivaient l'armée, spéculaient sans risques sur le besoin qu'elle avait de leurs services et souillaient ses victoires de leurs rapines. Le 28 janvier, Championnet écrivait au consulat : « Je vous invite à prévenir vos « concitoyens de se tenir en garde contre le brigandage « qu'il est temps de faire cesser, et je vous prie de « désigner au commandant de la place ceux qui conti-« nueraient à s'y livrer pour les faire arrêter et juger

1. Dépôt, 28 janvier.
2. *Archivio*, 40. Cf. aussi sa lettre au consulat du 23 décembre (*Archivio*, 40).

« suivant la rigueur des lois militaires[1]. » Le 3 février, il lançait un ordre du jour dont son chef d'état-major envoyait copie aux Consuls[2], et d'après lequel ceux qui refuseraient de laisser visiter leurs bagages aux douanes romaines seraient cassés de leurs grades et emplois. Il agissait en même temps auprès du Directoire, et il en obtenait l'arrêté du 7 février[3], qui ordonnait qu'on expulsât de l'armée les brigands qui l'encombraient.

Sa politique, comme il l'avait prévu, soulevait contre lui des haines violentes; les dilapidateurs se liguaient pour assurer sa ruine, Brémond[4], Bassal[5], Elia Pace[6], les architectes officiels[7], et, sans doute aussi, Bertolio, le grand ami des quatre arbitres de l'Etat. Championnet commit une maladresse : par un arrêté en date du 6 février, il enjoignit à la Commission civile adjointe à ses troupes d'évacuer sur-le-champ les territoires napolitain et romain; Faipoult riposta par un arrêté en date du même jour ordonnant au commissaire civil de rester à Naples jusqu'à nouvel ordre, et il écrivit à Paris, le 19 février, pour se plaindre de la conduite du général en chef, qui manquait de respect au représentant du pouvoir civil.

Il n'en fallut pas davantage. Malgré son habileté stratégique, malgré sa probité administrative, Championnet fut sacrifié : le 25 février, on apprenait à Rome sa destitution et qu'il était remplacé par son lieutenant Macdonald[8]. Faipoult exultait à Naples; Bertolio,

1. 9 pluviôse (*Archivio*, 40). Noter que « le commandant de la place » recevait 20 piastres par jour et avait à sa disposition une voiture, que « le citoyen Colonna était content de lui offrir » (Gorirossi à Valterre, 22 déc. *Archivio*, 40).
2. Bonamy ai consoli, 15 niovoso (*Archivio*, 40).
3. *Collezione*, III, 469.
4. Galimberti, 9 mars. Il fut convaincu de vol, destitué, remplacé par Planta. L'arrêté de Macdonald du 1er février l'avait nommé général de brigade dans l'armée napolitaine.
5. Convaincu de vol, exilé de toutes les républiques alliées de la France; arrêté du Directoire du 25 février. Galimberti, 25 février (?). *Collezione*, IV, 34.
6. Il avait été nommé ministre de l'intérieur à Pérouse, administrateur des « luoghi di Monte »; il tripotait dans les biens nationaux. Cf. Zaccaleoni à Duport, 2 février (*Archivio*, 19).
7. *Collezione*, IV, 11.
8. Galimberti, 25 février. Sciout, IV, 59-60. Voici l'avis de Girardin, aigri sans doute par l'ingratitude dont on a payé ses beaux services dans le Circeo;

triomphait à Rome : ce général gêneur était enfin parti, le cours des affaires allait reprendre, comme jadis. Tandis que les patriotes occuperaient la galerie et se duperaient eux-mêmes en vengeant le peuple romain des ennemis infâmes de la Raison et de la Liberté, toute la bande des politiques réalistes, forte de l'appui secret de Bertolio [1] et de la bonne volonté du Directoire, dont elle nourrissait les armées, continuerait d'opérer dans la coulisse et de se remplir l'escarcelle.

Le 9 mars 1799, le successeur de Brémond au ministère de la Guerre, Planta, écrivait à Giustiniani, ambassadeur de la République à Paris pour lui annoncer la fin des diverses insurrections[2]. Il ajoutait, en manière de post-scriptum, de sa propre main : « Je désirerais « pouvoir me convaincre que les mains du Tout-Puis- « sant qui tiennent le fil de nos destinées fussent con- « duites par un cœur bienfaisant pour nos pauvres « gens : si cela était, je hasarderais quelque démarches « pour faire en sorte que le voile que je dois chrétien- « nement supposer couvrir beaucoup d'iniquités à leurs « yeux fût enfin déchiré ! S'il en est autrement, ils « seront mieux instruits que nous ne le sommes. Je « vous parle avec franchise, citoyen ambassadeur. « J'avais vu jusqu'à présent les choses au dehors. « Maintenant que je les vois à l'intérieur, j'en demeure « épouvanté. Il y a cependant encore des remèdes, « mais il nous faut une main bien intentionnée pour « les administrer, et surtout un véritable amour pour « l'humanité en général et pour ce peuple en particu- « lier. Faites-moi donc savoir si je puis parler claire- « ment, sans autre risque que celui de m'attirer la « haine des intrigants, ce qui m'importe peu, ou, au « pis aller, celui de perdre mon poste, ce qui m'importe

il écrit à Zaccaleoni, le 2 mars : « Sapete il gran cambiamento fatto in nostro stato maggiore generale : desidero che tutto sia per il bene ; in ciò che tocca me, mi fermo al mio posto senza intrigarmi per me ne per l'altro, perchè delle due parti ho veduto l'odio, l'ambizione e sopratutto l'ingiustizia. »

1. Le 18 février, le bruit avait couru à Rome que Bertolio était destitué.

2. Aff. etrang. *Mémoires et Documents*, Italie, XV, 19 ventôse VII.

« encore moins. Toutes ces réflexions seront peut-être « mal écrites en italien, mais elles sont bien senties « en français par un homme qui a honte de voir la « gloire de la grande nation sa mère avilie par les « excès de quelques indignissimes Français (*sic*). »

Durant les trois mois qui ont suivi l'invasion napolitaine, le gouvernement consulaire n'a pas su réorganiser l'état. Contre ses ennemis intérieurs, il a su seulement organiser la persécution; au profit de ses amis, il a organisé le pillage, avec la complicité des Français, dont il a fait vivre les troupes. Faut-il s'étonner, après cela, du spectacle que présentent la Campagne romaine, la Montagne apennine, les Marches adriatiques ? Sans doute, on accorde enfin aux réclamations instantes des communes la liquidation des créances qu'elles ont sur la défunte compagnie des Munitionnaires[1], ou sur les confraternités supprimées dont a hérité l'Etat[2]. Sans doute encore, on autorise et on règle les recours des particuliers contre l'emprunt forcé[3] et contre les réquisitions militaires[4] : ce sont des progrès dont il est juste de tenir compte. Mais le grand mal subsiste : la politique centraliste du Quirinal, la mise en coupe réglée des départements, le drainage à Rome de toutes les ressources de ces malheureux pays. Si les commissaires départementaux qui ont surveillé (?) cette exploitation fiscale sont enfin supprimés[5], on met en vente sur tout le territoire romain 400.000 écus de domaines nationaux[6], et l'on interdit à tous les questeurs, sous peine de destitution, d'obéir aux ordres des Administrateurs locaux et de payer les dépenses locales[7] : aussi voit-on que partout et par tous les

1. 2 février 1799. *Collezione*, III, 444. Cf. loi du 1er novembre, III, 183. Sur la liquidation des créances communales sur l'armée française. Cf. *Collezione*, III, 378, 13 janvier.
2. *Collezione*, III, 498, 12 février.
3. *Collezione*, III, 372, 6 janvier.
4. *Collezione*, IV, 41, 1er mars.
5. *Collezione*, IV, 35, 26 février.
6. Brémond au ministre des Finances, 29 janvier (10 piovoso. *Archivio*, 34).
7. *Collezione*, IV, 22, 24 février.

moyens, on essaye de se dérober à l'étreinte avide du gouvernement consulaire.

II

La plaine pontine souffrait encore des dévastations du mois de juillet et pâtissait toujours du continuel passage des troupes de l'armée de Naples[1]. Le commissaire de Martinis[2], un envoyé du Quirinal cependant, atteste la misère qui l'accable : il écrit, le 3 février, au ministre des Finances, et lui demande la suspension de l'emprunt forcé de 30.000 piastres, établi le 8 brumale sur les familles les plus riches[3]. Et les réclamations innombrables[4] que provoque l'établissement des rôles témoignent de la justesse de sa requête, comme les demandes d'indemnités pour les dégâts causés par les Napolitains révèlent aussi l'épuisement du pays[5]. Soit mauvaise volonté, soit impuissance et découragement, pour ces deux raisons sans doute, presque toutes les municipalités font preuve d'une extraordinaire mollesse[6]; les bureaux sont désorganisés, et les avis officiels ne se peuvent publier, faute d'imprimeurs. Lorsque le consulat confisque les biens de ceux qui ont suivi les Napolitains[7], Piperno obéit docilement, mais Anagni résiste, et beaucoup de cantons font de même[8]. L'apparition de la flotte anglaise au large d'Anzio[9] n'est pas, on le devine, pour stimuler les bonnes volontés. Peu s'en faut que Ferentino se soulève, lasse de la tyrannie de Vincenzo Panfili, le

1. *Presidente della mun. di Ceprano al Min. Finanze*, 9 mars (*Archivio*, 201) : « Truppe tanto stationate che di passaggio alla cui discrezione siamo stati abbandonati ».
2. Jaccouci et Poggioli avaient mis fin à l'invasion napolitaine. La municipalité de Ceprano à Duport, 9 mars (*Archivio*, 201).
3. *Rapporto*, 15 piovoso (*Archivio*, 196).
4. *Archivio*, 196 et 198, *passim*, en pluviôse et ventôse.
5. *Archivio*, 196, 198, 203, 204 piovoso, ventoso, germile, pratile.
6. *Pres. centrale al Duport*, 23 nevoso, 22 piovoso (*Archivio*, 196).
7. 14 piovoso.
8. *Centrale al Duport*, 30 piovoso (*Archivio*, 196).
9. Galimberti, 24 février.

capitaine de la garde nationale et de son quartier-maître Nardini[1]. Aux environs d'Alatri, une insurrection éclate à la fin de février; battus le 27 par les patriotes au petit village de Fumone[2], les rebelles reviennent encore à la charge, le 3 mars; et Jaccouci envoyé à Veroli pour les faire rentrer dans l'ordre[3], parvient à grand'peine à ramener un peu de calme. Mais, si l'insurrection du mois de juillet ne se rallume pas, les sourdes résistances locales se raidissent et s'exaspèrent : chacun sent confusément qu' « on n'en a plus pour longtemps ». Quelque soin que mettent les Français à cacher les nouvelles, on se doute que leurs affaires ne vont plus aussi bien que par le passé; et le Quirinal découvre un jour que l'administration centrale du Circeo, qui se vante à Rome de son zèle républicain, s'est mise d'accord avec la commune de Paliano pour frauder l'Etat dans l'adjudication de la selve de cette commune[4].

C'est le même tableau que présentent les environs de Rome; les ravages des Napolitains[5], les exigences des troupes françaises[6] ont encore accru leur misère. On travaille en vain à faire rentrer les contributions[7] et les emprunts forcés; à Tivoli, par exemple, on ne compte plus qu'une famille, la famille Bischi, ayant un revenu supérieur à 3.000 écus[8]. A Frascati, on n'en trouve aucune, mais le préfet consulaire atténue l'effet de cette mauvaise nouvelle; il y a, dit-il, des familles d'aristocrates « la bourse remplie du sang des « pauvres » qui peuvent très bien payer[9]. On travaille

1. Requête au consulat, 21 février. *Amabile al min. Guistizia*, 25 piovoso (*Archivio*, 203).
2. *Collezione*, IV, 50. Galimberti, 25 février.
3. *Collezione*, IV, 47.
4. *Rapporto dell' Amm... Beni nazionali*, cité dans le *Rapporto al consolato*, 14 ventoso, 4 mars (*Archivio*, 203).
5. Requête de Paolo Mastrozzi, appariteur au sénat, 16 nivôse (*Archivio*, 265).
6. Rapport au consulat, 19 février : le commandant de Cività Castellana requiert du prince Chigi 30 roubles de grains et 10 génisses, comme équivalent du quart en nature de la contribution qu'il doit pour sa terre de Magliano.
7. *Archivio*, 265, 276, piovoso, ventoso.
8. Préfet consulaire à la Centrale, 20 février (*Archivio*, 276).
9. Centrale du Tibre à Duport, 7 ventôse (*Archivio*, 265).

en vain à se procurer les subsistances nécessaires à la vie de Rome, presque affamée aujourd'hui et à demi mourante[1].

Les patriotes font semblant de ne pas voir ; tandis que la misère crie à côté d'eux, ils cherchent à en étouffer la tragique rumeur sous le bruit de leurs fêtes officielles. Le mensonge peut durer tout le mois de janvier, mais, en février, la misère redouble ; le jour de la fête nationale, peu s'en faut qu'une révolution n'éclate ; les patriotes rentrent dans leurs trous, et Rome, sans être plus déguisée sous des mascarades de commande, Rome grelotte de froid en même temps qu'elle meurt de faim.

Le 10 janvier, le froid est déjà si vif et le bois si rare que le peuple coupe les arbres du Campo Vaccino et de la place de Sainte-Marie-Majeure[2] ; comme la même situation se prolonge, les grands édiles sont contraints de réglementer la vente du charbon, comme celle de la viande et du pain[3]. C'est à ce moment, en effet, que la famine travaille les estomacs ; dès la fin de décembre, on est obligé de tarifer la viande de bœuf[4] ; dès ce moment aussi, pour conjurer la disette, on doit recourir aux réquisitions de grains[5]. Et toutes les denrées sont très rares et se vendent très cher ; le 28 décembre, à la Rotonde, un seul *ciccoriaro* vend de la chicorée, appuyé par un poste de gardes nationaux sédentaires, et un bouquet de *broccoli* se vend 8 pauls[6]. Dans les premiers jours de janvier, c'est bien pis encore : des bandes de femmes et d'enfants parcourent les rues en criant : *Pane*, *pane*[7] ! et, quatre heures avant le jour, les fours sont assiégés par la foule ; la feuillette de vin

1. « Il sistema sinora tenuto dall' annona di detta commune ha prodotto e produce una grave perdita tendente alla quasi totale rovina della medesima. » Décret du 26 pluviôse (14 février. *Collezione*, III, 515).
2. Galimberti, 10 janvier. *Collezione*, III, 376, 21 nevoso.
3. Notification du 23 janvier. *Collezione*, III, 399.
4. *Collezione*, III, 325, 377, 422.
5. *Collezione*, III, 324, 20 décembre.
6. Galimberti, 28 décembre.
7. Galimberti, 2 janvier.

vaut 8 bajoques, la livre de riz 22, le bocal d'huile 30[1].

Le consulat cherche à détourner la colère qui gronde sourdement dans le peuple en déclarant que la famine résulte de l'invasion napolitaine[2]; afin de la calmer, il nomme le 1er janvier une Administration chargée des subsistances de Rome[3], quoique les grands édiles s'en occupent déjà : Torlonia et Acquaroni, Borghèse et Doria en sont les chefs, comme ils sont, on l'a vu, les grands percepteurs de l'emprunt forcé. Ils achètent tous les grains qui se trouvent sur le marché[4], pour parer à un accaparement possible, et déclarent que nul ne pourra plus acheter du pain au four s'il n'est muni d'une carte signée par le commissaire de police de sa section et par les municipalités d'arrondissement; mesure confirmée et régularisée par l'arrêté du 5 janvier : nul ne pourra acheter du pain sans un billet municipal, délivré à chaque chef de famille par sa municipalité, sur l'attestation de son curé, indiquant le numéro de sa section et le nombre de bouches qu'il doit nourrir[5]. Enfin une proclamation des grands édiles paraît, qui doit rassurer la foule[6] et dissiper sa mauvaise humeur : « L'approvisionnement des « grains et autres denrées pour cette population a été « le premier objet qui nous ait constamment occu- « pés. Outre les commissaires déjà expédiés[7] pour les « approvisionnements dans les divers départements, « le pouvoir exécutif a député une Administration « générale composée de quatre parmi les plus probes « et les plus riches citoyens que recommande à la fois « un civisme exemplaire et un amour décidé de ses

1. Sala, III, 2.
2. Sala, III, 5.
3. *Collezione*, III, 352.
4. *Collezione*, III, 365, 15 nivôse.
5. C'est à partir du 20 janvier que les billets municipaux sont exigés en fait. *Collezione*, III, 367, 373, 375, 386.
6. *Collezione*, III, 363. Cf. une autre proclamation de Valterre. *Id.*, III, 362.
7. Un arrêté du consulat réduit à six le nombre des commissaires : deux sont chargés de trouver des approvisionnements, Terziani et Nelli ; quatre ont la mission de les faire transporter à Rome, Greco, Jacoppetti, Amici, Polelli (*Collezione*, III, 389, 17 janvier).

« intérêts... Ayez confiance, ô Romains, dans les opé-
« rations du consulat et dans la sollicitude de ces sages
« citoyens : ayez confiance en notre zèle[1]. » Le fait est que, malgré le froid, le mois de janvier se passe tranquillement : le peuple souffre avec patience et les Jacobins peuvent, tout à leur aise, célébrer les triomphes de Championnet.

Le soir du 1er janvier, à la fin du premier acte d'une comédie qu'on joue au Valle, Valterre se lève, demande le silence et annonce que l'armée victorieuse a dépassé Itri et franchi le Garigliano : le 11, on joue au même théâtre les *Bacchanales*, aux cris cent fois répétés de : mort aux tyrans, mort au Pape, mort aux prêtres ! Le 20, l'enthousiasme est surexcité par l'annonce de la reddition de Capoue[2], et c'est au milieu de la joie qu'apporte cette nouvelle que, le lendemain, Bertolio célèbre par un grand festin donné à l'Académie de France l'anniversaire de la mort de Louis XVI ; il a fait venir chez lui, pour charmer ses invités, les meilleurs musiciens de Rome : ce qui fait manquer, du reste, la représentation du *Chirurgien d'Aix-la-Chapelle*, donnée le soir au théâtre Alibert. Le 25, les nouvelles sont plus splendides encore : le consul Brizi reçoit de Couture une lettre enthousiaste : « Vive la liberté, cher consul,
« écrit-il... ; Naples est entre les mains des troupes
« françaises[3] » ; le 28, la nouvelle officielle est arrivée, et Rome tout entière illumine ses rues. On plante un arbre de la liberté sur la place « delle Carette » : Gagliuffi invoque les Muses et compose un second hymne républicain dont Guglielmi écrit la musique[4] ; enfin on joue à l'Argentina une farce qu'à composée Luciani, le chef du secrétariat au ministère de la justice : *Ferdinand IV conquérant de Rome*[5] ; et l'on

1. *Collezione*, III, 363.
2. *Collezione*, janvier, *passim*.
3. 6 piovoso. *Collezione* napoléonnienne Lumbroso, 1799. Galimberti, 25 janvier.
4. Galimberti (29-30 janvier).
5. *Id.*, 1er février.

remercie l'Etre Suprême qui a voulu que la première représentation fût donnée en des jours aussi radieux.

Le 14 février, pour la seconde fois en moins de vingt jours, Rome rallume ses illuminations : ce n'est plus la prise de Naples, c'est la fête de la Liberté qu'on célèbre. Le 15 février, — un an jour pour jour depuis que Berthier a fondé la Républicaine romaine, — les gardes nationaux et les troupes Franco-Polonaises qui se sont concentrées sur la place Colonna se dirigent vers le Forum en gravissant le Capitole, dont la place est pavoisée, où la statue de Duphot est décorée. Au milieu du Campo Vaccino, vis-à-vis du temple d'Antonin et de Faustine, se dresse une machine quadrangulaire, construite par l'architecte officiel, Paolo Bargigli. Elle est flanquée de quatre autels et s'élève en trois gradins : au-dessus du premier, peint en imitation de granit, deux bas-reliefs, adossés au second, représentant les mémorables actions de la France en Italie ; sur le troisième, s'élance une colonne dorique, symbole de la liberté inébranlable[1], sur laquelle on lit les noms de Berthier et de Championnet. Aux quatre angles, quatre aigles ; sur les gradins, les bustes de Brutus et de Cassius ; un peu plus loin, tout près de Sainte-Françoise Romaine, un sarcophage est dressé en mémoire des patriotes morts pour la liberté, entouré de cyprès, éclairé par des torchères. Les troupes occupent la place ; à midi, les autorités quittent le Quirinal ; Bertolio arrive après elles ; des personnages sont mêlés au cortège, qui représentent les différents âges de l'homme ; vingt-quatre jeunes filles et vingt-quatre jeunes gens précèdent les édiles des trois arrondissements, les administrateurs du département, les questeurs, l'Institut, les ministres, les consuls. Après les discours, les invités se donnent entre eux l'accolade

1. Une statue la terminait, que le vent avait renversée la veille ; on l'avait remplacée par un globe (Galimberti, 15 février). Les dépenses de la fête s'élevèrent à 11.250 écus, 62.

fraternelle; on présente à l'ambassadeur du Directoire les vingt-quatre jeunes filles, qui reçoivent chacune quarante écus en cadeau ; puis les autorités se rendent auprès du sarcophage, que l'on couvre de guirlandes et de feuilles de chêne, tandis que l'on chante des hymnes funèbres et que le canon tonne... Enfin le cortège rentre dans la ville, et chacun se disperse : il semble que chacun ait hâte de rentrer chez lui.

Depuis la prise de Naples, en effet, la situation s'est assombrie : c'est la dernière grande cérémonie patriote que cette fête du 15 février : tandis qu'on la célèbre, l'émeute menace. Rome ne présente plus, comme au mois de janvier, un aspect différent, suivant que l'on envisage les souffrances populaires ou les fêtes jacobines; sa physionomie s'est simplifiée : la misère s'accroît, la famine redouble et, d'un moment à l'autre, le peuple peut se soulever contre ses maîtres barbares autant que grotesques. Les 1er, 2 et 3 février, il n'y a pas de pain dans la ville; les Montigiani s'agitent; sans leur curés qui les retiennent, jusqu'où ne s'emporteraient-ils pas ? On leur a pris leurs Madones, on a pillé leurs églises; et voici maintenant qu'on les fait mourir de faim !

Dès la fin de janvier, la police militaire a entendu parler, dans les cafés, de conspirations et de massacres, tramés contre les patriotes et les Français[1]; comme elle surprend des bruits alarmants tendant à faire croire que Championnet est écrasé, Bonaparte perdu, la France envahie[2], elle s'est demandée si ce n'est pas le jour de la Fête Nationale qu'on tentera de se débarrasser d'un seul coup de tous les tyrans réunis: quelques jours auparavant, grâce à une dénonciation anonyme partie de Naples, on met la main sur un

1. Valterre à Brémond, 28 nivôse (*Archivio*, 48). Un coup de canon devait donner le signal de ces vêpres romaines.
2. *Collezione*, III, 388, 389, 418, 420, 424. Aussi le carnaval est-il supprimé. *Collezione*, III, 413. Championnet aux consuls (*Archivio*, 40). Giacomo Simonetti arrêté le 12 février.

dépôt d'armes, caché chez Lorenzo Deodati, patron du four de San Carlo à Catinari[1].

Apeurés, les consuls et Bertolio s'occupent de prendre une mesure qui calme les esprits : le 4 février, ils frappent une contribution de 100.000 piastres sur les riches, le jour même où des députations de femmes vont chez les grands édiles se plaindre de leur misère[2] : les convois attendus du Musone et du Tronto n'arrivaient pas. Le 5, la disette augmente : « le concours « du peuple aux fours fait pitié » ; le 11, dans beaucoup de fours, le pain manque complètement; le 12, afin de montrer à la population que les autorités ne restent pas inactives, elles ordonnent une réquisition de voitures pour transporter des subsistances[3]; elles enjoignent aux commissaires de police de visiter les fours, de surveiller les farines, de contrôler la fabrication du pain, et elles publient l'ordre qu'elles adressent aux autorités du Cimino d'expédier à Rome tous les grains dont elles disposent[4]. Le 14 pourtant, la disette est effrayante : quinze fours sont fermés ; à celui de San Carlo, sur le Corso, la foule désarme la garde; le consulat ordonne de nouvelles recherches de farines et déclare que, désormais, on délivrera du pain gratis à toutes les familles dont les curés attesteront l'indigence[5]; il publie en même temps une lettre de Championnet datée du 5, qui annonce l'arrivée d'importants convois[6]. Les 17 et 18, la famine persiste : les municipalités d'arrondissement ont perdu confiance dans les administrateurs des subsistances, — dont on ne saurait dire ce qu'ils font, — et même dans les grands édiles : elles élisent, le 19, des commissaires de section, qui se chargeront de trouver des vivres[7].

1. Championnet aux consuls. 21 pluviôse, 9 février (*Archivio*, 40).
2. Le 3 février, Mgr Boni a supprimé l'interdiction de la viande pendant le carême.
3. *Collezione*, III, 485.
4. *Collezione*, III, 488.
5. *Collezione*. III, 514.
6. *Collezione*. III, 504. Afin de faciliter la police des distributions, il décrète que le 1er mars, on n'ouvrira plus qu'un seul four par section.
7. Galimberti, 19 février.

Mais toutes ces mesures sont impuissantes : le 23, pour la seconde fois, des bandes parcourent les rues, demandant des vivres[1] ; et, cette fois-ci, aux femmes et aux enfants se joignent les officiers municipaux et, chose plus grave, les curés eux-mêmes : la veille cependant, on a annoncé[2] que les biens des confraternités vont être distribués aux hôpitaux[3] et aux pauvres. Le Quirinal est encore pris de peur : Bertolio décide de lever une nouvelle contribution de 200.000 piastres afin d'assurer l'approvisionnement de la ville[4] : seulement, afin de sauver les apparences, on la déguisera sous le nom de souscription publique[5]. Mais toutes ces mesures officielles, toutes ces promesses mensongères n'améliorent pas la situation. Le 1er mars, la disette est si grande que les Trasteverins s'agitent ; les jours suivants, on poursuit Duport aux cris de *Pane*, *pane*[6] ! le 8, comme on a rétabli les fours où l'on vend le pain au prix de 11 bajoques la livre pour le pain ordinaire et de 20 bajoques pour le pain de luxe[7], le peuple croit que les distributions gratuites sont supprimées ; une émeute éclate qui s'apaise, grâce à l'énergie du général Souffrais, à la nouvelle qu'il donne que l'arrêté de la veille sera dorénavant regardé comme suspendu[8]. Vers le milieu de mars, comme la guerre commence entre la France et l'Autriche, la famine continue, et l'agitation persiste[9].

Les plaines du Cimino ont été plus troublées encore durant ces mêmes mois. Si Viterbe a docilement accepté la suppression de sa monnaie et sup-

1. Galimberti, 23 février.
2. *Collezione*, IV, 8.
3. Celui de San Spirito, notamment, était dans un dénuement lamentable. Cf. lettre de Lenzi aux consuls. Galimberti, 24 février.
4. Galimberti, 23 février.
5. *Collezione*, IV, 17.
6. Galimberti, 5 mars.
7. *Collezione*, IV, 57.
8. Galimberti, 8 mars. Arrêté du 8 mars. *Collezione*, IV, 62.
9. Les convois annoncés par Championnet n'ont pas pris la mer, crainte des Anglais. Les transports par terre sont très longs à organiser (Championnet aux consuls, 19 février. Digneffe, commandant de Gaëte, aux consuls, 26 février. Valterre aux Consuls, 1er mars. Digneffe aux Consuls, 3 mars. Dabrowski à Championnet, 24 février) (*Archivio*, 40).

porté sans trop se plaindre la disette de blé et d'huile[1], Montefiascone a souvent regimbé, sous les réquisitions de la garnison légionnaire qui garde Orvieto[2]; enfin Cività Vecchia, le grand port de la République sur la Méditerranée a refusé de se soumettre aux consuls revenus à Rome.

C'est en vain qu'ils lui adressent une idyllique proclamation[3], vantant « la douceur de la paix à l'ombre de « l'invincible puissance de l'armée française » : la colonne envoyée le 28 décembre pour recueillir la soumission des habitants ne parvient pas à les intimider[4]. Le P. Passionniste Vincenzo, que le ministre de la Justice veut leur envoyer, a quitté l'état romain; Manzi et Chiassi, les deux commissaires députés à sa place[5], ne parviennent à convaincre personne[6]. C'est à la force qu'il faut recourir. Le 20 janvier, on envoie aux quelques troupes déjà rassemblées, 250 hommes revenus d'Albano; le 31, le général de brigade Merlin part avec 1.200 hommes prendre le commandement des forces romaines; le 1er février, il annonce au Consulat que, vu l'insuffisance de ses effectifs, il ne peut rien tenter : les forçats délivrés renforcent les défenseurs de la ville[7]. Comme il n'obtient rien du Quirinal, il s'adresse à Valterre, qui relance les Consuls en son nom : « Je vous invite, leur écrit ce dernier le 4, à « prendre les mesures les plus promptes et les plus « vigoureuses pour que 180 échelles, 100 haches, « 200 pelles, 200 pioches soient fournies demain, dans « la matinée, ainsi que les chevaux et les voitures « nécessaires pour les conduire[8]. » Tous ces outils partent, en effet, ainsi que 1.200 hommes de la garde

1. Munic. Viterbo al Duport, 8 février (*Archivio*, 195).
2. Le commissaire consulaire du Cimino au ministre des Finances, 5 février (*Archivio*, 186).
3. 25 décembre. *Collezione*, III, 339.
4. Galimberti, 21, 28 décembre.
5. Sur le conseil de Championnet. Cf. sa lettre aux Consuls du 4 nivôse (*Archivio*, 40).
6. Galimberti, 6 janvier.
7. Galimberti, 20, 31 janvier. Merlin aux Consuls, 1er février (*Archivio*, 40).
8. Valterre aux Consuls, 16 pluviôse (*Archivio*, 40).

sédentaire. Mais ce ne sont pas là des force suffisantes. Le 6, après une sortie des assiégés qu'il a repoussée avec succès, Merlin court à Rome activer l'envoi des renforts : sur la ligne de communications du corps assiégeant, le pays montagneux de Tolfa se met en révolte ouverte. 350 légionnaires partent aussitôt, conduits par un capucin[1], patriote fanatique, qui s'habille dans le cortile du palais Chigi ; toute l'artillerie disponible les suit, trois jours après[2], et Merlin, lorsqu'il revient à Rome, promet d'avoir emporté la place avant huit jours[3].

Février s'achève cependant, et Cività Vecchia tient encore : Championnet impatienté désigne Watrin pour remplacer Merlin qui se presse[4]. Dans la nuit du 3 au 4 mars, laissant 500 hommes garder son camp et 50 surveiller le parc, il lance deux colonnes sur la ville : l'une conduite par le chef de bataillon de sapeurs Guillaumin attaque le bastion *della Rosa*[5] ; l'autre se jette sur le demi-bastion de l'ouvrage à cornes : elle est commandée[6] par le chef de bataillon Vuillermé, de la 62e ; chacune est appuyée par une réserve de 150 hommes. Cependant aucune d'elles ne parvient à pénétrer dans la ville ; si l'attaque est vive, la défense est acharnée ; à trois heures et demie du matin, après trois tentatives d'escalade repoussées toutes trois, ayant 72 hommes hors de combat, Merlin bat en retraite et envoie un courrier à Championnet annoncer son échec et demander du renfort[7].

En même temps, avec beau coup d'habileté, il ouvre des pourparlers avec les rebelles : « Vous

1. Galimberti, 14 février.
2. Galimberti, 17 février.
3. Merlin était revenu demander de nouveaux renforts et demander aussi qu'on payât un acompte à ses canonniers qui désertaient (Merlin au consulat, 2 ventôse. *Archivio*, 40).
4. Championnet au Directoire (Dépôt, 26 février). Macdonald au consulat, 18 ventôse (*Archivio*, 40). Macdonald au ministre de la Guerre (Dépôt, 9 mars).
5. Elle comprend les 2e et 3e compagnies de grenadiers et 400 hommes de la 62e.
6. Elle comprend la 1re compagnie de grenadiers, 400 hommes de la 62e, 60 sapeurs, 20 mineurs et canonniers.
7. Merlin à Championnet (Dépôt, 3 mars).

« avez été hier à deux pas de votre perte, dit-il « dans l'adresse qu'il envoie au peuple de Cività « Vecchia, le 4 mars; je consens à négocier avec « vous. » Et le peuple accueille ces ouvertures : la vivacité de l'attaque a fort ébranlé sa confiance; « très « résolu de se raccommoder », lit-on dans la réponse du peuple au général français, le peuple est prêt à capituler aux conditions suivantes : 1° il demande de dépendre entièrement de sa mère patrie, qui est Rome; 2° il demande que l'on ne touche pas à son culte; 3° il désire un pardon général de toutes ses fautes, imaginaires ou réelles; 4° il demande en grâce un commandant de la part de la République romaine; 5° il désire garnir toutes les portes de la place avec les forces naturelles du pays, afin de conserver le tout à la disposition de la République; 6° il désire que Cività Vecchia soit exempte de toutes les contributions nouvelles; 7° il demande un armistice. Trop heureux de rencontrer des dispositions conciliantes, Merlin accepte ces propositions; il demande seulement que deux compagnies de grenadiers soient admises à garder les portes conjointement avec le peuple. Celui-ci refuse : l'armistice est rompu; l'artillerie française bombarde la ville; des renforts arrivent aux assiégeants : finalement, sans plus faire grande résistance, Cività Vecchia capitule enfin, le 7 mars[1]. Et, ce même jour, la municipalité est nommée, la garde nationale réorganisée[2], les autorités réinstallées. Leur premier acte est de demander en grâce au Quirinal de ne pas les laisser manquer de fonds : à défaut de quoi, la désertion et le désordre troubleraient et réduiraient bientôt la garnison[3].

Le plus sûr moyen de prévenir ce danger, c'est cependant encore de pacifier le pays alentour : Cività Vecchia

1. Galimberti, 7 mars. *Collezione*, IV, 65-67 ; éloges donnés à la compagnie romaine du capitaine Catena pour sa conduite pendant le siège. Sur la belle conduite de Serafini (?), cf. Merlin aux Consuls, 21 ventôse (*Archivio*, 40).
2. Merlin au consulat, 17 ventôse (*Archivio*, 41).
3. *Questore municipale di Civita Vecchia al Duport*. 21 ventôse (*Archivio*, 184).

aussitôt prise, Merlin se retourne contre Tolfa[1]. Le 13 au soir, il envoie, sous le commandement de Guillaumin, une colonne de 600 hommes occuper Santa Severa à sa droite, d'où il fermera la retraite aux insurgés; tandis que Vuillermé, avec 500 hommes, occupe la vallée du Mignone, d'où il se portera sur le petit pays rebelle des « Allumiere » : lui-même, avec 400 hommes, doit marcher sur l'ennemi encadré entre les deux colonnes qui opèrent sur ses flancs. Le 14, à six heures du matin, les trois petites troupes s'ébranlent, refoulant l'ennemi devant elles : la droite et le centre ne rencontrent pas de résistance; la gauche, arrêtée un moment aux « Allumiere », emporte bientôt ce village et rejoint enfin les deux colonnes devant Tolfa. Mais ici la lutte est acharnée : les brigands se fortifient dans les fermes et le château : « Parvenu sur le plateau du village (le « soldat) veut s'élancer : mais toutes les maisons « servent de retranchements; des croisées, des toits « même, des coups de fusil et de tromblon font un feu « terrible; le soldat avancé ne recule point... »; il met le feu aux maisons pour en chasser ses adversaires; le grenadier Fleurquin arrache un drapeau d'une fenêtre sous une grêle de balles; on voit « au milieu « des flammes, sur des toits prêts à s'abîmer, des for- « cenés avoir l'air d'être insensibles à la douleur et ne « cesser de se servir de leurs armes qu'en disparaissant « avec le faîte des maisons[2] ». Et, jusqu'au milieu de la nuit, les rebelles tirent du haut du château : le lendemain, ils en sont à la fin chassés; on fusille tous les hommes pris les armes à la main; on pille le village et on le brûle.

Le 21 mars, les troupes de Merlin rentrent à Rome,

1. Merlin au consulat, 21 ventôse (*Archivio*, 40).
2. Merlin à Macdonald, 26 ventôse (Dépôt. 16 mars. *Archivio*. 40). Merlin aux Consuls, 4 germinal (*Archivio*, 40). Guillaumin avait deux blessures : sa montre lui avait sauvé la vie. Le lieutenant Dufeu commande sa compagnie, deux heures durant, avec une balle dans la cuisse. Les Français ont trente-cinq morts et blessés.

le littoral romain sur la Méditerranée est tranquille; cette guerre atroce est étouffée ici.

Mais elle est très vivace ailleurs : tout le haut pays est couvert de bandes aussi héroïques que celles de Tolfa. Si la Campagne, comme Rome elle-même, reste paisible malgré ses souffrances, durant les premiers mois de 1799, si même l'on doit dire que la chute de Cività Vecchia au nord et les victoires de Championnet au sud y affermissent le régime jacobin, quoiqu'elles n'en soulagent pas les misères, une insurrection formidable se déchaîne à cette même époque sur tous les points de la montagne.

III

Depuis les escarpements de la Sabine (Monte Gennaro, 1.271 mètres) qui dominent, âpres, superbes et tristes la plaine monotone et nue de la Campagne et de la Méditerranée, jusqu'aux collines ascolanes[1], coupées de ravins, creusées de cavernes, qui arrêtent au levant les flots de l'Adriatique, une agitation croissante se propage le long de la frontière napolitaine par le massif de Buono, tout sanglant encore des défaites de Mack, par le haut plateau de Norcia[2] et le soulèvement abrupt des monts Sibillins[3].

Chose curieuse : ce n'est pas au moment même de l'invasion napolitaine, c'est lorsque l'insuccès en est manifeste que la révolte éclate, indomptable. Au début, sans doute, la victoire de Ferdinand et du Pape paraît assurée; et puis les Français campent dans le pays avec toutes leurs forces, et ils prennent soin de le ménager afin de n'avoir pas deux ennemis à combattre. Mais voici que, au premier choc, leurs demi-

1. Le Monte Ascenzione a 1.100 mètres.
2. Entouré par le Monte Maggiore, 1.420 mètres; le Monte Pattino, 1.884 mètres; le Monte Coscerno, 1.683 mètres; le Monte Terminillo, arrosé par la Cornia, affluent de la Néra.
3. Monte Rotondo, Monte di Pretara, ayant l'un 2.400, l'autre près de 2.500 mètres.

brigades amaigries renversent les bataillons innombrables de l'armée chrétienne : dans l'orgueil de leur victoire, ils s'oublient, et les patriotes plus encore; du reste les réquisitions sont nécessaires afin de pousser en avant. Et c'est pourquoi, au moment même où, s'enfonçant dans le sud, ils abandonnent à leurs instincts de révolte les départements romains. ils les pressurent plus durement qu'ils ne l'avaient fait, lors de la déclaration de guerre. Et les Jacobins les narguent dans leurs croyances et les atteignent dans leurs intérêts : les réquisitions de Championnet sont contemporaines de la persécution dirigée contre les nobles et les prêtres. Ce pays retiré est semé de vieux sanctuaires, peu connus sans doute du reste du monde, mais qui n'en sont pas moins des centres d'une vie religieuse intense : à Magliano, la madone « di Giuliano » est célèbre par ses miracles : le 23 avril 1557, elle ressuscitait un enfant et recollait les membres épars d'une servante assassinée[1]. A Cantalice, au cœur de la Montagne, un obscur capucin, le P. Félix, a laissé un prestigieux souvenir en raison de l'austérité de ses pénitences et de l'éclat de ses visions[2]. La foi simple et profonde de ces cœurs farouches est blessée par les émissaires du Quirinal; leur pauvreté est atteinte par les agents de l'armée française : comme dans le Circeo au mois de juillet, c'est ici la double révolte en l'honneur de la Vierge et dans l'intérêt de la bourse.

Chose remarquable, la ligne de l'insurrection suit la frontière napolitaine. C'est que les troupes s'y étant

1. « *Sabina sugra e profana, antica e moderna, ossia raccolta di notizie del paese sabino*, divisa in dieci capitoli, con carte corografiche, appendice ed indice delle materie, dedicata all' Emo et Rmo Principe. Il signor cardinal Andrea Corsini, vescorodi Sabina e profetto della Signatura (Roma, Giovanni Zempel., 1790, in-4), par Francesco Paolo Sperandio, archiprètre de Magliano, p. 295.

2. Il était né en 1515, était mort le 18 mai 1587, avait été béatifié en 1625 et canonisé en 1712 (*Abrégé de la vie de saint Félix de Cantalice*, capucin, tiré des actes de sa canonisation (à Paris, Jacques Josse, rue Saint-Jacques. à la Colombe royale, proche Saint-Yves, 1713, in-16), par Philibert du Bourg capucin, avec une épître dédicatoire d'une platitude exquise adressée à Mgr de Voyer, marquis d'Argenson.

concentrées, y ayant séjourné davantage, contributions et réquisitions s'y font plus lourdement sentir; c'est aussi que le pays, plus sauvage et plus pauvre, se prête mieux que les autres à la petite guerre : la poursuite est malaisée à travers ces gorges abruptes aux embuscades faciles, et parmi les rocs rongés par l'action de la chaleur et des eaux : les coups de fusil y sont aussi fréquents que les pièces de blé y sont rares. C'est enfin que le voisinage du royaume en révolte assure aux insurgés un double appui : les nouvelles, propres à relever leur courage, leur parviennent, rapides et sûres; et puis leurs bandes sont grossies de déserteurs napolitains ou de brigands poursuivis, en même temps qu'elles sont armées des fusils et des sabres tirés des arsenaux de Ferdinand.

Bien avant que le cardinal Ruffo débarque en Calabre (février), ou que les troupes de Rodio et de Chiarpa battent la campagne, les troubles ont commencé le long de la frontière, près de Tivoli, de Terni, d'Ascoli. Comme les dernières colonnes de Mack se replient sur San Germano, la municipalité de Tivoli ordonne à Benedetti, le commandement de sa garde nationale sédentaire, de réorganiser toutes les gardes nationales du canton. Ce Benedetti n'est qu'un hardi chenapan : à Castel Madama, les 20 hommes qui l'accompagnent et lui-même commettent mille rapines; le peuple se contient à peine, à la prière de Giustini et de Cattarelli, qui promettent de tout payer. A Cicigliano, Benedetti ne se gêne pas davantage : il vole des draps, il vole des couvertures, il lutine les femmes; ici encore la foule gronde : on a grand'peine à la contenir. Benedetti veut la défier et quitter le village au son du tambour; le marquis Teodoli, qui, d'accord avec l'archiprêtre, l'a sauvé jusqu'ici de la colère du peuple, cherche à l'en dissuader; mais comme il parle, voici qu'il reçoit une balle dans la jambe. D'où vient-elle? On assure que c'est un garde national, d'une gaieté suspecte et qui sent

le vin. La foule, à ce coup, ne se contient plus; elle se rue sur les Jacobins, massacre Benedetti et sept de ses hommes[1]. Tivoli veut se venger; elle députe à Rome; elle obtient du consulat et du commandant de la place 18 cavaliers romains commandés par le capitaine Borgia et 150 légionnaires, avec 20 gendarmes que commande l'adjudant-major Olivieri : le tout est placé sous les ordres du colonel Ordioni. A la nouvelle de leur approche, le peuple de Cicigliano fuit dans la montagne, les paysans de San Vito volent à son secours; attaqués le 26 janvier par les Tiburtins, ils les mettent en déroute, tuent Alexandre Veleno et l'édile Giorgi; le préfet consulaire Sestile retourne à Tivoli épouvanté. Mais les troupes régulières arrivent, brûlent le village, soumettent le pays[2].

Le mouvement d'Ascoli est plus grave que les tumultes de Cicigliano. « Lorsque les Napolitains ont « envahi une grande partie du département du Tronto, « écrit aux consuls le général Rusca, la plus grande « partie de la population de ce département était pour « eux. Le nombre de ceux qui ont été fidèles... a été « très petit, et je ne puis en citer qu'une douzaine « environ[3]. » Le fait est que, comme le général Duhesme

1. C'est peut-être une affaire de ce genre qui se passa dans les Monts Albains, à quelques kilomètres de Genzano. Gibafries (?), chef de bataillon de la 30e demi-brigade, président de la Commission militaire, écrit à Championnet, le 15 janvier (26 nivôse. *Archivio*, 40) que, la veille, la Commission a condamné à mort sept individus de Città Lavinia, et trois autres à huit mois de prison : l'un des condamnés à mort s'est enfui immédiatement avec Negri, un autre chef de la sédition. Le document porte une note de Championnet : « Punir sans piété les royalistes et les anarchistes; le rapport que Gibafries (?) adresse ne contient que de vagues dénonciations contre de malheureux cordonniers; il n'y a pas de mesures sévères à prendre ; c'est au gouvernement romain à surveiller le pays. »

2. Galimberti, *Memorie*, I, 241-242, après le 27 janvier. Championnet au ministre de la Guerre, 14 pluviôse (Dépôt, 2 février). La chronologie des deux textes ne concorde pas. Championnet donne deux dates, 5 et 6 pluviôse (24 et 25 janvier) pour le départ des colonnes. Galimberti donne une date, 4 nivôse (24 décembre), jour du combat. Tous les autres détails concordants, il ne peut s'agir que d'une seule et même expédition. J'ai suivi Championnet, parce que le récit de Galimberti est inséré dans son *diario*, entre le 27 et le 28 janvier, ce qui s'explique, si l'on admet la chronologie de Ch..., mal si l'on admet la sienne ; d'autre part, on s'explique qu'il ait, par inadvertance, écrit nevoso pour piovoso. L'écart subsistant entre les deux textes (4, 6 piovoso) est faible : une inexactitude, excusable de la part de Galimberti, qui ne parle que par ouï-dire, peut en rendre compte.

3. Rusca aux consuls, 24 frimaire (*Archivio*, 40).

se dirige sur Pescara, tout le pays qu'il abandonne se soulève brusquement ; le bataillon romain du Métaure qui garde les communications est anéanti par les insurgés[1]. Une colonne volante organisée par Duhesme et que commande Planta accourt précipitamment[2] : elle se dirige sur le village de Talavecchia et sur le pont d'Arli afin de tenir en respect les rebelles. « Mais, sur le « pont d'Arli, elle tombe dans une embuscade. Le « pont, d'une seule arche de travertin, étroit et élevé, « jeté entre les rives hautes et resserrées du Tronto en « un passage étranglé, est dominé à droite du fleuve « par un petit monticule qui lui fait en quelque sorte « barrière et par un petit plateau appelé Campodanù, « d'où l'on peut battre de son feu la route qui le longe « au bas, sans manquer un coup et en ayant la retraite « assurée sur les derrières. C'est là que, surpris par « les brigands couchés dans les broussailles et cachés « par les rochers, les Français sont accueillis par la « fusillade et doivent s'enfuir, laissant sur la route « plusieurs morts et blessés : ils croient les venger en « incendiant dans leur retraite quelques petites mai- « sons..... notamment dans le petit pays de Fondi[3]. » Battu, Planta tâche de négocier, sans plus de succès et se replie sur Giulianuova. La nouvelle de sa retraite se répand partout, redouble le courage des montagnards : plus encore qu'en Sabine, le pays se prête à leurs exploits.

« Par les flancs rocheux de la montagne des Pleurs « et du Monte Rosara, parmi lesquels bouillonne le

1. Peut-être sur les bords du Gran Ca, torrent qui sort du col de l'Osolo, traverse San Pietro et les Piagge, et tombe dans le Tronto, près d'Ascoli. La tradition locale a gardé le souvenir d'un combat, le premier de l'insurrection et qui aurait été sanglant. « Je me rappelle encore le jour où, avec l'ami Fria, en septembre 1886, je fus à Santa Maria à Corte. Après avoir eu une longue conversation dans la maison du curé, avec le neveu de Sciabolone, Michel, un vieux de soixante-dix ans, nous faisions un tour dans le village : en passant devant sa maison, il nous appelle à l'entrée avec un air de grand mystère. A voix basse, il nous dit que le premier massacre de Français fait par son oncle eut lieu en cet endroit, qui fut appelé ensuite « fosso del gran caso ». Crivelluci, 164, note 2.

2. Thiébault, III, 293. Jomini, 289. Franchetti, 346.

3. Crivelluci, 163. Thiebault, II, 193. Pastori donne pour ce combat la date du 5 janvier.

« Castellano sous les veines[1] de Saint-Georges et de « Saint-Marc..., parmi le vert et le jaune des châ- « teigners, sous les masses cendrées des rocs énormes, « s'ouvrent en méandres repliés des fentes pro- « fondes, d'effrayantes cavernes, retraites naturelles « des bêtes féroces à tête humaine. A Castel Trosimo, « les fentes des rochers forment des souterrains qui « permettent de se réfugier des maisons du château « dans les profondeurs du lit du fleuve. Une des grottes « de la veine de Saint-Marc, en forme de coupe et for- « mant une fontaine des eaux qui tombent... est appe- « lée, en raison de son horreur sauvage *Non m'arrivedè* « (on ne me voit pas deux fois : *non mi rivedere*). » Tout ce pays se couvre de bandes ; les paysans « ont « pour armes ou des faux, ou des haches, ou des « fourches, ou des fusils de chasse ; ils ont pour « enseignes des croix ou des madones ; ils s'éparpillent « à travers champs, parmi les bouquets d'arbres, au « milieu des montagnes : ils se rassemblent et forment « des troupes immenses pour assaillir les terres, les « châteaux, les bourgs. Le plus hardi en devient le « chef ; c'est là un prêtre ou un « frate » ; ici un paysan « ou un soldat ; ils volent, massacrent, saccagent, « incendient, sans règle, sans pitié, jetant partout « l'épouvante par des actes d'une férocité bestiale[2] ». Tous les chefs locaux reconnaissent l'autorité suprême d'un paysan de Colle, parlant peu et tirant bien, qui troue d'une balle une petite pièce de monnaie jetée en l'air et qui connaît à merveille tous les chemins du pays et tous ses repaires cachés : ce chef des insurgés ascolans, Giuseppe Costantini dit Sciabolone, qui aura bientôt gagné la réputation la plus sanglante par ses cruautés sans nom, était né, chose curieuse, dans le même village que frate Pacifico, Guglielmo de Lis-

1. En patois ascolan, le mot *rena* désigne des étendues rocheuses et escarpées.
2. Rey à Championnet raconte, le 13 janvier 1799, qu'un de ses aides de camp et un officier du 2e régiment de chasseurs à cheval viennent d'être brûlés vifs par les insurgés à Serra (Dépôt, 13 janvier).

cano, le compagnon de saint François d'Assise.

Ce n'est pas une physionomie moins curieuse que celle de l'archiprêtre de Cottanello (près Riéti), et la lutte qu'il dirige n'est pas moins ardente. Le pays qui en est le théâtre est celui que viennent de se disputer Mack et Championnet : Stroncone et Greccio, les deux foyers de la révolte, occupent le massif oriental du massif du Buono, tandis que Otricoli et Calvi, les deux étapes de Metsch, en gardent le flanc occidental[1]. Pressurés par les colonnes qui traversent le pays dans tous les sens, pillés, saccagés, terrorisés, les paysans se sont rejetés dans les montagnes. Le 1er décembre, six Français arrivent à Stroncone[2] : ils demandent quarante bœufs, quarante bottes de foin, quarante barils de vin, quarante roubbes de blé. Comme on leur refuse et qu'ils ne sont pas en force, ils reviennent le 4, plus nombreux : ils emportent huit bœufs, cinq chevaux, du foin et du blé. Le 5 et le 6, de mauvaises nouvelles arrivent ; les troupes se rapprochent ; beaucoup d'habitants veulent fuir. Le chanoine Giovanni Terenzio, les frères Giorgi et le chanoine Domenico Salvati quittent le bourg à une heure du matin, pour gagner des pays plus tranquilles. Mais la route qu'ils suivent est barrée par les troupes ; ils se jettent dans la montagne, ils montent jusqu'au Castello di Tiedi ; en route, ils rencontrent des habitants de Calvi qui fuient avec une égale terreur les troupes du roi de Naples et les soldats du Directoire ; ils montent avec eux au Castello di S. Urbano (le 8 décembre) : le curé Francese les accueille avec bonté ; mais il ne peut les garder au village. Les fugitifs retournent à Stroncone ; ils y apprenent qu'on veut confisquer leurs biens parce qu'ils se sont enfuis : les Français, revenus à Riéti le 8, ont été arrêter les nobles, l'évêque Mgr Marini, et ont

1. Contigliano se trouve un peu au sud de Greccio ; Cottanello, à l'ouest de Contigliano. Cantalupo au sud-ouest de Cottanello et au nord de Moiteto (d'après la *Sabina Sagra*, de Sperandio, carte corografiche).

2. *Domenico Salvati, canonico di Stroncone... rassunto del G. Lumbroso*, p. 5, 6.

« Castellano sous les veines[1] de Saint-Georges et de « Saint-Marc..., parmi le vert et le jaune des châ- « teigners, sous les masses cendrées des rocs énormes, « s'ouvrent en méandres repliés des fentes pro- « fondes, d'effrayantes cavernes, retraites naturelles « des bêtes féroces à tête humaine. A Castel Trosimo, « les fentes des rochers forment des souterrains qui « permettent de se réfugier des maisons du château « dans les profondeurs du lit du fleuve. Une des grottes « de la veine de Saint-Marc, en forme de coupe et for- « mant une fontaine des eaux qui tombent... est appe- « lée, en raison de son horreur sauvage *Non m'arrivedè* « (on ne me voit pas deux fois : *non mi rivedere*). » Tout ce pays se couvre de bandes ; les paysans « ont « pour armes ou des faux, ou des haches, ou des « fourches, ou des fusils de chasse ; ils ont pour « enseignes des croix ou des madones ; ils s'éparpillent « à travers champs, parmi les bouquets d'arbres, au « milieu des montagnes : ils se rassemblent et forment « des troupes immenses pour assaillir les terres, les « châteaux, les bourgs. Le plus hardi en devient le « chef ; c'est là un prêtre ou un « frate » ; ici un paysan « ou un soldat ; ils volent, massacrent, saccagent, « incendient, sans règle, sans pitié, jetant partout « l'épouvante par des actes d'une férocité bestiale[2] ». Tous les chefs locaux reconnaissent l'autorité suprême d'un paysan de Colle, parlant peu et tirant bien, qui troue d'une balle une petite pièce de monnaie jetée en l'air et qui connaît à merveille tous les chemins du pays et tous ses repaires cachés : ce chef des insurgés ascolans, Giuseppe Costantini dit Sciabolone, qui aura bientôt gagné la réputation la plus sanglante par ses cruautés sans nom, était né, chose curieuse, dans le même village que frate Pacifico, Guglielmo de Lis-

1. En patois ascolan, le mot *vena* désigne des étendues rocheuses et escarpées.
2. Rey à Championnet raconte, le 13 janvier 1799, qu'un de ses aides de camp et un officier du 25e régiment de chasseurs à cheval viennent d'être brûlés vifs par les insurgés à Serra (Dépôt, 13 janvier).

cano, le compagnon de saint François d'Assise.

Ce n'est pas une physionomie moins curieuse que celle de l'archiprêtre de Cottanello (près Riéti), et la lutte qu'il dirige n'est pas moins ardente. Le pays qui en est le théâtre est celui que viennent de se disputer Mack et Championnet : Stroncone et Greccio, les deux foyers de la révolte, occupent le massif oriental du massif du Buono, tandis que Otricoli et Calvi, les deux étapes de Metsch, en gardent le flanc occidental[1]. Pressurés par les colonnes qui traversent le pays dans tous les sens, pillés, saccagés, terrorisés, les paysans se sont rejetés dans les montagnes. Le 1er décembre, six Français arrivent à Stroncone[2] : ils demandent quarante bœufs, quarante bottes de foin, quarante barils de vin, quarante roubbes de blé. Comme on leur refuse et qu'ils ne sont pas en force, ils reviennent le 4, plus nombreux : ils emportent huit bœufs, cinq chevaux, du foin et du blé. Le 5 et le 6, de mauvaises nouvelles arrivent ; les troupes se rapprochent ; beaucoup d'habitants veulent fuir. Le chanoine Giovanni Terenzio, les frères Giorgi et le chanoine Domenico Salvati quittent le bourg à une heure du matin, pour gagner des pays plus tranquilles. Mais la route qu'ils suivent est barrée par les troupes ; ils se jettent dans la montagne, ils montent jusqu'au Castello di Tiedi ; en route, ils rencontrent des habitants de Calvi qui fuient avec une égale terreur les troupes du roi de Naples et les soldats du Directoire ; ils montent avec eux au Castello di S. Urbano (le 8 décembre) : le curé Francese les accueille avec bonté ; mais il ne peut les garder au village. Les fugitifs retournent à Stroncone ; ils y apprenent qu'on veut confisquer leurs biens parce qu'ils se sont enfuis : les Français, revenus à Riéti le 8, ont été arrêter les nobles, l'évêque Mgr Marini, et ont

1. Contigliano se trouve un peu au sud de Greccio ; Cottanello, à l'ouest de Contigliano. Cantalupo au sud-ouest de Cottanello et au nord de Moiteto (d'après la *Sabina Sagra*, de Sperandio, carte corografiche).

2. *Domenico Salvati, canonico di Stroncone... rassunto del G. Lumbroso*, p. 5, 6.

son frère, capitaine de sa cavalerie : quels que soient les titres dont ils aient ou non été revêtus, ceux-là sont ses conseillers et ses seconds.

Ils occupent la terre de Greccio, où la croix remplace l'arbre de la liberté abattu ; ils continuent leur marche sur Cantalice, dont la population, poussée par le Dr Cantalini, s'enrôle dans leurs bandes. A Lisciano, à Paterno, à Poggio Bartone, à Morro, à Labro, les Masses de l'archiprêtre sont accueillies avec le même enthousiasme et reçoivent les mêmes renforts. Comme les Français ont profité de son départ pour occuper Greccio le 3 février[1], il revient sur ses pas, franchit le Velino et tombe sur les Français au moment où ceux-ci tentent un coup de main sur Cottanello[2] : pris entre deux feux par les défenseurs du village conduits par Grimani et les bandes sauvages de l'archiprêtre, ils s'enfuient en laissant deux cents hommes sur le carreau. Pour leur couper la retraite sur Terni, Tiburzi se dirige par Greccio et Moggio sur Ponte-Regolatore, occupe Piediluco et soulève le pays jusqu'à l'Arrone, où l'archiprêtre Francesco Arcangeli l'accueille avec cordialité, et où il installe un poste commandé par Saverio et Paolo Arcangeli, ses deux frères. Après y avoir demeuré huit jours, il poursuit sa marche en avant, s'empare de Monte Franco, de l'abbaye de Ferentillo, chasse les Français de Papignano, où il installe son lieutenant Laurento Laurenti avec cinq cents hommes ; enfin il se rabat sur la route de Rome, bat les patriotes à la Memoria di Papa Urbano, à Somma, à Strettura, où il prend trois pièces d'artillerie légère.

La campagne de Riéti est en feu : Deguercy, qui com-

1. Salvati, Lumbroso, 6 *bis* vero.

2. Tiburzi avait un corps de fidèles qui l'accompagnaient partout (3 à 400 hommes. Cf. Deguercy *infrà*) et étaient appuyés partout par les insurrections locales (les 2 à 3.000 brigands de Deguercy). Le même jour, la municipalité de Riéti écrit au consulat que la situation est très critique ; ont signé : Stoli (?) président ; Ferri et Sorge, édiles ; Franco, secrétaire. C'est d'eux, certainement, que parle Deguerci, dans sa lettre du 14 pluviôse : « La conduite de la municipalité de cette ville est réellement répréhensible ; je vous prie de l'inviter de se montrer à l'avenir avec plus de zèle et de patriotisme. »

mande la place, écrit aux consuls, le 30 janvier[1] : « L'insurrection, dans les environs, fait des progrès « effrayants : non seulement les pays du territoire « napolitain sont en révolte, mais encore la majorité « (des communes) de l'arrondissement... ; l'archiprêtre « de Cottanello est à la tête des insurgés ; trois cents « hommes sont rassemblés avec ce monstre... ; mille « hommes sont nécessaires avant deux jours : il y a « deux à trois mille brigands.... leur nombre croît « tous les jours. » Et leur audace croît avec leur nombre. Le 11 février, ils occupent S.-Anatolia[2] ; le même jour, Grimani, le défenseur de Cottanello, s'est emparé de Stroncone par surprise : il escalade les murs du château sur des échelles qu'a préparées Luigi Giorgi ; et, s'il ne parvient pas à mettre la main sur l'édile Contesa, qui s'échappe par le bois des Ursulines, et, après s'y être caché tout le jour, saute la muraille à la nuit tombante près du *Loggiato delle Monache* et court à Terni, il est assez heureux pour arrêter Giuseppe Piacenti, doublement criminel à ses yeux, et comme jacobin, et comme amant de la femme qu'il aime[3].

Les autorités du Clitumne n'étaient pas moins effrayées que le gouvernement du Quirinal : d'autant qu'elles apprenaient la révolte d'Ascoli et que les deux insurrections menaçaient de se joindre dans la campagne de Norcia, par la vallée de la Cornia. Le poste d'Arquata, qui commande les redoutables défilés par où s'élève, en interminables lacets, la route de la Nera au Tronto, était menacé par des bandes sauvages : elles étaient indépendantes de Sciabolone, qui dominait dans cette vallée-ci, de l'archiprêtre qui dominait dans cette vallée-là[4] ; mais ne devait-on pas craindre, ne pouvait-

1. *Archivio*, 40. 11 pluviôse.
2. Sansi, 40.
3. Salvati. Lumbroso, 6 *bis* verso.
4. Il est certain que les bandes de la Cornia et du massif Sibillin ne relevaient pas de Tiburzi : bien qu'il ait tendance à exagérer son rôle, il n'en souffle mot dans sa *Memoria*. Crivellucci ne dit pas que Sciabolone se soit étendu jusque-là ; Sansi, dont l'exposition est assez confuse sur ce point (p. 39-42), dit

on pas prévoir sinon leur union, du moins leur entente. Et, du jour où leur entente serait chose faite, où quelque vicaire du roi de Naples, quelque émissaire du cardinal Ruffo, ou simplement quelque chef plus renommé que les autres par sa dévotion et sa barbarie aurait combiné leurs mouvements et concerté leurs coups, leur force n'en serait-elle pas beaucoup accrue et tout l'intérieur de la République dangereusement menacé ?

Ce fut ce danger que l'administration de Clitumne, le consulat de Rome, les généraux Français de l'aile gauche comprirent également et qu'ils parèrent de leur mieux. Le commandant du département Péfaut, secondé par le commissaire départemental Francesco Laurenti, réunit les quelques troupes qu'il avait à sa disposition et mit Norcia et Arquata à l'abri d'un coup de main[1]; le Quirinal envoya l'ordre à Grabowski, le général en chef des troupes romaines, de se rendre sur-le-champ à Riéti et de prendre la direction des opérations[2]. Duhesme parvint à se débarrasser enfin des insurgés d'Ascoli. S'ils occupaient cette ville le 23 janvier[3], ils en étaient chassés le 26; s'ils l'inquiétaient jusqu'aux premiers jours de février, ils étaient battus à Corropoli et à Nereto[4]; et leurs chefs découragés, et les Français pressés d'en finir convenaient par un véritable traité, signé à Mozzano, le 5 février, de rétablir les choses sur l'ancien pied et de ramener la paix dans le pays. « Le « général français voit avec plaisir, dit le texte original, « que les montagnards insurgés, grâce aux vertueux « ecclésiastiques tant réguliers que séculiers expédiés « dans toutes les communes, veulent consentir à la « paix. Les troupes françaises ne peuvent la faire « qu'honorable et juste. En conséquence, le général

que Norcia a été menacé par les bandes du Tronto, mais il ne dit pas à quelle époque et ne cite pas ses sources et paraît ignorer la paix de Mozano.

1. 1er février. Sansi, 40.
2. Deguercy au consulat, 2 février (*Archivio*, 40).
3. Crivellucci, 164.
4. Thiébault, II, 309.

« français, animé du désir de la paix, ne peut la donner « qu'aux conditions ci-dessous, c'est-à-dire : 1° pardon « général pour toutes les communes ; 2° les communes « donneront un otage, gage de leur sincérité ; 3° ces « otages seront sous la responsabilité d'un habitant « d'Ascoli ; 4° nul ne pourra être inquiété pour sa con- « duite passée ; 5° on ne lèvera aucune réquisition à « propos de l'insurrection ; 6° au cas où on ne pourrait « trouver d'otage dans le village, le général français « acceptera un habitant ou prêtre d'Ascoli qui repré- « sentera ce village. Tel est l'ultimatum qu'il propose. « Rien ne peut y être ajouté, ni en être retranché. Le « général français donne sa parole sacrée qu'il obser- « sera religieusement les articles qu'il propose. Le pré- « sent traité de paix sera souscrit par le commandant « et le capitaine des montagnards. » Il est signé, en effet, du général Dargoulet et de Giov. B. Currci, le prête-nom de Sciabolone et de vingt et un autres chefs de brigands[1], le 5 février (17 pluviòse) et ratifié le lendemain par Planta[2].

Il était temps que les Français et les Romains, débarrassés de la révolte du Tronto, pussent appliquer tous leurs efforts à réduire, ou, du moins, à combattre l'insurrection de la Nera. Tiburzi serrait Riéti de plus en plus près ; il ordonnait à « tous les peuples », « sous « peine de l'indignation royale », de prendre les armes afin de concourir à l'assaut qu'il préparait pour le 12 février. S'il échouait ce jour-là, loin de se décourager, il continuait de bloquer la ville, interceptait ses approvisionnements et détruisait les conduites d'eau[3] ; en même temps il isolait ses défenseurs du côté de Rome, en insurgeant la Sabine, comme il les avait coupés de Terni par la prise de Stroncone. Dans les premiers jours de février, Subiaco s'était révolté ;

1. *Pastor*, *Ascoli sotto l'albero della liberta*, p. 70 (cité par Crivelluci, 274).
2. Crivellucci, 276.
3. *Collezione*, IV, 49. Sansi, 43.

Corese et Poggio Mirteto et tout le pays alentour avaient suivi son exemple[1]; mais une colonne avait parcouru le pays et semblait l'avoir pacifié. L'archiprêtre envoie, sous les ordres de Giuseppe Melchiorri, 500 hommes dans la vallée de la Farfa pour relever le courage des paysans; et, à son arrivée, la révolte reprend. Pour la seconde fois, Corese et Poggio Mirteto se soulèvent[2]; beaucoup de villages qui sont restés indécis se révoltent à leur tour, lorsque, à l'occasion du 15 février, les autorités consulaires prétendent leur imposer des manifestations de joie; les environs de Terni, notamment, sont occupés par les Masses, et, comme Deguercy à Riéti, le commandant Bord est refoulé dans la ville.

Cependant le général Grabowski peut y pénétrer: il y établit son quartier-général et combine un triple mouvement qui rejettera dans la montagne les bandes de l'archiprêtre et délivrera Riéti [18-28 février]. De Norcia, où il s'est établi pour surveiller les défilés d'Arquata et la route de l'Adriatique, le commandant Péfaut se dirige par son ordre sur Cascia, Monteleone, il salto del Cieco: il remonte toute la vallée de la Cornia; il traverse les flancs neigeux du Terminillo et, par Cantalice, il tombe sur la droite de Rieti[3].

Le colonel Turski, qui commande la seconde colonne, rencontre plus de résistance: il part de Spolète et dirige sur Ferentillo un premier détachement qui occupe sans combat Ceselli, Scheggino; Caso et Ganelli se soumettent de même, les 22 et 23 février, et l'avocat Remoli obtient leur grâce; mais les habitants de Colleponte de Ferentillo résistent avec vigueur et, vaincus, sont frappés d'une contribution de 600 piastres. Un second détachement est entré le 22 à Monte Franco, qui a dû payer 700 écus; il a marché le lendemain sur l'Arrone, où les insurgés ont élevé des redoutes et

1. Galimberti, 1er et 3 février.
2. *Mem. Istorica*, 9.
3. *Collezione*, IV, 15-16. Sansi, 43.

miné le pont sur la Nera : ils en sont délogés après une heure de lutte : les deux détachements de l'Arrone et de Ferentillo se rejoignent, occupent Collestate, Torre Orsina, Piediluco, où ils rencontrent une petite colonne partie de Terni, et qui chasse les brigands de la Miranda : partout sur son passage Turski fait rompre les cloches « inventées pour appeler les gens à la prière, « non aux tumultes et aux violences[1] »; partout il chasse les chefs établis par Laurenti, auquel l'archiprêtre a confié la défense de la contrée et réinstalle les édiles et les préfets consulaires.

La troisième colonne part de Narni, sous le commandement de Jablonowski; elle rencontre à Stroncone une vigoureuse résistance. Grimani s'est enfermé dans sa conquête ; vigoureusement secondé par Luigi de Cottanello, il repousse une première attaque des Polonais, le 19 février; lorsqu'ils reviennent, le 21, avec quatre canons, il déploie le même courage, s'il n'obtient pas le même succès : la bravoure de Jablonowski et de ses grenadiers, l'habileté du lieutenant d'artillerie Brugi, l'héroïsme de l'ex-comte lieutenant Canali, du bataillon du Clitumne, qui trouve la mort en montant à l'assaut, ont enfin raison de sa constance; mais, ici, comme dans le Tronto, les vainqueurs doivent se contenter de peu. Comme ils préparent l'assaut suprême sur les murs du château, sous le jardin de l'église du Gonfalone, des pourparlers s'engagent par l'intermédiaire d'un officier corse, Orsoni, qui a été fait prisonnier, et aussi grâce au patriote Giuseppe Piacenti, dont se sont assurés les rebelles; c'est par son entremise et celle d'un certain Orsini, chez lequel Orsoni logeait, que la capitulation est conclue, le 27 février. Les brigands s'engagent à relâcher les captifs qu'ils gardent à Cottanello et à Stroncone ; mais le général et son état-major entreront seuls dans la place; la troupe sera seulement entre-

1. Grabowski au ministre, 2 ventôse (20 février). Lettre de l'édile de Ferentillo, 25 février. Lettre de l'adjoint de Monte Franco, 19 fiorile (Sausi, 42).

tenue par les habitants, en dehors de leurs murs; les églises, les personnes et les propriétés seront soigneusement respectées. Le 28 février, comme il est convenu, les Polonais entrent dans le bourg; mais, malgré les engagements pris, ils arrêtent Grimani et Luigi da Cottanello, saccagent les églises et dévastent les maisons : « Il semblait que ce fût le jour du jugement[1]. » Jablonowski vainqueur poursuit sa marche sur Riéti, où débouche aussi Turski, qui a délogé deux fois les insurgés de leurs positions, à Morro et à Villa Ferri, tandis que la colonne de Péfaut est annoncée à l'est : assailli de trois côtés, l'archiprêtre bat en retraite : Riéti est délivré (3 mars)[2].

Cette grande victoire ne reste pas isolée. Le capucin qui commande les Masses de la Farfa, renforcées par Melchiorri, contenu du côté du Tibre par le capitaine Müller (à Città Castellana), surveillé et espionné par le très actif prêteur de Magliano, de Cesaris[3], est complètement battu à Corese et à Poggio Mirteto par l'adjudant-major Rapatel, qui prépare un coup de main sur Fiano et Scrofano[4].

Enfin, pressé par la garnison de Riéti, l'archiprêtre s'avoue vaincu et abandonne la lutte : privé de ses deux lieutenants Grimani et Luigi, qui sont prisonniers, de Giuseppe Forti et de Giuseppe Toloni, qui ont été fusillés, il se retire à Cantalice avec ses fidèles. Il en est bientôt chassé : les Jacobins ont incendié sa maison à Poggio Fidone, sur la dénonciation d'Aluffi et de Cerafogli; ils le relancent comme une bête fauve; l'un de ses derniers compagnons, Braccalupi forme même, mais en vain, le projet de le tuer. Tiburzi, découragé, abandonne Cantalice, le jeudi saint (21 mars), pour s'enfuir sous un déguisement à Leonessa, puis dans les Abruzzes[5].

1. Salvati-Lumbroso, 6 *quater*. *Collezione*, IV, 47. Sansi, 44.
2. *Monitore di Roma*, n° 51. *Collezione*, IV, 47. Sansi, 43.
3. *Collezione* Napoleon. Lumbroso, 1799.
4. Sainte-Susanne aux Consuls, 8 ventôse (*Archivio*, 40). *Collezione*. IV, 16-17.
5. *Mem. Istorica*, 11-13.

La défaite de Tiburzi, qui, depuis le milieu de décembre, tenait en échec le gouvernement régulier, eut très probablement un grand retentissement dans la montagne ; il est certain, cependant, qu'elle n'amena pas le rétablissement de la tranquillité dans ce pays, ni un renouveau de confiance à Rome. Lorsqu'il annonce au consulat les succès de Grabowski, Sainte-Susanne[1], qui commande les troupes françaises stationnées en territoire romain, ajoute aussitôt[2] : « Le pays est dénué « de tout par le passage fréquent des troupes et l'in- « vasion des Napolitains..., il faut, au moins, tout « craindre de la faim et de la misère des habitants, qui « finiraient par se livrer au désespoir si l'on ne s'oc- « cupe du soin de les soulager en quelque manière... « Le danger est imminent. Il faut des subsistances, des « fourrages et des moyens de transport, sans quoi les « défaites des insurgés ne feront que les aigrir, et leur « repos momentané n'est qu'un feu sous la cendre qui « pourrait se rallumer et devenir un incendie dont on « ne peut calculer les suites. » Et les événements montrent bientôt combien Sainte-Susanne voit juste : le 11 mars, Riéti est encore bloqué[3] ; le 12, Deguercy écrit au consulat[4] que « le département est toujours « infesté par les brigands, qu'il ne peut soutenir les « communes fidèles, qu'il lui faut 500 hommes de ren- « fort et que tout le monde est démoralisé » ; le 13, c'est un capitaine à ses ordres, le capitaine Sempiterni qui écrit à Rossetti, l'aide de camp de Dufresse, qu'ils sont bloqués par 6.000 brigands, postés du côté de Cantalice, de Lugano et de Cività Ducale, « et qu'ils ont « leurs nids sur la frontière de Naples ». Menacé comme il l'est, Deguercy appelle à lui toutes les troupes à sa portée : sur son ordre, le capitaine Godard

1. Sainte-Susanne était nommé depuis le 19 février (Championnet au Directoire, 1er ventôse : « J'envoie Sainte-Susanne prendre le commandement. Dépôt, 19 février).
2. Sainte-Susanne aux Consuls, 26 février (8 ventôse. *Archivio*, 40).
3. *Collezione*, IV, 15.
4. *Archivio*, 48.

évacue Corese, pour le rallier, bien qu'il ait été informé par l'édile de Casemorte que les brigands emprisonnent les autorités et assassinent les patriotes[1]. Pris de peur, le Quirinal fait un nouvel effort, envoie une colonne en Sabine, qui est victorieuse à Subiaco[2] et autorise le commandant de Riéti à prendre l'offensive contre les assiégeants : Città Ducale est occupée et Santa Rufina brûlée (20 mars)[3].

Mais ce double succès ne doit pas, ne peut plus l'aveugler : l'insurrection est partout vivace, partout acharnée : c'est bien la lutte à mort partout entreprise contre un gouvernement rapace et sectaire. Sur l'autre versant de la montagne, les Marches commencent à remuer : en même temps que Fumone[4], on l'a vu tout à l'heure, Apiro et Cingoli s'insurgent[5]. Enfin, sans sortir de la région apennine, les pays du Trasimène, à peine remis de l'insurrection du mois de mai, voient renaître une agitation dangereuse : si Città di Castello, après une courte rébellion, se soumet aux autorités régulières, au début du mois de mars[6], de l'autre côté du lac, une insurrection beaucoup plus grave éclate autour d'Orviéto[7], et Grabowski, envoyé pour la réduire, est obligé, le 17 mars, de battre en retraite sur Montefiascone, puis sur Celleno. Si la révolte semble s'apaiser en Sabine, elle paraît donc s'éveiller dans le Trasimène au moment où elle couve un peu partout : la situation politique de la Montagne n'est guère rassurante.

Inutile, après cela, d'insister longuement sur la situation administrative de cette contrée : c'est, au reste, la même lutte qu'elle révèle contre le régime

1. Godard aux consuls, 14 mars (*Archivio*, 40).
2. Galimberti, 20 mars.
3. *Monitore di Roma*, n° 54. Sansi, 43. Grobowski nomme à Terni une commission militaire présidée par Valory, assisté du commissaire des guerres, Leclerc-Mangin. Trente-sept insurgés comparaissent devant elle. Jablonowski leur a promis la vie ; c'est pourquoi Gius, Grimani et Bernardino Salvati, chefs de l'insurrection, ne sont condamnés qu'à dix ans de fer ; six autres à trois ans, un autre à un an ; les autres absous (22 germile VII, Sansi, 46).
4. Cf. *suprà*.
5. Cf. *infrà*.
6. Sansi, 38.
7. Sansi, 38-39.

jacobin, lutte sourde cette fois, paperassière, légaliste, mais lutte obstinée, lutte sans fin, lutte à mort.

Tantôt ce sont les citoyens eux-mêmes qui tâchent, par leurs seules forces, d'échapper à l'étreinte jacobine : et ce sont alors d'innombrables requêtes où ils protestent qu'ils sont taxés trop fortement par les contributions et les emprunts forcés[1], où ils réclament des indemnités pour les pertes que leur a fait subir la démonétisation des cédules[2], ou pour les dommages que les Napolitains leur ont causés[3]. On demande souvent que les créances des particuliers sur l'Etat compensent les dettes qu'ils ont envers lui : Carlo Baduel, imprimeur et libraire à Pérouse, créancier de la commune, du département et de la République, propose qu'on lui abandonne, en échange de ses droits, la maison où il demeure : c'est une propriété nationale[4]; de même, Ameneo Galeotti, propriétaire de la monnaie de Gubbio, qui appartient à sa famille depuis plusieurs siècles, avoue sans détours le droit de monnayage que lui réclame la municipalité (du 26 termifero IV au 26 ventôse VII[5], ses ateliers ont été rouverts); mais il a avancé plusieurs milliers d'écus à la commune, et il refuse de payer[6].

Tantôt ce sont les administrations constituées qui luttent elles-mêmes pour conserver au pays qu'elles dirigent leurs ressources[7]. Plus résolument encore que par le passé, elles disputent à la rapacité consulaire les revenus locaux[8]; elles mettent, à se défaire des biens

1. Reali à Assise, 27 glaciale, Mandinforte; Ruggiero Valle, 4 piovose (*Archivio*, 217). Orazio Bonaini, 29 nivôse ; les curés du Trasimène, 19 ventoso (*Archivio*, 278. Cf. aussi 282, *passim*).
2. *Domenico Pulchetti al Duport*, 14 piovoso (*Archivio*, 278).
3. Salvator Bartolomei de Foligno. Centrale du Clitumno au ministre des Finances, 24 piovoso (*Archivio*, 220).
4. *Baduel el Duport*, 29 nebbioso (*Archivio*, 293).
5. Centrale du Trasimène à Duport, 26 ventôse (*Archivio*, 278).
6. *Rapporto alli quesiti fatti rapporto alla zecca*, ventoso VII (*Archivio*, 278). *Prefetto consolare di Gubbo al min. Fin.*, 19 nebbioso (*Archivio*, 287).
7. Cf. Démêlés de la municipalité de Gubbio et du questeur Costi. Municipalité au ministre des Finances, 5 annebiatore. Bennedetti au ministre des Finances, 5 nebbioso (*Archivio*, 287).
8. *Centrale Trasimeno al Duport*, 16 ventoso (*Archivio*, 278). *Mun. Città della Pieve ai Consoli*, 14 pratile (*Archvio*, 282).

nationaux[1], une lenteur fort bien entendue, fermant les yeux sur les ventes plus ou moins licites que font les couvents menacés[2], recommandant les requêtes de remboursement que présentent les couvents expropriés[3]. « Aux premiers jours du mois courant, écrit le 13 février « (25 pluviôse) au ministre des Finances, Serafino Silves- « trini, chef de la deuxième division du bureau départe- « mental de Pérouse, l'administration départemen- « tale du Trasimène m'envoya dans le canton de Gubbio « afin de réprimer les manœuvres, les fraudes et les « dilapidations commises dans l'administration des « Biens Nationaux et dans les saisies des couvents des « réguliers supprimés : tous les commissaires qu'a « députés cette municipalité cantonale pour faire exé- « cuter les susdites suppressions ont dilapidé et com- « mis des fraudes et se sont, à leur fantaisie, approprié « de l'argent et des meubles ; ou du moins ils en ont « indiqué la vente à un prix très bas. De plus, à de « ces anciens religieux, le trésor public paye des pen- « sions assez grasses... : quant à ceux qui composent « les administrations, ce sont ceux qui ont volé le « plus[4]. » C'est dire que les coalitions locales se sont nouées entre gens du pays, religieux et édiles, persécutés et persécuteurs, afin de résister aux gens de Rome et aux Français, leurs bons amis : les municipalités de canton et de département se composent des gros personnages de l'endroit qui ont compris combien il serait sot de bouder le nouveau régime. A Gubbio précisément, le préteur communal Codaggelli est parent du président de la municipalité et du président du tribunal de censure[5]. Il en est, sans doute, de même à Pérouse

1. Ou même à les louer. Rapport au consulat, 4 mars (*Archivio*, 203).
2. Des serviteurs de Marie à Città di Castello. Préfet du Trasimène au ministre des Finances, 6 nivôse (*Archivio*, 282).
3. Mun. Assise au ministre de l'Intérieur, 22 freddoso : « abbiamo preso il tutto scrupolosamente in esame, ed abbiamo apertamente rilevato che senza offesa della ragione e del giusto, non può negarsi il rimborso che dal detto cellerario si chiede » ; à propos du couvent de Saint-Pierre (*Archivio*, 217).
4. *Archivio*, 287.
5. *Serafino Silvestrini al min. Fin.*, 12 ventôse (*Archivio*, 287).

et dans bien d'autres endroits : « Je vous préviens, « écrivait Cofi, un comptable du Trasimène, au ministre « des Finances, que la municipalité de ce pays est com- « posée, pour la plus grande part, d'ex-nobles : et cela « suffit pour dire ce que c'est que cette race[1]. »

Chose plus grave, il arrive parfois que les municipalités ne se bornent pas à organiser la défense du pays contre le régime quirinalesque ; elles travaillent directement à le désorganiser. Le 3 mars, la centrale du Clitumne envoie sa démission au consulat[2] : elle allègue l'impossibilité de trouver des grains pour nourrir l'armée : ce qui est possible. Mais, ce qui est certain, c'est que telle commune de son ressort, — celle d'Assise par exemple, — a acheté, il y a un mois, 7 à 8 roubbes de blé dans le Musone[3]. S'il faut en croire, du reste, la municipalité de Pérouse les dilapidations des garde-magasins de l'armée ne sont plus à compter[4]. A la même époque, environ, la municipalité de Riéti dénonce le commandant de la place Deguercy : « Combien il « est inepte, vil, voleur, odieux au peuple de la com- « mune et aux militaires français eux-mêmes, à quel « point il trouble la tranquillité publique, c'est ce que « montrent les documents que nous avons laissés au « ministre de la Guerre[5] » ; et il se peut que ces accusations soient fondées[6]. Ce qui est certain, c'est que pour avoir menacé les officiers municipaux de Terni, dont l'attitude, au milieu de l'insurrection, lui paraissait suspecte, le chef de bataillon Bord, commandant de la place, était dénoncé par eux à Rome comme un voleur, dans la lettre même où, sans l'avoir prévenu, ils envoyaient leurs démissions aux consuls : « Quant aux « dilapidations, répond-il au consulat le 27 février[7], je

1. 12 germile VII (*Archivio*, 293).
2. *Rapporto al consolato*, 13 ventôse (*Archivio*, 20).
3. *Mun. Assisi al min. Fin.*, 19 piovoso (*Archivio*, 217).
4. *Mun. Perugia ai Consoli*, 6 ventôse (*Archivio*, 293).
5. *Francesco Stalieri Agostino Prinli ai Consoli* (*Archivio*, 226).
6. Planta semble y ajouter foi (Cf. sa lettre aux Consuls du 28 ventôse).
7. 9 ventôse (*Archivio*, 40).

« n'en ai jamais connu, je n'en ai jamais souffert. J'ai « été trop longtemps à la tête d'un corps que j'ai toujours « administré et dans lequel j'ai servi quarante ans, et « voilà le premier reproche de ce genre que je reçois. »

La situation administrative de la Montagne en reflète la situation politique : comme les Masses de l'archiprêtre, les municipalités des cantons sont engagées dans une lutte acharnée contre la République du Quirinal.

IV

La situation des Marches, à la même époque, semble avoir été moins complexe ; bien que des troubles y aient quelquefois éclaté, c'est la lutte sourde et la résistance légale qui formulent leur attitude et caractérisent leur histoire. « Dans les premier jours de ce mois, écrit « Championnet au ministre de la Guerre le 17 pluviôse[1], « plusieurs insurrections se sont déclarées dans le « Métaure : on les a apaisées, moitié par la force et « moitié par la persuasion » ; comme l'on a fait, en somme, à ce moment même, pour dompter la rébellion du Tronto. La guerre administrative, au contraire, ne s'apaise pas ; ici encore, ce sont tantôt les citoyens qui essayent de se dérober à l'étreinte du régime ruineux qui les accable ; et tantôt ce sont les corps constitués qui rusent avec la force qui prétend les contraindre. Le commissaire du Consulat dans le Musone, Polelli, doit envoyer quatre agents dans le département pour secouer l'indolence des particuliers, qui empêche l'établissement des rôles de la contribution foncière[2]. De tous côtés, en effet, des réclamations s'élèvent : Ercole Mastaï, de Senegallia, Bernardino Antonelli, Filippino Benedetti, d'autres citoyens de Mondolfo protestent contre l'emprunt forcé auquel veut les soumettre le

1. 5 février. Dépôt. Championnet au Directoire, 2 février (Dépôt).
2. Polelli à Duport, 18 nivôse (*Archivio*, 248).

commissaire Amici[1]. Dans le Musone, on s'insurge contre le droit des farines (*macinato*), que le gouvernement perçoit encore[2]; et l'abbesse du monastère de Sainte-Marie-Madeleine d'Urbania comme le prieur du monastère de Saint-Magnus s'élèvent à leur tour contre la taxe à laquelle on les assujettit : pour payer les 112 piastres qu'on exige d'elle, elle demande à vendre un fonds de terre ou à l'abandonner à la nation, en manière de paiement[3]. Partout on crie grâce à ce gouvernement rapace qui pressure les plus pauvres sans faire rendre gorge aux plus riches. Masucci Tommasso, qui a, sans mot dire, payé un emprunt forcé de 1.350 piastres, voudrait qu'on lui réduisît une dette de l'Etat de 948 écus qu'il a assumée[4]. Ailleurs, pour obtenir une diminution des taxes, les intéressés rappellent tout ce qu'ils ont payé déjà : le vicaire capitulaire du canton de Recanati offre au ministre des Finances le tableau de ce qu'il a versé aux agents français[5]; l'évêque de Macerata et de Tolentino lui apprend qu'il n'a son siège que depuis la moisson de 1796, et ses revenus sont si faibles qu'au dire de Bonaparte il faut accroître sa manse, non l'appauvrir[6]; Guido Calcagnini, évêque d'Osimo, demande la restitution des argenteries et des ors pris en dépôt par le questeur du Musone, et injustement retenus par lui : l'agent des Finances françaises et la centrale du département s'accordent pour reconnaître qu'elles sont sa propriété personnelle[7]; le monastère de Sainte-Agathe, de Fossombrone, ruiné, fait instance pour qu'on n'exige pas de lui le prix de 4.000 fusils; et beaucoup de citoyens, ici comme ailleurs, demandent des indemnités pour les pertes que l'incursion napolitaine leur a fait subir[8].

1. *Pro Memoria alla Centrale del Metauro*, 11 piovoso (*Archivio*, 245). Polelli au ministre des Finances, 11 piovoso (*Archivio*, 248).
2. *Centrale al min. Fin.*, 4 glaciale (*Archivio*, 248).
3. Rapport sur les pétitions, 8 piovoso (*Archivio*, 19).
4. *Polelli al min. Fin.*, 8 glaciale (*Archivio*, 255).
5. 5. annebiatose (*Archivio*, 261).
6. 11 annebiatore (*Archivio*, 263).
7. 16 piovoso (*Archivio*, 261).
8. *Archivio*, 296, 298, 301, *passim*. Sur l'affaire de Saint-Agathe, cf. 1er ventôse.

Plus ou moins ouvertement, les administrations défendent leurs intérêts. S'il est rare qu'elles aient la naïveté ou l'audace de quêter un secours financier au Quirinal, — telle la municipalité de San Angelo in Vado, qui ne sait comment subvenir aux frais de son bureau [1], — il arrive souvent qu'elles se chargent elles-mêmes de rappeler aux autorités consulaires les dépenses de toute nature qu'elles ont déjà payées. Le 3 nivôse, c'est la commune de Vestignano, réunie au canton de Tolentino, qui envoie au ministre des Finances la note des effets et des sommes versées par elle pour la subsistance des troupes [2]; le 24 de ce mois, la Centrale du Métaure rappelle tout ce qu'elle a fait à cet égard [3]; le 4 pluviôse, c'est la Centrale du Musone qui s'occupe de présenter le même tableau [4], et elle travaille à le compléter, le 28 ventôse, par l'établissement de la liste des vêtements qu'elle a fournis [5]. Les municipalités s'efforcent aussi, suivant leur politique constante, de préserver les ressources locales des atteintes franco-romaines : la municipalité de Corinaldo suspend de sa propre autorité la perception de l'emprunt forcé [5]; la Centrale du Métaure rappelle au ministre des Finances « l'aspect effrayant des difficultés très graves qui se « présentent à elle de tous côtés et qui s'accroissent de « l'inertie ou de la couardise ou de l'avidité des admi- « nistrations à elle subordonnées »; et elle lui apprend qu'elle a dû, le 17 nivôse, révoquer le questeur Nicolo Pierantoni, qui, dilapidateur ou mauvais administrateur, a refusé de rendre ses comptes. Mais cette Centrale, qui paraît si dévouée au gouvernement consulaire, dispose à sa guise de 30.000 piastres qu'a levées Duport étant de passage à Ancône [6], et elle frappe tout le départe-

Lettre aux consuls (*Archivio* 238) et Relucenti à de Rossi, 4 annebiatore (*Archivio*, 298).

1. 9 ventôse (*Archivio*, 233).
2. *Archivio*, 263.
3. *Archivio*, 234,
4. 11. *Archivio*, 248.
5. Rapport au ministre des Finances, 25 nivôse (*Archivio*, 233).
6. *Centrale Metauro al min. Fin.*, 4 piovoso (*Archivio*, 233).

ment d'une contribution de 100.000 piastres, dont elle sera seule à disposer. Les hommes du Quirinal n'entendent pas que l'on se serve ainsi des revenus qu'ils escomptent : la Centrale est destituée[1].

Mais c'est dans l'affaire des biens nationaux qu'apparaît le plus curieusement le jeu de toutes les forces locales coalisées contre les gens de Rome[2] pour échapper à la ruine ou faire à peu de frais de gros bénéfices. Les maigres terres rocheuses du canton de Camerino sont depuis des siècles la propriété des communes : les populations qui les habitent n'en possèdent pas une parcelle et vivent de la taille du bois, des récoltes de seigle, de l'élevage du bétail. Voici que l'Etat les proclame biens nationaux et va les affermer! La municipalité proteste, ce sera la ruine du pays : le fermier coupera tous les bois pour accroître ses revenus; la terre s'éboulera sur les pentes, emportant taillis et pâturages; il faut de tels soins pour la maintenir sur des déclivités si fortes que celui-là seul qui en tire chaque jour sa nourriture s'astreint à les lui donner[3]; et le canton propose de devenir lui-même le fermier de la République.

Les luttes que celle-ci soutient ne sont pas toujours aussi honnêtes. C'est ainsi que Coen de Ferrare, celui-là même qui a acheté la fille du Dr Albitez, et qui est un ancien agent de la compagnie des Munitionnaires, continue de vendre des terres, après que celle-ci a été supprimée : et quelques-unes sont déjà en seconde et troisième mains, tels l'oratoire des Filippini d'Osimo ou encore l'abbaye de San Firmano à Monte Zupone vendues à Galantara, le 21 agghaciatore[4] : et l'on

1. Championnet au consulat, 14 piovoso (*Archivio*, 40).
2. Le consulat doit parfois se défendre contre d'autres ennemis que les coalitions locales : c'est ainsi que l'agence cisalpine des Biens nationaux du Rubicon demande à l'Etat romain de lui payer un cens de mille écus. La Cisalpine représente le couvent des dominicains de Rimini, qu'elle a supprimé : l'Etat romain, l'église métropolitaine d'Urbin qu'il a dépossédée : celle-ci mouvait de celui-là (Birago à Brémond, 27 nivôse, VII. *Archivio*, 31).
3. *Istanza del Min. rurale di Camerino*, 21 piovoso. *Id. al min. Fin.*, 21 piovoso (*Archivio*, 299).
4. *Consolato al Duport*, 24 piovoso (*Archivio*, 19). *Centrale Musone all Amm Gen. Beni Naz.*, 21 ventoso (*Archivio*, 248).

devine que les complaisances nécessaires à la conclusion de pareils marchés ne doivent pas être payées d'ingratitude. Peut-être en est-il de même lorsque tels bien nationaux ne sont pas mis en vente[1], ou que tels autres, bien et dûment vendus, ne sont nullement payés[2]. S'il faut en croire une requête non datée adressée aux consuls[3], ce sont des intrigues très intéressées aussi qui font mettre aux enchères tel couvent, que la loi n'a point supprimé, celui de Saint-Augustin, dans la commune de Mondalfo, par exemple : « Sous le man-« teau de la démocratie et du patriotisme se cache l'es-« prit d'intérêt et d'égoïsme[4]. » On voit encore que telles enchères ne sont pas enregistrées[5] ; que le produit des récoltes faites sur les domaines de l'Etat s'égarent, on ne sait où ni comment, avant de lui parvenir[6]. Enfin Giovanni Lauri, préfet consulaire de Musone, accuse explicitement les municipalités de canton et les administrations départementales de frauder la République dans les marchés qu'elles passent à l'amiable avec les fermiers : par exemple, lors de la cession du couvent des Dominicains et des Barnabites de Recanati, de l'hospice de Saint-Antoine de Lorete, du couvent des Frères déchaussés de Matelica[7]. Ces luttes individuelles ou collectives soutenues contre l'Etat pour la défense des petits pays ou dans l'intérêt de quelques spéculateurs malhonnêtes attestent la faiblesse, l'impuissance, je dirais presque l'inexistence de l'action gouvernementale ; l'anarchie de la région adriatique révèle la désagrégation croissante du régime jacobin. La mission du général Dufresse, qui remplace Sainte-Susanne à la tête de l'armée de Rome et qui

1. *Consolato al Duport*, 24 piovoso (*Archivio*, 19).
2. *Mun. cantone rurale Camerino all min. Fin.*, 11 piovoso (*Archivio*, 299).
3. *Ai consoli* (*Archivio*, 245).
4. *Centrale Metauro all' Amm, Gen. Beni Naz.*, 18 ventoso. *Id. al min. Fin.*, 12 fiorile (*Archivio*, 245).
5. Rapport au consulat sur la plainte de Petrelli, 2 ventôse (*Archivio*, 301).
6. *Giri al min. Fin.*, 4 ventoso (*Archivio*, 295).
7. *Rapporti*, 16, 23 ventoso. Lettre du préfet consulaire, 19 ventoso (*Archivio*, 248).

part, à la fin du mois de mars, pour recueillir les doléances des trois départements et pour y ramener la paix, est l'aveu officiel de cette situation lamentable[1].

Cette mission était d'autant plus opportune, elle avait été d'autant plus instamment demandée par le Quirinal qu'aux dangers de l'anarchie intérieure qui désolait les Marches s'ajoutait, en ventôse, la menace d'une invasion ennemie. La première ligne de défense française du côté du Levant était formée par les îles Ioniennes, — les départements gallo-grecs[2], ainsi qu'on les appelait alors —: ils étaient à moitié conquis par l'expédition turco-russe; Ancône était à demi découverte. Le 12 février (24 pluviôse), le général Belair écrivait au général en chef que *le Généreux* et *le Castor* venaient d'aborder dans cette place avec le chef de division Lajouaille: ils venaient de Corfou; le général Chabot demandait à grands cris des renforts; Ancône était exposée aux premiers coups lorsqu'il aurait capitulé; et, pour servir les cent pièces de canon qui garnissaient les remparts, il n'y avait qu'une compagnie d'artillerie! Et l'on savait qu'à Trieste étaient déjà réunis quatre bâtiments russes et deux frégates turques? La sûreté d'Ancône était compromise, et « du salut de cette place « dépendait le salut des îles du Levant ».

Le péril où se trouvait Ancône, soudain menacée par la chute probable de Corfou, avait exercé sur les Marches une influence profonde: à la nouvelle de l'arrivée des Russes, l'agitation insurrectionnelle, étouffée dans les premiers jours de février, avait reparu aussitôt[3]. Si la Métaure, maintenu par la garnison de la place, frémissait seulement, Tolentino, dans le Musone, se révoltait à la fin de février[4]; le petit village

1. Dufresse aux consuls, 20 mars (*Archivio*, 40).
2. Mangourit, I, 56. Cf. le bel ouvrage que M. Rodocanachi vient de leur consacrer.
3. C'est à cette époque aussi qu'éclate en Cisalpine la révolte du Rubicon comprimée par Severoli (Hulin au commandant de la place de Faënza. Dépôt, 6 mars).
4. Championnet au directoire (Dépôt, 26 février).

d'Apiro s'insurgeait le 4 mars[1], et Cingoli suivait son exemple : le 8 de ce même mois, les insurgés soutenaient un combat acharné contre la colonne lancée contre eux[2]. Dans le Tronto, les opérations du recrutement avaient provoqué des troubles ; et le général Cambray, venu à Fermo pour y mettre fin, en rejetant sur les autorités départementales la responsabilité de l'anarchie et de la misère, s'était pour jamais aliéné celles-ci sans se concilier pour longtemps la fidélité du peuple[3]; les bandes de brigands s'étaient réformées, Ascoli était tombé en leur pouvoir, et 2.000 d'entre eux s'étaient concentrés à Saint-Just pour insurger le reste du pays[4].

Le général Monnier, qui commandait à Ancône, comprenait l'importance du poste dont il avait la garde : comme la France n'occupait pas Tarente, c'était Ancône qui était jusqu'à nouvel ordre la base offensive du Directoire dans le Levant et l'Orient et le point le plus rapproché de l'Egypte où flottât le drapeau tricolore : le 3 mars, en effet, Corfou capitulait devant les escadres réunies du vice-amiral Outchakoff et du capitan Oadir-bey[5]. Monnier n'avait pas attendu l'arrivée de cette nouvelle — pour abandonner à leur sort le Musone et le Tronto — et pour concentrer tous ses efforts sur la défense d'Ancône[6] : ses préparatifs financiers, militaires et maritimes l'attestent.

Il dispute aux agents consulaires les recettes qu'ils ont recueillies : la caisse d'Ascoli est versée au payeur de la 3e division de l'armée de Rome pour être reversée, il est vrai, dans la caisse départementale du Tronto[7] : c'est devant la fermeté de Zeccaleoni

1. *Collezione*, IV, 48.
2. *Collezione*, IV, 48.
3. Lettre éplorée de Givri au ministre des Finances, 22 février (*Archivio*, 295).
4. Polard, chef de bataillon, commandant la place de Fermo en état de siège à Duport, 22 février (*Archivio*, 295).
5. Mangourit, I, 54-115. Arrêté de la Commission d'Ancône du 17 mars.
6. Ancône fut déclarée en état de siège. Galimberti, 15 mars.
7. *Azzolini al min. Fin.* (*Archivio*, 298).

qu'il a dû céder[1]. Le décret du 6 ventôse est clairement rédigé contre lui; on interdit aux questeurs départementaux de déférer aux réquisitions financières des autorités militaires françaises. Mais, « comme à la « force je ne puis opposer la force, écrit le 3 mars Fran- « cesco Bianchini, questeur départemental du Métaure[2], « je ne pourai être accusé si la force armée m'oblige à « faire des payements. Le commandant français me « répond qu'Ancône est en état de siège : ce pourquoi « il se croit autorisé à passer par-dessus les ordres, « quels qu'ils soient, émanant des hautes autorités « constituées » ; et, en effet, il annonce au ministre, par sa lettre du 17 mars[3], qu'il a été contraint *manu militari*[4]. Duport s'est rendu à la nécessité : il a autorisé les questeurs à ouvrir un crédit spécial pour les dépenses ordonnées « sous la menace d'exécutions « militaires »; Planta se rebelle en vain; il montre en vain les dangers d'une pareille mesure pour le trésor public et que c'est autoriser à l'avance de pareilles menaces et, en quelque sorte, inviter les autorités militaires à y recourir[5] : la force des choses le contraint à se soumettre.

Il faut ajouter que l'énergie de Monnier ne se déploie pas seulement contre les questeurs et leurs caisses : il accroît avec activité la valeur défensive d'Ancône. La ville située sur un promontoire projeté comme un coude par les contreforts des Apennins s'étageait en amphithéâtre au-dessus du port, entre deux hauteurs : l'une, située au Nord-Est, jadis occupée par l'acropole de la vieille colonie de Syracuse, s'appelait alors le mont des Capucins ; l'autre s'élevait au Nord-Ouest et se reliait

1. Consulat à Duport, 13 ventôse (*Archivio*, 295).
2. 13 ventôse (*Archivio*, 233).
3. 27 ventôse (*Archivio*, 233).
4. Le consulat découvre que l'emprunt forcé de 100.000 piastres établi par la Centrale qu'il a destituée a été autorisé par le général Sauret, commandant la place (Rapport du mars, *Archivio*, 233). Monnier décrète une réquisition de 4.000 fusils Planta à Duport, 19 ventôse, *Archivio*, 34). Le préfet consulaire tâche de payer les subsistances des troupes en créances de l'état (Urgenza... 18 ventôse. *Archivio*, 234).
5. Planta à Duport, 26 ventôse (*Archivio*, 34).

par une série de vallonnements au plateau de la Montagnola. Toutes deux étaient défendues, la première par le fort des Capucins, la seconde par la Citadelle ; mais toutes deux aussi pouvaient être tournées : un petit ravin qui naissait sur le rivage et débouchait sur les derrières de la ville pouvait être franchi par six cents hommes déterminés, qui, se glissant parmi les arbres, parviendraient à la porte Farine, la feraient sauter et se rangeraient en bataille sur une grande place, — occupée aujourd'hui par la caserne Villarey. — S'inspirant d'une indication de Bonaparte, Monnier fortifia une position qui maîtrisait le ravin : c'était une petite colline, le Monte Cardetto, qui, placé entre la Citadelle et les Capucins, se terminait du côté de la mer par une falaise à pic, inabordable, et qui fut défendue, du côté de la terre, par une triple batterie de 24 munie de fortes palissades, protégée par de larges fossés creusés dans le tuf[1]. — Quant au port qui s'ouvrait vers l'ouest entre deux digues appuyées, l'une à la Citadelle, — elle était à peine commencée, — l'autre au fort des Capucins, longue de mille pas celle-ci, « magnifique par sa largeur et sa solidité[2] », il n'était protégé que par une batterie à barbette et par deux bastions. Monnier établit une batterie à l'extrémité de la plus longue digue, construite par les Romains ; il protégea l'autre en fortifiant le Lazaret, au pied de la Citadelle. Afin de battre l'intérieur de la rade, il éleva deux autres batteries entre les deux digues, l'une sur le rivage, près du bagne ; l'autre, à mi-rampe, sur le mont Cyriaque. La ville prenait peu à peu l'aspect d'une place de guerre : elle devait être en état de se défendre avec vigueur.

Mais Monnier n'ignorait pas que le plus efficace moyen de défense est encore une offensive hardie ; et il travaillait, malgré ses maigres ressources, à la prendre contre l'ennemi. Ancône avait une population

1. Il fit aussi travailler à une redoute sur la Montagnola (Mangourit, I, 36-39).
2. Mangourit, I, 36.

de marins éprouvés et quelques armateurs audacieux; depuis le début de février[1], bien secondé par la commission du Directoire exécutif « pour le commerce de la Corse, Malte, Zante... », Monnier travaillait à en tirer des escadrilles de corsaires, capables d'inquiéter les communications de l'ennemi. Et, malgré les tracasseries que lui faisaient, au nom des règlements, le ministre de la Marine et le ministre des Relations extérieures[2], ses efforts aboutissaient à un résultat précis. Dès le 8 février, il avait organisé une compagnie d'armateurs qui lui offrait douze corsaires, prêts à prendre la mer le 20 courant[3]; et, le 7 mars, un arrêté de la commission d'Ancône organisait quatre escadrilles. La première, montée par des matelots grecs et albanais, devait croiser sur les côtes d'Epire, depuis Vallona jusqu'à Corfou, et correspondre avec l'intérieur du pays par l'intermédiaire des barques sardinières. La seconde surveillerait spécialement Antivari, point de ravitaillement probable des Russes, et la côte depuis les bouches de Cattaro jusqu'à Sabioncello, vers Budoa; elle correspondrait avec le Montenegro « état militaire » et rouvrirait les communications d'Ancône avec Scutari. La troisième occuperait l'entrée du golfe, les îles de Fano et de Mandraki et la mer de Pouille, de Brindisi à Otrante. La quatrième garderait le fond de l'Adriatique, le Carnero, les côtes de la Morlaquie, communiquerait avec la Dalmatie et affamerait Venise, saisissant au passage les bestiaux de Bosnie, les vins de Zara, Sebenico et Spalato[4].

Au milieu du mois de mars, la défense d'Ancône est donc sérieusement préparée; mais cette sage concen-

1. La commission du directoire exécutif au Directoire d'Ancône, 18 mars.
2. Mangourit, I, 62. L'arrêté du 18 germinal VII retire les lettres de marque (Ministre des Relations extérieures à Min. Marine, 20 février. Commission au Directoire, 18 mars. Dépôt).
3. Les membres composant la commission du Directoire au ministère des Relations extérieures. 8 février. Dépôt.
4. Arrêté de la commission du 17 ventôse (Dépôt, 7 mars). Le vice-amiral Tréville (?) était chargé de la marine en Italie (Championnet au consulat, 8 ventôse. *Archivio*, 40).

tration des forces françaises sur ce point de l'Adriatique est achetée au prix de l'abandon des Marches, où l'arrivée des Russes ramène l'insurrection. Ici, comme dans le Circeo, où la présence de l'escadre anglaise coïncide avec les mouvements de Fumone, l'approche des armées de la coalition réveille les haines qu'a soulevées le Quirinal, réchauffe les espérances de ses ennemis, fait éclater l'insuccès de sa politique et révèle une fois de plus l'impuissance d'un gouvernement civil dans ces circonstances troublées. C'est ce que l'on verra plus clairement encore le jour où l'Autriche, longtemps hésitante, se sera enfin décidée ; où, par la force des choses, les généraux seront conduits à concentrer en leurs mains tous les pouvoirs ; où la France, obligée de se défendre elle-même, pourra moins aisément opprimer les autres ; où elle abandonnera à leur propre faiblesse ses associés de rapines, dont elle commit la faute de couvrir les vols et de patroner les haines. Et ce jour arrive enfin : le 1er mars, la guerre commence.

QUATRIÈME PARTIE

CHUTE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

13 *mars* 1799 — 30 *septembre* 1799

Les prodigalités de l'Angleterre et la rupture de l'alliance franco-allemande firent cesser les hésitations de l'Autriche et la déterminèrent à soulever la guerre, qui, désarmant la France, devait tuer la République romaine. Aux mois de février et mars 1799, le Directoire faisait à Brest un immense effort afin de rouvrir ses communications avec l'Egypte et de porter le coup décisif à son ennemi ; l'amiral Bruix dirigeait les armements et était prêt à prendre la mer au début du printemps. Pitt se sentait directement menacé : où l'escadre de Bruix porterait-elle ses coups? Serait-ce l'Irlande qu'elle attaquerait, toute frémissante encore de l'invasion de Humbert et qui comptait 500.000 de ses enfants dans la Ligue des Irlandais-Unis? Ou plutôt ne serait-ce point l'Inde qui serait en butte à ses coups, l'Inde sur laquelle marcherait Bonaparte renforcé, ravitaillé, appuyé de toutes manières? Aussi, tandis que l'on travaillait fièvreusement à l'arsenal de Brest, on ne déployait pas moins d'ardeur dans les bureaux du Foreing-Office. Après s'être longtemps fait prier, Pitt promettait à Thugut qu'il ouvrirait la main la plus large, et ses promesses financières donnaient plus de poids à ses conseils belliqueux.

L'Autriche, du reste, était assez disposée à les écou-

ter; la conquête de Naples avait livré aux Français le seul pays italien qui fût encore à l'abri de leurs atteintes. Depuis Campo Formio, Naples conquis après Rome, c'en était trop décidément; c'était de l'Italie tout entière qu'il s'agissait aujourd'hui; et l'enjeu ne valait-il pas qu'on risquât la partie? Il arrivait qu'à ce moment précis l'alliance franco-allemande se desserrait peu à peu; les *démocratisations* napolitaine, piémontaise, suisse ravivaient les craintes de ceux qu'avaient inquiétés les propos imprudents de Siéyès. Ne serait-ce pas la Westphalie qui demain ferait les frais de la démocratisation prochaine? L'Autriche était donc prête à nous attaquer, lorsque le Directoire la prévint afin de s'assurer le bénéfice de l'offensive. Du 1er au 6 mars, Masséna, marchant brusquement devant lui, occupait sans résistance le bassin du Rhin supérieur. Le 12, les Autrichiens franchissaient l'Adige, attendant les Russes qui couraient à leur secours; ils ne devaient poser les armes qu'abandonné de Paul Ier et domptés par Bonaparte; mais, lorsque la paix reparut, en 1801, depuis deux ans déjà la République romaine avait sombré dans la tourmente.

CHAPITRE I

LA FIN DE L'OCCUPATION FRANÇAISE

12 *mars* 1799 — 20 *mai* 1799

Les armées du Directoire plièrent au début devant les armées de la coalition, et les renforts qu'il fallut leur envoyer dégarnirent de troupes les Républiques vassales, comme la France elle-même. Vaincu sur l'Adige le 30 mars, Schérer était une seconde fois battu à Magnano, le 5 avril; le 28, Moreau, qui lui succédait à l'improviste, éprouvait le même échec à Cassano et abondonnait Milan à l'armée du feld-maréchal Kray. L'armée française de Naples était aussitôt rappelée au Nord, afin de faire front aux envahisseurs, ou tout au moins de protéger sa ligne de retraite ; elle évacuait la République napolitaine au début du mois de mai, et ensuite la République romaine.

Le 4 mai (15 floréal), les autorités supérieures recevaient une grosse nouvelle : Belair les convoquait pour le lendemain 5, à onze heures du matin, chez l'ambassadeur de la République française, « afin de prendre les mesures de sûreté publique[1] ». Le 13, arrivait une lettre officielle de Macdonald, partie la veille de Velletri[2] : « Le moment est arrivé, disait-elle, où vous devez dé-« ployer toute l'énergie républicaine qui vous anime « pour donner l'élan patriotique à tous les bons citoyens « de la Garde nationale de la République romaine. Vous « n'avez aucun ennemi extérieur : vous n'avez que « l'intérieur à réprimer. Toutes ces forces réunies

1. Belair aux consuls, 15 floréal VII (*Archivio*, 40).
2. Galimberti, 5 mai.

« seront suffisantes pour assurer votre repos[1]. » Le fait est que le départ des Français répand la joie dans la ville sans y déchaîner la révolte. Le 17 mai, la division du centre quitte Rome ; le 18, la division Jardin la suit sur la route de Toscane ; le 19, c'est le tour de la division Rusca ; et Rome reste paisible. Mais ce n'est pas aux gendarmes ni aux sbires qu'il en faut faire honneur, c'est aux curés des paroisses. Ils ont été appelés par le ministre de la Justice et de la Police ; Macdonald leur a donné de magnifiques éloges, protestant que la République reconnaissait leur avoir de grandes obligations et qu'elle était très satisfaite de la conduite qu'ils avaient tenue jusqu'ici. Il ajoutait que cela ne suffisait pas et qu'on attendait de nouveaux services de leur zèle ; il les priait de travailler à maintenir le repos et à conserver cette forme de gouvernement qu'avait voulue l'Etre suprême ; il exposait que les troupes françaises devaient se retirer à cause de la guerre pour retourner ensuite après quelque temps ; que c'était donc aux curés que revenait particulièrement le soin de tenir le peuple dans le devoir par leur prédication et leur surveillance.

I

Pour que le Quirinal vînt quémander la protection de ces prêtres qu'il avait persécutés et proscrits, il fallait qu'il se sentît perdu ; et l'on verra, en effet, que, dès le mois d'avril, on envisageait à Paris le sacrifice de la République romaine[3]. Cette tentative suprême ne devait être qu'une des dernières conséquences de la guerre autrichienne. La première fut le resserrement des pouvoirs ; on pourrait presque dire la dictature. Ce

1. Macdonald aux commissaires, 24 floréal. *Archivio*, 40.
4. Galimberti, 5 mai, 14, 27, 18, 19 mai. Sala, 11 mai 1799, III, 38, 39, 41. La commission militaire française fut supprimée le 17 mai. *Id.*, III, 46.
3. Cf. *infrà*. Serbelloni à Pancaldi, 8 floréal, 27 avril. *Affaires étrangères. Mém. Doc.*, Italie, XV, 45.

régime qu'imposaient les circonstances, contraires à l'établissement du nouvel Etat, et que le Directoire, dupe des mots, avait eu la sottise de ne pas installer, avait surgi, sous la pression de la nécessité, lors de l'invasion napolitaine; il renaissait une seconde fois lorsque se déchainait la guerre autrichienne; mais, par malheur, Championnet n'était plus là pour le diriger; Bertolio restait seul.

Le jeudi, 14 mars, une nouvelle se répand dans Rome : « L'ambassadeur fait savoir aux consuls, aux « sénateurs et aux tribuns que, de ce moment, *il « rappelle à lui tout le pouvoir législatif et exécutif, « ainsi que la correspondance avec les ministres ; qu'à « l'avenir ils n'auront à s'occuper que des beaux-arts*[1]. » Dès la fin de février, Bertolio insiste, en effet, auprès des Directeurs, non seulement afin d'épurer le Sénat et le Tribunat, mais aussi afin de suspendre tout à fait la Constitution romaine. Sans attendre la réponse qui, du reste, sera contraire à sa requête, Bertolio décide[2] de suspendre la convocation des assemblées primaires « et de faire tirer au sort les nouveaux tri- « buns qui entreront en fonctions le 1er prairial[3], et il « arrête, le 11 mars, que le consulat Romain ne pren- « dra aucune délibération importante, sans en préve- « nir l'ambassadeur de la République française; qu'au- « cune décision ne doit être prise par lui qu'en forme « d'arrêté signé d'au moins trois consuls; que tout « arrêté sera, le jour même qu'il sera pris, inscrit sur « le registre des délibérations; et que, tous les deux « jours, le secrétaire du Consulat enverra à l'Adminis- « tration de la République française un extrait du « registre des délibérations[4]. » Et voilà, sans doute,

1. Galimberti, 14 mars.
2. Lettre du directeur à Bertolio, 20 ventôse VII. Aff. étrang. *Mém. Doc.*, Italie, XII, 177.
3. La dernière lettre du ministère des Relations extérieures à l'Ambassade est datée du 10 prairial ; elle est relative au conflit de juridiction qui éclata à Ancône entre les autorités françaises et les délégués du consulat. *Mémoire au Directoire exécutif*. Aff. étrang. *Mém. Doc.*, XII, p. 178.
4. *Archivio*, 38, 21 ventôse.

pourquoi l'on dit à Rome, le 14, que la surveillance des Beaux-Arts sera désormais la seule charge des consuls, des sénateurs et des tribuns[1].

De ce pouvoir qu'il s'est attribué, Bertolio use d'abord, pour satisfaire sa haine, poursuivre Championnet et venger sur lui l'humiliation de la commission civile. Le 14 mars, il fait arrêter les frères Sieubert, fournisseurs de l'ancien général[2]; le 12, il fait traduire Barssal, qui travaille avec lui à l'établissement de la République napolitaine, devant un conseil de guerre. Le lendemain, il met à l'ordre du jour de l'armée l'extrait des registres du Directoire daté du 25 thermidor (7 ventôse. Dépôt): « Le Directoire exécutif, informé que, depuis la rentrée « de l'armée française dans Rome et l'occupation qui « s'en est ensuivie des Etats napolitains, il a été commis « dans ces contrées des vols, des exactions et des « dilapidations dont la voix publique accuse des indivi- « dus qui ont fait ou font encore partie de l'armée de « Naples... arrête ce qui suit : on traduira devant un « conseil de guerre tous les prévenus de vols... »

Bertolio se sert de cet arrêté comme d'une arme contre l'armée, dont sa propre impuissance a fait ressortir le rôle prépondérant. En même temps, il détermine le sénat à nommer une commission chargée « de pré- « senter un aperçu des désordres publics survenus « en 1798 ». Le 21 mars, ce rapport est lu en séance publique; il a pour titre : *Ce que coûte un essai de République*. Et il conclut que les Français, — entendez l'armée, — ont enlevé 56.696.382 écus[3].

1. Cf. lettre du Consulat au Commissaire Bertolio, ambassadeur de la République française, 21 fiorile. *Archivio*, 22. Sala, III, 37. Bertolio et Calisti.
2. Galimberti.
3. Tivaroni, p. 73 : voici le détail des 56.696.382 écus volés :
Dal Monte, *con ricevute :* 4.651.700; et sans reçus 62.000 ; cédules fabriquées 10.000.000; en biens nationaux au lieu de 1.000.000, comme il était convenu 3.812.602; en biens du Pape, du Saint-Office, de la Propaganda et de Lorete, 18.170.000; en approvisionnement de troupes, 10.000.000; en dettes des communes pour fournitures, 10.000.000. C'est à ce moment là que Pasquino demandait : *Che tempo fa ?* et que Marforio répondait : *Fa tempo daladri ;* Cantù, *Cronist*, I, 182. — J'ai trouvé à l'*Archivio* de Rome, 40, une lettre de Duf... aux consuls, 13 germile. Le commissaire ordon. en chef Dubreton refuse de me payer; votre lettre du 11 n'est pas assez explicite. Envoyez-moi un certificat comme quoi je

Enfin, tandis que Félix Bodoard, le successeur de Faipoult, examine avec rigueur l'administration de Championnet[1], Bertolio frappe un grand coup : il fait arrêter comme suspect de vol, le général Dufresse, commandant en chef les troupes stationnées sur le territoire de la République[2].

Mais, quels que soient ses désirs, Bertolio ne peut borner ses soins à satisfaire ses haines; l'affaiblissement progressif du prestige français, la retraite ininterrompue de l'armée de l'Adige, le contraingnent de prendre certaines précautions afin de maintenir l'ordre. Il annonce des victoires françaises vraies ou fausses[3]. Le 8 germile[4], il apprend au Quirinal la démocratisation de la Toscane et que la République romaine n'a plus autour d'elle que des « peuples libres, des peuples frères ». Le 6 avril, il répand la nouvelle que Victor et Hatry ont enfoncé les Impériaux et franchi l'Adige[5]; le 13, c'est pour la prise de Brindisi, occupé par une escadrille française, qu'il invite les patriotes à se réjouir[6]. Mais voici qu'il n'est plus possible d'annoncer de triomphantes victoires : l'Italie du Nord est perdue; on se bornera donc à cacher les tristes défaites; la guerre aux alarmistes commence. Le 21 avril[7], une loi suspend pour une année la liberté de la presse ; le consulat est armé du pouvoir de supprimer tout écrit calomniateur ou séditieux, de traduire les auteurs devant les tribunaux et de fermer les imprimeries responsables. Ce n'est pas tout : toute personne qui tiendra des discours alarmants doit s'attendre à subir le sort

n'ai rien touché sur les indemnités que paye le gouvernement romain aux généraux de la République romaine ».

1. Sur Championnet, Bodoard au président du Directoire, 15 germinal, dans Naples. Dépôt, 7 avril.

2. Arrêté du Directoire du 16 germinal, 5 avril. Ministre de la Guerre au général Danselme, 7 avril. Dépôt. Le 3 mars, Bertolio remplace le général Sainte-Susanne, commandant provisoire de l'armée d'Italie, et, après avoir astreint à la visite les bagages militaires, il les en dispense.

3. 14 mars, IV, 72; 11 mai, IV, 318.

4. 8 germile, 26 mars. *Collezione*, IV, 110, 147.

5. IV, 160. 4 mai, IV, 302.

6. IV, 174. 6 mai, IV, 309.

7. Sala, III, 19; IV, 275-276.

de Vincenzo Giordani[1], condamné à mort, le 23 avril, par la commission militaire, pour avoir prétendu que les Français étaient en retraite, que l'Empereur avait un commandant à Rome et pour avoir fait rentrer dans la ville tous les vignerons de la campagne, en assurant qu'on en fermait les portes[2]. Les succès de Savarin, qui prend Castellamare, de Gragnani et de Watrin, qui battent les Anglais et les obligent à se rembarquer sont exploités avec fureur; mais malgré ces succès isolés, malgré les précautions contre les mauvaises nouvelles, malgré les démentis officiels, on ne parvient pas à contrebalancer l'effet des défaites de Schérer et de Moreau[3].

Les patriotes sont réquisitionnés ; le clergé est sollicité. L'éclat que produit la retraite de l'armée de Macdonald est adouci par la surprenante proclamation du cardinal-archevêque de Naples. Le 18 mai, le jour même où part le général en chef, le ministre de la Justice s'adresse aux Romains : « Entendez, dit-il, « la voix des vrais pasteurs de l'Eglise qui offrent « aux peuples les aliments salutaires de la frater- « nité évangélique, le premier objet du gouverne- « ment républicain. Un des plus doctes et des plus « zélés est l'archevêque de Naples, respectable par ses « vertus et son patriotisme. Ecoutez son langage, « apprenez les véritables maximes d'un sage ecclésias- « tique qui cherche à sauver le peuple, non à l'entraî- « ner à sa ruine. » Et, en effet, « Giuseppe Maria, par « la miséricorde de Dieu et de la sainte Eglise de Rome, « cardinal Capecce Zurlo, archevêque de Naples », envoyait « à tous les fidèles de son diocèse et à tous les « peuples républicains du territoire napolitain, salut « et bénédiction », leur confiait, dans une proclamation solennelle, qu'une « nouvelle horrible » était par-

1. Cf. sentence de mort de la Commission militaire des 12, 13 et 14 germile. IV, 143, « *consideranda che e realmente collezione* ».
2. IV, 287. Proclamation de Macdonald, 29 avril, IV, 302.
3. Sala, 30, 31, 35, 35, 39, 48, III. Sala, II, 45.

venue à ses oreilles, que « le cardinal Ruffo avait « pris dans les Calabres le nom de Pontife romain, « et que, abusant de cette autorité sacrée, il travaillait « à séduire le peuple »; il ajoutait que, pour lui, il demandait à ses frères « de prier instamment le Sei- « gneur pour que le cardinal voulût, avec l'aide de « Dieu, réparer son erreur ». Et l'archevêque de Naples affirmait que le nouveau gouvernement ne tendait pas à détruire l'Evangile du Christ ni la croyance dans l'Eglise catholique, et il invitait ses fidèles très aimés à se calmer, à déposer les armes et à cesser la guerre[1].

Bertolio ne se contentait pas de surveiller et de diriger l'opinion publique; il travaillait encore à maintenir l'ordre en pratiquant une politique de bascule, tantôt donnant un gage aux passions sectaires des patriotes et tantôt donnant satisfaction aux légitimes exigences des Romains. C'est pour apaiser les Jacobins que, le 20 mars, il lance une loi sur l'émigration. Sont déclarés émigrés à peu près tous les absents et tous ceux qui, durant l'incursion napolitaine, ont exercé des fonctions politiques au nom du gouvernement provisoire[2]. Les listes sont établies par les centrales et les réclamations adressées par les intéressés à leurs municipalités respectives. Les listes définitives sont arrêtées par le consulat sur le rapport du ministre de la Justice[3]. C'est dans les mêmes intentions qu'il supprime les dernières chaires théologiques de la Sapience[4]; qu'il maintient l'interdiction d'ordonner de nouveaux prêtres, malgré les instances du Tribunat[5]; qu'il décrète, le 18 mai[6] que les religieuses qui se prévaudront de l'article 3 de la loi du 21 fiorile VI pour contracter un mariage recevront, en biens de leur couvent, la valeur de la dot qu'elles auront payée; il leur

1. *Collezione*, IV, 390-342. Aliàs de Sala.
2. *Id.*, IV, 78.
3. 29 mars, 9 germile. Liste des émigrés du Tibre. *Id.*, IV, 122.
4. Sala, III, 15, 18 avril.
5. Sala, 27 avril, III, p. 27.
6. *Collezione*, IV, 342.

sera même loisible d'acheter comptant une partie des terres conventuelles pour une valeur égale ou inférieure à la moitié de cette dot.

Mais il est clair qu'afin de prouver son impartialité il fait des concessions à l'opinion romaine : il espère ainsi se la concilier. Le 15 avril, il conserve, au moins à titre provisoire, les deux monastères des Chartreux Trisulti et de Casamara[1] ; le 20, il rétablit les postes sur l'ancien pied[2] ; le 26, il décide que des indemnités en biens nationaux seront accordées à ceux qui auront souffert de l'invasion napolitaine[3]. Au moment où l'on apprend à Rome la retraite de Macdonald, les mesures pacificatrices se multiplient. Le 6 mai, sur cette considération philosophique autant qu'opportune que les révolutions entraînent fatalement après elles des délits qui, en d'autres circonstances, ne se seraient évidemment pas produits, Bertolio accorde une amnistie générale pour tous les faits advenus depuis le 5 glaciale jusqu'à ce jour, les chefs d'insurrection demeurant exceptés ainsi que les assassins, les voleurs des deniers publics et les émigrés[4]. Le 7 mai, il décide que le serment civique ne sera plus exigé[5], alors que le 23 avril encore on tourmentait tous les fonctionnaires publics pour le leur imposer, jusqu'aux employés et domestiques des hôpitaux[6]. Le 8 il place sous la protection du consulat « tous les objets d'art existants dans les temples « et les lieux pies supprimés, tels que les dorures, « métaux, marbres, colonnes, dépôts, peintures et scul- « ptures de toute sorte[7] » ; en un mot tout ce que, depuis un an, Français et Romains pillent et se partagent ; le 17 enfin, il dissout la commission militaire

1. *Id.*, IV, 17. Sala, III, 17.
2. *Id.*, IV, 274, et III, 28.
3. *Id.*, IV, 293 ; III, 29.
4. *Id.*, IV, 307.
5. Galimberti, 7 mai, 338. Sala, III, 21, 22, 23 aprile.
6. *Collezione*, IV, 316, 319. Sala ; III, 38.
7. Il va même jusqu'à casser certains contrats (*Archivio*, 3. *Collezione*, IV, 316), qui aliénaient quelqu'un de ces objets d'art.

française, qui a si sévèrement sévi contre les insurgés[1].

Là se borne son rôle propre[2]. Le ministre des finances, Breislak, nommé le 19 mars 1799, était un prêtre défroqué, mais il n'en travaillait pas moins consciencieusement, sinon à diminuer les dépenses, du moins à accroître les recettes et à raffermir la circulation. Bien que l'on en arrive à supprimer les hospices pour les orphelins[3] et que l'on rogne, tant qu'on peut, les traitements des fonctionnaires[4], le budget des dépenses monte encore à 2.422.306 écus 66 bajoques. Ce budget se décompose ainsi : 764.246 écus 96 bajoques pour le ministre de la Guerre, Marine et Affaires Etrangères; 639.663 écus 70 bajoques pour les Finances ; 641.235 écus pour le ministre de l'Intérieur ; 377.161 écus pour le ministre de la Police et de la Justice; soit plus de 12 millions de francs[5]. Il ne s'agit là que des dépenses ordinaires de l'Etat; vu ses ressources[6], elles sont énormes[7]. On s'explique les difficultés que le ministre des finances éprouve à faire honneur à ses engagements. Vis-à-vis des particuliers, il se libère en abandonnant les propriétés qu'on lui demande, ainsi que fait Ottoboni[8], ou en établissant des bons, comme c'est le cas pour Charles et Joseph Martet[9]. Vis-à-vis du Directoire,

1. Sala, III, 46.
2. Sur le refroidissement du zèle civique, dès cette époque et partout. Cf. la proclamation de la commission d'enquête sur la conduite des fonctionnaires, 20 germ. Le 18 avril, il remplace à la justice Martelli par Bassi. Sala, III, 15; le 19 mai, il nomme consul Alessandri (*Collezione*, IV, 344) à la place de Brizi. Dans la question des subsistances, cf. *infrà*, Rome.
3. Sala, 21 avril, III, 19.
4. Sala, III, 37.
5. IV, 183. Note : L'armée, la marine, les douanes, les travaux publics, les dépenses communales locales ont chacun des crédits de 100.000 écus. Le traitement des membres des corps législatifs, les frais de la loterie, le traitement des 131 questeurs municipaux, les frais des municipalités, les travaux de Rome et du Tibre absorbent plus de 50.000 écus. Ajoutez plus de 30.000 pour les frais du consulat, la fabrication des assignats, les frais extérieurs du Consulat, ceux des sept administrations départementales, des orphelinats, hospices, Mont national des emprunts. De plus, les dépenses des Tribunaux des sept départements, des transports des condamnés, des indemnités aux témoins appelés en justice. Le crédit affecté aux Affaires extérieures n'est que de 24.000 écus. Le quatorzième article du budget du ministre des Finances porte : « Per el soldo e il vestiaro della Guardia Svizzera 1.800 sc. »
6. Je n'ai trouvé aucun budget de recettes.
7. Le secrétariat du consulat et les quatre ministres coûtent 16.148 écus.
8. Macdonald au C. R. Ventôse, 40.
9. *Rapporti al Consolato*, 21 fiorile, VII,

Breislak se débat comme il peut et s'occupe de dresser l'état de ses dettes[1]. C'est en vain qu'il recherche ses débiteurs et ceux du gouvernement papal[2]; il ne parvient à se faire payer d'aucun d'eux. Cependant il faut tâcher de vivre, et Breislak recourt à des créations d'impôts nouveaux. Ils sont d'autant plus nécessaires que les embarras financiers contre lesquels lutte le ministre ne viennent pas seulement de l'excès des dépenses et de l'insuffisance des recettes; ils s'accroissent encore du trouble de la circulation fiduciaire, car les assignats n'ont pas eu un meilleur sort que les cédules.

Le 27 mars, le ministre s'indigne des « crimes arti- « ficieux des ecclésiastiques, honteux et attentatoires à « la souveraineté du peuple », et il conclut en déclarant tous les canonicats et bénéfices vacants (*curati*) incorporés aux domaines nationaux[3]. Le 2 avril[4], le ministre rappelle que la contribution foncière n'est établie que pour l'an VII ; il conclut donc que toutes les contributions directes ou indirectes, connues sous le nom de *Dazi camerali comunativi o privilegiati*, ne sont nullement abrogées et que les administrateurs doivent ordonner à leurs questeurs de les recouvrer sans retard. Le 3, sont confisqués tous les biens, meubles et immeubles de l'Empereur, du grand-duc de Toscane et de leurs sujets[5]. Le 11, est rétabli le droit de « macinato » sur les grains : 40 bajoques par roubbe de grain et 15 par roubbe de maïs[6].

Le 15, sont confisquées au profit de l'Etat toutes les créances des ennemis de la République[7]; le 17, on afferme à Pasquale Porta le produit de la taxe de la pouzzolane[8]; le 20, on organise la ferme des *céréales*, et

1. Agent du commissariat civil à Breislak, 20 germile, 45-46.
2. Commissariat de la comptabilité à Breislak, IV, 168, 26 fiorile, 27.
3. *Collezione*, IV, 109.
4. *Ibid.*, IV, 141. Loi sur les douanes.
5. *Ibid.*, IV, 150.
6. *Ibid.*, IV, 169.
7. *Ibid.*, IV, 179.
8. *Ibid.*, IV, 189.

l'on contraint chaque citoyen à prendre sa « bullette[1] ». Le 21, on adopte une mesure plus radicale, sinon plus efficace : on nationalise quatre-vingt-quatre monastères d'hommes et trente-deux couvents de femmes[2]. On établit un droit de timbre sur tous les papiers destinés aux actes publics et judiciaires et aux écritures qui peuvent faire foi en justice ; ce droit est proportionné aux dimensions du papier et à l'importance des sommes[3]; il y a douze catégories de papier d'après leurs dimensions, et deux classes de contrats taxés à 5, 10 bajoques et à 15, 20, 40, 60, 80, 81 et 83 écus. Une administration est créée pour percevoir ces droits ; elle est composée de 4 administrateurs en chef, 8 directeurs départementaux et 54 receveurs, et elle a aussi la gestion des biens nationaux[4]. La détresse financière est si grande à ce moment que l'Etat est forcé de suspendre le payement de ses fonctionnaires ; par la loi du 7 mai[5], il est décidé que chacun d'eux recevra ses indemnités et appointements en *bons du Trésor*, visés par le ministre des finances et les grands questeurs, susceptibles d'acheter les biens nationaux[6]. Mais la valeur des assignats baisse toujours : le 13 mars, 1 piastre en espèces[7] s'achète 5 écus 40; les jours suivants, le taux du change s'élève encore : on exige 9 écus en papier pour en donner 1 en espèces. Or voici que brusquement la baisse du papier est enrayée, quoique les nouvelles politiques deviennent de plus en plus mauvaises[8] : le 26 mars, la piastre en espèces s'achète 4,50 en assignats; le 27, elle ne vaut plus que 3,20 de papier. C'est que le Quirinal s'est décidé à retirer de la circulation la monnaie fiduciaire; les assignats de 3, 5 et 15 bajoques sont

1. *Ibid.*, IV, 272.
2. *Ibid.*, IV, 278-301, ventôse. Sala, III, 25. Une loi organise un corps d'experts chargés d'estimer les biens. IV, 192.
3. *Ibid.*, IV, 408, 419.
4. *Ibid.*, IV, 394.
5. 18 fiorile, IV, 313.
6. Sala, III, 36.
7. Galimberti.
8. Cf. *infrà*, p. 408, note 5, l'explication que nous proposons pour rendre compte du fait.

remboursés en monnaie de mauvais aloi d'après leur valeur nominale. Une loi du 10 avril décide qu'à l'avenir les salaires des ouvriers, comme le pain dans les boulangeries, seront payés en monnaie effective[1]. Les assignats qui représentent des sommes plus fortes sont absorbés soit par une contribution de 480.000 écus imposée aux familles riches et aisées, soit par une taxe de 130.000 écus dont on frappe l'évêque et les chapitres[2], soit par une loterie organisée sur la vente de 200.000 écus de biens nationaux[3]. Billets, taxes et contributions sont payables en assignats estimés à leur valeur nominale[4]; afin de remplacer le papier-monnaie, on a traité avec une compagnie qui s'est engagée à doter l'Etat de monnaie effective[5].

Toutes ces mesures sont prises par le Quirinal afin d'occuper le public; les circonstances sont trop défavorables pour que les finances de l'Etat puissent se rétablir. Les efforts de Planta[6] au ministère de la

1. Cf. aussi *Collezione*, IV, 142, 306, 291. Sala; III, 15; IV, 167.
2. *Ibid.*, IV, 296. Arrêté du ministre des Finances, répartissant cet emprunt ecclésiastique.
3. *Ibid.*, IV, 296, 197, 29 germile. Plan de la loterie. Sala, III, 29.
4. *Ibid.*, IV, 97.
5. 23-24 mars. IV, 92. Ambassadeur de la République française au ministre des Finances, 12 germile, 98. *P. Consolate al Beislak*, 8 germile, 21. *Congressi del M. Sacro*, 2e edizion. note XI, 13 germile. Rapport du 26 germile, 25. La monnaie de C. V. fermée. Centrale de Cimino au ministère des Finances, 4 fiorile. *Archivio*, 184. Les assignats tombant, les agioteurs les achètent à bas prix en vendant leur numéraire; ils amènent le change à 900 0/0. Puis ils relèvent les assignats en en retirant une partie de la circulation et en fermant les monnaies. Telle est l'hypothèse que nous proposons afin de rendre compte du renversement — inexplicable — du cours du change. Noter que Sozzi, l'associé de Lavaggi, était parent de Zaccaleoni (Congressi... note 11, p. 11).
6. « Le citoyen Sébastien Planta, autrefois commandant de la 13e demi-brigade provisoire à l'armée des Pyrénées-Orientales et depuis aide de camp, chef de brigade du général Pérignon à l'époque où ce général prit le commandement de l'armée de l'Océan demande aux commissaires consulaires de la République romaine d'être employé dans les troupes d'icelle avec un grade correspondant à celui dont il était revêtu en France et que le mauvais état de sa santé ruinée par une rigoureuse captivité de douze mois en Espagne a pu seul le contraindre d'abandonner.

Il a l'honneur de faire observer aux commissaires consulaires qu'il était très connu du ministre de la Guerre, le citoyen Brémond, et il leur rappelle qu'il leur a été recommandé par les citoyens Monge et Daunou, par le général Cervoni et par le citoyen cisalpin Fantoni; il les invite, en outre, à prendre auprès des officiers qui ont servi à l'armée des Pyrénées-Orientales des renseignements sur son civisme, sa bravoure et sa capacité militaire : il lui serait facile de prouver que le général Bonaparte avait donné l'ordre au ministre de la guerre cisalpine de l'employer avec son grade ; il était l'ami intime du général Duphot, de glorieuse mémoire.

S. Planta.

6. *Collezione*, I, 276, 6 avril. Organisation au ministère de la Guerre.

Guerre paraissent avoir été plus sérieux et plus efficaces. Sous la haute surveillance du général Belair, qui, depuis la destitution de Dufresse, commande les troupes françaises stationnées en territoire romain[1], Planta lutte contre la mauvaise volonté des Franco-Polonais, qui, depuis cinq mois, n'ont pas touché une seule fois leur solde et que rappellent au Nord soit le soin de leur retraite, soit la haine de leurs ennemis, les Russes[2]. Il s'occupe de réorganiser les services administratifs de son ministère : la comptabilité[3], les transports[4], l'habillement[5], les approvisionnements et les hôpitaux[6]. Il punit sévèrement les dénonciateurs, dont les faux bruits sèment la méfiance parmi les troupes : le sergent-major Rocchi de la 1re légion et le sergent provisoire Iacomini sont condamnés à cinq ans de fers pour avoir dénoncé à tort Marsaruti et son ami, le riche marchand Chiesa[7]. En même temps, il fait accorder un pardon général aux déserteurs[8]; il surveille de près l'organisation des troupes, dissout le corps franc des chasseurs[9] afin de renforcer les cinq régiments d'infanterie, à deux bataillons chacun, prévus par le budget[10]; il fait exécuter la réquisition de chevaux ordonnée le 12 brumale VII afin de monter ses trois régiments de dragons[11], et organise un corps de deux cents patriotes romains[12] à cheval; surtout il donne tous ses soins au bataillon d'artillerie, qu'il veut transformer en régiment[13].

Ses soins ne se bornent pas là. Si les colonnes fran-

1. 16 germile (5 avril); Dufresse au consulat (*Archivio*, 40).
2. Geor. Grabowski à Schérer, 30 mars (Dépôt). Dabrowski à Moreau. Rome 4 mai (Dépôt). Schérer au Consulat.
3. Planta aux consuls, 11 germile, 35.
4. *Id.* 6 germile, 35.
5. Macdonal au ministère de la Guerre, 15 mai, procès de Binet.
6. Avis aux Romains. Cf. mars, IV, 105, 136. Sala, III, 37.
7. Rapport de Planta aux Consuls, 8 germile, 35.
8. 26 avril, IV, 292; III, 28.
9. Planta aux Consuls, 21 germile, 35.
10. IV, 183.
11. Planta, 12 brumale, 35. *Collezione* IV, 184. Planta aux Consuls, 14 germile, VII. *Archivio*, 35. *Id.*, 25.
12. *Collezione*, IV, 829. 3 mai.
13. *Collezione*, IV, 184. Planta aux Consuls, 14 germille, VII. *Id.*, 25 germile (*Archivio*, 35).

çaises appuient encore les colonnes romaines à l'intérieur de la République, les flottes du Directoire ne se soucient pas de protéger les mers qui en baignent les côtes. Planta travaille à les défendre[1]; il organise sur tout le territoire romain l'inscription maritime; il établit une administration des ports et une artillerie de marine sur le littoral; il fait réparer les défenses de Porto d'Anzio et la darse de Cività Vecchia; il s'occupe de sauver les bois de construction réunis dans cette dernière ville. Lorsqu'on y arrête deux bâtiments ottomans (une polaque et un chebek), il soutient contre Bertolio la plus vive discussion afin de les garder à l'Etat et donne l'ordre à Pélissier, inspecteur de la darse, d'en prendre possession. Au même moment, il demande à la République napolitaine la corvette le *Fortuna* et lui offre, en échange, le *Legge* et le *Clelia*. Il insiste encore auprès des consuls afin que l'on conserve quatre canonnières armées sur l'Adriatique[2].

Ce n'est pas, — on le voit, — la bonne volonté, ce n'est même pas l'habileté qui fait défaut à Planta: ses efforts, du reste, ne sont pas aussi infructueux que ceux de Breislak et de Bertolio. Cependant la situation de la République n'en devient pas meilleure : la force qui l'a soutenue venant à s'affaiblir et bientôt à disparaître, n'est-il pas nécessaire qu'elle s'affaiblisse aussi et disparaisse à son tour. Voici le tableau qu'en trace à cette époque Planta lui-même, dans une lettre confidentielle au général Macdonald[3] : « Notre position « est désolante, je pourrais dire effrayante; et, si on ne « se hâte de venir à notre secours de toutes les manières « imaginables, elle est sans remède. Je ne suis pas plus « poltron qu'un autre; pour mon compte particulier, « je me moque de tout ce qui peut arriver; mais il est

1. La loi du 19 ventôse a fixé les dépenses de la marine à 10.839.012 (Planta aux Consuls, 18 germile (*Archivio*, 35).
2. Cf. Planta aux consuls, 19 germile. *Id.*, 7 germile. *Id.*, 12 germile. *Id.*, 17 germile, 26 germile, 19 germile, 3 germile. *Archivio*, 35. Sala, III, 26-27 avril.
3. 12 avril 1799. Dépôt. Le 17 mai, Planta envoyait sa démission au Quirinal: d'après Galimberti, il était écœuré des brigandages qui déshonoraient l'Etat.

« impossible de ne pas frissonner en songeant à tous « les maux qui sont à la veille de tomber sur cette « pauvre petite République romaine, et, par contre- « coup, sur un grand nombre de Français. Je reçois à « chaque courrier de cent à deux cents lettres des « départements où tout respire la misère et le dése- « poir ; quelques-unes laissent entrevoir des ressenti- « ments concentrés et dont l'éclat serait terrible, sans « doute, si l'on en juge par ce qui vient de se passer « à la Tolfa, à Castelluccio et à Borghetto, où les « paysans ont montré une intelligence et une obstina- « tion que nous ne sommes pas habitués à rencontrer « même chez les troupes réglées. La rébellion est plus « que jamais vivante dans les Abruzzes et dans les « départements limitrophes ; elle n'est pas, à beaucoup « près, éteinte dans le Clitumno, le Circeo ; elle est « peut-être au moment de s'éveiller dans Rome même ; « depuis deux jours, le peuple n'a plus de pain : « aujourd'hui, les fours sont fermés, les femmes « crient à la porte des boulangers, mais vainement ; il « n'y a pas un sac de grain à la disposition du Gouver- « nement. Quarante et quelques corsaires barbaresques, « quelques Anglais et quelques autres honnêtes gens « croisent sur nos côtes, qui nous ont déjà pris des bâti- « ments. Reste Ancône : mais où prendre des trans- « ports, des chevaux, l'argent ?... La troupe romaine, « les employés du Gouvernement n'ont pas reçu un « sou depuis quatre mois ; les soldats désertent et vont « grossir le nombre des brigands ; les commis meurent « de faim devant leur écritoire... Les vivres, les hôpi- « taux, l'habillement et les transports militaires pour « la troupe, tant française que romaine, ne sont même « pas compris dans l'état des dépenses... Jugez la posi- « tion de la République et de l'armée, mon général : « j'aurais honte de vous parler de mes embarras, de « mes soucis vraiment cruels pour la chose publique... « Je meurs à petit feu. »

Cette page atteste avec exactitude l'impuissance de Bertolio et de ses deux collaborateurs ; elle atteste aussi que l'anarchie, la misère, la révolte sévissent dans les départements. On a pu apprécier la valeur du témoignage de Planta sur la dictature de Bertolio ; on va voir que ce témoignage ne mérite pas moins de crédit pour les renseignements qu'il donne sur la situation de la province. Comme à Rome, la guerre autrichienne y a produit un resserrement de l'autorité : la circulaire du 15 avril[1] a institué des commandants de département, — ce sont les commandants de la place la plus importante de chacun d'eux, — qui doivent, chaque quinzaine, envoyer au général français un état nominatif des places qu'ils ont sous leurs ordres, l'état des troupes qui s'y trouvent réparties, l'état des différentes forces sur lesquelles il peut compter. Malgré cette concentration des forces officielles, on va voir quelle triste situation présente alors la République.

II

La Campagne baignée par la Méditerranée était d'autant plus turbulente que l'on approchait de la frontière sud : les pays du Nord venaient d'épuiser leur force dans une lutte acharnée, mais vaine, terminée à Cività Vecchia et à la Tolfa ; le Sud était plus directement menacé par l'insurrection napolitaine grandissante. Installé à Cività Vecchia, Merlin n'avait eu rien de plus pressé quede se débarrasser, — imprudemment, — de tous les anciens défenseurs de la place ; il leur avait accordé les passeports qu'ils lui avaient demandés, sans penser qu'il refoulait ainsi dans la campagne, loin de sa surveillance, des hommes fort dangereux[2]. Le fait est que, dès la fin du mois de mars, dans les

1. 26 germile. Belaire aux consuls, 26 germile. *Archivio*, 40.
2. Ce que lui reprochait Macdonald (30 ventôse. Dépôt, 20 mars).

selves de Ronciglione, de nouvelles bandes avaient reparu[1]. Et la nouvelle municipalité de Cività Vecchia et les deux cents gardes nationaux[2] de la ville étaient impuissants à les réduire ; les autorités républicaines ne se maintenaient plus au milieu de ces populations hostiles que par des attentions imprévues[3] ou de prudents désaveux.

Ce n'était pas l'épuisement de ses forces qui imposait silence à Rome, c'était la concentration des forces jacobines ; les patriotes y étaient plus nombreux et plus audacieux qu'ailleurs, et le fréquent passage des troupes françaises y rendait une révolte difficile et chanceuse. Cependant quelles n'étaient pas les souffrances qu'il lui fallait endurer : les jacobins renonçaient presque à jouer leur mascarade officielle ; c'est tout au plus si, à ce moment, avec la solennité du 20 mars, on peut signaler deux ou trois banquets au théâtre d'Apollon[4]. Les 11, 12, 13 mars, la famine sévit dans la ville ; le poste de San-Carlo au Corso est désarmé par la foule ; et l'irritation devient si vive qu'à la suite d'une conférence tenue le 11 le Quirinal décide de vendre 46.000 écus de biens nationaux et d'imposer aux riches un emprunt forcé de 64.000 écus, afin de se procurer des subsistances[5]. Pendant la semaine sainte (17-23 mars 1799), une détente se produit, mais, le jour de Pâques, 24 mars (4 germile), les Romains n'ont ni pain, ni viande[6] à se mettre sous la dent ; et les riches refusent de souscrire l'emprunt forcé ; et, quoique un convoi de Terracine apporte, le 27, 1.000 roubbes de maïs, dès le 30 la famine reprend de plus belle. Le

1. Proclamation du 25 mars. *Collezione*, IV, 102. On réclamait contre les impôts. *Archivio*, 184, *passim*.
2. La garde nationale avait été reconstituée le 16 avril. *Collezione*, IV, 181. Sala, III, 116.
3. Bertolio fit exempter de l'emprunt ecclésiastique les évêques de Viterbe et d'Acqua Pendente (Bertholio à Breislak, 14 germile. *Archivio*, 38). Cf. *suprà*.
4. Galimberti, 1°, 25, 30 mars, 19 avril.
5. Loi du 16 mars. *Collezione*, IV, 75. L'administration des subsistances est autorisée à tirer des lettres de change sur les riches jusqu'à concurrence de 64.000 écus. Les riches sont tenus de les accepter sous peine d'exécution militaire. On leur donne du reste en gage 64.000 écus de biens nationaux.
6. Sur le tarif de la viande, cf. *Collezione*, IV, 94.

1er avril, par exemple, le pain manque tout à fait, au point que les fours municipaux distribuent ce jour-là des châtaignes et des figues sèches. Les femmes se portent en foule au bureau des grands édiles, et l'émeute gronde ; et les autorités quirinalesques, prises de peur, affichent une note, indiquant un procédé pour faire du bon pain de maïs[1], abolissant pour six mois le droit sur les farines et établissant des primes pour l'importation[2]. Elles ouvrent encore, tous les quartodi et nonidi, un marché public pour les grains de toute sorte[3], et « considérant que la liberté du com-« merce porte toujours avec elle l'abondance », elles proclament la libre circulation et la libre vente des grains. La famine n'en continue pas moins ses ravages ; le 19 avril, le pain manque, et c'est sous les malédictions et les outrages que se met en route une petite colonne française qui gagne la Toscane. Les jours suivants, la situation empire, le peuple est surexcité par des provocations stupides. Le 18, le ministre de l'Intérieur interdit aux officiants de dire les deux *oremus* traditionnels en faveur du Pape et de la paix. Le 14, une cérémonie étrange, et qui rappelle de lointains et d'abominables souvenirs, a remué jusqu'au tréfonds les âmes farouches des vieux Romains. On a promené à travers la ville le cadavre à demi décomposé d'un chef de l'insurrection du Trastevere pour le fusiller ensuite à Monte-Citorio[4]. Les Trasteverins se contiennent avec peine. Sur la place de Trevi, le 20 avril, une patrouille de cavalerie est insultée et menacée ; le 22, les fours sont pillés, et les édiles, affolés par une émeute de femmes, appellent la troupe à leur aide ; le 23, par ordre supérieur, les fours municipaux restent fermés tout le jour et les rues retentissent des cris de

1. 5 avril. *Collezione*, IV, 158.
2. Prime de 5 pauls par roubbe de blé. Loi du 4 avril. *Collezione*, IV, 155.
3. Sur le Forum à Sainte-Françoise romaine et à Saint-Adrien (*Collezione*, IV, 157).
4. Le cadavre de Formose fut traîné dans les rues de Rome et dut subir les insultes de ses ennemis.

bandes affamées. Le 24, les *mercanti di campagna* sont convoqués au palais Doria et sommés de fournir du pain, et l'on réorganise le même jour l'administration du magasin général[1]. Mais ce ne sont là que de vains palliatifs : si la disette s'apaise aux premiers jours de mai, elle recommence à sévir le 8 de ce mois[2], au moment où la retraite de Macdonald ranime l'agitation populaire : l'huile coûte 17 bajoques la feuillette ; l'agneau, 10 bajoques la livre ; la laitue, 1 bajoque le pied, alors que, sous les Papes[3], on en avait douze ou quinze pieds pour le même prix. Le Quirinal est trop heureux de traiter avec Vincenzo Colizzi : celui-ci s'engage à pourvoir aux subsistances de l'armée de Naples et à assurer l'approvisionnement de Rome. Qu'importe s'il ne tient pas ses promesses ! Macdonald sera là avec ses trois divisions : le peuple de Rome mourra de faim peut-être ; il est sûr qu'il ne bougera pas[4].

Dans la Maritime, il n'en est pas de même : les souvenirs de l'insurrection de juillet sont toujours vivaces, la population toujours remuante, les marais toujours propres aux embuscades vengeresses, les montagnes bordières toujours prêtes à recueillir les vaincus de la côte. Et puis le gouvernement n'a rien fait pour soulager les maux du pays. Ce n'est pas que les excès des soldats[5] ou des commandants de place[6] aient beaucoup de retentissement, ni même les concussions de certains fonctionnaires[7] ; ce n'est pas que les impôts décrétés tourmentent beaucoup les habitants ; la Centrale du Circeo réclame constamment à Rome, afin d'en obtenir la diminution[8] et ne semble pas se donner

1. *Collezione*, IV, 287. Galimberti, 24 avril. Sala, III, 23-24.
2. Crespi à Serbellonni (Aff. étrang. *Mém. Doc.*, Italie, XV, 45).
3. Galimberti, 10 mai. Sur la situation des hôpitaux en général et de San Spirito en particulier, cf. Grands Ediles à Bertolio, 28 fiorile (*Archivio*, 23). Bertolio à Breislak, 30 fiorile. *Archivio*, 38. *Collezione*, IV, 305).
4. Galimberti, 2 mai. Vinc. Colizzi, *al Consolato*, 9 avril (*Archivio*, 21).
5. Planta aux consuls, 23 germile. *Archivio*, 35.
6. Domenico Moritzi à de Martinis, 18 germile. *Archivio*, 213.
7. Sur l'affaire Falconieri-Joannarelli, cf. Gambini à Breislak, 6 fiorile et adm. biens emphyt. à Breislak, 24 fiorile. *Archivio*, 213.
8. *Consolato e Breislak*, 13 germile (*Archivio*, 21). Centrale à Breislak, 6 fiorile (*Archivio*, 193).

grand mal afin d'en opérer le recouvrement. Mais la négligence consulaire compromet les améliorations de Pie VI dans ces terres marécageuses et menace de la ruine les populations qui les cultivent. Giulio Pampani de Ferrare, qui a travaillé dans les marais onze années durant, en qualité « d'ingénieur géographe hydromètre », pousse le cri d'alarme. Le 29 mars, il adresse aux consuls une « dissertation[1] » où il leur expose quels désordres entraîne leur incurie; l'écoulement des eaux[2] ne se fait plus, et la récolte périclite; il faut sur-le-champ dépenser 2.000.000 d'écus; ils ne tarderont pas à en rapporter 100.000 par an[3]. Sa voix n'est pas écoutée; les habitants de la Maritime n'ont pour vivre, ni les produits de leurs terres inondées, ni le salaire des travaux interrompus : l'oisiveté qui leur est imposée, la misère qui leur est infligée les prédisposent à la révolte.

Et voici précisément que la frontière napolitaine est en feu : les bandes de Chiarpa, de Mammone, de Fra Diavolo insurgent la vallée du Sacco et du Liri; l'insurrection gagne de proche en proche, et le 24 mars le bruit court à Rome que les patriotes et les Polonais ont été écrasés à Veroli et que 20.000 brigands pontins marchent sur le Quirinal[4]. La nouvelle est inexacte : mais la situation vraie n'est pas brillante. Le 9 mars, le capitaine Motau est parti d'Anagni avec le 6e compagnie de la 55e de bataille, 60 hommes de troupe et quelques patriotes; il a emporté Castelluccio en tournant le village par sa gauche; mais il n'a pu venir à bout des défenseurs de l'Isola et, pendant qu'il s'obstine en attaques infructueuses, il s'est vu couper la retraite : les insurgés ont repris Castelluccio. Il lui a fallu reve-

1. « Il cittadino Giulio Pampani di Ferrara, à C. C. della R. R. una et indivisibile. Dissertazione economica... » Napoli, 46 pages.

2. *Id.*, p. 8. *Le Sisto;* 13 *fossa delle Lotte*; 15 *canale delle mola di Mesa;* 18 *linea pia;* 20 *portatore di Badino;* 22 *navigazione di Terracina;* 24 *cannette di Terracina;* 25 *Schiazza;* 29 *Ufente;* 31 *Amazeno.*

3. 56.000 écus pour le fermage, 36.000 pour le maïs, 18.000 pour les pâturages (*Ibid.*, p. 42).

4. Galimberti, 24 mars. Proclamation de Dufresse, 4 germile (*Collezione*, IV, 100).

nir sur ses pas sans entrer à l'Isola; renonçant à reprendre Castelluccio, il lui a fallu s'enfermer dans la redoute qui domine le village; il lui a fallu s'ouvrir passage à la baïonnette pour parvenir à Veroli, laissant en arrière 12 tués, dont 4 officiers[1]. La route de Rome à Capoue est donc barrée; les communications avec Naples, coupées; Itri et Fondi, perdues.

Le péril est grave. De Naples Macdonald envoie Watrin contre les brigands par la route de Gaëte, en même temps que, pour les prendre entre deux feux, Dufresse fait partir de Rome la 62e par la route des marécages. Dans la nuit du 24 au 25 mars, Watrin arrive à Trajetta : il a sous ses ordres la 30e, les carabiniers de la 15e légère, un détachement de la 1re légion polonaise. Il chasse l'ennemi du village, le poursuit sur Truffo, d'où il le déloge encore et l'accule à Castelforte. Là semblent s'arrêter ses succès : trois assauts qu'il dirige sont successivement repoussés; mais, la nuit, grâce à l'adjudant Advinay, il pénètre par surprise dans le village[2]. Les brigands battus, chassés par la 55e, éprouvent encore, le 28 mars, un échec à Baconce, où tombent trois de leurs chefs revêtus d'uniformes napolitains. Tandis que 300 hommes et un obusier occupent Fondi et qu'un autre détachement s'achemine sur Ponte-Corvo[3], la 55e reprend sa course; le 4 avril, à onze heures du matin, elle est attaquée à Casamara, sur tous les points à la fois; mais, vigoureusement conduite par son chef Dargentré, entraînée par l'exemple du capitaine Chanteraux, elle vient à bout de ses adversaires et fait sa jonction à Veroli avec les troupes parties de Rome[4]. Les bandes sont obligées de fuir, dans la montagne ou au marais : si, durant tout le mois d'avril

1. Ordre du jour, 4 germinal (Dépôt, 24 mars). — Dufresse aux Consuls, 30 ventôse (*Archivio*, 40).
2. Macdonald à Scherer, 5, 7, 9 herminal (Dépôt, 25, 27 germinal).
3. Dufresse aux Consuls, 5, 10 germinal (*Archivio*, 40).
4. Dargentré à Dufresse, 15 germinal. Dufresse aux consuls, 16 germinal (*Archivio*, 40).

elles menacent encore la route de Rome à Naples[1], elles ne sont plus assez fortes pour tenir la campagne. Au début de mai, au contraire, elles relèvent la tête : elles savent les victoires autrichiennes et la retraite de Macdonald : elles chassent les postes français de Sora, de Casa Mari, de Monte San Giovanni et de Visaro[2] ; elles refoulent partout les patriotes ;[3] elles obligent les autorités consulaires à se réfugier à Rome[4] ; elles rompent le pont de Ceprano, obligeant ainsi Macdonald à se détourner par l'Isola afin de franchir l'Iri ;[5] elles menacent Velletri ; et, une fois qu'il a passé, rappelant à lui les 2 pièces de 4 prêtées au détachement romain qui surveille ces parages, elles chassent les Jacobins d'Alatri et repoussent toutes leurs attaques[6]. Macdonald parvenu à Rome, le Circeo est perdu pour la République romaine.

III

Il n'en va pas de même dans la Montagne. Ici comme dans le Cimino, l'insurrection a levé trop tôt la tête. Ecrasée par les Français tandis qu'ils étaient encore en force, on devine qu'elle est maintenant sans courage, à la voir presque muette, au moment où l'évacuation commence. La vie normale reprend son cours dans les plaines de l'Ombrie, pendant que fonctionne la commission militaire présidée par Valori, assistée par le commissaire des guerres, Leclerc Mongin. A propos du service de la garde nationale, où sont autorisés les remplacements à prix d'argent, mille intrigues se

1. Sala, 14 avril, III, 10.
2. Sala, 1er mai, III, 30.
3. Pellisseri, G. Lumbroso, p. 8.
4. Sala, III, 34.
5. Macdonald aux consuls, 10 mai, Capoue (*Archivio*, 40). Sala, III, 43.
6. Galimberti, 19 mai.

nouent et se croisent : l'édile de Spolète, Belli, accuse la garde ; le commandant de la garde accuse l'édile ; un capitaine est destitué par sa compagnie ; les ordres du ministre pour la réorganisation de cette troupe, en date du 22 fruttifero VI, des 3 et 13 nivôse, 1er pluviôse, 1er et 7 ventôse, sont vainement renouvelés le 6 fiorile ; les désordres ne cessent de se produire ni les réclamations d'affluer à la Centrale[1]. Celle-ci, du reste, est assiégée de demandes lorsqu'elle doit nommer aux emplois de percepteurs des contributions ou de commis aux biens nationaux[2] ; les querelles reprennent leur cours entre administrateurs et administrés. A Assise, par exemple, ceux-ci protestent auprès des consuls contre ceux-là, qui ne veulent point recevoir les assignats comme prix du blé qu'ils leur vendent[3]. Les demandes en indemnités foisonnent à tout propos, et hors de propos[4], et aussi les demandes en dégrèvement d'impôts : telles les religieuses de Spolète, qui, pour ne pas payer la taxe ecclésiastique, allèguent leur profonde misère[5]. Ou encore ce sont certains couvents qui demandent en grâce de ne pas recueillir les moines des monastères supprimés afin de ne pas périr eux-mêmes. « C'est avec une véritable effusion de cœur, « chers citoyens, — écrit à « l'excellent citoyen Breislak ministre des Finances » la « citoyenne abbesse de « Sainte-Lucie[6] à Città della Pieve, — que vous devez « offrir votre aide à moi et aux citoyennes mes com- « pagnes afin d'appuyer nos demandes. Donnez-moi « l'ordre de ne recevoir personne des autres couvents, « la Mazzetti voudrait entrer chez nous. »

A ces réclamations multiples, à cette reprise de la vie administrative et paperassière, on devine que l'in-

1. Sansi, 46-49.
2. *Centrale Clitunno al min. Fin.*, 29 mars (*Archivio*, 226).
3. *Il popolo del Cantone di Assisi agli C. C. della R. R.*, 21 mars (*Archivio*, 217).
4. *Centrale Clitunno al min. Fin.*, 19 germile (*Archivio*, 217 et 281, *passim*). A propos de l' « incursion napolitaine », cf. loi du 26 avril (*Collezione*, IV, 294).
5. *Centrale Clitunno al min. Fin.*, 15 fiorile (*Archivio*, 228). *Id.*, 25 fiorile, 12-14 germile, 6 pratile (*Archivio*, 220).
6. Elle se nommait Felice Cicalonie ; sa lettre est du 24 germile (*Archivio*, 282).

surrection s'est apaisée dans la plaine et que la tranquillité a reparu. Voici, du reste, que le 1er avril (12 germile) s'ouvrent en toute solennité, à San Domenico, les cours de l'Université de Spolète. Quelques jours auparavant, Benincasa Onofri, qui est resté en charge, a lancé un manifeste sonore invitant la jeunesse à l'étude. Sa première proclamation, datée du 13 décembre, était demeurée sans effet. Aujourd'hui les cours embrassent la grammaire, les humanités, la rhétorique, dont l'ensemble, réparti sur cinq années, forme les *studi ginnasiali ;* viennent ensuite les *studi liceali*, c'est-à-dire la logique, la métaphysique, la physique et les mathématiques ; et des études de morale, de théologie, de droit civil, canonique et naturel, d'anatomie et de médecine couronnent ce système d'éducation. Le personnel enseignant comprend vingt membres, dont un président et deux surveillants (*Custodi*) ; les frais sont de 1.620 écus[1]. Mais les cours de théologie, de médecine et de droit ne sont pas inaugurés ; quant aux autres, pour stimuler le zèle hésitant des élèves, on a besoin de leur promettre l'exemption du service de garde, et le P. Marchetti, professeur de grammaire, donne congé à ses auditeurs toutes les fois qu'ils crient : Vive la République[2] !

Le jeu de la vie administrative n'est pas moins régulier dans le pays de Pérouse. Avant que le consulat fût venu s'y établir, Pérouse était déjà un centre patriote important ; et Planta avait songé à en faire une place de guerre, qui, surveillant les montagnes toujours suspectes du pays, assurerait les communications de Rome à Ancône[3] ; enfin on y trouvait une petite garnison française aux ordres du chef de bataillon Breisand[4]. Durant les mois de février et de mars, on avait beaucoup causé au sujet de l'hôpital civil et de la gestion

1. Résolution de la Centrale du 20 avril 1798.
2. Sansi, p. 47-48.
3. Planta aux Consuls, 23 mars, 26 (*Archivio*, 35).
4. Centrale Trasimène aux Consuls, 19 germile (*Archivio*, 278).

de ses finances; Filippo Friggieri s'était même permis d'imprimer un factum très blessant pour la municipalité, et l'on s'attendait à ce que celle-ci l'attaquât en justice. Mais l'autre s'était rétracté, et les édiles s'étaient « pénétrés de la pensée de Philon : *nihil prorsus erroris committere, proprium est hominis divini ; ab errore autem redire, prudentis est.* » Et ils s'étaient désistés de leur poursuite[1]. Les bons Pérugins, du reste, s'occupaient avec plus de soin de leurs intérêts financiers; ici encore les administrations officielles étaient assaillies de mille réclamations au sujet des impôts et des indemnités de guerre. Ce n'est pas tout : le fermier du théâtre que la commission française, pour charmer ses loisirs et dissiper ses soucis, a fait établir à Pérouse, au moment de l'incursion napolitaine, réclame avec insistance la gratification qui lui a été promise par le décret du 26 glaciale[2].

Mais voici qui est plus grave. Au temps des Papes, la famille Caratanti a installé à Pérouse une fabrique de lainage, elle a emprunté à la chambre apostolique, dans un moment de crise, 4.000 écus afin de ne pas fermer ses ateliers; la France, héritière de Pie VI, a hérité de ses créances et exige du citoyen Robaglia, à ce titre, que les 4.000 écus lui soient sur-le-champ versés. Caratanti a payé, pour les contributions, près de 20.000 écus en cédules; il en a perdu 5.000 à la démonétisation; il a avancé aux troupes, sans toucher un sou, des fournitures qui en valent 12.600; il a déjà dû congédier deux cents de ses ouvriers qui meurent de faim sur le pavé de la ville; les 4.000 écus qu'on exige, c'est sa ruine définitive. La municipalité le comprend; la Centrale se joint à elle; toutes deux demandent au Quirinal qu'il s'entremette auprès de Bertolio et abandonne un domaine national à Caratanti, en remboursement de ses avances et en indemnité de ses pertes.

1. Avviso, fiorile, VII (*Archivio*, 293).
2. *Rapporto*, 6 fiorile (*Archivio*, 22).

La question des lainages intéresse toute la ville : comment s'étonner que les autorités qui la représentent y prennent une part aussi active[1]. Une autre question locale agite aussi les esprits ; la pêche du lac sera-t-elle affermée au plus grand profit de l'Etat, au plus grand dommage du peuple. Luigi Dottori le demande instamment à Breislak[2], comme l'administrateur de l'ancienne société, Felici Pini[3]. Le Quirinal hésite entre son intérêt financier et son programme démocratique. Mais les fermiers l'emportent ; par des raisons décisives, sans doute, ils ont su se concilier sa faveur. La coalition des gros propriétaires est très puissante, ailleurs comme ici ; à Città di Castello, on s'entend, on s'arrange, tout se passe en famille ; pourtant, un jour, les irrégularités sont si criantes que la Centrale y envoie deux de ses commis vérifier les ventes des biens nationaux. Dans la plaine du Trasimène, comme dans la plaine d'Ombrie, on le voit, la parole est aux bureaux : les balles se taisent.

Mais, dans les montagnes qui les dominent, la situation est tout autre : les brigands tiennent toujours. Tandis que le bataillon du Trasimène se repose à Pérouse et que celui du Clitumne achève de se former à Spolète, un poste de Jablonowski est soudain attaqué à Vivaro, le 6 mai ; c'est à peine s'il a quelques cartouches pour se défendre, et c'est tout juste si les renforts expédiés par Bellaire arrivent à temps pour le sauver. Au même moment, le capitaine Mailfrus, de la 62e, combat cinq jours avec 60 hommes contre 400 brigands. Le capitaine Biratti, qui conduit une colonne de conscrits, repousse deux tentatives des masses, qui tâchent de lui enlever ses deux canons[4]. Antonio Moronelli, envoyé pour inspecter les postes de

1. Centrale Trasimène au Consulat, 12 fiorile (*Archivio*, 293).
2. Cf. sa lettre, 19 fiorile (*Archivio*, 278).
3. Cf. sa lettre, même date (*Archivio*, 278).
4. Iablon. à Bellaire, 17 fiorile. Bellaire aux C. C., 18 et 20 fiorile (*Archivio*, 40). *Collezione*, IV, 310.

la montagne, n'en trouve aucun; le détachement de la garde nationale de Terni, envoyé à l'Arrone pour repousser les brigands, lève des contributions pour son compte[1]. Sur la frontière des Abruzzes, l'insurrection est plus vivace encore; l'archiprêtre est arrivé à Sulmona, au moment de Pâques, 24 mars, tandis que ses derniers partisans résistaient encore dans les environs de Riéti au commandant Communeau[2]. Les insurgés de l'Arischia l'ont mis à leur tête; il a repoussé les Français, reconstitué ses bandes avec le concours de Bellardino d'Ascenzo, d'Antonico Pesce, de Giacomo Lorenzitto, de Cristofaro le Forgeron, d'Angelo Baglioni, de Vincenzo de Amicis, de Ristori, de Capretti, de Benedetto Maddalena, de Giuseppe Sabbatucci, de Monte Reale; peu à peu, il a soulevé toutes les Abruzzes, et, remontant la vallée de l'Aterno, il est venu se poster dans les gorges sauvages d'Androdoco, où une poignée d'hommes[3] peut arrêter une armée. Le 3 mai, jour de l'Ascension, il est vainqueur à la Madonna della Grotte[4]; quelques jours après, il fait éprouver des pertes cruelles à une autre colonne française. « Une troupe venant des Abruzzes, écrit Planta à Eblé, « le 12 mai, a été assaillie par un nombre prodigieux « de paysans; après dix heures de combat, elle s'est « ouvert un passage, mais elle a perdu trois cents « hommes[5]. » Poussant plus avant au milieu de mai, l'archiprêtre vient, pour la troisième fois, mettre le siège devant Riéti[6]; les renforts qu'on y envoie de Rome[7] assurent le salut de la place; Tiburzi, après s'être reposé avec son frère et Lorenti chez Raimondo Scialaret, dans le Ciccolano, court demander des renforts à Salomone[8].

1. Sansi, 51. *Relazione del Moronelli*, 5 pratile.
2. Combat du 21 mars. Mun. Riéti aux consuls (*Archivio*, 226).
3. Desvernois, *Mémoires*, 492.
4. Tiburzi, *Memorie*, p. 15-16.
5. Dépôt, 12 mai. Peut-être ce combat est-il le même que celui du 3 mai.
6. Sala, III, 38, 10 mai.
7. Garnier aux C. C., 23 fiorile, 12 mai (*Archivio*, 40).
8. Tiburz , *Memorie...*, p. 16-17.

L'échec de l'insurrection, au début de cette année, explique la lassitude des rebelles et la tranquillité relative de ce pays.

IV

Les mêmes raisons expliquent que l'on constate une situation analogue dans les Marches. Depuis la prise de Corfou (3 mars), les coalisés complètent leurs préparatifs ; à Valona et dans les bouches de Cattaro, une escadre de cinq navires embarque des troupes turques qui réclament, il est vrai, qu'on les conduise, non pas en Italie, mais en Egypte. Dans le Montenegro, le commissaire impérial, comte de Bradi, s'abouche avec l'évêque grec entièrement dévoué aux intérêts russes, et il obtient par là que le comte d'Olvitz lui soit livré : chargé par l'empereur d'Autriche de lever une troupe de Monténégrins, cet émigré français s'était fait acclamer leur prince[1]. Ce n'est pas tout : en même temps qu'ils menacent le front de Monnier, les coalisés le tournent par son aile gauche, en déchaînant une grave révolte dans le département cisalpin du Rubicon, qui borde le département romain du Métaure. La révolte s'étend de proche en proche[2] ; le général en chef charge le général citoyen Lahoz de réunir vers Bologne 6.000 gardes nationaux et de nettoyer, de concert avec Montrichard, les départements transpadans.

« Le chef d'état-major écrit à ce dernier : « Le « général Lahoz a une connaissance particulière du « pays, et vous êtes invité à vous aboucher avec lui. Il « sera sous vos ordres quand les circonstances l'exige- « ront... ; je ne doute pas qu'il ne serve très utilement « la chose publique[3]. » Mais Lahoz a été révolté du

1. Correspondance de la Commission marine d'Ancône avec l'Albanie, fin de germinal (Mangourit, I, 121, 99).
2. Hulin à Sainte-Susanne, 25 germ. (Dépôt, 14 avril).
3. 25 avril (Mangourit, t. I, 100-121).

despotisme et de l'avidité française ; puisque le Directoire n'a pas sincèrement voulu la liberté de l'Italie, il faut profiter de ses revers et organiser une insurrection. De Pesaro, où il a établi son quartier général, il s'efforce de se concilier les populations du pays en autorisant l'exercice du culte catholique en dehors des églises ; il négocie avec les chefs des bandes qu'il est chargé de combattre ; l'attention de Montrichard est éveillée. L'adjudant général Hulin, qui, les 5 et 6 mars, reçoit mission de le surveiller et, au besoin, de l'arrêter, le destitue le 8[1] ; le 13, dans une proclamation solennelle, Lahoze déclare se soumettre[2] ; mais il se fait prendre par les brigands entre Urbin et Fossombrone ; bientôt après, on le voit combattre à leur tête.

Cette situation oblige Monnier à accélérer ses préparatifs. S'il est contraint de renoncer à la vaste croisière qu'il a projetée à travers l'Adriatique[3], il exécute tous les ouvrages nécessaires du côté de la campagne ; il renforce les troupes des bataillons du Musone et du Tronto[4] ; il assure la salubrité de la ville en surveillant l'ensevelissement des morts dans les cimetières[5] et en faisant subir une quarantaine sévère à tous les bâtiments qui abordent : la peste sévit à Smyrne, et l'on tremble qu'elle n'envahisse l'Italie et même la France[6].

Cette ferme et vigilante attitude explique que, malgré l'imminence du péril, la tranquillité publique ne

1. Mangourit, I, 102-104.
2. Cf. aussi sa lettre du 12 (Mangourit, I, 122, 123, 110).
3. Et que paralyse la jalousie du commissaire ordonnateur Lescalier Mangourit, I, 23, 62. L'arrêté du Directoire du 7 avril annule l'autorisation d'armer en course, que Monnier avait reçue de Championnet, le 20 février (*Mem.* Commission d'Ancône. Dépôt, 18 mars).
4. Monnier au chef de la 3e légion romaine, Nillepiec, 25 floréal (*Archivio*, 295).
5. *G. Bianchelli al Duport*, 29 ventôse (*Archivio*, 224).
6. Planta aux Consuls, 6 germinal (*Archivio*, 35). Macdonald aux Consuls, 16 ventôse : « La communication des Napolitains sur divers points de l'Italie a fait naître de nouvelles craintes, et les conservateurs de la santé à Marseille se sont empressés de se prémunir une seconde fois contre le terrible fléau de la peste. » *Archivio*, 40. Cf. aussi Bertolio à Meuron, 14 germinal. Planta aux Consuls, 13 germinal (*Archivio*, 35). Cf. *intendente della Calabria Ultra ai Signori Sotto intendenti...* « Signori, miaffretto ad annunciarvi conpiacere che i pericoli della peste si sono allontanati da noi. » 27 febbraro 1815 (*Archivio di Catanzaro. Raccolta...*).

soit pas troublée ; la foire de Senegallia est autorisée par décret du 16 avril, réglementée par un arrêté du 20 et par une loi du 21 de ce même mois [1] ; la proscription des marchandises anglaises, autrichiennes, orientales et russes en diminue l'importance, mais on ne voit pas que des troubles politiques en aient empêché l'ouverture. Les réclamations affluent aux bureaux : c'est Joseph Cingoli [2] qui demande l'exemption de l'emprunt forcé ; ce sont les religieuses de Sante Anna du Mondolfo [3] qui protestent contre la contribution des fusils, comme aussi la supérieure de Sainte-Christine, à Senegallia [4] ; ce sont les municipalités de San Angelino in Vado et d'Urbania [5] qui opposent à la levée des impôts et au recouvrement des emprunts la plus mauvaise volonté ; c'est la Centrale du Métaure elle-même qui demande au Quirinal qu'on restitue les sommes payées, les lettres de change souscrites, les denrées fournies aux propriétaires qui les ont fournies, souscrites et payées pour couvrir l'emprunt illégal établi par la Centrale précédente et cassé le 19 pluviôse [6]. Mais que ce soient les particuliers qui protestent ou les administrations qui réclament, c'est toujours, sinon la lutte légale, du moins la lutte pacifique contre le gouvernement franco-romain.

Il en est de même dans le Musone : c'est ici la Centrale elle-même qui prend en mains les intérêts du pays. Elle passe des contrats qu'attaque le ministre des Finances [7] ; elle repousse les prétentions du Métaure, qui veut se décharger sur elle d'une partie de la taxe des 60.000 écus en assignats [8] ; elle défend ses administrés, qui refusent les emplois de percepteur parce que ces fonctionnaires sont responsables sur leurs deniers du

1. *Collezione*, IV, 274, 276, 277. Sala, III, 19.
2. *Centrale Metauro al min. Fin.*, 1er germ. *Archivio*, 233.
3. Rapport Central Metauro, 9 germ. *Archivio*, 245.
4. Rapport Central, 11 piovoso (*Archivio*, 233).
5. *Foglio de Rapporti*, 29 germ. (*Archivio*, 21). *Rapporto*, 23 germ. (*Archivio*, 223).
6. Consulat à Breislak, 14 germ. (*Archivio*, 21). *Rapporto*, 1er fiorile (*Archivio*, 233).
7. *Consolato è Breislak*, 28 germ. (*Archivio*, 23).
8. *Centrale al min. Fin.*, 11 fior. (*Archivio*, 248).

rendement des impôts[1]; elle proteste avec énergie contre la vente projetée de la Casa Santa de Lorete, et notez que la ville vient d'être surprise fraudant l'Etat depuis plusieurs mois[2]. « Cette malheureuse popula-« tion, écrit néanmoins la Centrale au ministre[3], — tirait « sa subsistance du continuel concours d'étrangers à « ce sanctuaire et du commerce des médailles et autres « objets de dévotion. Ce concours a cessé...; ce com-« merce a été réduit à rien; il ne reste plus d'autre « ressource à ce peuple que celles qui proviennent des « nombreuses largesses qu'on a coutume de faire avec « les revenus du sanctuaire; il mourrait de faim si l'on « en aliénait ou si l'on en louait tous les biens. »

Elle appuie de même les protestations de la municipalité de Tolentino, à laquelle Planta annonce l'arrivée de 20.000 hommes qu'elle devra nourrir[4], comme elle appuie encore les réclamations des propriétaires contre l'emprunt forcé[5].

Les autorités du Tronto opposent la même résistance et soutiennent la même lutte contre le Quirinal : leur force d'inertie, leur inintelligence calculée tiennent les Consuls en échec. La correspondance administrative devient de plus en plus rare pour cesser tout à fait à la fin de floréal; les préfets consulaires sont las de stimuler en vain le mauvais vouloir des administrateurs et des édiles. Le 30 avril, le président de la municipalité d'Offida gourmande vivement ses collègues. « Sachez, « leur dit-il, qu'une fois votre somnolence poussera le « gouvernement à prendre à votre sujet les plus graves « déterminations. Si, dans l'espace de six jours, vous « n'avez pas fait tout ce que je vous demande au nom

1. *Id.*, 21 fiorile (*Archivio*, 248).
2. Le décret du 18 mars (*Collezione*, IV, 77) destitue la municipalité de Lorete; ses écritures sont en désordre, elle a puisé souvent, sans autorisation, dans la caisse du questeur; elle a dilapidé les approvisionnements publics, etc.
3. 17 avril (*Archivio*, 254).
4. *Mun. Tolentino al min. Fin.*, 18, 24 fiorile (*Archivio*, 263).
5. *Centrale al min. Fin.*, 18 germ., 14 fior. (*Archivio*, 254). Requête de Vallemain, 26 fiorile (*Archivio*, 252). *Centrale al min. Fin.*, 14 fiorile (*Archivio*, 263). *Id.*, 18 germ. (*Archivio*, 248).

« de l'administration, celle-ci expédiera dans vos com-
« munes respectives la force armée afin de vous traduire
« à Fermo. »

C'était parler à des sourds ; lorsque les édiles s'assemblaient, ils reprenaient pour la sixième ou la huitième fois les mêmes questions, recommençaient à les discuter longuement, décidaient de faire ce qu'ils n'avaient pas fait ; mais ensuite ils s'endormaient jusqu'à la séance prochaine, où ils recommençaient pour finir toujours par ne rien conclure[1]. Leur dernière séance se tint le 4 mai, en présence de six d'entre eux ; Acquaviva, San Benedetto, Monte Prandone, Spinetoli n'avaient envoyé personne ; sur les propositions consignées au procès-verbal, aucune discussion ne s'engagea. Une autre tentative paraît avoir eu lieu après celle-ci ; on en trouve la trace, sinon la date, dans les actes publics ; étaient présents les seuls Massi, président, et Doria, adjoint, assistés du préfet consulaire. Désormais tout était désordre et anarchie : la contre-révolution triomphait.

Le 1er mai, en effet, la garnison française d'Ascoli, conduite par son chef Cleviot, s'était retirée sur Ancône ; Sgariglia, commandant de la garde nationale, avait décliné l'honneur de garder ses canons ; Cleviot en avait encloué deux, en avait chargé quatre autres sur quatre voitures et avait repris la route du Nord. Aussitôt s'étaient rapprochées les bandes qui tenaient la campagne ; de jour en jour, elles resserraient le blocus de la ville. Aujourd'hui, on parlemente à la porte Cartara avec le marquis Malaspina, agent de Ferdinand IV (6 mai) ; et demain, c'est la fusillade qui se fait entendre à la porte Tuffila. On répand le bruit que les Français sont battus à Visso, à Norcia ; on assure qu'à San Benedetto ils ont perdu 100 hommes et 2.000 à Cascia ; ce qui est certain, c'est que Donato de Donatis occupe Ancarano et Maltiniano et campe à la Vibrata. Sciabo-

1. Cf. Crivelluci, 171. *Centrale al min. Fin.*, 21 fiorile (*Archivio*, 301), intrigues contre Silvestri.

lone n'y tient plus, il reprend la campagne ; il passe par la Veina di San Marco, se dirige, tambours battants, sur Civitella, puis sur Maltiniano ; et le 23 mai, au soir, tandis que la municipalité s'occupe d'appeler les Français à l'aide, il entre dans la ville, côte à côte avec Donato, à la tête de 400 hommes[1].

Jusqu'au dernier moment, on le voit, les Marches sont demeurées paisibles, le Tronto aussi bien que le Métaure, malgré les rébellions voisines de Donato et de Lahoz. Il est même à noter qu'Ascoli rappelle les Français[2] le jour où elle tombe au pouvoir des brigands. Au découragement qu'ont fait naître les insuccès des précédentes révoltes, il est donc vraisemblable que s'ajoute la crainte de brutalités et de violences. Les Jacobins, en effet, n'ont pas su se concilier ce pays ; la lutte sourde couve partout, silencieuse, mais obstinée, invisible, mais vivace. Les Marches se signalent par leur ténacité et leur acharnement dans cette guerre obscure : plus vivement que les autres provinces, elles se plaignent même des agents franco-romains[3]. On ne voit pourtant pas que les exigences officielles y fussent plus dures qu'ailleurs. La vérité, c'est que dans les Marches, comme dans la Campagne, comme dans la Montagne, la tranquillité n'est qu'apparente ; le gouvernement du Quirinal est partout haï, partout honni ; maintenant que la retraite de Macdonald est terminée et que les Français sont montés au Nord, il n'y a plus de péril à secouer leur joug et à chasser les autorités jacobines : à la résistance administrative et paperassière, on peut faire succéder sans crainte la lutte ouverte, la guerre déclarée. A la retraite de Macdonald éclate l'insurrection italiote.

1. Pastori, 76 sq., d'après Crivelluci, 171, 174. Cf. Centrale, 17 mai, et *Rapporto al Consolato*, 22 mai (*Archivio*, 295).
2. Crivellucci, 174.
3. Dufresse aux Consuls, 30 ventôse (*Archivio*, 40). Lettre aux consuls de germile (?) (*Archivio*, 21). Galimberti, 5 avril.

CHAPITRE II

L'INSURRECTION ITALIOTE

21 *mai* 1799 — 12 *juillet* 1799

L'insurrection italiote éclata spontanément sur toute l'étendue du territoire républicain. Les administrations éprouvaient peu de sympathie pour le Quirinal, comme elles lui témoignaient peu de dévouement : la crainte des violences les empêchait seule d'appeler les brigands, dont les excès firent toujours peur et empêchèrent toujours l'*opposition* des villes de s'unir à l'*insurrection* des campagnes. Entre celles-ci et celles-là, l'histoire avait creusé un abîme ; entre la bourgeoisie cultivée, volontiers sceptique et fidèle au système de despotisme éclairé, et les paysans aussi intrépides, mais aussi frustes qu'à l'époque lointaine des guerres Samnites, il y avait une différence radicale de civilisation : des actes différents répondaient à des conceptions différentes ; entre les deux groupes, l'union ne se fit jamais. C'est dire que l'insurrection ne se développa point d'après un plan uniforme inspiré et dirigé par quelques chefs en relation avec les coalisés ; elle se propagea selon la capricieuse distribution des nouvelles, au hasard de mille faits locaux dont il serait chimérique de prétendre retrouver la trace. Les anciens sujets du Pape étaient las du régime jacobin qui blessait leurs consciences et vidait leurs bourses ; l'armée partie, ils dirent tout haut ce qu'ils pensaient tout bas ; sans qu'ils eussent besoin de se concerter, ils se trouvèrent tous en révolte ouverte.

L'action du gouvernement central cesse de se faire sentir ; les ordres du Quirinal n'étant plus transmis, la machine politique est en miettes. Rome n'exerce plus d'influence au-delà de la banlieue immédiate, et les administrations qui y résident n'étendent plus leur regard au delà. Veut-on savoir à quoi se réduit, durant les deux mois qui suivent l'évacuation française, la politique de l'ambassadeur-dictateur? Il cherche des recettes, il cherche des soldats ; surtout il falsifie les nouvelles.

Le 23 mai, une loi établit un impôt mi-proportionnel, mi-progressif sur la richesse[1], calculé sur le nombre des domestiques et des chevaux de luxe, sur les portes cochères et sur la population des villes; le 25, une autre loi décide que les poudres et salpêtres ne seront plus affermés, mais exploités en régie par l'Etat[2]; ce qui n'empêche pas d'affermer la taxe perçue sur les sels étrangers[3], le lendemain même. Mais toutes ces mesures ne sont pas exécutées; les délais que le gouvernement accorde attestent son impuissance[4]; s'il parvient à Rome, à Ancone et à Città Vecchia à se faire obéir, partout ailleurs ses ordres sont lettre-morte[5].

Il en est de même des mesures militaires qu'il prend. Le 4 juin, il invite les habitants à s'armer et à se former en gardes nationales[6], mais il néglige[7] d'organiser la milice citoyenne, comme il néglige d'organiser la cavalerie volontaire qu'il prétend lever en

1. *Collezione*, IV, 345. Sala, III, 55.
2. *Collezione*, IV, 422.
3. *Collezione*, IV, 455.
4. 2 juin, délai d'une décade pour le payement de l'impôt progressif (*Collezione*, IV, 441). Cf. aussi *Id.*, IV, 454 ; V, 3 ; Sala, III, 66, 75. Le 1er juillet, le droit de transit imposé aux marchandises étrangères est triplé (*Collezione*, V, 39).
5. Sur les assignats, Cf. Bertholio au ministre des Finances, 13 prairial (la piastre fixée à 15 pauls et demi. *Archivio*, 38). Montte au ministre des Finances, 21 pratile (*Archivio*, 36). Cf. aussi Sala, III, 59, 64. *Collezione*, IV, 453, 491 ; V, 8. Notez à l'honneur du Quirinal qu'il s'occupe de liquider la dette (*Collezione*, IV, 488 ; V, 23. Sala, III, 54) s'il ne parvient pas à la payer (Bellaire aux C. C., 2 prairial. *Archivio*, 40. Cepriani è Breislak, 11 pratile. *Archivio*, 29). Requête des frères Corono dans un rapport de pratile (*Archivio*, 19).
6. *Collezione*, IV, 443.
7. La proclamation de Garnier porte simplement que l'on se conforme à ce qui se fait à Rome (*Collezione*, V, 29).

province : aveu d'impuissance et de découragement que souligne encore la loi du 16 juin ; elle détermine les peines que doivent subir les communes rebelles[1] et laisse entendre que, lorsque les paysans prennent les armes, ce n'est pas pour secourir les patriotes ni défendre les consuls.

Comme ceux-ci, Bertolio se rend compte que bientôt la comédie aura pris fin ; il comprend que le plus sûr moyen de la prolonger quelque temps, c'est de répandre de bonnes nouvelles et de traiter d'alarmistes et de conspirateurs ceux qui diront les défaites françaises : falsifier les nouvelles, voilà toute sa méthode de gouvernement. Tandis qu'après la perte du Milanais, Moreau se défend prudemment sous le canon d'Alexandrie et que les masses de Giovanni Boggio et de Branda Luccioni donnent la chasse aux patriotes piémontais et cisalpins (fin mai) ; tandis que la jalousie de Macdonald fait écharper l'armée de Naples aux sanglantes journées de La Trébie (17, 18, 19 juin), abandonne sans défense aux alliés Alexandrie et Mantoue (21-29 juillet), Bertolio, de son palais de l'Académie de France, ne se lasse pas de lancer coup sur coup les plus triomphantes nouvelles ; le 24 et le 30 mai, le 2 juin, le 21, le 29, le 5 juillet[2], il annonce les succès des armées du Directoire ; le 28, il laisse se répandre le bruit que Bonaparte a débarqué à Toulon[3]. Mais, quoiqu'il ait rédigé une loi qui doit tenir les alarmistes dans la terreur — et les réduire au silence[4], — il ne peut détruire le bruit persistant que les affaires des Français vont mal. Le 27 mai, on a appris l'assassinat de Rastadt[5], et chacun en a conjecturé que la République romaine serait promptement « balayée[6] ». Durant le

1. *Collezione*, V, 489. Sala, III, 86. La loi prévoit trois catégories de communes, les fidèles, les indifférentes, les rebelles. C'est pour celles-ci que la loi est faite.
2. *Collezione*, IV, 350, 437, 440 ; V, 5, 33, 41.
3. Sala, III, 101.
4. 10 juin (*Collezione*, IV, 456). Sala, III, 81.
5. Sala, III, 59.
6. Sala, III, 60.

mois de juin, on se chuchote à l'oreille que les Autrichiens et les Russes écrasent tout sur leur passage[1]; et le 2 juillet, à Monte Citorio, on lit, avec un plaisir mêlé de stupeur, une proclamation de Souvarow, prince d'Italie. Aussi Bertolio ne trouve-t-il plus d'ambitieux qui veuille se compromettre en prenant le pouvoir ; le 20 juin, Biancoli refuse le ministère de la Guerre, et si le 25 de ce même mois Gorirossi accepte le ministère de l'Intérieur, il a très expressément spécifié qu'on ne l'y retiendra pas au bout d'une décade[2]. Le gouvernement de la République romaine n'existe plus même en apparence ; ce fantôme de consulat, ces ombres de consuls ont perdu, il y a deux mois, leur inconsistante existence ; et voici que, vaincu par les événements, le dictateur perd, à son tour, ce pouvoir qu'il leur avait confisqué. L'Etat reconnaît son impuissance et abdique ses prétentions, à mesure que les hasards de la guerre compromettent de plus en plus les armées du Directoire[3]. Le 11 juillet, chacun peut mesurer la pente qu'il a lentement descendue : l'état de siège est proclamé et le gouvernement de la République officiellement suspendu[4]. C'est le couronnement de l'évolution qui a commencé à la guerre autrichienne et qu'a précipitée la retraite de Macdonald. Il n'y a plus à étudier que les formes locales de l'universelle révolte dans la Campagne, dans les Marches, dans la Montagne.

I

Au mois de juin 1799, Rome n'est plus capitale : elle ne rayonne plus que dans un cercle très restreint,

1. Sala, III, 66, 70, 74, 78, 83, 84, 89.
2. Galimberti, 20, 25 juin.
3. Rapport sur la situation actuelle de l'Italie, 9 juin (Aff. étrang. *Mém. Docum.*, XII. 152).
4. *Collezione*, V, 48.

où l'on peut faire rentrer Cività Vecchia, son port naturel et son point d'appui sur mer, mais d'où s'échappent les « Contadini » sauvages des *selves* ciminiennes et les habitants indomptables de la Maritime.

Jamais la ville n'a été aussi frémissante qu'en ces jours où s'annoncent les premières chaleurs de l'été. La discorde est au camp jacobin ; depuis que les affaires vont mal et que la liquidation approche, chacun s'en prend au voisin ; la foule des patriotes, petites gens aux dents avides, ne pardonne pas à ses chefs les plaisirs où ils semblent passer leurs jours. Que sont les deux maigres festins donnés au théâtre d'Apollon [1], à côté des fêtes somptueuses que s'offre le monde officiel ? Au moment même où sévit durement la disette, le caissier général de l'armée Chantloup réunit ses collègues et ses amis au palais Doria [2], et l'on n'a pas encore fini d'en causer dans le peuple que Mazio fait banqueter les consuls, le jour précisément où les employés consulaires apprennent qu'ils ne toucheront pas leurs appointements de ce mois-ci [3]. Ne semble-t-il pas, en vérité, que les despotes du Quirinal et de l'ambassade de France se raillent des glorieux jacobins : que feraient-ils donc s'ils avaient affaire à de vils fanatiques ? Et, pendant que le peuple continue de mourir de faim, les patriotes en place continuent de festoyer : le 16 juin, Paolo Benzi offre un repas somptueux aux consuls Zaccaleoni et Aleandri [4].

Tout ce que Rome contient de patriotes un peu notoires se rue à l'assaut dans l'espérance d'emporter quelque chose, si peu que ce puisse être : les Piranesi, les Corona, les Giorgi, les Masi, les Pesci, les Scifelli, les Balerati, les Ferrari implorent, qui des concessions de fermes, qui des aliénations de domaines, tous des

1. Galimberti, 29 mai, 8 juillet.
2. Galimberti, 27 mai.
3. Galimberti, 8 juin. Il s'agit du mois de pratile.
4. *Collezione*, V. 186. *Congressi del Monte sacro*, note 17, p. XXI. Benzi, que le décret du 9 septembre destituera de son emploi d'inspecteur général des douanes pour fraudes commises dans les ventes Bonaccorsi et Patrizi.

indemnités. Il faut profiter des derniers jours[1], et le temps presse : on n'en a plus pour longtemps. Bertolio donne l'exemple : il se débarasse de ce gêneur de Planta, le remplace à la Guerre par son intime ami Moutte[2] et fait filer, en lieu sûr, les économies qu'il a su faire[3]. Ce n'est pas tout : on parle encore tout bas des débauches de cette tourbe de dictateurs avides : Bertolio ne craint pas de se montrer en public avec Agara Benzi[4], une des filles les plus connues de Rome. Periller est à ce point ivre de sa belle amie qu'il laisse partir l'armée pour ne la point quitter, et que, lorsqu'elle est morte, il obtient de garder son corps dans le palais où il loge. On raconte tout haut que Filippo Pericoli, qui fabrique les plus belles tapisseries de l'Etat, n'a dû son emploi d'administrateur à l'hôpital du Saint-Esprit qu'aux complaisances de « sa Phryné[5] » ; et chacun a pu voir deux sentinelles que le ministre de la Justice Bassi envoyait chez un cordonnier : le malheureux ne livrait pas au jour convenu les souliers qu'avait commandés sa maîtresse[6].

Et cependant, dans cette rumeur de pillage et d'orgie, les pauvres patriotes crient misère tout comme les Trastévérins fanatiques : l'opinion jacobine est furieuse ; elle trouve des chefs parmi les sénateurs, surtout parmi les tribuns. A la fin de fiorile, une note du *Moniteur de Rome* reproduit une information datée de Florence (25 fiorile, 14 mai), que corroborait un article de l'*Observateur de Rome*[7], rapportant un extrait du *Reddatore italiano* de Gênes. On y lit que la France est à la veille d'une révolution, que deux directeurs ont été arrêtés à Paris ; et il se trouve précisément que ces deux directeurs sont les protecteurs de

1. Bertolio au ministre des Finances, 4 pratile (*Archivio*, 38). Rapport, 1, 7, 8 messifero (*Archivio*, 24).
2. Galimberti, 22 mai. Sala, III, 59.
3. 4 juillet. Sala, III, 107. *Congressi*, note 13, p. xv.
4. Galimberti, 18 mai.
5. *Congressi...*, note 17, p. xxi.
6. Sala, III, 77.
7. N° 5 du deuxième trimestre.

Bertolio[1]. Aussi, le 22 mai, paraît un décret consulaire inspiré par celui-ci : la note du *Moniteur* et un article de l'*Observateur* sont supprimés. Les journalistes seront rendus responsables des informations calomniatrices et séditieuses qu'ils répandront, lors même qu'ils les emprunteront à d'autres feuilles. Bertolio ne borne pas là ses mesures. Comme on parle d'un complot dirigé contre lui[2], il s'occupe de calmer la colère des jacobins en satisfaisant leur avidité ; qui sait si l'établissement de l'impôt mi-proportionnel, mi-progressif n'a pas pour objet véritable de faire croire aux employés consulaires qu'ils pourront enfin toucher leurs appointements.

Ce qui est sûr, du moins, c'est que les mécontents ne désarment pas ; tant d'appétits aiguisés ne renoncent pas à prendre part au dernier pillage. Le 7 juin, le *Moniteur de Rome*, dans son vingt-troisième numéro, publie un long article contre le ministre de la justice Bassi ; il l'accuse d'oublier à ce point ses devoirs qu'il laisse mourir de faim dans leur cachot[3] les prisonniers de l'Etat : à de certains jours, ils n'ont pas reçu une miette de pain ; et l'on assure que l'on envoie à la Galeotta, où cent cinquante détenus sont atteints de la gale, de nouveaux prisonniers qui contractent la maladie. Brunetti lance en même temps au Tribunat un grand discours, dont les accusations dépassent la personnalité mesquine de Bassi. Bertolio veut dégager son ami et, pour en finir avec les criailleries des mécontents, il supprime définitivement le *Moniteur de Rome* par décret du 2 juin, publié le 8[4]. Mais le Tribunat reprend et accentue son opposition : le 14 juin, il envoie une adresse aux consuls[5]. Il soutient que le décret du 2 est contraire aux articles 112 et 344 de la Constitution,

1. *Collezione*, IV, 344. Sala, III, 52.
2. Sala, III, 55. 24 mai.
3. Sala, III, 77.
4. *Collezione*, IV, 454. Sala, III, 77.
5. *Tribunato al Consoli*, 26 pratile (*Archivio*, 29).

lequel porte expressément : « Les écrits ne peuvent être « soumis à aucune censure avant leur publication[1]. » « Cependant, dit le Message des Tribuns, tandis que « dans le décret en question vous rendez les rédacteurs « et imprimeurs du journal supprimé inhabiles à le « publier, vous jugez d'écrits qui n'ont pas encore été « rendus publics, bien plus qui n'existent même pas « et qui sont seulement possibles. » Et, la veille, le Sénat s'adressant aux mêmes consuls, leur a demandé compte de leur gestion financière.

« Le Sénat vous rappelle, citoyens consuls, le devoir « qui vous incombe de donner une prompte exécution « à l'article 104 de la Constitution, qui vous prescrit de « présenter un tableau démonstratif des dépenses de « l'an VII et de l'état actuel de nos finances. Vos pré- « décesseurs l'avaient déjà envoyé à cette époque de « l'année courante. Les circonstances actuelles récla- « maient que ce devoir civique fût plus diligemment « accompli cette année-ci. Il convient de démentir les « bruits qui courent parmi le peuple en lui montrant « quel emploi on a fait des contributions et des biens « nationaux et de toutes les ressources de la Répu- « blique. On a lieu de supposer que les approvisionne- « ments et l'entretien des armées françaises et romaines « sont de vains prétextes pour colorer le gaspillage des « deniers publics. De fait, en ce qui regarde les subsis- « tances, le gouvernement ne se soucie pas d'y pour- « voir. Les troupes ont de faibles effectifs, sont mal « fournies de ce qu'il leur faut, sont mal satisfaites de « leurs indemnités et sont entretenues aux frais des « communes où elles stationnent. Aux dépenses du « gouvernement enfin, nul ne sait quelle confiance il « faut accorder, tandis que l'on néglige de payer en ce « moment quatre mois d'appointements à la classe la « plus diligente des employés. Citoyens consuls, « détrompez le peuple : ainsi l'exigent votre honneur,

1. *Collezione*, I, 132.

« les prescriptions constitutionnelles et la représen-
« tation nationale.

« Salut et fraternité[1].

« SANTARELLI, *président*.
« BENEDETTI, *secrétaire*. »

Ainsi mis en demeure en la personne des consuls, Bertolio doit capituler. Le 22 juin, il rétablit le *Moniteur de Rome;* le 27, il destitue Bassi, trop heureux d'abandonner une victime aux vengeances patriotes[2]. Afin de répondre aux insinuations perfides aussi bien qu'aux attaques violentes, afin de faire resplendir son honnêteté, il destitue le ministre d'Intérieur Franceschi, prévenu de vol, et lui interdit de quitter Rome[3] avant d'avoir rendu ses comptes. Mais, quelles que soient ses concessions, et bien qu'à la fin du mois, il ait renoncé aux banquets et aux fêtes, il ne parvient pas à dissiper la malveillance qui s'attache à lui[4]. Le 6 juillet, le Tribunat demande encore un compte général des recettes et des dépenses, sans parler des comptes de tous les corps administratifs de l'Etat qui ne sont pas encore soumis aux commissaires de la comptabilité. Une autre fois, il fait observer aux consuls, qui en refèrent au ministère des Finances, que ces commissaires n'ont reçu de la grande questure que de simples journaux de caisse, au lieu du compte général de l'an VI[5]. Enfin, le 8 juillet, le Sénat et le Tribunat projettent un coup d'Etat contre les consuls.

« Le grand danger dans lequel se trouve la Répu-
« blique romaine, écrivent-ils alors au général

1. *Congressi*, note 11, p. 12-13.
2. *Collezione*, V, 6. Galimberti, 27 juin. Sala, III, 100.
3. Galimberti, 22 juin. Sala, III, 94. J'ai trouvé à l'*Archivio* (fascicule 24) une lettre de Calisti, président du consulat à Breislak. Il lui transmet le décret qui destitue Franceschi, mais lui demande d'en retarder l'exécution (22 juin).
4. Tribuns au Sénat, 23 juin. Tribuns aux Consuls, 25 juin (*Archivio*, 29). *Monitore fiorentino*, 21 juin 1799, p. 314. Sala, III, 92. Les vacances législatives ne commençaient que le 19 juillet (*Collezione*, V, 38).
5. Ce que prescrivait l'article 313 de la Constitution. Aleandri à Breislak, 19 messifero (*Archivio*, 24).

« Garnier, ne permet pas à ses représentants de rester « plus longtemps indolents spectateurs de son évidente « ruine... Vous savez comme nous que la République « doit la plus grande partie de « ses maux » au Pou- « voir exécutif. La République romaine, pleinement con- « vaincue de l'attachement que vous lui portez, espère « que vous n'hésiterez pas à approuver les détermina- « tions suivantes : *les consuls sont destitués et arrêtés.* « Si, au contraire, vous ne nous approuvez pas d'ici six « heures, le Sénat et le Tribunat se déclarent dissous. » Mais le général refuse net de se prêter à ce coup de force. « Je ne puis, répond-il, adopter votre projet sans « manquer à mon Gouvernement ; il est essentiel que « je consulte sur ce point mon chef[1]. » L'anarchie est donc à son comble. Bertolio est trop heureux de s'appuyer sur la garnison française pour contenir les patriotes tout autant que le peuple de Rome.

Tandis que le clan officiel est ainsi en proie aux divisions intestines, la foule romaine escompte silencieusement le jour de sa délivrance, comme si les révolutions qu'elles a vues depuis tant de siècles avaient fait naître en elle je ne sais quelle résignation insouciante, ou comme si sa piété dévote, depuis des siècles aussi, l'avait inclinée à ne plus rien attendre que des miracles de Dieu. Ce n'est pas que ses souffrances aient pris fin : la dernière semaine du mois de mai est marquée par un redoublement de disette : le pain manque entièrement le 20 ; le 24, la livre coûte 12 bajoques ; le 27, le 30, le 31, le 1er juin, les prix montent encore ; le 4, le festin démocratique du théâtre d'Apollon est décommandé ; et le 6, la foule se presse si dense aux abords d'un four municipal qu'un enfant meurt étouffé[2]. Et les patrouilles des volontaires à cheval, — les hussards civiques, comme on les appelle, — veillent aux attroupements[3] ou

1. Songeon, 28.
2. Galimberti, 6 juin.
3. Galimberti, 29 mai.

protègent les manifestations jacobines, comme il arrive le 24 juin, alors que des bandes couvrent le Corso de la porte du Peuple à la place des Charrettes, chantant, criant, hurlant à tue-tête : « Malheur aux aristocrates ! « Mort aux Russes : mort au tyran de l'Autriche[1]. »

Le peuple ne paraît pas sensible à ces provocations. On a beau, par une loi, interdire aux ecclésiastiques le port de leur costume traditinnel[2], ou même, le matin de la Fête-Dieu, fermer et vendre l'église royale des Portugais[3], il souffre tout sans dire mot; il ne sort de son apathie que pour fêter avec dévotion les anniversaires chers à sa piété. C'est au milieu d'une foule immense que le dimanche, 26 mai, on célèbre à la Chiesa-Nuova la fête de saint Philippe de Néri[4]; le 13 juin, il n'y a pas moins de monde à Saint-Antoine : c'est l'Eglise Portugaise que la piété d'un sellier a rachetée à l'Etat et permis de rouvrir le jour où l'on vénère le saint; le 21 du même mois, revient l'anniversaire de saint Louis de Gonzague, qui est célébrée à Saint-Ignace avec plus de pompe encore que les autres années ; ce peuple, saigné à blanc par mille contributions vexatoires, sait donner plus d'argent qu'il n'est nécessaire, afin d'assurer l'éclat de la cérémonie[5]. Voici enfin que reviennent les solennités de la Saint-Pierre ; quoique la vieille statue de bronze ne revête point ses ornements coutumiers[6], le concours du peuple est immense ; la basilique est assez parée; quelques maisons même ont l'audace d'illuminer en l'honneur du prince des apôtres ; il semble qu'un frisson d'espérance fasse tressaillir les anciens sujets de Pie VI. La récolte, du reste, est exceptionnellement abondante[7], bien que les accapareurs s'efforcent de maintenir la hausse sur le

1. Galimberti, 24 juin. Sala, III, 94.
2. Galimberti, 22 mai. *Collezione*, V, 30-40. Sala, III, 104.
3. Sala, III, 57.
4. Bertolio avait, à cette occasion, rendu à l'église tous ses biens confisqués.
5. Sala, III, 93.
6. Sala, III, 101, 109. Galimberti, 28-29 juin.
7. Sala, III. 103.

marché[1] ; la disette diminue peu à peu ; le système des billets et des fours municipaux est supprimé dans les premiers jours de juillet[2] ; la livre de pain se vend 3 bajoques au début du nouveau mois[3]. Au même moment, on apprend qu'une grande bataille s'est livrée dans le Nord et que les Français ont été battus ; durant plusieurs jours, on se passe la nouvelle à voix basse ; le 5, une adresse manuscrite affichée au Convertite et aux Virgini confirme le bruit qui court : les Austro-Russes sont victorieux. Et, dès le lendemain, les Trastévérins dans leur joie insultent les juifs qui passent ; les patriotes furieux doublent leurs patrouilles ; ils arrêtent tous les porteurs de chapeaux blancs, tous les « lumaconi » et entassent des otages au château Saint-Ange[4]. Mais leurs inquiétudes font la joie de la masse ; depuis dix-huit mois bientôt, c'est la première fois qu'elle respire ; le pain du lendemain est assuré et la ruine des jacobins n'est plus qu'une question de jours.

Le général Garnier s'en doute, qui depuis le mois de mai[5] commande les troupes françaises et travaille sans relâche, entre les jacobins divisés et les Romains qui se réveillent, à augmenter ses moyens de défense et à assurer le salut de la place. Dès son arrivée, il s'est adressé aux curés et leur a demandé leur concours[6] : « Tandis que mes compagnons d'armes, leur dit-il, « brandissent le fer afin d'éloigner les ennemis de cette « contrée..., je me trouve employé à combattre les « ennemis intérieurs, qui, s'ils n'étaient surveillés, « pourraient compromettre, en la dupant, la partie la « plus sensée et la plus saine de cette population.

1. *Collezione*, V, 34, 7, 23.
2. *Collezione*, V, 31, 47.
3. Sala, III, 103.
4. Galimberti, 5, 6, 7, 8, 9 juillet. Sala, III, 67.
5. Je n'ai pas trouvé la date de l'arrivée de Garnier à Rome. Galimberti annonce sa nomination le 29 avril. Bellaire l'annonce aux Consuls, le 10 mai (Cf. sa lettre, 21 fiorile. *Archivio*, 40). C'est le 11 mai que Garnier prévient les Consuls de sa venue.
6. 25 mai. *Collezione*, IV, 353.

« Citoyens curés, je vous invite à me donner la main « dans une œuvre d'intérêt commun... Je veux vous « persuader de mes vues pacifiques et de la pureté de « mes intentions ; je vous parle en ami... : vous qui, plus « que personne, connaissez le naturel de ce peuple, « vous qui jouissez, à juste titre, de sa confiance, vous « pouvez beaucoup pour le maintenir obéissant et tran- « quille. Donnez-lui ma parole d'honneur que la reli- « gion qu'il professe ne sera point altérée dans ses « cérémonies, mais ne cessez de lui faire sentir que le « bonheur exige que chacun modère sa langue et réfrène « ses passions ; le Dieu de paix qu'il adore est l'ennemi « juré de la vengeance et le Code de l'Evangile qu'il « vénère, prescrit une aveugle soumission aux lois et « aux autorités constituées. Faites-lui voir les hor- « reurs des partis, des factions, de la révolte ; faites-lui « bien comprendre les procédés insidieux des alar- « mistes mal intentionnés ; veillez, avec vigilance, sur « les brebis galeuses qui pourraient infester la berge- « rie : vous êtes responsables de leur conduite ; vous « ne devez négliger aucun moyen pour que Rome soit « tranquille. »

Notre général prédicateur ne s'en tient pas à cette proclamation... évangélique ; le jour même où il l'adresse à ses collaborateurs ecclésiastiques, il décide que chacune des douze sections de Rome formera un bataillon de gardes nationaux à neuf compagnies (de 100 hommes) et groupe en six demi-brigades ces douze bataillons de 900 hommes[1]. Il presse, en même temps, l'organisation des volontaires à cheval, d'autant que, le 5 juin, part pour la Toscane un régiment de cavalerie française[2]. Il fait retirer tous les congés accordés dans l'armée romaine, et, afin d'en compléter l'effectif

1. Galimberti, 25 mai, 16 juin. *Collezione*, IV, 425, 496. Sur l'émotion provoquée à Rome par cette mesure. Cf. proclamation de Garnier, 3 juin (*Archivio*, 40) : on avait fait courir le bruit que la garde nationale serait assimilée aux troupes de ligne.
2. *Collezione*, III, 63 ; V, 14, 15, 29. Galimberti, 5 juin.

à 6.000 hommes, il promet à tous ceux qui en feront partie un fonds de terre de 200 écus, aussitôt la guerre terminée ; les blessés auront droit à un fonds d'une valeur de 300 piastres, comme aussi les veuves des soldats morts pour la patrie[1]. Enfin, comme dernière ressource, il prépare l'armement de tous les Français qui se trouvent à Rome, utile réserve pour la crise suprême[2] ; Macdonald ne lui a laissé que 2.000 hommes de troupes, sans compter 1.900 malades ou blessés aux hôpitaux[3].

En même temps qu'il veille à renforcer ses effectifs, il travaille à assurer ses approvisionnements. « Toutes « les promesses qui m'ont été faites, et tant de fois « répétées, écrit-il à Bertolio, le 21 mai... n'ont eu « aucun effet.. Hier, la troupe n'a pas eu de viande; « aujourd'hui, il est deux heures et la troupe n'a « encore rien reçu. » « Depuis trois jours, lui écrit-il « encore le 25 juin, la garnison manque de vivres. Elle « n'a eu, ces jours passés, qu'un quart de pain sans « viande ; aujourd'hui, elle est encore au quart et la « boucherie dépourvue. » Le même soir, il lui écrit de nouveau, en lui rappelant ses lettres des 15, 19, 27, 29, 30 prairial, 7 et 9 messifero : « Il est décidé, « citoyens, qu'on veut absolument porter le soldat à « la révolte... ; comme je ne puis réclamer à mon chef « ni songer à une évacuation générale... ; quand, d'après « le rapport du chef de brigade du 11e de cavalerie, il « est constant que divers chevaux sont déjà morts, « faute de vivres, qu'il est prouvé qu'on emploie quan- « tité de cavalerie pour escorter des bœufs à la place ; « tandis que la troupe est sans viande ; qu'il conste, « par le procès-verbal du commissaire de guerre Wal- « ville, qu'il n'existe absolument rien dans les maga- « sins, quel parti dois-je prendre[4] ? » Le pauvre homme

1. *Collezione*, V, 16, 20.
2. *Collezione*, V, 48, 54.
3. Songeon, 4.
4. Songeon, 8, 24, 25.

essaye de se suffire à lui-même ; il ordonne une réquisition de lits, afin de remonter le service des hôpitaux ; le 4 juin, il fait demander 30.000 piastres à la grande questure afin de subvenir à l'équipement de ses hommes ; le 22, il tente de former un magasin de grains de réserve [1], et le 4 juillet il règle par une loi le mode de payement des fournisseurs militaires [2]. Entre-temps, il a réparé le fort Saint-Ange et construit de nouvelles batteries [3].

Mais, s'il accroît dans une certaine mesure la force militaire de Rome, il ne peut exercer aucune influence en dehors de ses murs. Le général Rey a battu à Alatri les insurgés du Circeo, mais n'a pu disperser leurs bandes [4] ; la route de Naples est coupée, et les courriers du consulat ont beau se déguiser en Monseigneurs afin de se concilier le respect des rebelles et de s'assurer leur discrétion, souvent encore ils sont déchargés de leurs dépêches ou contraints à prendre la voie de mer [5]. Les brigands se renforcent chaque jour : les excès des soldats légionnaires surexcitent l'exaspération du pays. A Veroli, un soldat hongrois de la 3e demi-brigade (3e bataillon, 2e compagnie) a forcé les portes de l'église et de la sacristie de la Raccommandata : et, dans tout le pays, on a crié au sacrilège. On ne sait pas que le 6 juin Garnier a donné l'ordre [6] de le passer par les armes : ce qui est fait le lendemain à Monte Citorio [7]. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les prêtres soutiennent les brigands et que le mouvement soit général. « Les prêtres « de cette contrée travaillent avec force, écrit le 12 juin « le commandant de la garde nationale de Velletri, « Meda, dans son langage pittoresquement naïf [8]. La

1. Galimberti, 22 mai, 4 juin. *Collezione*, V, 5.
2. *Collezione*, V, 61.
3. Galimberti, 29 mai, 19, 23, 6 juin. Sala, III, 74. *Collezione*, IV, 446. Beaufils au Consulat, 6 juin (*Archivio*, 40).
4. *Monitore Fiorentino*, 7 juin 1799, p. 264.
5. Sala, III, 71-72.
6. Ordre du jour, 6 juin (*Archivio*, 40).
7. Galimberti, 7 juin. Il dit que le soldat était Cisalpin. Le nom que porte l'ordre du jour est Micher.
8. Garnier au consulat, 24 prairial (*Archivio*, 40).

« municipalité ne songe qu'à me contrarier... Nous « sommes environ une douzaine de patriotes, que nous « patrouillons jour et nuit, et moi je marche à la tête « d'eux ; j'ai fait monter une pièce de canon mauvaise ; « mais avec ça, nous seuls nous tenons la ville en res- « pect. Je vous prie, citoyen général, de me dire com- « ment je dois me régler envers la municipalité et les « alarmistes qui, vraiment, dans quelques jours, me « feront égorger avec les patriotes, et il serait bien mal- « heureux que, après avoir fait la guerre depuis le com- « mencement de la Révolution, d'être assassiné par « des paysans. »

Garnier fut touché de cette requête sincère ; il exposa la situation aux consuls afin d'obtenir des ressources. Frosinone, Ferentino, étaient occupés par les rebelles dans la première semaine de juin ; vers le 12, ils menaçaient Velletri et Terracine ; le 14 et le 18, ils poussaient jusqu'à Anagni et insurgeaient Palestrina[1] ; du côté des Monts Albains, si l'on n'y prenait pas garde, Rome allait être étroitement bloquée. Une première colonne, formée par la 2e légion, fut mise en route, le 8, afin de dégager Terracine : elle était commandée par l'adjudant-major Limouzin. A Velletri, elle perdit trente déserteurs dont deux officiers[2], et, ne pouvant couvrir son flanc gauche que menaçaient les bandes d'Anagni, elle demanda des ordres à Rome. Garnier lui manda qu'elle devait déloger les Masses qui occupaient les montagnes avant de dégager le bord de la mer. La colonne se détourna donc sur Anagni ; mais, harcelée sans cesse par la nombreuse cavalerie des rebelles, surprise à Ferentino, elle dut se replier sur Montefortino, et finalement sur Rome[3]. L'insuffisance des effectifs était évidemment la cause de cet échec ; on se résolut donc à employer les sédentaires dont les demi-

1. Sala, III, 85 90. Galimberti, 25, 30 mai, 8, 11, 15 juin.
2. Meda à Garnier, 10 juin (*Archivio*, 40). Sala, III, 81.
3. Galimberti, 12 juin. Sala, III, 85.

brigades se formaient lentement : soit mauvaise volonté, soit inexpérience, elles faillirent être massacrées à Piglio le 21 juin ; le 24, elles furent repoussées de Palestrina, où les avait conduites Checo Borghèse. Par bonheur pour les consuls, les habitants d'Anagni se révoltèrent contre les insurgés : une colonne, conduite par Charpentier, put ainsi reprendre Palliano et Palestrina. Une trêve intervint entre les deux adversaires ; on échangea les prisonniers, les brigands reculèrent sur Cisterna après avoir saccagé quatre maisons à Velletri. Ils mettaient leurs succès à profit pour organiser leurs forces ; Frosinone devenait leur place d'armes, on n'ose pas dire leur capitale : c'est là que résidait Gaëtano Mammone, leur chef, un ancien meunier de Sora, qui buvait dans un crâne et ne goûtait pas de plus voluptueux plaisir que de manger sur une table chargée des têtes fraîchement coupées[1].

Au moment où se produisait cette accalmie au Sud, la frontière du Nord était soudainement menacée : la situation de Cività Vecchia apparaissait comme si compromise qu'on travaillait fièvreusement à en fortifier les murailles : l'arrière-pays ciminien se levait tout en armes. Plus nombreuses peut-être qu'ailleurs, les demandes d'indemnités affluaient à Rome de Cività Vecchia. Palomba Giovanni, Valentini Domenico, Vincenzo Campanile et bien d'autres demandaient avec instance[2] au ministre que l'Etat compensât les dommages que l'insurrection leur avait causés : et la capitulation régulière qu'ils avaient conclue avec Merlin leur donnait, sinon le droit, du moins l'audace de parler haut. La municipalité paraissait aussi en garder le souvenir ; malgré les prescriptions formelles de la loi interdisant le cumul, elle avait mis à sa tête Carlo Magno, qui était, en même temps, commandant de la

1. Galimberti, 16, 25 juin, 5 juillet. Sala, III, 105. Songeon, 5, 6. Vincenzo Coco, cité dans G. de Castro, p. 10, note 1. Sala, III, 90, 97.
2. *Archivio*, 184, pratile, *passim*.

Garde nationale et économe de l''hôpital[1]. C'était le maître de la ville. Lorsqu'il adressait au ministre des Finances l'état de la dette communale, il l'avertissait de ne point s'étonner des chiffres excessifs qu'il relèverait sans doute : au temps de la révolte, il avait bien fallu qu'on en passât par les exigences des vendeurs[2]. A côté de ce gros personnage, le commandant français comptait à peine : d'autant qu'il avait besoin de son appui afin de se maintenir dans la place ; la famine surexcitait le mécontentement populaire : elle pouvait d'un moment à l'autre provoquer un éclat. « Si vous ne « prenez un parti quelconque pour approvisionner « Città Vecchia, écrivait Garnier aux consuls, le « 23 mai[3], le commandant se verra obligé de se retirer « plutôt que de voir le pain manquer à sa troupe et d'être « encore obligé de parer une insurrection de la part de « cette masse de galériens qui meurent de faim et qui « sont poussés par les habitants à la révolte... Je suis « fâché, citoyens consuls, de vous répéter toujours la « même chose. Mais les circonstances m'y forcent, si « on ne veut pas que cette ville devienne une fois « encore la proie des brigands. » Les consuls répondaient qu'ils avaient fait de leur mieux ; le 28 mars, ils avaient traité avec Calabrini et Negroni[4] pour l'approvisionnement de la ville ; et ils envoyaient au commissionnaire ordonnateur de la Marine, Orsini, l'ordre de les arrêter, s'ils n'exécutaient leurs engagements. Mais Orsini désespérait de pouvoir se maintenir. « Les brigands exilés de la ville, écrivait-il le 25 juin, « se rencontrent bien souvent dans les villes voisines ; « ils entrent même furtivement dans le port ; ils « tiennent des conférences non seulement avec des « personnes déjà suspectes, mais encore avec des per-

1. Garnier aux Consuls, 25 juin (*Archivio*, 40).
2. Municipalité au ministre des Finances, 25 germile (*Archivio*, 184).
3. 4 pratile (*Archivio*, 40).
4. *Archivio*, 184. Cf. lettre *Munic. al Consoli* (*Archivio*, 184). La municipalité protestait de son impuissance pour nourrir la troupe et les habitants.

« sonnes supposées honnêtes ; c'est par celles-ci que se « répandent toujours les nouvelles alarmantes et que « se vomissent les propositions les plus menaçantes « pour notre gouvernement... Les légionnaires désertent « en masse tous les jours...; les autorités savent tout « et ne prennent jamais de mesures. Chaque matin, on « voit fixés aux murs des satires et des écrits révol- « tants, et l'on ne prend aucune précaution[1]. Les séna- « teurs Pucitta et Priasi peuvent l'attester. Si le remède « n'est prompt et énergique ; si l'on n'envoie des « hommes qui fassent exactement exécuter les lois et « les mesures gouvernementales, ce port, avant qu'il « soit longtemps, sera au pouvoir des rebelles. »

Cette lettre énergique émut l'ambassadeur, le général, les consuls : Cività Vecchia était le port de Rome, la seule voie par laquelle il fût désormais possible de correspondre avec la France[2] ! On résolut d'y envoyer Breislak avec tous les pouvoirs nécessaires : Moutte rédigea pour lui des instructions minutieuses. Il devait d'abord réorganiser la Monnaie : Chiasi, qui la dirigeait, avait été rappelé, deux édiles destitués, mais on n'avait pas encore tiré au clair l'affaire des canons fondus et convertis en espèces[3] : ce devait être le premier soin de Breislak. Il devait encore inspecter la darse et visiter les galériens, reconnaître les brigands de Porto-Ercole et y faire croiser un chebek[4] ; visiter les familles des marins partis en Egypte ; surveiller Negroni et au besoin l'arrêter, etc... Breislak ne quitta pas Rome ; ce fut Riganti, Bassi et Barbiellini qui furent chargés de sa mission. Est-il besoin d'ajouter que, n'apportant avec eux ni argent ni soldats, ils ne purent donner à Orsini aucun secours efficace ?

1. Cf. Sala, III, 71-72. Bruits de complots.
2. Sala, III, 88.
3. Sur la question monétaire à C. V., cf. Bianchi, *al min. Fin.*, 21 messifero (*Archivio*, 184).
4. Le patron de ce chebek, Migliani, demandait 150 piastres aux Grands Ediles de Rome afin de mettre à la voile ; les Ediles répondaient qu'ils n'avaient pas un sou vaillant (Grands Ediles à Garnier, 7 juillet. *Archivio*, 45-46. Cf. aussi Galimberti, 10-11 juillet, et Moutte à Breislack, 1er juillet. *Archivio*, 37).

Et c'était le moment précis où l'agitation ciminienne se résolvait enfin en révolte déclarée. Le mécontentement s'était accru avec la misère qu'attestent les demandes d'indemnités[1] que de ce côté aussi on adresse au Quirinal ; le zèle officieux de certains fonctionnaires, — tel Forbini, préfet consulaire de Bracciano[2], — l'avait sans doute excité encore ; les nouvelles des défaites françaises provoquèrent l'explosion. En opérant sa retraite, Macdonald avait laissé à Viterbe un poste de deux cents hommes qu'il rappela lors de sa campagne dans le Modénais. Le 15 juin, la petite troupe se mit en devoir de le joindre ; mais, en remontant vers le Nord, aux abords du massif épais de l'Amiata, entre Bolsène et Radicofani, elle se heurta à des bandes fanatiques assez nombreuses qui, lui livrant chaque jour de continuels combats, l'obligèrent à reculer jusqu'à Viterbe[3]. A son retour, les autorités de la ville étaient changées : celles qu'elle avait laissées au pouvoir, ne se sentant plus en sûreté après sa retraite, s'étaient enfuies à Rome ; les consuls, furieux, les avaient cassés ainsi que le préfet consulaire.

Pendant quelque temps, la ville se contint, frémissante, quoiqu'elle apprît que de l'autre côté du lac de Bolsène, vers Montalto et Sant' Agostino, d'autres rassemblements d'insurgés se formaient encore et grossissaient chaque jour, tandis qu'une flotte turco-russe croisait dans la mer Tyrrhénienne. Le 10 juillet enfin, malgré les nouvelles que répandait Piamonti, les habitants se soulevèrent, arrachèrent la cocarde tricolore, abattirent les arbres de la liberté et organisèrent un gouvernement provisoire sous la présidence du cardinal-archevêque. Toute la campagne au nord de Rome était au pouvoir des rebelles[4].

1. Adam, Bonizi, Brigali, etc. (*Archivio*, 182, 184, 185, 186, 189, 194, *passim*, pratile).
2. Cf. sa lettre au ministre des Finances.
3. Songeon, 12, 13.
4. Le 16 juillet des officiers français se rendant à Cività Vecchia étaient massacrés en route. Garnier aux Consuls, 9 messif. (*Archivio*, 40). Moutte à

II

Tandis que se dessinait ainsi au nord comme au sud le blocus de Rome, le siège d'Ancône commençait lentement. Mais on va voir de quelle façon entendait le soutenir celui qui commandait la place.

Le peuple des Marches n'a pas plus de sympathie que celui de la Campagne pour le gouvernement consulaire : à Fossombrone, l'administration est impuissante à toucher une bajoque[1] ; à Ancône, lorsque, pour la première fois, Monnier fait battre la générale, au lieu des 1.200 hommes sur lesquels il compte, il n'en réunit que 80[2]. Les administrations témoignent d'autant de mauvaise volonté : le questeur départemental du Musone, Ciccolini, poursuit de ses lettres le ministre des Finances, afin de lui faire accepter sa démission et s'indigne de rester questeur « par force[3] » ; la municipalité du canton urbain d'Ancône encaisse les produits de la vente des biens nationaux sans en jamais donner un sou au questeur urbain Pierrantoni[4] ; la Centrale du Métaure, présidée par Viviani, un ancien chanoine de Saint-Pierre[5], ne comprend que des incapables ou des timides ; et si le vénérable cardinal Ranucci ne prêche pas le combat contre la République jacobine, son chapitre travaille activement contre elle. Comme l'administration centrale s'est transportée chez lui et lui a demandé d'adresser à ses diocésains une lettre pastorale contre les Turcs et les Russes, infidèles et schismatiques, c'est le chapitre qui lui répond négativement :

Orsini, 11 messif. (*Archivio*, 45-46). Pierre Fontanet, 30, 33. Galimberti, 18, 19, 25 juin, 11 juillet. Sala, III, 90, 96.

1. *Centrale Metauro al min. Fin.*, 21 fiorile, 6 prat. (*Archivio*, 238). Costantini et Morpurgo à Breislak, 15 pratile (*Archivio*, 245).
2. Mangourit, t. I, 135-136.
3. Au ministre des Finances, 3 pratile (*Archivio*, 255).
4. *Centrale Metauro*, 15 pratile (*Archivio*, 234).
5. Mangourit, I, 135.

« Alliée des Autrichiens et des Anglais, la barbarie « turque n'est plus à craindre; hôtes respectueux des « cardinaux d'York, Pignatelli et Braschi, que le général « Chabot, à Corfou, a vus s'embarquer sur leur escadre, « les Turcs ne doivent plus être traités en ennemis de « la Croix. Restent sans doute les questions politiques « qui provoquent la guerre actuelle; mais convient-il « au ministre d'un Dieu de justice et de paix de pré- « tendre s'en mêler[1]. » Le cardinal refuse donc d'intervenir; et c'est bien vrai que « refuser une lettre pasto- « rale contre les Turcs et les Russes, c'était en publier « une contre[2] » les Français.

Pour contenir cette malveillance en même temps que pour arrêter l'ennemi, Monnier ne pouvait compter que sur ds faibles effectifs : le 3e bataillon de la 8e demi-brigade, le 2e de la 18e légère, un bataillon incomplet de la 55e de bataille, le dépôt de la 62e; des détachements de la 11e et de la 27e, les débris de la 1re légion cisalpine, des 3e et 4e légions romaines, joints à la 8e compagnie du 1er régiment d'artillerie à pied, à une compagnie de dragons romains et à une petite troupe de volontaires d'Ancône ne formaient qu'une faible troupe de 3.000 hommes[3] environ, que la hardiesse de leurs officiers trempa bientôt dans de rudes combats. Monnier était secondé par des hommes intrépides, les généraux Lucotte et Pino, l'ancien compagnon de Lahoz; le chef de brigade Alix, qui dirigeait l'artillerie; le chef de bataillon Gazan, qui, depuis que la perte d'un bras l'empêchait de mener ses grenadiers au feu, avait le commandement de la citadelle. Les fortifications étaient achevées et le port défendu : on avait même pu en barrer l'accès en embossant *le Beyran*, *le Laharpe* et *le Steingel*, vieux vaisseaux conquis à Venise, appuyés sur *le Rivoli* (brick en répara-

1. Mangourit, I, 300.
2. Mangourit, I, 160.
3. Le Couturier, 9, 10. Les volontaires comprenaient une compagnie de fantassins, une de hussards et quelques escouades de canonniers.

tion), *le Hoche* (brick en désarmement), *le Fortuné* et *la Cybèle*[1].

Telle était la situation lorsque parut, le 17 mai, l'escadre de l'amiral Utchakof[2]. Le 18, le comte Voinovitch, qu'elle envoya en parlementaire au général français, ne put obtenir libre communication. L'amiral voulut s'en venger le lendemain en bombardant la ville; mais son tir portait beaucoup trop haut; et l'amiral turc, ne voulant pas laisser aux Russes l'honneur du feu, se plaça au vent, mais manœuvra si mal qu'il cribla de boulets les manœuvres des vaisseaux, ses alliés. Les jours suivants, l'escadre ne fit aucune tentative; Monnier apprit même par le comte de Badovani, consul d'Espagne, qui avait demandé à Voinovitch la liberté d'une courrière espagnole prise dans les eaux de la place, que l'escadre combinée attendrait, avant d'agir, les ordres de Souwarov[3], son chef direct. Il faut croire que ces ordres arrivèrent bientôt : l'escadre appareilla le 20 et fit insurger Fano, qui, sans crainte de la peste, lui accorda libre pratique. Mais elle ne débarqua aucune troupe pour soutenir les rebelles : le 25 mai, Monnier dégageait l'aide de camp Demoly qui leur avait tenu tête et forçait le passage du Métaure qu'ils voulaient en vain défendre[4].

Il est clair que les Turco-Russes n'étaient pas en force pour rien tenter de sérieux; avec beaucoup de décision, Monnier mit à profit leur impuissance pour raffermir son prestige. Donato de Donatis, qui, on se le rappelle, était entré à Ascoli, le soir du 23 mai, avait perdu un temps précieux. Ses bandes brutales et avides faisaient regretter les Jacobins; un jour, afin d'obtenir 500 écus de Marini, elles menaçaient de fusiller son fils Cesare; une autre fois, pour la même raison, elles pro-

1. Mangourit, I, 139, 129, 167.
2. 4 vaisseaux russes, 4 vaisseaux turcs et 2 chebecks. A ce moment, Clausel a battu, le 26 mai, les insurgés qui assiègent Fort Urbin. Dombrowski les poursuit les 27 et 28 (ordre du jour, 12 pratile. *Archivio*, 40). *Collezione*, IV, 445.
3. Mangourit, I, 137.
4. Mangourit, I, 142.

mettaient le même sort à Giuseppe Ciampigna devant sa femme en pleurs. Enfin, après avoir passé ces bandits en revue sur la Piazza Maggiore, après leur avoir, pour la forme, adressé quelques reproches, Donato s'était remis en marche; il avait occupé Offida, Ripatransone, s'était approché de Tolentino, et les détachements franco-romains réfugiés à San Benedetto demandaient du secours. Monnier résolut de leur en porter. A la tête d'une colonne légère, il parcourut le Musone, débloqua San Benedetto et infligea un sérieux échec à de Donatis, aux environs de Ripatransone[1], à Acquaviva et à Montalto; le 4 juin, il se présenta devant Ascoli.

C'est Sciabolone qui défend la place avec 4 ou 500 hommes : il fait murer la porte de Ponte Rufillo et rompre le pont de Porta Solertà : puis avec le gros de ses bandes, il occupe la Porte Majeure, tandis que les habitants fuient dans la campagne et que les cloches sonnent le tocsin. A la dix-huitième heure, la fusillade recommence; au bout de deux heures, les brigands ne paraissent nullement ébranlés, et les Français n'ont pas osé donner l'assaut. Voici qu'ils se décident : en rôdant autour de l'enceinte, les éclaireurs ont trouvé un endroit où le mur, moins abrupt, permet de pénétrer dans le jardin du monastère d'où l'on entre dans la ville; et c'est par là que pénètre une de nos colonnes guidée par Demoly, tandis que l'autre, entraînée par Gérard et Le Couturier, se précipite sur la Porte Majeure et emporte la place. Sciabolone disparaît dans une crevasse[2] au moment où il est sommé de se rendre et rejoint ses compagnons dans les châtaigneraies de San Marco, tandis que les vainqueurs saccagent les églises[3] et

1. 2 juin. Monnier à Bertolio. 8 juin (*Collezione*, 458) J'identifie ce combat avec l'échec de Ripatransone que Crivellucci raconte, p. 17, 77, et qu'il place au 29 juin, sans citer ses sources; je conjecture qu'il dépend de traditions locales dont il conseille lui-même de se méfier beaucoup. Son récit a un peu l'apparence d'une historiette; on ne trouve pas un texte mentionnant à la fois deux engagements à Ripatransone; l'épisode central des deux engagements est le même (fuite précipitée de Donato).

2. Crivellucci, 178-179.

3. Monnier écrivait à Bertolio : « non vi sono orrori che costoro non abbiano commessi. Ripugnarebbe al mio cuore il doverli descrivere. Vi basti per for-

incendient les maisons[1] : cinq pièces de canon et deux drapeaux sont le prix de leur bravoure. Mais ils ne peuvent s'attarder dans leur conquête ; ils reviennent au pas de course sur Ancône, reprenant sur leur passage Belforte, Calderola et Tolentino.

Les mauvaises nouvelles qu'ils apprirent n'étaient pas celles auxquelles ils s'attendaient. Les Russes n'avaient rien tenté durant leur absence ; mais le gouvernement de Paris avait ordonné l'évacuation d'Ancône. Talleyrand, ministre intérimaire de la Marine faisait du commissaire ordonnateur Lescalier, son représentant et son interprète[2] et celui-ci, par lettre datée de Florence, 24 mars[3], donnait l'ordre exprès d'abandonner la place. D'accord avec Mangourit, Monnier résolut de désobéir au ministre et de rester à son poste[4] ; il entreprit l'expédition de Tronto, dont on vient de lire le récit, sans trouver au retour de contre-ordre qui justifiât sa conduite ; cette justification dont il avait besoin, il la chercha, il la trouva dans la victoire.

L'attitude des insurgés annonçait qu'un sérieux effort allait être bientôt tenté. L'escadre russe qui avait été se ravitailler à Venise avait reparu le 6 sur les côtes du Métaure ; le 7, elle appuyait l'occupation de Pesaro par les rebelles ; et ceux-ci, encouragés par leur succès, tentaient le 8 de s'emparer de Fano, dont les habitants étaient dévoués à leur cause. S'ils devaient renoncer à leurs projets devant la vigoureuse défense du capitaine Mathieu, ils déchaînaient la révolte dans le pays de Mondolfo, de Monte Alboldo, de Corinaldo et de Monte Carotto ; ils infligaient à leur tour un sérieux échec à Monnier, qui, le 9, afin de modérer leur fureur, avait en vain tenté de reprendre Pesaro, secouru à temps

marne un idea che dei preti dirigevano i loro colpi. » Cf. Monnier à Mangourit, 16 pratile (Mangourit, I, 301).

1. Sur les massacres prétendus, cf. Crivellucci, 179.
2. Mangourit, I, 168. Lettre du 25 fiorile, 4 mai.
3. *Id.*, 170, 172.
4. *Id.*, 173, 177.

par toute l'insurrection voisine; enfin le 12, pour la troisième fois, ils assaillaient Fano et, après une journée de combat, contraignaient à la retraite le capitaine Chevalier et ses braves de la 55e. Et ce même jour, Lahoz enlevait Jesi avec un égal bonheur; il insurgeait Macerata, Recanati, Castelfidardo, emportait Lorète et cernait très étroitement Ancône au sud, tandis que la prise de Senegallia, conquis le 18 juin par les rebelles après un furieux assaut, rejetait sur l'Esino, tout près du corps de la place, les lignes de défense française au nord[1].

Bien que le 14, à la tête de la 16e légère et de la 3e légion romaine, Pino eût repris Jesi sur Cellini et Lahoz et rompu ainsi le cercle d'investissement, Monnier se trouvait refoulé dans la place, bientôt peut-être bloqué dans ses murs. Par bonheur le succès même de la manœuvre ennemie en préparait l'échec final; en refoulant leurs ennemis devant eux, les rebelles les avaient concentrés. Monnier resserra ses lignes, rappela à lui tous les postes qu'il avait jusque-là éparpillés dans le Musone et profita des horreurs[2] que les Turcs avaient commises au sac de Senegallia pour exciter contre eux le ressentiment populaire et ranimer l'ardeur des gardes nationaux. Son flanc droit était découvert par la prise de Senegallia; il le couvrit en élevant un camp retranché à Fiumicino, qui commandait le passage de l'Esino, et quelques ouvrages à Jési sur la rive gauche du même fleuve. En arrière et tout près du corps de place, il construisit une redoute à Montagnola afin de protéger son front de défense. Sur sa gauche enfin, avec le gros de ses forces, il s'établit à Camurano et à Osimo, en face du gros des insurgés qui campaient sur le Musone aux alentours de Castelfidardo. C'est là qu'il avait résolu de porter son effort.

Le 19 juillet, il lance sur l'ennemi la 6e légère, les

1. *Id.*, 193, 203.
2. Mangourit, I, 206, 210.

Cisalpins et la 3e légion romaine. Pino et Pontavice commandent les colonnes d'attaque; tout est enlevé en un clin d'œil; Castelfidardo est emporté au pas de course, le pont du Musone est enlevé par le capitaine Gravier[1]; Recanati et Lorete se rendent presque sans combat; deux drapeaux et deux canons sont le fruit de cette victoire; le cercle d'investissement est rompu. Une tentative que font les insurgés pour le rétablir en enlevant Osimo échoue piteusement le 21 : tandis que la petite garnison de quatre-vingts hommes les arrête de front, une colonne commandée par Pontavice quitte Montesicuro au pas de course, tombe à l'improviste sur leur flanc gauche et les disperse. Enfin, pour comble de bonheur, sans qu'on puisse expliquer pourquoi, l'escadre combinée quitte le lendemain son mouillage se dirigeant au sud, et les rebelles, privés de l'appui moral que leur apportait sa présence, se dérobent à nos poursuites et se dispersent dans la campagne.

Monnier décide d'aller les y chercher et de les forcer dans leurs repaires. C'est dans les hautes vallées qu'ils s'embusquent, dans tout le haut pays qui s'allonge de Cagli à Fabriano, sur les plateaux sauvages de l'Apennin, pays reculé, hors d'atteinte, caché qu'il est entre les grandes routes qui coupent la montagne, défendu par des gorges impraticables et grandioses. Du côté de la vallée du Métaure, c'est le défilé du Furlo, tunnel creusé par Annibal et régularisé par Vespasien, qui achemine dans la montagne, et c'est le pas de la Rousse par la vallée de l'Esino, qui reconduit dans la plaine. Tous deux sont illustres dans l'histoire et désignés à l'attention des capitaines par deux décisives batailles qui se sont livrées tout auprès : la bataille de Sentimum où Rome, grâce au dévouement de Decius, enleva aux Italiotes la domination de l'Italie centrale (296), et la bataille du Métaure (207), où les soldats de Claudius Nero, — de grands marcheurs aussi comme les sol-

1. Cf. Leopardi, *Autobiografia*, 116. Cf. aussi 110, 112, 124, 130, 139.

dats de Monnier, — arrachèrent la victoire aux bandes d'Asdrubal, isolèrent l'armée d'Annibal, brisèrent la fortune de Carthage.

Dans ce pays fameux, les insurgés ne se doutent pas qu'on viendra les traquer. Depuis le départ de l'escadre combinée, Monnier s'étend sur la route de la mer, comme s'il voulait reprendre Pesaro; de fait, le 22 juin, au soir, il réoccupe Senegallia, ou, du moins, ce monceau de ruines qui fut Senegallia. Le lendemain, il pousse sur Fano qu'occupent les bandes de Capuci : il les en chasse et tue leurs chefs. Mais alors, au lieu de continuer en avant sur le chemin de Rimini, il tourne brusquement à gauche : avec le 3e bataillon de la 3e légère, des détachements de la 16e et de la 62e de bataille, la légion cisalpine, les hussards volontaires et les dragons romains, il pousse hardiment sur la route de Fossombrone, en remontant la fertile vallée du Métaure. « La route encore large se déploie mollement « de colline en colline; sur leurs pentes, s'étendent de « gras paturages ; le jour est beau et le soldat chante[1]. »

Jusqu'à Garifa, sur la rivière, rien ne trouble cette idyllique promenade; mais, le Métaure passé, les postes d'insurgés apparaissent plus nombreux; la vallée se rétrécit au pied du Mont d'Asdrubal, en un défilé suspect; les éclaireurs partent en avant, reviennent sans avoir rien découvert, et la colonne reprend sa marche, tandis que blanchit au loin la masse imposante du Furlo. Le pays plus sauvage est devenu désert; à gauche, se creusent les précipices où roule avec fracas le Candigliano, tandis qu'à droite s'élève la montagne à pic : il faut d'abord franchir un tunnel de 30 mètres de long au-delà duquel une colline apparaît couverte d'insurgés en armes, retenant par des arbres attachés à de longues cordes, des rochers prêts à écraser l'adversaire; et, à une centaine de mètres plus loin, la route semble barrée par un plateau abrupt dont elle contourne le

1. Mangourit, I, 224.

pied. Le gros des rebelles l'occupe en force et maîtrise ainsi le débouché du tunnel.

Monnier n'hésite pas un instant à ordonner l'attaque, d'autant que son arrière-garde signale des bandes qui paraissent sortir de terre et lui coupent la retraite ; il prescrit à Lucotte de les contenir et lance Pino sur le défilé, tandis que lui-même avec sa réserve se tient prêt à les secourir l'un ou l'autre. Il n'en est pas besoin; la charge battue, les tirailleurs s'élancent, appuyés par les hussards volontaires qui, malgré les rochers qui s'éboulent et la fusillade qui crépite, entraînés par l'ardeur de Brunelli, nettoient la route et ouvrent un passage aux soldats de Pino, qui, à la baïonnette, enlèvent le plateau où les paysans sont retranchés. La colonne reprend sa marche, poursuivant les fuyards; elle s'arrête à Cagli dont la municipalité tremblante vient l'assurer de sa soumission (26 juin). Le lendemain, au point du jour, elle se remet en marche, débusque les brigands du défilé de Canelli et fait halte à un mille de Fabriano, pour souffler un peu; la ville est prête à résister; les prêtres sont sur les remparts, un crucifix à la main. Après que l'artillerie, dirigée par Lucotte, a ouvert la brèche, trois colonnes montent à l'assaut, conduites par Girard, Pino et Demoli; après deux heures de combat, la ville est emportée; sept capucins ont été tués sur la place publique ; la maison du gouverneur est brûlée; on y a trouvé 1.900 fusils, des munitions et 4.000 cocardes rouges; c'était bien comme dit le Rapport officiel du chef d'état-major « le foyer de la contre-révolution[1] ». Cependant, sans prendre de repos, Monnier pousse en avant sa course victorieuse ; il lui tarde d'avoir franchi cet autre défilé qu'on lui a signalé dans la Montagne Rouge. L'Esino passé, en effet, sur un vieux pont romain jeté entre deux rochers abrupts qu'on appelle les Deux

1. Girard, 6. Centrale Trasimène au ministre des Finances, 27 pratile (15 juin. *Archivio*, 278).

Frères, la route s'encaisse et se replie ; les éclaireurs annoncent qu'elle est occupée par les rebelles. Monnier les amuse par les préparatifs qu'il fait sur leur front, tandis qu'il fait filer deux compagnies sur sa droite et sur sa gauche, afin de les déborder. Au moment où elles ouvrent la fusillade sur les hauteurs, il s'élance avec toutes ses troupes au pas de charge; les insurgés surpris se remettent pourtant et luttent avec désespoir : « Connaissant les angles des défilés, ils se reforment « régulièrement et chargent même quelquefois avec « une intrépidité étonnante [1] » ; au bout de trois heures, néanmoins, ils lâchent pied ; la colonne, parvenue à l'extrémité de la gorge, aperçoit la plaine ondulée que commande Jesi ; elle bivouaque sur le champ de bataille, et le surlendemain, 29 juin, rentre à Ancône.

Elle ne devait pas y rester longtemps. A peine de retour, Monnier a reçu des nouvelles ; tandis qu'il pacifiait le Métaure, l'insurrection gagnait dans le Musone et le Tronto; l'effet de sa campagne d'Ascoli était détruit, son prestige ruiné. A Ascoli, sans doute, les 8 et 9 juin, une municipalité provisoire s'est reconstituée, qui a mis à sa tête Pietro Lenti ; sans doute, le 17 juin, elle a rétabli au moins nominalement la Garde nationale ; mais, peu de jours après, elle est retombée au pouvoir des rebelles. C'est vraiment l'heure épique du brigandage : Cucci Da Rocca di Monte Calvo, Collini à Ripatransone, Antonelli et Navarra à Fermo, Vanni et Mascalchi à Macerata, tyrannisent la contrée sous prétexte de défendre le roi (de Naples).

Voici la vie d'un colonel, leur compagnon ; c'est Benignetti qu'il se nomme, ancien franciscain ; c'est à Griciano qu'il campe, au-dessous de Villafranca, à quatre milles d'Ascoli. Son « régiment » ne compte que vingt-cinq hommes, mais pour le passer en revue ou pour présenter ses réquisitions aux municipalités, il endosse un uniforme bleu d'azur, avec épaulettes d'or et cocarde

1. Mangourit, I, 233.

napolitaine au chapeau ; il se fait suivre de deux ordonnances. Un jour, il demande un cheval d'officier tout équipé et un carrosse attelé ; un autre jour, des Piagge, il envoie un exprès au palais municipal exigeant les uniformes, la montre et l'argent qu'on a laissés à Ascoli le jour de la venue des Français. A San Vito, il fait fusiller un pauvre frère ; à San Antonio, il réclame trente rations ; il assaille le gouverneur Lenti, un poignard à la main, et lui présente un ordre de Sciabiolone, daté du grand camp de Fontanella, près Pescara, 25 juin, et lui enjoignant de déférer à toutes les réquisitions que Benignetti lui adressera, sous peine « d'être à l'instant puni par une grande « invasion de troupes et d'être déclaré rebelle à notre « monarque ». Il est vrai que tous les patriotes ne sont pas aussi pleutres que les patriotes d'Ascoli : et c'est pour ceux-là surtout que Monnier songe à laisser de nouveau Ancône.

La petite ville d'Acquaviva, près du Tronto, est sommée de se rendre le 27 mai, par « don Donato Antonio « de Donatis, général en chef de l'armée en masse de « Sa Majesté, que Dieu garde[1] ! » Acquaviva dédaigne ses offres et méprise ses menaces : soutenue par un ancien moine « prêtre et républicain ardent », orateur, poète, apôtre, — il se nomme Vincenzo Boccabiancha, — elle maintiendra dans ses murs, jusqu'au 6 juillet, l'arbre de la liberté. Ses défenseurs redoutent le retour de Donato, retenu au sud par la résistance de Pescara ; pourra-t-elle tenir encore lorsque les masses reflueront sur elle ? Monnier se met donc en campagne pour dissiper les bandes et raffermir les Jacobins. Le 4 juillet, il quitte Ancône avec le 2e bataillon de la 16e[2], un détachement de la 8e, la 3e légion romaine, les Cisalpins, les dragons romains du capitaine Schiassetti et la grosse artillerie d'Alix : il marche tout le jour. Le 5, comme le soleil se

1. Crivellucci, 185. Cf. aussi, 182, 187.
2. Il était commandé par le capitaine Boblique (Le Couturier, 26).

lève, il arrive devant Macerata[1] et débusque l'ennemi par surprise du couvent des Récollets qui domine la ville et la route de Tolentino. Le tocsin sonne; les brigands garnissent les remparts; quoique les obus allument le feu partout et que les murs menacent ruine, ils se maintiennent avec énergie; Monnier, impatienté, fait avancer ses pièces à 40 toises d'une porte que soutient un bastion où il veut ouvrir la brèche et lance Pino par un long détour sur la position des Capucins. Finalement on donne l'assaut : on pénètre dans la ville parmi les carrefours occupés par des autels et, sur la place du Dôme, devant une statue de Saint-Georges éblouissante d'or qu'on y a traînée tout à l'heure, les derniers soldats de Vanni continuent de lutter et de mourir.

La prise de la ville rétablit la paix dans la Musone, d'autant que Filotrano, le 8 juillet, a dû se rendre au capitaine Madier. Mais les rebelles de Tronto tiennent toujours, Acquaviva est toujours harcelée, inquiétée, bloquée : Monnier voudrait la secourir; il lui faut pourtant remonter au nord, revenir à Ancône et filer sur Fano[2].

Le 2 juillet, l'avant-veille de son départ pour le sud, Lahoz avait repris cette place; après s'être vigoureusement battu, à la tête de la 4e légion romaine et d'un détachement français, Chevalier et Zenardi avaient dû l'abandonner et se replier sur Senegallia; et voici que les rebelles, soutenus par 800 Esclavons, menaçaient de nouveau cette ville. Monnier ne voulut pas attendre d'être refoulé pour la seconde fois sur Ancône; c'eût été renoncer au profit de ces deux courses glorieuses sur Macerata et Fabriano. Le 9 juillet, il reprend la route de Rimini, arrive devant Fano, le 10 au soir, confie à Pino l'attaque des murs depuis la porte Saint-Léonard jusqu'à la mer et ordonne à Lucotte

1. *Descrizione della caduta di Macerata* (Crivellucci, 185, note 2).
2. Mangourit, I, 237-240.

d'occuper le canal Larzilla et la route de Fossombrone, pendant qu'Alix place ses batteries. Le 11 juillet, dès l'aube, l'attaque commence. Alix bombarde la ville, Pino et Girard franchissent avec les carabiniers et la 16e le fossé qui l'entoure; après une lutte corps à corps dans les maisons, qui dure près de cinq heures, Esclavons et insurgés fuient pêle-mêle, sur la route de Pesaro, devant les hussards, et les dragons de Demoly ou se font prendre par Lucotte, route de Fossombrone, ou se noient en voulant gagner leurs embarcations.

Le chef d'état-major Girard termine ainsi le rapport de cette belle journée : « Voilà, depuis vingt jours, une « marche de 400 milles, sept villes prises d'assaut, « des armées de rebelles constamment renaissantes et « constamment désorganisées et vaincues, et des enne- « mis plus audacieux, terrassés d'un seul coup[1]. » La tranquillité dont jouit Ancône, le repos que savourent les infatigables soldats de Monnier, du 11 au 23 juillet, attestent que Girard n'exagère rien. Le 14 juillet, pour la division d'Ancône, est une journée de joie et d'orgueil : « Il ne convenait point à de braves cohortes « accoutumées à fixer la mort et à la mépriser de « se voir entourées, dans une telle solennité, de toiles « de théâtre et de fragiles fabriques. Ce fut sous un des « plus beaux ciels de la contrée, au pied de l'arbre « de la liberté et devant les drapeaux de la grande « patrie que les autorités civiles et militaires, qu'une « poignée d'infatigables soldats renouvelèrent leur ser- « ment; un banquet réunit les officiers et les adminis- « trateurs chez le général en chef, et l'administration « centrale du Métaure, dans son adresse du 17 juillet, « demanda au corps législatif à déclarer « que la division « et le général avaient bien mérité de la République[2] ».

Si victorieux toutefois qu'aient été leurs efforts, ils

1. Mangourit, I, 243.
2. Mangourit, I, 244-248, 245. Cf. *eodem loco*, les couplets de Lucotte.

n'avaient point obtenu un succès complet; le Tronto était la proie des brigands; après un court, mais sanglant assaut, auquel les femmes mêmes voulurent prendre part, Acquaviva succomba le 6 juillet, devant les attaques de Sciabolone et peut-être de Donato revenu de Pescara. « Les flammes qui de ce malheureux pays « s'élevaient au ciel, dans la nuit du 6 au 7 juillet, « portèrent en un moment, aux plus lointains pays de la « Marche et de l'Abruzze, la nouvelle que la cité répu- « blicaine, la cité jacobine, le roc de la liberté et de « l'impiété avait fini par tomber : charmant spectacle « aux yeux des insurgés de la montagne ascolane et « et abruzzaise, de tous les sanfedistes de San Bene- « detto, de Monte Prandone, de Monte San Paolo, de « Ripatransone, de Calonella et de tous les petits pays « d'où le château s'aperçoit[1]. »

Chose plus grave, sans doute, que la chute d'Acquaviva, Lahoz, inquiété par les Autrichiens, est venu s'établir dans la marche du Sud et travaille à l'organiser. Le 4 juillet, il ordonne de Fermo, son quartier général, la levée d'un homme sur cent habitants, pour compléter les deux régiments qu'il lève; les grenadiers royaux et le Royal Italien; le 8 juillet, il prend une mesure, sinon plus audacieuse, du moins plus significative; il institue une *Régence Provisoire Impériale, Royale et Pontificale*[2]. Il n'y a pas à s'y tromper, la vigueur de la division d'Ancône n'empêche pas que la marche d'Ascoli, — l'ancien département du Tronto, — ne soit désormais séparé ede la République romaine.

III

On en doit dire autant de la Montagne. Le haut pays que couvrent les ramifications de l'Apennin est aussi

1. Crivellucci, 188-206.
2. Crivellucci, 214.

au pouvoir de l'insurrection ; Rome et Ancône, où semblent se réfugier la vie et se concentrer les forces de la République jacobine, sont séparées par des masses imposantes de rebelles ; la révolte, qui a commencé à l'incursion napolitaine et ne s'est jamais apaisée depuis, se développe, comme il faut s'y attendre, et devient plus acharnée et plus âpre. Mais elle change de caractère ; si elle joue son rôle dans la guerre générale, elle perd quelque chose de son autonomie ; elle n'est plus conduite par des chefs locaux d'un aussi vigoureux relief que l'archiprêtre Tiburzi[1], et, à des moments critiques, elle reçoit du dehors l'impulsion décisive. Le 15 juin, l'administration centrale du Trasimène, écrivant au ministre des Finances, lui montre l'insurrection occupant tout le territoire confié à sa garde ; et elle ajoute que les envahisseurs sont des Toscans « qui se disent Arétins[2] ». Au début du mois de juillet, lorsque Viterbe se met en révolte ouverte, elle envoie Francesco Polidori della Rocca et Giovanni Ciofi aux Orviétains, afin de s'entendre avec eux et de s'agréger à la « Fédération d'Arezzo »[3]. Qu'est-ce donc que cette Fédération d'Arezzo que dénoncent les autorités jacobines, qu'avouent les insurgés papalins, et qui semble menacer les frontières de la République depuis Viterbe jusqu'à Pérouse ?

Le 6 mai 1799, aux premières heures du jour, les rues qui montent vers le Dôme d'Arezzo étaient encombrées de paysans : à leurs regards farouches, à leur allure provocante vis-à-vis des sentinelles du palais municipal, on devinait la haine et le mépris, ou encore aux sarcasmes dont ils poursuivaient les gardes nationaux que le commandant français, le capitaine Laverne, allait passer en revue sur la place[4]. Tout à coup, dans

1. Tiburzi, *Memoria historica*, 16. Tiburzi est mal accueilli à partir de ce moment.
2. Lettre de Pérouse, 27 pratile (*Archivio*, 278).
3. Fontanet, Viterbe, 34-35.
4. Sans doute, au *Passeggio del Prato*.

cette foule houleuse, un violent remous se produit, des voix s'élèvent, bientôt couvertes par une rumeur immense, une acclamation prodigieuse : *Viva Maria!* avec la rapidité de l'éclair, traîné par deux chevaux fougueux, un carrosse traverse la ville : sur le siège, un vieux cocher, à côté de qui une vieille paysanne agite la bannière autrichienne. En passant devant le palais communal, tout couvert de ses vieux écussons, le carrosse ralentit sa course ; les soldats qui montent la garde « restent ahuris ; et quelques-uns sont à ce point « stupéfaits que leur mains laissent échapper leurs « armes. La vieille leur fait des gestes menaçants, et ils « n'ont pas le courage de la molester. Et le carrosse « poursuit sa course, affolant les Arétins sur son pas- « sage, jusqu'à la moitié des Loges[1] ; les vieux des- « cendent, on ne les revoit plus, on ne peut savoir où ils « ont été s'arrêter et, tout d'un coup, le bruit se répand « que, sous l'apparence de la vieille, se cache la Très « Sainte Vierge Marie et San Donato[2] sous celle du vieux « cocher[3] ». Et la nouvelle parcourt la ville ; le miracle transporte les esprits, les plus sceptiques sont convaincus ; au Dôme, à Saint-Francois, à la tour qui s'échappe des grises dentelles de pierre de Santa Maria della Pieve, les cloches, à toute volée, sonnent le tocsin. Et des campagnes voisines, les paysans s'ébranlent; du val de Chiana, ils s'acheminent en bandes vers la ville pour chasser les tyrans de leurs anciens maîtres; et de la vallée toute verte de Casentin, des bois mystérieux des Camaldules et des hauteurs sacrées de la Verne, ils descendent en foule, conduits par leurs moines, les disciples de saint Romuald et ceux de saint François, fanatisés par les hymnes à la Vierge de Ciaramillo, le vieux chanteur borgne. Ils chassent la petite troupe française; ils mettent le feu à l'arbre de

1. Construites par Vasari, en 1573 (tout près de Santa Maria della Pieve).
2. C'est le patron de la ville.
3. Canonico Chrisolino. *Storia dell' insurrezzione dell' inclita e valorosa Città di Arezzo* (*Città di Castello*, 1799) (cité par Brigidi, 310).

la liberté, qu'ils remplacent par une croix; ils substituent, en tête des actes officiels, aux mots *Libertà*, *Uguaglianza*, *Fratellanza*, ces autres mots, *Religione*, *Lealtà*, *Costanza ;* et ils organisent, sous la direction d'un « frate » Benedetto Mancinotti, une *Suprema deputazione* pour concerter leurs efforts, cependant que Ciaramillo court la campagne, chante ses hymnes à la Madone et leur recrute des partisans[1].

Dès ses premières origines, la physionomie de l'insurrection est double, comme double aussi en apparaît la cause et la racine locale. Le val di Chiana, qui relie la moyenne vallée de l'Arno aux vallées de la Paglia et du Tibre, ouvrant ainsi un passage entre Orvieto et Florence, a longtemps compensé par l'insalubrité de son climat la fertilité de son sol : les pentes indécises retenaient les eaux captives, le drainage des terres s'opérait mal, la fièvre planait sur le pays jusqu'au jour où les princes de la maison de Lorraine, creusant un canal, recueillirent ces eaux et assainirent la contrée. Les paysans du val leur restaient très dévoués ; la récente « démocratisation » de la Toscane les avait exaspérés ; c'est probablement au milieu d'eux, à Frassineto[2], qu'avait été combiné le coup de théâtre du 6 mai, et c'est de leur côté, vers Sinalunga, Torrita, Pienza, que s'accomplit le plus sûrement la marche en avant des rebelles.

Mais ceux-ci comptaient aussi dans leurs bandes des paysans du Casentin jetés dans la révolte, moins par leur fidélité à la maison de Lorraine que par la passion religieuse. Les souvenirs de saint François étaient demeurés bien vivants dans le val d'Arno ; de combien de villages n'aperçoit-on pas au loin, par-delà les ravins et les collines, au-dessus de ses flancs chauves et gris, les hautes forêts qui cachent la cîme altière de la Verne et abritent la caverne où le Saint d'As-

1. Brigidi, 310, 316.
2. *Id.*, 311.

sise reçut les stigmates? La générosité des « Zoccolanti » soutient et perpétue le renom du premier d'entre eux ; et leur familiarité naturelle vis-à-vis des « Contadins », leurs frères, accroît leur popularité et affermit leur influence. La religion de la Madone n'est pas moins vivace que la religion de saint François[1] : depuis Città della Pieve jusqu'au Prato Magno, en passant par Arezzo, une dévotion particulière s'est étendue, qui lie à la Vierge les habitants de la contrée. Dès le XIVe siècle, la confrérie de la Sainte-Annonciation a répandu partout le culte de Marie : on lui a élevé des églises, on a placé des hôpitaux sous son patronage, et des miracles ont attesté sa reconnaissance et affermi sa renommée[2]. En ce moment, du reste, l'évêque d'Arezzo, Agostino Albergotti[3], est très loin d'être indifférent à cette dévotion de ses ouailles : sans doute, c'est celle du Sacré-Cœur qu'il recommande surtout dans l'ouvrage qu'il publie à Lucques, en 1795[4], et qui lui vaut l'amitié du cardinal Gerdil; mais il est connu pour sa piété envers la Vierge Marie[5], à laquelle il consacre un grand ouvrage en quatre volumes, *Della vita e del culto della madre di Dio*, *Maria santissima*, *sempre Vergine*[6], sans parler d'un autre livre qui raconte *i Dolori della Vergine*, *madre di Dio e madre nostra santissima e quale debba essere la grata corrispondenza che attende da noi*[7]. — Notez qu'à la même époque, en 1784, paraissait, à Venise, l'ouvrage de

1. Les églises dédiées à Santa Maria della Pieve (Pieve : paroisse) sont très fréquentes dans cette région.

2. La confrérie de l'Annonciation est constatée dès 1346 ; celle de la Trinité dès 1315 ; en 1480, un hôpital est fondé pour les filles-mères. Le 16 février 1490 eut lieu le premier miracle des larmes (l'image qui pleura appartenait à Carlo Marsuppini) ; pour le commémorer, Léon X établit en 1515 une fête annuelle ; deux autres miracles célèbres se produisirent encore le 27 mars 1674 et le 14 mars 1683 « Cf. *Antichità e riguarderolezza della venerabil compagnia della SS. Annunziata d'Arezzo e della sua chiesa*, altrimenti detta di poi di S. Maria delle Lagrime, operetta istorica di Domenico Agostino Dragoni, sacerdote aretino, da esso dedicata alla stessa immacolata gran Madre di Dio, p. 9, 17, 19, 36, 45 (Firenze, Stecchi, 1759, in-4°).

3. Cf. *Notizia Biografica su monsignor Agostino Albergotti, vescovo d'Arezzo* (Modeno, tip. reali, 1827, 51 pages).

4. *Via delle Santità*, in-8°.

5. *Notizia*, p. 12.

6. Sienne-Porri, 1817.

7. Florence. Fantosini, 1816.

saint Alphonse de Liguori, intitulé : *les Gloires de Marie*.

L'invasion française survient, qui surexcite cette religion populaire : les idées impies des philosophes ont blessé déjà ces populations pieuses, et voici que les mesures persécutrices des Jacobins les meurtrissent et les bafouent : on ferme les églises, on supprime les couvents, on vend les uns, on dépouille les autres, on contraint les religieuses à monter la garde, et on abreuve d'outrages le vicaire de Jésus-Christ. Les miracles du mois de juillet 1797 se sont produits ici comme ailleurs : à Florence, la Madone de la Conception ; à Prato, la Madone du Lis ; à Certaldo, la Madone del Picchio ; à Sienne, la Madone Addolorata ; à Montalcino, la Madone des Bianchi ont versé des larmes ou remué les yeux[1] A Arezzo, en 1796, on a découvert dans une grange appartenant aux Camaldules[2] l'image d'une Madone qui a fait cesser les tremblements de terre dont la ville était agitée, et la reconnaissance populaire voulut que l'image sainte fût vénérée dans un sanctuaire digne d'elle : le peuple décida d'ajouter au dôme une grande chapelle où elle serait à jamais conservée et que l'on orna, à dessein, des plus merveilleuses terres cuites d'Andrea della Robbia[3]. La nouvelle d'une autre faveur de la Madone à sa ville aimée d'Arezzo, — pour extraordinaire qu'elle pût paraître, — n'avait donc, aux yeux des Arétins, rien que de très vraisemblable : le plus grand nombre d'entre eux était trop pénétré de dévotion[4] mystique pour la rejeter comme une fable ; et

1. Brigidi, 296, 302.
2. *Id.*, 305.
3. Cf. *Les della Robbia, leur vie et leurs œuvres*, d'après les documents inédits par L. Cavallucci et Emile Molinier (Paris, 1884, in-4°), p. 85. Des œuvres d'Andrea, mentionnées par Vasari, une a été déplacée ; le merveilleux rétable de la confrérie de la Trinité a été déposé dans la chapelle de la Vierge, au Dôme d'Arezzo ». Cf. aussi p. 88.
4. Noter que ce même pays fut tout récemment le théâtre d'une curieuse agitation religieuse. Il y a quelque vingt ans, David Lazzaretti, dit il Santo, natif d'Arcidosso, prétendait être en commerce intime avec Dieu ; il vivait sur le Monte Labbro, dans une tour que lui avaient construite ses fidèles, et d'où il dominait une grande partie de la Maremne Toscane. Il avait attiré à lui des prolétaires, de simples ouvriers et même de petits propriétaires de campagne : il

quant aux hommes qui abusèrent si habilement de la foi populaire, les défaites subies par les Français en Lombardie et les regrets laissés par les grands ducs de Toscane laissent aisément deviner la genèse de leur criminel projet.

Le succès couronne leur audace. Tant que Macdonald, qui arrive de Rome à Sienne, le 22 mai, reste dans le pays avec son armée, ils ne font pas, sans doute, de très grands progrès : c'est tout au plus si on signale la présence des Arétins à Monticiano, à San Quirico, à Città di Castello et à Cortona, où ils brûlent l'arbre de la liberté et chassent les autorités jacobines ; ils se contentent de repousser les petites colonnes que le général Gauthier, le commandant de Florence, envoie contre eux[1] et d'infliger un sérieux échec, près de Terentola, à la légion polonaise, qui vient de Pérouse[2] (13 mai 1799). Mais il faut dire aussi, que lorsque Macdonald, au moment de quitter Sienne, menace du sac et de l'incendie Arezzo[3] et Cortone[4], si Cortone se soumet, Arezzo dédaigne ses menaces et attend sa venue : il est très possible que, le cas échéant, elle ait résisté jusqu'à la mort.

Ce qui est sûr, c'est qu'aussitôt le départ de l'armée la *Suprema Deputazione* pousse ses bandes de tous côtés : Torrita, Sinalunga, Radicofani, Pienza, Rapolano, Sarteano, Chiusi, Castel Nuovo, Berardenga, Montalsino se soulèvent tour à tour au commencement

prêchait une espèce de communisme et annonçait la révolution sociale ; dans le dernier de ses écrits, intitulé *la Mia Lotta con Dio* (Arcidosso, 1877), il protestait de son dévouement au catholicisme et au Pape : il avait plusieurs fois prêché dans l'église de Monte Labbro avec le consentement de l'évêque de Montalcino. Des troubles étant survenus, il fut tué par les carabiniers au mois d'août 1878 (*David Lazzaretti*, par G. Barzelotti, Piancastagniaio). Il serait curieux de comparer le mouvement arétin avec le mouvement calabrais. Noter que, dans les temps antiques, la confédération ombrienne avait son centre au temple de Jupiter Apennin, sur le Monte Petrara, près Scheggia.

1. Le 11 juin, il écrit à Mangourit qu'il ne peut rien faire contre eux (Mangourit, I, 217).

2. *Id.*, I, 138. Castro, 43. Mort de Saint-Chamans dans le combat; il est coupé en morceaux.

3. Il promettait d'élever sur leurs ruines une pyramide avec ces mots : « Les villes d'Arezzo et de Cortona punies de leur rébelion. » Brigidi, 340. Dépôt, 22 mai.

4. Cf. *Storia di Cortona* (*dall' avocato Cortonese Paolo Uccelli*). Arezzo, 1835.

du mois de juin ; le 27, Sienne est occupée[1] comme les autres villes, Sienne, où depuis le 17 mai, le capitaine commandant Ballet a proclamé l'état de siège[2]. Lorsqu'arrivent les derniers jours de juin, la frontière romano-toscane est au pouvoir des insurgés. On se souvient qu'ils ont arrêté la garnison de Viterbe, qui, conduite par le lieutenant Robin, a voulu rejoindre Macdonald ; on va les voir prendre désormais l'offensive, comme il leur est naturel, tendre la main à l'insurrection sabine et retremper son énergie défaillante.

Jusqu'à la fin de juin, en effet, celle-ci s'est développée isolément, luttant avec ses seules forces, comme au temps tout proche où les Napolitains viennent de fuir. De Pérouse, le chef de bataillon Breissand surveille sans trop de peine le Trasimène, qui, durant le mois de mai, préfère la lutte administrative et pacifique à la rébellion à main armée : l'administration centrale refuse d'exécuter les prescriptions consulaires tant qu'on ne lui enverra point d'argent[3], et telle municipalité, comme celle de Gubbio, par exemple[4], accuse perfidement les préfets dévoués au Quirinal, afin de se débarrasser des témoins gênants et de pouvoir trafiquer, à sa guise, des domaines nationaux. Dans le Clitumne, les habitants, plus énergiques, donnent infiniment plus de peine au chef de brigade Girard, qui a remplacé Gélin. Depuis que l'archiprêtre, ne se sentant pas de force à enlever Riéti, s'est enfoncé dans les Abruzzes, afin de quérir des renforts, les insurgés refluent sur le plateau de Norcia et y fortifient leur position. Ils soulèvent Cerreto, où confluent les deux vallées de la Néra et de la Cornia, où communiquent les deux bandes de Visso et de Cascia[5]. Ils menacent à tout moment de fondre sur Foligno, Spolète et Narni et, guidés par

1. *Efemeride sanese*, 1.
2. Brigidi, 331.
3. *Presidente consolato al Beislak*, 6 pratile (*Archivio*, 23).
4. *Mariotti al min. Fin.*, 3 pratile, 29 fiorile (*Archivio*, 287).
5. Sansi, 54-52.

de nouveaux chefs tels que Medei, Tosti et Bernardo Latini, qui signe comme *Capo massa delle truppe reali*, ils mettent sur les dents la colonne volante française[1].

Leur offensive devient si hardie que Girard demande à grands cris du secours ; comme Garnier refuse formellement de lui envoyer un canon, ni un homme[2], il lance dans tout le pays une proclamation qui appelle les patriotes aux armes[3] ; il lève un corps de volontaires commandés par le chef de bataillon polonais Turski, qui s'intitule *Commandante dei Difensori della Patria*. Grâce à eux, Girard recouvre la liberté de ses mouvements ; il nettoie la route de Muccia à Serravalle, il reprend aux brigands le grain destiné à l'approvisionnement de Rome et de Spolète, et à Nonin (?) leur inflige des pertes sérieuses[4]. Mais ce ne sont que des succès passagers : le 4 juin, Garnier écrit aux Consuls que, bien que renforcée de deux compagnies françaises, la colonne de Serravalle a dû battre en retraite, afin d'arrêter les bandes qui occupent Trévi, coupent Foligno de Spolète ; il ajoute que la situation lui paraît si grave que, malgré sa résolution première, il envoie de nouveaux renforts et termine en demandant qu'on chausse ses soldats et qu'on lui paie un mois de solde[5]. La situation est grave, en effet. De Trévi, les insurgés s'avancent sur l'Acera, sur Spina ; ils occupent Lanano, Campello ; ils bloquent Foligno de tous les côtés, et la colonne de Girard, à qui la municipalité refuse de fournir des vivres[6], est obligée d'abandonner la place et de se faire jour à la baïonnette.

La route de Rome est donc occupée par l'ennemi : Spolète et Riéti sont coupés d'Assise et de Pérouse. Et voici que la Centrale du Trasimène, qui réside

1. *Id.*, 54. A Spolète, on répare les murs, on met en état les vieux canons pris à Monteleone ; Guidotti et Brugi gardent les postes avancés (Sansi, 52, 53, 56. Galimberti, 23 mai).
2. Garnier aux Consuls, 12 pratile, 31 mai (*Archivio*, 40).
3. Sansi, 55, 1er juin.
4. Garnier aux Consuls, 3 juin (*Archivio*, 40).
5. Garnier aux Consuls, 4 juin (*Archivio*, 40).
6. *Id.*, 12 juin (*Archivio*, 40).

dans cette ville, écrit au ministre des Finances[1] : « Après une tranquillité et un calme ininterrompu, « nous nous trouvons inondés, dans toute l'étendue « de ce département, par une insurrection de beau- « coup de cantons, en particulier ceux qui sont « limitrophes de Musone ; nous n'avons ni argent, ni « soldats, ni vivres ; nous sommes sans force aucune, « et les créanciers de la République se prétendent lésés « dans leurs droits. Si vous ne prenez des mesures « immédiates, nous serons l'objet d'un universel « abandon. » Au sud de la trouée faite par les rebelles, la situation n'est pas meilleure pour les Jacobins : Riéti, qui a longtemps passé pour leur place forte dans la Montagne, Riéti manifeste des dispositions si hostiles que la municipalité se réfugie à Rome[2]. Et peut-on s'en étonner ?... Le lendemain du jour où elle arrive, Taddeo Canali, le questeur urbain resté dans la place, écrit à son ministre[3] que, conformément aux instructions du 20 pratile, il a invité les propriétaires à payer les contributions de fiorile ; et qu'en un instant il a été « inondé d'oppositions et de réclamations » ; et, le 15 juin, il écrit de nouveau qu'il n'a pu rien obtenir, bien qu'il ait requis du questeur urbain un piquet de gardes nationaux afin d'arrêter les mécontents[4].

Pour la première fois depuis les débuts de la révolte, les insurgés sont donc parvenus à descendre de la Montagne dans la plaine, à couper la ligne Rome-Pérouse-Ancône, à intercepter les nouvelles et les approvisionnements qui s'acheminent vers celle-là. Girard prendra-t-il Foligno, où sont les rebelles? Les rebelles prendront-il Spolète, où est Girard (17 juin) ? De là dépend, peut-on dire, la chute immédiate de Rome ; si, après avoir perdu Foligno, elle perd encore Spolete, où

1. 27 pratile, 15 juin (*Archivio*, 278).
2. Sala, III, 79, 10 juin.
3. 33 pratile (*Archivio*, 226).
4. 27 pratile (*Archivio*, 226). Cf. requête de G. B. Severi, 7 pratile ; les demandes en indemnité de G. Palmeggiani, Priuli Giovannelli, Potenziani, Menunetti et du chapitre de la cathédrale, pratile (*Archivio*, 226).

s'arrêtera désormais la colonne française devant ses vainqueurs ? Garnier le comprend, lui qui est responsable du salut de Rome : le 18 juin, malgré la pénurie de sa caisse, il offre à ses gardes nationaux qui voudront prendre part à une expédition sur Spolète une prime de 6 écus, une paire de brodequins et une chemise, sans parler d'une somme mensuelle de 9 écus[1]. Aussi bien que Garnier, Girard comprend l'importance des combats qu'il va soutenir ; il rassemble toutes ses forces pour cette tentative suprême. Le 20 juin, il a le bonheur d'enfoncer à Torreta, à Campello et à Trévi, les bandes de Latini et de Capreto : poursuivant sa victoire, il reconquiert Foligno et nettoie la grande route de Colfiorito et de Serravalle : les bandes se replient sur la Montagne et les municipalités, désormais dociles, pourvoient avec libéralité aux besoins de la colonne volante. Le consulat, informé de ces événements, déclare que Riéti et Spolète ont bien mérité de la patrie[2].

Pour cette fois encore, les Français ont le dessus, mais ils savent mieux que personne combien éphémère est leur succès. Aussi les voit-on travailler habilement à l'exploiter en négociant : ce n'est pas la stratégie évidemment, c'est la politique qui leur conseille d'utiliser ainsi leur victoire. Déjà, à propos de la foire de Spolète (13 juin), des pourparlers s'étaient engagés entre Jacobins et brigands, mais on avait bientôt reconnu, de part et d'autre, qu'aucune entente n'était possible, ceux-ci exigeant de ceux-là qu'on renversât les arbres de la liberté. Maintenant qu'ils sont vaincus, on espère que les insurgés seront plus faciles. Carlo Zacchei, qui,

1. Sala, III, 89-90. Galimberti, 18 juin.
2. Sansi, 55-56. Nous croyons reproduire ainsi l'exacte physionomie de cette importante campagne de Foligno, un peu confuse dans le récit de Sansi. Nous avons trouvé à l'*Archivio* de Rome (fascicule 40) une lettre de Garnier aux consuls, en date du 9 messifero, 27 juin ; elle porte que Girard, par ses lettres des 3, 6 et 7 messifero, c'est-à-dire des 21, 24 et 25 juin, lui a annoncé la prise de Foligno sur les brigands et la capture d'une charrette de grains. Ce qui s'accorde à merveille avec les faits que voici : Riéti et Spolète sont déclarés avoir bien mérité de la patrie, 21, 22 juin. *Collezione*, IV, 92 ; V, 4. Sansi, 57.

le 8 avril, a remplacé Antonio Franceschi, comme administrateur départemental, lance, le 30 juin, une longue proclamation où il exhorte les habitants à rester fidèles à la République : en même temps Mgr Locatelli parlemente directement avec les rebelles et leur transmet les offres du ministre de la Justice Piamonti et les promesses d'amnistie du Quirinal[1].

Les négociations qui, du reste, n'interrompent pas les opérations militaires[2], durent depuis la fin de juin jusque vers le milieu de juillet. On ne sait quelle en eût été l'issue si les chefs du mouvement arétin n'étaient intervenus à cette heure décisive afin de réconforter l'insurrection sabine et de la lancer dans une lutte à mort. Depuis que le départ de Macdonald leur a rendu la liberté de leurs mouvements, les Arétins ont reçu, en outre du trio suspect de Sandrina, de Lorenzo Mari et de Mylord Windam[3], un homme que les Alliés ont envoyé pour organiser leurs bandes et concerter leurs coups : c'est le baron autrichien Schneider. A la *Suprema Deputazione*, composée d'illuminés, il substitue un gouvernement provisoire qui lui obéit docilement; il introduit quelque ordre dans les masses qui courent la campagne, leur donne le beau titre *Inclita Armata delle Fede* et parvient à s'entendre avec leur chef, le prêtre Giuseppe Romanelli. Au moment où Girard est attiré vers la frontière des Marches par le révolte imprévue de Camerino, — qui, du reste, résiste à tous ses efforts, — Schneider fait exécuter un double mouvement pour joindre à l'insurrection sabine l'insurrection d'Arezzo. Une colonne est envoyée dans le Trasimène et y déchaîne une rébellion générale; les autorités de Pérouse fuient à Rome[4], Città di Castello accueille les Toscans auxquels l'édile Mariottini porte les chefs de la ville; ils

1. Sansi, 53, 59.
2. La correspondance administrative paraît plus active à la fin du mois de juin. Cf. *Archivio*, 217, *passim*.
3. Brigidi, 366-380.
4. Sala, III, 97.

délivrent un chef de bandes de 1798, Marsiglietto, et font célébrer un service funèbre en l'honneur d'un de ses compagnons fusillé par les Français à la même époque, Luigi Cappelbianco[1]. En même temps, les Orviétains, qui ont fait cause commune avec l'armée de la Foi[2], s'avançent sur Narni, que Capretti et Grimani menacent de leur côté : tandis que ceux-là occupent Amelia, ceux-ci s'emparent de Sant' Anatolia et de Stroncone, et Riéti et Terni s'agitent, à peine contenues par leurs faibles garnisons. Girard rétrograde en toute hâte, rejoint Turski, qui a été appelé à Rome : ils refoulent les Orviétains à Amelia, reprennent Usigui, Scheggino, Caso ; font prisonniers Capretti et son enfant à Baccicalupi (près Terni) ; peu s'en faut qu'ils ne prennent aussi Grimani. La route de Cascia est dégagée, le canton rural de Terni apaisé ; les volontaires de cette ville, conduits par Ranieri et Cameli, veulent même prendre l'offensive et attaquer les Orviétains chez eux[3].

Mais ceux-ci ne perdent pas courage ; appuyés par les Arétins, ils soutiennent l'insurrection sabine ; du reste, de toutes parts, leur arrivent de bonnes nouvelles. Les Français écrasés partout se concentrent sur la rivière de Gênes ; le 7 juillet, Florence a accueilli par des applaudissements la retraite de Gauthier sur Pise et l'entrée de ses libérateurs ; Volterra s'est jointe à Arezzo, une troupe alliée a débarqué à Orbitello, et Garnier a rappelé à lui de Pérouse et de Spolète les colonnes de Breissand et de Girard, ne laissant plus dans ses deux places que deux faibles détachements, aux ordres du capitaine Sagaut et du chef de bataillon Turski. Impuissants à les forcer, les insurgés sabins appellent à eux l'armée de la Foi. Celle-ci, après avoir obtenu, le 5 juillet, du capitaine Ballet, qu'il évacue la citadelle de Sienne, se dirige sur Pérouse, par Città della Pieve, qui

1. Centrale Trasimène al min. Fin., 4 messifero, 22 juin (*Archivio*, 281).
2. Il de Cumis al Breislak, 20 pratile, 8 juin (*Archivio*, 36).
3. Sansi, 60-61. Questeur Riéti au ministre des Finances, 25 juin (*Archivio*, 226).

s'est insurgée le 1er juillet, ainsi que Piegaro, Panicale, Monteleone et Marsciano. Le commandant autrichien Girlanitz prend la place de Ballet, accueille et rassure la députation que lui envoie Viterbe, également révoltée[1]. Et presque sans combat, succombant à l'isolement, à la mauvaise volonté, à la famine, Pérouse capitule le 2 août[2], Spolète[3] et Narni suivent son exemple le 9 et le 14 de ce mois; Riéti seule, où les Jacobins sont en nombre, soutient un siège régulier et refuse la capitulation qu'on lui offre; le 28 août, elle est emportée d'assaut[4]. — Rome et Ancône tiennent seules devant l'ennemi; mais la République romaine n'existe plus : l'insurrection italiote l'a balayée.

1. Elle est composée de G. B. Bussi, G. Pagliacci et J. Zelli (Fontanet, 34-35). Cf. Centrale Trasimène al min. Fin., 6 juillet (*Archivio*, 278). *Efemeride, sanese*, 6, 10. Sansi, 66.
2. Bonazzi, *Storia de Peruggia*, ch. XXII. Sansi, 68.
3. Anchiani, Pianciani, Leguzi, contraignent Gigli à se rendre au marquis Cipriani de Norcia.
4. Sansi, 69, 74. Galimberti, 28 août.

CHAPITRE III

ROME ET ANCÔNE

11 juillet — 30 septembre — 13 novembre

Isolées l'une de l'autre par toute la largeur de la montagne et la puissance de l'insurrection, Rome et Ancône conservent les dernières, avec les trois couleurs de la France, le drapeau tricolore de la République romaine, noir, blanc, rouge. Mais, tandis que dans l'une d'elles un homme énergique dirige la défense, maintient la tranquillité publique et en impose à l'ennemi, l'anarchie continue à diviser l'autre et la livre presque sans résistance, à coup sûr sans gloire, à la merci de l'étranger. Tandis que, le 25 septembre, à Zurich, Masséna arrache à l'ennemi la victoire que Joubert à Novi, 15 août, a été si près d'atteindre, Monnier maintient intact à Ancône la haute renommée de l'armée d'Italie ; mais à Rome, Bertolio et Garnier restent tristement fidèles au passé malhonnête et mesquin de la République dont ils ont la garde.

I

Durant le premier mois qui suit la proclamation de l'état de siège, un semblant de gouvernement subsiste encore dans Rome (11 juillet — 10 août). Si, à dater du 11 juillet, « toutes les fonctions du Tribunal, du Sénat et du Consulat sont suspendues » (art. 1), si « les membres du Consulat sont invités à s'occuper, durant leur suspension, de mettre en ordre les comptes

« qu'ils doivent de leurs opérations[1] », sans plus prendre part aux affaires, une loi du 12 juillet établit un *Comité de guerre et de finances*, composé de Breislak, de Périller et de Loize, qui, à la direction officielle des ministères de la Guerre et des Finances, joint la direction effective du gouvernement tout entier; rôle qui lui est explicitement attribué par la loi du 24 juillet : elle lui adjoint Piamonti et de Romanis et le transforme en *Comité provisoire du gouvernement*[2].

On suit très nettement son action, dirigée par le général[3], guidé lui-même par l'adjudant général Teulier. Comme par le passé, plus que par le passé, les caisses sont vides, et c'est en vain que l'on essaie de faire rentrer des contributions sous la menace des exécutions militaires[4]; les caisses ne se remplissent pas davantage. Le 19 juillet, on se résout donc à recourir au procédé habituel : pour subvenir aux besoins de l'armée, on établit un emprunt forcé de 100.000 piastres sur les ex-nobles et les propriétaires de la commune de Rome : l'emprunt doit être fourni dans un délai de vingt-cinq jours, un tiers en numéraire et deux tiers en approvisionnements : « La répartition et le « recouvrement en sont confiés au patriotisme et aux « lumières des citoyens Borghèse, Doria, Colonna, Brac- « ciano et Cesarini, nommés commissaires à cet effet. » Mais comme ces commissaires, au jugement du Comité, remplissent très mal leur emploi et qu'ils taxent des pauvres en oubliant des riches, le Comité se décide à opérer lui-même la répartition de l'emprunt et à appuyer ses décisions de menaces d'exécution militaire[5].

Les faibles sommes obtenues par ce moyen étaient

1. *Collezione*, V, 48.
2. *Id.*, V, 52, 73.
3. L'État-major est installé au palais Ruspoli (*Id.*, V, 74).
4. Arrêté du 14 juillet (*Id.*, V, 56).
5. *Collezione*, V, 74-125 (5 août). Voici, à titre de curiosité, la liste des plus imposés : Barberini Carlo, 2.000 écus ; Borghèse, 6.000 ; Braschi, 1.000 ; Corsini, 1.100 ; Carpegna, 1.200 ; Cesarini, 1.500 ; Colonna, 2.500 ; Doria, 2.500 ; di Pietro, 1.000 ; Devaux, 1.000 ; Falconieri, 1.500 ; Chigi, 3.500 ; Justiniani, 1.200 ; Gaetani, 2.000 ; Giorgi, 1.500 ; Lavaggi Domenico, 1.000 ; Lavaggi Sala et Cie, 4.000 ; Pallavicini, 2.000 ; Patrini, 1.500 ; Rospigliosi, 1.400 ; Strozzi, 1.000 ; Torlonia, 1.500.

employées à satisfaire les créanciers de l'Etat, remplir les magasins, payer les troupes. Comme bien l'on pense, les réclamations affluaient des fournisseurs qui n'avaient pas su se faire rembourser et qui se disputaient âprement les derniers sous de la République mourante[1]. Et leurs exigences, plus que le soin des approvisionnements, occupaient le Comité provisoire. Car, bien que la ville fût bloquée, elle ne souffrait pas de la famine : on avait, dès le 12 juillet, invité les agriculteurs à verser dans les greniers urbains les produits de leur récolte ; ceux qui les avaient gardés dans leurs granges les apportaient chaque jour au marché de la place Madama[2], auquel on avait réuni, pour en rendre la surveillance plus aisée, celui du Campo de' Fiori. Et l'abondance fut telle que le reflux des patriotes chassés par les brigands ne causa nul embarras et qu'il fut même possible d'envoyer des convois à Città Vecchia, dont la municipalité criait famine[3] : pour l'apaiser, pour la surveiller aussi, le Comité s'était à la fin résolu à envoyer une seconde mission, qu'il confiait encore à Breislak[4].

Le plus grave problème qui s'imposât à Garnier était celui de l'augmentation des effectifs : les quatre demi-brigades qui lui étaient restées (15e et 27e, 30e et 62e), bien que renforcées par le dépôt de quatre autres (7e, 12e, 64e, 73e), par des Cisalpins, par des troupes romaines, ne lui permetttaient pas de mettre en ligne plus de 2.000 hommes; aussi s'occupait-il d'enrôler tous les Français qui se trouvaient à Rome,

1. *Annovazzi à Mun. Cività Vecchia*, 25 termif. (*Archivio*, 184). Ordre de Garnier, 20 juillet (*Archivio*, 37). Rapport, 22, 23, 27, 29 juillet, 1er, 3 août (*Archivio*, 25). La longue loi du 26 juillet (*Collezione*, V, 78) ne semble avoir été rédigée qu'afin d'assurer le payement des créances françaises et de celles des munitionnaires. Cf. aussi *Collezione*, V, 114.

2. *Collezione*, V, 124.

3. Lettre du 23 juillet (*Archivio*, 184). Cependant, le 19 juillet, un bâtiment se trouvait à Fumicino, en partance pour Città Vecchia. Cf. lettre Périller, 19 juillet (*Archivio*, 45). Orsini au comité, 27 messifero. Baron à Périller, 2 termif. (*Archivio*, 45). Le 4 août. Baron écrit : « Le transport des farines à Città Vecchia va bon train ; déjà nous avons plus de trois cents sacs en magasin (*Archivio*, 45).

4. Instructions, 9 août. Proclamation Breislak, 11 août. Lettre Périller, 10 août (*Archivio*, 184).

d'inviter la jeunesse romaine à prendre les armes, d'augmenter les hussards civiques et de donner une organisation militaire aux patriotes romains et aux Napolitains réfugiés. En même temps, dans les communes restées fidèles au Quirinal, il essayait de lever des volontaires locaux sous le nom de gardes de police; et il couronnait toute ces mesures, le 8 août, en soumettant à la rigueur des lois militaires ces troupes de nouvelle levée[1].

Les affaires, on le voit, se traitent encore avec régularité sous le régime de l'état de siège : les fêtes patriotiques mêmes n'ont point disparu. Le 18 juillet, les autorités réunies sur la place du Peuple parcourent le Corso désert et vont célébrer, sur le Forum, au milieu d'arbres couronnés de roses, encadrés de quatre trophées, l'anniversaire de la prise de la Bastille[2]. La veille au soir, les réjouissances ont commencé par la représentation de l'*Antinoüs*, tragédie « de caractère grec », dont Cesarini est l'auteur. Les divertissements des Jacobins ne sont pas toujours aussi pacifiques : c'est ainsi que le 21 juillet, puis le 6 août, ils décident de se faire passer en revue par le général en chef qui les fait défiler devant lui sur la place Colonna, le 24 août et le 7 septembre[3]. Ils célèbrent ainsi les luttes souvent victorieuses des troupes de la garnison. Si les Arétins, qui, depuis la prise de Viterbe, menacent Rome du côté de Ponte Molle, sont vainqueurs à Bassano le 26 juillet, ils sont impuissants, le 28, à défendre Ronciglione contre Valterre[4]; si, le 15 du même mois, Subiaco est occupé par les rebelles de la vallée du Teverone, le capitaine Borgia parvient à y rentrer le 30, et Tivoli, et Castel-Madama, et Poggio

1. *Collezione*, V, 57, 54, 120, 124, 64, 69, 70, 115. Depuis le 9 termifero, 27 juillet, les citoyens Bealo, Stivaloro, Gereni, Galloro (?) sont chargés de surveiller les troupes : Leclerc-Mougin à Ciccognari, 9 termifero (*Archivio*, 42).
2. *Collezione*, V, 56-66. Galimberti, 18 juillet.
3. Galimberti, 21 juillet, 6, 24 août.
4. *Collezione*, V, 107. Galimberti, 26, 27 août. Battaglia, 58. Songeon, 35. Trois colonnes françaises opéraient au Nord, celle de Valory, du côté de Bracciano; celle de Communeau, près Montalto, et d'Ortigoni, près de la Tolfa (Songeon, 30).

Vitiano tiennent vigoureusement tête à l'insurrection : elles ont été approvisionnées par le chef de bataillon Pascale : elles sont encouragées par l'exemple d'un prêtre patriote, Camille Pieralica. Du côté même des Monts Albains, où pourtant les bandes sont le plus nombreuses et le plus puissantes, les Jacobins résistent encore : si Petrucci est impuissant à sauver Nemi et y trouve la mort, Pietro Francia, dans Velletri, tient en échec les bandes de Fra Diavolo et de Morone ; et les renforts expédiés à Palestrina et à Albano raffermissent l'énergie de leurs défenseurs (28-30 juillet)[1].

Mais voici qu'à partir du mois d'août la victoire abandonne les patriotes. Au nord, Valterre ne peut enlever Viterbe, où l'arrête l'énergie du curé Battaglia ; tous ses efforts se brisent devant les tranchées qui protègent la porte Fiorentina et la porte de Gradi[2]. Dans la vallée du Teverone, les affaires se gâtent aussi : l'héroïque Pieralica est tué le 2 août à la Casa Giustini ; et, si ses troupes tiennent encore sur la hauteur des Capucins, qui domine Tivoli au sud, elles doivent évacuer le Monte Catilo : le 14, elles seront même entièrement rejetées dans la place.

Au sud, plus encore qu'à l'est, les patriotes ont le dessous : l'approche d'une division napolitaine partie de Naples le 18 juillet exalte le courage des rebelles. Les officiers du commissaire général lieutenant-colonel don J.-B. Rodio, qui la commande, ont réuni le 30 juillet des approvisionnements à Veroli, Frosinone, Anagni ; Rodio s'occupe lui-même de restaurer le gouvernement papal et d'introduire quelque ordre parmi les insurgés[3]. Au début du mois d'août, il pousse sa droite sur Palestrina, son centre sur Valmontone

1. Pellisseri Lumbroso, 7, 8. Galimberti, 26 juillet (Songeon, 36).
2. Battaglia, 62. 63. Fontanet, 37. 39.
3. *Memorie storiche sulla presa di Roma* (Roma Puccinelli, 1846). Rodio, né à Cattanzaro, avait vingt-deux ans ; sa commission était datée du 26 juillet. Sur ses démêlés avec les chefs des masses, cf. p. 35, 48. 65, et sa proclamation du 3 août : « Sono anche inesorabile con coloro che tentano disonorarmi con azzioni indegne e li castigo severamente. » Cf. aussi 221-233.

et sa gauche à Montefortino[1]; il marche sur Frascati, qu'il occupe le 9 août, après avoir écrasé à Molinara une petite troupe française qui occupe Marino et qui se replie en toute hâte sur Rome[2]. Ce jour même, au soir, Garnier réunit 700 hommes sur la place de Venise; il part au milieu de la nuit, marche sans s'arrêter et attaque l'ennemi, le 10 août, au matin, à la villa Pallaviccini[3], près Frascati. Mais il est repoussé après quatre heures de combat et ses troupes ramenées, tambours battants, jusqu'à Rome; et, le lendemain, il les voit si démoralisées qu'il replie sur le mur d'Aurélien les deux postes établis, la veille, à Baldinottti et Via Appia; il fait évacuer sur Cività Vecchia ses bagages et ses blessés. Et c'est, à ce moment, que le général Belair[4] qui commande cette place, lui annonce l'apparition d'une escadre ennemie[5].

Dès lors, l'anarchie règne à Rome, les Franco-Jacobins sont de jour en jour refoulés dans la place[6]. Une seconde tentative de Garnier pour déloger les Napolitains de Frascati aboutit à un second échec, le 19 août[7]. S'il est plus heureux le surlendemain, s'il chasse de Tusculum les Calabrais de Panedigrano et les fusiliers de Falsetti et rejette ainsi en arrière la division de Rodio[8], tournée par sa droite, si, au même moment, Valterre reprend Bassano aux Viterbiens[9],

1. *Id.*, 83-91.
2. Après avoir perdu le chef de bataillon Merlini (Songeon, 39, 40. *Mem. Stor.*, 102, 105, 238).
3. Elle se trouve entre la villa Conti et le sépulcre de Lucullus. La 3e colonne française fut surprise par les Napolitains embusqués dans un coude de la route à la villa Conti (*Mem. Stor.*, 108, 102. Songeon, 40). Galimberti, 10 août. *Collezione*, V, 148, 151.
4. Belair, secondé par Communeau, avait dirigé sur Montalto plusieurs expéditions afin de se ravitailler (Baron à Périller, 29 messif., 2 termif. *Archivio*. 45).
5. Galimberti, 12 août. L'escadre anglaise comprenait 2 vaisseaux de ligne, *le Culloden* et *le Minotaure*, 1 frégate, 1 corvette et 2 bricks (Songeon, 52).
6. Garnier essaye dès lors de négocier. Teulier se rend au camp napolitain, le 13 août, il offre l'évacuation de Naples, mais exige qu'on cesse d'attaquer Rome. La négociation est rompue (*Mem. Stor.*, 125, 132). Pendant ce temps, Garnier rappelle à lui les deux tiers de la colonne qui opère au nord (Songeon, 42).
7. Galimberti, 19 août. *Mem. Stor.*. 134. Ce fut Rocca Romana qui soutint l'attaque.
8. Songeon, 42, 45. *Mem. Stor.*, 135, 136, 238, 241.
9. Fontanet, 38. Galimberti, 28, 29 août. Songeon, 47, 48, 49.

tandis que Belair met en fuite les insurgés de la Tolfa et menace Bracciano; ces victoires trop tardives rendent bien quelque tenue à ses troupes, mais elles ne donnent aucune illusion aux Romains ni sur sa valeur militaire, ni sur l'issue de la lutte. D'autant que les défaites reprennent bientôt leur cours: Belair est chassé de Cornetto et d'Oriolo, Valterre de Monterosi et de Bracciano, tandis que Fra Diavolo, avec ses bandes, réoccupe les monts Albains dans la première semaine de septembre et de son quartier général de Castel-Gandolfo rayonne dans la campagne romaine; et l'on annonce la venue d'une armée napolitaine commandée par le maréchal de Bourcard. Au nord de Rome, les Arétins de Schneider et de Lutzow, qui communiquent avec Rodio, grâce à un intrépide paysan, Ludovico di Luca, sont aussi heureux que Fra Diavolo lui-même. Le 12 septembre, ils battent à Monte Rotondo la colonne de Teulier, et, le 21 septembre, ils occupent Fiumicino. Et à ce moment les coureurs Napolitains deviennent si entreprenants que Garnier mure la porte Saint-Sébastien et que la porte Saint-Jean est journellement attaquée[1].

Les proclamations du roi de Naples, on ne sait comment, couvrent les murs de Rome[2], troublent les esprits et développent l'agitation. Le 15 août, on parle couramment d'un gouvernement provisoire composé de Doria, de Colonna et de Barberini, pour traiter de la reddition de la ville aux généraux de Ferdinand IV. Et la fureur des Jacobins, qui comprennent que la chute de leur pouvoir n'est plus qu'une question de jours, n'est pas pour ramener le calme, ni inspirer confiance; les mesures policières qu'ils prennent contribuent à l'effet contraire. Le 7 août, le Comité annonce qu'il va rechercher les

1. Galimberti, 3, 4, 6, 9, 11, 12, 13, 20, 21 septembre. *Collezione*, V, 191. *Mem. Stor.*, 145, 150, 184-185.
2. Galimberti, 12, 17, 19, 21 août. *Mem. Stor.*, 98, 99, 149.

suspects; le 8, il établit des listes d'émigrés; le 9, il lance ses agents à la recherche des aristocrates cachés, et il fait juger et condamner à mort Capreti que lui a envoyé Girard et Fedele de Angelis pris à Grotta Ferrata. L'opinion jacobine est satisfaite de cette politique rigoureuse[1], d'autant que la correspondance de Rodio et de Ruffo, prise par les Français, le 21 août, après leur victoire de Frascati, atteste l'existence d'un complot formé pour livrer Rome dans la nuit du 7 au 8 septembre[2]. Le 24 août, l'ancien général de l'armée romaine Lasagni, qui en est l'âme, est arrêté, ainsi que l'avocat Cini; le 1er septembre, les deux Borghèse, qui se sentent suspects, renoncent à tous les emplois et honneurs dont ils sont chargés; le 5, la nouvelle se répand dans la ville que la colonne Breissant est rappelée; jusqu'au 8, les troupes restent sur pied, jour et nuit, les gardes sont doublées, les patrouilles parcourent incessamment les rues; les patriotes multiplient les visites domiciliaires au point que le commandant de la place prévient les habitants de requérir la présentation d'un ordre signé de sa main[3]; la méfiance devient si vive que le 17 Garnier donne au Comité provisoire le pouvoir de susprendre et de destituer tous les fonctionnaires suspects. Et, pendant ce temps, à Cività Vecchia, la vue de la croisière anglaise et les souffrances d'une famine partielle[4] produisent un tel mécontentement que Belair demande aux habitants « de ne pas appeler sur leurs têtes des vengeances qui « seraient inévitables et redoutables par de coupables

1. Le 12 août, Sommaini et Bai parcourent la ville en frappant tous ceux qu'ils rencontrent; le 21 août, l'archidiacre Sansi casse la tête à un prêtre rebelle fait prisonnier au café de Venise (Galimberti, 12, 21 août). *Collezione*, V, 136, 138, 144, 164. Galimberti, 24 août. Le 17 août, le chef des volontaires romains, Vivaldi, avait été destitué; le 14 septembre, le mobilier des Massimi était vendu aux enchères.

2. Songeon, 49, 50. Galimberti, 24 août, 1er septembre. *Mem. Stor.*, 162.

3. *Collezione*, V, 200, 201.

4. Baron à Périller, 12 août. Negroni refuse de tenir ses engagements. Montalto étant occupé par l'ennemi (*Archivio*, 45). Baron se plaint de Calabrini à Breislak. Cf. aussi Calabrini à Breislak, 14 août. Comité provisoire à Orsini, 4 septembre (*Archivio*, 45). Sur les convois conduits par Bordieu de Rome à à Cività Vecchia, cf. Galimberti, 1, 16 septembre. Sur la suspension provisoire, cf. Songeon, 46.

« manèges, de criminelles correspondances et prévarica-
« tions[1] ».

Il était temps de négocier. Déjà, le 15 septembre, le capitaine Louis avait sommé Garnier de se rendre au nom de son chef, le commodore Troubridge; le conseil de guerre, réuni le 17, inclinait à une capitulation; les nouvelles qui lui parvinrent de la campagne et lui montrèrent les progrès de l'insurrection le décidèrent à l'accepter au moment même où, pour la dernière fois, la fête de la République était célébrée sur la place d'Espagne et sur la place Saint-Pierre. Du reste, il fallait se presser, l'émeute grondait dans Rome; entre le 9 et le 21 septembre 23 fruttifero — 5 compl.) avait paru la seconde édition d'un violent pamphlet dirigé contre les Jacobins les plus notoires : c'étaient les *Congressi del Monte Sacro*. Le 25 septembre, Beaufils avait dû arrêter Jaccouci et Mutarelli. Le 28, Garnier fit donc répandre le bruit qu'il était malade; il courut à Cività Vecchia et arriva à temps pour résoudre de graves difficultés survenues entre Troubridge et Belair; le 29, au soir, la capitulation était signée, et le lendemain matin, 30 septembre, au point du jour, l'armée napolitaine faisait son entrée par la porte Saint-Jean et occupait Rome[2].

II

Si le général Monnier devait en être réduit à une aussi dure extrémité, ce ne devait être qu'après une défense vigoureuse, trois sommations repoussées, de nombreuses pertes infligées à l'ennemi. Le résultat de ces belles courses du mois de juin avait été, sinon de

1. Proclamation du 15 septembre. *Collezione*, V, 196. Affichée aussi à Rome cette même proclamation est supprimée par Garnier.
2. Sur la capitulation, cf. *Collezione*, V, 206, 208, 210, p. 95. Galimberti, septembre. *passim*. *Mem. Stor.*, 189, 210.

pacifier les Marches adriatiques, du moins de reculer la ligne de défense très loin du corps de la place; de Macerata, d'où le général Lucotte surveillait au sud l'armée naissante de Lahoz, jusqu'à Fano, où le commandant Chevalier tenait en échec les bandes bigarrées qui battaient les Romagnes, une ligne de postes s'étendait, appuyée sur la place de Jesi, couvrant toute la banlieue d'Ancône. Tandis que Lahoz organise ses brigands, leur donne un uniforme blanc à revers noirs, s'efforce de leur inculquer les premières notions de la manœuvre et nomme généraux de brigade Cellini, Vanni, Sciabolone et de Donatis, il ne néglige aucune occasion de mener ses hommes au feu et de les aguerrir par de continuels combats; autour de Fermo, dont il fait sa place d'armes, ses colonnes coupent les ponts de la Tenna, soulèvent Sant' Elpidio, Montegranaro, Apirio, Matelica et s'établissent à Tolentino même, à quelques kilomètres de Macerata.

Dans cette longue plaine qui sépare les deux villes, et qui verra, seize ans plus tard, la défaite et la ruine de Murat, il semble qu'une rencontre se prépare. Le 23 juillet, Lucotte reconnaît la droite ennemie du côté de Porto di Fermo, que garde Nanni; le 24, il va tâter Sciabolone, campé au Montegranaro; le 26, il quitte de nouveau Macerata, mais pour se heurter, cette fois-ci, à une résistance beaucoup plus vive. La première de ces deux colonnes, après avoir enlevé Monteolmo, s'y trouve bientôt attaquée et si dangereusement compromise qu'elle va être écrasée lorsqu'elle est enfin secourue; Lucotte lui-même, après avoir concentré toutes ses forces, doit se faire jour à la baïonnette. Les leçons de Lahoz ont porté leurs fruits, et l'on peut se demander si devant les progrès de ses troupes la position de Macerata sera assez forte pour compenser l'infériorité numérique de ses défenseurs. Mais il arrive que la bataille n'a pas lieu; sans combattre, Lucotte doit évacuer ses positions :

la perte inattendue de Fano, découvrant la droite de Monnier, le contraint à la retraite[1].

Le 27 juillet, en effet, pour la troisième fois, la malheureuse ville de Fano était attaquée par les rebelles ; dix-sept barques canonnières, protégées par des frégates et des bâtiments légers, mouillaient devant le port et le couvraient d'obus, tandis que d'autres embarcations s'embossaient à l'embouchure du Métaure et que deux escadrons et un corps nombreux d'insurgés occupaient la route d'Ancône afin d'intercepter la venue des renforts. Trois assauts furent vigoureusement repoussés par la garnison, mais ils épuisèrent toutes les munitions dont elle était pourvue. Lorsque Monnier parvint à Mondolfo avec l'espérance de soutenir Chevalier, il aperçut, sur la plus haute tour de la ville, le drapeau blanc ; le chef de brigade d'artillerie, Alix, avait été envoyée en parlementaire au camp de Voinovitch, qui le retint prisonnier contre le droit de la guerre. Une autre fois, du reste, ce même Voinovitch devait encore manquer à sa parole : au lieu de renvoyer en France, ainsi qu'il l'avait promis, le commandant Chevalier et ses quatre cents braves, il les retint captifs et les fit filer sur Venise[2] (28 juillet).

Fano pris, sa droite découverte, la ligne de défense de Monnier tombait d'elle-même. Il la reporta en arrière avec beaucoup de décision sur Camurano, Osimo, Jesi et Fiumicino, à l'embouchure de l'Esino ; il abandonnait, sans combat, Senegallia et Macerata, mais la faiblesse de ses effectifs lui prescrivait cette mesure. On le vit bien les jours suivants : après huit jours de combat, il dut abandonner encore sa nouvelle ligne de défense, trop étendue encore pour ses bataillons amaigris. Si, le 2 août, l'aide de camp Madier repoussait d'Jési les soldats de Vanni, les bandes romanioles, renforcées des troupes esclavonnes, turques et russes

1. Mangourit. I, 266.
2. *Id.*, I, 275.

débusquaient le lendemain, après un vif combat de cinq heures, la garnison de Fiumicino, commandée par l'aide de camp Gravier : les canonnières longeant le rivage lui avaient fait craindre un débarquement qui l'eût coupé d'Ancône. Il s'établit avec ses hommes dans la redoute de Montagnola, tandis que la garnison d'Jési, découverte, se repliait sur Montesicuro. Elle ne devait pas y rester longtemps : le 6 août, elle en était débusquée presque sans combat par une manœuvre hardie de Lahoz. Parti de grand matin, à la tête de 2.000 hommes, celui-ci jetait un parti dans Castelfidardo et se dirigeait sur le Monte Conero, qui domine la côte au sud d'Ancône ; Lucotte était ainsi tourné dans Osimo, et la garnison de Camurano, attaquée d'autre part par les rebelles d'Jési, était menacée d'être prise entre deux feux et contrainte de se rendre. Lucotte, par une feinte attaque, arrêta la marche de l'ennemi, gagna du temps et parvint à se retirer sur Montagnola, où le rejoignait le poste de Monteliceno, tandis que Pino, avec la garnison de Camurano, se repliait sans encombre sur le mont Galeas. Ancône n'en était pas moins bloquée ; des hauteurs de Sainte-Marguerite où il était établi, Lahoz ouvrait sa première parallèle le 7 août et, le lendemain, profitant du découragement que les défaites de ces derniers jours avaient jeté dans les rangs français, il attaquait sur trois colonnes la redoute de Montagnola et en chassait les défenseurs[1].

Ses succès devaient s'arrêter là ; dans la seconde période du siège d'Ancône, l'ingéniosité et la bravoure françaises eurent raison de l'acharnement des rebelles.

Depuis la perte de Fiumicino, la garnison n'a plus de moulin pour moudre le blé : le commissaire Briche établit deux moulins à chevaux sur le modèle de ceux qu'il a déjà construits à Corfou[2]. Comme il prévoit que les chevaux viendront à manquer, il imagine des mou-

1. Mangourit, I, 285, 294.
2. *Id.*, I, 11.

lins à bras pour les forts, fournissant 7 à 800 livres de farine en vingt-quatre heures et deux grands moulins à mécanique pour la ville, et il transforme en meules les colonnes de granit qu'il trouve dans la cathédrale. Son ingéniosité lui inspire d'autres projets. La ville manque de numéraire ; il s'improvise fondeur, construit un fourneau à réverbère et convertit en bajoques les vieux canons hors d'usage. Les mortiers de la place, usés par un tir continuel, viennent à crever; Briche trace les plans de trois mortiers, à chambre conique, à la gomère, coule dans le sable ces mortiers et leurs crapaux en bronze et les essaye sur les assiégeants à leur grand étonnement et pour leur grand dommage. Voici que la poudre manque à son tour, et le salpêtre est si rare que le gouvernement papal en a dû abandonner l'exploitation. Briche ne désespère pas d'en fabriquer; il établit deux vastes ateliers de filtration dans un couvent supprimé ; les eaux passent des batteries dans les chaudières, déposent de superbes cristaux, et l'on raffine bientôt, d'après les procédés de Chaptal, un salpêtre de première qualité[1] : et la garnison, bien munie de poudre, peut tenir tête à l'ennemi.

Monnier a raffermi son courage par une proclamation énergique : « J'ai juré, dit-il, de sauver la division « d'Ancône, et j'appuie mon serment sur votre intré- « pidité, votre discipline et votre confiance. Nous avons « de terribles moyens de défense, nous avons des vivres « et nous sommes Français. » En même temps, et tandis que Lahoz couvre prudemment son camp d'abatis et de redoutes, Monnier creuse un fossé le long du rempart depuis la citadelle jusqu'au fort du Capucin, qu'il entoure d'une chemise de gazon. Il y installe la 8e et le 55e aux ordres de Lucotte; il confie aux Cisalpins de Pino le Monte Cardetto; à Gazan et à

1. Mangourit, II, 60, 62. Le Couturier, 14. Notez que le commissaire Martin dirige la fabrication d'une eau-de-vie d'avoine, qu'on distribue chaque jour aux troupes (Mangourit, II, 58).

quatre compagnies de la 16e, il donne la citadelle en garde; il place le lazaret sous le commandement de Guérin-Sercilli, la porte de France et la porte Farine sous le commandement de Gravier et de Madier. Le demi-bataillon de droite de la 16e reste dans l'intérieur de la ville; les gardes avancées sont confiés aux plus intrépides soldats de tous les corps formés en *Colonne infernale :* « On appelait leur brevet provisoire des « condamnations à mort, car le général les donnait « moins comme une récompense des belles actions déjà « faites que comme un encouragement à en faire des « plus belles encore[1]. » Monnier ne s'en tient pas là; il construit un chébek, des bateaux plats et des chaloupes canonnières afin d'éloigner les vingt-deux bâtiments autrichiens qui bloquent la rade; il veille à ce que les hôpitaux soient les premiers fournis; il institue un *comité de fraternité*, présidé par Mangourit, qui ouvre une souscription pour donner aux convalescents et aux blessés, en outre des « douceurs[2] » qu'ils aiment, des souliers et des chemises.

Cependant après les premiers travaux d'approche, les attaques ont commencé; une grande batterie élevée par Lahoz à 600 toises de la place a changé la citadelle en un monceau de décombres que Gazan, du reste, n'entend pas abandonner : « Mon devoir est d'y « coucher, dit-il, en dépit de ces coquins, et j'y couche- « rai. » Le bombardement qui, chaque nuit, trouble la ville, ne l'émeut pas plus que la garnison. Le 18 et le 27 août, une tentative que fait Lahoz pour s'établir sur le mont Galéas aboutit au plus piteux échec : sa gauche est enfoncée et son centre poursuivi par Palombini et de Coquerel, jusqu'au pied de la grande redoute. Le 12 septembre, il est plus malheureux encore; il a fait

1. Le Couturier, p. 30, 31. Le 62e et les Romains occupaient le Lazaret. La *Colonne infernale* bivouaquait au faubourg Farine; elle était principalement constituée par les carabiniers de la 16e, autrefois les chasseurs de Roussillon (Le Couturier, 72). Le tambour de la Colonne infernale Jean-Louis battait la charge de la main droite, en tenant son pistolet de la main gauche.
2. Mangourit, II, 9.

parvenir, la veille, au général Monnier, la nouvelle de la capitulation de Mantoue; il escompte le découragement de ses adversaires et espère en profiter en enlevant Monte Cardetto. Mais Pino, qui commande le fort, laisse arriver les colonnes assiégeantes à bonne portée, puis il les couvre de mitraille et lance, sur leur gauche, une petite troupe vivement conduite par Espanet : la masse ennemie bouleversée par cette double attaque est culbutée en un instant, acculée à la mer : beaucoup croient échapper à la mitraille et à la baïonnette des grenadiers en sautant du haut de la falaise; ils se tuent sur les rochers qui en garnissent le bord. Les pertes de Lahoz sont si fortes qu'il ne se risque plus de ce côté; c'est sur le mont Galéas qu'il concentre ses efforts; le 25, il essaie, en vain, de s'en emparer, mais Madier le repousse. Le 29 et le 30, nouvelle attaque des lignes françaises, nouvel insuccès des assiégeants; de Coquerel au Cardetto, Gazan à la citadelle, la 8e au mont Galéas font partout plier ses troupes; le découragement qui, au début du siège, a, un instant, ébranlé les Français, se glisse maintenant parmi les ennemis. Monnier noue des pourparlers avec l'un des plus énergiques lieutenants de Lahoz; il correspond avec Sciabolone pour que, moyennant la reconnaissance de son grade, celui-ci assaille les insurgés et les Russes au moment où la garnison les attaquera elle-même. La négociation échoue, il est vrai; comment nier cependant qu'elle atteste l'impuissance des assiégeants et la lassitude qui les saisit[1]?

L'arrivée de 3.600 grenadiers hongrois ranime à point leur courage. Ils sont commandés par le général major et le quartier-maître général, baron de Skall, en l'absence du feld-maréchal Freulich, qui commande le corps autrichien dans les Marches et qui doit bientôt survenir. Le jour de son arrivée, 10 octobre, il informe Monnier de la capitulation de Rome et le somme de

1. Le Couturier, 32,37. Mangourit, II, 55, 56, 74 sq.

vouloir enfin se rendre « après une résistance de neuf « mois, faite contre toute attente[1] ». A neuf heures du « soir, Monnier répond que « ses moyens, son honneur, « les sentiments bien prononcés de sa division lui « ordonnent de se défendre jusqu'à extinction[2] ». Et, cinq heures après, afin de bien montrer au général autrichien que ce ne sont point là de vaines paroles, il ordonne une sortie générale. Tandis que Lucotte charge, à sa droite, et que Pino, avec les Cisalpins et la 8e se jette, à sa gauche, sur Lahoz, Monnier lance sur la grande redoute la *Colonne infernale* que dirige Le Couturier. « Nous nous jetâmes dans la première parallèle « de l'ennemi ; nous en délogeâmes les Croates, en leur « lançant des grenades qui éclataient dans leurs rangs ; « nous parvînmes, sans beaucoup de difficultés, à la « seconde ligne. Là nous étions à vingt pas de la « redoute de l'ennemi, qui faisait pleuvoir sur nous « une grêle de balles, de boulets, d'obus et de mitraille. « Le ciel était en feu ; la nuit la plus noire n'était « éclairée que par une lumière bleuâtre qui intimidait « les plus déterminés. Devant nous se trouvaient de « larges abatis. Trois fois j'entraînais ma troupe hors « des boyaux dans lesquels elle était un peu à l'abri ; « trois fois elle fut repoussée. J'envoyais prévenir le « général qu'il me paraissait impossible de vaincre les « difficultés. Il me fit répondre par Girard qu'il m'en- « gageait à faire un dernier effort, et que, s'il était « infructueux, il me donnerait dans cinq minutes le « signal de la retraite. C'est alors que, m'irritant contre « les obstacles, je me glissai sous les abatis et que je « criai : *A moi, carabiniers, je suis dans la redoute.* « Les carabiniers, entendant et reconnaissant ma voix, « trompés par ma ruse, s'élancent simultanément, « renversent, culbutent tout ce qui s'oppose à leur « ardeur et arrivent à la redoute. Le caporal Betarma

1. Mangourit, II, 87.
2. *Id.*, II, 90.

« y pénètre par une embrasure, d'autres escaladent « les parapets, d'autres entrent en dérangeant les « chevaux de frise; on combat à la baïonnette, la mêlée « est horrible, l'ennemi cède, saute dans les fossés, et « nous restons maîtres de la redoute. Nous enclouons « les neuf bouches à feu, elles étaient d'un trop fort « calibre pour les emmener à bras; nous prenons un « drapeau. L'ennemi fut mis dans une telle confu- « sion... qu'il abandonna ses positions et n'osa les « reprendre que lorsque le soleil trahit le petit nombre « des troupes qui l'avaient vaincu[1]. »

De son côté, Lucotte a chassé les rebelles tandis que Zenardi arrêtait sur sa gauche une forte colonne turco-russe. Pino a, de même, débusqué Lahoz, qui, ralliant ses troupes, tombe sous les coups de Balbi[2], un grenadier cisalpin : de tous côtés, les assiégeants s'enfuient en désordre, et le reste du mois s'achève au milieu d'une tranquillité relative[3].

Les Autrichiens, barraqués à Varano, attendent que la famine leur livre ces adversaires irréductibles ; les prix montent chaque jour : un poulet vaut 25 francs, un œuf se vend 12 sous; il n'y a plus de bœufs ni de porcs ; on mange des chevaux et des ânes, des chats et des rats. La garnison s'épuise, son énergie faiblit, les Autrichiens démasquent de nouvelles batteries et s'emparent du mont Galéas, que 200 toises seulement séparent de la citadelle ; ils resserrent le blocus, occupent les Quatre-Chemins, au carrefour de la route de la Mer et de celle de Senegallia ; la péninsule qu'occupe Ancône est barrée par une longue ligne de circonvallation. Le jour des morts, 2 novembre, les assiégeants font une nouvelle tentative pour réduire leurs adversaires. « A la pointe « du jour, quatre-vingts bouches à feu vomissent sur les « forts de la ville des boulets, des bombes et des obus ; au

1. Le Couturier, 42, 43.
2. Mangourit, II, 94.
3. Une troisième sommation est faite le 11 octobre (Mangourit, II, 122). La première avait été envoyée par Voinovitch (*Id.*, II, 55, 56).

« jour, tous nos avant-postes sont attaqués vivement et « serrés sous les murs. Etablis à 100 toises de la cita- « delle, l'ennemi déploie toutes ses forces, et seize cents « hommes doivent combattre dehors et se défendre « contre dix mille assaillants, résolus à nous enlever « de vive force et à tout prix des positions dont la perte « eût été terrible pour nous. » Tandis que deux fortes colonnes sortent « de Monte Pelago, et bien éclairées, « se portent, l'une par la mer, l'autre par le grand che- « min de la porte Farine, sur le Monte Cardetto, les « grenadiers hongrois et croates s'emparent et s'éta- « blissent sur la hauteur de San Stephano, à 100 toises « de la citadelle. Plus près, ils enveloppent la chapelle, « au-dessous du camp retranché, et se logent, sous les « murs, à l'abri de notre mitraille, en même temps « que les Turcs, les Russes, les insurgés, repoussent « le poste avancé de la porte de France et plantent le « drapeau rouge à cinquante pas de la Citadelle[1] ». Monnier sent qu'il faut faire un dernier effort : il ordonne une sortie générale de toute la garnison : la *Colonne infernale* défend Monte Cardetto ; Girard, Demoly, Palombini, disputent avec acharnement aux Autrichiens San Stephano et la Maison Brûlée, « hauteurs « qui plongent sur la citadelle à 50 toises » ; le maréchal de Freulisch fait accroître sur toute la ligne l'intensité du feu ; il s'acharne sur San Stephano, crible la colline de mitraille et lance sur elle une colonne de quatre cents grenadiers croates, tandis qu'il rapproche de la côte sa ligne de chaloupes canonnières et que du côté de la porte de France il fait serrer le Lazaret par les Turco-Russes. Quatre fois prise par les Impériaux, la Maison Brûlée qui domine San Stephano est quatre fois reprise par les Franco-Italiens, que Demoly mène au feu : finalement elle reste en leur pouvoir, criblée de boulets, couverte de sang : huit

1. Gérard. Rapport militaire, 18. Le Couturier, 48, 52.

cents grenadiers ennemis la couvrent de leurs corps[1].

C'est le dernier effort de la division d'Ancône ; c'est aussi son dernier triomphe. Une suspension d'armes de quatre heures a été conclue, ce jour-là même, pour enterrer les morts. Le lendemain, le feu ennemi reprend avec une intensité extraordinaire ; l'une des courtines du grand bastion de la citadelle s'écroule en deux endroits, et comme la canonnade française se ralentit peu à peu, faute de munitions, voici que le général-major de Skall vient lui-même, au nom du lieutenant-général de Freulisch, apporter au général Monnier une dernière sommation ; on l'avertit que, s'il la rejette, il ne pourra plus se rendre qu'à discrétion. Le conseil de guerre s'assemble : il constate que les approvisionnements seront absolument épuisés avant dix jours, — que la Citadelle et les Capucins ne peuvent plus tenir, ce qui rend nécessaire l'évacuation de Cardetto ; — qu'il n'existe plus que quinze milliers de poudre, ce qui est à peine suffisant pour une journée d'attaque un peu chaude ; — que les dix-huit mille habitants de la ville, depuis quinze jours, ne mangent plus que ce que leur envoient les forts ; — que, « par sa vigoureuse défense, « la division a imprimé à l'ennemi la plus haute estime « pour ceux qui la composent et lui a imposé l'obligation « de la traiter honorablement... ». Lucotte, Mangourit, Girard et le Couturier négocient avec les généraux de Skall et Knesevitch et le commandant de l'artillerie autrichienne la capitulation de Varano, le 13 novembre 1799 : les Français ont exigé que les Turco-Russes en fussent exclus pour avoir violé la convention de Fano. Les troupes de la garnison d'Ancône et forts en dépendant évacuent la place avec tous les honneurs de la guerre, tambours battants, enseignes déployées, mèche allumée ; elle doit se rendre en France par la voie de terre la plus commode et promet de ne plus combattre jusqu'à parfait échange ; comme les commissaires insistent pour

1. Mangourit, II, 137-142.

que les soldats conservent leurs fusils, ainsi que les officiers gardent leurs épées, « le général Freulisch, « voulant donner une preuve d'estime aux troupes de « la garnison pour la défense courageuse et au-dessus « de toute attente qu'elles ont faite, accorde aux sous- « officiers le port de leur sabre pour se rendre à desti- « nation. Et pour donner à toute la division, comme au « général Monnier la commandant, un témoignage de « sa considération particulière et une marque d'estime « de nation à nation contractante, il lui accorde une « garde d'honneur composée de quinze cavaliers mon- « tés, armés, équipés et de trente carabiniers armés[1] ».

En vertu de cette capitulation, la division d'Ancône, réduite à un millier d'hommes, revint lentement en France par Bologne, Modène, Parme, Plaisance, Pavie[2], Gavi et Gênes, où elle trouvait les soldats de Masséna, qui devaient bientôt renouveler ses exploits et balancer sa renommée ; grâce à elle, grâce aux Romains qui combattaient dans ses rangs[3], la République romaine n'était pas morte sans avoir connu la gloire ; malgré elle néanmoins, malgré l'habileté de son chef, le régime jacobin avait disparu de l'Italie centrale.

1. Le Couturier, 55-60. Mangourit, II, 174. Sur le prêtre Dagain, cf. *id.*, 164.
2. Sur les démêlés de Monnier et de Mélas qui veut retenir les Français comme prisonniers de guerre, cf. Le Couturier, 61 sq. et Mangourit, II, 226.
3. Les dragons romains et les débris de la IVe légion romaine. Le jour de la dernière sortie, le commandant des dragons romains, Palombini, était fait général sur le champ de bataille. Avec le préfet consulaire Bocci, le lieutenant Herculi (Drag.), les chefs de bataillon Ronca (Musone) et Dubarri (IVe légion), l'aide de camp Zenardi, le lieutenant Sigalas (IIIe légion), le sous-lieutenant Rivas (IVe légion), s'étaient fait remarquer par leur intrépidité (d'après Mangourit).

CONCLUSION

La conquête jacobine en Italie centrale, dont la République romaine fut l'expression concrète, ne s'était pas maintenue deux années durant; pourtant elle tient une place dans l'histoire de la France, de l'Italie et de l'Eglise : à ce triple point de vue, comment convient-il de la juger?

I

Quels qu'ils aient pu être, les pillages individuels dont les troupes sont coupables[1] sont peu de chose à côté des rapines officielles[2] ordonnées par l'Etat français. On en a vu le détail au cours de cette étude et que la rigueur de l'exploitation fiscale est seulement égalée par l'emphase des proclamations jacobines qui en sont le prétexte et qui veulent en être le masque. Les directeurs n'osent dissoudre leurs armées, par crainte de leurs généraux et par crainte de l'Europe ; ils ne sont pas en état de les nourrir parce que leurs persécutions sèment l'anarchie à l'intérieur, tandis que leurs gaspillages ruinent les finances : ils en sont réduits à les faire vivre aux dépens de l'étranger; Napoléon, du reste, ne suivra pas d'autre méthode. Seulement il faut un prétexte pour voiler cette politique ; il faut un prin-

1. Cf. *Congressi*... Note 14.
2. Leopardi. *Autobiografia*, XLIII, p. 102.

cipe pour abriter ces intérêts. Les hommes du Luxembourg ne craignent pas de profaner les souvenirs de 89 et 92 ; l'armée qui escorte Haller est chargée, style officiel, de « propager la liberté et de renverser les « tyrans » ; et c'est à l'ombre du drapeau de Valmy que les vainqueurs de Brunswick vont piller les trésors de Lorete et vider l'escarcelle du Pape[1]. Il y a longtemps qu'on a justement flétri, sous le nom de cléricalisme, l'exploitation de l'idéal chrétien par des intérêts humains : il n'est pas inopportun de rappeler, qu'il en est tout de même de l'idéal de 89 qui a été, lui aussi, rabaissé et domestiqué au profit de passions banales : que de mensonges dans le « libéralisme » économique qu'on enseigne aujourd'hui encore ; que de mensonges dans le « libéralisme » politique que prêchaient les directeurs et leurs exacteurs attitrés, ambassadeur ou commissaires ! La responsabilité en dépasse leurs mesquines personnes : elle atteint la France, elle doit l'atteindre. Depuis le jour où elle a pris possession d'elle-même et s'est sacrée son propre souverain, la France s'est reconnue de nouveaux droits : elle s'est imposé par là de nouveaux devoirs. Elle s'est engagée à surveiller ses mandataires, à exercer sur eux un incessant contrôle : par indifférence ou par lassitude, lorsqu'elle en abandonne le soin, il est juste qu'elle porte la peine de cette défaillance ou de cette lâcheté. Chez les nations qui se disent démocratiques, c'est au peuple que l'on doit demander compte de ce que font ses élus.

II

Pas plus que la France, l'Italie ne peut s'enorgueillir de cette histoire. Dans les masses populaires de l'état romain, comme ailleurs, le patriotisme national n'est

1. Cf. dépêche de Cacault du 28 germinal IV : il pousse à envahir l'Italie, « où l'on est sûr, dit-il, de trouver en abondance de quoi soutenir la guerre par la guerre » (Aff. étrang. *Mém. et Doc.* Italie, XII, 12 sq.).

pas né encore ; j'en ai vainement épié les traces dans les milliers de pièces que j'ai lues : les intérêts locaux y parlent toujours, l'idée de patrie n'apparaît pas. Il faut répéter ici ce que V. Coco dit de la révolution napolitaine : la nation était divisée en deux peuples séparés par plusieurs siècles.

Il se trouve même, — et ceci semble propre à l'état romain, — que l'élite se soucie peu du rêve unitaire : on sait pourtant quel prestige il exerçait, sinon sur le Piémont[1], du moins en Cisalpine[2] et en Vénétie, surtout depuis la campagne de Berthier ; la chute « de l'état pontifical éveilla toutes les passions ; les « patriotes de l'Italie y virent un événement favorable « à leurs vues[3] ». Les unitaires comprennent que, ne pouvant compter en somme ni sur la France ni sur l'Autriche[4], également et nécessairement hostiles à leur rêve[5], l'unification politique de la péninsule peut seule lui donner l'indépendance nationale. A Rome, on ne voit aucun représentant de cette idée qui ait autant de relief que certains de ses défenseurs milanais : je n'ai même trouvé que deux textes qui y fassent plus ou moins expressément allusion. L'un est un mémoire adressé au Directoire exécutif et aujourd'hui conservé au ministère des Affaires Etrangères[6] : il donne l'analyse

1. Serbelloni écrit à Visconti, le 23 ventôse VII : « On fait ici de grandes promesses... ; on parle enfin d'une seule république italienne... Les Piémontais cherchent à contrarier une si belle idée, mais j'espère qu'ils ne réussiront pas » (Aff. étrang. *Mém. et Doc.*, Italie, XV, 10). Le roi de Piémont s'était retiré en Sardaigne ; aux conférences de Seltz, il avait été question de lui donner l'état ecclésiastique.

2. Botta à Pico, 16 juillet 1799 : *Volesse il cielo che non si parlasse più* (Dionisotti, *Vita di Botta*, 82). Cf. aussi Botta, III, XXVI, 267.

3. *De notre position en Italie après C. P.* (rédigé en juin 1799). Aff. étrang. *Mém. et Doc.*, Italie, XII, 225-226.

4. Lagersward au roi de Suède, 21 octobre 1799, Gênes. Le commandant autrichien d'Arezzo aurait protesté contre l'occupation des deux places par le roi de Naples, sous prétexte que l'état romain détaché de son légitime monarque *ne pouvait et ne devait appartenir avec raison qu'au roi des Romains* (Aff. étrang. *Mém. et Doc.*, Italie, XV, 210).

4. *Der Kampf. um Europens Stiefel. Eim Gemalde ans der Bildergalerie unserer Tage mit einer grossen ausgemalten Karikatur* (*Erfurt Reier und Maring*. 1800, in-12). Les quatre personnages qui se disputent la botte représentent l'Autriche, la Russie, la Turquie et l'Angleterre, p. 11. Cf. p. 17, 18, un très curieux passage sur la *grande nation* : « Erst nach dem Frieden zu Campo-Formio wurde dieser Name allgemeiner... und in dieser Epoche kann auch die Kanzleiformel auf : was die grosse Nation will, das ist so gut als geschehen. »

6. *Mém. et Doc.*, Italie, XII, 176.

d'une dépêche adressée par le ministre à Bertolio le 8 ventôse an VII : « Il lui fut recommandé à ce que « (*sic*) le système des unitaires ne prît pas à Rome « trop de prépondérance, de veiller sur le genre de « liaison que pouvaient former entre eux les peuples « d'Italie », de ne pas trop rapprocher Rome de Naples, mais de développer au contraire les rapports commerciaux de Rome avec la France. Il y a donc à Rome, dans le monde que voit Bertolio et qu'il a charge de surveiller, des champions du « système des unitaires ». Il est permis de croire qu'ils se groupent au ministère des Relations extérieures, de la Guerre et de la Marine : c'est l'honnête Planta qui en est titulaire, et c'est de Planta qu'émane la lettre suivante, que j'ai trouvée à l'*Archivio*[1] de Rome : « J'ai invité le citoyen ambassa- « deur Bertolio à vouloir me communiquer son senti- « ment et ses lumières au sujet de l'armement maritime « à faire pour défendre nos côtes et au sujet de la « *coalition à entreprendre à cette même fin avec les* « *républiques ligurienne et napolitaine et avec le gouver-* « *nement toscan.* » La lettre d'où ce passage est extrait est adressée aux consuls et porte la date du 23 germile VII : elle est à peu près contemporaine du mémoire au Directoire dont il a été question. Au moment où décline la fortune de la France, il est probable que les « unitaires » s'agitent à Rome et que, de Planta, le seul homme honnête et capable du ministère, ils cherchent à faire leur instrument : ils rêvent sans doute de réaliser leurs projets avant d'être liés vis-à-vis de l'Autriche, ils songent sans doute à organiser *leur* Italie entre le départ des Français et l'arrivée des Impériaux[2]. Tel n'est-il pas l'objet que se propose, à cette même époque la société secrète des *Rayons*[3]

1. Fascicule 35.
2. Comparer l'attitude de Murat en 1815 (Albert Dufourcq : *Murat et la question de l'unité italienne en* 1815 ; Ire partie, chap. II, § 2. Dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XVIII (1898), p. 42 du tirage à part.
3. C'est peut-être en son nom que, le 10 octobre 1799, Foscolo propose à Cham-

(Raggi), héritière de la *Ligue Noire* (de 1796); tel n'est-il pas le but que poursuit son inspirateur caché, dont on a vu déjà les luttes et la mort, mais sur lequel il convient de revenir ici, je veux dire Lahoz[1].

Ancien officier au service de l'Autriche, Lahoz a déserté et pris du service dans l'armée française, lorsqu'il a cru voir en elle la libératrice de sa patrie; tant que cette illusion persiste dans son âme, tant qu'on le charge d'intriguer en Vénétie ou en Piémont, il reste fidèle à ses nouveaux compagnons d'armes ; il devient aide de camp de Bonaparte, il déclame au grand conseil de Milan sur la mort de Duphot[2]; il est nommé ambassadeur de la Cisalpine près la République Française et Leclerc écrit pour le présenter à Talleyrand, le 19 juillet 1798[3] : « Je le crois bien persuadé que l'intérêt de son pays est « qu'il soit uni à la France. » Mais, lorsque les pillages redoublent, lorsque le joug directorial s'appesantit, Lahoz se révolte : et il se décide à lever les armes contre les nouveaux oppresseurs de l'Italie. Il noue de secrètes intelligences parmi les énergiques populations de la Romagne. Le département du Rubicon s'insurge; envoyé pour combattre les rebelles, il se met à leur tête et mène contre Monnier, dans les Marches adriatiques, l'active campagne que l'on a lue.

Ses efforts ne se bornent pas là : par l'intermédiaire de la IIe légion cisalpine, qui fait partie des troupes de Garnier, il travaille, à Rome même, à abattre la domination française : espérant, sans doute, faire de l'état romain le noyau de la *République italienne*, le réunir immédiatement au royaume de Naples insurgé et, jouant le rôle d'arbitre entre Autrichiens et Français, s'établir peu à peu en Cisalpine. Le complot de Cini[4] et de Lasagni (août 1799) est peut-être formé par ses

pionnet de proclamer l'indépendance de l'Italie et de réunir une convention italienne.

1. Cf. *suprà*.
2. Débats et décrets, pluviôse VI, p. 31.
3. Dépôt. Armée d'Italie et de Rome.
4. Cf. *suprà*, p. 548.

partisans; ce qui tendrait à le faire croire, ce que, du moins, on peut affirmer, c'est que, à ce moment, un capitaine de la légion, Bongiovanni, se met d'accord et travaille avec lui. Dans la seconde quinzaine du mois de juin, on saisit une lettre qu'il adresse à Lahoz, à l'encre blanche : « J'ai appris avec beaucoup de plaisir, « dit-il, que vous êtes à Montefortino, chef d'un parti « voulant la République italienne. Je partage vos sen- « timents à ce sujet et, comme vous, je désire massa- « crer le restant de l'infâme nation française que, depuis « trop longtemps, nous souffrons parmi nous. Je suis « chargé de la part de *plusieurs patriotes napolitains et* « *vénitiens*, qui sont ici, de vous dire que vous pouvez « compter sur eux, comme sur moi, ainsi que sur « 200 hommes de la légion à laquelle j'appartiens. « Faites-moi part de vos vœux à ce sujet, j'attends vos « ordres[1]. » Il y a donc, à Rome, en 1799, un groupe unitaire; mais n'est-il pas remarquable que ce groupe, au dire de Bongiovanni, comptait seulement des Napolitains, des Vénitiens et des Cisalpins : lui-même est né à Mondovi. Pas un Romain dans ce complot de vrais patriotes : les Jaccouci, les Piranesi, les Angelucci, les Mutarelli ne pensent pas à se rallier à eux. Il est probable que c'est le groupe visé par la dépêche directoriale du 8 ventôse VII (26 février 1799); et qu'il est surtout composé d'Italiens du nord et, sans doute, dirigé par eux. N'est-ce pas les Cisalpins qui ont effectivement travaillé à chasser le Pape de ses Etats; n'est-ce pas eux qui ont « travaillé » la Toscane et la Ligurie; depuis le début de l'invasion française, ne voit-on pas que le grand centre unitaire est Milan[2]? Si, en Romanie, l'idée nationale est aussi vague qu'ailleurs dans la conscience du peuple, elle est plus imprécise que partout dans la conscience de l'élite.

1. Songeon, p. 22. Condamné à mort par le conseil de guerre, il fit appel; après un long sursis, le jugement fut exécuté le 10 septembre 1799. Cf. Galimberti, 10 septembre 1799. Sala, III, 88, 17 juin.
2. Cf. *suprà*, Ire partie, chap. I. Cf. aussi Salamon à Doria, 26 juin 1797 :

Par un côté pourtant, les vingt mois de la République romaine se rattachent assez étroitement à l'histoire de l'unité italienne. J'ai indiqué ailleurs[1] quelle part les souvenirs classiques doivent tenir dans cette histoire, précisément parce que, durant près de cent années, le rêve national est resté le monopole de l'élite cultivée. La restauration de la République romaine[2], la résurrection de toutes ces choses antiques qui s'appellent le Sénat romain, les consuls, les tribuns, les prêteurs, les censeurs, les édiles, les légions, attestent cette influence du passé sur le présent, des archéologues sur les politiques que résume, je dirais presque, que symbolise le rôle d'Ennio Visconti durant les premiers mois de 1798. Il est possible qu'à ce moment les souvenirs de l'antiquité aient un peu pénétré dans les masses ; leur imagination n'est-elle pas façonnée par le paysage qui les entoure, par les ruines romaines qui le décorent et qui y laissent comme une disposition à s'imprégner d'histoire ? Il est possible que ces souvenirs antiques, ranimés par la nouvelle langue politique, aient fouetté l'orgueil naturel de ce peuple, tandis que les réquisitions blessaient ses intérêts et que les persécutions froissaient ses croyances. Les « idées fran- « çaises » ne paraissent pas avoir pénétré jusqu'à lui beaucoup plus qu'autrefois, au lieu que, dans presque tous les textes, l'accent est mis sur les souvenirs du passé : les pamphlets les plus répandus, tels les *Congessi del Monte Sacro*, fourmillent d'allusions à l'histoire romaine, et l'aide de camp de Souwarov, Zucato, s'adressant aux Italiens, les appelle « les *dignes des-* « *cendants de Romulus* ». Si la République romaine de 1798-1799 n'est pas issue le moins du monde du

« Veillez sur la correspondance des jacobins de Milan », dans la lettre récemment publiée par le vicomte de Richemont (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*. XVIII, 1898, 434).

1. *Murat et la question de l'unité italienne en* 1815. Introduction (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XVIII, 1898).

2. C'est de là que nous est venue la terminologie de la Constitution de l'an VIII. Noter que le terme *Sénat* subsiste encore dans plusieurs pays parlementaires.

mouvement nationaliste italien, on voit qu'elle n'est pas sans avoir exercé peut-être quelque action sur lui.

III

La Papauté ne fut pas ébranlée par cette brusque et courte bourrasque : sa force apparut clairement en ces jours d'épreuve. La révolte populaire, qui commence après l'invasion napolitaine et qui, peu à peu, embrasse tout l'état ecclésiastique, puis la plus grande partie de péninsule, n'est pas moins dirigée contre les persécuteurs de l'Eglise que contre les pillards patentés. Bonaparte avait raison de dire que, si l'on mettait aux prises la « superstition » avec la « liberté », la première l'emporterait toujours dans l'esprit du peuple : et comment s'en étonner si l'on se rappelle ce que déguise le mot « superstition », ce que décore le mot « liberté » : c'est le christianisme que défendent contre l'hypocrisie avide du Luxembourg les durs paysans de la montagne apennine. Avec la merveilleuse patience, avec la résignation héritée du peuple, ils ont beaucoup supporté ; vint un moment où l'on passa la mesure : et, sans s'embarrasser de théologie ni de philosophie, poussés par leur conscience et poussés par la faim, ils se levèrent en armes pour la défense de leur foi. Ici, comme en France, le mouvement de révolte était en grande partie un mouvement religieux : la persécution violente que les Révolutionnaires avaient dirigée contre l'Eglise aboutissait au même résultat que la persécution plus adroite organisée, sous l'inspiration du Fébronianisme, par les Etats de l'ancien régime. Les uns et les autres, avec une légèreté difficilement explicable, avaient touché aux choses de la conscience, et, dans leur imprudence

étourdie, ils avaient provoqué un réveil religieux[1] que d'autres faits, au cours de ce siècle, devaient accélérer encore. Rejetant le dogme chrétien au nom de la philosophie et de l'histoire, ils prétendaient en retenir la morale au nom de l'intérêt social et l'adapter directement à cette fin : de la vie religieuse qu'ils ignoraient, ils ne se souciaient pas ; du cléricalisme qu'ils appréciaient, ils entendaient tirer un souple instrument de règne. Leurs manipulations audacieuses blessèrent au vif la foi des croyants, qui ne pouvaient souffrir qu'on la rabaissât jusqu'à en faire le rempart de privilèges politiques ou d'iniquités sociales ; leurs entreprises maladroites autant que criminelles soulevèrent une durable révolte ; ils préparèrent l'alliance de l'Eglise et du Peuple, les menaçant d'un commun esclavage et les couvrant d'un commun mépris. Le réveil, pour eux, fut très dur : le XVIIIe siècle venait de mourir, qu'apparut en pleine lumière l'inanité des longs efforts qu'il avait dirigés contre l'Eglise[2] : il fallut recourir à elle pour mettre fin, en France même, à la Révolution ; il fallut s'adresser à elle pour obtenir le Concordat.

Comme il atteste l'échec de la grande campagne fébronianiste en Europe, ce coup de force de la papauté atteste aussi la vanité des entreprises tentées à Rome contre elle. On a vu les persécutions dirigées contre l'église locale qui y était établie[3] ; l'Eglise universelle qui y a son centre fixé les connut tout de même. Le Pape fut chassé, les cardinaux dispersés, toute la haute administration catholique réduite à se cacher ou à fuir[4].

1. Bien des écrits en portent la trace. Cf. notamment *La Causa di Dio e degli uomini, difesa dagl' insulti degli empi e dalle pretensione dei fanatici* (Milano Pirotta, 47 pages). *Della vana pretensione di alcuni filosofi di separar la religione del sistema politico e della necessità di conservare l'istruzione pubblica ecclesiastica sotto l'immediata ispezione del governo, lettere due.*

2. Taine a déjà remarqué que « toutes les grandes églises actuelles de l'univers sont l'œuvre du Pape, son œuvre récente ». Cf. Goyau : *Vue générale de l'histoire de la Papauté*, 190.

3. Cf. *suprà, passim*. Cf. aussi Sala, I, 15, 20, 39, 47, 55, 64, 85, 112, 118, 122, 132, 140, 151, 154, 160, 175, 184, 195, 239, 261, 264, 272, 283. *Collezionne*, II, 153. Sala, II, 14, 16, 17, 24, 26, 42, 55, 75, 96, 100, 122, 162, 169, 171, 174, 182, 206, 209 ; III, 80. Mgr Passeri, puis, après l'invasion napolitaine, Mgr Boni, en qualité de vicegérant, avait dirigé l'Eglise romaine.

4. Cf. surtout le journal du cardinal Antonelli, conservé à la Vallicellane à

De cette époque troublée voici le tableau que trace l'encyclique du 15 mai 1800 : « Souvenez-vous, vénérables Frères, qu'elle crainte nous tenait inquiets et « suspendus, lorsque les cardinaux de la sainte Eglise « romaine étaient, eux aussi, chassés de leurs sièges, « plusieurs jetés en prison, quelques-uns menacés de « mort, beaucoup contraints de traverser la mer au « fort de l'hiver, dépouillés de ce qui leur appartenait ; « lorsque, manquant du nécessaire, séparés le plus « souvent les uns des autres par de longs espaces, ne « pouvant, puisque l'ennemi occupait les routes, ni « correspondre entre eux ni se rendre où ils auraient « voulu et dû aller, il semblait qu'ils ne pussent jamais « se réunir afin de pourvoir au veuvage de l'Eglise « suivant la coutume et les dispositions de nos « ancêtres, au cas où un malheur aurait frappé Pie VI, « dont on nous disait que la vie pouvait s'éteindre d'un « jour à l'autre[1]. » Et Pie VII continuait, — car c'est lui qui parle ainsi aux évêques de la catholicité — : « Qui « donc, lorsque les affaires étaient à ce point désespérées et perdues, fort de la seule sagesse humaine, « confiant dans les seules ressources des hommes, eût « osé espéré ce que nous avons vu se réaliser par une « singulière miséricorde de Dieu : Pie VI ne pas quitter la vie sans avoir vu l'Italie pacifiée presque tout « entière... les cardinaux se réunir très nombreux « prêts à délibérer à Venise, sous la garde et la protection de notre très cher fils en Jésus-Christ, François,

Rome (*Raccolta Falza-Cappa*, XII). Le Pape délégua d'abord ses pouvoirs spirituels à une *Commission cardinalice* de six membres (deux cardinaux évêques, deux cardinaux prêtres, deux cardinaux diacres, 18 février 1798. Antonelli, *loco citato*, p. 24). Lorsque le Sacré-Collège fut dispersé, les pouvoirs pontificaux furent en partie confiés à un *Délégué apostolique* (di Pietro) résidant à Rome. Sur le séjour de la curie romaine à Sienne, cf. E.-A. Brigidi : *Giacobini e realisti o il Viva Maria* (Siena, Torrini, 1882, in-12), p. 101, 220, *passim*. Le XIIe tome de la *raccolta F. C.* contient beaucoup de documents sur cette question. Cf. aussi Sciout, III, 280, 321, 313, 314, 546, 542; IV, 194. Le 8 ventôse, les Directeurs avaient ordonné à Berthier d'envoyer le Pape au Brésil (Gros Bois, Maréchal, 1798, C. 13). Les instructions de Berthier portaient du reste : « Il fera sortir du territoire de la République... tous les prêtres, moines qui n'y sont pas nés... Il en expulsera pareillement les chefs d'ordres religieux, les théologiens et tous ceux qui tiennent à la théocratie romaine » (G. Saint-Cyr, *Mémoires*, I, 272).

1. *Biblioteca Vallicellana. Racc. Falza-Cappa*, XIII, 67.

« roi apostolique de Hongrie, illustre roi de Bohême « et empereur élu des Romains. »

La *question romaine*, en effet, brutalement posée par la France révolutionnaire, avait été dénouée de même : comme les Etats fébronianistes, elle avait menacé le *Pape* dans le *Roi* et l'Eglise du Christ dans son terrestre royaume. Il faut détruire le fanatisme, disai le *Mémoire* du 25 juillet 1796[1], destiné au « ministre seul »; or, « c'est sur la puissance temporelle des Papes, c'est sur « les revenus dont ils jouissent que repose principale- « ment leur autorité spirituelle »; sans ces revenus, qu'est devenu le patriarche de Constantinople? La coterie antichrétienne de Paris veut donc les leur ravir pour ruiner leur « autorité spirituelle »; c'est l'objet auquel elle s'attache, tandis que, dans leur ensemble, les hommes du Directoire poursuivent plutôt un but fiscal et politique. Comme il triomphe de ceux-ci, Pie VI triomphe aussi de celle-là : c'est seulement le 29 août 1799 qu'il meurt, après avoir vu l'effondrement de cette république éphémère établie dans ses Etats; c'est seulement le 3 octobre, Rome étant délivrée du joug jacobin depuis quatre jours, que le décret du cardinal doyen déclare vacant le Saint-Siège[2]. Et cinq jours après, Bonaparte débarque à Fréjus, le 8 octobre, préparé, on se le rappelle, à entreprendre l'œuvre de pacification française et de restauration religieuse. A l'heure où disparaît la République romaine, voici donc que se croisent, à la veille du triomphe, au seuil du tombeau, les deux mystérieuses figures du jeune général et du vieux pontife, ces deux hommes qui ont été si intimement mêlés aux origines de son histoire et qui reparaissent, tous deux, dans les invocations[3] et les

1. Aff. étrang. *Mém. et Doc.*, XII, 56. La question romaine au sens où on l'entend, aujourd'hui que l'éviction matérielle est chose faite et que la domestication diplomatique " de la Papauté reste seule à accomplir, n'était pas posée alors.
" Pietro Verri disait, dans sa *Decadenza del Papato* : « La ruine de Rome est un dommage pour l'Italie, parce que nous perdons avec elle toute influence en Europe. »
2. *Bibl. Vallicell.*, F. C. XXXVIII, 22.
3. C'est à Bonaparte qu'est dédiée la seconde édition des *Congressi del Monte*

malédictions des jacobins, à l'heure où elle se termine. N'est-ce pas comme le salut d'adieu de l'ouvrier à la victime de la conquête française dans l'Italie centrale ?

Sacro : « Quando leggerete, Cittadino Generale, a qual misera condizione è « ridotta quella Repubblica romana, che sotto gli auspici dell' invitto fondatore « della Cisalpina solennemente proclamo l'indivisibile vostro amico... annafie- « rete il foglio di qualche lagrima assai più eloquente delle querele dei Nepoti « di Giunio Bruto... Intanto non isdegnate... di contribure... a sgombrare... « l'orrore del destino ed a racconsolare un popolo tanto inguistamente e per « tante maniere tiranneggiato. » Vers les 27, 28 juin, le bruit avait couru à Rome que Bonaparte venait de débarquer à Toulon (Sala, III, 101). Sur Felice Mariottini, préfet consulaire près la Centrale du Tibre, auquel il faut vraisemblablement attribuer cette lettre, cf. Galimberti. 22 mai (il refuse de diriger une réquisition de lits au profit de l'armée française, qui en a déjà reçu 17.000).

FIN

BIBLIOGRAPHIE

Il n'existe aucune étude d'ensemble consacrée à l'histoire de la République romaine de 1798-1799. A. Franchetti (*Storia d'Italia dopo il* 1789. — Milano-Vallardi) et G. de Castro (*Storia d'Italia dal* 1799 *al* 1814) se sont contentés, dans leurs beaux ouvrages, de raconter les débuts et la chute de cette république éphémère. C'est dans le livre de L. Sciout[1] (*Le Directoire*, Paris, Firmin-Didot, 1894-1897, 4 vol.) que l'on trouve l'exposé le plus complet de son histoire générale : mais l'auteur ignore les documents italiens. — Deux études particulières, remarquables toutes deux, mais à des titres divers, ont retracé l'histoire du pays de Spolète et celle de la vallée du Tronto à l'époque dont nous nous occupons : celles d'A. Sansi (*Memorie aggiunte alla storia del comune di Spoleto.* — Foligno. Sgariglia, 15 mars 1886, in-8°, 183 pages) et d'A. Crivellucci (*Una Comune delle Marche nel* 1798 *e* 99 *e il brigante Sciabolone.* — Pisa. Spœrri, 1893, in-8°, 283 pages).

I

Les documents sont innombrables[2]. Les plus importants sont conservés à Rome, à l'*Archivio di Stato* (piazza Firenze) : ils constituent le fonds dit *Repubblica romana di* 1798-1799 ; ils sont divisés en 328 *fascicoli*, répartis en 112 *buste* (avant 1870, ils se trouvaient à l'*Archivio camerale*). Les fascicules 179-312 comprennent des documents concernant l'histoire locale, heureusement groupés suivant l'ordre géographique avec sous-classement chronologique ; les fascicules 1-178 conservent les pièces relatives au gouvernement central. — Les bibliothèques Vallicellane (*raccolta Falza Cappa*[3]) et Victor Emmanuel ont gardé certains papiers et manuscrits, assez nombreux encore et souvent très importants : qu'il me suffise de signaler, dans cette dernière, le codex 195 du fonds *Gesuitici* et le diario inédit de celui qui devait être plus tard, sous Léon XII, auditeur du tribunal de la Signature : *Memorie dell' avvocato Antonio Galimberti dell' occupazione francese in Roma, dal* 1798 *alla fine del* 1802 (ms. V. E. 44-45). Ce texte est très utile pour contrôler

1. Dans la *Revue des questions historiques* (1886, t. XXXIX, 148), M. Sciout a publié un article peu précis intitulé *le Directoire et la République romaine.*
2. Cf. dans Crivellucci, VI-IX, la liste de tous ceux qu'il a dû consulter pour traiter le sujet restreint qu'il avait choisi.
3. Cf. notamment dans ce même fonds (XII, 7, 25) la *Relazione del card. Antonelli sull' avvenuto in Roma dal* 1797 *al* 1799.

Sala (cf. *infrà*). — Je n'insisterai pas sur les autres documents inédits conservés dans les autres villes italiennes. En France, j'ai trouvé des papiers de grande valeur aux Archives des Affaires Etrangères (*Mémoires et Documents*, Rome, 94. — Italie, 11, 15. — Naples, 5. — Russie, 21, 22, 32. — Sardaigne, 20. — Correspondance), au Dépôt de la Guerre. (*Armée d'Italie et de Rome*, 1798-1799) et dans les Archives de Gros Bois (*Fonds Maréchal*, 1798). — Au K. K. Kriegs-Archiv de Vienne, j'ai pu consulter une *Kurze Geschichte des... einzigen Feldzuges der neapolitanischen Armee*, qui est, très vraisemblablement, l'œuvre de Mack lui-même (32 pages, *Kriegsgeschichtliche Elaborate*).

II

Des documents imprimés [1], en raison de leur grand nombre, je ne signalerai que ceux qui sont tout à fait essentiels ; d'abord les cinq volumes de la *Collezione di Carte Pubbliche, Proclami, Editi, Ragionamenti ed altre Produzioni tendenti a consolidare la rigenerata Repubblica Romana* (Roma, Luigi Salvioni, 1798, anno VII repubblicano, in-4°) ; ensuite le *Diario Romano degli anni* 1798-1799, de G.-A. Sala (Roma, presso la Societa Romana, di Storia Patria, 1882-1888, pubblicato da G. Cugnoni), plus hostile aux républicains que perspicace ; enfin les *Memorie Storiche sulle principali cagioni e circostanze della rivoluzione di Roma e di Napoli* (anno 1800, in-12), dont le premier tome a seul paru, et dont l'auteur, peut-être Valentinelli, était parfois très bien informé. A ce groupe de documents d'une importance capitale, il faut joindre leur complément naturel, les journaux de l'époque, notamment le *Moniteur* et le *Krakaz*.

Sur les premiers mois de la République romaine, les autres documents imprimés sont relativement peu nombreux et de moindre importance : je signalerai seulement l'*Autobiografia* di Monaldo Leopardi, le père du poète (Roma, Befani, 1883, in-8°) ; les *Discours* prononcés par la citoyenne Courcelle Labrousse au club de Rome, dans les mois de floréal de l'an VI, faits et revus par elle-même (Rome, Puccinelli, in-16) et le livre de Nicio Eritreo : *Dell' Uomo*, sue qualita, Imperfezioni e Dovere (Anno VI repubblicano). Ils permettent de se représenter avec quelque précision ce que furent les milieux papalins, clubistes et républicains modérés. — Les documents imprimés relatifs à la chute de la République sont beaucoup plus nombreux. Voici les plus importants : *Coup d'œil rapide sur les opérations de la campagne de Naples* jusqu'à l'entrée des Français dans cette ville, par le général de brigade Bonnamy, chef de l'état-major général de l'Armée de Naples (Paris, Dentu, an VIII, in-12) [2] ; — Songeon, *Journal historique de la division militaire* que laissa le général Macdonald dans la République romaine (Marseille, an VIII) ; — Galli : *Memorie Storiche sulla presa di Roma* che possono servire di continuazione, alla *Collezzione* [3] *di tutti i fatti d'arme...* (Roma, Puc-

1. Je ne mentionne pas ici les documents (comme la *Correspondance de Napoléon*), ni les études (comme celles de M. Albert Sorel) qui concernent à la fois la question que j'ai traitée et d'autres questions plus générales.

2. Je n'ai pu me procurer Franç. Pignatelli : *Aperçu historique complémentaire du mémoire du général Bonnamy*, cité par Franchetti, p. 333.

3. Que je n'ai pu consulter davantage.

cinelli, 1800); — Girard : *Rapport historique des opérations militaires de la division d'Ancône*, commandée par le général Monnier depuis le 20 floréal an VII au 25 brumaire an VIII (Gênes, an VIII, 1800); — Le Couturier : *Réfutation en ce qui concerne le siège d'Ancône du XIe tome des Victoires, Conquêtes*... et récit véridique des opérations de la division aux ordres du général Monnier en 1799 et 1800 (Paris, 1819); — Mangourit : *Défense d'Ancône et des départements voisins*, le Tronto, le Musone et le Métauro, par le général Monnier, aux années VII et VIII (Paris, an X, 1802, 2 vol. in-8°); — Al. Méchin : *Précis de mon voyage et ma mission en Italie* dans les années 1798 et 1799; et relation des événements qui ont eu lieu à Viterbe depuis le 27 novembre 1798 jusqu'au 28 décembre suivant (1808. Laon), in-12, 92 pages); — *Efemeride Sanese* che contiene la relazione dei fatti accaduti nella città di Siena dall' ingresso delle truppe aretine fino alle feste celebrate dopo la presa della fortezza e la partenza della vinta guarnigion francese con l'aggiunta di alcune poesie pubblicate in si fausta occasione ed una tavola in rame rappresentante la veduta del parterre della gran piazza, pubblicata da Giuseppe Pazzini Carli.... (Siena, 1799, Torchi Pazziniani); — *Vicende curiose della vita dell' avvocato Felice Battaglia* dal 1772 al 1800 (Firenze, 1847, Baracchi, in-12); — *Quadro storico degli avvenimenti piu interessanti accaduti nell' inclita città di Velletri* e nelle provincie di campagna e Marittima dal mese di febbrajo dell' anno 1798, sino al fine dell' anno 1799, dal M. R. T. D. Pietro Pellisseri.... superiore del colleggio di S. Pietro (in Velletri, 1800, V. Sartoni); — *Der Kampf um Europens Stiefel*. Ein Gemälde aus der Bildergalerie unserer Tage. Mit einer grossen ausgemalten Karikatur (Erfurt, Beier und Maring 1800).

L'étude critique de ces documents serait curieuse : nous ne voulons pas l'entreprendre ici, pour ne pas allonger un livre déjà trop volumineux.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE VII

INTRODUCTION. — *L'Etat romain à la fin du* XVIIIe *siècle* 1

I. L'Etat romain en 1797. Situation intérieure : situation géographique, évolution historique, règne réformateur de Pie VI. Situation internationale : l'Etat romain convoité (c'est une petite Pologne qui mûrit) ; la papauté demantelée : le fébronianisme, la suppression des Jésuites et la nationalisation des Eglises, p. 1. — II. La papauté et la Révolution française. Conséquences religieuses de la Révolution de 1789. La papauté est sauvée, de 1791 à 1794, par la crise franco-polonaise ; de 1794 à 1798, par l'importance croissante des catholiques de France (projets ambitieux de Bonaparte) et par son importance internationale (Talleyrand et Cacault), p. 30.

PREMIÈRE PARTIE

FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

28 *décembre* 1797 — 20 *mars* 1798

CHAPITRE I. — *La mort de Duphot* 61

I. Par leurs agressions en Cisalpine et leurs émeutes à Rome, les unitaires italiens travaillent à la ruine de l'état papal, p. 61. — II. L'émeute du 28 décembre et la mort de Duphot, p. 74. — III. Le Directoire décide la « démocratisation » de Rome, p. 83.

CHAPITRE II. — *La mission de Berthier* 89

I. L'invasion de l'Etat romain et la convention du 10 février, p. 91. — II. La « démocratisation » de Rome, p. 99. — III. La situation de la jeune république, organisation d'un gouvernement provisoire et pillage méthodique de Rome. Raison de ce pillage ; nécessité de payer l'armée d'Italie, p. 109.

CHAPITRE III. — *La révolte de l'armée de Rome* 123

I. L'armée, révoltée contre Masséna, le chasse, reconnaît l'autorité de Berthier et dompte les Trasteverins rebelles, p. 123. — II. Explication de la révolte : le *fait* et le *moment* ; la légende Masséna-Thiébault, p. 135. — III. La seconde révolte du mois de mars contre Masséna, p. 143.

Pages.

CHAPITRE IV. — *Les premiers jours de la République romaine*... 148
I. A Rome, la curée : les réquisitions, p. 148. — II. La Campagne, p. 155. — III. La Montagne, p. 162. — IV. Les Marches, p. 164. — V. Organisation de l'état : façade officielle, pouvoirs occultes, p. 168.

DEUXIÈME PARTIE

PREMIER ESSAI, PREMIER ÉCHEC DU GOUVERNEMENT CIVIL
21 *mars* 1798 — 24 *novembre* 1798

CHAPITRE I. — *Façade législative et réalités fiscales*..... 178
I. Le travail des bureaux, la vie de plaisir, les clubs, la persécution religieuse, p. 179. — II. La question d'argent. Les cédules, les contributions, les biens nationaux, p. 193. — III. La Campagne, la Montagne, les Marches. Révoltes d'Orviéto et du Trasimène, p. 203. — IV. Découragement universel, anarchie. Rupture entre Saint-Cyr et les commissaires civils, p. 217.

CHAPITRE II. — *Lutte entre le pouvoir militaire et l'autorité civile : victoire de l'autorité civile*..... 223
I. Lutte des commissaires et du général : l'affaire Orengo. Le complot financier : spéculation sur les cédules : Ennio Visconti, p. 223. — II. La vie à Rome (juin-juillet 1798) : la fête de la Liberté, la Saint-Pierre, persécution religieuse, exploitation fiscale, p. 239. — III. La vie dans l'Etat romain. La Compagnie des Munitionnaires. La fête de Velletri. L'Ombrie. Ancône. Les Marches. La révolte du Circeo, p. 251.

CHAPITRE III. — *La seconde Commission française*..... 279
I. La politique des commissaires; la revanche des agioteurs et le coup d'état contre Visconti, p. 279. — II. Réorganisation de l'état : réformes financières, p. 288. — III. Echec de la tentative de réforme : 1° à Rome, p. 295. — IV. 2° En province. La mission de Duport. Le Circeo, la Campagne, tyrannie jacobine, haines populaires. L'Ombrie, les Marches, p. 302.

TROISIÈME PARTIE

SECOND ESSAI, SECOND ÉCHEC DU GOUVERNEMENT CIVIL
24 *novembre* 1798 — 12 *mars* 1799

CARACTÈRE DE CETTE TROISIÈME PÉRIODE..... 320

CHAPITRE I. — *Préliminaires diplomatiques, préparatifs militaires de l'incursion napolitaine*..... 322
I. L'Autriche et la République Romaine; les conférences de Selz, p. 322. — II. Siéyès, la Pologne, la Prusse et la Russie, p. 237. — III. Bonaparte et Talleyrand : la question coloniale. L'Egypte,

Pages.

p. 331. — IV. Origine de la guerre napolitaine: l'Angleterre veut engager la France dans une guerre continentale pour sauver l'Egypte et l'Inde. Elle pousse Naples à provoquer la France qui l'attaquera : et le traité du 19 mai 1798 oblige l'Autriche à soutenir Naples attaquée, p. 338. — V. La situation militaire : Napolitains, Romains, Français, p. 345.

CHAPITRE II. — *L'Incursion Napolitaine*..... 354
I. Evacuation de Rome par Championnet. Victoire de Città Castellana. Capitulation de Calvi. Evacuation de Cantalupo, p. 354. — II. La situation de l'Italie. La campagne romaine reconquise. Le gouvernement romain rétabli, p. 372.

CHAPITRE III. — *Tentatives de réorganisation et progrès de l'anarchie.* 388
I. L'ambassadeur de France : sa politique ; le cléricalisme jacobin. Persécutions, pillage, anarchie, p. 389. — II. La vie à Rome dans les premiers mois de 1799. La plaine Pontine. La révolte de Città Vecchia, p. 410. — III. Révolte de la Montagne, l'archiprêtre de Cottanello (Tiburzi) et les « Masses » : la guerre de Riéti. La lutte administrative, p. 423. — IV. Les Marches menacées par les Turco-Russes après la chute de Corfou. Monnier à Ancône, p. 444.

QUATRIÈME PARTIE

CHUTE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

13 *mars* 1799 — 30 *septembre* 1799

CARACTÈRE DE CETTE QUATRIÈME PÉRIODE..... 455

CHAPITRE I. — *La fin de l'occupation française*..... 457
I. La dictature de Bertolio : sa politique de bascule. Breislak et Planta. « Cette pauvre petite république romaine », p. 458. — II. L'insurrection bloque Rome au nord et au sud, p. 472. — III. La Montagne, p. 478. — IV. Les Marches, p. 484.

CHAPITRE II. — *L'insurrection italiote*..... 490
L'opposition dans les villes et *l'insurrection* dans les campagnes, p. 490. — I. Rome et la Campagne. Coup d'état manqué du corps législatif contre le consulat. Garnier et les curés de Rome, p. 493. — II. Ancône attaquée par les Turco-Russes et les Brigands : bataille de Castelfidardo. Belle campagne de Monnier dans les montagnes et sur le Tronto. Chute d'Acquaviva, p. 510. — III. Le mouvement d'Arezzo. Une apparition de la Vierge : la révolte se propage et ranime l'insurrection sabine. La guerre de Foligno. L'insurrection victorieuse. Rome est coupée d'Ancône, p. 523.

CHAPITRE III. — *Rome et Ancône*..... 537
I. Garnier à Rome attaqué par les Napolitains de Rodio : la guerre dans les *Castelli romani*. Les Anglais ; la capitulation, p. 537. — II. Belle défense de Monnier à Ancône. L'ingénieur Briche. Les grenadiers hongrois : la *colonne infernale*. Le jour des morts à Ancône en 1799, p. 545.

Pages.

CONCLUSION 557

I. Point de vue français : le régime jacobin, p. 557. — II. Point de vue italien ; la question de l'unité, p. 558. — III. Point de vue chrétien : la campagne antipapale, p. 564.

BIBLIOGRAPHIE..... 569

I. Documents manuscrits, p. 569. — II. Documents imprimés, p. 570.

TOURS. — IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES, RUE GAMBETTA, 6.

BINDING SECT. OCT 17 1977

ter search, please indicate databas

LOCATION

publication or distribution.

11/1/87

CARD T

UNI Y

SEARCHED

OPAC

CHIPS

OTHER

DG
798
.2
D86

Dufourcq, Albert
Le regime jacobin en Italie

25